This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

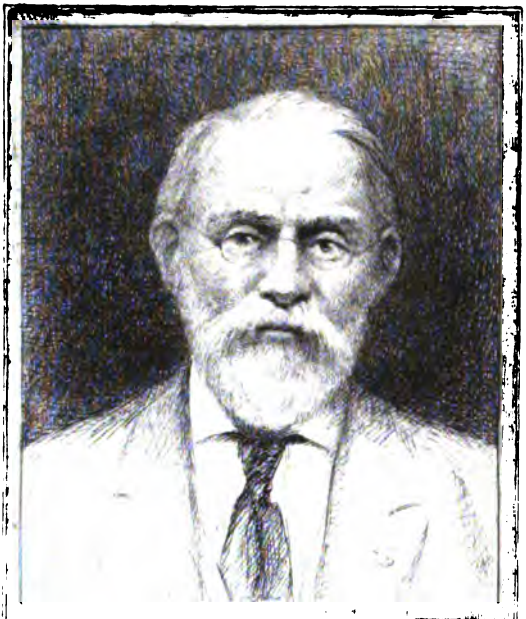

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
60
58

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

1895 - 1896

XXI• VOLUME

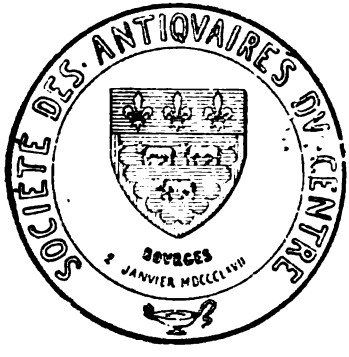

BOURGES
TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1897

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1895

Par M. DE KERSERS, Président

MESSIEURS,

La situation financière de la Société nous est ainsi présentée par M. le Trésorier avec sa clarté et son exactitude habituelles :

Encaisse initial.....		3559,50
Recettes :		
Intérêts des fonds placés....	221,10	
Cotisations recouvrées.....	1921,30	
Frais d'envoi recouvrés.....	117,40	
Vente de volumes.....	84,10	
Recettes diverses.....	10,85	
	2354,75	2354,75
		5914,25

Les dépenses ont été :

Annuité payée à la ville.....	260,25	
Impôt mobilier, deux années.	50,20	
Assurances.....	7,90	
Bibliothèque.....	23,85	
Musée lapidaire.....	19,80	
Solde du XX[e] volume	511 »	
Planches Berthaud.....	48,60	
Table du XI[e] au XX[e] volume.	700 »	
Frais d'envoi et de recouvrement.....	148,45	
Frais divers d'administration.	442,85	
Achat de titres.....	953,50	
	3166,40	3166,40
L'encaisse en fin d'exercice est de.....		2747,85

L'examen de nos recettes ne suggère aucune observation. On y voit que nos principales ressources ont été les cotisations et la vente des volumes ; c'est dire que nous devons chercher à en maintenir et à en élever le chiffre par l'accroissement du nombre de nos collègues et de nos lecteurs, par l'estime et la sympathie qu'obtiendront nos travaux.

L'exposé des dépenses établit que nous avons payé le solde du XX[e] volume et l'impression de la

table des matières du tome X au tome XX. Comme c'est par les soins exclusifs de notre zélé Secrétaire qu'a été dressée cette table, il appartient ce semble au Président de remercier, au nom de la Société, M. des Méloizes du long et minutieux travail auquel il a bien voulu s'astreindre pour exécuter ce très utile répertoire.

Sur le tableau de nos dépenses figurent deux éléments nouveaux, la cote mobilière et l'assurance contre l'incendie. La première dépense s'élève à 50 francs pour deux années et sera réduite à une vingtaine de francs par an. L'administration a voulu voir un bail réel dans la convention que nous avons signée avec la ville pour notre installation dans l'hôtel Lallemant et a exigé de nous l'impôt mobilier, comme de locataires effectifs. Cette prétention n'était nullement fondée, car d'un côté, nous n'avons qu'une jouissance fort incomplète des locaux occupés et, d'autre part, le texte même de la convention s'y oppose formellement, puisqu'il mentionne que nous ne serons passibles d'aucune taxe.

Comme les autres Sociétés ont satisfait aux demandes de l'administration, nous avons jugé inutile d'intenter un procès pour une si faible somme et nous avons payé l'impôt. Nous avons même été amenés ainsi, par une prudence peut-être excessive, à assurer la Société contre le risque

locatif et par suite à comprendre dans l'assurance nos collections, notre mobilier, notre bibliothèque.

Mais tout en nous soumettant aux exigences du fisc, nous avons le devoir de maintenir à la convention qui nous lie à la Ville son caractère qui est tout autre. Les annuités que nous payons ne sont nullement les arrérages d'un loyer. Elles ont été offertes et acceptées, afin de constituer la quote-part de la Ville dans les dépenses nécessaires à la restauration de l'hôtel Lallemant, contribution exigée par l'État et que les ressources de la Ville ne lui permettaient pas alors de fournir. C'est à ce seul titre que nous et les Sociétés sœurs auxquelles nous avons fait appel nous sommes résignés à ce sacrifice.

Nous avons le regret de ne pas trouver dans le budget municipal trace de cette affectation spéciale, mais les intentions primitives étaient telles, et comme les annuités déjà payées par les sociétés savantes forment aujourd'hui une somme de plusieurs milliers de francs, elles permettraient dès maintenant d'obtenir de l'État un secours proportionnel important et d'aborder ainsi la restauration urgente de l'édifice charmant mais délabré qui nous abrite. Nous avons donc le devoir d'insister sur cet usage des sommes versées, car cette réparation d'un monument historique de

premier ordre, universellement connu, attirant chaque jour de plus nombreux visiteurs, est conforme aux intérêts de la Ville sainement appréciés, tout comme à ceux de l'art et de l'archéologie.

C'est guidée par ce même instinct de conservation que la Société a pris l'initiative d'une démarche qu'elle a eu la bonne fortune de conduire à bonne fin. Informée par un de ses membres, zélé archéologue et savant architecte, que les ruines du palais du duc Jean de Berry allaient être modifiées par d'importants travaux de l'administration départementale du Cher, elle en a demandé le classement comme monument historique. Cette demande a été soutenue par les sympathies générales qui lui sont venues de toutes parts. Le Conseil général du Cher, sur le rapport de notre éminent collègue, M. le marquis de Vogüé, de l'Institut, s'est associé à notre désir et le classement a été obtenu. C'est désormais sous l'œil et par les mains de l'administration des monuments historiques que vont être faites les installations annoncées et on peut espérer qu'elles deviendront un élément de rénovation de ces vestiges grandioses. Ce vieux palais rajeuni sera un anneau important dans cette merveilleuse chaîne de types superbes des différentes époques architecturales que Bourges peut offrir aux études et à l'admiration de tous.

Rappelons à cette occasion le retentissement

heureux qu'ont eu naguère les protestations de la Société en faveur de l'hôtel Cujas, un moment si menacé, et l'action décisive qu'a eue son intervention pour la reprise des travaux qui l'ont sauvé de la ruine.

A son action est aussi due l'installation des Sociétés savantes à l'hôtel Lallemant, sur le point de devenir un dépôt de matières dangereuses, exposé à toutes les souillures, à toutes les détériorations, à tous les dangers. Nous venons de dire plus haut comment cette attribution pouvait et devait être le prélude et le moyen d'une restauration prochaine et complète.

Voilà donc trois résultats réels et palpables de nos efforts pour la préservation de nos monuments locaux. C'est un grand honneur pour nous d'avoir eu la voix assez forte et assez autorisée pour se faire entendre au loin et pour obtenir d'aussi heureux effets.

C'est en nous tenant dans notre spécialité d'histoire et d'archéologie locales que nous avons conquis cette situation solide. C'est en y persévérant que nous la maintiendrons.

31 Mars 1896.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1896

Par M. DE KERSERS, Président

MESSIEURS,

Vous avez en 1895 restreint vos publications à une table décennale de vos dix derniers volumes, qui, dressée par votre Secrétaire, avec son exactitude habituelle, permet de recueillir sans peine tous les fruits de vos travaux. Cette décision a pour effet de condenser dans ce XXI[e] volume les œuvres des deux dernières années et d'y nécessiter l'insertion d'un double rapport statutaire de votre Président.

Elle a permis d'apporter au tome que nous faisons paraître aujourd'hui une richesse d'illustration que nous ne pouvons toujours atteindre. Cette largesse que vous ne devez pas regretter, puisqu'elle accroît la valeur de vos œuvres, absorbera en grande partie l'économie que vous avez faite l'année dernière.

Les comptes de M. le Trésorier s'établissent ainsi :

L'encaisse initial était de.....		2747,85
Les recettes ont été de :		
Revenu des fonds placés..	193,95	
Cotisations recouvrées....	1639 »	
Frais d'envoi recouvrés...	32 »	
Vente de volumes.....	23,25	
	1888,20	1888,20
Total des recettes.....		4636,05
Les dépenses ont été de :		
Annuité payée à la ville...	260,25	
Entretien des collections..	23 »	
Impôt.....	18,60	
Épreuves héliographiques..... 581 »		
A valoir sur l'impression du XXIe volume..... 600 »	1181 »	
Frais d'administration...,	18,95	
Frais de recouvrement...,	30 »	
Total des dépenses.....	1530,70	1530,70
Reste en caisse.....		3105 55

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler par quelle exactitude rigoureuse dans l'exercice de ses fonctions votre Trésorier maintient vos finances dans cet état satisfaisant. Il est permis de penser que, même après l'achèvement du volume actuellement en cours, votre situation sera suffisamment prospère pour vous permettre des publications soignées et nombreuses.

Dès lors, qu'il me soit permis d'insister auprès de nos collègues pour qu'ils ne se bornent pas à nous faire des communications verbales, qui intéressent nos séances et qui sont résumées avec une compétence remarquable par notre Secrétaire, mais qui acquerraient une bien plus grande force si elles étaient présentées par les auteurs eux-mêmes.

Plusieurs d'entre nous fouillent avec fruit depuis de longues années les archives et les bibliothèques et à eux nous demanderons de ne pas trop nous faire attendre les produits importants de leurs recherches.

Mais, sans s'astreindre à d'aussi longs et rudes labeurs, il est d'autres travaux à la portée de tous et qui peuvent donner de prompts et efficaces résultats. Nous avons l'heureuse chance d'habiter une ville, disons mieux, un pays riche en vestiges artistiques du passé, qui disparaissent chaque jour. C'est notre tâche obligée d'en conserver le souvenir et l'image. Nos collègues disposent d'un mer-

veilleux instrument de travail, la photographie, d'un usage familier à leurs mains adroites, qui évite les difficultés, les lenteurs, les infidélités forcées du dessin et donne aux reproductions l'autorité de la réalité même.

N'est-ce pas œuvre facile et séduisante de saisir et de fixer les innombrables détails de nos vieux édifices? Que de sujets d'étude, que de séries diverses nous offrent nos vieilles maisons! Epis des combles, acrotères des ramperolles, lucarnes, corniches, frises, larmiers, fenêtres, portes, poteaux corniers, cheminées, tours d'escalier, puits, etc. Et, dans un genre plus pittoresque encore, quels groupes imprévus de maisons en pierre et en bois, quelles lignes capricieuses de façades! Quels angles bizarres de carrefours! Quelles perspectives curieuses de rues les siècles nous ont façonnées, que de cours intérieures riches de couleur et de lumière! A moi, qui sais combien dans mes recherches j'ai dû négliger de détails charmants et instructifs, il appartient peut-être de vous signaler cette ample moisson en pleine maturité et de vous inviter à la cueillir avant que les souffles modernes l'aient anéantie.

Certes, pour présenter ces objets au public, il faudra un peu de cette science première mais sérieuse qui consiste à regarder les objets pour les voir et à décrire ce que l'on a vu. Mais y a-t-il

besogne plus intéressante et science plus nécessaire en toutes les phases de la vie ?

Lorsque nos plus simples mémoires refléteront ainsi l'originalité locale des objets représentés et l'impression personnelle des auteurs qui les auront su voir, apprécier, classer et décrire, ils auront une vigueur et un relief qui affirmeront la vitalité de la Société et seront la garantie de son avenir.

Cet avenir, Messieurs, se présente sous un aspect favorable ; les marques de sympathie continuent à venir à nous.

Le ministère de l'Instruction publique a déféré le titre de *correspondant* à trois de nos collègues. Adressée à M. de Laugardière, notre vice-président, le savant à la mémoire impeccable ; à M. des Méloizes, notre secrétaire, artiste et érudit ; à M. de Saint-Venant, habile à plonger son regard dans les plus lointaines profondeurs du passé, cette distinction si faible et si tardive qu'elle soit, n'en est pas moins un hommage rendu à nos savants amis et dont l'honneur rejaillit sur la Société entière.

Dans un ordre d'idées plus matériellement appréciable, Mme Roubet a bien voulu se dessaisir en notre faveur de divers objets recueillis par son mari, notre ancien collègue, aux environs de La Guerche, et surtout de titres originaux concernant plusieurs seigneuries des bords de la Loire. Nous lui en adressons ici nos sincères remerciements.

Il me reste un triste devoir à remplir ; nous avons eu depuis deux ans à déplorer la perte de plusieurs de nos membres associés libres. Ce sont : M. l'abbé Camard de Puymory, ce prêtre aimable et bon qui appréciait haut les hommes et les œuvres de la Société ; M. Henri Gangneron, homme de bien et d'instruction solide, un de nos vieux amis ; M. Auguste Balsan, grand industriel et ancien député de l'Indre, qui s'intéressait aux choses du Berry ; M. Gomont, officier d'artillerie, distingué et énergique, enlevé tout jeune à l'affection de sa famille et aux légitimes espérances de l'armée ; M. le docteur Burdel, correspondant de l'Académie de médecine, à qui son savoir avait valu une haute et juste notoriété ; M. Révenaz, ce type accompli de l'homme de grand cœur et de grande fortune, mettant de larges secours au service de toutes les nobles causes. Puisse l'expression de nos unanimes regrets être un témoignage de notre affection pour ces compagnons tombés sur la route et de notre reconnaissance pour l'appui qu'ils nous ont prêté.

Des considérations d'âge et de maladie ont écarté de nous quelques-uns de nos chers collègues ; leur éloignement nous a permis de faire quelques excellentes recrues. Dans l'impossibilité où je serais de dire tout le bien que je pense des uns et des autres sans offenser grièvement leur modestie,

je me borne à adresser à ceux qui nous quittent un souvenir affectueux et à ceux qui nous arrivent un salut de bienvenue et de confiance.

17 mars 1897.

Au lendemain du jour où nous lisions ce rapport, un deuil foudroyant venait frapper la Société dans un de ses membres les plus chers et les plus distingués. M. le comte de la Guère, notre Trésorier, tombait dans une autre enceinte, en complète santé et en pleine vigueur, au moment où il remplissait un devoir civique.

Sous le coup de l'émotion poignante que nous cause cet affreux événement nous ne voulons pas ajourner l'expression de nos regrets unanimes pour ce collègue aimable, à l'abord gracieux et ouvert et de la perte considérable que fait la Société dans la personne de ce Trésorier exact et assidu.

Sa disparition soudaine fait un grand vide dans notre Bureau, elle en fait un plus grand encore dans tous nos cœurs où son souvenir ne s'effacera pas.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PAR LE SECRÉTAIRE

1895-1896

MESSIEURS,

Il y a exactement deux ans que paraissait le précédent recueil de vos mémoires et le délai ainsi écoulé entre la publication de ce vingtième volume et celle du vingt-et-unième que nous vous présentons aujourd'hui pourrait faire croire à un ralentissement de votre activité. C'est pourquoi je dois faire remarquer ici qu'une partie de vos ressources de l'avant-dernier exercice a dû être employée à une publication modeste mais nécessaire : celle des tables des volumes parus dans notre seconde période décennale. D'ailleurs, l'économie résultant en 1895 d'une impression moins coûteuse a profité à l'exercice suivant et vous a

permis de consacrer dans le présent volume les procédés les plus perfectionnés de reproduction à l'établissement de planches plus nombreuses destinées à l'illustration des mémoires publiés.

Ceux-ci comprennent une partie seulement des communications qui vous ont été faites. J'aurai à rappeler, mais ne pourrai qu'analyser brièvement, les conclusions des nombreux rapports verbaux qui vous ont été présentés en séances. Il faut donc demander à leurs auteurs de les rédiger définitivement pour les livrer bientôt à la publicité de nos recueils.

Je commencerai le rapport que j'ai à vous soumettre par l'indication, parmi les travaux dont vous avez entendu la lecture, de ceux dont l'impression a été décidée pour former votre XXI[e] volume :

Ce volume débute par une notice consacrée par M. Mater à une catégorie d'antiquités qui a pris depuis quelques années au Musée de Bourges, grâce surtout à la libéralité de plusieurs de nos concitoyens, une certaine importance archéologique. Il s'agit de la collection de diverses figurines en bronze dont le plus grand nombre est sorti du sol romain de notre province et dont le très zélé président de la commission du musée donne la nomenclature détaillée avec les indications utiles

sur leur provenance. Ses descriptions exactes accompagnées d'excellentes représentations photographiques, d'après les clichés de M. Roger, constituent le plus précis des catalogues et un instrument aussi précieux pour les études comparatives que le seraient les objets eux-mêmes.

Nous devons le mémoire suivant à une nouvelle collaboration que vous avez été heureux d'accueillir : un terrain situé à la porte du bourg de Bengy-sur-Craon avait été depuis longtemps signalé par M. Ch. de Laugardière comme recouvrant les ruines importantes d'une villa romaine ; mais des circonstances diverses avaient empêché jusque-là d'y pratiquer des fouilles, lorsque M. le capitaine Grandjean, profitant d'un séjour dans cette localité dont il est originaire, sut obtenir les ressources et les autorisations nécessaires, et entreprit des recherches dont les résultats sont consignés dans son rapport. Ces fouilles, sans donner d'indications sensiblement différentes de celles fournies jusqu'ici par l'examen des nombreuses substructions du même âge répandues dans notre contrée, ont procuré la découverte de deux groupes de constructions dont les unes paraissent se rapporter à une exploitation agricole et les autres à une habitation assez luxueuse, pourvue d'annexes hydrauliques, de thermes et d'une pièce de faibles dimensions qu'il n'est pas interdit de regarder

comme un sanctuaire domestique, mais qui pourrait aussi être simplement une dépendance d'une salle de bains. Le pavage de cette petite cella est une mosaïque qui, bien que montrant seulement une ornementation géométrique, n'est pas sans valeur et devrait trouver son abri naturel au musée de Bourges. Les quelques monnaies découvertes dans les fouilles indiquent l'occupation de cette demeure tout au moins jusqu'à la fin du IV^e^ siècle. Les ossements humains et les traces nombreuses d'incendie peuvent faire penser à une destruction violente à l'époque des invasions barbares.

Les environs de Châteaumeillant, si fructueusement explorés depuis tantôt vingt ans par M. Émile Chénon, ont fourni à nombre de nos volumes des constatations très instructives. Notre savant collègue nous offre une fois de plus le fruit de ses observations et consacre plusieurs notices à des genres d'antiquités différents : sépultures préhistoriques accompagnées d'armes et d'instruments de pierre ; sépultures romaines et découverte de boîtes funéraires dont l'une affecte des dispositions qui paraissent constatées pour la première fois ; galerie souterraine d'une destination et d'un âge aussi douteux que ceux de beaucoup d'autres souterrains analogues observés çà et là dans le centre, mais qu'il est important de relever à l'occasion. M. Chénon nous donne encore des

renseignements sur l'état actuel dans l'église de la Motte-Feuilly, des débris du mausolée de Charlotte d'Albret, œuvre de Martin Claustre, heureusement classés, il y a peu d'années, parmi les monuments historiques, et sur un rétable de la Renaissance, en forme de tryptique, conservé dans l'église de Saint-Janvrin. Il donne enfin les inventaires de deux trésors de monnaies d'or du xv^e^ siècle découverts l'un en 1896 au Châtelet et l'autre, qui n'avait pas encore été étudié, près de la limite du département du Cher, dans la commune de Boussac-les-Églises (Creuse).

L'archéologie monumentale a inspiré les deux mémoires suivants : l'un contient l'étude d'un édifice disparu, Notre-Dame de la Comtale, dont les bases ont été retrouvées dans les travaux de réfection d'une salle du Lycée de Bourges. Nul parmi nous ne pouvait traiter avec plus d'autorité que M. le Président de Kersers la question délicate d'une détermination précise de la date de construction de cette église.

L'autre est consacré à un monument dont les ruines grandioses étaient il y a un an menacées d'une transformation qui eût équivalu à un anéantissement. La Société des Antiquaires ne pouvait se désintéresser d'une telle situation et elle prit l'initiative d'une demande de classement de ces ruines au nombre des monuments historiques. Elle

décida en même temps qu'une étude sur place du Palais du duc Jean de Berry serait faite dans une visite à laquelle elle convia les membres du Conseil général, la Société historique du Cher, les représentants de la presse et les autres notabilités locales. Ce fut une révélation pour beaucoup de nos concitoyens qui ignoraient les curieuses dispositions de l'édifice et ses détails si artistiques et encore si bien conservés. A la suite de cette excursion, pendant laquelle les visiteurs entendirent les explications de notre collègue M. Gauchery, dont la compétence spéciale venait de s'affirmer par la publication, en collaboration avec M. de Champeaux, du bel ouvrage sur *les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry,* une pétition adressée au Conseil général pour appuyer votre demande de classement fut couverte de signatures.

Ainsi fut rempli le but que vous aviez en vue : les restes du palais de Bourges sont aujourd'hui classés. Leur conservation est assurée, en attendant qu'une restauration bien comprise restitue à notre ville ce qui pouvait être sauvé d'un monument de la plus haute valeur artistique, d'un superbe spécimen de notre architecture nationale du XIV^e^ siècle.

Ce fut à cette occasion que M. Gauchery écrivit le mémoire que nous publions aujourd'hui. C'est

la description la plus consciencieuse de l'état primitif du palais et de ce qui subsiste encore de cette œuvre superbe des frères Guy et Drouet de Dammartin.

M. le comte Alphonse de la Guère clôt dans ce volume la série des mémoires archéologiques par l'étude descriptive d'une collection de fers à hosties qui fait partie de son cabinet. Elle montre la persistance des types généraux de ces ustensiles religieux depuis le XII^e^ jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

Vous avez bien voulu, Messieurs, accueillir la communication d'un document qui m'appartient et qui vous a paru intéressant au point de vue historique, comme donnant des renseignements assez précis sur le cérémonial usité pour les funérailles d'un grand officier de la Couronne et sur certains usages au commencement du XVI^e^ siècle. Le chancelier de France Jehan de Ganay appartenant au Berry par une partie de sa famille, vous avez jugé que le compte de ses obsèques n'était pas absolument étranger à l'histoire de notre province et c'est ainsi que ce document paraît dans vos publications avec les quelques pages d'introduction nécessaires pour le présenter au lecteur.

L'étude généalogique qui suit est due à M. le comte de Maussabré. Elle concerne la famille Trousseau, qui a tenu une place importante dans ce pays

aux XIVe et XVe siècles. Elle a été confondue par la plupart des auteurs et par La Thaumassière lui-même avec une maison du même nom qui n'appartenait pas au Berry. Le travail magistral de notre éminent collègue empêchera toute confusion pour l'avenir entre les descendances de deux souches différentes et c'est une bonne fortune pour nous de pouvoir publier l'histoire définitive d'une famille dont le nom se rencontre à chaque instant dans nos archives locales.

Comme à l'ordinaire un *Bulletin numismatique* inséré à la fin du volume contient la description des monnaies et sceaux découverts dans le Centre depuis notre précédente publication.

Je dois maintenant, Messieurs, passer en revue les différentes communications qui ont sollicité votre attention sans être l'objet de mémoires recueillis pour l'impression. Ce n'est pas à dire que plusieurs d'entre elles ne puissent vous revenir pour paraître dans quelqu'un de vos recueils ultérieurs. Dans l'analyse de ces divers sujets de discussion, je suivrai pour le classement des matières l'ordre des temps archéologiques auxquels ils se rapportent :

M. l'Ingénieur en chef des mines A. de Grossouvre vous a signalé entre Fontgombaud et Le Blanc, un *abri sous roche* qui paraît avoir été

exploré il y a plusieurs années. Nous ne sachions pas que l'inventaire des trouvailles, peut-être fortuites, qui ont dû y être faites ait été publié et cette omission est regrettable. Notre collègue, sans avoir le loisir d'y faire des recherches, et seulement en passant, a constaté qu'on y peut encore recueillir des silex travaillés et des ossements d'animaux et il a appelé sur ce point l'attention des chercheurs.

A l'occasion de l'hommage fait à notre bibliothèque par M. Marcel de Puydt d'un nouveau mémoire sur les *fonds de cabanes néolithiques*, M. de Saint-Venant a insisté sur les rapprochements qui s'imposent entre les découvertes du savant belge et celles qu'il a faites lui-même en 1888 à Jussy et dont il a rendu compte dans les XV^e^ et XIX^e^ volumes de vos mémoires. Ses conclusions d'alors, tirées des précédentes observations de M. de Puydt, se trouvent corroborées par les vingt exemples nouveaux rencontrés en Belgique dans les fouilles de Vieux-Waleffes et de Latinne : « Ce sont toujours, dit M. de Saint-Venant, les mêmes fonds de dimensions peu variables, avec couches archéologiques contenant des terres noires et des débris, entre autres des silex taillés, non polis, servant à l'industrie, non à la guerre ; des nucleus, percuteurs, et éclats très nombreux attestant des tailles sur place ; de nombreux morceaux

de meules, molettes, broyeurs; le tout prouvant une grande activité de fabrication, probablement locale, d'outils et de poteries grossières et d'usage journaliers, avec lissoirs, et aussi nombreux débris de poterie fine, de luxe, ornée, de caractères très tranchés, sans doute importée. Comme à Jussy encore, presque dans chaque fosse, un morceau de minerai de fer, plus ou moins poli par le grattage et produisant de la couleur rouge.

« Fait peut-être fortuit, mais qu'on peut néanmoins noter, toutes les fosses sont, comme la grande de Jussy, orientées N.O.-S.E. Simplement six instruments, taillés finement sur une seule face, et dont deux à peine ébauchés, peuvent être regardés comme des armes : on a, en effet, souvent appelé flèches ces objets rencontrés notamment en Italie, et ils passent pour bien plus anciens que les types non équivoques à pédoncule et ailerons.

« Absence d'armes, par conséquent, ou à peu près; pas de trace de haches en silex, polies ou non; — le peu d'objets qu'on pourrait rapprocher de ces types sont en roches étrangères au pays.— Pas la moindre trace de métal.

« Plusieurs vases ont, au lieu d'anses, de simples trous ronds près du bord, sans doute pour y passer des cordelettes, toujours comme à Jussy.

« Le dernier travail de M. de Puydt signale dans les couches la présence d'écales de noisettes

brisées, probablement au moyen des molettes et nombreuses petites meules rencontrées. Je n'ai pas eu les savants moyens d'investigation que possède l'Université de Liège, aussi je n'ai pu constater si nos couches noirâtres de Jussy contenaient de ces restes microscopiques. »

Il était utile de rappeler les caractères de ce genre fort curieux d'antiquités, que très peu de contrées ont eu jusqu'ici le privilège de révéler et dont la sagacité de notre collègue a, pour la première fois, reconnu des exemples en Berry. Des vestiges analogues, s'il s'en présente à l'avenir dans notre pays, ne pourront plus, l'attention étant particulièrement éveillée sur eux, échapper à l'analyse des archéologues.

On sait combien sont nombreux en Berry les vestiges antiques d'exploitation métallurgique. Dans un savant mémoire publié dans votre XI^e^ volume, notre regretté collègue Georges Vallois donnait une liste étendue des buttes d'anciens laitiers qu'il avait pu retrouver. Plusieurs de ces amas de scories ont été, en ces derniers temps, pour une cause ou pour une autre, entamés sur différents points du département du Cher et vous vous êtes préoccupés à juste titre des moyens d'être tenus au courant des découvertes que pourrait provoquer leur déblaiement. La rencontre de monnaies romaines et de poteries dites samiennes est fréquente dans

ces dépôts. J'en signalais la trouvaille en 1872 dans une butte de la forêt d'Allogny. Au mois de septembre dernier, M. le comte R. de Pomyers vous a annoncé la découverte, dans un amas de laitier de la commune d'Ivoy, de débris de céramique romaine et d'un moyen bronze de Trajan.

Mais si les restes romains y sont communément ramenés au jour, on n'y a jusqu'à présent jamais signalé de découverte d'une autre époque. Il est pourtant infiniment probable que parmi ces amoncellements de scories, il en est dont l'origine remonte plus haut. La Société s'efforcera de ne pas laisser échapper la connaissance des observations qui pourraient être faites dans les dépôts de laitiers d'Allogny en voie d'exploitation, aussi bien des vestiges gaulois que de ceux, non moins curieux à constater, des époques plus récentes, barbares ou du haut moyen-âge.

M. Henry Ponroy vous a entretenus de la découverte à Scay, commune de Venesmes, de nombreux squelettes inhumés côte à côte à une faible profondeur, dans les talus d'un chemin creux d'apparence très ancienne. Les ossements par leur conformation paraissent appartenir à des hommes jeunes et robustes. On n'a trouvé aucune arme ni ornement quelconque, à l'exception d'un fibule en bronze que M. Ponroy attribue aux premiers temps de notre ère.

Le même collègue a fait connaître qu'à Foëcy, au lieu dit *Tardif,* à 300 ou 400 mètres du Cher et à environ 50 mètres de la voie romaine, on a découvert dans des carrières, à 0 m. 80 environ de profondeur, une grande bouteille en verre et des ossements humains. Au même lieu, plus récemment, on a trouvé d'autres ossements et des clous en fer longs de 0 m. 12 à 0 m. 15. M. Philippe Monnier, notre associé libre, ayant fait agrandir la fouille, a mis au jour un squelette, de grands clous, un petit vase en poterie rouge lustrée et une petite bouteille en verre. M. Ch. de Laugardière nous a fait remarquer que le nom de Foëcy indique une origine romaine : *Fusciacus,* domaine de Fuscius, et que les fouilles en question ont été faites évidemment sur l'emplacement du cimetière de cette villa. Il a été demandé à M. Monnier de continuer les recherches et vous l'avez prié d'en faire rapport à la Société.

Il paraît s'agir encore d'une antiquité romaine dans une communication faite par M. l'Ingénieur en chef A. de Grossouvre sur un aqueduc qui a été coupé aux environs de Bannay, par une tranchée du chemin de fer de Bourges à Cosne. On a indiqué à ce propos qu'une importante villa romaine a autrefois été signalée près de cette localité dont le nom rappelle l'existence de bains antiques. L'aqueduc retrouvé diffère par sa construction

des ouvrages de cette nature si fréquemment rencontrés en Berry : il est constitué par l'accouplement de deux conduits de terre cuite à emboîtements, entourés d'un ciment dans lequel on voit de petits fragments de brique et le tout est encastré dans une maçonnerie. Il serait à désirer que des recherches particulières pussent être dirigées sur ce point.

Un autre aqueduc plus important a fait l'objet d'un rapport de M. Ch. de Laugardière : En faisant des travaux à Bourges pour l'égoût allant du Fin-Renard à l'Yévrette, à une profondeur de cinq à six mètres, en galerie, on a trouvé un aqueduc déjà rencontré près de l'École d'artillerie. Les journaux à son sujet ont imprimé plus d'une erreur : ils ont été jusqu'à dire qu'il était gaulois. Cet ouvrage ne diffère pas dans sa construction de tous les aqueducs de la bonne époque romaine. Il sert actuellement à l'écoulement des eaux de vidange de l'École d'artillerie. Mais à un niveau supérieur, les travaux ont fait découvrir une galerie dans laquelle avait été commencée, probablement à l'époque de la décadence romaine, la construction d'un autre aqueduc, beaucoup moins soigné, suivant la même direction. Cette construction paraît avoir été brusquement interrompue. C'est là que les journaux ont vu à tort une chambre dans laquelle se réunissaient les

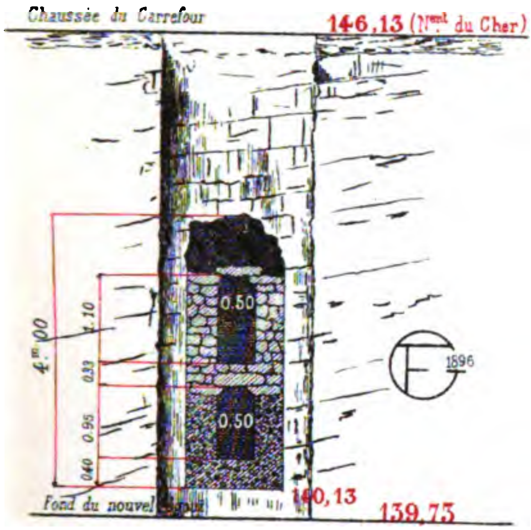

Chaussée du Carrefour
146,13 (Nmnt du Cher)
4m 00
1,10
0,33
0,95
0,40
0.50
0.50
1896
Fond du nouvel égout
140,13
139,73

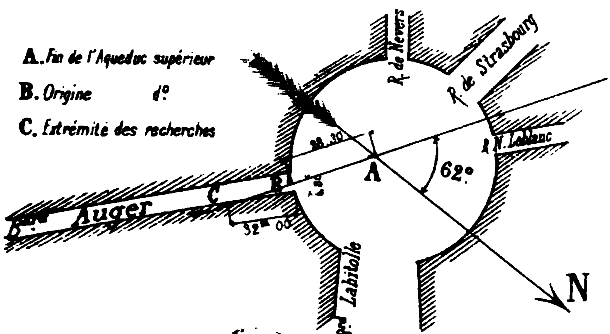

A. Fin de l'Aqueduc supérieur
B. Origine d°
C. Extrémité des recherches
R. de Nevers
R. de Strasbourg
R. N. Leblanc
Bd Labitolle
Bd Auger
28,30
62°
32m 00
A
B
C
N

eaux des différents aqueducs. M. G. Franche, ingénieur architecte, a relevé avec précision la situation de ces deux ouvrages et a bien voulu vous offrir les plan et coupe ci-contre qui montrent exactement leurs dispositions relatives.

M. le Vice-président de Laugardière vous a encore communiqué un intéressant manuscrit qui fait partie de sa collection de pièces sur le Berry. C'est une note rédigée, au commencement du XVIII[e] siècle, par M. de Margat de Buxède, sur la voie romaine de Bourges à Sancerre, alors connue sous le nom de *gros chemin*. Elle indique avec beaucoup de précision l'état de la voie, les localités qu'elle traverse, les hauteurs diverses de la chaussée, et constitue ainsi un précieux document. Notre collègue a fourni des renseignements biographiques sur son auteur, Pierre-François de Margat, seigneur de Buxède, fils de François et de Marie de La Chapelle. Il fut, comme on peut le voir par les *Mémoires de Gassot* que la Société a publiés dans son XI[e] volume, installé en 1714, en succession de son père, dans la charge de conseiller au présidial de Bourges et fut maire de cette ville de 1724 à 1729. La pièce communiquée porte d'une autre écriture que son contexte la date : *15 août 1724* et, de la même main que cette date, mais d'une encre différente, la mention : *M. de Bucède était à Paris député pour le franc-alleu.*

M. de Laugardière n'est pas éloigné de penser que ces annotations seraient dues à d'Anville, qui aurait utilisé les renseignements de M. de Margat pour ses grands travaux de géographie historique.

M. Gustave Mallard vous a offert un travail sur les restes d'une enceinte en terre qui avait jusqu'à lui échappé aux observations et qu'il a découverte aux environs de Saint-Amand. Vous en avez entendu la lecture avec intérêt, mais ne pouvez l'admettre à prendre place dans vos Mémoires, puisque son auteur en a fait l'objet d'une publication particulière : vous ne devez, aux termes de votre règlement, imprimer que des travaux inédits. Mais il eût été regrettable que nos volumes ne gardassent point trace d'une découverte intéressante et vous avez décidé qu'une note résumant les observations de M. Mallard et donnant sur l'enceinte de Marçais les renseignements utiles au point de vue scientifique, serait encadrée dans le rapport de votre secrétaire. Voici donc le résumé des observations de M. Mallard :

« A trois kilomètres environ au nord du bourg de Marçais, à l'ouest de la route de Bruères à Culan, près du hameau des Guibourets, sur un plateau assez élevé qu'on appelle le *Champ-clair,* on voit des débris d'agger qui paraissent avoir appartenu à une enceinte rectangulaire.

« L'enceinte, dont les côtés sont exposés presque

exactement aux quatre points cardinaux est délimitée extérieurement par un fossé qui a dû avoir au moins quatre mètres de largeur. La profondeur en devait être de 2 mètres et les terres rejetées à l'intérieur y ont formé un agger qui pouvait avoir deux mètres de hauteur au-dessus de l'aire du camp. C'est par des sondages qu'on a constaté ces dimensions. Sur certains points les terres retombées ou rejetées dans les fossés, en ont fait disparaître la trace. Là ou l'agger existe encore, les profils en ont été naturellement très modifiés et la largeur de la base s'est étendue jusqu'à une dizaine de mètres aux dépens de la hauteur.

« Le vallum est assez bien conservé du côté de l'est, sur une longueur de 85 mètres. A 35 mètres de l'angle nord-est le rempart de la face orientale subit une interruption de 4 à 5 mètres dans laquelle on reconnaît une entrée, mais des fouilles ont permis de constater que, même devant cette porte, le fossé, aujourd'hui comblé, existait autrefois, ce qui suppose l'existence d'un pont mobile, pour effectuer le passage.

« Au sud de cette entrée, le rempart se continue sur une longueur de 50 mètres, puis s'abaisse en même temps que le fond du fossé se relève, et toute trace disparaît. Le chemin rural qui descend de la route vers la vallée, en empruntant à peu

près l'assiette des défenses, a dû amener pour sa confection la destruction de toute la partie sud de cette face.

« Au nord, le retranchement a beaucoup moins souffert sur une longueur de 95 mètres ; toutes ses parties, protégées par des haies et des broussailles ont assez bien résisté ; on trouve au fossé une largeur de près de 4 mètres et une profondeur d'un mètre cinquante. Il semble qu'une porte existait à peu près au milieu de ce côté ; plus loin l'agger s'abaisse et se perd presque complètement dans une forte haie vive.

« A l'ouest, on ne voit dans la partie nord aucune trace du vallum, la disposition des lieux donnant de ce côté un fort commandement de l'intérieur sur le dehors. A l'extrémité sud, quelques éminences longées de dépressions indiquent l'emplacement de l'ancienne défense, et permettent de fixer approximativement l'angle sud-ouest. Nous pouvons ainsi déterminer les quatre côtés en lignes droites du quadrilatère, dont la longueur est de 275 mètres pour les côtés nord et sud, et de 300 mètres pour l'est et l'ouest, ce qui donne une surface d'environ 8 hectares 25 ares.

« Cette station fut-elle à son origine l'œuvre des gaulois, anciens habitants du Berry ou celle des romains conquérants ? Eût-elle une destination militaire ou fut-elle une colonie civile ? Ce sont questions difficiles à résoudre.

« Nous n'avons trouvé sur cette aire aucun vestige d'habitation, mais à une très faible distance de la façade du camp allant du nord au sud, sur une étendue de plusieurs ares, la charrue amène constamment à la surface du sol des débris de constructions romaines, des tuiles à rebord et à recouvrement. Un de ces fragment portait les lettres D I V S, fin probable du mot *Claudius,* nom du tuilier antique.

« Ces débris voisins d'une enceinte rectangulaire affirment le séjour des romains sur ce point ; leur situation rappelle d'une façon frappante celle des ruines d'Alléan. A ce double titre, cet ensemble nous a paru digne d'intéresser ceux qui cherchent à déterminer l'âge et la nature de ces curieuses enceintes. Il était urgent de décrire celle du *Champ-clair* car ses derniers vestiges ne peuvent manquer de disparaître prochainement. »

M. le Président de Kersers vous a donné lecture d'une note relative à une autre enceinte en terre située près de Nérondes et appelée la *Motte de Villeville*, dont il avait naguère présumé l'origine romaine. On vient d'y découvrir à une faible profondeur deux monnaies romaines qui appuient cette attribution. Les dimensions de cette butte sont d'ailleurs supérieures à celles des mottes féo-

dales : elle mesure 90 mètres de côté, 3 ou 4 mètres de hauteur et elle est entourée d'un fossé de 10 mètres de large. M. de Kersers est entré à ce propos dans des considérations générales sur les ouvrages en terre des différentes époques que je n'analyserai pas parce qu'elles doivent entrer dans un mémoire plus étendu que nous publierons ultérieurement.

Il n'est pas possible de passer sous silence un incident qui a intéressé la probité scientifique d'un de nos anciens associés libres, le très vénérable et regretté M. Louis Roubet. Il s'agit d'ailleurs d'une discussion archéologique qui a touché personnellement notre Société, celle-ci ayant accepté la responsabilité d'un mémoire dû à deux de ses membres par la publication qu'elle en a faite. Je ne saurais mieux rappeler les faits qu'en reproduisant la partie du procès-verbal de notre séance du 1er juillet 1896 où ils sont exposés :

« M. le comte R. de la Guère met la Société au courant d'un incident qui vient de se passer au musée de Saint-Germain, relativement à la collection des moules antiques de céramique de M. Louis Roubet acquise après son décès par ce musée. Un savant étranger visitant le musée des Antiquités nationales, après avoir examiné les moules, a déclaré qu'ils sont tous faux et ont dû être fabri-

qués au siècle dernier à Salzbrunn ou à Augsbourg.

« Cette déclaration de l'archéologue étranger a ému MM. Bertrand et Reinach et jeté le doute dans leur esprit. M. Salomon Reinach a écrit à M. de la Guère pour le prier de faire une enquête sur l'origine de ces moules au sujet desquels M. Roubet n'a donné que des renseignements insuffisants. Comment expliquer qu'ils ont un aspect presque neuf et ne portent aucune usure profonde ?

« Ont-ils été achetés ou trouvés par M. Roubet?

« Celui-ci, s'il n'a pas été mystificateur, n'aurait-il pas été mystifié ?

« M. de la Guère donne lecture du rapport qu'il a préparé : il se reporte au travail de M. Roubet inséré dans le XVI[e] volume des Mémoires, où notre regretté collègue, notamment aux pages 3, 7, 8, 9, 13 et 15, dit que ces épaves ont été recueillies sur notre sol biturige ; cite comme provenance les alentours du Gravier ; nomme les lieux dits : *le petit moulin, le champ de la chapelle, les champs de la croix de pierre, l'étang fleuri ;* relève les numéros du cadastre et décrit les fours de potier, les instruments de l'ouvrier céramiste et les moules qu'il a découverts dans ces différentes stations. Ces renseignements ne sont-ils pas suffisants ? Ils ne sauraient être plus précis. M. de la Guère donne lecture de plusieurs lettres de Mme Roubet démon-

trant l'authenticité des moules. Aucun n'a été acheté. Tous ont été découverts par M. Roubet lui-même. Les ouvriers employés à ses fouilles existent encore et l'affirment. L'aspect neuf des moules s'explique par les soins et les nettoyages successifs de M. Roubet pour les débarrasser d'une couche d'argile formant comme une gangue. En résumé, M. Roubet a affirmé qu'il a lui-même trouvé les objets ; les ouvriers l'attestent, de même que de nombreux archéologues. On ne saurait donc contester l'authenticité de cette précieuse collection.

« La Société adopte les conclusions du rapport de M. de la Guère. Tous les membre de la Compagnie qui ont connu M. Roubet sont unanimes à affirmer son honorabilité absolue et ajoutent qu'ils étaient depuis longtemps au courant de ses fouilles.

« M. le Président déclare que si la question n'était pas close, la Société n'hésiterait pas à faire les frais de nouvelles recherches aux endroits désignés par M. Roubet, certaine d'y rencontrer de nouveaux moules ou des débris confirmant la première découverte. »

Les travaux écrits ou les communications verbales qui s'appliquent au moyen-âge ou aux temps

modernes n'ont pas été moins nombreux que ceux qui regardent l'antiquité pure :

M. Gauchery a signalé à votre attention certains cercueils en pierre qu'on rencontre sur des points très divers de notre contrée et qui sont remarquables par la roche dont ils sont fabriqués. Celle-ci pourrait à première vue passer pour un produit artificiel et c'est pourquoi il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il résulte de l'analyse faite par notre collègue M. A. de Grossouvre, ingénieur en chef des mines, qu'il faut y voir un grès parfaitement naturel dont la station géologique est, d'ailleurs, jusqu'à présent ignorée. Ce grès est excessivement friable. On y a creusé, aux environs du XIII^e^ siècle, un grand nombre de bières dont on trouve des spécimens à Saint-Denis-de-Palin, à Neuilly, au Gravier, à Quantilly et ailleurs. Il y a aussi en Sologne plusieurs églises dont les contreforts sont bâtis avec cette pierre et on la constate encore dans les contreforts de l'église du Gravier. Il serait intéressant d'en retrouver le gisement, car il est probable qu'il y avait sur l'emplacement de la carrière une fabrication locale dont les produits étaient exportés. D'après la constitution minéralogique de cette roche, on pourrait, d'après M. de Grossouvre, la chercher vers le département de l'Allier et probablement dans la direction de Tronçais.

Vous avez entendu une dissertation de M. l'abbé Auguste Roche sur la date exacte de la mort du bienheureux Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, portée par quelques auteurs au 9 janvier 1260, par d'autres au même jour de l'année suivante. Notre érudit collègue observe que le dernier acte de cet évêque inscrit au grand cartulaire de Saint-Étienne est daté du 23 décembre 1260. Par une série de déductions aussi ingénieuses qu'elles paraissent rigoureuses, il fixe en définitive la date du vendredi 31 décembre 1260.

Il vous a été donné connaissance de quelques trouvailles faites à Rians, il y a dix-huit mois, pendant les travaux de construction d'un presbytère sur l'emplacement de l'ancien cimetière. M. l'abbé Simon, curé de Rians, a bien voulu nous signaler :

1° Un cercueil de pierre plus étroit aux pieds qu'à la tête, avec des pièces de monnaie du xv^e^ siècle ;

2° Une autre bière trouvée à un niveau inférieur, celle-ci en pierre de Charly, rectangulaire, avec un couvercle à deux pentes qui présente la particularité inexpliquée de porter à sa face inférieure évidée une petite cavité régulière de 0 m. 10 sur 0 m. 035 et 0 m. 015 de profondeur. Les ossements y étaient en place, mais n'étaient accompagnés d'aucun objet ;

3° Une pierre tombale de la fin du XVII° siècle ayant porté autrefois dans le champ une inscription gravée que l'usure a fait disparaître à l'exception du mot AME. Au bas de cette dalle est un écusson écartelé surmonté d'une couronne de comte. On distingue au 1er et au 4e quartier deux pals ; au 2e et au 3e, un cœur. Ces armoiries, malgré une légère différence à deux quartiers, semblent bien reproduire celles de la famille de Stutt qui portait : écartelé au 1 et 4 d'or à trois pals de sable ; au 2 et 3 d'or au cœur de gueules. Il y a donc tout lieu de croire que cette tombe est celle de Roch de Stutt, mort le 14 septembre 1696, auquel la terre de Bacouët, située paroisse de Rians, avait été donnée, en 1686, par sa tante Gabriel de Stutt[1], veuve d'Antoine Le Breton, écuyer, sieur de Bacouët.

M. l'abbé Simon vous a de plus communiqué une plaque funéraire en cuivre au nom de Pierre Niquet, écuyer, seigneur de Terrefranche et de Villeines, capitaine au régiment du Roi, décédé le 12 mars. L'année manque. Le style des lettres indique le XVIII° siècle, de même que le dessin d'un écusson timbré d'une couronne de comte et aux armes de la famille Niquet, telles que les donne La Thaumassière.

M. Berry vous a signalé la mise au jour par la

1. MARQUIS DE LA GUÈRE : *Généalogie de la Maison de Stutt* ; Bourges, 1886, in-4° ; p. 145.

culture, au bord de la route de Gionne, à sept ou huit cents mètres de Coulon, de trois cercueils en pierre, plus étroits aux pieds qu'à la tête, sans couvercle, mais remplis d'ossements. Cette rencontre de tombes en pierre en pleine campagne, loin de toute agglomération, n'est pas rare; mais il est utile d'en prendre note puisqu'elle peut être l'indice de l'existence ancienne d'un centre de population.

M. le Président de Kersers a retrouvé dans les archives du château de Verrières et vous a communiqué le testament de Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, daté de 1578. Par ce testament, le prélat lègue à son neveu, Claude de Laubespine, « sa maison et château de Verrières sis au bailliage de Berry, ainsi que sa maison de Bourges, avec or et argent, appartenances et dépendances ». Ce document contient sur l'hôtel de Limoges et sur l'hôtel de Jacques Cœur des renseignements intéressants que M. de Kersers voudra bien, nous l'espérons, publier.

M. le Vice-président de Laugardière vous a entretenus de la fondation à Bourges d'une confrérie de Notre-Dame de Lorette et il vous a donné lecture d'une attestation tirée des archives municipales et délivrée par le maire de Bourges, le 22 avril 1609, pour certifier que la confrérie établie dans l'église du couvent des Cordeliers comptait

dès lors mille ou douze cents membres parmi lesquels le maréchal de La Châtre et son fils et les personnages les plus notables de la cité. Il a signalé à ce propos l'existence aux Archives du Cher (Série E, liasses nos 1786 et 1791) de comptes détaillés, rendus par les procureurs de cette confrérie en 1654 et 1662, qui mériteraient d'être mis en œuvre pour écrire l'histoire d'une importante association de Bourges.

C'est de ses propres archives, si riches en documents concernant notre histoire locale que votre Vice-président a extrait pour vous la présenter une lettre inédite du P. Desbillons datée de Mannheim, 17 novembre 1771, et comprenant deux pages pleines in-4°. Cette lettre ne porte malheureusement pas d'adresse, mais elle est intéressante par son tour spirituel et elle comble une lacune en ce sens qu'elle se rapporte à une époque où la correspondance du savant jésuite est fort rare. M. Dubois, dans la très attachante biographie qu'il a publiée il y a dix ans dans vos mémoires, a laissé supposer que de 1668 à 1773 le P. Desbillons resta sans écrire à son frère ni à aucune personne en France. Il est question dans cette pièce de deux ouvrages : les *Eclaircissements sur Postel* et la *Vie de Mme de Saint-Balmont* que le P. Desbillons avait fait imprimer à Liége et que l'éditeur garda deux ans en magasin avant de les mettre en vente.

J'ai eu l'occasion d'appeler votre attention sur une indication, qui me paraît erronée, fournie par l'ouvrage du marquis de Chennevières intitulé : *Recherches sur quelques peintres provinciaux* (Paris, 1850, 4 vol. in-8°). Il y est dit (tome III, p. 95) que le peintre Jean Boucher aurait habité à Bourges la maison occupée aujourd'hui par l'École normale et qu'il y a des raisons de supposer que ce serait lui qui aurait fait transporter et relever à l'entrée de cet immeuble la porte monumentale, reste de l'église de Saint-Aoustrille-du-Château, qu'on y voit encore. Or cette porte contient encastré, dans son tympan, l'écusson au dauphin cantonné de roses et d'étoiles de la famille Moreau. On peut en conclure qu'elle a été réédifiée à cette place par le constructeur de la maison, attendu que ces mêmes armoiries, comme vous l'ont signalé MM. de Kersers et Mater, sont gravées sur un pilier de cave avec la date 1688. Il faut donc renoncer à faire honneur à Jean Boucher de la pensée de conservation archéologique que l'auteur des *Recherches* lui a prêtée. Si l'on voulait dire que notre peintre local a habité une maison existant précédemment sur le même emplacement, on se heurterait à la tradition d'après laquelle il demeurait dans la maison à petite tourelle qui est à l'angle des rues Moyenne et Notre-Dame de Sales (anjourd'hui de Victor-Hugo). M. Ch. de Laugardière a appuyé

cette tradition de ses notes prises aux Archives du Cher et desquelles il résulte que Jean Boucher résida, tout au moins pendant une partie de sa vie, dans la paroisse de Montermoyen. Incidemment, notre Vice-président a fait remarquer que Jean Boucher n'avait point le caractère dissipateur qu'on s'est plu souvent à prêter aux artistes, mais devait être bon ménager de sa fortune si l'on en juge par les nombreuses constitutions de rentes qu'on rencontre à son nom dans les registres des notaires de son temps.

Cette rectification, quoiqu'elle s'applique à un livre datant de bientôt cinquante ans, m'a semblé d'autant moins inutile qu'une rue moderne voisine de l'école normale a reçu le nom de Jean Boucher et qu'on pourrait être porté un jour à justifier l'assertion de M. de Chennevières par son rapprochement de cette dénomination.

Je dois une mention au moins sommaire à quelques-uns des nombreux objets de curiosité offerts en séance à votre examen :

Par M. H. Ponroy, deux haches en pierre polie d'une remarquable conservation découvertes l'une à Cerbois, l'autre à Mehun. La première a 0 m. 25 de longueur et 0 m. 074 de largeur au tranchant ; la seconde mesure 0 m. 21 et 0 m. 065. La roche en est la même et la forme identique, ce qui peut faire penser qu'elles sortent du même atelier ;

Par M. le capitaine Grandjean, un bracelet ouvert en bronze du type dit à carêne et un bracelet en fil de bronze déformé, présentés comme paraissant avoir été trouvés sur l'emplacement de la villa de Bengy, bien antérieurement aux fouilles dont ce volume renferme le compte-rendu. M. de Laugardière, qui connaît parfaitement le territoire de Bengy et dont nous savons tous que les souvenirs ne peuvent être mis en défaut, vous a indiqué que ces deux objets doivent en réalité provenir de sépultures gauloises découvertes en 1847 dans la tranchée du chemin de fer comprise entre *la Vallée Meunier* et *Battereau* et près du passage à niveau voisin de ce dernier lieu ;

Par M. Mater, divers objets romains acquis par le musée : une grande fibule en bronze partiellement dorée, des vases en verre et en céramique trouvés dans un terrain longeant la rue de Dun ; une tête sculptée en pierre d'un bon style provenant de fouilles dans le cimetière des Capucins. Ces trouvailles doivent faire l'objet d'une notice que vous publierez et je ne les mentionne que pour mémoire ;

Par M. de Goy, plusieurs fers de mule du XIII^e^ siècle, bien conservés, retirés à Dun-sur-Auron du lit de la rivière, au-dessous de la grosse tour ;

Par M. l'abbé Duroisel, la photographie d'une

statue de la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus, sculpture intéressante de la première moitié du XVe siècle, trouvée dans les décombres de l'église de Poulaines et remise par lui en honneur.

La tâche que m'imposait le règlement est terminée. C'est à notre Président qu'appartient le privilège de vous entretenir de ce qui concerne la situation intérieure de la Société et de montrer dans quel rang honorable elle se maintient au milieu du monde savant par le dévouement qu'elle apporte à la conservation des monuments et par la conscience de ses études. Mais il ne vous dirait pas, et je dois réparer son oubli volontaire, quel sentiment de cordiale et unanime satisfaction nous avons éprouvé lorsque M. de Kersers, promu officier de l'Instruction publique, a de plus obtenu une médaille d'or décernée, pour la seconde fois, par l'Institut à la STATISTIQUE MONUMENTALE DU DÉPARTEMENT DU CHER aujourd'hui achevée.

A ce sentiment inspiré par l'affection s'ajoute celui d'une légitime fierté, puisque de ces distinctions il semble qu'un peu d'honneur rejaillit sur nous quand celui qui préside à nos travaux en est l'objet.

3 Mars 1897. *Le Secrétaire,*

DES MÉLOIZES.

MUSÉE DE BOURGES

DESCRIPTION

DES

BRONZES FIGURÉS ANTIQUES

Par D. MATER,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSÉE

Ce travail a été inspiré par le *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale* de MM. Babelon et J. Adrien Blanchet et la *Description raisonnée des bronzes figurés du Musée de Saint-Germain* de M. S. Reinach, et plus spécialement par ce dernier ouvrage, dans le cadre duquel je me suis soigneusement renfermé. Grâce à ces savants guides, aux nombreux monuments dont ils renferment l'étude et la reproduction, aux ressemblances qui apparaissent et aux analogies de type ou de style que l'on y relève, il m'a paru possible d'entreprendre sans trop de témérité la description et l'attribution de figurines ou d'objets d'une détermination souvent délicate.

La publication d'une série aussi modeste que la nôtre peut sembler d'un intérêt médiocre après celle des catalogues des grands musées nationaux, et nos 31 numéros feront bien mince figure à côté des 2,431 de la

Bibliothèque Nationale et des 545 du Musée de Saint-Germain ; mais elle aura cependant son utilité en contribuant à la réalisation de l'œuvre si importante de l'Inventaire général des richesses archéologiques et artistiques de la France, ne serait-ce que par l'apport de quelques courtes pages.

Ce qui constitue d'ailleurs le mérite, très réel à nos yeux, de notre collection, c'est qu'elle est en grande majorité de provenance locale et que les objets qui la composent sortent presque tous du vieux sol biturige. C'est ainsi que trois d'entre eux ont été découverts à Bourges [1], trois à Saint-Marcel près d'Argenton, l'ancien *Argentomagus* [2], deux autres à Fontillet, dans la commune de Berry-Bouy [3], un autre aux environs de Sancoins, l'ancien *Tincontium* [4], et qu'enfin sept proviennent du Sancerrois [5]. En ce qui concerne ces derniers, les grands travaux publics qui ont eu lieu récemment dans cette partie du département, les auraient mis au jour, sans qu'il ait été possible d'obtenir d'indication plus précise sur le lieu de la découverte, pour lequel, néanmoins, la pensée s'arrête tout naturellement au voisinage de l'ancien *Gordonum Castrum*, si riche en vestiges antiques. Pour trois objets au contraire la certitude de leur origine étrangère est établie [6], en sorte qu'il n'en resterait plus que treize [7]

1. — N^os^ 9, 10 et 13.
2. — N^os^ 1, 8 et 12.
3. — N^os^ 23 et 32.
4. — N^o^ 11.
5. — N^os^ 2, 3, 13, 21, 22, 24 et 28.
6. — N^os^ 5, 6 et 29.
7. — N^os^ 4, 7, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 25, 26, 27, 30 et 31.

pour lesquels nous n'aurions aucun renseignement. Mais, si l'on tient compte que ces monuments ont été réunis dans le Berry ou conservés par des amateurs dont l'existence entière s'est écoulée au milieu de nous, les probabilités les plus grandes militent, pour ceux-là encore, en faveur d'une origine locale.

Il n'est pas indifférent non plus de faire remarquer que depuis quelques années notre petite collection s'est notablement augmentée. En effet, quand l'administration du Musée a été confiée à nos soins, elle ne se composait que de treize bronzes figurés antiques [1], nombre qui, ainsi qu'on l'a vu, est aujourd'hui presque triplé. C'est un résultat qui ferait bien augurer de l'avenir, si on pouvait espérer rencontrer de nouveau des mines archéologiques aussi abondantes que celles qui se sont offertes dans le passé sans profit suffisant pour notre cabinet.

Un dernier mot pour faire connaître comment notre collection s'est formée. Elle a pour origine une double source dont les éléments différents se balancent presque à l'heure présente : elle provient soit d'acquisitions [2], soit de libéralités. Il n'est que juste de rappeler les noms de nos bienfaiteurs et de rendre à leur mémoire un reconnaissant hommage. Il faut nommer d'abord le fondateur du musée, le premier président Mater [3], puis ses amis et ses contemporains, les ouvriers de la première heure, le comte Jaubert [4], le colonel

1. — N^os^ 5, 6, 10, 16, 17, 18, 20, 25, 26, 29, 30, 31 et 32.
2. — N^os^ 2, 3, 7, 9 11, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 32.
3. — N^o^ 5.
4. — N^o^ 29.

Marnier[1], MM. Juillien[2], Jules et Émile de Lichtenstein[3], Texier[4] et Zevort[5]; viennent plus tard M. Bourdaloue[6] et plus récemment M. Boyer, donateur de sept objets, terminant ainsi brillamment une liste qui, nous en avons la sincère espérance, n'est pas encore close.

1. — Jupiter.

Il est nu et debout, sa chevelure est longue et sa barbe épaisse; sa tête est ceinte d'une couronne de chêne dont les lemnisques retombent sur les épaules. La main droite, tendue en avant, tient le foudre; l'extrémité du bras gauche, levé en l'air, a disparu. Le pied droit manque et la jambe gauche est légèrement ployée en arrière.

Pl. I.

Travail gallo-romain. – Patine brune.

Haut., 58 mill.

Trouvé à Saint-Marcel, près d'Argenton (Indre), l'ancien *Argentomagus*.

Donné par M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. n^{os} 3, 6 et 11 du *Catal. bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*.

1. — N° 6.
2. — N^{os} 20 et 30.
3. — N° 31.
4. — N° 17.
5. — N° 10.
6. — N° 13.
7. — N^{os} 1, 4, 8, 12, 14, 15 et 27.

PL. I.

UNIV. OF ILLINOIS

2. — Apollon (?)

Il est debout, nu; la tête, légèrement inclinée sur l'épaule droite, est tournée du même côté ; l'avant-bras droit manque, la main gauche est tendue en avant. Les jambes sont brisées au genou, la cuisse gauche est ployée en avant.

Pl. I.

Bon travail romain. — Patine verte.

Haut., 52 mill.

Découvert dans le Sancerrois.

3. — Apollon pythien.

Il est debout et nu ; la tête, dont l'épaisse chevelure forme sur la nuque une sorte de chignon, est ceinte d'une couronne de lauriers dont les lemnisques retombent sur les épaules. Il porte un carquois sur l'épaule gauche. Les mains et les pieds manquent; le bras droit est baissé et le gauche porté en avant; la jambe gauche est légèrement ployée.

Pl. I.

Travail romain. — Patine verte.

Haut., 55 mill.

Découvert dans le Sancerrois.

Conf. *Catal. br. antiq.*, *Bibl. Nat.*, n° 111.

4. — Minerve.

Ce bronze, qui a servi de manche de couteau, représente le buste de Minerve sans bras. La déesse est

coiffée d'un casque corinthien à haute crista ; sur la poitrine l'égide à tête de Gorgone.

Travail romain. — Patine brune.

Pl. I.

Haut., 48 mill.

Donné par M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. nos 18 *bis* et 436 de la *Description des bronzes figurés du Musée de Saint-Germain.*

5. — Vénus.

La déesse est debout, nue, les cheveux relevés en bandeaux autour du visage et ramassés en chignon sur la nuque. Le bras droit, qui est porté en avant, est cassé au coude et la main gauche, aussi tendue en avant, tient une pomme. La jambe droite est ployée en avant.

Pl. I.

Travail romain. Patine brune.

Haut., 93 mill.

Provient d'Italie.

Donné par M. Mater, premier président.

6. — Amour dansant (?)

Il est nu, debout, avec les cheveux réunis en touffe sur le sommet de la tête. Une courroie passée sur l'épaule droite porte sur la hanche gauche un objet indéterminable. Les deux bras sont levés au-dessus de la tête et les mains ouvertes horizontalement. La jambe droite est ployée, le pied gauche manque.

Pl. I.

Travail médiocre gravement altéré par le temps. — Patine verte.

Haut., 75 mill.

Trouvé à Constantine (Algérie).

Don du colonel Marnier.

7. — Mercure.

Le dieu est nu, debout, la tête tournée à droite avec les cheveux courts et frisés; il est coiffé du pétase auquel manque un des ailerons. La main droite, tendue en avant, tenait sans doute une bourse et la gauche, baissée, le caducée, attributs habituels de Mercure. Les deux jambes sont brisées à mi-hauteur.

Pl. II.

Bon travail romain. — Patine verte.

Haut., 105 mill.

Conf. *Catal. br. antiq. Bibl. Nat.*, n° 324.

8. — Mercure.

Il est debout, nu; la tête droite avec de longs cheveux est coiffée du pétase ailé. La main droite, tendue en avant, tient une longue bourse et la gauche tenait le caducée qui fait défaut. La jambe gauche est légèrement infléchie, avec le pied en arrière.

Médiocre travail gallo-romain. — Patine verte.

Pl. II.

Haut., 71 mill.

Trouvé à Saint-Marcel, près d'Argenton (Indre).

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

9. — Mercure.

Le dieu est debout, à demi nu et sa tête est coiffée du pétase ailé. Il est vêtu d'une chlamyde agrafée à droite, couvrant les épaules et s'enroulant autour du bras gauche avec un long pan qui retombe. La main droite portée en avant tient une longue et large bourse; la main gauche fait défaut. Le pied droit manque et la jambe gauche est légèrement ployée en avant.

Pl. II.

Travail gallo-romain. — Patine verte.

Haut., 66 mill.

Trouvé en 1893 à Bourges, sur la place Planchat.

10. — Mercure.

La figurine est debout et nue ; la tête est tournée à droite ; les cheveux sont frisés et longs ; elle est coiffée du pétase ailé. La main droite, tendue en avant, tient une bourse ronde ; le bras gauche est baissé, la main est perdue. La jambe gauche est légèrement ployée en avant ; les deux pieds manquent.

Pl. II.

Travail gallo-romain. — Patine verte.

Haut., 54 mill.

Trouvé à Bourges (Faubourg d'Auron) dans un tombeau, où l'on a recueilli également une plaque de cuivre portant l'inscription DEO MERCVRIO MARCEL

PL. II.

UNIV. OF MICH.

LUS LATINE LIB qui est conservée dans la famille Zevort [1].

Donné par M. Zevort, huissier.

11. — Buste de Bacchante.

Elle renverse la tête en arrière en la penchant un peu sur l'épaule droite ; les cheveux sont partagés au milieu du front, relevés sur les tempes et formant chignon sur la nuque. Elle est couronnée de pampres et de corymbes retenus sur le front par une bandelette ; les lemnisques retombent sur les épaules.

Beau travail romain. — Patine verte.

Ce buste, fragment arraché d'une statuette, mesure 66 mill. de hauteur.

Provient des environs de Sancoins (Cher), l'ancien *Tincontium*.

Pl. III.

Ce bronze, déjà décrit dans le XIX[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (*Description d'objets antiques en bronze, récemment acquis par le Musée de Bourges, par M. D. Mater*), avait été attribué à Bacchus ou à Ariane : sans revenir absolument sur cette dernière indication, nous généralisons cette attribution féminine en adoptant celle plus large de Bacchante.

1. Voir tome V, des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, p. 86. Supplément à l'*Epigraphie romaine*, par M. de Kersers.

12. — Hercule.

Il est debout, nu, marchant et combattant. La main droite levée tient la massue et le bras gauche replié avec la main ouverte, porte une peau de lion rudimentaire. La jambe gauche est ployée en avant dans l'attitude de la marche.

Pl. II.

Travail Gallo-Ramain grossier. — Patine verte.

Haut., 61 mill.

Trouvé à Saint-Marcel près d'Argenton (Indre).

Donné par M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. *Catal. br. antiq., Bibl. Nat.* n° 533 et *Bronzes figurés du Musée de Saint-Germain*, n° 134.

13. — Atys ou dadophore mithriaque

Il est debout ; ses cheveux sont relevés autour du visage et retombent sur les épaules. Il est coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'une tunique à manches, fendue sur le devant et s'arrêtant au-dessus du genou, analogue à la *caracalla* gauloise et sans ceinture pour la serrer à la taille. Les pieds manquent et il est impossible de décider si les jambes sont recouvertes de braies. Dans le dos et entre les deux épaules, se voit un trou ayant servi, soit à fixer un porte-flambeau, soit à rattacher la figurine à un objet plus important.

Pl. III.

Travail romain. — Patine verte.

Haut., 98 mill.

PL. III.

14

13

11

15

16 17

UNIV. OF MICH.

Découvert en 1860 à Bourges, rue d'Issoudun, 24.
Donné par M. P. Bourdaloue, adjoint.
Conf. *Catal. des br. antiq.*, *Bibl. Nat.*, n° 665.

14. — Dispater.

Dispater, le dieu au maillet, l'auteur de la race celtique, est barbu ; ses cheveux longs forment au sommet de la tête une sorte de touffe. Le vêtement se compose de la *caracalla*, serrée à la taille par une ceinture d'étoffe roulée. Sur les épaules, un grand manteau ou chlamyde, attaché à droite, retombe par derrière en larges plis. Les jambes, dont la gauche est légèrement ployée en arrière, sont couvertes de braies se réunissant aux chaussures ; le pied droit manque. Le dieu tient de la main droite, tendue en avant, le vase en forme d'*olla* qui lui sert d'attribut avec le maillet à longue hampe ; ce dernier a disparu avec la main qui s'y appuyait. Cette figurine offre un spécimen complet du costume gaulois aux premiers temps de la conquête, tel que le décrit Strabon.

Pl. III.

Bon travail gallo-romain. — Patine verte.

Haut., 81 mill.

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

Conf. *Bronzes figurés du Musée de Saint-Germain*, nos 149 et 168.

15. — *Pontife.*

Il est debout, barbu, vêtu d'une tunique serrée par une ceinture sur la poitrine ; par dessus il porte une

toge dont les plis sont relevés sur le bras gauche. La main droite tendue tient une patère.

Pl. III.

Figure d'applique. Travail barbare. Patine verte.

Haut., 72 mill.

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

16. — Tête de Maccus.

Elle est de face, avec de gros yeux saillants, de fortes moustaches et une sorte de goître. Elle est évidée et un trou percé dans la partie postérieure du crâne servait à la fixer.

Pl. III.

Ornement d'applique. Travail romain. Patine verte.

Haut., 25 mill.

17. — Tête de Maccus.

Les cheveux sont réunis en grosses mèches, les sourcils proéminents, le nez écrasé, la bouche largement fendue et la barbe longue.

Pl. III.

Figure d'applique. Travail romain. Patine verte.

Haut., 37 mill.

Don de M. Texier, commissaire pour les monuments des arts.

18. — Main.

Main issant d'un fleuron et tenant une boule entre le pouce et l'index.

PL. IV.

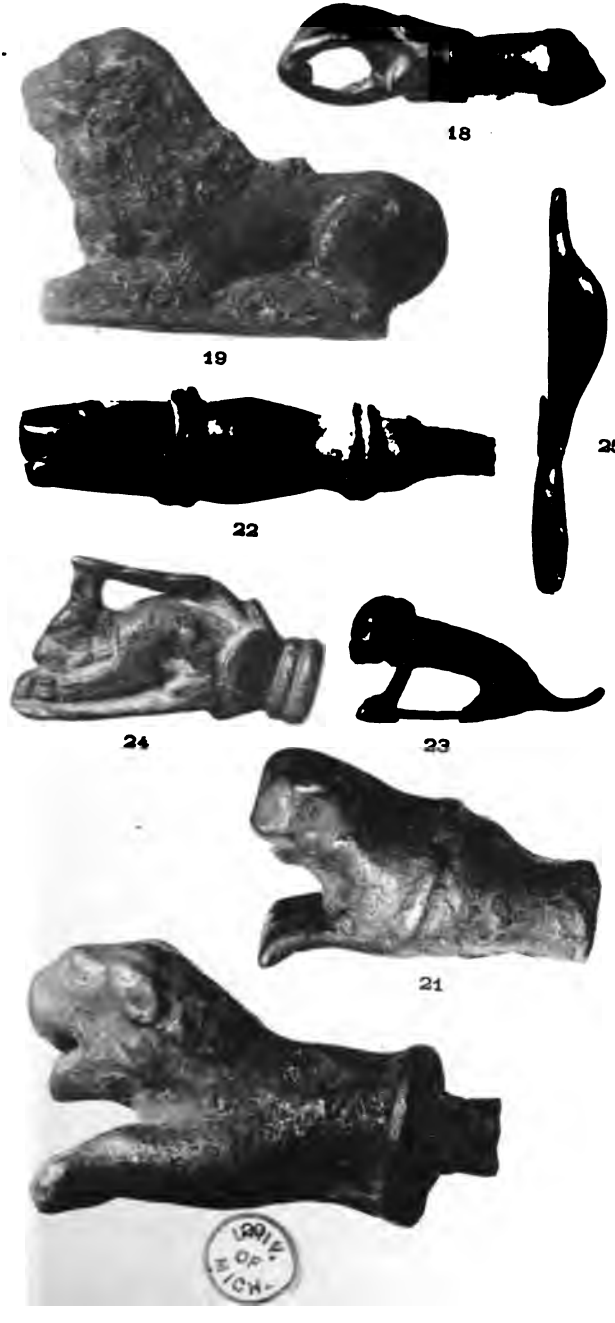

18

19

25

22

24

23

21

UNIV. OF MICH.

Manche de clef. — Patine verte.
Pl. IV.
Long., 56 mill.
Trouvé dans le Sancerrois.
Conf. *Br. fig.*, *Musée de Saint-Germain*, n^os^ 438 et s.

19. — Lion.

L'animal est couché, les pattes de devant étendues et la queue passant sous le ventre est relevée sur le dos.
Pl. IV.
Patine verte.
Long., 65 mill.
Donné par M. Juillien, architecte à Bourges.

20. — Lion.

Protome de lion issant d'un fleuron, les pattes en avant réunies par une barre transversale et la gueule béante.
Pl. IV.
Manche d'une clef en fer dont une partie subsiste.
Patine verte.
Long., 133 mill.
Trouvé dans le Sancerrois.
Conf. *Br. fig.*, *Musée de Saint-Germain*, n° 456. — *Catal. br. ant. Bibl. Nat.*, n° 1,887.

21. — Lion.

Protome de Lion ; les pattes réunies en avant par une barre transversale.

Pl. IV.

Manche de clef. — Patine verte.

Long., 54 mill.

Trouvé dans le Sancerrois.

22. — Tête de Loup.

Tête de loup percée d'un trou transversal dans la gueule.

Pl. IV.

Patine verte.

Trouvé dans le Sancerrois.

Conf. *Br. figurés du Musée de Saint-Germain* nos 441 et 457.

23. — Singe.

Singe assis, appuyé sur les pattes de devant, la queue déployée.

Pl. IV.

Fibule. — Patine brune.

Long., 46 mill.

24. — Ecureuil.

Il est accroupi, rongeant un fruit et la queue relevée sur le dos; le tout issant d'un fleuron.

Pl. IV.

Manche de clef. — Patine verte.

Long., 49 mill.

PL. V.

UNIV. OF MICH.

25. — Agrafe a tête de cygne.

Anneau ouvert et se terminant par une tête de cygne.

Pl. IV.

Bon travail. Patine verte.

Diam., 31 mill. — Long., 71 mill.

Don de M. Boyer, archiviste départemental.

26. — Dauphin.

Fibule en forme de Dauphin et munie de son ardillon mobile.

Pl. V.

Patine verte.

Long., 47 mill.

Trouvé dans le Sancerrois.

Conf. *Br. figurés du Musée de Saint-Germain*, n° 352.

27. — Tête de Panthère.

L'animal a la gueule béante et les oreilles dressées.

Pl. V.

Style étrusque. — Patine verte.

Haut., 42 mill.

Cette tête, qui servait d'ornement terminal au manche d'une patère, faisait partie du mobilier funéraire de la sépulture de Fontillet, décrite dans le V° volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, par M. de Laugardière. (Pl. I, fig. 2 *bis*.)

Conf. *Catal. Br. ant. Bibl. Nat.*, n° 1,139 et *Br. figurés. Musée de Saint-Germain*, n° 258.

28. — Oreille de vase.

Elle a la forme d'un buste grotesque de femme avec deux ailes rudimentaires; la partie inférieure se terminant en pointe. C'est, peut-être, la représentation d'une harpie ou d'un génie.

Pl. V.

Patine verte.

Long., 71 mill.

Conf. *Catal. br. antiq. Bibl. Nat.*, n°s 718 et s.

29. — Manche de patère historié.

L'objet dont on va lire la description est plat, ses bords sont formés de deux lignes concaves, il a 48 millimètres de largeur au départ, 29 dans la partie la plus étroite et 75 à l'extrémité.

L'ornementation du manche comprend : 1° au bas, un Mercure assis tenant le caducée de la main gauche; les autres détails ne sont pas suffisamment visibles; — 2° au-dessus un édicule supporté par deux colonnes abritant un autel allumé et surmonté d'un coq; — 3° deux têtes de profil et contrariées sous un quadrilobe bordé de points creux; entre les deux têtes est percé un trou en forme de trèfle; — 4° enfin, une tête de méduse accostée de deux fleurons arrondis.

Cette pièce est la réplique d'un autre manche découvert dans la forêt de Brotone et conservé au Musée de

30

31

Rouen. L'ornementation est absolument la même, et la seule différence entre les deux manches réside dans le nom qui se lit sur l'estampille du fabricant, placée au-dessus de la tête de droite et qui est, pour l'exemplaire de Normandie, IANVARIS F, tandis que sur celui du Musée de Bourges on lit : ATPILVS.

Pl. V.

Travail grec. — Patine verte.

Donné par MM. Émile et Jean de Lichtenstein, alors élèves du collège de Bourges.

COCHET : *Catal. du Musée de Rouen*, 1868, p. 69. — *Br. figurés du Musée de Saint-Germain*, n° 399.

30. — *Vase à reliefs.*

Ce vase, de forme cylindrique, est porté sur trois pieds. Il devait être muni d'un couvercle à en juger par l'amincissement des bords évidemment faits ainsi pour que le couvercle pût s'emboîter.

La décoration du vase est formée de trois personnages disposés sur les parois et d'un quatrième objet d'une détermination difficile qui se compose, semble-t-il, d'une tête d'éléphant dont la trompe recourbée laisse un vide et fait un crochet qui devaient avoir leur utilité pour fixer le couvercle.

Les trois personnages sont vêtus de tuniques courtes et les têtes du premier et du second sont remplacées par une sorte de bouton qui devaient servir à porter une anse mobile. La première figure marche à gauche, la main droite tendue en avant et la gauche appuyée sur la cuisse ; la seconde a les bras croisés sur la poitrine

et les jambes l'une sur l'autre ; la troisième enfin est de face la main droite portée en avant et la gauche baissée.

Pl. VI.

Travail grec. — Patine brune.

Haut., 44 mill. — Diam., 35 mill.

Découvert en Phrygie et rapporté par le comte Jaubert, ancien ministre et député du Cher, qui en a fait don au Musée.

31. — *Bande de bronze.*

Cette bande de métal, de forme plate, décrivant un cercle avec godrons, est incomplète et brisée en trois fragments. Sa décoration se composait de trois parties séparées par des nervures à vives arêtes : 1° en haut, une zône de rinceaux fleuronnés ; 2° au-dessous, un rang de rais-de-cœur ; 3° s'en détachant, des pendentifs ajourés formés d'ailettes ornées de gravures et de volutes, se terminant par une tête de Silène barbue et couronnée de pampres qui portait un anneau évidé : un seul de ces pendentifs subsiste encore.

Pl. VI.

Beau travail. — Patine verte.

Ornement d'applique ou fragment de vase, peut-être d'un brasier ou réchaud.

Haut., 130 mill.

Donné par M. Juillien, architecte.

32
32 bis
32
Pl. VII.

32. — Œnochoe a anse historiée.

Ce vase, à bec pointu et à embouchure bilobée, est muni d'une anse soudée dont la plaque d'attache est formée d'un masque barbu. L'anse de forme recourbée porte à sa partie supérieure un buste féminin, reposant sur un arc de cercle terminé par deux ornements coniques creux dont un seul subsiste aujourd'hui (32 *bis*).

Pl. VII.

Style étrusque — Patine verte.

Haut., 170 mill.

Découvert à Fontillet (commune de Berry-Bouy) en 1873.

Sépulture gallo romaine de Fontillet par M. Ch. de Laugardière, *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. V, p. 48. — Pl. III, n° 1.

Les planches jointes à ce travail, sont l'œuvre de M. Octave Roger, que nous remercions bien sincèrement de son amical concours artistique..

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BENGY-SUR-CRAON (CHER)

les 7, 8, 9, 10 *et* 11 *octobre* 1895.

Par le Capitaine GRANDJEAN

DU 1er RÉGIMENT DE CHASSEURS

Le champ de la Croix-du-Ban se trouve à la sortie du bourg de Bengy, à l'est du chemin qui va de Bengy à Préfond. Altitude 207 mètres, à 20 mètres au-dessus du niveau du Craon qui coule à environ 500 mètres de là. Terrain léger, très perméable.

Vers 1840, M. Chaput, alors propriétaire de ce terrain, avait fait enlever de grosses pierres de pilastres qui se trouvaient à l'entrée du champ, près de la barrière.

On pouvait voir, en 1849, à une trentaine de mètres de l'endroit où les fouilles ont été exécutées, deux gros libages en pierre de la Celle-Bruère qui ont été recouverts de terre à cause des frais que leur extraction aurait occasionnés. Plus tard des pièces de monnaie ont été également trouvées à la surface du sol : une pièce de Dioclétien et deux de Constantin Ier.

Tous les ans la charrue amenait à la surface du sol des briques d'origine romaine.

Les fouilles faites en 1895 ont mis à jour une grande quantité de murs très bien construits en pierre du pays, et bien conservés.

Nous avons trouvé à deux mètres l'une de l'autre, deux constructions parallèles bien différentes : la première considérable, avec murs d'une largeur uniforme de 0 m. 84, très solides, mais sans enduit ; la deuxième beaucoup plus petite mais plus soignée, plus riche.

Commençons par la première de ces constructions qui a été très imparfaitement reconstituée. On peut voir sur le plan, indiquée par une ligne ponctuée, la direction d'une tranchée GH de 0 m. 55 de largeur et de 1 mètre de profondeur. D'abord 0 m. 20 de terre végétale puis des décombres au milieu desquels on a souvent vu des débris de bois brûlé ; à 1 mètre, en contre-bas, terre non remuée. En I, il a été trouvé environ deux hectolitres de cendres ; une petite tranchée IJ, n'a rien donné de particulier. En continuant la tranchée GH, on a rencontré trois murs distants de 3 m. 30, bâtis en pierres du pays, 0 m. 84 d'épaisseur, très bien construits avec chaux et sable. A partir de la tranchée le premier mur n'a qu'une longueur de 10 mètres dans la direction nord ; il n'a pas été suivi dans la direction sud. Sur ce mur on a trouvé un crâne humain et un fémur. Le deuxième mur, beaucoup plus intéressant à suivre que le premier, nous a paru être le mur extérieur d'une immense habitation rectangulaire. Il a été suivi sur une cinquantaine de mètres sur chaque face : aucune trace d'ouvertures. Sur la face nord, cinq petites chambres de 6 m. 80 de longueur avec largeur variable (de 1 m. 70 à 6 mètres). Une de ces chambres, la plus

PLANCHE 1

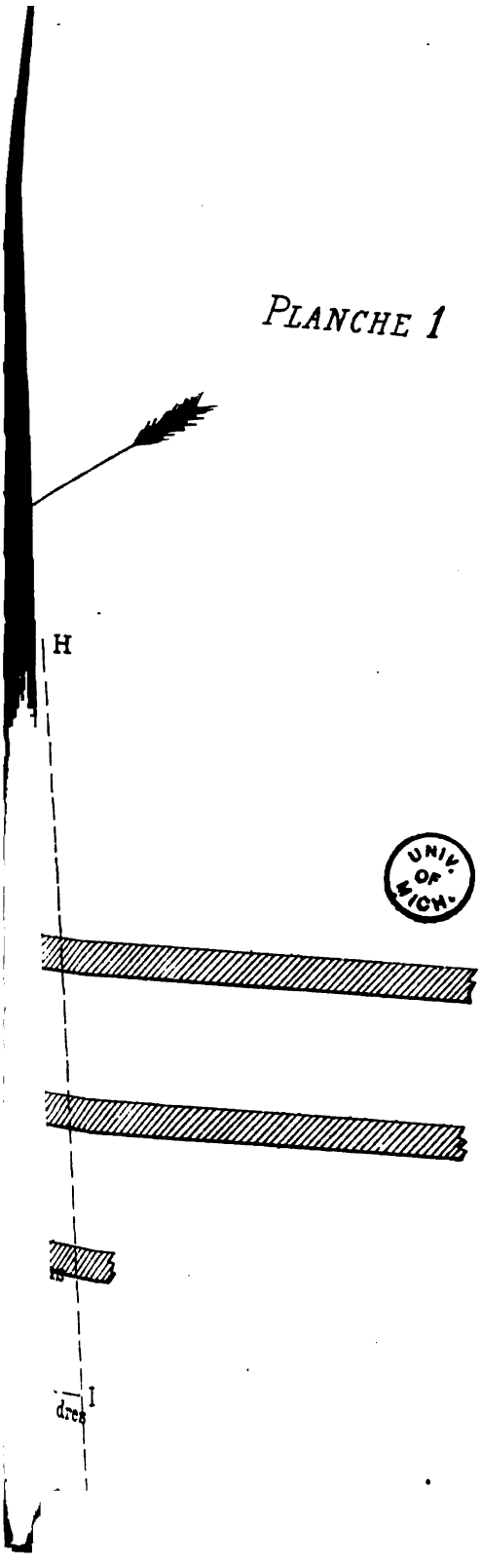

UNIV. OF MICH.

petite, a été fouillée. Comme toujours, nous avons trouvé environ 0 m. 30 de terre végétale, puis 1 mètre de décombres et de fragments d'enduits. En K, sous les décombres, terre non remuée ; en K', sous les débris d'enduits, nous avons trouvé jusqu'à une profondeur de 1 m. 80 des pierres non taillées, puis un canal d'assainissement qui communiquait avec un conduit semblable que nous verrons sous la chambre A du plan. A 2 m. 20, nous n'avions pas encore rencontré la base des fondations.

Dans cette immense habitation, d'autres murs, de 0 m. 84 d'épaisseur, devaient former des logements intérieurs que nous n'avons pu reconstituer.

Passons au deuxième corps de logis, nous y voyons des murs de toutes les dimensions : 0 m. 36, 0 m. 50, 0 m. 84 et 1 mètre d'épaisseur. En certains endroits des enchevêtrements de murs, en d'autres des murs accolés, nous font supposer que l'habitation mise à jour a été édifiée sur les ruines d'une construction antérieure plus massive.

Avant de découvrir cette habitation, nous avions creusé deux tranchées à partir du point L. L'une, LM, nous a fait rencontrer le mur de la grande construction dont nous avons parlé d'abord ; l'autre LL', nous a conduit sur le logement que nous allons examiner. Partout, dans ces deux tranchées, nous avons trouvé, comme dans la tranchée GH, 0 m. 30 de terre végétale et environ 0 m. 70 de débris de construction. Dans les débris de la tranchée LL', nous avons recueilli des ossements humains, des défenses de sanglier, des cornes de cerf et quelques clous forgés de 0. m. 07 de

longueur. En L, nous avons trouvé un morceau de marbre blanc de 0 m. 12 sur 0 m. 07, et de 0 m. 02 d'épaisseur.

Suivons sur le plan les détails de ce deuxième corps de logis fouillé avec plus de soin que le premier : nous voyons d'abord deux pièces A et B séparées par une pièce C qui devait servir de vestibule. Ce vestibule de 1 m. 75 sur 1 m. 55 est pavé de six dalles de dimensions variables ; la plus grande a 1 m. 07 sur 0 m. 83 et la plus petite seulement 0 m. 22 sur 0 m. 22. L'épaisseur des dalles est de 0 m. 12. Celle qui est posée à l'entrée de la chambre B, a comme dimensions 1 m. 07 sur 0 m. 72 ; elle dépasse les autres de 0 m. 12 formant marche. Nous n'avons pu comprendre à quoi pouvait servir une petite rigole *cd* taillée dans la pierre, elle ne passe pas sous le mur de la chambre B. Le côté nord du vestibule ne devait pas être fermé par un mur, car nous n'en avons pas constaté de trace. En faisant la tranchée L', nous avons jeté un coup de sonde sous les dalles et nous avons trouvé 0 m. 75 de décombres puis le sol naturel.

Dans la chambre A, trois côtés sont fermés par un mur de 0 m. 36 ; du côté du vestibule, aucune trace de clôture. Les murs portent un enduit léger, très fin et très plan, recouvert d'une peinture rouge. Le sol est en ciment de teinte jaune foncé dans lequel on a placé des cubes de schiste de Bussières-les-Mines. Ces cubes de 0 m. 015 à 0 m. 02, forment des octogones de 0 m. 13 de côté. (Voir le dessin d'une portion au 1/10, planche II, fig. 1.)

Du vestibule on pénétrait dans la pièce B par une

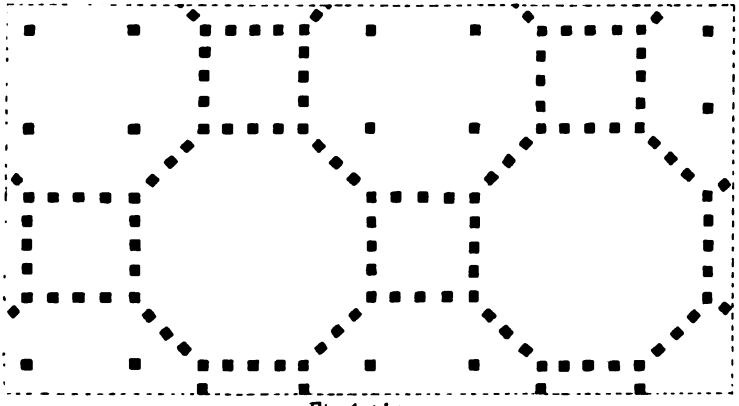

Fig. 1 ($\frac{1}{10}$)

Fig 2

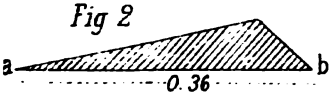

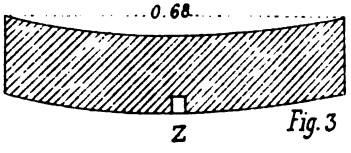

Fig. 3

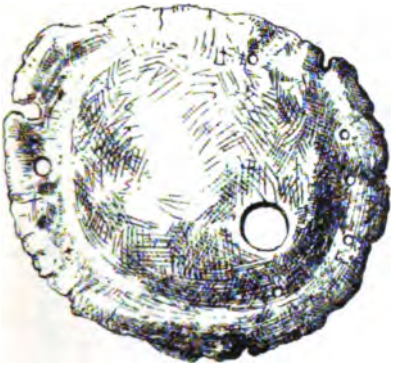

Fig. 5
Gr. nat.

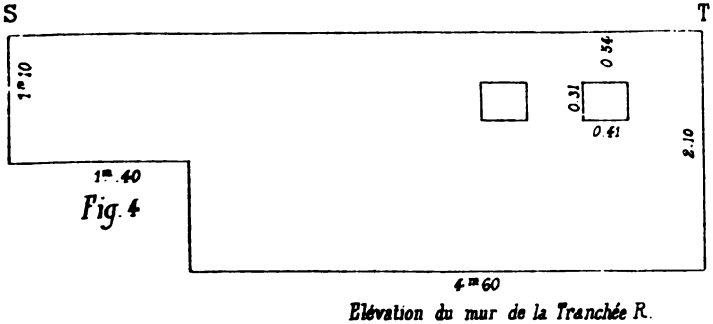

Fig. 4

Élévation du mur de la Tranchée R.

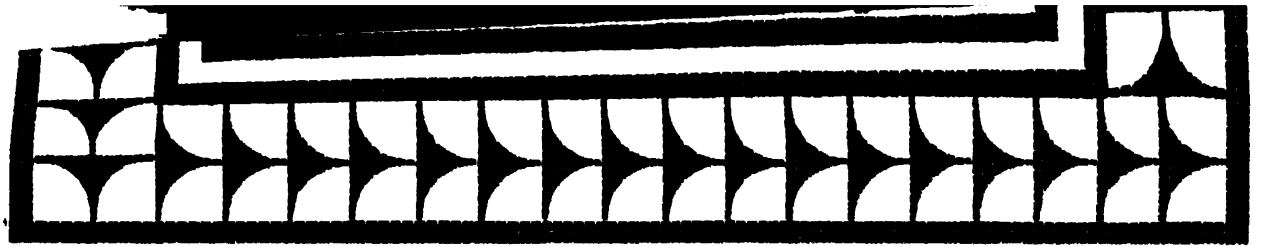

Mosaïque trouvée à BENGY-sur-CRAON, le 8 Octobre 1896

porte de 0 m. 54 de large ; la dalle du dessous de porte a une forme originale, nous en donnons la coupe. (Pl. II, fig. 2.)

Cette pièce est pavée d'une mosaïque intéressante dont nous donnons le dessin au dixième (Pl. III.) Les cubes blancs et noirs forment une rosace élégante à dessins géométriques variés obtenus par des sections d'arcs. Cette rosace, circulaire dans l'ensemble, est comprise dans une bordure carrée dont les angles sont meublés par deux poissons alternant avec deux dauphins. Du côté nord de cette bordure d'encadrement se détache un demi-cercle orné de secteurs alternativement blancs et noirs. Il n'a que 0 m. 60 de diamètre et conviendrait par conséquent au sol d'un hémicycle ou niche à statue.

Cette petite pièce paraît avoir été la plus élégante de l'habitation. Nous ignorons sa destination. Elle peut avoir servi de petit laraire ou d'annexe aux bains dont nous parlerons plus loin.

La pioche de l'ouvrier qui a mis au jour la mosaïque, a fait tomber quelques cubes blancs et noirs, je les ai montrés à M. Bertrand, membre de la Société d'Émulation de l'Allier, qui les a jugés absolument semblables aux cubes des mosaïques trouvées à Bussières, Target, Saint-Géran-le-Puits, Monestier, Bourbon-l'Archambaud, Vichy et à la villa de Moulins. Les cubes blancs de ces mosaïques du Bourbonnais sont du calcaire du Berry, et en revanche, les cubes noirs de la mosaïque de Bengy sont en schiste de Bussières-les-Mines. Mis au feu, ils produisent une petite flamme et répandent une odeur caractéristique. M. Ber-

trand est convaincu qu'à l'époque gallo-romaine il y avait échange de marchandises entre le Berry et le Bourbonnais ; les voitures amenaient du Berry du calcaire, des pierres travaillées de Charly, des ocres de Bigny, etc. ; au retour, elles étaient chargées avec du marbre de Châtelperron ou de Saint-Léon, et des schistes de Bussières-les-Mines. Chose remarquable, me disait M. Bertrand, les pierres de Charly trouvées dans ce pays-ci, n'ont jamais plus de 0 m. 30 à 0 m.35 d'épaisseur, d'où il faut en conclure qu'il devait y avoir sur la route des passages où on était obligé de charger ces pierres à dos d'homme ou de mulet.

Nous avons conservé beaucoup de morceaux d'enduit des murailles tombés sur la mosaïque. Ils avaient environ deux centimètres d'épaisseur. Les siècles n'ont pas altéré le brillant de leurs couleurs ; malheureusement les échantillons sont trop petits pour que nous puissions donner des détails sur les dessins formés par la peinture: nous n'avons que des bandes et des traits fort bien faits. Les couleurs sont : le jaune clair, le jaune foncé, le vert, le noir et la teinte lie de vin. Sur la partie de mur restant debout (environ 40 centimètres) nous avons remarqué un panneau lie de vin, puis une bande horizontale jaune clair, de 0 m. 13 de large, coupée par des tranches obliques de 0 m. 025 couleur lie de vin. — Nous n'avons pas vu trace du mur qui devait fermer la chambre au nord. Dimensions de la mosaïque et par conséquent de la pièce, non compris l'éventail à 7 rayons, 2 m. 10 sur 1 m. 75.

La porte qui fait communiquer cette salle avec la

chambre D est formée de deux murs n'allant pas dans le même sens : nous avons trouvé un bout de mur Q avec arête très bien déterminée du côté de la chambre B et rompu du côté de la chambre D. Largeur de la porte 0 m. 54.

Cette chambre D, plus vaste que les deux autres (3 m. 60 sur 1 m. 80), était pourvue d'un hypocauste. Nous n'avons relevé aucune trace de mur sur le côté ouest ; le mur côté sud est le prolongement de celui des pièces A, C et B, renforcé à son extrémité (0 m. 60 d'épaisseur au lieu de 0 m. 36). Le vide causé par cette différence d'épaisseur est garni par un contre-mur en briques formant probablement conduit de chaleur. Examinons maintenant le côté nord. Auprès de la cella nous avons le petit bout de mur Q dont nous venons de parler et, accolé à ce mur, en dehors, un deuxième mur de 0 m. 60 qui ferme la chambre sur une longueur de 1 m. 50. Nous avons ensuite un passage R de 0 m. 56 de large et 1 m. 60 de long. Ce passage entre l'hypocauste et son foyer est formé de briques debout dont l'usure marque un long usage. Ces briques ont 0 m. 045 d'épaisseur, 0 m. 22 de longueur et 0 m. 20 de largeur. Près du passage, avant le gros mur U, des briques à plat forment un petit mur de 0 m. 20 de hauteur. Le mur U, d'une épaisseur de 0 m. 80, fait le pendant du mur renforcé que nous avons rencontré sur la face sud. Dans cette chambre D, beaucoup moins soignée que les précédentes, nous avons trouvé quatre petits piliers en briques, évidemment débris de l'hypocauste. Beaucoup de cendres étaient dans la partie nord-ouest de la chambre. Les murs et les bri-

ques sont noircis par la fumée. Sol : béton très résistant (très probablement chaux et ciment).

Sur la face sud, en P, un sondage a montré des décombres et à 0 m. 70 le sol vierge. Sur la face ouest, en N, nous avons trouvé à 0 m. 30 au-dessous du niveau de la chambre D un béton très léger, qui devait supporter autrefois un carrelage. A 0 m. 30 au-dessous de ce béton nous avons rencontré un drainage, en pierres sèches, qui devait passer sous la chambre D pour aller rejoindre celui que nous avons constaté sous la chambre A. Là devait être une pièce dépendant, comme les précédentes, des thermes de l'habitation. Tout ce qui pouvait avoir une valeur aurait été enlevé.

Sur la face nord de l'hypocauste, à droite et à gauche du passage R, nous avons déblayé deux pièces E et F carrelées en briques de 0 m. 10 sur 0 m. 19 et de 0 m. 04 d'épaisseur. C'est dans ces chambres E et F que nous avons trouvé les pièces de monnaie, l'épingle en os, l'objet fait avec la base d'une corne de cerf, des clous en fer forgé, une meule O dont nous donnons la coupe sur notre planche II (fig. 3) et un grand nombre de morceaux de poteries, de verre très épais coloré en bleu, etc.

Autour du vestibule C nous avons fait une tranchée. Là nous sommes tombé sur un enchevêtrement de murs qu'il aurait été intéressant de suivre. Notre tranchée a été creusée à plus de 2 mètres ; nous avons trouvé la bifurcation du canal en pierres sèches, déjà rencontré aux points K et N du plan. Une troisième branche devait passer sous le gros mur V, conduisant

les eaux dans la direction de la vallée du Craon [1]. A l'est de la chambre A, nous avons trouvé un contre-mur de 0m.50 d'épaisseur et de l'autre côté de ce mur des décombres, puis le sol naturel.

Tranchée R.— Pendant qu'on mettait à jour l'habitation que nous venons d'étudier deux ouvriers suivaient le mur ST et ouvraient la tranchée R. Là nous trouvons un corps de bâtiment STX avec cave au-dessous. Les murs ST et TX sont très bien maçonnés jusqu'à une profondeur de 2 m. 10 (2 m. 50 au-dessous du sol actuel); ensuite ce sont les fondations. Un gros mur Y de 1 mètre d'épaisseur se détache du mur ST pour aller rejoindre un mur Z que nous avons découvert à 5 mètres plus loin; ce mur n'a que 0 m. 45 d'épaisseur.

Une tranchée M a amené la rencontre d'un mur que nous n'avons pas suivi et, comme partout, beaucoup de débris de mortier.

Au fond de la tranchée R, nous avons traversé une couche de sable, puis au-dessous était le terrain vierge. Nous donnons (Pl. II, fig. 4) une coupe du mur ST afin de montrer deux petites niches comme on en voit dans beaucoup de caves romaines [2] : ces niches ont une profondeur de 0 m. 32, le dessous est formé par une brique à plat de 0 m. 41 sur 0 m. 32 et 0 m. 05 d'épaisseur.

1. Ce conduit pourrait avoir été aussi un aqueduc comme il en existe dans presque toutes les villas romaines du Berry.
(Note du Comité de rédaction.)

2. V. *Note sur les ruines d'une villa romaine découverte dans la commune de Levet (Cher), par M. Amédée Rapin. — Mémoires de la Soc. des Antiq. du Centre*, 2e vol., page 44.

Dans cette tranchée R, à environ 1 mètre au-dessous du fond, nous avons trouvé une légère couche noire de bois calciné et consumé ; dans les décombres, nous avons recueilli de grosses coquilles d'huîtres, une entrée de serrure en bronze, une clef en fer, un gros coin en fer, beaucoup de ferrures dont nous n'avons pu nous expliquer l'usage, des clous, un crâne de cerf et quantité de débris de poterie.

Description des objets trouvés en 1893 :

1° Épingle en os travaillé. — Tête ronde, non rapportée, tige un peu renflée vers le milieu, longueur 0 m. 083.

2° Rondelle faite avec la base d'une corne de cerf. Elle est percée d'un trou de 0 m. 007 de diamètre. (Pl. II, fig. 4) Destination indéterminée : peut-être une amulette.

3° Meule en grès. — Cette meule dont nous donnons la coupe sur la planche II, (fig. 3) est en grès à gros grains, probablement de Saint-Germain-des-Fossés. Son diamètre est de 0 m. 68 et son épaisseur de 0 m. 15. Un trou Z devait recevoir un pivot.

4° Entrée de serrure. — Plaque de bronze de forme ronde, ornée de cercles concentriques formant moulures. L'entrée de clef a 0 m. 032, sans crans latéraux. Au revers des tenons fondus avec la plaque la fixaient sur le bois. Diamètre : 0,088. Poids : 150 grammes. Patine verte.

5. Clef. — Cette clef, en fer très rongé par la rouille, était munie d'une tige de bronze terminée par un anneau circulaire. Diamètre extérieur de cet anneau : 0 m. 047, intérieur : 0 m. 030. Belle patine.

6° Coins en fer. — Deux coins ressemblant absolument à ceux dont se servent encore les fendeurs de bois.

7° Monnaies. — Les monnaies recueillies au nombre de neuf appartiennent à Gallien (*deux*), Tetricus père (*deux*), Tetricus fils (*une*), Claude II (*une*), Dioclétien (*une*), Constance Chlore (*une*) et Constantin I^er^ (*une*).

Nous sommes ici en présence d'une villa romaine d'une certaine importance. L'élégance de la décoration et la mosaïque bien complète que nous y rencontrons nous ont paru justifier un compte-rendu détaillé des fouilles que, peut-être, nous reprendrons quelque jour. Il serait désirable que la mosaïque pût être recueillie dans nos collections locales.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LE BAS-BERRY

par Émile CHÉNON

I

Sépultures préhistoriques de Vendalon.

Dans une note précédente (*Mémoires des Antiquaires du Centre*, tome XVI, p. 16, C), j'ai signalé la découverte d'une sépulture préhistorique faite en 1889 dans un champ de la commune de *Beddes*, dit *Les Chottes* et situé à égale distance entre le domaine de Vendalon, dont il dépend, et le domaine des Chaumes. Les fouilles arrêtées alors par les propriétaires, MM. Frédéric et Luc Chénon, ont été reprises en 1894, et le tumulus qui renfermait les corps entièrement détruit. On y a trouvé de nouveaux ossements humains, dont trois crânes encore munis de leurs dents Je n'ai pu en voir que quelques-unes, qui avaient pris la teinte brunâtre de la terre où elles avaient séjourné. Autour des ossements, qu'encadraient de grandes pierres de 0 m. 50 à 1 m. placées debout, les ouvriers ont rencontré un certain nombre de silex *taillés*, notamment trois couteaux

brisés, une pointe de flèche, un grattoir (?), etc., et, ce qui est plus curieux, deux hachettes de même substance, mais *polies*. L'une mesure 0 m. 10 du talon au tranchant, 0 m. 03 d'épaisseur maxima, et 0 m. 05 de largeur à la naissance du tranchant, qui affecte une forme semi-circulaire et est poli avec beaucoup plus de soin que le talon. L'autre, moins bien conservée, a à peu près les mêmes dimensions. Couteaux, flèche et hachettes sont formés d'un silex gris clair, qui se trouve recouvert d'une patine blanchâtre de carbonate de chaux, par suite de leur long séjour dans un terrain calcaire. Le champ des Chottes appartient en effet à la période du *lias*, ainsi que le prouvent les fossiles qu'il renferme : gryphées arquées (en abondance), ammonites de Buckland, plagiostomes géants, etc. — Un deuxième tumulus, analogue au premier, existe dans le même champ. Je l'ai fouillé sans succès en octobre 1895 [1].

II

Antiquités gallo-romaines.

J'ai effectué, en octobre 1891, dans le champ des *Minais*, dépendant de la propriété d'*Acre*, les fouilles que j'annonçais en 1890 (*Mémoires*, t. XVII, p. XIII). Elles ont amené la découverte d'une quinzaine de sépultures gallo-romaines des plus modestes. Elles étaient formées chacune d'une *tegula* renversée, reposant sur deux fragments

1. A 500 mètres de là, dans l'angle formé par le chemin de Beddes et celui de Planchauron, j'ai recueilli quelques fragments de *tegulæ*.

d'*imbrex* disposés entre les rebords, de façon à déterminer un petit espace cubique, qui était rempli de cendres noirâtres. Toutes ces sépultures occupaient un rectangle d'environ 6 mètres de long sur 1 mètre de large dont le plus grand côté était sensiblement orienté de l'est à l'ouest. Placées à 0 m. 20 seulement au-dessous du sol, elles avaient beaucoup souffert du passage de la charrue, et très peu étaient intactes. Parmi les objets recueillis, je signalerai un clou oxydé, un morceau du col large et épais d'un *dolium*, et un fragment de *tegula* portant l'empreinte très nette d'une patte de chien et une croix en X faite avec la pointe d'un couteau. — A douze cents mètres au sud-est des sépultures des Minais, et à 500 mètres au nord de la voie romaine d'Argenton à Châteaumeillant, des fouilles faites dans le champ des *Bréliats*, dépendant également de la propriété d'*Acre*, ont fourni en septembre 1891 une *tegula* intacte (0 m. 42 de long sur 0 m. 32 de large ; encoches triangulaires), un très grand nombre de fragments d'autres *tegulæ*, plusieurs clous, quelques rares morceaux de poterie et d'*imbrices*, le tout à 1 m. 20 de profondeur. — L'année suivante (octobre 1892), d'autres fouilles pratiquées à quelques mètres plus à l'est ont donné une *imbrex* entière (0 m. 34 de long sur 0 m. 15 d'ouverture), des débris de *tegulæ*, des pierres calcinées, deux fragments de grands vases en terre rouge pâle, et un petit cône allongé en terre cuite rougeâtre de 0 m. 09 de long. — A la même date, dans le champ dit des *Petites Galeries*, à l'est du précédent, j'ai pu ramasser, *à fleur de sol*, une grande quantité de très petits morceaux de *tegulæ*, d'*imbrices*,

et de poterie, dont un de Samos à ornements géométriques.

En mars 1892, à *Champillet*, à cinq cents mètres au sud-est de l'importante *villa* décrite dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, tome VIII, pp. 25-28, le sieur Louis Duplaix, en pratiquant des trous pour planter une vigne, découvrit des urnes cinéraires et des boîtes funéraires en pierre. J'ai pu voir une urne à deux anses, très élégante de forme et contenant des ossements calcinés ; une boîte en pierre de grès, cubique, à alvéole conique et à rebord ; une autre boîte en pierre de grès, cylindrique, offrant cette particularité intéressante que l'alvéole destinée à servir de logement à l'urne cinéraire, en épousait la forme, de telle sorte que l'urne s'y trouvait placée *horizontalement* [1] ; quelques clous et une multitude de morceaux de poteries diverses, dont l'un porte la marque AETERNI, un autre les lettres AM, un troisième CIN à côté d'oves ; sur d'autres, on peut voir des feuilles semblables à celles qui décorent les coupes du Sablon (*Mémoires*, tome X, p. 102, et pl. II, fig. 3), une déesse assise à droite avec une corne d'abondance à la main, un lièvre courant dans un cadre, un cheval galopant à travers des arbres, etc. — Une troisième boîte en pierre, ronde, à alvéole conique, assez grossièrement taillée, a été trouvée au même lieu en mars 1894.

En 1894 également, au *Sioudray* (commune d'Urciers), les métayers de M. Luc Desages, ont exhumé deux boîtes funéraires en pierre, l'une cubique, l'autre

1. Cette boîte se trouve aujourd'hui au Musée de Bourges.

hémisphérique, toutes deux à alvéole conique et grossièrement taillées. Ils ont recueilli en même temps un fragment assez important du goulot, large et renflé, d'une urne en *verre*, à cassure verdâtre, qui devait être enfermée dans l'une des deux boîtes. Cette découverte permet de ranger le Sioudray parmi les localités habitées à l'époque romaine, ce que son étymologie tendait déjà à faire supposer.

Enfin, la même année, à *Châteaumeillant*, dans le faubourg Saint-Martin, lieu ordinaire des découvertes gallo-romaines, le sieur Bonnin a recueilli une gracieuse *antéfixe*, en terre rouge, représentant une tête de femme en relief, encadrée entre deux volutes qui reposent sur un rang d'oves. Cette antéfixe a 0 m. 18 de hauteur sur 0 m. 15 de largeur à la base. Elle est identique à celle de Saint-Marcel-lez-Argenton, reproduite dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, 2e édition, p. 193.

III

Souterrain de Briantes.

En octobre 1893, des ouvriers occupés à élargir le chemin étroit qui passe derrière l'église romane de Briantes, à une vingtaine de mètres du chevet, rencontrèrent tout à coup un trou cylindrique assez profond, pratiqué entre deux vieux cercueils de pierre de forme trapézoïdale, qu'ils avaient été obligés d'enlever. Ce trou, large d'environ 1 mètre, donnait accès dans un souterrain, auquel il servait peut-être de cheminée d'aération, et que les ouvriers déblayèrent en partie,

à l'ouest et à l'est du trou. Le tronçon ouest se dirige du côté de l'église ; à 6 mètres de la « cheminée », il se divise en deux branches : l'une se dirigeant vers le nord, l'autre vers le sud-ouest. Le tronçon situé à l'est de la « cheminée » passe sous le chemin, puis s'arrondit de façon à se diriger vers le sud ; il devait aboutir dans la pente du coteau au sommet duquel l'église est bâtie, et dont le pied était jadis baigné par un étang. Ce souterrain ne consiste d'ailleurs qu'en un simple boyau semi-circulaire, foré dans la terre, et non voûté. Il a 1 m. 50 de largeur et de hauteur moyennes. Quand je l'ai visité (octobre 1893), il avait été déblayé sur une longueur de 22 mètres. — A quoi pouvait servir ce souterrain ? Il est assez difficile de le dire. Peut-être permettait-il de sortir de l'église dans la campagne sans être vu.

IV

Tombeau de Charlotte d'Albret à la Motte-Feuilly.

On sait que Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, épouse délaissée de César Borgia et amie de la bienheureuse Jeanne de Valois, est morte le 11 mars 1514 (a. st.) au château de la Motte-Feuilly (Indre), qu'elle avait acheté en 1504, et où elle vivait retirée avec sa fille Loyse Borgia. Son corps fut transporté à Bourges et enterré dans l'église de l'Annonciade à côté de la dépouille mortelle de Jeanne de Valois ; mais son cœur resta à la Motte-Feuilly, inhumé vraisemblablement dans une petite chapelle, voûtée sur croisée d'ogives,

que les seigneurs du lieu avaient fait construire au XVe siècle sur le côté sud de l'église paroissiale [1]. C'est dans cette chapelle en tout cas que Loyse Borgia, mariée en 1517 à Louis II de la Trémoille, vicomte de Thouars et prince de Talmont, devait faire élever à sa mère un riche mausolée. Elle s'adressa pour le faire bâtir à un célèbre « tailleur d'images » dauphinois, nommé Martin Claustre, qui demeurait alors à Blois, paroisse Saint-Nicolas, et passa avec lui le 6 avril 1521, au château de Thouars, le contrat dont la teneur suit :

« Fera ledit Claustre un tombeau dont le soubassement sera de marbre noir, et les piliers à l'entour seront aussi de marbre noir, taillés à l'antique, à candélabres. A l'environ duquel tombeau sera mis les sept vertus qui seront d'albâtre, dont y aura en chaque côté trois, et au bout du haut une là ; où sera une épitaphe telle qu'elle sera baillée, et au bout d'en bas seront les armes de la duchesse de Valentinois ; et par dessus sera une tombe de marbre noir sur laquelle sera le personnage de ladite duchesse de Valentinois, en façon d'une dame gisante, lequel personnage sera d'albâtre, et sous la tête duquel personnage sera un carreau double, et aux pieds deux petits chiens ; lequel tombeau sera mis en la chapelle de la Motte-Feully étant en l'église paroissiale dudit lieu. Et, en outre, fera ledit Claustre une image de Notre-

1. Cette chapelle, qui subsiste toujours, était éclairée par deux fenêtres gothiques, récemment restaurées, et communiquait avec le sanctuaire et le dehors par deux petites portes à arc surbaissé et aux moulures prismatiques ; de plus une large baie en accolade pratiquée dans le mur sud de la nef, permettait aux personnes placées dans la chapelle de suivre les offices à l'autel.

Dame-de-Lorette avec la chapelle, le tout d'albâtre ; qui aura le tout ensemble quatre pieds de hauteur et de largeur à la raison. Pour lesquels ouvrages ladite dame de la Trémoïlle a promis audit Claustre la somme de cinq cens livres tournois pour toute chose. Ce fait et passé au chastel de Thouars, le 6 avril 1521 [1]. »

Ce programme fut scrupuleusement exécuté par le sculpteur ; et le mausolée, de pur style Renaissance, fut élevé au centre « de la petite chapelle de la Motte-Feuilly étant en l'église dudit lieu ». L'image de Notre-Dame-de-Lorette *devait* être fixée au mur, en face du tombeau, en avant de la fenêtre orientale, de façon que les yeux de la « dame gisante » parussent dirigés vers elle. Autour de la « tombe » ou dalle de marbre noir sur laquelle reposait la statue de Charlotte d'Albret, on lisait l'épitaphe suivante : « Ci-gist le cueur de très haulte et très puissante dame, Madame Charlotte Dalbret, en son vivant vefve de très hault et [puissant] prince Domp Cesard [Borgia], duc de Valentynois, conte de Diois, seigneur d'Issouldun et de la Motte de Feully, laquelle trespassa à sond. lieu de la Motte [le unziesme jour] du mois de mar., l'an de grâce mil cinq cens quatorze » (De Raynal, *Hist. du Berry*, tome IV, p. 546).

Le tout resta en place jusqu'en 1793. A cette date néfaste, « trois iconoclastes imbéciles, étrangers à la Motte-Feuilly », vinrent s'acharner sur ce tombeau qui n'en pouvait mais. Ils prirent soin d'abord de *décapiter*

1. Chartrier de Thouars, au château de Serrant (Maine-et-Loire), pièce en papier. — Cf. abbé Damourette, dans le compte-rendu du *Congrès archéologique de France*, 40e session (tenue à Châteauroux en 1873), Paris-Tours, in-8°, 1874, p. 479.

toutes les figures : N.-D. de Lorette, l'enfant Jésus, les sept vertus, Charlotte d'Albret, et jusqu'aux petits chiens qu'elle avait à ses pieds ! La statue fut ensuite cassée par le milieu, les armoiries martelées soigneusement, les piliers à l'antique, le soubassement, la « tombe », les vertus, brisés et dispersés. — Pendant près d'un siècle, les débris du mausolée sculpté par Claustre restèrent délaissés, empilés d'abord contre la muraille de la chapelle, et plus tard dans les angles de la sacristie. La « tombe », s'il faut en croire les auteurs des *Esquisses pittoresques de l'Indre* (2e éd., p. 117), était engagée vers 1840 « dans le pavé de la nef, et c'est à peine si l'on pouvait y lire ce qui restait de l'inscription qui l'entourait ». Je n'ai pu la découvrir, et ne saurais dire ce qu'elle est devenue. Quant aux autres débris du mausolée, grâce à l'initiative de M. l'abbé Carré, curé d'Urciers et desservant de la Motte-Feuilly, ils ont été récemment classés parmi les monuments historiques [1] et restaurés aux frais de l'État. Les plans ont été fournis par M. Darcy, architecte des Beaux-Arts, et exécutés plus ou moins fidèlement par un entrepreneur de Châteauroux.

Le tombeau a été relevé à sa place primitive. La « tombe », qui n'a pu être retrouvée, a été remplacée par un plateau en bois noir verni, sur lequel les trois morceaux de la statue d'albâtre de Charlotte d'Albret ont été rapprochés et recimentés. Le carreau double

1. Une délibération prise en ce sens, le 9 septembre 1873, par la commission chargée de veiller à la conservation des monuments historiques de l'Indre, était restée sans effet (cf. abbé Damourette, *ibid.*).

sur lequel reposait la tête et dont on n'avait qu'un fragment, a été refait en pierre. Les piliers à l'antique dont les débris subsistaient [1] ont été rétablis ; ceux qui manquaient ont été refaits en bois. Les sept vertus, qui constituent à mon avis la partie la plus artistique de l'œuvre de Claustre, ont été replacées de la façon suivante (autant que leur état de mutilation permet d'en juger) : 1° du côté de la nef, en allant de gauche à droite : l'*Espérance*, la *Justice*, dont la main gauche levée tenait sans doute une balance, la *Tempérance*, dont le nom est encore inscrit sur le socle ; 2° au bout d'en haut : la *Foi*, reconnaissable au rational qu'elle porte sur la poitrine ; 3° du côté sud, toujours de gauche à droite : la *Prudence*, tenant en main un serpent, la *Force*, dont le nom reste inscrit, la *Charité* avec sa bourse pendue à la ceinture [2]. Au bout d'en bas, se trouvent les armoiries mutilées [3] de la duchesse. Quant à l'image de N.-D. de Lorette, portant l'enfant Jésus sur le bras droit et surmontant la *casa santa* que soutient un séraphin aux ailes éployées, elle a été fixée au mur sud de la chapelle, entre les deux fenêtres gothiques qui l'éclairent : je ne crois pas que ce soit là sa place primitive. En face du tombeau, au-dessous de la fenêtre de l'est, une plaque de marbre blanc porte en lettres rouges une inscription commémorative de la restauration que je viens de décrire.

1. Voir un dessin de ces débris dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, 2e édit., p. 113.

2. La *Force* et la *Tempérance* ont été dessinées *ibid.*

3. Voir *ibid.*, p. 118.

V

Le triptyque de Saint-Janvrin.

Un autre spécimen de l'art de la Renaissance, qu'il conviendrait également de restaurer, est aujourd'hui conservé dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Janvrin (Cher). Il s'agit d'un *triptyque* en bois, ancien rétable d'autel, dont le panneau central représente la crucifixion, et le volet de droite un abbé mitré, debout, avec sa crosse. Sur le volet de gauche, on voit un prêtre en surplis, évidemment le donateur du triptyque, à genoux sur un prie-Dieu, dont la tablette soutient un livre de chant ouvert, et qui porte la date 1544 dans un cartouche ; derrière le prêtre, se trouve son saint patron : un guerrier debout, coiffé d'un casque mythologique, et tenant un étendard à la main. — La date et les circonstances locales permettent d'affirmer que ce prêtre, dont la figure est très bien conservée, n'est autre qu'*Hubert de Prie*, abbé commendataire de l'abbaye de Châron, lequel résida de longues années au château de Saint-Janvrin, dont le seigneur, Gilbert de Blanchefort, était son cousin par sa mère Renée de Prie. La présence d'Hubert de Prie à Saint-Janvrin est attestée par des chartes en 1540 et 1558 (voir à ce sujet mon *Histoire de Sainte-Sévère*, p. 151, note 2, et p. 153, note 7).

VI

Le trésor de La Faule.

En mai et septembre 1896, le sieur Blenet, cultivateur à *La Faule* (commune du Châtelet-en-Berry), a découvert dans une partie de l'ancien bois de ce nom, aujourd'hui défrichée et occupée cette année par un champ de pommes de terre, un trésor de 68 monnaies d'or des XIVe et XVe siècles. Ces monnaies ont été trouvées éparses dans le sol, dans un espace restreint, d'environ 10 mètres carrés, à une profondeur moyenne de 0 m. 30 à 0 m. 40. Mais la découverte au même lieu d'une vingtaine de fragments céramiques, provenant d'un même vase en terre grise, laisse à penser qu'elles étaient primitivement renfermées dans ce vase, que la charrue a brisé et dont le contenu s'est trouvé ainsi éparpillé.

J'ai pu examiner 62 de ces monnaies, qui se répartissent de la façon suivante :

1° Deux *agnels* d'or de Jean-le-Bon : + AGN . DEI . QVI . TOLIS . PECĀ . MVDI . MISERERE . NOB . ; agneau nimbé ; derrière, croix fleuronnée à longue haste, servant de hampe à une oriflamme à trois pointes ; au-dessous : IOH . REX ; ℟. XPC, etc. ; croix fleuronnée, avec étoile au centre, cantonnée de quatre fleurs de lys, dans un quadrilobe aux angles saillants, accosté de petites fleurs de lys ; diamètre : 0 m. 029 à 0 m. 030 ; poids moyen : 5 gr. — Hoffmann, *Monnaies royales de France*, 3.

2° Deux *francs à pied* de Charles V : KAROLVS . DEI . GR . FRANCORV . REX ; le roi debout, tenant l'épée de la main droite, et la main de justice de la gauche, sous un dais gothique ; champ semé de fleurs de lys ; ℞. XPC, etc. ; croix fleuronnée, avec un point au centre, cantonnée alternativement de deux fleurs de lys et deux couronnes, dans un quadrilobe à angles saillants, accosté de petites fleurs de lys ; diamètre : 0 m. 029 ; poids moyen : 3 gr. 50. — Hoffmann, 2.

3° Une *chaise* de Charles VI, frappée à La Rochelle : même légende que ci-dessus ; le roi assis sur un trône, portant l'épée et le sceptre, les pieds sur deux lions, entre deux écus de France, dans un cercle quadrilobé ; ℞. même légende ; même croix, cantonnée de quatre fleurs de lys ; marque monétaire : un point sous la *neuvième* lettre ; diamètre : 0 m. 033 ; poids : 6 gr. — Hoffmann, 9.

4° 40 *écus* d'or de Charles VI : même légende ; l'écu de France couronné, dans un double cercle ; ℞. même légende ; dans un cercle quadrilobé aux angles rentrants terminés par des fleurs de lys et cantonnés de couronnes, croix formée de contrelobes, fleurdelisée et fleuronnée, avec étoile au centre ; diamètre : 0 m. 029 ; poids moyen : 4 gr. ; marques monétaires variées (Angers, Poitiers, Romans, La Rochelle, Toulouse, Tours, Bourges, etc...). — Hoffmann, 1.

5° 16 *agnels* d'or de Charles VI ou VII ; même type que les agnels de Jean-le-Bon, sauf la légende : K . F . REX ; ℞. sur quatre d'entre eux, la croix est cantonnée de 3 fleurs de lys et d'une petite croix, sur les autres de 4 fleurs de lys ; diamètre : 0 m. 024 ; poids moyen :

3 gr. ; marques monétaires diverses. — Hoffmann, 3.

6° Un *noble* d'Henri VI d'Angleterre : HENRIC . DEI . GR . , etc. ; le roi dans une nef tenant l'épée de la main droite, et de la gauche l'écu écartelé de France et d'Angleterre ; diamètre : 0 m. 032 ; poids : 6 gr.

Selon toute vraisemblance, ce trésor a été enfoui dans la terre au début du règne de Charles VII, au moment des dernières luttes de la guerre de Cent Ans.

VII

Le trésor de Merveranges.

En 1889, un autre trésor, composé uniquement de monnaies d'or du XV^e^ siècle, au nombre de 45, a été découvert dans une ancienne maison, appartenant à M. Desfosses La Gravière, et située près du vieux château de *Merveranges*, à 1,300 mètres au sud-est de Boussac-les-Eglises (Creuse). Les monnaies, qui sont dans un parfait état de conservation, avaient été déposées à même le sol sous une pierre placée à côté du foyer. M. Desfosses La Gravière m'ayant très aimablement permis de les examiner, j'y ai reconnu :

1° Un *royal d'or* de Charles VII, frappé à Bourges : KAROLVS DEI GR. FRANCOR$\overline{V}$ REX ; marque monétaire B ; le roi debout portant le sceptre et la main de justice, vêtu du manteau fleurdelisé ; ℞. croix ; diamètre 0 m. 029. — Hoffmann, *Mon. roy. de France*, 9.

2° Huit *écus à la couronne* du même prince ; même légende, l'écu de France couronné, accosté de deux fleurs de lys couronnées ; ℞. croix feuillue, cantonnée

de 4 couronnes, dans un quadrilobe ; diamètre, 0 m. 025. — Hoffmann, 6.

3° Deux *saluts* d'or d'Henri VI d'Angleterre : HENRICVS DEI GR. FRANCORV̄ ET AGLIE REX ; écus accolés de France et d'Angleterre sous une Annonciation; marque monétaire : une fleur de lys ; ℟. XPC, etc. ; croix longue au-dessus d'un H, cantonnée d'un lys à gauche et d'un léopard à droite, dans un polylobe ; 0 m. 025. — Hoffmann, 2.

4° Deux *nobles* du même prince, HENRIC. D̄I. GR̄A. REX. ANG̅L. ET. FRAN̅C. DVX. H̄IB ; le roi dans une nef, tenant l'épée de la main droite, et de la main gauche l'écu écartelé de France et d'Angleterre ; ℟. IHS AVT TRANSIENS, etc. ; croix fleuronnée, cantonnée d'une couronne et d'un léopard ; marque monétaire : une fleur de lys ; diamètre, 0 m. 033 ; — sur l'autre pièce : ℟. ARGVAS ME, etc.; 0 m. 025.

5° Deux *écus* de Louis XI, dauphin : LVDOVICVS DALP̄HS VIENENSIS ; écu écartelé de France et de Dauphiné, dans un cercle ; ℟. XPC, etc.; croix feuillue, cantonnée de deux lys et de deux dauphins ; diamètre, 0 m. 026. — Poey d'Avant, 4,974.

6° Trois *écus à la couronne* de Louis XI roi ; même type que les écus de Charles VII. — Hoffmann, 4.

7° Dix-huit *écus au soleil*, du même, dont un de 0 m. 020, les autres de 0 m. 025. — Hoffmann, 1.

8° Une monnaie de Louis de Savoie (1451-1465) : LVDOVICVS DVX SABAVDIE ; le duc à cheval, tenant l'épée dans la main droite ; ℟. F.E.R.T, les armes de Savoie, timbrées d'un heaume, dans un quadrilobe à angles saillants.

9° Un écu de François II, duc de Bretagne : FRANCISCVS DVX BRITONV ; le duc à cheval tenant l'épée et l'écu ; ℞. croix cantonnée d'hermines dans un quadrilobe aux angles saillants ; diamètre 0 m. 028. — Poey d'Avant, 1310.

10° Quatre *florins* émis par des seigneurs différents dont les armoiries se voient à gauche de saint Jean-Baptiste ; diamètre, 0 m. 020.

11° Une monnaie d'or romaine : ROMA CAPVT MV̄DI S. P. Q. R ; saint Pierre debout dans une gloire, accosté de neuf étoiles ; ℞. S. PETRVS et SENATOR VRBIS ; le sénateur de Rome recevant l'étendard des mains de saint Pierre ; 0 m. 020.

12° Une monnaie de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht (1457-1496) : SANCTVS MARTIN EPIS ; saint Martin assis à droite ; au-dessous, armoiries ; ℞. MON. NOVA. AVLE TRAJECTEN ; écu écartelé, portant au 1er et 4e les armes de France, au 2e et 3e celles de Bourgogne, petit écu en abîme ; diamètre, 0 m. 022.

13° La 45e monnaie, cassée par des enfants, n'a pas été conservée.

Ce trésor de Merveranges, qui rappelle, par sa composition et par les circonstances de sa découverte, celui de Neuvy-deux-Clochers (*Mémoires des Antiq. du Centre*, tome VI, p. 364), a dû être enfoui dans les dernières années du règne de Louis XI ; c'est du moins ce que laissent supposer, d'une part le nombre prédominant des monnaies de ce prince qu'il renferme, d'autre part l'absence complète des monnaies de Charles VIII.

Acre, 4 novembre 1896. Émile CHÉNON.

FOUILLES

A L'ÉGLISE DE LA COMTALE

1896

(SALLE DU LYCÉE)

Note par M. DE KERSERS.

La réfection du parquet de la salle du Lycée, rue de Paradis, a permis aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, d'exécuter sur cet emplacement, qui est celui de l'ancienne église de la Comtale, des fouilles assez complètes. Ces recherches de leur part avaient pour but de retrouver des sépultures et de recueillir les restes des prêtres de leur Compagnie qui avaient été inhumés dans ce sanctuaire pendant les deux siècles où ils avaient eu la direction du collège Sainte-Marie, dont le Lycée occupe, comme on sait, les bâtiments. Ces sépultures ont en effet été retrouvées; et quelques-unes étaient signalées par des plaques à inscriptions funéraires dont nous parlerons plus bas.

Mais les fouilles exécutées ont eu aussi pour résultat de mettre à jour plusieurs bases de piliers encore en place et ayant appartenu à l'église de la Comtale. Ce sont ces bases que nous avons vues et dont nous venons vous parler aujourd'hui.

Nous avons pu constater que ces piles, au nombre de quatre, formaient une ligne dirigée de l'est à l'ouest, à

peu près au milieu de la galerie médiane de la salle actuelle, entre les deux rangs de colonnes en bois qui portent le plafond.

Deux plans qui sont aux archives du Cher[1] nous font bien connaître les dispositions de l'église de la Comtale, L'un est du mois de mars 1615 et paraît très exact ; il nous montre que cette église était terminée à l'est par trois absides demi-circulaires, celle du milieu plus large et plus profonde que les deux autres, A B C D E (pl. I). A ces trois sanctuaires correspondaient trois nefs parallèles séparées par deux rangées de trois piliers chacune. Ce plan donne aussi les bâtiments du collège à cette date. Le second plan, de 1634, nous donne pour l'église des dispositions identiques, mais les bâtiments F G H I sont à peu près ceux que nous voyons aujourd'hui, et qui avaient été reconstruits entre ces deux dates en partie à l'aide des générosités du père du grand Condé[2].

Il existe bien dans la même liasse un troisième plan dû à Etienne Martellange, qui donne à la nef médiane de l'église une largeur bien plus considérable, en sorte que la deuxième rangée de piliers tombe précisément sur le mur extérieur et que toute la nef sud est en surplus. Nous donnons ce tracé en lignes pointées sur la planche I en V X Y. Mais ce plan est très probablement

1. D. 77.

2. La longue série d'acquisition d'immeubles adjacents à la fin du XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle, prouve le zèle qu'apportaient les Pères à accroître le collège qui leur était confié. Ils n'avaient pas le privilège de l'expropriation, il leur fallait user de patience et de ténacité.

le résultat d'une erreur de notes. Martellange réalisait, on le sait, ses dessins après coup et sa mémoire était sujette à erreur [1]. Il est peu croyable que l'abside ait eu une courbe aussi peu accentuée et en dehors des usages de l'époque, et il est absolument impossible que les Jésuites aient reconstruit, au XVII[e] siècle, une ligne de piliers analogues à ceux de l'ancienne église et cela à 3 mètres en deçà de l'autre. Enfin, son église n'aurait pu tenir dans l'ancienne rue, et aussi un escalier qu'il place en V semble bien celui que les autres plans placent en O. Toutefois, son plan nous indique que les nefs avaient autrefois une travée de plus, et en cela comme en ce qui concerne les bâtiments et les cours, il doit être exact. Signalons aussi un autre plan du collège par Martellange. Celui-ci, daté de 1611, est à la Bibliothèque nationale, cabinet des estampes, et au revers une note nous apprend qu'il ne fût pas exécuté.

Un dernier plan, de 1780, dû à Fricalet, nous prouve que la chapelle était encore, à cette époque, telle que nous la montrent les plans de 1615 et de 1634, sauf que l'intérieur des absides est devenu carré au lieu de rond.

Entre ces dates et en tout cas avant 1645, date de la plus ancienne inhumation dont nous ayons connaissance (v. plus bas), les Jésuites remblayèrent le sol d'une hauteur de 1 m. 50 environ, car on a trouvé sous le parquet que nous avons connu un lit de ciment qui dut être le carrelage de la chapelle du collége. Le sol ainsi exhaussé se trouve encore à 1 mètre au-dessous

1. C'est lui qui dessina la cathédrale de Bourges avec un transept.

du niveau de la rue. Cette chapelle méritait donc bien l'assertion de Catherinot qu'elle était *creuse comme une cave et robuste comme une citadelle :* nous allons voir que cette seconde partie de l'appréciation est tout aussi justifiée.

A la fin du XVIII[e] siècle, par les soins de Sigaud de Lafond, fut bâtie la salle actuelle du lycée, qui mesure environ 30 mètres de long sur 14 de large, et dont le plafond est porté par dix-huit colonnes de bois en deux rangées. Cette salle fut plantée sur l'église démolie, de la façon la plus fantaisiste, laissant dans la rue de Paradis toute la nef du sud, empruntant au nord une largeur considérable et n'étant même pas dans l'alignement précis des anciens murs, L M N O P (pl. I). Notre planche I fait connaître toutes ces superpositions. Nous remercions ici M. le directeur des travaux de Bourges qui a bien voulu nous communiquer les relevés très exacts qu'il a faits en exécutant les travaux de 1896.

Dès lors il nous est facile sur ce plan de reconnaître quels sont les piliers mis au jour ; ce furent les piles P Q R T. La pile P était la tête du mur séparatif des absides. Les piles P Q T ont été remontées au musée par les soins de M. Mater, et on peut les y voir ; malgré quelques érosions dues à l'incendie, peut-être celui de 1487, on peut les y étudier avec fruit. Ils diffèrent de dimensions et de profils.

Pilier oriental. — Il était accolé au massif séparatif des absides du nord ; sur ses bases sont engagées deux marches donnant ensemble une hauteur de 0 m. 36. Ces marches figurent sur le plan de Martellange de 1615.

Un dosseret ou pied-droit puissant fait face au sud

avec une grosse colonne engagée, de 0 m. 44 de diamètre et de 0 m. 32 de saillie, il portait la baie d'entrée du sanctuaire orienté.

Un autre fort dosseret, large de 0 m. 83, fait face à l'ouest avec colonne engagée, de mêmes dimensions que la précédente, le pied de la base est de 0 m. 36 au-dessous de la précédente. Le redent entre les deux dosserets, A du Plan (Pl. II, fig. 1) est vide ; par contre, le redent extérieur au nord est meublé d'une colonnette de 0 m. 17 de diamètre, dont la base est aussi engagée dans des emmarchements.

Cette colonnette, comme toutes celles de l'époque, était formée d'assises ou tambours superposés qui ont une *queue* engagée dans la maçonnerie. Il était réservé au XIV^e^ et au XV^e^ siècle de plaquer des colonnettes monolithes posées en délit et pouvant se détacher du massif comme il est arrivé récemment à la tour sourde de la cathédrale.

Le profil des bases est extrêmement simple (Pl. II *bis* et pl. III, fig. 1). Celui de la colonne basse vers l'ouest est bien traité ; il comprend un boudin supérieur, un listel, une scotie très ouverte et peu profonde, un second listel et un tore inférieur, formé d'un quart de cercle *surhaussé*. Des pattes ou griffes, simplement épannelées garnissent les angles du socle, mais elles ne remontent pas sur le tore par leurs nervures, et, même si elles eussent été sculptées, elles n'auraient pu former qu'un motif séparé. (Pl. III, fig. 1).

Il n'existe pas de plinthe et le socle repose directement sur le dallage : la hauteur totale de cette base est de 0 m. 34. La colonne latérale et la colonnette oppo-

sée présentent à leur base le même aspect, mais sont plus grossièrement exécutées ; les listels au-dessus et au-dessous de la scotie n'ont pas été réservés.

Nous nous trouvons donc ici en présence d'un profil dérivé directement de la base attique, formée comme l'on sait de deux tores reliés par une scotie. L'exhaussement du tore inférieur nous reporte à une assez haute époque, à la fin du XI^e^ ou au commencement du XII^e^. Il est probable que la construction de cette partie est antérieure à la cession de la chapelle de la Comtale au prieuré d'Evaux en 1149 et attribuable aux propriétaires précédents, les prieurs de Saint-Pierre-le-Puellier. On peut par conséquent admettre ou que cette partie seule était construite ou plutôt qu'elle seule était voûtée et solide et que la nef au-devant n'était qu'une halle couverte comme celle de la plupart de nos église alors.

Les parties suivantes, postérieures à cette date, ont été singulièrement plus soignées, comme nous l'allons voir.

Deuxième pilier. — Celui-ci isolé de toutes parts est de fortes dimensions. Son plan (fig. 2, pl. II) donne une croix grecque, c'est-à-dire un massif carré avec quatre pieds droits saillants sur les faces et colonnes engagées devant ces dosserets : quatre colonnettes de 0 m. 17 meublent les redents. Les pieds droits ayant 0 m. 84 de large et 0 m. 42 de saillie, chaque massif a 1 m. 64 de long, plus la saillie des colonnes qui est de 0 m. 30. Sur le sol ces dimensions sont encore accrues de la saillie des bases, qui est de 0 m 08, et de celles des plinthes, de 0 m. 04, soit en tout 2 m. 48. Ces fortes proportions jus-

tifient la réputation de force de cet édifice. Si on se demande quel en a été le motif, et si on observe que le pilier suivant est de mêmes dimensions, on arrive à penser que ces quatre piliers robustes étaient appelés à soutenir un surcroît de charge, qui a dû être une tour centrale, réalisée ou non.

Le plan de ce pilier appartient essentiellement au XII[e] siècle ; les profils de la base vont nous préciser la date. (Fig. 2 *bis*, pl. II ; fig. 2, pl. III).

Nous trouvons le boudin supérieur encore aminci et soustendu d'un listel, non pas vertical, mais dont la partie basse s'avance au-dehors, ce qui la place en pleine lumière. La scotie, moins large qu'à la colonne précédente, n'est pas encore resserrée au collet ; le listel inférieur est vertical. Le tore inférieur, sensiblement aplati s'avance jusqu'à l'aplomb du socle, mais sans le déborder : des pattes ou griffes assez étroites ornent les angles du socle, mais sans les couvrir ; ce sont des sortes de feuilles d'eau, en forme de ruban, se détachant du haut du tore, et terminées sur l'angle par des enroulements en spirales ; la nervure dorsale est un losange très étroit. (Pl. III, fig. 2.)

La plinthe saillante de 0 m. 04 est amortie par une doucine très allongée en hauteur. La hauteur totale de la base est de 0 m. 52.

Ce profil est très caractéristique. C'est celui du plus ancien pilier de Notre-Dame de Paris, 1173-1180 [1], et celui de l'église souterraine de Bourges, 1195. C'est donc entre ces deux dates vers 1170 ou 1180 que nous

1. Viollet-Le-Duc, *Dict. raisonné*, t. II, p. 145 et fig. 26 *bis*.

pouvons en toute certitude placer la construction de cette partie, quelques années après la cession de l'église au prieuré d'Évaux, 1149.

La taille de la pierre a été opérée à l'aide du marteau tranchant ; ce caractère, joint à la puissance des dosserets et à la simplicité du plan, affirme une antériorité marquée sur l'église souterraine de la Cathédrale.

Le troisième pilier, R, est semblable, ainsi que le pilier S, engagé dans le mur du nord.

Quatrième pilier. — Cette pile T, est de plan analogue à la précédente mais de moindres dimensions (fig. 3, pl. II). La taille en est brettée, c'est-à-dire faite à l'aide du marteau à dents employé à la Cathédrale et caractéristique du XIII^e^ siècle.

Le massif dans le sens parallèle à la nef a bien 0 m. 80 d'épaisseur sur 1 m. 20 de longueur ; mais les dosserets saillants sur les faces latérales n'ont que 0 m. 50 de large sur 0 m. 22 de saillie. Les deux fortes colonnes engagées devant les gros pieds droits ont 0 m. 41 sur 0 m. 30 de saillie, celles engagées latéralement n'ont que 0 m. 35 de diamètre sur une saillie de 0 m. 25. Les colonnettes des redents ont 0 m. 17 ; elles sont rattachées au massif par un empâtement droit de 0 m. 02 environ.

Le profil de cette base (3 bis, pl. II), accuse une postériorité sensible sur la précédente ; il comprend un mince boudin supérieur sans congé. La scotie profonde de 0 m. 027 est très resserrée à la gorge entre deux listels à talus renversé, qui, placés ainsi en pleine lumière, accusent la profondeur très sombre du sillon que forme la scotie. Le tore inférieur très aplati déborde le socle,

Pl. I

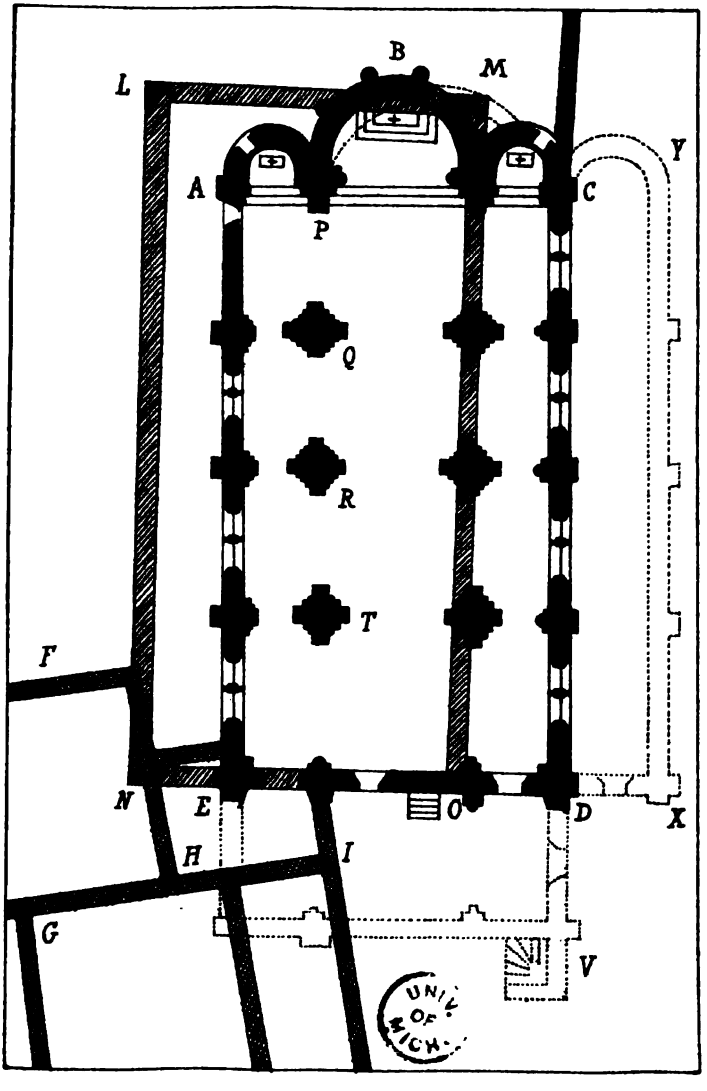

UNIV. OF MICH.

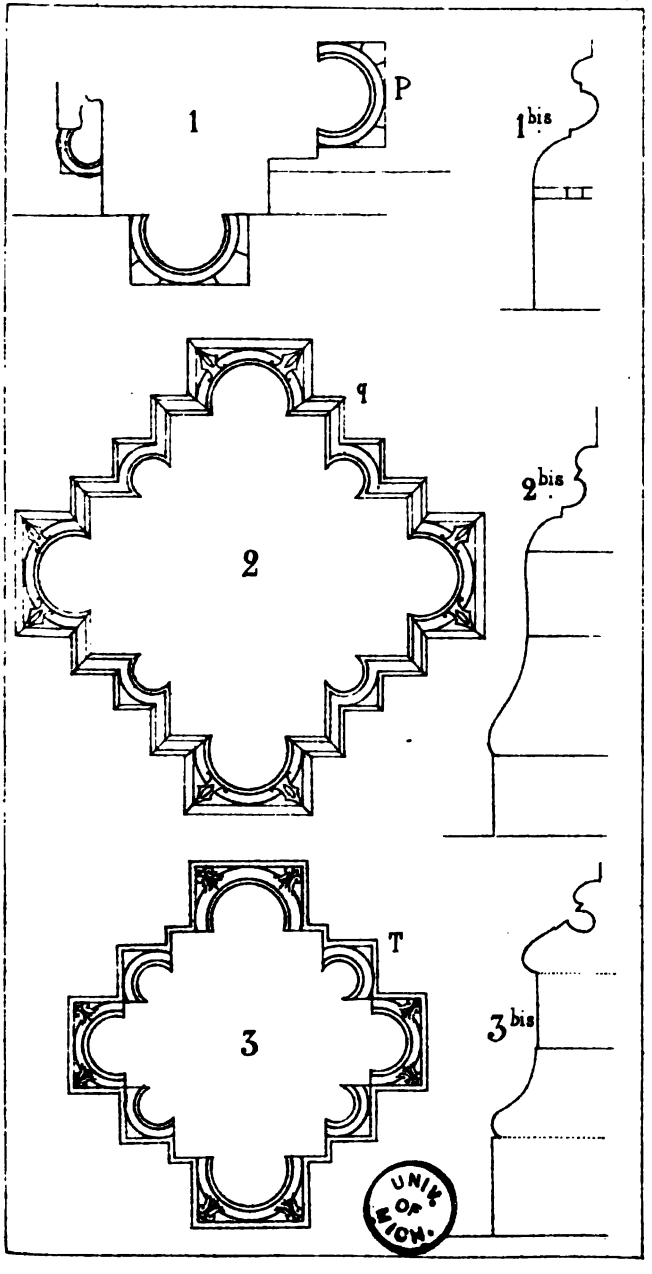

UNIV. OF MICH.

PL III

1

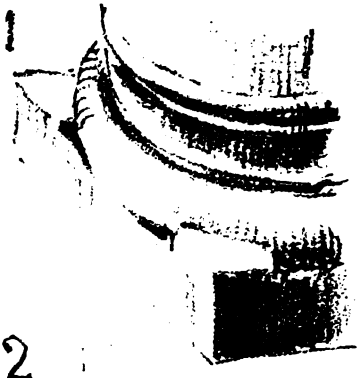

2

3

UNIV. OF MICH.

de 0 m. 015, mais sans console d'appui. La plinthe est surmontée d'une doucine allongée.

Une griffe ou large tige se terminant en trois bourgeons tréflés, couvre presqu'entièrement l'angle du socle, très réduit par la largeur et la saillie du tore. Cette patte est habilement modelée (Fig. 3, pl. III.)

Cette base, fig. 3, appartient au premier quart du XIII^e^ siècle : on la retrouve au chevet de la cathédrale de Bourges [1] et à peu près identique dans celle de Reims [2]. Elle établit que la construction ou plutôt la reconstruction de La Comtale, fut alors, comme celle de la plupart des édifices religieux, successive, avec les légères modifications que les années et les modes apportaient avec elles.

Ces bases constituent trois types bien distincts qui s'échelonnent dans l'espace d'un siècle environ, précisément à l'époque si intéressante de transition entre l'architecture romane et l'art ogival. On sait, d'ailleurs que la base, surtout à cette époque, fut un des membres de l'architecture qui se modifia de la façon la plus régulière et, en quelque sorte, sans fantaisie ; la scotie ouverte au commencement du XII^e^ siècle, comme dans l'antiquité, va en s'étrécissant et se resserrant de façon à former une rainure sombre au pied du fût de la colonne, et à en alléger l'aspect. Plus tard, au XIV^e^ siècle, elle disparaît complètement.

Ces transformations, souvent utiles pour dater les édifices, nous ont donc paru intéressantes à étudier et

1. *Statistique monumentale*, II^e^ vol. pl. XI, fig. 3.
2. VIOLET-LEDUC. Tom. II, fig. 146.

c'est pourquoi nous leur avons consacré cette étude détaillée.

Nous devons à l'extrême obligeance du R. P. Traub, qui a dirigé les fouilles de la salle du Lycée, communication des objets suivants, qui nous permettront de compléter notre note :

Les fouilles ont en effet mis au jour un certain nombre de sépultures. Les corps avaient été inhumés dans le sol de la chapelle du collège et posés au-dessus des dallages de l'ancienne église, par conséquent donc postérieurement au remblai. La plus ancienne des sépultures étant de 1645, nous en pouvons conclure que le remblayage était dès lors exécuté.

Un certain nombre de squelettes avaient auprès d'eux des plaques commémoratives de leur nom et de la date de leur décès. Les plus anciennes de ces plaques étaient en plomb et sont fort altérées, les autres sont en ardoise et se sont bien conservées. Voici les inscriptions qui y étaient gravées :

1

..... *père Jacque*
..... *compagnie de*
Jésus, âgé de 40 *ans dont il en*
..... *compagnie*
..... *collège de Bourges*
..... *septembre* 1645.

Plomb, hauteur 0 m. 09. Longueur 0 m. 118.

Cette inscription est tracée à la pointe fine en caractères cursifs inclinés : la lecture en est asez difficile et

impossible sur certains points par suite de l'altération du métal.

II

IHS (croix sur l'h)
Fr ROBERTVS MASSON
SCHOLAST. TEOLOG.
27 ANNORVM QVORVM
7 IN SOCIETATE VIXIT
OBIIT BITVRIG 29
IVLII 1657

Plomb, haut. 1 m. 105, long. 0 m. 137

Capitales romaines ; des points en losange séparent les mots.

III

R. P. NICOLAVS ROYON
PROVINCIALIS
FRANCIAE
MORTVVS DIE 25 SEPT
1661
AETATIS 60

Plomb, haut. 0 m. 10, long. 0 m. 172. Des signes en forme d'épsilon retournés séparent les mots du texte.

IV

..... ANTHOINE PARI
..... ALE 24 OCTOB
..... AAGÉ DE 65 ANS
..... NOI (?) DEMEVRA

Plomb, haut. 0 m. 14, long. 0 m. 17. La partie gauche est détachée ; tout le métal est très altéré et la lecture difficile, douteuse même sur certains points.

V

Plaque en plomb, haut. 0 m. 17, long. 0 m. 105, on n'y distingue que les caractères

OS
S
OB

VI

P. IOHANNES MAR
CHAND NATVS
ANNOS 63 OBVT
3 OCTOBRIS 1673

Ardoise, haut. 0 m. 107, long. 0 m. 138. Nous remarquons à la troisième ligne l'emploi du tréma sur le V pour lui donner la valeur du double I.

VII

P. ALEXANDER DE VIEVPONT
NATVS 13 APRILIS 1600 ADMISS
IN SOCIET. 12 SEPT. 1620 OBIIT
BITVRIGI. 10 APRILIS 1674.
REQIES.CAT.IN PACE

Ardoise brisée mais complète, haut. 0 m. 17, long. 0 m. 212. L'inscription est en capitales droites bien gravées, les dates en chiffres arabes. Nous remarquons

à la fin de la deuxième ligne le signe abréviatif traditionnel en forme de 9 pour remplacer la terminaison *us*. A la dernière ligne, l'omission de l'*V* dans *requiescat* et la pose irrégulière d'un point avant la dernière syllabe : des graffites sur les ardoises suivantes nous expliqueront ces irrégularités.

VIII

HICI ACET
P. IOHANNES BVGY AVRELIA
NENSIS VIXIT ANNES (sic) 59
IN SOCIETATE AVTEM ANNOS
38 MORTVVS EST AN 1674
DIE 8 MENSIS OCTOB

Ardoise, haut. 0 m. 12, long. 0 m. 145.

IX

+ CY GIST LE PERE CLAVDE
AGARD DE BOVRGES DÉCÉDÉ
EN CE COLLÈGE LE XI AV (ril)
1682 AGE DE 60 ANS ET L
DE SON ENTRÉE EN LA
COMPAGNIE +
REQVIES CAT IN PACE
IHS (croix sur l'h.)

Ard. haut. 0 m. 122, long. 0 m. 163, brisée, morceau manque à droite des deuxième et troisième lignes.

On sait qu'une famille Agard, originaire de Vierzon, s'était fixée à Bourges ; elle s'était divisée en plusieurs

branches, notamment celle des marquis de Maupas et celle de Champs. Le père Claude Agard appartenait à cette dernière ; il était le frère puîné du P. Et. Agard, jésuite célèbre, né à Bourges en 1613 et mort en 1701, qui fut trois fois provincial de son ordre et publia divers ouvrages de théologie.

X

P : IOAN : DE NEUUILLE
OBIIT : 19 OCTOB : 1693
ANNO ETAT : 60

Ard. haut. 0 m 134, larg. 0 m. 243 ; caractères anciens se rapprochant des lettres d'imprimerie. Les mots sont séparés par deux pointes.

Sous cette ardoise en était une autre où on lit, gravés à la pointe dans un cercle tracé au compas, les mots :

XI

Vive Jésus.

A esté enterré
le R. Père de Neuville
par Jean Jammet
couvreur du collège
le 20 novembre
mil six ^c 93

Ainsi l'inhumation n'avait eu lieu qu'un mois après le décès. Nous voyons que Jean Jammet, couvreur du collège, était en même temps chargé des enterrements.

XII

H. IAC. LE.
BRETON.
NATVS.
AN. 69. OBIIT
par Jean Jammet couvreur
D. 27 IAN. AN 1694
du collège.

Ard. haut. 0 m 155, long. 0 m. 155.

Les caractères sont des capitales droites très bien et très nettement gravées, des points séparent les mots ; aussi Jammet, qui cumulait déjà les fonctions de couvreur et de fossayeur, fut très fier de ses progrès dans l'art nouveau pour lui de la gravure et voulut signer son œuvre ; malheureusement une trace est restée de son inexpérience, c'est que les *n* ont leur barre mal dirigée partant du bas de la première haste pour atteindre le haut de la deuxième, contrairement à la forme régulière de l'N majuscule.

Au revers est tracé à la pointe le brouillon de l'inscription du droit. En tout cas l'emploi de l'ardoise comme matière épigraphique, s'il a été dû à la profession première du graveur, a été fort heureux puisque ces monuments nous sont arrivés sans la moindre altération, les plus petites égratignures des pointes sont aussi visibles que lorsqu'on les a tracées. Il est vrai que la pioche a brisé quelques plaques, mais on n'est pas parfait ici-bas !

Dans ces mêmes fouilles, où on a rencontré des terres déjà souvent remuées, ont été recueillies quelques monnaies sans valeur.

2 doubles tournois de Louis XIII.
deux deniers de Gaston dont un de 1635.
trois liards de Louis XIV
et quelques autres liards usés, un petit jeton de Nuremberg.

Y avait-il connexité entre ces monnaies et les sépultures ci-dessus? Ce dépôt de liards dans les cercueils que nous trouvons ailleurs en usage, jusqu'au XVII[e] siècle, était-il usité même dans l'enceinte du collège?

Ces épitaphes sur plomb et sur ardoise sont d'un usage peu fréquent dans notre pays et sont assez curieuses comme caractères épigraphiques. Elles nous donnent aussi quelques noms et quelques indications sur les Pères qui se sont occupés du collège de Bourges, au moment où il était le plus florissant; elles méritaient d'être recherchées et fournissent des documents nouveaux et inédits[1] à ceux qui voudront écrire l'histoire du collège et même celle de l'ordre: aussi avons-nous cru utile d'en conserver le souvenir.

1. Nos recherches sur les registres paroissiaux de N.-D. du Fourchaud ont eu un résultat négatif: évidemment ces décès n'étaient pas enregistrés à la paroisse. Il en a été de même pour les archives du collège si riches en titres de propriétés, mais où on trouve peu d'indications sur le personnel.

CINQ FERS A HOSTIES

DU DIOCÈSE DE BOURGES

Par le Comte ALPHONSE DE LA GUÈRE

Les moules à hosties sont depuis longtemps faits de la même façon et avec la même matière : deux tiges de fer formant une pince qui moule la pâte sans levain destinée à la célébration des saints mystères. Aussi nomme-t-on généralement ces objets des *fers* à hosties. Mais je remarque dès l'abord qu'il n'en a pas toujours été ainsi, car le Louvre conserve un moule à hosties, en terre cuite, provenant du Laurium en Grèce (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1893, pages 141-142). Il porte l'inscription : Ευλογια κυριου εφ' ημας.

En 1289, l'inventaire de l'abbaye de Silvacane contient sous le numéro 47 (p. 155) 3 *hosteria vel instrumenta ad faciendas ostias ;*

En 1450, une paire de fers à fabriquer le pain à chanter était payée 60 francs ;

En 1578, l'inventaire de la collégiale de Salins (p. 149) cite *quatre fers à hosties, les fers à compas pour ronder icelles, qui sont ung compas et platine à ce servant, et deux rondeaux l'ung pour les grandes hosties et l'aultre pour les communes ;*

En 1618 l'inventaire de Saint-Louis des Français, à Rome (p. 52), nous signale *deux fers avec la pièce de cuivre pour rongnier les hosties.*

Ces quelques citations font voir l'ancienneté des fers à hosties et leur emploi, ainsi que les accessoires utiles à parfaire les hosties : compas, platine et couteau de cuivre. La platine était sans doute le petit plat connu de nos jours sous le nom de patène, imité de l'ancienne patère sur laquelle les objets les plus minces pouvaient être facilement tranchés. Dans la liturgie grecque les eulogies sont séparées avant le Saint-Sacrifice et c'est par un souvenir des coutumes primitives que l'église latine de nos jours se sert des bords coupants de la patène en métal, pour indiquer et préparer les divisions de l'hostie qui sera séparée en trois morceaux, pendant le sacrifice même, par le prêtre.

M. Dumoutet avait formé une collection assez nombreuse de fers à hosties, ou de leurs empreintes en plâtre. Cette collection a été dispersée en partie, mais certaines pièces ont trouvé refuge au musée de Cluny.

Mgr X. Barbier de Montault collectionne avec soin les fers à hosties et les publie toutes les fois qu'il en rencontre. Il a, notamment, publié dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, en 1886, un travail sous ce titre : *Les fers à hosties du diocèse de Verdun.* Récemment il a publié un mémoire intitulé : *Un atelier de fers à hosties en Lorraine.*

Je crois devoir décrire cinq instruments de cette nature que je possède. Trois, les plus anciens, ont leurs plateaux de forme rectangulaire, les deux autres plus modernes sont de forme ovale. Ils contiennent chacun

UNIV. OF MICH.

Phototypie J. Royer, Nancy.

les moules de quatre hosties : deux grandes gravées sur un des plateaux aux extrémités de l'ovale ou du rectangle et deux petites disposées en croix entre les deux premières ; l'autre plateau de la pince est lisse.

I

Le fer qui me paraît le plus ancien est depuis longtemps impropre à l'usage, la rouille en ayant envahi la gravure.

Les plateaux rectangulaires ont 0 m. 17 de long sur 0 m. 09 de large. La forme des deux petites hosties est délimitée par un cercle de 0 m.028 de diamètre, à l'intérieur duquel un autre cercle de 0 m. 018 de diamètre formé par un grenetis bien marqué, contient l'inscription en lettres onciales INRI surmontée d'un signe abréviatif en forme de fleuron renversé. Les deux grandes hosties sont entourées de trois cercles dont l'extérieur, limitatif, a 0 m.038 de diamètre ; le second, de 0 m.043 de diamètre, et le troisième, de 0 m. 041, sont formés d'un gros grenetis (Pl. I).

La crucifixion fait le sujet de la première grande hostie. La croix est plate. Un seul clou très long perce les pieds. Le linge des reins est étroit, les bras ne sont pas horizontaux et les jambes sont violemment pliées. La tête est fortement inclinée sur l'épaule droite.

Le nimbe est un cercle simple sans croix intérieure. D'un côté de la croix sont les lettres IN, de l'autre RI. Le second jambage des lettres N et R se prolonge en courbe élégante pour garnir la partie inférieure vide

du champ. A son sommet la croix est cantonnée d'une étoile et d'un croissant représentant le soleil et la lune.

La seconde grande hostie, entourée de cercles identiques à ceux de la précédente, représente Dieu largement drapé, assis sur un vaste trône rectangulaire qui est orné sur le devant de six traits verticaux. De la main gauche il tient le globe crucigère et il lève la main droite pour bénir.

La forme des lettres, l'anatomie des figures, l'épaisseur des traits et des grenetis me paraissent convenir à la fin du XII^e^ siècle ou au commencement du XIII^e^ siècle. Ce fer serait un des plus anciens spécimens conservés de ces petits meubles ecclésiastiques.

II

Le deuxième fer à hosties n'a que 0 m. 17 de long sur 0 m. 09 de large. Il contient aussi quatre hosties deux petites de 0 m. 028 de diamètre et deux grandes de 0 m. 065. Les deux petites sont semblables et contiennent une crucifixion accostée des deux lettres I et X initiales de Ιησους Χριστος (Pl. II).

Sur la première grande hostie se trouve aussi une crucifixion au milieu d'une double circonférence dont l'intérieure est lisse et l'extérieure est formée d'une torsade. La représentation de Jésus crucifié est presque identique à celle du fer précédent; mais le Christ plus allongé est mieux dessiné, ses bras sont presque horizontaux. Des gouttes de sang s'en échappent. Un seul clou est aux pieds; comme ceux des mains il est d'une longueur exagérée, traversant la croix de part en part.

UNIV. OF ILLINOIS

Phototypie J. Royer, Nancy.

Cette croix est plate et accompagnée du croissant de la lune et d'une étoile à six rais figurant le soleil.

Les inscriptions IHS et XPS qui garnissent le champ à droite et à gauche de la croix s'épanouissent dans la floraison et la richesse du XIVe siècle. Chaque mot est surmonté d'un signe abréviatif et les deux appendices de l'H et du X se ramifient en triples branches et se terminent par des fleurettes formées de trois points.

La seconde des grandes hosties représente au centre d'un double cercle, grenetis et torsade, le triomphe de Jésus, assis sur un trône ou longue banquette ornée sur le devant de huit arcades lobées. Ses pieds reposent sur le sol orné d'une plante à trois tiges trifoliées. Le ciel est indiqué par dix étoiles à six rais : *Conditor alme siderum*, comme le dit saint Grégoire-le-Grand.

A moitié nu, l'homme-Dieu tient de la main gauche le globe crucifère et il étend la droite pour bénir. Sa tête, à grande barbe, est entourée d'un nimbe crucigère.

III

Le troisième fer à hosties me semblerait de la fin du XIVe à cause d'une efflorescence ornementale encore plus grande qu'au précédent malgré la ressemblance qu'affectent les caractères (Pl. III).

Il n'a que 0,182 de long sur 0, 08 de large. Il offre aussi quatre hosties, deux petites et deux grandes. Les grandes ont 0,056 de diamètre et les petites 0,032. Celles-ci représentent toutes deux une crucifixion dans

un grenetis avec les inscriptions IN†RI accompagnées de quatre annelets.

La première grande hostie est formée comme dans le fer précédent d'un cercle uni et d'un cercle en torsade. Le Christ est cloué à une croix ronde, *lignum crucis*, mais ses membres sont moins étendus. Les deux astres accompagnent le Christ dans la partie supérieure. Les inscriptions sont les mêmes IHS et XPS. Les signes abréviatifs sont demi-circulaires, avec de forts *apices*, et les ornements terminaux des lettres H et X sont trifoliés.

La seconde hostie représente comme dans le fer précédent, le type de majesté, mais le trône est ici chargé à ses extrémités d'ornements fleuronnés ; un quadrillé remplace sur la face antérieure les arcades du précédent. Le terrain est orné de trois rosaces détachées et de deux points. Le ciel n'est plus représenté que par deux étoiles, mais au-dessus de la tête du Christ, l'artiste s'est cru obligé d'esquisser une sorte de baldaquin en dessinant une double branche dont les fleurs retombent à droite et à gauche de l'homme-Dieu ressuscité, au sein de sa gloire. *Christus regnat in æternum.*

IV

Le quatrième fer a ses deux plateaux ovales de 0 m. 21 de long sur 0 m. 15 de large. Il contient deux grandes et deux petites hosties. La première des grandes a un diamètre de 0 m. 083. Les lettres I H S en grandes capitales romaines supportent un crucifix complet avec

III.

Phototypie J. Royer, Nancy.

le titre INRI et Notre-Seigneur dont la tête se penche affectueusement vers cette terre qu'il va sauver par sa mort. En dessous de cet immense et symbolique monogramme se trouve un cœur surmonté de trois clous. Une large bordure renfermée entre deux doubles filets contient quatre têtes de chérubins et une série de rayons glorieux alternativement composés de traits simples et cunéiformes et de traits flamboyants dont la variété augmente la richesse. La seconde des grandes hosties, de même diamètre, est encore plus riche : la bordure unie se compose, en sus du double filet extérieur, de deux triples filets bordés de chaque côté d'une légère dentelle ; mais tout le champ de cette grande hostie contient un vrai tableau : la Cène. Sous un baldaquin aux rideaux relevés Notre-Seigneur est assis au milieu des douze apôtres. On reconnaît facilement saint Jean couché sur le cœur du divin Maître et Judas qui s'éloigne la bourse à la main en tournant le dos à son maître dont le regard rédempteur eût encore pu le sauver. Une gracieuse aiguière garnit le bas de la composition imitée de la fresque de Léonard de Vinci ou de quelque tableau de Philippe de Champagne, ou de Jouvenet. Ce fer a été ciselé par un véritable artiste avec une rare perfection. Autrefois chaque église ou chaque personnage important avait son fer à hosties pour ne pas rester dans l'embarras. Connaissant le calice de Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, dont la patène ciselée en argent offre le même sujet, la cène, je ne serais pas étonné que ce fer eût autrefois fait partie de la chapelle de ce grand personnage. En tout cas je n'hésite pas à le dater fin XVII[e] siècle (Pl. IV).

Des deux petites hosties l'une est la reproduction de la crucifixion de la première grande hostie ; les quatre têtes de chérubins manquent dans la bordure. La seconde petite hostie contient un Agnus Dei, avec nimbe et étendard, couché sur une terrasse. Sa bordure est formée par deux branches de feuillages gracieusement nouées par le haut et par le bas pour faire une couronne entre trois filets concentriques. Diamètre : 0m.034.

Ce fer était encore en usage ces dernières années chez mesdames les religieuses du Carmel qui ont la spécialité de la fabrication des pains azymes et apportent leurs soins à la confection des hosties pour une partie du diocèse.

V

Le cinquième fer est ovale et mesure 0 m. 20 de long sur 0 m. 14 de large. Il contient deux grandes hosties de 0 m. 08 de diamètre et deux petites de 0 m. 033. Les deux grandes sont presque identiques entre elles.

La première est encadrée de quatre filets très fins formant une bordure de 0 m. 01 de large, remplie de rinceaux. En bas du champ un cœur surmonté de trois clous est placé au-dessous d'un monogramme IHS de grande taille. Les hastes de ces trois lettres sont formés de balustres. Sur la traverse de l'H s'appuie un Christ en croix garnissant au moins les quatre cinquièmes du tableau. La gravure en est très finie, l'anatomie très soignée. La tête du Christ ornée d'un nimbe rayonnant retombe sur le bras droit avec abandon et morbidesse. Les bras sont étendus presque horizontalement. Le sang

Phototypie J. Royer, Nancy.

coule avec abondance des mains. Le linge est noué autour des reins du Christ et son extrémité retombe sur le côté. Un écriteau au haut de la croix porte les lettres INRI. A droite et à gauche le croissant et l'étoile.

Sur l'autre hostie la bordure est formée de feuillages courants et symétriques. Les dispositions du champ sont les mêmes sauf que les lettres IHS sont droites et que l'extrémité de la ceinture s'envole en plis mouvementés.

Les petites hosties, entourées chacune de trois cercles, portent seulement une croix issant d'un cœur.

Ce fer peut appartenir au milieu du XVIII^e^ siècle.

Ces objets souvent méconnus et mal traités sont exposés à des détériorations rapides. C'est pourquoi j'ai cru devoir donner une description aussi exacte que possible de ceux que j'ai pu réunir et dont la conservation permet encore l'étude. Ils proviennent tous de Bourges ou des environs immédiats.

APPENDICE

La collection des fers à hosties du musée de Bourges se compose de quatre spécimens intéressants quoique d'une médiocre conservation : Deux du XIV^e^ siècle. Le premier contient 6 petites hosties (3-3) semblables, ornées alternativement des lettres INRI et XPS avec le signe abréviatif en forme d'ω renversé, surmonté d'une croix, le tout incrusté dans un cercle de perles entre deux filets. Il n'a que 0,13 sur 0,075. — Le second, de la même époque, contient 2 grandes hosties et deux petites semblables à celles du fer pré-

cédent. Les grandes hosties représentent, l'une, une crucifixion autant que le mauvais état de la pièce permet de le reconnaître et l'autre une résurrection ; la croix paraît être à côté du tombeau plutôt qu'entre les mains du Christ qui lève les deux bras au ciel. La rouille a fait sur ce moule de tels ravages qu'il a fallu l'aide d'un ciseau pour en décoller les deux plateaux. Il est un peu plus grand que le précédent et mesure 0,18 sur 0,073.

Le troisième, du XV^e^ siècle, est mieux conservé. Il a 0,16 de long sur 0,064 de large. Il ne contient que deux grandes hosties. La première a une bordure formée d'un semis de croissants et de fleurettes alternées inscrites entre un grénetis et un filet pointillé ou perlé ; le champ parsemé de mêmes fleurettes renferme une crucifixion. Deux branches de feuillage ornent le pied de la croix que surmontent le croissant et l'étoile ainsi que l'inscription INRI coupée par le bois de la croix. L'hostie a 0,050 de large. La seconde hostie de même grandeur avec la même bordure contient un christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean : les cantons supérieurs de la croix renferment les lettres IN et RI. Des fleurettes rondes ou quadrangulaires parsèment aussi le fond. Ce travail est fait au marteau.

Le quatrième fer, du XVIII^e^ siècle, renferme deux petites hosties du type connu. Il est fortement usé par un long service.

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DU PALAIS CONSTRUIT A BOURGES PAR JEAN DE FRANCE DUC DE BERRY

Par P. GAUCHERY

Au moment où le Conseil Général du Cher s'occupe de l'utilisation des bâtiments subsistants de ce palais pour l'extension des services de la Préfecture, nous croyons utile de rappeler en peu de mots ce qu'était ce bel édifice, d'indiquer par qui il fut construit et de faire ressortir l'importance des parties qui nous sont parvenues.

En 1360, le traité de Brétigny rendit la liberté au roi Jean le Bon, mais nous fit perdre quelques-unes de nos plus belles provinces, et parmi celles-ci, le comté de Poitiers qui resta pendant plusieurs années aux Anglais. Le comte de Poitiers, qui avait alors 20 ans, était le futur duc de Berry. Pour le dédommager, son père lui donna le Berry et l'Auvergne qui furent institués duchés et qu'il conserva jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 60 ans.

Le duc Jean était allé se constituer prisonnier en Angleterre, mais il revenait souvent en France et s'occupait de ses apanages où il faisait construire de splendides demeures.

Ce prince s'entourait des plus grands artistes de son temps. A la mort de son frère, Charles V, une partie des artistes qui étaient à la cour du roi se dispersèrent et entrèrent au service des ducs de Berry et de Bourgogne.

Nous n'avons pas trouvé de compte détaillé relatif au palais que le duc de Berry avait fait élever dans la capitale de son duché, mais nous signalerons ci-dessous quelques renseignements que nous avons recueillis sur les constructions du palais et sur les artistes qui y ont concouru.

Les plus célèbres parmi les architectes (les maîtres généraux des œuvres du duc, comme on les désignait), furent les deux frères Guy et André de Dammartin; nous les trouvons dans tous les monuments qu'il fit construire.

Guy de Dammartin travaillait à la tour du Louvre que Charles V faisait édifier sous la direction du grand architecte Raimond du Temple. En 1367, il était déjà maître général des œuvres du duc de Berry. Le duc, pour l'avoir toujours sous la main, lui avait donné comme demeure des maisons près des palais et châteaux dont il dirigeait les constructions [1].

Son frère, Dreux ou Drouet (André) de Dammartin, travailla avec lui puis lui succéda comme maître général des œuvres du duc de Berry. Il avait appris aussi son art sous la direction de Raimond du Temple, nous le voyons, en 1365, au château du Louvre.

1. Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry, par MM. de Champeaux et P. Gauchery, pp. 74, 76.

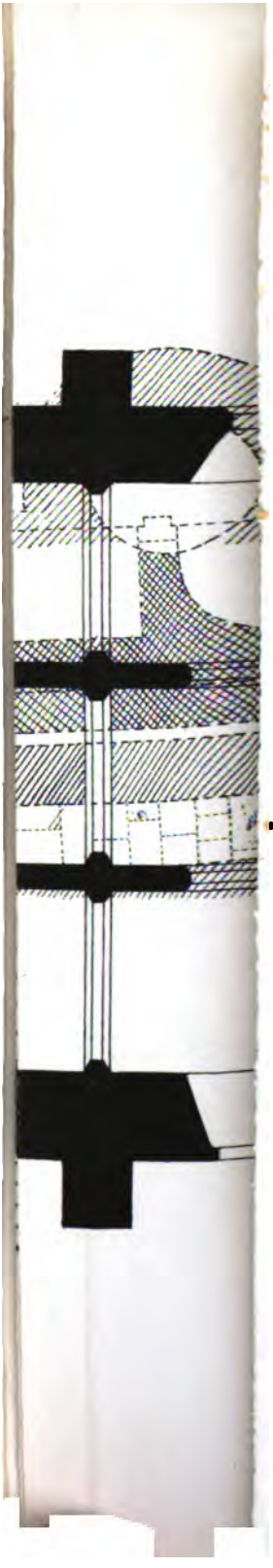

En 1377, il était au service du duc de Berry. Il avait acquis une grande réputation. On l'appelle à Troyes pour visiter les travaux de la rose de la cathédrale. Il devient maître général des œuvres du duc de Bourgogne en 1384, et construit à Dijon le merveilleux édifice appelé Chartreuse de Champmol, où Claux Sluter crée les admirables sculptures qui nous restent.

Jean de Berry devait avoir prêté Drouet de Dammartin à son frère le duc de Bourgogne, car il le rappelle pour continuer le palais et la Sainte-Chapelle de Bourges commencés par Guy de Dammartin qui mourut vers 1398. A partir de ce moment, nous le voyons comme maître général des œuvres à Mehun, Poitiers, Lusignan, Riom, Bourges, etc. Il bâtit le château de Concressault; il se marie dans ce pays avec une femme originaire de Jargeau, et il acquiert en ce dernier lieu diverses propriétés. On possède son testament fait en cette ville : il y indique les sommes qui lui sont dues par le duc de Berry et par Arnould Belin, trésorier de la Sainte-Chapelle [1].

Son fils Jean lui succède; c'est lui qui fit la façade du transept nord de la cathédrale du Mans et la façade principale de la cathédrale de Tours.

En ce qui concerne le palais de Bourges et l'époque de sa construction, voici ce que nous avons relevé dans des fragments de comptes très incomplets :

Guy de Dammartin étant maître général des œuvres du duc en 1367, il est probable qu'il commença

1. Voir les découvertes faites par M. P. Leroy, dans son savant ouvrage sur Jargeau et ses environs, pp. 140 à 147.

bientôt la construction du palais de Bourges.

En 1380, nous trouvons un paiement par Huguenin Mischin, payeur des œuvres du palais de Bourges et de Mehun « à Guy de Dammartin, général maître d'ycelles œuvres ».

En 1385, le palais de Bourges est « tout desfermé et rompu, pour ce que Monseigneur y fait commencer de ouvrer pour fere son domicile [1]. »

En 1385, dépenses au palais de Bourges pour « tailler la grande vis, pour abattre les viez murs et delire la pierre du dit palais [2]. »

En 1385, « payment à Jean Leprêtre, couvreur et enduiseur pour la grande salle du palais où, » pendant la construction du reste de l'édifice, « on enmagasine les grains des rentes du duc et où on taille la pierre pour l'appareil du dit palais [3]. »

Le palais était situé très probablement sur l'emplacement de l'ancienne résidence des gouverneurs romains et des comtes et vicomtes de Bourges. Il était divisé en trois parties principales :

1° Le petit palais ;

2° Le grand palais ;

3° La Sainte-Chapelle.

1. Extrait des *Comptes du duc Jean de Berry*, publiés par M. de Toulgoët, aux pièces justificatives de la généalogie Le Roy *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, T. XX, p. 320.

2. Travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berry, par MM. de Champeaux et P. Gauchery, p. 65.

3. *Idem*, p. 64.

PETIT PALAIS

Le petit palais existait à la place de la Préfecture actuelle. Le duc de Berry ne l'avait pas complètement rebâti ; il s'était contenté de l'aménager pour son habitation et pour celle des gens de sa maison. Il avait utilisé pour les soubassements de sa façade occidentale l'ancienne fortification romaine.

Nous n'avons pas à nous occuper en ce moment du petit palais sur lequel on ne possède, au reste, que des données très vagues.

GRAND PALAIS

Le grand palais qui nous est mieux connu était situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'ancienne prison et les immeubles Rollin, Roger, Luzarche. Il aboutissait à la Sainte-Chapelle [1] qui formait un angle presque droit avec les salles du grand palais en s'étendant sur la place de l'Arsenal.

Le grand palais (pl. I, II, III et X) se composait de trois grandes salles rectangulaires de même largeur et parallèles à la direction des murs de fortification romaine. Le duc de Berry avait fait établir les énormes fondations de cet édifice en avant du mur romain. Par suite de cette disposition, sa façade occidentale ne correspondait pas exactement avec celle du petit palais. Pour racheter

1. Voir, pour la description de la Sainte-Chapelle et du grand palais de Bourges, *Les travaux d'art de Jean, duc de Berry*, par MM. de Champeaux et P. Gauchery.

cette différence d'alignement il avait exhaussé une tour de la fortification située au point de rencontre des deux palais [1] comme le fit plus tard Jacques Cœur dans la construction de son hôtel. Une vis, située dans l'intérieur de cette tour, mettait en communication les étages des deux palais. Une porte débouchant dans chacun des étages, donnait accès dans les deux édifices.

Ces ouvertures existent encore.

Grande salle.

Nous croyons intéressant de décrire sommairement, à titre rétrospectif, la grande salle du palais, merveille architecturale, aujourd'hui disparue, dont il ne reste plus que l'étage inférieur aux proportions gigantesques. Elle mesurait 51 m. 20 de longueur sur 16 m. 30 de largeur et se composait de sept travées soutenues par de puissants contreforts. Un oratoire orienté était situé à l'extérieur de la première travée près de la grande cheminée. La partie supérieure de la salle était recouverte par une charpente apparente formant tiers-point lambrissé à l'intérieur. Les énormes fenêtres rectangulaires qui éclairaient cette salle sur les deux longs pans avaient leurs linteaux très ingénieusement combinés. Étant donnée la grande largeur de l'ouverture, on ne pouvait pas penser à faire le linteau d'une seule pierre ; on l'avait construit en claveaux formant plate-bande et ce même appareil se poursuivait dans toute

1. C'est la tour portant le n° 38 dans le plan archéologique de Bourges. (Voir M. Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du département du Cher.*

AN

Pl. 2

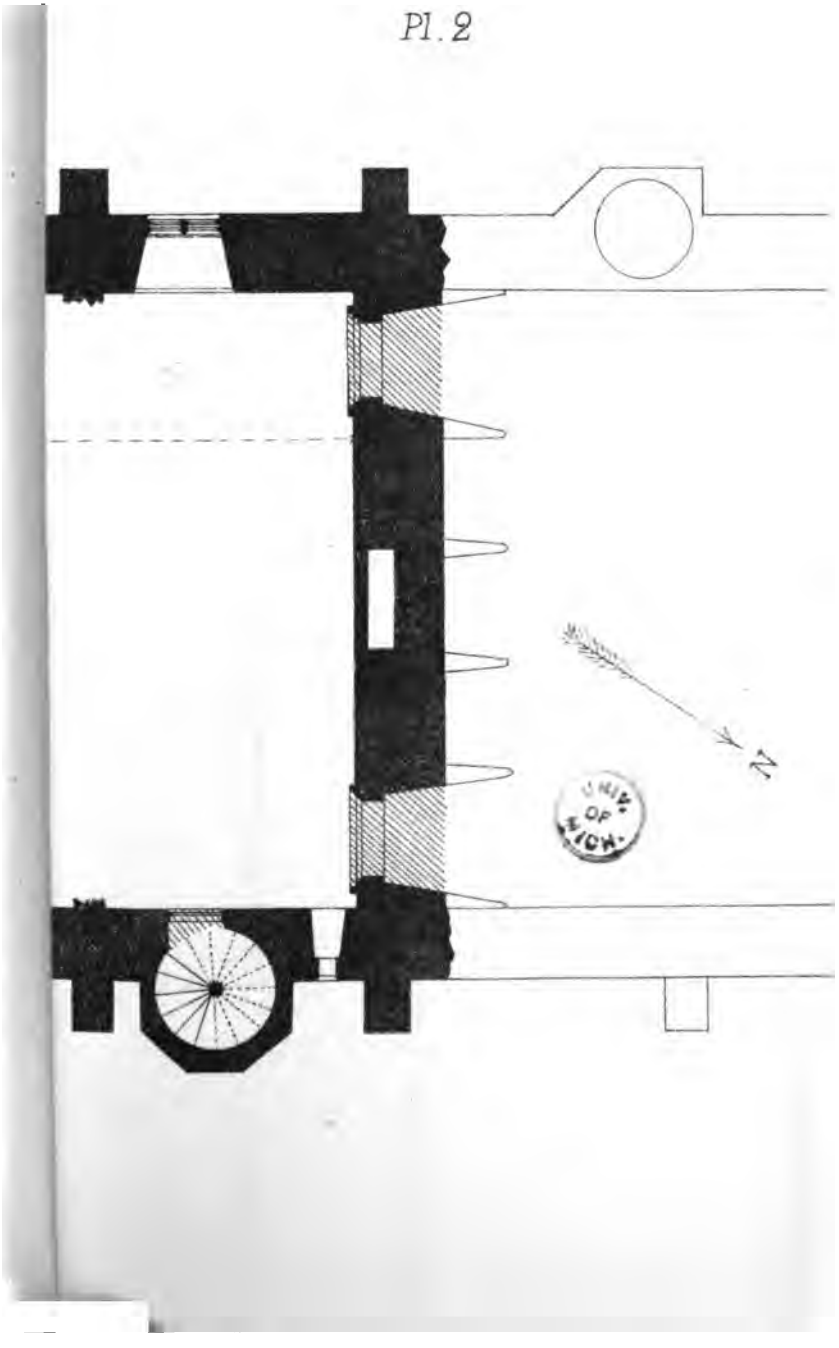

'C JEAN
I

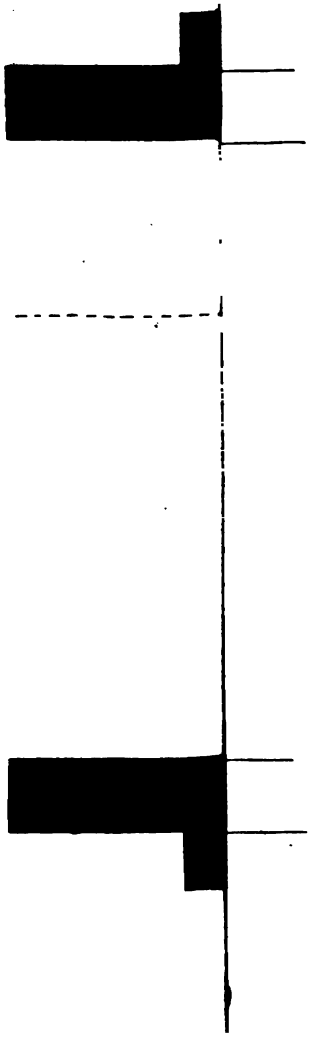

UNIV. OF MICH.

DU DUC JEAN I

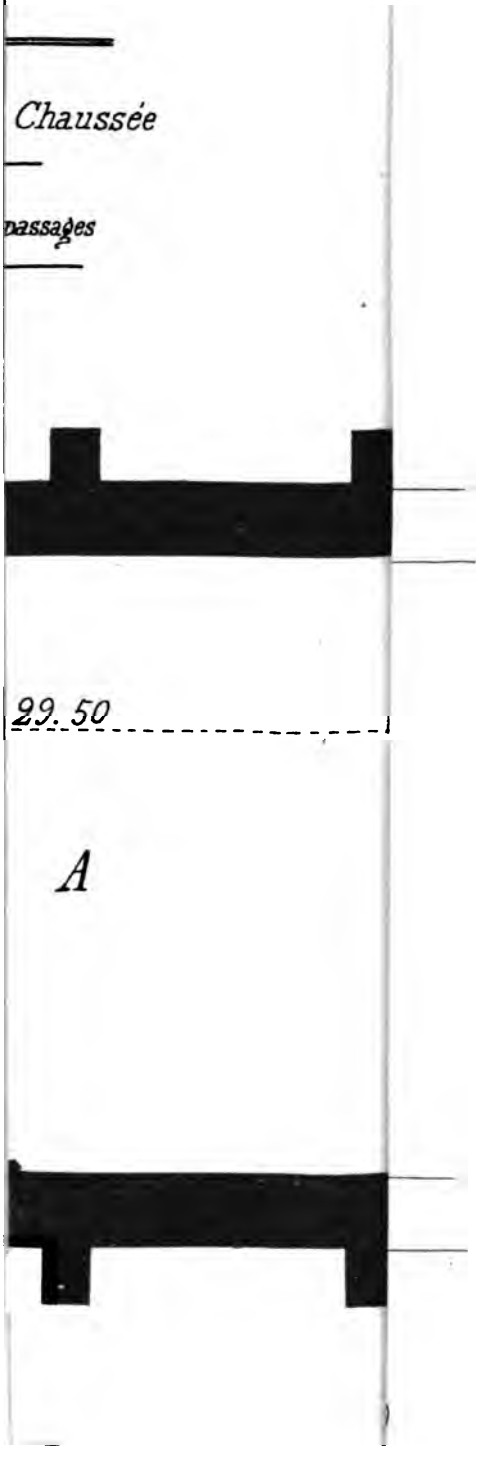

UNIV. OF MICH.

l'épaisseur du mur. Les claveaux n'étaient soutenus par aucune barre de fer, leur appareil était très soigné et d'excellent mortier les réunissait entre eux ; malgré cela, Guy de Dammartin, l'architecte du duc, avait appliqué pour ces ouvertures et pour celles des salles qui suivent, le même système qu'il avait employé à Bicêtre, à Lusignan et à la grande salle de Mehun-s-Yèvre. Dans chacune des baies il avait établi sur trois points d'appui des meneaux à redents qui formaient une véritable cloison ajourée de trèfles et de quatrefeuilles, soutenant tous les claveaux de l'ouverture.

L'oratoire était éclairé par quatre fenêtres divisées par des meneaux droits et courbes comme dans les édifices religieux.

Une porte donnait accès de cette salle dans la galerie du cerf (galerie à jour servant de porche qui réunissait le palais à la Sainte-Chapelle). Deux autres portes conduisaient de la grande salle dans les salles d'apparat. Une petite porte de service intérieur s'ouvrait sur un couloir pratiqué dans l'épaisseur des murs. Ce couloir venant d'une vis située sur le long pan ouest permettait d'entrer dans la grande salle sans traverser les salles d'apparat. La vis elle-même partait du sous-sol pour atteindre 1° le couloir situé au niveau de la grande salle, et 2° un deuxième couloir superposé au premier à la hauteur des tribunes de la grande cheminée.

La grande salle était chauffée par sept foyers, comprenant une cheminée triple au pignon et quatre cheminées simples sur les deux longs pans. La cheminée principale rappelle la disposition de celle de la grande salle du palais de Poitiers; mais, étant adossée au mur

de refend, elle n'était pas, comme cette dernière, surmontée de l'arcature de verrières que l'on y voit encore. Ici, l'architecte avait imaginé une décoration sculptée représentant un château-fort avec ses tours, combles, fenêtres et lucarnes, etc. M. Bussière, ancien architecte du département du Cher, nous a communiqué très obligeamment un croquis qu'il avait fait en 1860, où sont indiquées les cavités du pignon ; cela permet de retrouver quelques parties de la cheminée, avec la disposition des portes et couloirs pratiqués dans l'épaisseur des murs. Il ne reste aucun document sur la disposition des quatre autres cheminées dans l'intérieur de la salle, mais on retrouve, dans plusieurs dessins, les longs tuyaux par lesquels s'échappait la fumée de leurs âtres.

La charpente était un chef-d'œuvre ; elle se composait de chevrons portant ferme et formant un immense tiers-point qui n'était traversé à la base par aucun tirant ; elle s'appuyait sur des murs de 2 mètres d'épaisseur, contrebuttés par d'énormes contreforts faisant une saillie de 1 m. 50 à l'extérieur de ces murs et couronnés par de gros pinacles. (Voir coupe, pl. VI.)

Ces buttées, qui auraient pu résister à la poussée d'un tiers-point en maçonnerie, étaient plus que suffisantes pour la poussée de la charpente.

Le comble était établi sur les mêmes principes qui avaient guidé les charpentiers anglo-normands du XIVe siècle. Les fermes se composaient de grands triangles rigides dont la base était remplacée par un tiers-point et dont la surface restante formait une sorte de treillis comme nous les employons maintenant dans les char-

pentes en fer. Les voûtes en bois de la salle de Westminster, en Angleterre, et de la salle du palais de justice de Rouen, en France, sont les plus beaux exemples qui nous soient parvenus de cette disposition.

Un devis descriptif de réparations, dressé au XVII^e^ siècle, permet de reconstituer cette admirable charpente, avec sa forme, ses dimensions et ses équarrissages de bois :

« 1610. — Faut refaire et remettre 10 fermes de la « dite charpenterie en double tiers-point, le premier « ayant 5 toises 1/2 de hauteur jusqu'à son carré, sur « lequel carré de chacun tiers-point il y a une lierne, « dans laquelle s'emmanche des entraits et courbes, et « dessus ledit premier tiers-point, qui est de deux « pieds au dessus de l'autre, il y a un entrait d'une « seule pièce, étant de 5 toises 1/2 de longueur et de « 11 à 12 pouces d'équarrissage, ayant icelui entrait « les bossages et elegis par le milieu, ainsi que l'autre « charpenterie de la dite salle, dans lequel entrait, qui « passe jusqu'à la couverture, sont entenonnés les « chevrons de chacune ferme, en double tenon, y « ayant une clé de bois qui traversera le dit entrait « pour tenir 2 chevrons en liaison entre 2 tenons ; et « sur le dit entrait sera assis le deuxième tiers-point, « qui aura 20 pieds de hauteur, sans l'aiguille, qui « aura 15 pieds, les chevrons d'icelle ferme ayant 10 à « 11 pouces d'équarrissage ; pour le premier tiers- « point et pour le deuxième, 9 à 10 pouces garnis de « leurs assemblages et de même hauteur que les autres « chevrons de la dite salle, et seront, la dite ferme en-

« tenonnés dans les blochets qui seront faits en queue « d'aronde et posés sur les sablières qui seront assises « sur les pans de murailles de la dite salle du palais, « et entenonnés avec de grandes chevilles de fer dans « la pierre de taille des entablements, pour tenir la « dite charpenterie de largeur d'autant qu'il n'y a pas « de poutres ni de tirants. Il faut 100 toises de bois par « ferme, il faut lambrisser le premier tiers-point et re- « nouveler le vieil lambris en bois de sciage, large « de 6 pouces.

« Faire les revêtissements des entablements qui se « poseront tout le long des liernes, avec une figure au « bout des courbes de toise en toise, aux endroits où il « n'y en a pas à présent. »

(*Archives du département du Cher, C.* 787.)

Dans cette charpente étaient pratiquées de belles lucarnes de pierre, dont l'intérieur était lambrissé de bois. Elles éclairaient très largement la partie supérieure de la salle, ainsi que l'on avait fait au palais de justice de Rouen, au château de Coucy, etc. Le grand pignon, au-dessus de la galerie du cerf, était percé d'une rose qui éclairait aussi la partie supérieure de la salle.

La couverture était faite en ardoises, à deux clous, d'un centimètre d'épaisseur sur 0 m. 12 de largeur et 0 m. 40 de longueur.

Outre la vis partant du sous-sol, qui a été décrite plus haut, il existait deux petites vis placées dans des échauguettes bâties sur le pignon de la cheminée triple. Ces vis rachetaient la différence de niveau des ga-

leries extérieures, établies à la base des combles de la grande salle et des salles d'apparat.

Au XVIIe siècle, on boucha l'ouverture qui donnait accès dans le sous-sol dont on supprima l'arcade ; on refit le parement du mur en ouvrant dans cettre travée une fenêtre semblable à celle des autres travées.

La grande salle fut incendiée en 1693 [1] et ne fut ja-

1. Nous reproduisons la lettre de l'intendant de la province de Berry, M. Dey de Séraucourt, annonçant au ministre l'incendie du palais et de la Sainte-Chapelle. Cette lettre était accompagnée du croquis de la façade des deux bâtiments sur l'avenue de la préfecture. Ce dessin est reproduit dans l'ouvrage intitulé : *Travaux d'art exécutés pour le compte de Jean de France, duc de Berry*, par MM. de Champeaux et P. Gauchery.

Ces documents proviennent des Archives nationales, ils nous ont été communiqués par M. de Toulgoët qui les y a relevés.

« Monsieur,

« Je me donne l'honneur de vous envoyer un estat des maisons qui ont esté consommées par l'incendie du dernier du passé. Vous y trouverez deux bastiments considérables qui sont : la Sainte-Chapelle et la Salle du Palais.

« Tous deux avaient esté bastis par Jean, duc de Berry, fils du roi Jean, en l'année 1400. La salle devait déjà tomber en ruines, mais elle avait esté restablie par l'ordre du Roi Henri quatrième, par les soins de M. le duc de Sully qui, pour instruire la postérité y avait fait mettre une inscription *. Cette salle est de 36 toises de longueur sur 10 toises de largeur, le tout dans œuvre. Le présidial et les autres juridictions entre cette salle, les prisons, la prévôté et l'élection ont esté heureusement préservés. Pour le présidial, la chambre des audiences qui est une grande salle basse, a esté partiellement préservée, mais le dessus, où estaient les chambres du Conseil, les chambres criminelles et le parquet sont consommés, en sorte qu'il n'y reste que les murailles dont je crois qu'on pourra se servir. Je me donne l'honneur de vous envoyer un plan relevé de ces édifices.

« Je suis avec un très profond respect,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE SÉRAUCOURT.

« Bourges, ce 4e août 1693. »

* M. de Raynal a reproduit cette inscription dans son *Histoire du Berry*.

mais restaurée ; on la démolit pendant la Révolution, mais on respecta les sous-sols qui servaient de fabrique de salpêtre[1].

Ce vaste sous-sol subsiste encore ; il se compose (pl. I) de trois berceaux parallèles, supportés au droit de chaque contrefort par des arcs doubleaux plein-cintre. Les berceaux sont ajourés dans chaque travée par des baies en arc de cercle ; ils prennent jour par des portes rectangulaires sur la façade occidentale, et par des soupiraux ouverts sur la façade orientale.

L'architecte du duc de Berry en construisant cet immense soubassement avait rencontré des constructions romaines qu'il avait respectées. Grâce à lui on a pu retrouver :

1° Une grande construction en pierre de taille qui nous semble former les bassins superposés d'une fontaine[2] (X, planche I).

2° Une série d'arcades (Y) alternativement terminées par un cul-de-four et par un mur perpendiculaire à l'axe du berceau. Elles sont revêtues de pilastres cannelés et décorées de peinture avec filet d'ocre rouge. Cette alternance d'arcades se prolongeait jusqu'à la rue d'Auron bien au-delà du palais du duc Jean[3]. Ces arcades, maintenant recouvertes de terre, étaient construites au

1. Les bonnes poudres sont celles de Saint-Léonard, etc. On en fait à Bourges dans la grande Sale du Palais, bâtie par Jean de France, Duc de Berry, vers 1400. (Catherinot, *Traité de l'artillerie* (25 mars 1685), page 12.)

2. Voir la description dans Dumoutet, *Fouilles des caves du palais du duc Jean*, et dans M. Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du Département du Cher.*

3. *Idem.*

niveau du sol romain. On retrouve une disposition semblable dans plusieurs monuments antiques, notamment sur le Puy-de-Dôme, au théâtre de Fréjus, etc. A ces arcades on voit accolées sur la face postérieure d'autres constructions romaines d'une époque différente ; elles comprennent un escalier gigantesque, un couloir, etc.

SALLES D'APPARAT

(Pl. I, II, III et X.)

Le duc de Berry avait relié la grande salle au petit palais par un grand corps de logis dont les deux façades continuaient celle de la grande salle jusqu'à la rencontre du petit palais. Ce bâtiment, renfermant les salles d'apparat ou salles à parer, est encore intact, excepté dans une partie de l'étage supérieur. Il s'élève sur un terre-plein du coté oriental et sur un étage voûté du côté occidental. Pour cette construction on avait prolongé de l'autre côté du mur pignon la galerie en berceau qui longeait le mur occidental de la grande salle en traversant les murs de refend par de vaste baies. Les deux dernières travées de ce sous-sol avoisinant le petit palais sont plus larges que celles touchant la grande salle afin d'utiliser les murs de construction antérieure dont nous avons déjà parlé. De puissants contreforts en tout semblables à ceux de la grande salle divisent ce corps de logis en six travées égales. Il est coupé par un mur de refend et divisé en deux étages par un solivage donnant ainsi quatre pièces : deux au rez-de-chaussée et deux autres au premier étage.

Il est assez difficile de reconnaître à première vue ces énormes salles. Les murs sont en partie masqués à l'intérieur et à l'extérieur par des appentis à plusieurs étages, qui ont été construits au fur et à mesure des besoins pour les services de la préfecture et des prisons. L'intérieur des deux salles est occupé aujourd'hui par cinq bâtiments et trois cours.

Notre collègue, M. Octave Roger, a bien voulu nous communiquer les relevés faits en 1850 par M. Roger père, architecte départemental.

Nous avons pu, avec ces documents, vérifier les croquis pris sur place et compléter les parties qui existaient en 1850 et qui ont disparu depuis.

Première salle.

La première de ces salles (A, pl. II et III) a la même largeur que l'ancienne grande salle, soit 16 m. 30; elle a 29 m. 50 de longueur et 9 m. 70 de hauteur.

Cette salle était limitée par un solivage apparent[1]. Elle était éclairée très largement par des fenêtres rectangulaires dont la partie inférieure est à 5 m. 50 au-dessus du sol. Sur le long pan regardant la vallée sont ouvertes deux fenêtres doubles et deux fenêtres simples. Sur le long pan regardant la ville il n'existe qu'une fenêtre double et une fenêtre simple.

Toutes ces ouvertures, de 2 mètres de large sur 3 m. 30 de hauteur en tableau, sont exactement construites

1. On voit encore, en A et B, pl. VII, les alvéoles occupées par les extrémités des poutres.

Pl. 4

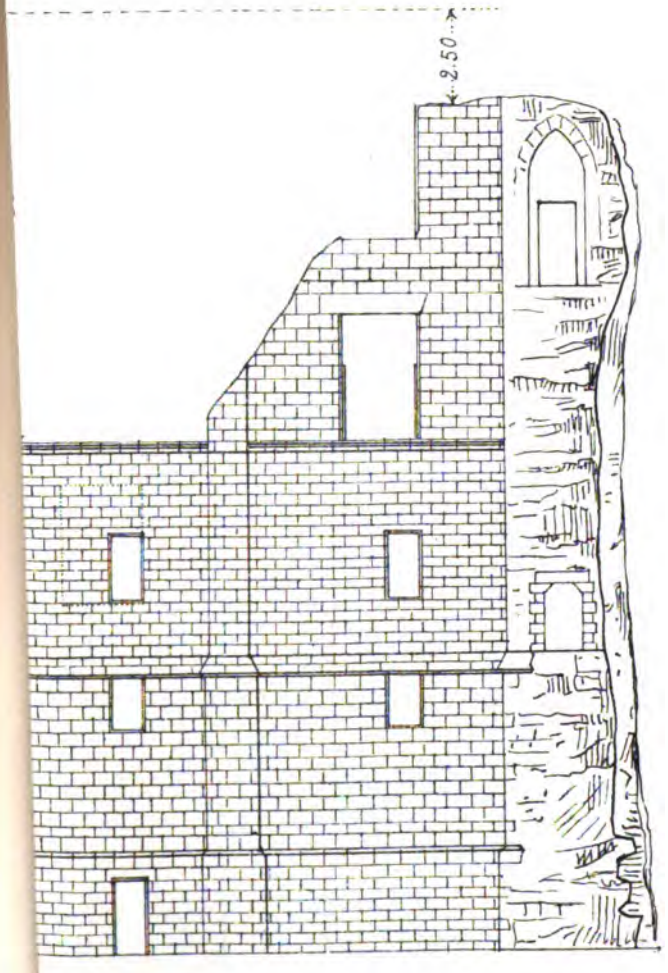

Echelle de 0^{m}.005 p^{r}. mètre

Pl. 5

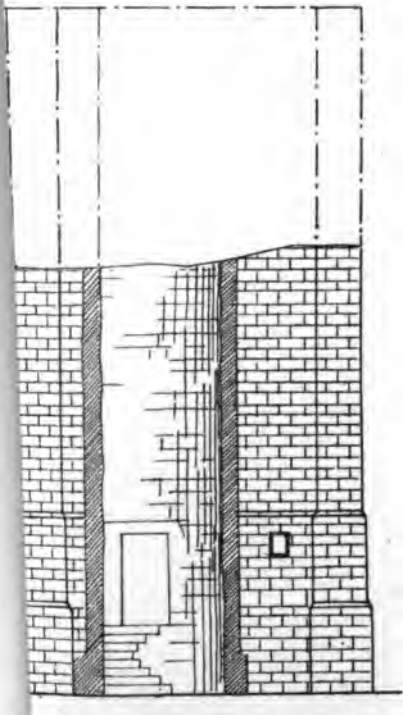

0^{m}005 p^{r} Mètre

comme celles de la grande salle (pl. VII.) Leur encadrement subsiste en entier et on peut étudier sur place la disposition ingénieuse du réseau des meneaux, formant une véritable cloison ajourée pour soutenir les claveaux de la plate-bande. En effet les piédroits, jusque près de la moitié de la hauteur de la fenêtre, portent les moulures des meneaux ; en ce point les moulures s'arrêtent horizontalement pour recevoir les pierres formant les meneaux ajourés. On retrouve dans toutes les fenêtres sur les piédroits et sous les claveaux, la grande rainure à larges pans coupés servant de loge à ces meneaux qui continuaient les piédroits et reposaient sur un meneau central partant de l'appui. Guy de Dammartin avait obtenu ainsi une construction très solide et donnant beaucoup de lumière. On aperçoit encore dans ces meneaux, les feuillures destinées à recevoir les plombs des vitres. Ces ouvertures situées à 5 m. 50 au-dessus du carrelage n'avaient pas de châssis de menuiserie, puisqu'on n'eût pu s'en servir par suite de leur élévation, qui en rendait l'accès impossible ; c'étaient des verrières dormantes traitées comme celles des édifices religieux. La forme de cette cloison ajourée est indiquée dans un tableau du musée de Bourges datant du XVII[e] siècle et dans le croquis accompagnant la lettre de M. de Séraucourt ; elle se retrouve encore à Mehun-sur-Yèvre où l'architecte du duc de Berry, avait ainsi éclairé la grande salle. On voit toujours dans les ruines de ce dernier château une partie du réseau des meneaux et quelques claveaux soutenus comme nous venons de le décrire.

Quatre portes principales et deux plus petites (pl. III) donnaient accès dans cette salle. Elles comprenaient : 1° Deux portes venant de la grande salle de chaque côté de la cheminée à triple foyer. 2° Celle débouchant sur la grande vis à l'est (actuellement sur l'avenue de la Préfecture). 3° Une porte faisant communiquer cette salle avec une seconde située contre le petit palais.

Une des petites portes conduisait au couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur occidental; ce couloir aboutissait à la vis de la grande salle et permettait de communiquer de l'extérieur aux deux salles sans passer par les grandes portes. L'autre petite porte donne dans un couloir construit de la même façon que le précédent, qui a conservé ses deux ouvertures et sa vis et qui servait également de communication indépendante aux deux salles d'apparat. Ce dernier couloir, pratiqué dans l'épaisseur du mur et sous deux étages de grandes fenêtres, aurait beaucoup affaibli la solidité de cette partie du bâtiment. Pour y obvier on avait donné une surépaisseur à la muraille en construisant un solide encorbellement depuis le sol des salles jusqu'à la toiture (pl. VI).

Les couloirs, disposés près de la grande salle, traversaient des parties pleines au droit d'un contrefort, ils affaiblissaient moins les murs ; mais, comme les parois ont une épaisseur très réduite, on les a protégées des pluies venant de l'ouest, par un larmier qui suit, à l'extérieur, le tracé du couloir.

La porte de la grande salle du côté oriental subsiste encore dans ses parties principales, ses bases sont intactes et on y retrouve, malgré leur mutilation, les pi-

lastres avec pinacles à crochets qui s'élevaient jusqu'au solivage. Les moulures de l'intérieur de l'ouverture sont bien visibles, le tympan inscrit dans un tiers-point, soustendu par un linteau droit, représente trois anges aux ailes éployées soutenant l'écu mi-parti de Berry et d'Auvergne. Cet écu est très mutilé. La porte ouvrant sur la grande vis a conservé sa forme et ses profils qui semblent plus récents ; cette porte est basse, car elle est disposée entre les spires de la vis. Elle possède encore ses bases, ses montants et son linteau droit arrondi aux angles.

La porte (pl. III et VI), faisant communiquer entre elles les deux salles d'apparat, est presque intacte avec ses bases, ses montants, son tympan composé d'un tiers-point sous tendu par un linteau droit et contenant dans une arcature fleuronnée, l'écu mi-parti de Berry et d'Auvergne. Cet écu paraît sortir de la main de l'ouvrier, la porte ayant été murée au XVII^e^ siècle et retrouvée seulement cette année. Les pilastres saillants ont des montants qui ne descendent point jusqu'au sol, mais ils reposent sur des culs-de-lampe au niveau des naissances du tiers-point. On retrouve autour de cette porte des traces d'une décoration peinte qui faisait suite aux peintures des murs de la salle.

Cette salle était chauffée par trois grandes cheminées ; une dans chaque pignon et la troisième sur le long pan oriental. Cette dernière cheminée (pl. VIII) est presque complète. Construite sur une surépaisseur du mur, raccordée par des pans coupés, elle représente un château fortifié composé d'un corps central et de deux pavillons, le tout flanqué d'échauguettes. Les mâchicoulis

de cette décoration architecturale sont conservés ; les créneaux en ont été brisés, mais on constate partout les arrachements des parties disparues de cette belle composition et sa restitution ne laisserait aucune incertitude. La toiture simulée qui terminait la hotte du manteau est presque intacte avec ses lucarnes et ses crêtes. Cette cheminée monumentale s'élève à la même hauteur que la salle, c'est-à-dire à près de 10 mètres sur 7 m. 50 de large.

La cheminée du pignon méridional offrait vraisemblablement la même disposition ; mais, étant adossée à un mur plan, les saillies étaient moins importantes et le constructeur en avait disposé les diverses parties en perspective. Il ne reste de cette cheminée que les parties supérieures, les toitures, les crêtes et une des lucarnes qui décoraient la hotte (pl. VI).

La troisième cheminée, adossée à la cheminée triple de la grande salle, a été complètement rasée, mais on en aperçoit encore la silhouette sur le mur.

Le solivage de cette salle reposait sur trois poutres et deux pignons. Les solives ne pénétraient pas dans le mur, mais elles s'appuyaient sur une belle corniche en pierre de taille ornée de sculptures représentant des feuillages. L'âtre de la cheminée de l'étage supérieur reposait sur une seconde corniche faisant saillie sur la première et sur un linçoir qui recevait les solives de l'enchevêtrure. Cet arrangement des corniches au droit des âtres est très nettement indiqué dans la cheminée méridionale.

Les poutres qui recevaient ces solives pénétraient à peine dans les murs, elles reposaient sur d'énormes

corbeaux de 3 mètres de hauteur, ce qui fait présumer une saillie très considérable qui réduisait beaucoup la portée de ces poutres. On trouve encore la silhouette de ces corbeaux avec leurs arrachements dans les murs au droit des contreforts extérieurs.

Ces diverses salles devaient être carrelées de ces faïences vernissées dont on retrouve les détails dans les comptes du duc de Berry. On connaît les noms du potier espagnol [1] et du peintre [2] qu'il employait pour la fabrication de ces carreaux émaillés où étaient représentés ses armes, avec leurs supports (l'ours et le cygne), et son chiffre. Nous n'avons découvert jusqu'ici aucun fragment de ces carreaux, mais on reconnaît la place qu'ils occupaient par l'empreinte laissée dans le mortier qui leur servait d'aire.

Cette partie du palais est presque intacte, les deux pans de murs offrent encore leurs parements (pl. IV et V) : on y retrouve toutes les fenêtres, presque toutes les portes, les passages dans l'épaisseur des murs, les cages d'escaliers en vis. Une cheminée monumentale y reste debout, une autre a conservé sa partie supérieure. Il y aurait à déboucher les portes et les fenêtres murées en maçonnerie de terre, à remettre aux fenêtres les meneaux qui manquent, à refaire les solivages et les carrelages pour retrouver la salle telle que le duc l'avait fait bâtir.

On ne connaît pas l'époque de la ruine de ce corps de

1. Jehan de Valence. *Travaux d'art exécutés pour le compte de Jean de France, duc de Berry*, MM de Champeaux et P. Gauchery, p. 14.

2. Jehan Richard, *id.*

logis. Nous voyons que sous le règne d'Henri IV on retrancha dans les restes de cette salle d'apparat une travée et demie pour y installer le présidial et les autres juridictions[1]. Ces travaux entraînaient la division de ces travées en deux étages ; il fallut percer deux fenêtres dans la partie basse pour éclairer la salle inférieure.

L'incendie de 1693 détruisit ces modifications et endommagea gravement les parties qui avaient été respectées, notamment le mur occidental près de la grande salle[2]. Le passage supérieur disposé dans l'épaisseur du mur fut bouché, et la porte de la grande salle voisine de ce passage fut aussi supprimée.

Petite salle contiguë au petit palais.

Cette salle (B, pl. II et III), qui fait suite à celle que nous venons de décrire, a la même largeur, soit 16 m. 30 ; sa longueur est de 15 m. 50 et sa hauteur de 9 m. 70. Elle était divisée en deux travées par une poutre reposant sur d'énormes corbeaux en tout semblables à ceux décrits plus haut ; ses fenêtres, ses portes, ses solivages, étaient les mêmes que dans la salle précédente. Elle était éclairée, sur la façade orientale, par une grande fenêtre double et une grande fenêtre simple ; sur la façade occidentale, par deux grandes fenêtres simples. En outre, on avait établi à hauteur d'appui deux petites fenêtres simples sur la façade occidentale et deux semblables sur la façade orientale.

Elle communiquait avec la première salle d'apparat :

1. Catherinot : *Bituricensis inscriptio.*
2. Lettre de l'intendant (voir plus haut).

1° par la porte que nous avons mentionnée dans la description de cette salle ; 2° par une petite porte venant du couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur. Ce couloir, que nous avons décrit, débouchant dans la vis, venant des jardins, donnait accès dans l'une ou l'autre pièce.

Sa communication avec le petit palais se faisait par une porte pratiquée dans un mur épais de 2 m. 70, faisant face à la précédente. Cette ouverture du petit palais était limitée par un arc surbaissé, inscrit dans un tiers-point orné de crochets et pinacles. Le tympan, se développant entre ces deux arcs, portait aussi l'écu mi-parti de Berry et d'Auvergne, mais sa décoration était moins riche que celle de la salle précédente. Il est admirablement conservé, ayant été dissimulé sous un revêtement de maçonnerie, récemment enlevé. Dans cette sorte de couloir voûté, traversant le mur du petit palais, on rencontrait une ouverture fermée par un linteau droit ; cette baie donnait accès dans une vis qui mettait les deux étages en communication. Elle était encastrée dans le massif des murailles de la tour que le duc avait fait bâtir sur l'ancien soubassement de la fortification romaine.

Cette seconde salle est presque dans le même état de conservation que la précédente et la restauration en serait aussi facile. On y retrouvera, en effet, toutes les portes, presque toutes les fenêtres, les deux corniches en pierre supportant les solives, (pl. IV et V).

On ne peut apercevoir, maintenant, les jambages et le manteau de la cheminée qui chauffait cette salle ; la paroi du mur contre laquelle elle était appliquée fai-

sant partie des bureaux occupés actuellement. On reconnaît la disposition du conduit de fumée, avec la double corniche recevant l'âtre de la cheminée supérieure. Il est présumable que l'on retrouvera la silhouette de cette cheminée quand on fera l'arrangement de cette salle.

SALLES DU PREMIER ÉTAGE

Il reste aussi de nombreuses traces de l'aménagement intérieur et de la décoration des deux salles du premier étage du grand palais.

Première salle.

La première de ces salles mesurait la même surface que celle que nous avons décrite et qui était située directement au-dessous. On y arrivait par la grande vis de la façade orientale ; cette vis partait du sol, desservait chaque étage et atteignait les galeries construites à la base de la toiture. On pouvait encore atteindre cette salle par la façade occidentale en traversant une grande pièce contiguë à celle-ci et que nous décrivons ci-après ; cette dernière salle possédait une vis venant de l'étage inférieur. Sur la façade occidentale, une petite tourelle bâtie en encorbellement au droit du pignon séparant les deux salles, contenait une petite vis partant du sol de cette salle pour atteindre les galeries des toitures ; les arrachements des murs, le cul-de-lampe, les ouvertures intérieures sont encore visibles sur la façade occidentale.

Les deux salles du premier étage étaient mises en communication au moyen d'une grande porte située

Pl. 7

tre

Planche VIII

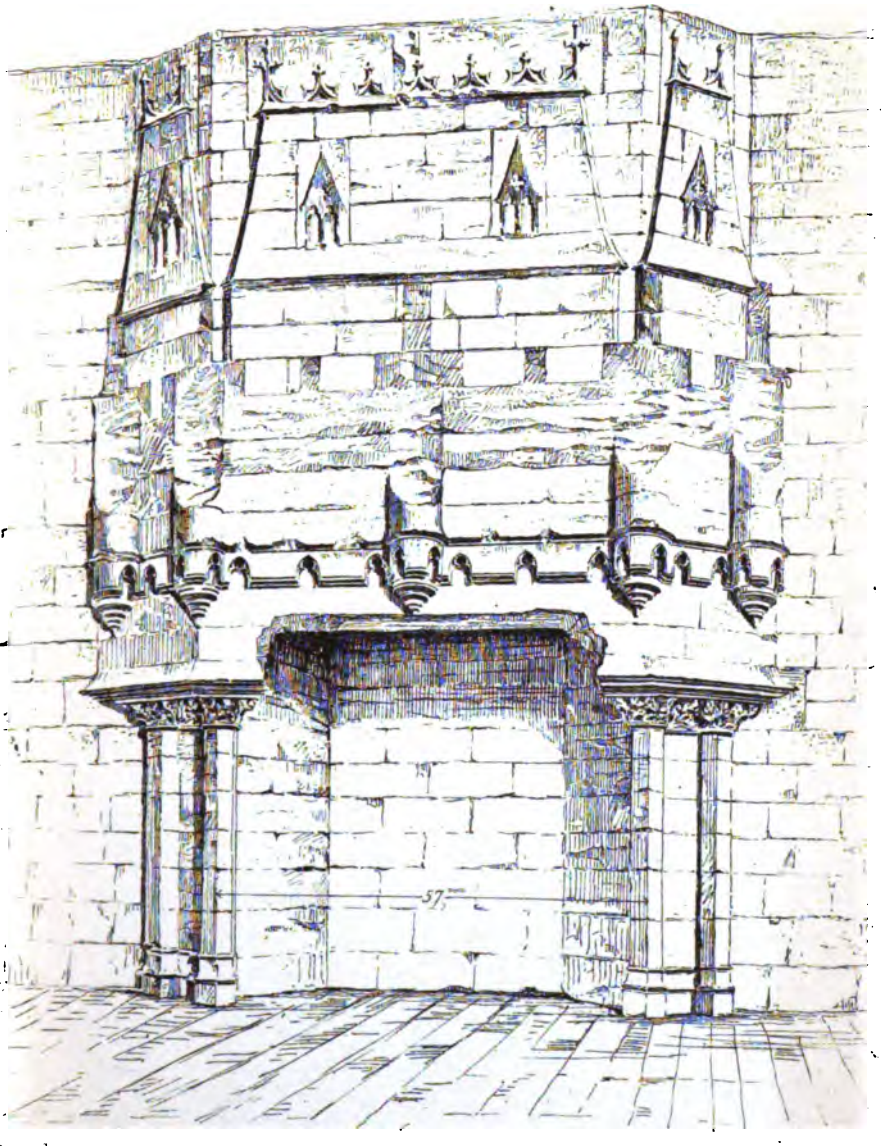

Duyardin

BOURGES — PALAIS DU DUC JEAN

Cheminee Rez de Chaussee

Planche IX

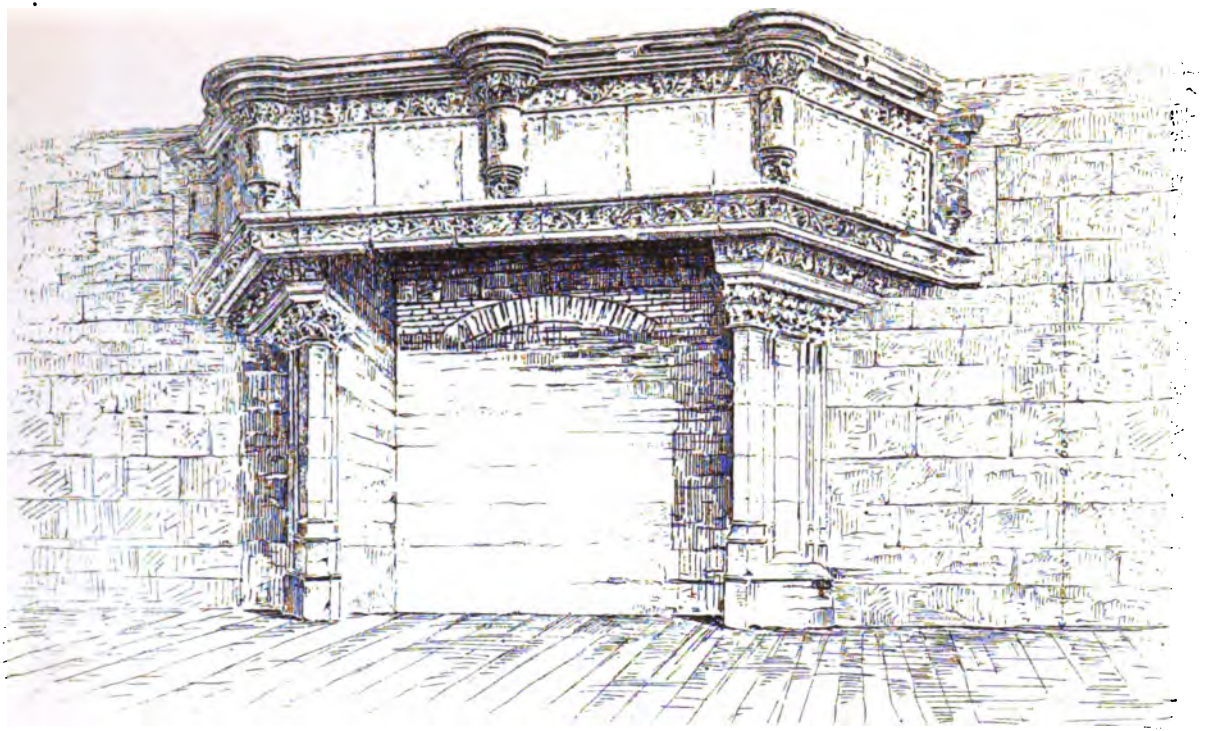

Hélio6 Dujardin

BOURGES _ PALAIS DU DUC JEAN

Cheminée 1er Etage

UNIV. OF MICH.

exactement au-dessus de celle du rez-de-chaussée. Cette porte existe presque entièrement ; elle était surmontée par un cintre surbaissé, inscrit dans un tiers-point, orné de crochets et fleuron. Sur le tympan est un écu mutilé. La porte est encadrée de montants prismatiques terminés par des pinacles.

La base de toutes les fenêtres qui éclairaient cette salle subsiste. Ici les baies sont uniques dans chacune des travées ; il y a une de ces baies dans le long pan occidental et deux autres dans le long pan oriental. Afin de jouir de la vue de la campagne, les appuis des fenêtres sont à 0 m. 70 au-dessus du sol, et des bancs de pierre sont construits dans les ébrasements. On trouve sur le joint de l'appui, formé par deux morceaux de pierre, l'origine du meneau vertical qui divisait ces ouvertures.

Dans notre essai de restitution, nous avons terminé ces fenêtres par un arc en tiers point, bien que nous n'ayons trouvé aucun dessin indiquant la forme de l'étage supérieur du palais de Bourges. Mais nous avions vu que dans diverses gravures représentant le château de Bicêtre, fait par les mêmes artistes, les fenêtres des étages inférieurs étaient appareillées en plate-bande avec des meneaux ajourés exactement comme ceux de Bourges, et les fenêtres des étages supérieurs étaient en tiers-point.

Ce qui parait confirmer la supposition que nous avions faite, c'est qu'à Bourges l'on peut étudier sur place les jambages de ces ouvertures. Les fenêtres ont la même largeur que celles de l'étage inférieur ; si une plate-bande les terminait, elle devait être soutenue

comme celle directement au-dessous. Au lieu de cela, nous voyons les jambages ornés de gorges continues et ne possédant pas les alvéoles qui recevaient la cloison ajourée. Nous devons également signaler que dans la vis de la tour, près du petit palais, l'ouverture au rez-de-chaussée est un linteau droit, tandis que celle de l'étage supérieur est en tiers-point. Ces diverses remarques nous ont conduit à restituer ces meneaux aujourd'hui disparus, en nous servant d'exemples similaires empruntés aux édifices construits par Guy de Dammartin.

L'œuvre artistique la plus importante de cette salle est une admirable cheminée qui, malgré les mutilations, a conservé les principaux détails de sa décoration. On en retrouve les bases, les jambages, les chapiteaux, le manteau, dont il manque seulement la partie supérieure. Les sculptures des chapiteaux représentent sur l'un, des feuilles de chêne, sur l'autre, une vigne avec ses feuilles et ses raisins. Sur le manteau on voit encore les échauguettes d'un château fort. Ces échauguettes, percées d'ouvertures ornées de personnages, sont soutenues par des marmousets. Entre elles, s'étend un champ semé de fleurs de lys, avec bordure engrelée limitée haut et bas par des gorges ornées de feuillages; une corniche très saillante règne à la partie supérieure. La décoration de ce manteau avec ses échauguettes et ses profils rappelle absolument la grande cheminée triple de la salle de Poitiers ; on y retrouve le style du même artiste. Dans la gorge supérieure des chapiteaux sont figurées les différentes scènes de la vie des ours, on y voit leurs demeures, leurs jeux et leurs luttes (pl. IX).

Nous avons sous les yeux un dessin de cette cheminée fait par M. Dumoutet, vers 1830[1]. Bien des pierres se sont effritées depuis cette époque, on voit qu'à ce moment les parties supérieures étaient protégées par une couverture reposant sur de petits chevrons. Mais cet abri n'a pas tardé à être insuffisant, faute d'entretien, et les infiltrations des eaux ont amené la ruine de plusieurs sculptures du manteau.

D'autres cheminées devaient chauffer cette salle, mais les murs ayant été dérasés ou refaits dans leur partie supérieure, il n'est pas possible de les retrouver.

Nous avons supposé cette salle couverte par une charpente apparente avec de grandes lucarnes donnant de la lumière dans la partie supérieure. Cette charpente devait être la même que celle de la grande salle; les bâtiments mesurant la même largeur et les toitures devaient se prolonger parallèlement. En effet, les murailles de la grande salle et celles des autres salles du grand palais étaient semblables comme construction, ce sont les mêmes épaisseurs de murs, les mêmes saillies de contreforts, les mêmes intervalles entre ces contreforts; les fenêtres sont semblables comme forme et comme construction; il est donc bien à croire que ces énormes murs, si solidement contrebuttés, supportaient la même charpente que celle de la grande salle.

1. M. Henry Dumoutet, artiste peintre, a bien voulu nous confier le croquis très consciencieux exécuté par son père.

Petite salle contiguë au petit palais. — (Premier étage.)

Cette salle faisait suite à celle que nous venons de décrire. On y arrivait : 1° par une grande porte faisant communiquer entre elles les deux salles ; 2° par une autre grande porte située en face de la première et venant du petit palais ; 3° par la vis montant de l'étage inférieur au point de rencontre des deux palais sur la façade occidentale. Ces portes sont encore complètes : celle venant du petit palais est de forme semblable à celle qui est pratiquée directement au-dessous, mais le tympan au lieu de porter l'écu armorié, est entouré d'une bordure richement redentée, laissant à l'intérieur une face unie où devait être placé un motif rapporté ou une peinture. Dans le couloir traversant le mur du petit palais, on rencontre une ouverture terminée par un arc en tiers-point. Cette ouverture, située exactement au-dessus de celle décrite précédemment, donnait accès sur la vis qui partait du rez-de-chaussée, atteignait le premier étage et arrivait au sommet de la tour au niveau des galeries de toitures.

La salle était éclairée par deux fenêtres simples sur la façade occidentale et deux fenêtres doubles sur la façade orientale.

On peut retrouver la trace d'une grande cheminée dans le pignon, contre le petit palais. Les dispositions de l'âtre, pour éviter les chances d'incendie, sont les mêmes que celles observées dans la cheminée de la salle voisine.

Le comble se poursuivait au-dessus de cette pièce comme il le faisait sur la salle précédente. Il était

probablement percé de deux lucarnes, une sur la façade orientale, une sur la façade occidentale.

Tout cet ensemble du grand palais est admirablement construit ; l'appareil de pierre de taille est très soigné ; les plates-bandes, privées de leurs cloisons ajourées, ont traversé des siècles sans qu'il y ait eu dislocation.

Les pierres de taille des parements et des ouvertures sont en calcaire dur de Saint-Florent ou de La Chapelle-Saint-Ursin, elles portent des marques d'appareil nombreuses et variées. Les parties sculptées et finement moulurées sont en pierre de Charly.

A l'instant où nous achevons la description archéologique des ruines du palais de Bourges, que la Société des Antiquaires du Centre a bien voulu nous demander, nous apprenons que la Commission des Monuments historiques les a prises sous sa protection et qu'elle les a admises au classement. Nous sommes heureux de féliciter M. le Président et MM. les Membres du Bureau de notre Société du résultat prompt et favorable des demandes qu'ils ont faites pour la sauvegarde de ce palais. Nous espérons bientôt le voir rétabli dans son état primitif grâce a l'appui du service des Monuments historiques, d'accord avec le Conseil Général du Cher.

COMPTE

DES

OBSÈQUES D'UN CHANCELIER DE FRANCE

SOUS LOUIS XII

JEHAN DE GANAY

(1512)

Publié par le M^is^ DES MÉLOIZES

Le document qu'on lira plus loin est inédit. Il se trouve dans mes archives particulières. Je l'extrais d'un registre en papier de 0 m. 175 sur 0 m. 254, couvert en parchemin, contenant le « *Compte de l'exécution du testament et ordonnance de dernière volunté de feu Monseigneur messire Jehan de Ganay, en son vivant chancellier de France, que rend noble homme et saige maistre Nicole Boileve, conseiller du Roi nostre sire en son grant conseil et seigneur de Persant, héritier de feue dame Jehanne Boileve, quant elle vivoit seur dudict maistre Nicole Boileve et veufve dudict deffunct messire Jehan de Ganay ; Et ce pour et au lieu d'icelle deffuncte dame Jehanne Boileve laquelle a esté exécuteresse, avec Révérend père en Dieu, Monseigneur Germain de Ganay, évesque d'Orléans, frère dud. deffunct, du testament d'icelluy deffunct.*

Sur les deux cent six feuillets de ce registre, soixante-huit sont consacrés aux dépenses « pour les obsèques et funérailles et aussi pour le service faict du bout de l'an, le tout appartenant payer aux héritiers du deffunct ». Le total s'élève à 4,397 livres 19 solz 5 deniers tournois [1].

Cette partie du compte forme un chapitre particulier que je publie en entier. Aux cent quatre-vingt-trois articles dont il se compose j'en ajoute sept autres, montant ensemble à 95 livres 3 solz 2 deniers tournois, qui se rapportent à des « mises » faites à l'occasion de la dernière maladie du chancelier et dont sa veuve devait payer la moitié [2]. L'ensemble des cent quatre-vingt-dix paragraphes renferme le détail minutieux de tous les frais qui précédèrent et suivirent la mort de Jehan de Ganay. Il permet de reconstituer presque tout le cérémonial de ses obsèques, avec la particularité d'un voyage de cinquante lieues pour le transport de son corps. On y trouve aussi plus d'une indication curieuse sur les mœurs et les usages au commencement du XVI[e] siècle.

La première partie du registre contient, sous le titre RECEPTE, le compte, en cent vingt articles, de ce que nous appelons aujourd'hui l'*actif* de communauté. Cette recette provient de créances à recouvrer et de l'estimation des meubles, linge, tapisseries, habits, livres, ustensilles d'hostel, vaisselle d'argent, bagues, joyaulx, argent monnoyé ou à monnoyer, le tout s'élevant à la

1. Environ 130,000 francs, à la puissance actuelle de l'argent.
2 Ce sont les articles numérotés de 1 à 7.

somme de 31,543 livres 16 solz 8 deniers tournois. Elle comprend de plus certaines redevances en nature, blé, avoine, chapons et même cerceaux de châtaignier, dues par les fermiers ou tenanciers, et dont le compte fournit l'état, mais ne donne pas, en général, l'estimation[1].

Vient ensuite le relevé des « Despenses et mises » faites par la veuve du chancelier :

1° Pour les obsèques et tout ce qui s'y rapporte; c'est le chapitre que je publie ;

2° Pour le règlement des dettes de communauté, en particulier pour le paiement des gages qui restaient dûs aux serviteurs[2] à l'ouverture de la succession ;

Et 3° pour la confection de l'inventaire[3].

Enfin un dernier chapitre est consacré à la délivrance

1. Il y a une seule évaluation de grains : « 28 septiers de blé mesteil d'arrérage échu au jour de Saint-Martin d'iver 1511. lequel blé avoit esté aprécié à 12 sols parisis chacun septier ».

2. On voit par le règlement de ces gages que la maison des époux de Ganay comprenait : deux chapelains, — deux écuyers, — un argentier, — un secrétaire, — deux pages, — un grand laquais, — un petit laquais, — deux maîtres d'hôtel, — deux sommeliers, — deux cuisiniers, — un varlet de cuisine, — une chambrière de cuisine, — trois muletiers, — deux palefreniers. — un varlet de palefrenier, — un serviteur, — une servante, — quatre femmes de chambre.

Les sommes qui leur sont payées sont précédées des mots « *pour la parpaye de ses gages* », sans indication de la durée des services rétribués.

3. Je possède cet inventaire, des plus intéressants, commencé le 15 juin 1512 et achevé le 13 février 1513, après la mort de la veuve du chancelier. Il forme un gros volume en parchemin de 332 pages contenant avec la prisée des biens meubles, vaisselle d'argent, joyaux, livres, etc., existant à la mort de Jehan de Ganay, l'analyse d'une quantité de titres de propriété, baux et contrats divers. Ce volume appartint à Nicole Boileve, frère et unique héritier de Jehanne, et passa ensuite à ses descendants. C'est ainsi qu'il est aujourd'hui en ma possession.

faite aux héritiers de la moitié qui leur appartient sur la communauté.

Il est expliqué que Jehanne Boileve avait acquis le droit successif de son beau-frère Germain de Ganay, alors évêque de Cahors [1].

Il serait superflu de rééditer ici les renseignements biographiques fournis sur Jehan de Ganay par le Père Anselme, Blanchard, Moréri et les généalogistes qui se sont occupés de sa famille. Je me bornerai à noter le plus sommairement possible les quelques détails généalogiques qui peuvent être utiles à l'intelligence du texte qui va suivre.

Et puisque la Société des Antiquaires du Centre veut bien offrir à ce document l'hospitalité de ses *Mémoires*, je rappellerai avant tout les liens qui rattachaient au Berry le chancelier et les siens :

M. de Raynal [2], parlant du commentaire de Nicolas Bohier sur la coutume de Bourges, dit que l'auteur dédia son livre à *un illustre enfant du Berry*, Jean de Ganay. Cette origine berruyère du chancelier n'est rien moins que démontrée ; mais il est certain que sa famille posséda longtemps en Berry les seigneuries d'Azy et de Nancray [3] ;

1. Cette acquisition avait été faite suivant acte passé sous le scel du Châtelet de Paris, le 21 juillet 1512, moyennant la somme de cinq mille écus d'or couronne. (*Mes archives.*)

2. *Histoire du Berry*, III, 92.

3. Le territoire d'Azy forme aujourd'hui une commune du canton de Sancergues (Cher).

A Nancray (commune de Jars, canton de Vailly), existe encore la demeure féodale de la famille de Ganay, remontant au

Qu'en particulier Azy et Nancray appartinrent à son oncle Nicole de Ganay, qui fut échevin de Bourges en 1474, lieutenant général de Bourges et conseiller des Grands-jours de Berry en 1518; que son cousin germain, Pierre, fils du précédent, figure avec son père parmi les notables habitants qui s'opposèrent à la sédition soulevée à Bourges en 1474 par l'établissement de la taxe dite *barrage* ou *subside des fossés de la ville*. Il vivait encore à Bourges en 1499[1];

Qu'un autre de ses cousins, Nicolas de Ganay, fut maire de Bourges en 1532;

Qu'enfin son frère, Germain de Ganay, qui devint évêque et comte de Cahors, puis évêque d'Orléans et fut l'un de ses exécuteurs testamentaires, avait été, le 4 mai 1492[2], élu chanoine de Saint-Étienne de Bourges.

Jehan de Ganay touchait donc par plus d'un point à la province de Berry.

Il naquit, vers 1450, du mariage de Guillaume de Ganay, seigneur de la Tour, de Savigny, de Belmont et de Montauglan, conseiller et avocat du roi au parlement de Paris, mort en 1483, avec Catherine Rapioust[3].

Successivement avocat au Parlement en 1478, con-

xv[e] siècle.— V. Buhot de Kersers, *Histoire et Statistique monumentale du Cher*, tome VII, p. 263.

1. Suivant un titre analysé dans l'inventaire de 1512. (*Mes archives.*)

2. Registre capitulaire de Saint-Étienne à cette date; volume de 1488 à 1498.

3. Fille de Jehan Rapioust, conseiller et avocat du roi en sa cour de parlement.

seiller en la cour des Généraux des Aides en 1481, reçu quatrième président du parlement en 1490, premier président en 1503, il fut pourvu le 31 janvier 1507 de la charge de chancelier de France.

Il était à Bourges le 27 avril 1512 [1], à l'occasion de l'élection à l'Archevêché vacant par la mort de Michel de Bucy, et il vint au Chapitre pour engager les chanoines à se conformer à la volonté du roi Louis XII, qui présentait à leur choix l'évêque d'Orléans, Christophe de Brillac.

Un mois à peine plus tard, il mourait à Blois où il avait rejoint la Cour.

Il était alors qualifié Monseigneur Messire Jehan de Ganay, chevalier, seigneur de Persant [2] et de la Bussière [3], chancelier de France.

Il avait épousé, suivant traité de mariage passé sous le scel de la prévosté de Paris, le 7 avril 1473, avant Pâques, Jehanne Boileve, fille de Mesmyn Boileve, Général des Finances de France et de Marguerite de Paris [4], sa première femme.

1. Registre des actes capitulaires à cette date; volume de 1510 à 1516. — La Thaumassière, *Hist. de Berry*, livre IV, chap. CI. — Raynal, *Hist. du Berry*, III, 257.

2. Voyez pour Persant le n° 132 du compte (*note*).

3. A la Bussière (aujourd'hui commune du canton de Briare (Loiret), il y avait chastel et seigneurie en haute justice, moyenne et basse, relevant du comté de Gien, acquis par Jehan de Ganay le 29 février 1511 (a. st.) de messire Georges de Froment, chevalier, seigneur de la Chastre. Le prix n'en était pas payé en totalité à la mort du chancelier et ce fut sa veuve qui paya le reste de ses deniers après avoir acheté la part successive de l'évêque Germain de Ganay. (*Mes archives.*)

4. Les généalogistes la font, par erreur, fille de Marguerite de Louviers, qui fut la seconde femme de Mesmyn Boileve (*mes*

Il n'y eut point d'enfant de ce mariage et c'est ainsi que la succession de Jehan de Ganay échut à son frère l'évêque et à ses trois sœurs : Philippe ou Philiberte, veuve de feu maistre Nicole Tulleu, seigneur de Cely, examinateur au Châtelet ; Blaise, veuve de feu maistre Bertrand Regnier, clerc du roi en sa chambre des comptes ; et Antoinette, femme de maistre Pierre Berthomier, seigneur d'Olivet, auditeur et clerc du roi en sa Chambre des Comptes [1].

Le testament de Jehan de Ganay, passé à Paris, devant Berthelemy Perault et Guy Lelièvre, notaires au Châtelet, à une date que je ne puis fixer d'une façon précise, mais qui est comprise entre mai 1492 [2] et août 1499 [3], renfermait cette clause : « que s'il va de vie à trespas à Paris et à cent lieues près, il veult et ordonne *estre apporté et enterré en l'église monseigneur sainct Merry* dont il est paroissien [4], en une chappelle qu'il veult et ordonne estre faicte, construicte et édifiée de ses deniers et à ses despens [5] au droit de la

archives). C'est de ce dernier mariage que vint Nicole Boileve, rendant compte, comme unique héritier de sa sœur, de l'exécution du testament du chancelier.

1. D'après l'intitulé de l'inventaire de 1512.

2. Attendu qu'il y est fait allusion à un don mutuel fait le 21 avril 1491, veille de Pâques, entre J. de Ganay et sa femme de tous leurs biens meubles et conquêts immeubles (*mes archives*.)

3. Puisque la fondation d'une chapelle dans l'église Saint-Merry, réalisée le 18 août 1499 (*Id.*), n'était encore qu'en projet. (*Voir la note ci-après.*)

4. Il demeurait à Paris, rue Simon-le-Franc, dans une maison acquise le 21 mars 1422 par son aïeul maternel. (*Inventaire de 1512*).

5. Dans l'inventaire de 1512, je trouve la mention d'un « brevet du chastellet de Paris, du 18 aoust 1499, par lequel appert

place où se tient sa femme en lad. église, qui est en la paroisse... »

C'est pour obéir à cette clause que le corps du chancelier fut transporté de Blois à Paris.

Le compte des obsèques ne mentionne pas le jour du décès. Mais on voit par la quittance des « barbiers et cirurgiens » qui reçurent « cinq escus soleil pour avoir ouvert et visité le corps » (voir n° 8 du compte), que la mort est antérieure au 27 mai 1512, et il est plausible de la faire remonter au lundi 24 mai, en raison du choix fait du jour de lundi pour la fondation perpétuelle d'une messe pour le repos de l'âme du défunt (n° 189).

Quoi qu'il en soit, le corps, après avoir été embaumé (n° 22) fut déposé le 27 mai dans un cercueil de plomb (n° 10); et on peut faire immédiatement remarquer que, soit à cause d'une fabrication défectueuse, soit par suite des secousses sur les mauvais chemins et peut-être des heurts ou même des chûtes au milieu des chargements et déchargements continuels dans toutes les églises qui se présentèrent sur la route, ce cercueil fut rompu jusqu'à trois fois avant d'arriver à Paris (66, 93, 129).

les maregliers lays de l'eglise Sainct Merry... avoir eu et reçeu desd. feu maistre Jehan de Ganay et sa femme la somme de quatre cens livres tournois, pour faire édiffier la tierce chappelle du costé du cymetière qui se prend sur led. cymetière pour acroistre lad. eglise à compter et prendre de l'autier de la parroisse ; moyennant laquelle somme et pour les biens que avoient faiz lesd. mariez à icelle euvre, les margliers par l'advis et conseil de plusieurs des parroissiens accordèrent que en lad. chappelle... iceulx mariez et leurs hoirs se puissent tenir... et eulx y faire inhumer comme en terre franche sans pour ce payer aucune chose... »

La bière recouverte d'un poêle de velours noir fut posée sur une litière que portèrent d'abord deux grands chevaux (48), avant d'être mise sur une charrette pour le voyage.

L'effigie du chancelier (22, 57) était « attachée à demeurer avec le poêle ».

A Blois, un immense convoi conduisit le corps jusqu'à l'église Saint-Honoré où fut célébré un service solennel. Le compte ne peut faire mention que des assistants salariés : mais on peut par lui connaître la présence de deux hérauts du roi et de la reine de France, Bretagne et Picardie, rois d'armes, qui conduisirent même le corps jusqu'à Paris (160) ; d'un huissier sergent d'armes du roi ; d'un archer de la garde royale ; d'un sergent de la prévosté de l'hostel du roi avec huit hommes ; d'un sergent de la ville de Blois ; d'un innombrable clergé, prêtres des églises de la ville et des faubourgs : Saint-Honoré, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Victor, Notre-Dame-des-Aides, Saint-Martin-les-Blois ; religieux de tous les monastères : Frères prêcheurs, Cordeliers, Notre-Dame de Bourg-Moyen, Maison-Dieu, Saint-Ladre ; et les dix prêtres qui devaient convoyer le corps jusqu'à Paris.

Venaient aussi deux petits pages à cheval et tous les gens et serviteurs au sujet desquels on relève la fourniture de cinquante-six toques, bonnets, robes, chausses et autres habits de deuil ; enfin les pauvres, porteurs de torches, pour lesquels cent robes noires sont confectionnées.

Le compte fait connaître minutieusement les frais divers de décoration de l'église Saint-Honoré. On y voit

jusqu'à la dépense des épingles qui servirent à attacher la tapisserie de deuil (36).

Il y a lieu de noter ici le nom d'un peintre de Blois, Guillaume des Pierres (20) qui reçoit 30 livres tournois pour fourniture des écussons aux armes [1] du chancelier. Un autre peintre qu'on ne nomme pas reçoit seulement cent dix sols tournois pour la confection des écussons (21) à placer sur la litre de l'église.

Le cœur de Jehan de Ganay ayant été inhumé dans l'église Saint-Honoré (30) un nouveau cortège se forme pour conduire le corps à l'église Notre-Dame-des-Aides où il attendra le départ pour Paris. Ce départ a lieu le dimanche 30 mai, après midi.

Huit hommes chargent le cercueil sur une charrette et on se met en route apres dîner. Dix prêtres, les deux hérauts d'armes, quarante pauvres et la foule des serviteurs forment le convoi.

Une première station se fait à Montlivault [2] où a lieu le souper et le coucher tandis que le corps est déposé à l'église. Là, comme à toutes les stations, les cloches sonnent jour et nuit.

Le lundi 31 mai, après les messes de *Requiem* dites par les dix prêtres, le convoi part pour Cléry où de nombreuses messes sont encore célébrées dans le sanctuaire de Notre-Dame. Après le diner, départ pour Orlé-

1. D'argent à la fasce de gueules, chargée de trois roses d'or, 2 et 1, accostées de deux coquilles de même.

2. On pourrait lire Moulineaulx ou Monliveaulx (n° 60 du comte), ailleurs Monlivaulx (62). Il s'agit évidemment de Montlivault, qui est une localité à trois lieues de Blois, sur la route de Paris et à une distance de Cléry en rapport avec la longueur ordinaire des étapes du convoi.

ans. Avant d'entrer dans cette ville le souper a lieu, tandis que le corps est déposé aux Jacobins entouré de cierges et d'encens. Puis on arrive à Orléans « *à heure indue* » (90), à la clarté des torches (100), et il faut refaire à neuf le cercueil déjà endommagé le jour précédent (66), mais cette fois entièrement rompu. Cependant le lendemain matin, mardi, à 8 heures, on est en mesure de partir, après une grand'messe célébrée à Sainte-Croix.

En traversant Orléans le corps est porté sur une litière, au lieu de la charrette de voyage, ce qui indique, de même que la confection de « cinquante pièces d'armoiries », un déploiement de cérémonial en rapport avec l'importance de la ville.

Une station à Artenay à l'heure du dîner et on parvient le soir à Toury, où l'on passe la nuit. Dans ces petes villes, de même que le lendemain mercredi à Angerville, il n'y a aucune cérémonie particulière. Les curés reçoivent simplement le corps dans leurs églises et une redevance leur est payée ainsi qu'aux marguilliers, aux sonneurs et aux confréries des trépassés quand il en existe.

A Étampes, le mercredi soir, les Cordeliers viennent processionnellement au devant du convoi et l'église Notre-Dame recueille pour la nuit le corps devant lequel seize messes sont célébrées le lendemain matin, en outre des dix messes de requiem dites comme tous les jours (139, 162,) par les prêtres d'escorte.

Le jeudi, 3 juin, le convoi passe par Montlhéry et Bourg-la-Reine, avec l'arrêt habituel dans les églises. Entre les deux villes, le cercueil a été de nouveau brisé

et il faut encore avoir recours à un « plombeur » et à un marchand de drogues.

Enfin, le vendredi, 4 juin, on atteint les faubourgs de Paris et, dans la matinée, le corps est déposé à Notre-Dame des Champs. Cent messes y sont dites et un service y est célébré en grande pompe.

C'est le même jour, vendredi, 4 juin, après midi, que se fait le transport à l'église Saint-Merry (133). Le corps y passe la nuit (169) et les service et enterrement y ont lieu le lendemain (187).

Deux articles du compte (68, 117) font savoir que des courriers étaient partis de Cléry le lundi, et d'Étampes le mercredi, pour avertir les parents et ordonner les préparatifs.

L'église Saint-Merry et particulièrement la chapelle du chancelier avaient reçu les tentures de deuil, de même que les églises de Notre-Dame des Champs et Notre-Dame de Paris. La maison du défunt, rue Simon-le-Franc, avait aussi été tendue de noir, et on voit que partie de ces draperies avaient été mises en place par la corporation des crieurs de vin et de corps.

Ceux-ci ont annoncé l'enterrement par les carrefours de Paris [1] et ont aidé les serviteurs du chancelier à convoquer les parents, amis et voisins. Ils figureront

1. « Il paraît, dit Blanchard (*Eloge de tous les premiers présidents du parlement de Paris. p. 52*), par l'acte de la semonce qui en fut faite à la cour que les crieurs avaient fait demander congé de crier en la chambre du conseil pour ledit défunt; mais que la cour ne l'avoit voulu permettre parce qu'il n'estoit mémoire qu'autrefois il eut esté fait. ains que l'on crieroit à la grande salle et à la table de marbre, ainsi qu'il estoit accoustumé. »

au nombre de seize (145) en tête du cortège, sonnant de leurs clochettes, selon l'usage.

— Blanchard dit que le corps fut reçu à Notre-Dame des Champs par la Cour de Parlement qui l'accompagna de là à l'église Saint-Merry. Notre document n'indique que les parents qui menaient le deuil : le beau-frère et un neveu du défunt et deux autres personnages représentant les sœurs du chancelier (147) et aussi les ordres religieux qui suivirent le convoi : Frères-prêcheurs, Frères-mineurs, Carmes, Augustins, Religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris, de Saint-Guillaume des Blancs Manteaux, du couvent de Sainte-Croix, de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, de l'Hôtel et Hôpital du Saint-Esprit en Grève, de la Charité Notre-Dame.

On lira au compte la mention de toutes les fournitures de toile, de drap, de velours, de soie, de damas et autres étoffes destinées aux tentures, poêles, parements et doublures, et aux robes, chaperons, manteaux et autres vêtements de deuil ; on trouvera le détail des aumônes faites aux pauvres, des offrandes portées aux messes et services ; des repas offerts tant aux serviteurs qu'aux parents et amis du défunt et quantité de menus détails, dont la seule indication donnerait à cette préface une étendue hors de proportion avec le but qu'elle devait remplir : je voulais simplement essayer de fournir un guide pour l'étude du document devant lequel je me tais maintenant.

3 *février* 1897. M.

DESPENCES ET MISES faictes pour les obsecques funérailles dud. deffunct Monseigneur le Chancellier, et aussi pour le service faict du bout de l'an du trespas dudict deffunct pour le salut et remède de son âme, ainsi qu'il s'ensuyt.

1. A esté payé la somme de soixante et dix solz tournoys en l'achapt d'une aulne d'estamet[1] blanc achapté pendant la dernière maladie du dict deffunct monseigneur le chancelier pour luy faire une chemyse. Et pour ce icy... ... . LXX s. t.

2. A aussi esté payé cinq solz huit deniers tournoys en achapt d'une douzanne d'esguillettes de soye pour fermer la dicte chemyse. Et pour ce icy..... V s. VIII d. t.

3. A Jehan de Laluce, espicier, dix sept solz six deniers tournoys pour ung cierge de cire blanche du poys de troys livres offert à la remembrance de Monseigneur sainct Claude pour le dict deffunct en sa dicte dernière malladie. Pour ce ..... XVII s. VI d. t.

4. A messire Guillaume Prevost, prestre, la somme de soixante dix solz tournoys pour ses peines, sallaires et vacations d'avoir acompaigné et solicité de la conscience icelluy deffunct en sa dicte dernière malladie. Pour ce icy .... LXX s. t.

5. A Jaques Durant, chevaulcheur ordinaire de l'escurye du Roy nostre sire, dix escuz d'or au soleil, vallans dix huit livres dix sols tournoys, pour avoir par l'ordonnance et commandement des maistres d'hostel et secrétaire du dict deffunct porté lectres en poste à Monseigneur de Cahours[2], frère du dict deffunct chancellier, pour le

1. Petite étoffe de laine.

2. Germain de Ganay ne paraît pas être venu à Blois ni avoir pris part au transport du corps à Paris (v. nos 68 et 117), dont la direction semble avoir appartenu à Nicole Boileve, frère de la veuve. Au terme du voyage, le compte mentionne deux fois

advertir de la très griefve malladie dudict deffunct et d'icelles apporter responce, ainsi que des choses et autres appert plus à plain par la quictance du dict chevaulcheur dactée du vingt huitiesme jour de may mil cinq cens et douze Et pour ce icy..... XVIII l. X s. t.

6. A maistre Pierre Laurens, médecin, demeurant à Blois, la somme de dix huit livres dix solz tournoys pour avoir visité et pensé le dict deffunct en sa dicte dernière malladie, ainsi qu'il appert par la quictance dudict médecin dactée du vingt neufiesme jour de may mil cinq cens et douze. Et pour ce icy... ..... XVIII l. X s. t.

7. A Julien de Bange. serviteur de l'appothicaire du Roy, cinquante livres tournoys [1] pour les causes ci après déclarées. C'est assavoir quarante cinq livres tournoys pour drogues et médicinnes que le dict appothicaire auroit baillées et livrées pour la malladie du dict deffunct; item cent solz tournoys donnés audict serviteur ainsi qu'il appert par sa quictance dactée du dict jour. Et pour ce icy et pour le tout..... L l. t.

8. A maistre Pierre Berteau, Mathurin de Bonnaire, Jehan Latreille, Jehan Leger et Nicolas Bretonnière, tous barbiers et cirurgiens demourant à Bloys auquel lieu ledit deffunct est allé de vie à trespas, la somme de cinq escuz soleil, pour avoir ouvert et visité le corps dudict deffunct chancelier, ainsi qu'il appert par la quictance des dessusd. cirurgiens passée pardevant ung notaire de Bloys et deux tesmoings le vingt septiesme jour de may l'an mil cinq cens et douze. Et pour ce icy..... X l. t.

9. A deux povres femmes qui ont ensevelly led. corps leur a esté pour ce payé la somme de vingt solz tournoys, comme il appert par le compte de l'argentier du dict def-

maître Guillaume Hobbe, son serviteur, comme ayant fait par son ordre certaines dépenses pour les funérailles [nos 142 et 184].

1. Treize cents francs environ au pouvoir actuel de l'argent: note d'apothicaire ! La maladie avait duré au plus quatre semaines puisque le chancelier était à Bourges le 28 avril.

funct chancellier qui a eu la charge desd. obsèques et funérailles. Pour ce icy..... XX s. t.

10. A Jehan Cartier potier d'estain demourant audict lieu la somme de dix sept livres dix solz tournoys pour vente et délivrance de plomb qui a servy à faire le cercueil dudict deffunct ainsi qu'il appert par sa quictance passée.... le vingt septiesme jour de may l'an mil cinq cens et douze. Et pour ce icy..... XVII l. X s. t.

11. A Pierre Perichot, menuysier dem^t aud. lieu de Bloys, la somme de six livres tournoys tant pour avoir faict led. sercueil que pour une lectière pour porter led. corps, comme il appert par sa quictance passée.. le vingt neuflesme jour du moys de may mil cinq cens et douze. Pour ce icy..... VI l. t.

12. A Nicolas Ribier, marchand demourant audict lieu la somme de cent solz tournoys pour cinquante aulnes de drap noir baillés pour tendre en la court de l'hostel où led. deffunct décedda aud. Bloys, ainsi qu'il appert par la quictance dud. Rabier datée du 29^e de may 1512. Et pour ce icy..... C. s. t.

13. A Anthoine de la Noue, m^d drappier, dem^t aud. lieu, la somme de neuf cens quarante livres tournoys pour deux cens XXIIII aulnes de drap noir par luy vendu et livré pour faire robbes et habitz de dueil aux gens et serviteurs dud. deffunct chancellier au pris : c'est assavoir une portion de cent solz tournoys l'aulne, une autre portion à soixante solz tourn. l'aulne, et une autre portion à quarante solz tournoys l'aulne. Et pour ce icy..... ..... IX^c XL l. t.

14. A Florentin Cheron, march^d aud. lieu, la somme de sept vingts deux livres dix solz tourn. pour avoir fourny quarante sept aulnes de gros drap noir à raison de trente cinq solz tourn. l'aulne, tant pour faire six robbes de prestres qui furent prins en lad. ville de Bloys pour conduire le corps d'icelluy deffunct jusques à Paris, que pour le drap de l'acoustrement de troys chevaulx, une couverture à la letière avec laquelle led. corps fut amené

et aussi pour vingt quatre paires de chausses pour les gens et serviteurs dud. deffunct. Et pour ce icy..... ..... VII^XX II l. X s. t.

15. A Nicolas Chauvet, m^d chaussetier dem^t aud. lieu de Bloys, la somme de quarante deux livres dix solz tourn. pour vingt paires de chausses de fin noir qu'il a fournyes pour le dueil dud. deffunct. Pour ce icy..... ..... XLII l. X s. t.

16. A Gabriel de Villeneufve, cousturier suivant la court, la somme de quarante six livres quinze solz tourn. pour façons de habillemens de dueil pour les gens serviteurs et officiers dud. deffunct. Pour ce icy XLVI l. XV s. t.

17. A Germain Blancheron, aussi tailleur de robbes la somme de cent solz tourn. pour autres façons de habillemens dud. dueil, Et pour ce icy..... C s. t.

18. A Pierre Rouvière, march^d suivant la court, la somme de cinquante une livres tournoys pour vente et délivrance de cinquante six tocques et bonnetz noirs pour led. dueil. Et pour ce icy..... LI l. t.

19. A Guillaume Allart, marchand demourant audit lieu de Bloys, la somme de cinq cens deux livres quinze solz tournoys, tant pour avoir fourni vingt quatre aulnes de vellours noir, à raison de cent solz six deniers tournoys l'aulne, pour les paremens d'autel et poille qui estoient sur le corps dud. deffunct comme pour deux cens sept aulnes de drap noir à faire cent robbes de poures à raison de vingt quatre solz tournoys l'aulne, en ce comprins le drap d'une robbe baillée à ung nommé Basoges, et aussi pour avoir fourny boucassins et autres vellours à tendre alentour de l'église Sainct-Honnoré dud. lieu de Bloys durant le service faict en icelle église pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct chancellier. Et pour ce icy... ..... V^C II l. XV s. t.

20. A Guillaume des Pierres, painctre demourant aud. lieu de Bloys, la somme de trente livres tournoys pour avoir fourny d'armoyries pour servir aux obsecques funérailles et services faictz pour led. deffunct chancellier.

Pour ce icy.... ..... xxx l. t.

21. A ung autre peinctre qui feist plusieurs autres escussons pour servir à la saincture de la nef de lad. eglie Sainct Honnoré pource que ceulx qu'on y avoit mis tumbèrent et furent rompuz, lui fut pour ce payé la somme de cent dix sols tournoys. Et pour ce icy..... cx s. t.

22. A menuysier, serrurier et tappissier qui ont habillé la présentation dudict deffunct, et icelle ataché à demourer avec le poille et parement d'autel de vellours, leur fut pour ce payé seize solz six deniers tournoys. Pour ce icy..... xvi s. vi d. t.

23. A messire Guillaume Prevost prestre et à troys autres prestres, la somme de cent solz tournoys pour avoir veillé ledict corps en la manière acoustumée et icelluy corps estant encores ou lieu où le dict deffunct décedda. Et pour ce icy..... c s. t.

24. A ung tapissier dudict lieu de Bloys la somme de cent solz tournoys pour ses peines, sallaires et vacations d'avoir tendu lad. eglie Sainct Honnoré pour faire led. service. Et pour ce icy..... c s. t.

25. A Jehan Prevost, espicier, la somme de sept vingt neuf livres tournoys, tant pour le luminaire par lui livré pour le service dud. deffunct chancellier, comme pour les espices et autres drogues par luy baillées pour mectre dedens le corps du dict deffunct affin qu'il ne sentist mauvais en l'admenant à Paris. Et pour ce icy.. viixx ix l. t.

26. A frère Jehan Doulcet, procureur du couvent de l'ordre des frères prescheurs, la somme de dix livres tournoys tant pour avoir par aucuns des frères dudict couvent aydé à veiller ledict corps, comme pour estre venuz au convoy dudict corps du lieu où il décedda jusques aux églises Sainct Honnoré et de Notre-Dame des Aydes dudict lieu de Bloys et aussi pour messes dictes par iceulx freres en l'eglise de leur dict couvent pour le salut et remède de l'âme dud. deffunct. Et pour ce icy.. x l. t.

27. A frère Charles Bailler pour le couvent de Cordelliers dud. lieu de Bloys, la somme de vingt livres tour-

noys, tant pour les causes contenues en l'article prouchain précédent comme pour deux services faictz en l'eglise dudict couvent, aussi pour le salut et remède de l'âme dud. deffunct. Et pour ce icy..... xx l. t.

28. A maistre Michel Le Fauldier et Philibert Guillot prestres, vicaires et fermiers du prieuré et cure de l'eglise Sainct Honnoré dud. lieu de Bloys, la somme de cinquante livres tournoys pour tous leurs droictz à cause des obsecques et funérailles services dud. deffunct Monseigneur le chancellier. Pour ce icy..... l l. t.

29. A esté payé la somme de neuf livres ung sol troys deniers tournoys en argent tous en tasses [1] et portés aux offrandes des messes des services faictz en lad. eglise Sainct Honnoré pour le salut et remède de l'Ame dud. deffunct pour les assistens audict service. Pour ce icy. ix l. i s. iii d. t.

30. Aux marguillers et procureur de ladicte église Sainct Honnoré de Bloys la somme de seize livres tournoys tant pour le droit appartenant à la dicte église comme pour les démolutions qui ont esté faictes en icelle pour raison du service dud. deffunct, en ce comprins vingt solz tournoys payéz à celluy qui a faict et estably la fosse en laquelle a esté inhumé et enterré le cueur dudict deffunct chancellier et aussi pour la sonnerie d'icelle église. Pour le tout icy..... xvi l. t.

31. A esté payé la somme de cinquante cinq livres dix solz tournoys pour quatre cens quarante messes dictes et cellebrées ès église Sainct Hodnoré à Bloys, sainct Jehan et sainct Victor lez ledict Bloys les jours de vendredi vingt-huit[e] et samedi xxix[e] jour dudict moys de may audict an mil cinq cens et douze le tout pour le salut et remède de l'âme dud. deffunct. Et pour ce icy. lv l. x s. t.

32. Item a esté payé la somme de quinze livres tournoys en argent donné pour dieu à plusieurs povres après les services faictz, à ce qu'ilz fussent tenuz prier Dieu pour l'âme dud. deffunct. Pour ce icy..... xv l. t.

1. *Tasses* : bourses.

33. A Guillaume Pineau menuysier, Estienne Bouchard, serrurier demourans à Bloys, la somme de vingt quatre livres tournoys pour certains ouvraiges de menuyserie et serrurerie par eulx faictz pour les dictes obsecques, tant en lad. église Sainct Honnoré que ailleurs. Et pour ce icy..... XXIV l. t.

34. A un povre prestre de la chappelle du Roy la somme de dix solz tournoys pour avoir baillé ung tappis mis sur la chaize du prescheur qui prescha le jour dud. service. Pour ce icy..... X s. t.

35. A esté payé trois solz tournoys en achapt d'ensens mis autour du corps dud. deffunct luy estant en lad. eglise Sainct Honnoré. Pour ce icy..... III s. t.

36. A aussi esté payé sept solz six deniers tournoys en achapt d'espingles qui ont servy à atacher la tapisserie de dueil mise en icelle eglise. Et pour ce icy. VII s. VI d. t.

37. A encores esté payé cinq solz tournoys en achapt de cinq douzaines de voirres achaptés pour boire les gens et serviteurs dud. deffunct, pour ce que la vaisselle d'argent qui fut audict deffunct avoit esté serrée pour la seureté d'icelle. Pour ce icy..... V s. t.

38. Aussi payé quinze solz tournoys pour le louaige de sept douzaines de vaisselle d'estain qui servit au disner et au soupper des gens et serviteurs dud. deffunct et autres pendant qu'on faisoit lesdictz services obsecques et funérailles en lad. église Sainct Honnoré. Et pour ce icy..... .... XV s. t.

39. Encores payé quinze sols tournoys pour avoir faict nectoyer tout le logis auquel ledict deffunct décedda[1], comme lad. eglise Sainct Honnoré. Pour ce icy. XV s. t.

40. A maistre Marcial Chauvet, chappellain des vicaires de

1. Le chancelier demeurait à Blois dans une maison qui lui était louée par l'abbé de Notre-Dame de Bourgmoyen :

« *A frère Jaques Gaillart, abbé de Notre-Dame de Bourgmoyen, la somme de six vingts livres tournoys pour les louaiges de la maison assise à Bloys en laquelle ledict deffunt estoit demourant au jour de son trespas.* »

Nostre Dame des Aydes lez Bloys, Mathurin Sebille, vicaire de l'église parochial de Sainct-Nicolas et Jehan Marteau, vicaire de l'église Sainct Martin lez ledict Bloys la somme de soixante solz tournoys pour avoir assisté au convoy dudict corps depuys lad. église Sainct Honnoré jusques audict lieu de Nostre Dame des Aydes. Et pour ce icy. LX s. t.

41. A maistre Michel Tierselin, prestre vicaire de ladicte église N^re^ Dame des Aydes la somme de soixante dix solz tournoys pour composition à luy faicte d'avoir receu ledict corps en icelle église le jour qu'il fut porté hors de lad. eglie Sainct-Honnoré pour apporter à Paris, comme il appert par la quictance dud. Tierselin du dernier jour de may audict an. Et pour ce icy.... LXX s. t.

42. Aux marguillers de lad. eglise N^re^ Dame des Aydes pareille somme pour semblable cause. Pour ce icy. LXX s. t.

43. A frère Jehan le Bourt, religieux et aulmosnier de l'eglise Nostre Dame de Bourgmoyen lez Bloys, commis à la requeste de la fabricque de lad. eglise, la somme de cent solz tournoys, pour avoir par luy et les autres religieux de ladicte église dict ung service complect et solempnel en icelle eglise Sainct Honnoré et pour avoir assisté audict convoy. Et pour ce icy..... C s. t.

44. A frère Jehan Vallée, prestre religieux de la maison Dieu dudict Bloys, la somme de vingt cinq solz tournoys pour avoir par luy et les autres religieux de lad. maison Dieu assisté audict convoy. Et pour ce icy. XXV s. t.

45. A frère Michel de Loy, prestre, l'un des frères de la maison Dieu Sainct Ladre lez Bloys pareille somme pour semblable cause que dessus. Et pour ce icy autres. XXV s. t.

46. A quinze prestres qui aydèrent à conduire et porter led. corps depuis l'église Sainct Honnoré jusques en lad. église Nostre-Dame des Aydes a esté payé la somme de quarante cinq solz tournoys. Et pour ce icy. XLV s. t.

47. A trente autres prestres qui ont assisté à icelluy convoy depuis lad. église Sainct Honnoré jusques à icelle eglise N^re^ Dame des Aydes a esté payé la somme de soixante dix solz tournoys. Pour ce icy..... LXX s. t.

48. A esté payé la somme de trente cinq solz tournoys pour le louaige de deux grans chevaulx qui portèrent ledict corps dessus une lictière depuis ladicte eglise Sainct Honnoré jusques à icelle eglise Nostre Dame des Aydes. Pour ce icy..... XXXV s. t.

49. A huit hommes qui assistèrent autour des dicts chevaulx pour la conduicte d'iceulx et dudict corps et pour charger et descharger icelluy corps, leur fut pour ce à chacun d'eulx payé trois solz tournoys. Et pour ce .... icy..... XXIIII s. t.

50. A huit autres hommes qui portèrent ledict corps hors de ladicte église Nostre Dame des Aydes et icelluy mirent en une cherette pour admener à Paris leur fut pour ce payé six solz tournoys. Pour ce icy..... VI s. t.

51. A esté payé trois solz tournoys en achapt d'encens pour mectre alentour dudict corps. Pour ce icy.... ..... III s. t.

52. A messire Gallian Boutabout, archer de la garde du Roy nostre sire soubz la charge du prevost de l'hostel dudict seigneur et à Guillemin Gaillardeau, sergent de la dicte prevosté et autres leurs compaignons jusques au nombre de dix personnes eulx comprins, la somme de dix livres dix solz tournoys pour avoir assisté aud. convoy et service jusques audict lieu de N. D. des Aydes. Pour ce icy..... X l. X s. t.

53. A Regnault Cueurdoulx, huissier sergent d'armes dudict seigneur, la somme de quarante solz tournoys pour ses peines, sallaires et vacations d'avoir assisté audict convoy et service. Et pour ce icy..... XL s. t.

54. Au sergent de lad. ville de Bloys pareille somme pour semblable cause que dessus. Pour ce icy.. XL s. t.

55. A esté payé la somme de quarante sept solz tournoys pour la despence faicte par quarante povres et les dicts sergens au disner faict après lequel partit ledict corps de N. D. des Aydes pour admener à Paris. Pour ce..... icy..... XLVII s. t.

56. Et pour ce qu'il avoit esté ordonné que on retien-

drait quelque robbes des povres à qui on les avoit baillées pour conduire ledict corps depuys la dicte eglise Sainct Honnoré jusques à icelle eglise N. D. des Aydes, affin d'icelles faire servir à Paris pour moings de fraiz, à ceste cause a esté baillé à quarante povres qui ont laissé leurs robbes à chacun cinq solz tournoys qui vallent en somme..... x l. t.

57. A esté payé trente cinq solz tournoys en achapt d'une paire de brodequins et autres accoustrement dudict corps au partir de ladicte ville de Bloys. Et pour ce icy.. ..... xxxv s. t.

58. A Anthoine Bourdel la somme de huit livres quinze solz tournoys pour l'achapt d'ung petit cheval pour ung des petits pages dudict monseigneur le chancellier qui assista au convoy, enterrement et service d'icelluy deffunct. Et pour ce icy..... viii l. xv s. t.

59. A esté payé pareille somme de huit livres quinze solz tournoys en l'achapt d'un autre petit cheval pour ung autre petit page qui assista comme dessus. Et pour ce icy semblable somme de..... viii l. xv s. t.

Et depuys que le corps dudict deffunct Monseigneur le chancellier fut party dudict lieu de N. D. des Aydes, qui fut après le disner du dimanche trentiesme jour de may, ledict argentier et autres auroient mis et frayé pour les obsecques et funérailles dudict deffunct les sommes cy après pour les causes et ainsy qu'il s'ensuyt.

C'est assavoir :

Du dimanche trentiesme jour de may l'an mil cinq cens et douze :

60. Pour la despence faicte à la souppée du jour précédent aud. Monliveaulx [1] pour les gens, serviteurs et chevaulx dudict deffunct monseigneur et autres qui con-

1. A Montlivault. V. page 112, note 2.

duisoient ledict corps a esté payé la somme de cent ung solz six deniers tournoys. Pour ce..... CI s. VI d. t.

61. En toille pour envellopper certain nombre de torches à porter sur les champs a esté payé six solz tournoy. Et pour ce icy..... VI s. t.

62. Au curé dudict lieu de Monlivaulx pour son droit d'avoir receu le corps dudict deffunt en son église ensemble pour la grande messe de ce jour a esté payé la somme de trente-cinq solz tournois. Et pour ce icy... XXXV s. t.

63. Aux maistres de la confrarie Sainct Blaise en lad. église qui ont fourny de quatre cierges qui brusièrent le jour et la nuyt, a esté payé la somme de vingt solz, comprins deux solz tournoys qui ont esté donnéz aux petis enflans de lad. église. Et pour ce icy..... XX s. t.

64. Aux sonneurs de ladicte église qui sonnèrent jour et nuyt a esté payé seize solz tournoys. Et pour ce icy. ..... XVI s. t.

65. Pour neuf messes de Requiem célébrées ledict jour en ladicte église a esté payé la somme de vingt deux solz six deniers tournoys. Et pour ce icy ..... XXII s. VI d. t.

66. A ung menuysier qui auroit ouvert le sercueil de boys assavoir si celluy de plomb estoit rompu, pour ce que le corps commençoit à sentir, a esté payé pour sa peine et pour l'avoir rebouché huit sols parisis. Et pour ce icy..... X s. t.

67. A ung serrurier pour l'avoir rebandé et fourny de cloux, ensemble pour ung plombeau qu'il auroit resouldé a esté payé pour tout quinze solz tournoys. Et pour ce icy..... XV s. t.

68. A maistre Loys Myette la somme de six escus d'or pour estre party de Clairy par l'ordonnance de Monseigneur Boilleue [1] à venir en dilligence à Paris pour advertir

1. On voit que Nicole Boileve, beau-frère du chancelier, accompagnait le convoi. Il paraît même en avoir la direction (voir aussi plus loin n° 117), sans doute comme remplaçant sa sœur, et en l'absence de l'évêque de Cahors, exécuteur testamentaire comme celle-ci.

les parens dudict seigneur assavoir ce qu'il estoit affaire pour son enterrement. Pour ce icy ..... XI l. II s. t.

69. A ung homme qui auroit esté envoyé de la ville d'Orléans à Clairy pour maistre Aignan Chailly pour advertir ceulx qui menoient le corps le jour qu'ils devoient entrer en ladicte ville affin que chacun se y trouvast prest, a esté payé pour ses peines, sallaires et vacations, comprins une seconde course par luy faicte depuis ladicte ville de Clairy audict Orléans, la somme de quarante deux sols tournoys. Pour ce icy..... XLII s. t.

70. A messeigneurs du Chappitre de ladicte église Nostre Dame de Clairy pour leur droit d'avoir reçeu le corps dud. deffunct a esté payé cent solz tournoys. Et pour ce icy..... C s. t.

71. Pour huit cerges prins en ladicte église qui ont bruslé alentour dudict corps, quarante cinq solz tournoys. Et pour ce icy..... XLV s. t.

72. A six prestres qui ont veillé ledict corps vingt solz tournoys. Pour ce icy..... XX s. t.

73. A vingt deux prestres qui ont chanté ledict jour de dimanche chacun sa messe en lad. église N.-D. de Clairy cinquante-cinq solz tournoys. Pour ce icy..... LV s. t.

74. Pour six autres povres prestres pour leur messe ledict jour quinze sols tournoys. Pour ce icy.... XV s. t.

75. Pour unes vigilles et une haulte messe dicte et célébrée en ladicte église trente cinq sols tournoys. Et pour ce icy..... XXXV s. t.

76. Aux sonneurs de ladicte église pour avoir sonné jour et nuyt trente cinq solz tournoys. Pour ce icy. XXXV s. t.

77. Pour aulmosnes faictes ledict jour cinq solz tournoys. Pour ce icy..... V s. t.

78. Pour encens à mectre autour dudict corps six solz tournoys. Et pour ce icy..... VI s. t.

79. A huit hommes qui deschargèrent le corps dudict deffunct de la charette et le portèrent devant Nostre Dame de Clairy cinq solz tournoys. Pour ce icy..... V s. t.

80. Pour une paire de soulliers au grant laquetz sept

solz six deniers tournoys. Et pour ce icy .. VII s. VI d. t.

81. Pour la despence faicte par les gens, serviteurs et chevaulx de mon dict seigneur le chancellier et autres gens qui estoient en la compaignie pour ledict jour de dimanche, comprins la viande baillée et livrée par le vivandier de feu mon dict seigneur à son maistre d'hostel la somme de douze livres deux solz huit deniers tournois. Et pour ce icy..... XII l. II s. VIII d. t.

Du lundi trente unginesme et dernier jour de may au disner audict lieu de Clayry coucher à Orléans.

82. Pour la despence et disnée dudict jour de lundi, comprins la despence et disnée de vingt quatre chevaulx a esté payé la somme de quatre livres dix solz quatre deniers tournoys. Et pour ce icy..... IIII l. X s. IIII d. t.

83. Pour la despence et souppée tant des gens que des chevaulx qui conduisoient le corps dud. seigneur comprins la viande baillée pour tout ledict jour et par ses escroues [1] baillée au maître d'hostel a esté payé dix livres seize solz tourn. Et pour ce icy..... X l. XVI s. t.

84. Pour huit hommes qui ont deschargé le corps dudict deffunct de la charette et porté aux Jacobins devant le grant autel, aussi pour avoir par lesditz jacobins fourny de cierges et ensens pour brusler autour du corps a esté payé pour tout vingt six solz tourn. Pour ce icy.. XXVI s. t.

Du mardi, premier jour de juing oudict an.

85. A la fabricque de la grant eglise dudict lieu d'Orléans où le corps dudict deffunct fut porté le soir précédent et y seroit demouré jusques à ce jour huit heures du matin a esté payé la somme de trente six solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy..... XXXVI s. III d. t.

1. *Escroe, escroue*, morceau de parchemin, cédule.

86. Aux chappellains de la dicte église qui auroient dict vigilles et commandas. et une grant messe a esté payé quarante solz tournoys. Et pour ce icy.... XL s. t.

87. A huit prestres qui ont veillé le corps la nuyt a esté payé trente deux solz tourn. Et pour ce icy.. XXXII s. t.

88. Aux sonneurs de lad. eglie a été donné pour avoir sonné les cloches cent solz tournoys Pour ce icy.. C s. t.

89. A seize prestres qui auroient chacun chanté messe quarante solz tournoys. Et pour ce icy..... XL s. t.

90. Pour six cierges avec deux petis qui auroient esté mis alentour du dict corps trente six solz tournoys. Pour ce icy..... XXXVI s. t.

91. Pour l'offrande de la grant messe a esté payé trente six solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy..... ..... XXXVI s. III d. t.

92. Aux sergens de lad. eglise Saincte Croix et aux sergens du cueur dix solz tournoys. Et pour ce icy. X s. t.

93. A Claude Monceau, marchand demourant à Orléans la somme de six livres quatorze solz tournoys pour cent cinquante quatre livres de plomb qu'il a fourny pour faire le sercueil ouquel estoit le corps dudict deffunct, pour ce que celluy qui avoit esté faict à Bloys estoit rompu et gasté. A ceste cause auroit convenu en faire faire ung neuf. Il esté payé la dicte somme comprins le plomb du vieil sercueil. Pour ce icy..... VI l. XIIII s. t.

94. Au plombier pour la façon du dict sercueil dix livres tournoys. Et pour ce icy..... X l. t.

95. Aux serviteurs du dict plombeur six solz tournoys. Pour ce icy..... VI s. t.

96. Au serrurier pour avoir reffermé et rabillé ledict sercueil de boys a esté payé la somme de trente solz tournoys. Et pour ce icy..... XXX s. t.

97. A ung peintre pour cinquante pièces d'armoyeries cent solz tournoys. Et pour ce icy..... C s. t.

98. Au charron cinquante solz tournoys pour avoir faict une lictière pour passer le corps dudict deffunct hors

ladicte ville d'Orléans. A esté payé ladicte somme de..... ..... L s. t.

99. Aux portiers d'icelle ville pour avoir ouvert les portes à heure indue, douze solz tournoys. Et pour ce icy... ..... XII s. t.

100. Pour vingt six torches neulves dix livres dix solz tournoys. Pour ce icy..... X l. X s. t.

101. En toille pour envelopper lesdictes torches six solz tournoys..... VI s. t.

102. En espingles et ensens neuf solz tournoys. Pour ce icy..... IX s. t.

103. A seize hommes qui ont porté le corps hors ladicte eglise et chargé sur la litière quinze solz tournoys. Pour ce icy..... XV s. t.

104. A deux hommes qui ont porté le vieil sercueil en la maison du marchant trois solz tournoys. Et pour ce icy..... III s. t.

105. Pour la despence faicte de ce jour par les gens serviteurs et vingt huit chevaulx tant pour le diner, à Artenay que pour le soupper à Thoury a esté payé, comprins la viande baillée par le vivandier par les escroues baillées au maistre d'ostel le tout montant à la somme de quatorze livres quatorze solz tournoys. Pour ce icy..... ..... XIIII l. XIIII s. t.

106. Au curé dudict lieu d'Artenay pour son droit d'avoir reçu ledict corps a esté payé dix sept solz et six deniers tournoys. Pour ce icy..... XVII s. VI d. t.

107. Aux marguillers et aux sonneurs dix sept sols tournoys. Pour ce icy..... XVII s. t.

108. En aulmosnes faictes ce jour a esté donné huit sols tournoys. Et pour ce icy..... VIII s. t.

109. Au curé de l'église de Thoury pour son droit d'avoir receu le corps trente cinq sols tournoys. Et pour ce icy..... XXXV s. t.

110. Aux marguillers de la confrarie des trespassés quarante-cinq sols tournoys. Pour ce icy..... XLV s. t.

111. A six prestres qui veillèrent ledict corps dix huit

sols tournoys. Et pour ce icy ..... XVIII s. t.

112. Pour avoir rabillé ung braye [1] d'une cloche qui estoit rompue et pour une planche à la charrette unze sols tournoys. Et pour ce icy..... XI s. t.

113. Au mareschal pour huit fers et demy sept sols six deniers tournoys. Et pour ce icy..... VII s. VI d. t.

Du mercredi deuxiesme jour de juing au disner à Engerville soupper et coucher à Estampes.

114. Pour la despence disnée et souppée de ce jour comprins la despence de vingt huit chevaulx qui conduysoient ledict corps a esté payé la somme de treize livres quinze sols tournoys par le compte qui en a esté faict par le maistre d'hostel avec les hostes desdicts lieux. Et pour ce icy..... XIII l. XV s. t.

115. Au curé dudict Angerville pour son droit d'avoir receu le dict corps, a esté payé la somme de vingt deux sols tournoys. Et pour ce icy..... XXII s. t.

116. Pour aulmosnes de ce jour a esté donné six sols tournoys. Et pour ce icy..... VI s. t.

117. Pour les postes prins par Monseigneur Boilleve à Mont Rouge qui partirent ce dict jour au soir de la dicte ville d'Estampes pour venir en dilligence à Paris communicquer les affaires a esté payé la somme de cent unze sols tournoys. Et pour ce icy..... CXI s. t.

118. Aux portiers de la dicte ville de Paris qui leur auroient ouvert les portes, six sols tournoys. Pour ce icy..... VI s. t.

119. A l'église Nostre Dame d'Estampes oú le corps du dict deffunct fuct mys la nuyt soixante dix solz tournoys. Et pour ce icy..... LXX s. t.

120. Pour les sonneurs de la dicte eglise vingt cinq sols tournoys. Et pour ce icy..... XXV s. t.

1. *Braye, brayel, brail :* ceinture pour consolider les cloches.

121. Pour six prestres qui ont veillé le dict corps, comprins leurs messes, quarante cinq solz tournoys. Pour ce icy ..... XLV s. t.

122. Pour seize prestres du dict lieu qui chacun d'eulx ont chanté messe de Requiem le jour de jeudi matin a esté payé quarante solz tournoys. Et pour ce icy.... XL s. t.

123. Aux Cordelliers du dict lieu d'Estampes qui seroient venuz en procession au-devant dudict corps a esté payé la somme de trente six solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy..... XXXVI s. III d. t.

Du jeudi troisiesme jour de juing au disner à Monthery et soupper et coucher au bourg la Reyne.

124. Pour la disnée et souppée esd. lieux pour les gens et chevaulx, comprins la vyande livrée par le vivandier au maistre d'hostel de Mgr a esté payé quatorze livres cinq solz trois deniers tournoys. Et pour ce icy..... XIIII l. V s. III d. t.

125. Au curé du dict lieu de Monthery, pour estre venu au devant du corps et l'avoir receu en son eglise, vingt solz tourn. Et pour ce icy..... XX s. t.

126. A la fabricque de ladicte église en ce comprins les sonneurs, trente cinq solz tourn. Pour ce icy.. XXXV s. t.

127. A six prestres qui ont veillé le corps en ladicte église de Bourg la Reyne a esté payé, comprins leurs messes, trente sols tournoys. Pour ce icy..... XXX s. t.

128. Aux marguilliers et sonneurs de ladicte eglise quarante solz tourn. Pour ce icy..... XL s. t.

129. A ung plombeur qui auroit esté admené de Monthery pour rabiller le sercueil qui estoit rompu, ensemble pour les drogues qu'il a convenu avoir a esté payé pour tout vingt cinq solz tournoys. Pour ce icy..... XXV s. t.

130. Pour aulmosnes faictes ce jour aux povres ladres et autres qui ont esté trouvéz a esté payé douze solz tournoys. Et pour ce icy..... XII s. t.

Du vendredi quatriesme jour de juing au disner à Nostre Dame des Champs lez faulx-bourgs.

131. Pour la despence faicte ce jour audict lieu de Nostre Dame des Champs que pour le soupper à Paris a esté payé treize livres quatre solz troys deniers tourn. Et pour ce icy..... XIII l. IIII s. III d. t.

132. Pour deux voyaiges faictz par le filz de Bourdon l'un à Persant [1] à porter lectres à madame et l'autre de Persant à Estampes a esté payé vingt-cinq solz tournoys. Et pour ce icy .... XXV s. t.

133. A Nostre Dame des Champs où le corps dudit seigneur fut mis ledict jour de vendredi en actendant l'après disnée pour entrer à Paris y ont esté dictés et celébrées le nombre de cent messes dont en a esté payé douze livres dix solz tournoys. Pour ce icy..... XII l. X s. t.

134. Pour quatorze livres de cyre en torches à Nostre Dame des Champs, a été payé soixante quinze solz dix deniers tournoys. Et pour ce icy..... LXXV s. X d. t.

135. Pour ensens qui fut mis alentour du corps en la dicte église et aussi pour le conduyre jusques à Sainct Merry, dix solz tournoys. Et pour ce icy ..... X s. t.

136. A douze hommes qui ont aydé à conduire le corps dudict deffunct depuys ladicte église de Notre Dame des Champs jusques à Sainct Merry où il a este enterré, a esté payé vingt six solz tournoys. Pour ce icy..... XXVI s. t.

1. La baronnie, terre et seigneurie de Persant, assise sur la rivière d'Oise-lez-Beaumont, avait été acquise le 21 mars 1490, par Jehan de Ganay, moyennant 5087 livres tournois, de Jehan de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois en Bourbonnais. Cette terre appartenait à Jehanne Boileve, en vertu du don mutuel fait entre elle et son mari de tous leurs biens, meubles et conquêts immeubles : en pleine propriété pour les biens situés dans la comté de Beaumont et en usufruit pour ceux situés en les prévostés de Paris et d'Orléans.

137. A deux chartiers qui ont admené le corps de la ville de Bloys à Paris, en quoy faisant ilz ont vaqué tant à venir dudit Bloys que retourner dix jours entiers, pour chacun desquelz a esté faict avec eulx quarante solz tournois et pour ce pour les dicts dix jours, vingt livres tournoys. Pour ce icy..... xx l. t.

138. Pour le louaige d'un cheval que l'un des gens de mon dict seigneur avoit loué à Blois pour venir à Paris conduire le corps, pour dix jours, a esté payé trente solz tournoys. Et pour ce icy ..... xxx s. t.

139. A quatre povres prestres qui ont esté admenez de Bloys pour conduire le corps, lesquelz par chacun jour ont chanté messe, à iceulz pour leurs peines, vacations et despens, a esté payé pour douze jours entiers à chacun cinq solz tournois par jour. Vallent la somme de douze livres tournoys. Pour ce icy..... xii l. t.

140. A Thomas Tombel, Pierre Nille, Michel Lesglise et Jehan Rebous, sergens du prieuré de Nostre Dame des Champs, vingt solz tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations d'avoir descendu le corps et icelluy porté en ladite église de Nostre Dame des Champs et vacqué à la garde de ladite église pendant que ledict corps fût en icelle église. Pour ce icy..... xx s. t.

141. Aux religieux de ladicte église Nostre Dame des Champs et à frère Jehan Royer, vicaire, Secretain, fermier et admodiateur dudict lieu, dix livres dix solz tournoys, tant pour le service faict en ladicte église pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct chancellier, comme pour la sonnerie faicte en ladicte église pendant et durant ledict service et pour autres leurs droictz. Pour ce icy. x l. x. s. t.

142. A Guillaume Hobbe serviteur de Mgr Germain, évesque de Cahors, frère dudict deffunct chancellier, neuf livres dix solz quatre deniers tournois, par l'ordonnance et commandement dudict évesque, pour les causes contenues et déclairées par le menu es parties dudict Hobbe et quictance datée du quatriesme jour de juing ou dict an mil cinq cens et douze. Et pour ce icy. ix l. x s. iiii d. t.

143. Audict secretain dudict lieu, cinquante solz tournoys, tant pour aucuns cierges et autre luminaire qui a servi en icelle église pendant que ledict corps y fut, comme pour autres petites choses à plain contenues et déclairées ès parties dudict secretain et quictance dactée du cinquiesme jour de juing ou dict an. Pour ce icy.... L s. t.

144. A plusieurs povres indigents la somme de dix livres tournoys pour Dieu et aulmosnes adce qu'ilz fussent tenuz prier Dieu pour l'âme dudict deffunct. Et pour ce icy. x l. t.

145. A esté payé soixante dix huit solz tournoys pour le disner faict au lieu de Nostre Dame des Champs, tant aux povres ordonnez à porter des torches au convoy et enterrement dudict corps, comme à seize cryeurs qui assistèrent auxdicts convoy et enterrement, ainsi qu'il appert par la certiffication de Millet Mallis, cryeur de vins et de corps à Paris, dactée du quatriesme jour de juing ou dict an. Pour ce icy..... LXXVIII s. t.

146. A Georges Léger, tapissier et bourgeois de Paris, unze livres huit solz ung denier tournoys pour les causes qui s'ensuivent : c'est assavoir XXIV solz VI deniers tourn. pour sept aulnes de toille noire de chanvre employée à faire les paremen de l'autel de la chappelle dudict deffunct en l'eglise sainct Merry et quatorze solz tourn. pour quatrè aulnes d'autre toille noire employé à la garniture dudict paremens de vellours d'icelle chapelle ; item trente huit solz six deniers tournoys pour unze aulnes d'autre toille noire dont est faict le poille de la dicte chappelle qui sert à la présentation ; item trente huit solz tournoys pour dix aulnes d'autre toille noire employé à doubler le poille de vellours d'icelle chappelle ; item quarante solz tourn. pour deux tiers de damas blanc dont a esté fait une croix sur ledict poille de velours ; item vingt sept solz ung denier tournoys pour cinq aulnes de fustaine blanche employée à faire croix de paremens du poille de toille noire dessus dict ; item cinquante solz tournoys pour les façons desdicts paremens et poille. Ainsi qu'il appert par les parties et quittance dudict tapissier passée par devant deux notaires

du Chastellet de Paris, dactée du tiers jour de juillet mil cinq cens douze. Et pour ce icy..... xi l. viii s. i d. t.

147. A Nicaise Hermant marchand drappier et bourgeois de Paris, la somme de deux cens quatre vingts quatorze livres dix solz sept deniers tournoys; c'est assavoir sept vingts douze livres dix solz pour sept vingts douze aulnes et demye de drap noir à faire robbes et chapperons à plusieurs povres qui portèrent torches; item soixante et quinze livres pour vingt aulnes d'autre drap noir dont furent faictes quatre robbes et quatre chapperons de dueil pour maistre Pierre Berthomier, Nicole Tulleu, Bureau Boucher et Jaque de Mondore [1]; item soixante sept livres sept deniers pour dix sept aulnes troys quartiers et demy d'autre drap noir dont furent faicts troys manteaulx pour ledict dueil. Ainsi qu'il appert par les parties et quictance dudict Nicaise Hermant dactée et passée par devant deux notaires dudict Chastellet le dimanche treiziéme jour du moys de juing oudict an. Et pour ce icy.....
..... ii c iiii^{xx} xiiii l. x s. vii d. t.

148. A Olivier Godart cousturier et tailleur de robbes, bourgeois de Paris, quinze livres tournoys pour les façons de soixante une robbes et troys manteaulx avec les chapperons de dueil de drap noir. Et pour ce icy.... xv l. t.

149. A Guillaume Le Queulx et Millet Mallis, cryeurs de vins et de corps à Paris, quatre vingts livres tournoys pour avoir quis livré et tendues sarges tant en l'eglise de

1. Pierre Berthomier, beau-frère du chancelier, comme ayant épousé Anthoinette de Ganay, sa sœur, suivant traité de mariage du 2 avril 1483;

Nicole Tulleu, examinateur au Châtelet, son neveu, fils de feu Nicole, seigneur de Cely et de Philippe ou Philiberte de Ganay;

Bureau Boucher, conseiller et procureur du roi au Châtelet et Jacques de Mondore, notaire et secrétaire du roi au Châtelet, paraissent figurer au convoi comme représentants des deux sœurs héritières de Jehan de Ganay et veuves toutes les deux: Jacques de Mondore, assistera à la confection de l'inventaire au nom et comme procureur des héritiers. (*Mes archives.*)

Nostre Dame des Champs lez Paris, Nostre Dame de Paris, sainct Merry où ledit corps repose, comme en l'hostel d'icelluy deffunct assiz à Paris, rue Simon le Franc. Et pour avoir, par eulx et quatre autres cryeurs, cryé par la ville de Paris l'enterrement dudict corps et aussi pour avoir baillé quatre hommes pour accompaigner les serviteurs d'icelluy deffunct chancellier à faire la semonce aux parens, voysins et amys d'icelluy deffunct à venir audict enterrement comme tout ce appert par la quictance des dits Lequeux et Mallis passée par devant deux notaires dudit Chastellet le mercredi neufiesme jour de juing..... ..... v c. xii iiii^{xx} l. t.

150. A Mathieu Rousseau voicturier par terre demourant Paris la somme de soixante et dix solz tourn. pour avoir fourny de lictière et de chevaulx pour apporter ledict de Nostre Dame des Champs jusques en l'eglise sainct Merry. Et pour ce icy..... lxx s. t.

151. Aux religieux prieur et couvent des frères prescheurs à Paris la somme de quinze livres tournoys pour avoir esté audit lieu de Nostre Dame des Champs dire vespres de mors sur ledict corps et icelluy convoyé jusques en lad. église sainct Merry à Paris, lieu de sa sépulture. Pour ce icy..... xv l. t.

152. A frère Claude Chambon, vicaire des frères myneurs à Paris, pareille somme pour semblable cause que dessus. Pour ce icy ..... xv l. t.

153. A frère Loys de Lyra, prieur du couvent des carmes à Paris, dix livres tourn. pour avoir par luy et les autres religieux dudict couvent assisté au convoy et enterrement. Pour ce icy..... x l. t.

154. A frère Jehan Chéron, religieux et procureur des Augustins à Paris, pareille somme de dix livres tournoys pour estre par les Religieux dudict lieu venus en lad. eglise de Nostre Dame des Champs dire Vigilles sur led. corps et icelluy convoyé jusques au lieu de sa sépulture. Et pour ce icy ..... x l. t.

155. A frère Pierre Gruet, religieux et procureur de

l'Hostel Dieu de Paris, cent solz tourn. pour avoir par luy et les autres frères et enffans dudict hostel Dieu esté audict lieu de Nostre Dame des Champs et assisté audict convoy et enterrement. Et pour ce icy..... c s. t.

156. Aux religieux, prieur et couvent de l'église sainct Guillaume des Blancs manteaulx à Paris pareille somme, pour avoir esté audict lieu de Nostre Dame des Champs, dict Vigilles sur ledict corps et icelluy convoyé jusques au lieu de sa sépulture. Et pour ce icy..... c s. t.

157. A frère Jean Choart religieux et soubz prieur de l'église et couvent de sainte Croix à Paris, pareille somme pour semblable cause. Pour ce icy..... c s. t.

158. A frère Jehan le Maire, prestre religieux et procureur de l'eglise et couvent sainte Catherine du Val des escolliers à Paris, semblable somme pour semblable cause. Pour ce icy..... c s. t.

159. Aux maistres et gouverneurs de la chappelle hostel et hospital du sainct Esperit en grève à Paris pareille somme pour avoir par les chappellains et enffans dudict Sainct Esperitesté au dict lieu de Nostre Dame des Champs dire Vigilles sur ledict corps et icelluy convoyé jusques au lieu de sa sépulture. Pour ce icy..... c. s. t.

160. Aux religieux, prieur et frères du couvent de la charité Nostre Dame dicte les Villettes à Paris, semblable somme de cent solz tournoys pour pareille cause. Et pour ce icy ..... c s. t.

161. A Bretaigne et Picardie, roys d'armes et heraulx du Roy et de la Reyne de France, la somme de soixante deux livres dix solz tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations d'avoir conduyt le corps dudict deffunt chancellier dudict lieu de Bloys à Paris où il a esté inhumé, en quoy faisant auroient vaqué tant à venir dudict Bloys, séiourner que retourner par l'espace de quinze jours, en ce comprins leurs droictz de manteaulx, ainsi qu'il appert par leur quictance dactée du neufiesme jour de juing oudict an. Et pour ce icy..... LXII l. X s. t.

162. A messires Jehan Fyot, Guillaume Petit, Soulain

Carré, Jehan Chapus, Jehan le Franc, et Anthoine Regnault, prestres, demourant audict lieu de Bloys, la somme de vingt deux livres dix solz tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations, tant d'estre venuz de ladicte ville de Bloys à la conduicte dudict corps, comme pour avoir veillé ledict corps es eglises où il a reposé et en ce faisant avoir chacun jour célébré messe pour le salut et remède de l'âme d'icelluy deffunct chancelier. Et pour ce icy... ..... xxii l. x s. t.

163. A Jehan Guyart, Jehan de Presles, Jehan Crelher demourans audict lieu de Bloys commis à admener et conduire ledict corps de Bloys à Paris accompagnez de trente sept povres compaignons prins en ladicte ville de Bloys portans torches et menans dueil, la somme de soixante six livres deux solz tournoys pour avoir ce faict et en ce faisant avoir vaqué tant à venir que retourner par l'espace de unze jours entiers. Et pour ce icy..... ..... lxvi l. ii s. t.

164. Ausdicts Guyart, Crelher et Presles vingt solz tournoys qui donné leur a esté oultre le contenu cy dessus pour ce qu'ilz se plaignoient de perte. Pour ce icy ..... xx s. t.

165. A aussi esté payé la somme de trente solz tournoy pour la despence faicte par deux gens et serviteurs d'icelluy deffunct qui estoient demourez à Bloys pour serrer le reste des bagues et biens qui estoient demourez lesquelz deux serviteurs n'avaient acquis le train qui conduysoit le corps jusques à Etampes. Et pour ce icy..... ..... xxx s. t.

166. A esté payé la somme de sept livres dix solz tourn. pour la despence, fraiz de chevaulx, gens et officiers dudict deffunct chancellier estans logez en hostellerye depuys ledict jour de vendredi quatriesme juing que le corps arriva à Paris jusques au mercredi ensuivant qu'ilz se retirèrent. Et pour ce icy..... vii l. x s. t.

167. Aussi a esté payé pareille somme de sept livres dix solz tourn. pour la despence faicte par ledict argentier

son homme et ung cheval depuys le quatriesme jour de juing jusques à ce qu'il eut rendu son compte, ainsi qu'il appert par icelluy compte. Et pour ce icy.. VII l. X s. t.

168. A Jaques Massaut, menuysier demourant à Paris, dix livres tournoys pour plusieurs ouvraiges de son mestier faictz en ladicte église sainct Merry pour servir aux obsecques et funérailles. Ainsi qu'il appert par certiffication de maistre Jaques de Mondore. Et pour ce icy.... ..... X l. t.

169. A huit prestres qui salmodièrent la nuyt que le corps fut apporté en l'église sainct Merry la somme de cent solz tournoys. Et pour ce icy..... C s. t.

170. Aux chanoines et communaulté de la dicte église sainct Merry, quarante livres tournoys pour leurs droictz de convoys, enterrement et service. Et pour ce icy..... ..... XL l. t.

171. Aux marguillers clercs de la dicte église dix livres tourn. pour la sonnerie d'icelle église. Pour ce icy. ..... X l. t.

172. A ung tapissier qui a tendu icelle eglise sainct Merry sept livres tournoys. Pour ce icy..... VII l. t.

173. Aux painctres qui ont faict les escussons paincts aux armes dudict deffunct qui ont servy au convoy enterrement et service faicts depuys que led. corps arriva audict lieu de N. D. des Champs la somme de soixante et dix livres tournoys. Et pour ce icy..... LXX l. t.

174. A Jehan Messier marchant chasublier et bourgeois de Paris la somme de trente et une livres treize solz tournoys six deniers pour marchandise et ouvraiges de son dict mestier de tapissier bailléz et livrés pour servir aud. service en l'église de sainct Merry. Et pour ce icy..... ..... XXXI l. XIII s. VI d. t.

175. A Pierre Seguier, marchant espicier appothicaire et bourgeois de Paris, la somme de six vingts dix livres tournoys, pour torches, cierges et autre luminaire par luy baillez et livrez pour ledict convoy. Et pour ce icy..... VI^{XX} X l. t.

176. A Estienne Payot, fossoyeur de ladicte église sainct Merry, cent solz tournoys tant pour ses droictz de fossoyeur que autres. Pour ce icy..... C s. t.

177. A Geuffroy Chapponnet, maistre des euvres de la massonnerie de ladicte eglise sainct Merry, la somme de soixante solz tourn., tant pour avoir levé la tombe qui estoit sur la fosse en laquelle ledict corps a esté inhumé avoir descendu à chables et engins en icelle fosse, comme pour avoir restably ladicte fosse. Et pour ce icy. LX s. t.

178. A esté payé huit livres quinze solz tourn. en argent mis en tasses [1] et portez aux offrandes des messes et services faitz en icelle église Sainct Merry. Pour ce icy.. ..... VIII l. XV s. t.

179. A Jehan Bertrand quarante cinq livres douze solz six deniers tournoys pour messes basses dictes et célébrées en ladicte église pendant ledict service. Et pour ce icy..... XLV l. XII s. VI d. t.

180. A Guillaume Le Queux et Millet Mallis, cryeurs de vins et de corps à Paris, la somme de sept livres tournoys pour leurs peines, sallaires et vacations d'avoir conduit et vacqué à l'enterrement dudict deffunct par plusieurs jours, tant à N. D. des Champs, à l'église de Paris que en ladicte église sainct Merry, oultre et par dessus le marché à eulx faict d'avoir cryé et livré sarges dont dessus est faict mention, ainsi qu'il appert tant par la quictance desdicts cryeurs comme par la certiffication dud. de Mondore. Et pour ce icy..... VII l. t.

181. Aux curés de ladicte église Sainct Merry, quatre livres tournoys pour leurs droictz de prandre et lever le vellours prins à louaige qui auroit esté tendu en icelle église pour faire ledict service. Et pour ce icy... IIII l. t.

182. A maistre Jehan Aymery, chanoine de l'église de Paris, pour et ou nom des doyens et chappitre de ladicte église, cent cinquante escuz d'or au soleil, vallant deux cens soixante dix sept livres dix solz tournoys, pour une

1. V. page 121. note 1.

station et obyt solempnel faictz en ladicte église de Paris par lesdicts doyen et chappitre. Et pour ce icy .... IIc LXXVII l. X s. t.

183. A maistre Guillaume Hobbe, unze livres dix sept solz tournoys qu'il avoit frayez en ladicte église pendant lesdictes obsecques et funérailles. Ainsi qu'il appert par la certification dudict de Mondore..... XI l. XVII s. t.

184. A esté payé ung escu d'or couronne vallant trente cinq solz tournoys, portez à l'offrande dudict service faict en ladicte église de Paris. Pour ce icy..... XXXV s. t.

185. A Guillaume Guymier, marchant, demourant à Paris, huit vingts quatorze livres quinze solz tournoys, pour vente et délivrance de drap de soye qui ont servy à faire lesdictes obsecques. Pour ce icy. VIIIXXXIIII l. XV s. t.

186. A Aubert Graillot, maistre queux, demeurant à Paris, quarante deux livres treize solz deux deniers tournoys, pour la despence des diners faictz au retour desdicts services faictz es églises tant de Nostre Dame des Champs, Sainct Merry, que Nostre Dame de Paris, aux parens et amys dudict deffunct qui assistèrent à iceulx services en ce comprins les sallaires des queux qui habillèrent la vyande desdicts disners qui furent faictz les jours de vendredi quatriesme, samedi cinq et mardi huitiesme jours dudict moys de juing oudict an. Et pour ce icy..... ..... XLII l. XIII s. II d. t.

187. Le samedi, cinquiesme jour de juing mil cinq cens douze, que fut faict ledict service en ladicte église Sainct Merry, fut baillé à Nicolas Langlois, marchant et bourgeois de Paris, la somme cent livres tournoys pour donner et aulmosner à tous povres gens à ce qu'ilz fussent tenuz prier Dieu pour l'âme dudict deffunct, ce qui fut faict au retour dudict service. Et pour ce icy..... C l. t.

188. A maistre Pierre Caillart, prestre vicaire de ladicte église Sainct Merry et messire Pierre Jarry, aussi prestre fréquentant ladicte église et chappellain de Dame Jehanne Boilleve, la somme de quarante quatre livres dix sept solz six deniers tournois pour avoir par chacun jour d'un an

durant dict et célébré messe pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct[1], ainsi qu'il appert par quictance desdicts prestres cy rendue. Et pour ce icy..... ..... XLIIII l. XVII s. VI d. t.

189. A messires Holetin, Petit et Ode Mauguin, prestres, la somme de huit livres quatorze solz deux deniers tournoys pour messes par eulx dictes le jour de lundi pour l'âme dudict deffunct jusques au quatriesme jour de may[2] mil cinq cens et douze et ce pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct chancellier, lequel a fondé messe perpétuelle ledict jour de lundi ainsi qu'il appert par troys quictances ici rendues. Et pour ce icy..... ..... VIII l. XIIII s. II d. t.

190. A maistre Jaques de Mondore, la somme de huit vingts livres tournoys pour le rembourser de pareille somme qu'il auroit frayé pour tout le service, et ce qu'il auroit convenu pour icelluy, faict pour le salut et remède de l'âme dudict deffunct monseigneur le chancellier, au bout de l'an de son trépas, ainsi qu'il apperera se mestier est par ratiffication dudict de Mondore. Et pour ce icy... ..... VIII^{XX} l. t.

1. Il faut entendre une messe chaque jour dite par l'un ou l'autre de ces deux prêtres, la messe étant payée 2 sols 6 deniers, tarif habituel dans le compte.

2. Il y a une faute évidente de copiste dans l'indication de cette date, puisque le chancelier vivait encore le 4 mai 1512. Si, comme il est probable, ces messes du lundi avaient été dites, par les trois prêtres nommés en cet article, seulement jusqu'à réalisation de la fondation de messe perpétuelle ordonnée par le testament, on pourrait croire qu'il faut lire ici : *4 octobre 1512*, ce qui, à trois messes chaque semaine, depuis le lundi 31 mai, donnerait 57 messes et 36 deniers pour le prix de chacune d'elles.

GÉNÉALOGIES BERRUYÈRES

Par le Comte DE MAUSSABRÉ

Ad probandum,
Non ad narrandum.

LA FAMILLE TROUSSEAU EN BERRY

La famille TROUSSEAU, à Bourges, portait primitivement : *de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable.* (Armes parlantes. — Isabelle Trousseau, 1368, 1377.)

Vers la même époque, elle ajouta à ces armoiries, évidemment par concession royale, *une fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, brochante sur le tout,* ce qui en fit des armes *à enquerre.*

On doit donc les blasonner : *de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable, aliàs d'argent ; à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, brochante sur le tout.*

Et non : *de gueules à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, et accompagnée de trois ballots ou trousseaux d'or.*

(Sceaux, Armorial de Gilles Le Bouvier ; chapelle des Trousseaux ; Blanchard, La Thaumassière.)

Aux trousseaux ou ballots on a parfois substitué des bourses. (Sceau de 1383.)

LE BOIS-TROUSSEAU

La famille TROUSSEAU a donné son nom à la seigneurie du Bois-Trousseau, anciennement *Le Bois-sire-Ameil* (*Boscus domini Amelii*), en la paroisse de Vorly, à quatre lieues de Bourges. Elle avait un ancien et fort château, avec droit de justice haute, moyenne et basse, et plusieurs fiefs en dépendaient.

Une autre seigneurie, dite des Trousseaux, consistait en dîmes, et relevait en plein fief des religieux de Masçay. Elle appartenait à Jacquelin Trousseau, VII[e] du nom, puis à Jeanne Trousseau, sa nièce, mariée à Jean de Châteauneuf. (Voir plus loin leur article.) En 1582, à maître Maurice Jaquin. (La Thaumassière, *Décisions sur la coutume de Berry*, page 376.)

I. Par charte datée de son palais, à Bourges, l'an 1138, le roi Louis VII donna, en récompense de ses services, à GUY TROSSEL, l'un de ses bourgeois, et à ses descendants, le droit de tenir à Bourges deux panetiers ou boulangers.

(Cartul. de l'abbaye de Montermoyen. De Raynal, *Hist. du Berry*, II, 54, 536.)

On voit Guy Trousseau figurer, comme témoin laïque, dans un acte d'amiable composition entre l'église Saint-Ursin, de Bourges, et Hugue, seigneur de La Tour-de-Vèvre, l'an 1162.

(Arch. du Cher, fonds de Saint-Ursin, liasse 93, paroisse de Neuvy-deux-Clochers, commun. par M. G. de Boismarmin.)

Il fut père de :

1. PIERRE, qui suit ;

2. EUDES Trousseau, chanoine de Saint-Ursin de Bourges, est dit fils de GUY, et frère de PIERRE, dans la charte de 1199, relative à Saint-Doulchard, et mentionnée plus loin.

Par son testament, daté du mois de mai 1216, Eudes Trousseau (*Odo Troselli*), chanoine de Saint-Ursin de Bourges, légua pour son anniversaire, à la dite église, tous ses prés d'Avril (*apud Auril*), plus un arpent et demi de pré au-dessous de la métairie de Villaines, tant pour accroître le revenu affecté à l'anniversaire de son père, que pour les chanoines assistants aux matines de Saint-Germain. Il légua à chaque chanoine de cette église 10 sous ; à chacun des autres prêtres 5 sous ; à chacun des enfants de chœur 3 sous ; à chacun des petits clercs 12 deniers ; pour célébrer la fête de saint Ursin, 20 livres ; pour le bras de saint Vincent, 20 sous ; il veut que les chanoines de Saint-Ursin aient en outre 40 sous pour son lit, qui sera donné à la maison de Saint-Ursin.

A l'église Saint-Étienne, pour son anniversaire, la moitié de ses prés de l'Aubespin ; aux églises Saint-Ambroise et de Blairon, pour son anniversaire, l'autre moitié.

A l'œuvre de Saint-Étienne, 20 sous ; aux chanoines de cette église pour la procession, 20 sous ; pour la sonnerie, 2 sous ; pour celle de Saint-Ursin, 2 sous ; à chaque procession des chanoines,

10 sous ; à chaque croix des paroisses et chapelles, 12 deniers.

A l'église de la Comtault, pour son anniversaire, sa portion du dîme de Saint-George, se partageant avec Pierre Trousseau et P. Guinebor, et la tierce partie de 20 deniers parisis de cens, à Molins ; à l'œuvre de cette église, 20 sous ; aux frères, 10 sous.

A l'église Saint-Germain-du-Puy, pour son anniversaire, la tierce partie des ouches de Molins, et un arpent de pré à sa maison de Nérégny ; au chapelain de cette église, son capuchon et son chaperon de brunette.

A l'église de Vasselay, pour son anniversaire, un pré.

A l'église de Montcenoux, 100 sous, pour acheter des revenus pour son anniversaire ; aux chanoines, 20 sous.

A l'église de Chaumont, 60 sous pour le même objet ; aux frères, 10 sous ; à l'église de Mehun, 60 sous pour le même emploi ; aux chanoines, 10 sous ; à chacune des abbayes de l'ordre de Cîteaux, dans tout le Berri, 10 sous ; à chacun des couvents de Saint-Sulpice, Saint-Ambroise, Saint-Laurent, Saint-Hippolyte, Saint-Satur, Notre-Dame de Déols, Marmoutier de Tours, 10 sous pour la pitance.

Aux pauvres de la Maison-Dieu de Saint-Ursin, 10 sous pour la pitance ; à la même maison, pour son anniversaire, 5 deniers de cens ; à l'œuvre de Saint-Martial, 10 sols ; aux frères de Saint-Jean-

l'Évangéliste, 5 sous; aux frères Hospitaliers, 5 sous.

Aux œuvres de la Fischault, de Saint-Michel, de *Jallardo*, de Saint-Fulgent, de Saint-Paul, de Saint-Pierre-le-Marché, de Saint-Médard, de Sainte-Croix, de Saint-Bonnet, de Saint-Grégoire, de Saint-Aoustrillet, des Chaussées de Saint-Sulpice et de Molon, 5 sous chacune.

Aux œuvres de Saint-Maurice, Saint-Jean-devant-la-Comtault, Saint-André, Sainte-Marie-la-Chaude, des cimetières de Saint-Martin et de Saint-Augustin, 3 sous chacune.

A l'église Saint-Quintin, 40 sous, pour employer en revenus, pour son anniversaire.

A l'œuvre de Saint-Jean-des-Champs, 20 sous; aux frères de Saint-Martin-des-Champs, 3 sous.

Aux frères de Bor, 5 sous; aux frères de Michavan, 5 sous.

Au couvent d'Évaux, 20 sous pour la pitance.

Aux nones de Buxières, 10 sous.

A quarante pauvres femmes veuves, 40 sous.

A sa vicairie, sa vigne de la maison des Lépreux de Bourges, son étal et sa table du marché, à la charge, par le vicaire, de rendre aux enfants du chœur de Saint-Ursin, 5 sous par an, au jour de son anniversaire.

Il lègue à son vicaire sa chape de Brunette, et un lit avec sa couette, traversins, oreillers, couvertures, draps, serviettes, plus 10 livres *pour accomplir son voyage outre-mer*, un tonneau, les deux grandes arches de sa maison de Saint-Ursin.

A Pierre, son clerc, sa vigne du Moulin-Neuf, un lit garni comme le précédent, le grand tonneau, deux arches de sa maison de Saint-Jean et une de celle de Saint-Ursin.

A Gaifère, sa suivante, un lit, comme les précédents.

A Odonet de Dun, son neveu, 100 sous;

Plus quelques menus legs à différents serviteurs.

Tous ces legs seront payés en monnaie de Gien, et les deniers seront pris sur sa vigne de Montpelos et la vente de ses meubles.

Il légue à RAOUL Trousseau, son neveu, sa chambre et partie de son chezal ; le surplus à PIERRE Trousseau, ainsi que sa portion du bois de la Forest et de la maison *Teopultethet*, les cens de ladite maison et des prés au-devant, et sa portion de la coutume sur la vente des chevaux ; — à GUY et à PIERRE Trousseau tout ce qu'il possède en la paroisse de Vasselay, à Nérégny ; à Guy ce qu'il a au Perron ; à Pierre le tiers de ce qu'il a à Sainte-Solange.

Enfin R. Trousseau, Gaifrid, Guy et Pierre Trousseau, s'engagent à observer fidèlement ces dispositions scellées du sceau du testateur, et de ceux de J. Béliart, G. Vairet, R. Trousseau, J. son vicaire, chargés de la distribution de ses legs. (*Helemosinarii.*)

(Archives du Cher, Fonds de Saint-Ursin, liasse 107. De Kersers, *Histoire et statistique monumentale du Cher*, II, 363 364.)

Eudes survécut à ce testament, car nous le

voyons qualifié *chanoine* et *chantre* de Saint-Ursin, donner la moitié des prés de l'Aubépin à l'église de Bourges, en 1220.

(Archives du Cher, affaires diverses, Fonds de Saint-Ursin, 61e liasse, n° 208. Commun. par M. G. de Boismarmin.)

3. N. TROUSSEAU, qui fut mère de :

Odonet de Dun, auquel le chanoine Eudes, son oncle, légua 100 sous, en 1216.

II. PIERRE TROUSSEAU est dit frère du chanoine Eudes, en 1199. Il doit avoir été le père des quatre frères, qui suivent :

1. GODEFROY continue la filiation.

2. RAOUL Trossel et EUDES, archidiacre de Sancerre, furent, en 1204, les médiateurs d'un accommodement entre le Chapitre de Bourges et Geoffroy de Brières, chevalier.

(Cartulaire de Saint-Étienne, volume Ier.)

Raoul Trousseau, chanoine de Saint-Ursin, fut élu prieur du Chapitre par la majorité des chanoines. Le chantre de l'église de Bourges, élu par la minorité, dénonça au pape le vice de l'élection de son compétiteur, qu'il prétendait s'être rendu indigne d'un tel titre, pour avoir participé au jugement d'un duel où il y avait eu effusion de sang. Le pape, Innocent III, déclara que c'était là un pernicieux exemple et une détestable coutume, mais il ne voulut pas que Raoul Trousseau

fût considéré comme indigne de toute dignité ecclésiastique, attendu qu'il n'y avait eu, ni mutilation, ni mort d'homme. La Lettre du pape est du 12 des Calendes de mai 1211.

(Épitres d'Innocent III, Ed. Baluze, II, 162.)

Raoul Trousseau fut un des exécuteurs testamentaires de son oncle, Eudes Trousseau, qui lui légua sa chambre et partie de son chezal, en 1216.

3. Guy Trousseau, 1199. Son oncle lui fit divers legs, en 1216.

Un jugement fut rendu entre Guy Trousseau et le Chapitre de Montermoyen, en 1237.

(Catherinot, *Annales Ecclésiastiques du Berry.*)

4. Pierre, légataire du chanoine Eudes, en 1216.

III. GODEFROY TROUSSEAU est dit neveu d'Eudes Trousseau, chanoine de Saint-Ursin, dans la charte de 1199, relative à un échange de biens sis à Saint-Doulchard *ad opus vicariæ Trosselium.*

(Fonds de Saint-Ursin, spiritualité, 4, comm. par M. G. de Boism.)

Geoffroy Trousseau, (*Trossellus*), Mathieu Garreau, Geoffroy *Bucca anseris*, Geoffroy Gamnard, Jean *de Sabulo*, Jean de Sancerre, *bourgeois de Bourges*, déposèrent dans une enquête relative à la saisie opérée pour le roi de tous les meubles ayant appartenu à Henry de Sully, et à Guillaume, archevêques de Bourges. (Le premier, mort en 1199, et le second en 1209. Saisie qui

avait pour but d'abolir la coutume ancienne de piller les meubles des archevêques après leur mort. Le même Geoffroy Trousseau est également nommé parmi les treize jurés qui déposèrent sur la valeur des revenus de Bonneville, attribués à l'ancienne Reine pour sa dot, au temps où le roi Richard s'en alla outre-mer.

(Cartulaire de Philippe-Auguste ; — comte Beugnot, les registres *Olim* du parlement de Paris, vol. 1er, p. 939 et 961.)

Guifrid Trousseau s'engagea avec ses frères, à respecter le testament de leur oncle Eudes, en 1216.

Geoffroy Trousseau était *prévôt de Bourges*, en 1231.

(La Thaumass., *Hist. du Berry*, p. 53.)

Godefroy Trousseau (*Gaudefridus Troselli*) *père*, vendit à l'abbesse et aux religieuses de Saint-Hippolyte de Bourges, pour 6 livres, deux arpents de pré qu'il possédait en franc-aleu, du consentement de Geoffroy Trousseau (*Gaufridus Troselli*) *le jeune*, de Girard et de Pierre Capel, frères, fils dudit Geoffroy, par charte du mois de novembre 1242.

(La Thaumass., *Traité du franc-aleu*, p. 47, preuves.)

Godefroy ou Geoffroy Trousseau fut donc père de :

1. GEOFFROY, dit le jeune, en 1242.

Il partagea avec Girard Trousseau, son frère, en 1256.

(Invent. du Chap. de Saint-Étienne, fonds de Saint-Étienne, liasse 61.)

Et vendit au chapitre de l'église de Bourges les dîmes de Mortebrèves, de Marnet et du Puy-Saint-Étienne, en 1268.

(Fonds de Saint-Étienne, affaires diverses, 61, liasse n° 208. Inventaire commun. par M. G. de Boismarmin.)

2. GIRARD, 1242, 1256. Il avait à *Vasselay* des possessions et des rentes rachetées par les vénérables du chapitre de Saint-Ursin, suivant un acte capitulaire de l'année 1272.

(Fonds de Saint-Ursin, spiritualité, 6. M. de Boismarmin.)

3. PIERRE, dit Capel, 1242.

4. ISABELLE TROUSSEAU, fille de Geoffroy, épousa Jean d'Orléans, du consentement duquel elle vendit plusieurs terres de son héritage, pour 200 livres tournois, en février 1271.

(D'Hozier, gén. d'Orléans.)

Si Pierre Trousseau, dit Capel, fut le même que Pierre Trousseau qui va suivre, Godefroy Trousseau, son père, eut encore deux filles, dites sœurs de Pierre Trousseau, en 1249 :

5. ACVEHE (Avoie ?)

6. HERSENT.

IV. PIERRE TROUSSEAU, *le vieux* (*Petrus Trosselli senior*) testa en 1249, fonda des anniversaires pour lui, son fils, non nommé, et pour ses deux sœurs, *Acvehe* et *Hersent*. Il fit des donations à l'église de *Vasselay*, à celle de Saint-Ursin.

(Archives du Cher, fonds de Saint-Ursin, Spiritual. Liasse 4, commun. par M. G. de Boismarmin.)

Pierre Trousseau, citoyen de Bourges, avait reçu de Raoul, seigneur de Buzançais (mort en 1246), un don de deux muids (244 boisseaux) de blé de rente sur les revenus de sa terre de l'Herbay (près Vatan). Après la mort de Pierre, cette rente échut à sa fille, Pétronille, par partage avec sa sœur. Jean Pousseranz, citoyen de Bourges, fils de Pétronille, de son consentement et de celui de Pierre de Pesselières, son mari, vendit ladite rente aux religieux de la Prée, moyennant 65 livres tournois, en 1274, du consentement de Jeanne, épouse du vendeur, à laquelle on l'avait assignée en douaire, lors de son mariage, et qui reçut de son mari, en échange, deux muids de blé de rente sur le Moulin-Neuf, paroisse de Sainte-Solange.

(Archives de l'Indre, fonds de la Prée, n° 28.)

Pierre Trousseau fut donc père de :

1. Pétronille Trousseau, mariée 1° à N. Pousseranz ; 2° à Pierre de Pesselières, 1274, mère de :

Jean Pousseranz, citoyen de Bourges, qui était marié, en 1274, à Jeanne.

2. N. Trousseau, qui partagea avec sa sœur.

Eudes Trousseau était vicaire de l'église *de Cersalio*. en 1271.

(Archiv. du Cher, fonds de Saint-Ursin.)

Hugues, Jacquelin et Louise Trousseau sont mentionnés dans une charte du XIII° siècle. (*Ibid.*)

Hugues Troussiaux devait, au Chapitre de l'église de Saint-Etienne de Bourges, 6 deniers et une obole parisis de cens sur la maison qui fut à feu Robin du Per-

che. Bernart de Cuci était alors doyen de l'église de Bourges (1283-1290).

(Fonds de Saint-Ursin, liasse du XIII^e siècle, comm. par M. G. de Boismarmin.)

GODEFROY et JACQUELIN Trousseau figurent dans une charte de la fin du XIII^e siècle.

(Fonds de la Sainte-Chapelle, M. de Boismarmin.)

2^e FILIATION SUIVIE

I. JACQUELIN TROUSSEAU, premier du nom, possédait un chezal sur lequel le chapitre de l'église de Bourges et celui de Saint-Pierre-le-Puellier, percevaient un droit de six livres parisis *de cens*, en 1237 [1].

(Archives du Cher, chap. de Saint-Étienne. Inventaire, affaires diverses, liasse 208, communiqué par M. G. de Boismarmin.)

Il était *garde du scel de la prévôté de Bourges,* lors d'une amiable composition entre les religieux de Fontmorigny et le seigneur de Fontenay, en 1269.

(Arch. du Cher, Fontmorigny, Fontenay, commun. par M. de Boismarmin.)

Lors de la répartition de la taille faite à Bourges, à l'occasion de la milice du roi, une somme d'argent avait été imposée sur Jacquelin Trousseau, bourgeois de Bourges (*civis Bituricensis*), par les autres habitants, et il se refusait à la payer, alléguant qu'il en était exempt attendu qu'il était employé au service du roi, à Bourges, et *chargé de la garde de son sceau.* Le parlement

1. Ce *cens* est significatif, aussi bien que *la taille.*

décida que ce n'était pas une cause suffisante d'exemption, en 1272.

(Comte Beugnot, *Les Olim*, I, 903.)

Il était encore *garde du scel de la prévôté de Bourges*, lors d'une transaction entre les religieux de Saint-Sulpice de Bourges et Robert de Sancerre, seigneur de Menetou-Salon en 1273.

(Arch. du Cher, Saint-Sulpice, Menetou-Salon, commun. par M. de Boismarmin.)

Il devint ensuite *voyer* de Bourges.

En 1283, le parlement décida en faveur de Jacquelin Trousel, *voyer de Bourges (viario Bituric.)* qu'il aurait le tiers des amendes jusqu'à soixante sous pour faits de transgression du ban des monnaies, ainsi qu'il l'avait pour les autres amendes. (*Les Olim*, II, 232)

Jacquelin Trousseau, surnommé l'aîné, pour le distinguer de son fils, en 1287, était encore *voyer de Bourges*, le lundi après la Saint-Denis, 1299 [1].

(Voir plus loin.)

Jacquelin Trousseau était bailli de Touraine, en 1300.

(Bibl. nat., fonds Français, n° 25,992, n° 24 et 25.)

Chalmel, mentionne Jacques Trousseau bailli de Touraine, de 1298 à 1302. (*Histoire de Touraine*, III, 403.)

Jacquelin Trousseau, garde du scel de la prévôté de Bourges, puis voyer de Bourges, et enfin bailli de Touraine, dut contracter mariage vers l'an 1260,

1. Pour les privilèges du voyer de Bourges, improprement appelé vicomte, voir La Thaumassière, *Histoire de Berry*, page 24, d'après le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice.

d'après les synchronismes. Nous pensons qu'il prit alliance dans la famille des Saint-Père, riches orfèvres de la ville de Tours (Voir la note de la page suivante), et que ce mariage donna naissance à

JACQUELIN, qui continue la postérité.

II. JACQUELIN TROUSSEAU II[e] du nom, fut surnommé *le jeune* du vivant de son père, et semble s'être adonné au commerce, probablement à l'orfèvrerie, source de richesse.

Marguerite de Déols, veuve de Roger de Brosse, baron de Boussac, de Sainte-Sévère et d'Uriel, fit compte le mardi après les Rameaux, l'an 1287, avec Jacquelin Trousseau, *le jeune*, et Pierre de Paracy, bourgeois de Bourges, de tout ce qu'ils avaient fourni au défunt, et à Pierre de Brosse, son fils, et elle se trouva redevable envers eux de mille dix livres, somme alors considérable, qui fait supposer la fourniture de joyaux de grande valeur.

(La Thaumassière, *Hist. du Berry*, p. 650.)

Jacquelin Trousseau, fils de Jacquelin Trousseau, *voyer de Bourges*, acquit, par acte du lundi après la Saint-Denis 1299, de Monseigneur Guillaume de Percigné (de Précigny), *chevalier*, et de Blanche, sa femme, de Pierre de Percigné, *valet*, son frère, et de Mahaud, femme de ce dernier, et sœur de Blanche [1], tout ce qu'ils

1. Guillaume et Pierre de Précigny, d'une très noble maison de Touraine, étaient seigneurs d'Angé, près Montrichard, et mariés à Blanche et à Mahaud de Nemours, filles de Gautier de Nemours, seigneur d'Aschères, et de Clémence de Dreux.

Ils étaient cousins de Renaud de Précigny, sire de Marans, en Aunis, qui épousa Isabeau Trousseau, fille de Pierre Trous-

possédaient dans la châtellenie de Menetou-Salon (probablement le fief de Cocuyn, paroisses de Menetou-Salon et de Quantilly), pour le prix de 125 livres tournois. Cet acte eut pour témoin Geoffroy de Saint-Père, bourgeois de Tours [1].

Sur cette pièce, en français, le mot *vaier*, c'est-à-dire voyer : *viarius*, a été *gratté* et remplacé par celui de *Vicomte*.

(Arch. du Cher, E, Papiers de la famille Pot.)

Jacquelin Trousseau, bourgeois de Bourges, fit un règlement de comptes à raison des droits dus au roi pour diverses acquisitions, en 1311.

(Arch. nat. J. J. 64, n° 688.)

Il épousa, vers l'an 1300, N. Champion, avec laquelle il possédait à Bourges une grange (métairie) et des terres.

(Arch. du Cher, régist. censitaire de Saint-Fulgent, comm. par M. de Boismarmin.)

N. Champion était fille de maître Pierre Champion, qui possédait *le grand hôtel de l'Écu de France, situé rue d'Auron, à Bourges*, ainsi que nous le verrons à l'article de Jacquelin Trousseau, son arrière-petit-fils, en 1405.

seau, seigneur de Véretz, en Touraine, qui avait pour sœur Marguerite de Précigny, mariée à Godemar, seigneur de Linières, en Berry, et mère d'un autre Godemar de Linières, époux d'Agnès Trousseau, du Bois-sire-Amé

1. Geofroi de Saint-Père, probablement parent de Jacquelin Trousseau, appartenait à une famille de *riches orfèvres* de Tours, entrés dans la magistrature. Macé de Saint-Père, bourgeois de Tours, était lieutenant d'Ytier de Puyomar, écuyer, *bailli de Touraine*, en 1331. Jean de Saint-Père l'était de Jean Bigot, *bailli de Touraine*, en 1345. Philippe de Saint-Père était trésorier de France en 1374, 1398. Jean, son fils, est qualifié *écuyer* en 1402. Pierre, chevalier, 1457.

Jacquelin Trousseau, II[e] du nom, dit le jeune, bourgeois de Bourges, seigneur de Cocuyn, et, vraisemblablement, voyer de Bourges après son père, doit avoir eu de N. Champion :

1. JACQUES, qui suit, dont le fils, Jacques, posséda *l'Écu de France*.

2. PIERRE, vivant en 1323.

III. JACQUES ou JACQUELIN TROUSSEAU, III[e] du nom [1], marié vers 1340, partagea avec son frère Pierre, quoique tous deux mineurs de 25 ans, en présence de Jean Aimery, notaire à Bourges, au mois de février 1323.

(Catherinot, *Annales thémistiques de Berry*, p. 3.)

Il les fait, par erreur, fils de JEAN Trousseau citoyen (lisez bourgeois) de Bourges.

Ce qui est certain, c'est qu'ils furent héritiers de Jacquelin II pour la voirie de Bourges, la seigneurie de Cocuyn et le grand hôtel de l'*Écu de France*.

Jacquelin dut porter les armes sous Philippe de Valois et recevoir des lettres de noblesse. Il se qualifiait *écuyer* lorsqu'il s'accorda avec le procureur du roi au bailliage de Bourges, au mois de juillet 1337, relativement aux droits, contestés du roi, sur des panetiers moulans aux *moulins Jacquelin*, du pont d'Orron.

(Arch. nat., J. J., n° 288.)

1. Il est nommé JACQUES par Catherinot dans ses *Annales Thémistiques*, et JACQUELIN dans son *Tombeau généalogique*, page 38. Le nom de Jacquelin est le même que celui de Jacques, et son diminutif.

Enfin Jacquelin Trousseau, *vicomte de Bourges* [1], fut reçu à Amiens, lui et quatre hommes d'armes, dont Pierre d'*Orléans* était un, le 26 août 1346.

(Bibl. nat., collect. Gaignières, vol. 787.)

Il n'existait plus en 1357, et eut pour enfants :

1. JACQUELIN l'*aîné*, qui suit ;

2. JACQUELIN, *le jeune, dit des Meules*, mentionné après son frère.

3. JEAN, dit *Johannet*, qui posséda l'hôtel de *Quincy*, mouvant de Mehun, après son frère Jacquelin l'aîné. Il était mort en 1380, et probablement sans postérité [2].

4. JACQUELINE, mariée, vers 1360, à Hugonin Lalemant, sieur de Lachas, dont :

JEAN Lalemant, dit de Lachas, vicomte de Dun-le-Roi.

5. ISABELLE Tousselle, abbesse de la Trinité de Poitiers, en 1368 et 1377. Elle portait *de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable* [3]. Telles étaient donc les armoiries de sa famille, à cette époque, *armes parlantes*.

(Bibl. nat., collection Gaignières, Portef. coté Poitou.)

1. Le voyer était devenu vicomte.

2. Feu Jacquelin Trousseau *des Meules* et feu Johannet Trousseau, *son frère*, possédaient l'hôtel de *Quincy*.
(Archives du Cher. C. 812, page 16, XIVe siècle.)

3. C'est évidemment trousseaux et non tourteaux qu'il faut lire. Un tourteau ne se liait pas.

IV. JACQUELIN TROUSSEAU, de Bourges, IVe du nom de Jacquelin, dit l'aîné, fit la foi et hommage à l'abbé et aux religieux de Saint-Sulpice de la *vaierie* de Bourges, avec ses droits et appartenances, pouvant valoir, par an, dix livres tournois, l'an 1357.

(La Thaumass. *Hist. du Berry*, p. 25. — Fonds de Saint-Sulpice, fois et hommages, 10. Comm. par M. de Boismarmin.)

Louis de Chévenon, écuyer, seigneur du Bois-sire-Ameil (en la paroisse de Vorly, près Bourges,) ayant été condamné, par contumace, à une amende envers le roi, tandis qu'il était au service pour la défense du Royaume, une grande partie de sa terre du Bois avait été subhastée pour subvenir au payement de cette amende, et adjugée, pour 305 livres, le florin d'or à la chaire compté pour vingt sous, à JACQUELIN Trousseau, l'*aîné*, qui n'avait payé sur cette somme que les 100 livres, montant de l'amende, et avait ordonné, par son testament, que ledit de Chévenon fût payé du surplus par son héritier. En conséquence, Louis de Chévenon s'adressa à JACQUELIN Trousseau, *le jeune*, *frère et unique héritier* dudit Jacquelin, l'aîné, pour qu'il lui rendît les deux tiers de la terre non payés, et lui tint compte des fruits qu'il avait perçus lui-même ou par son frère, *pendant vingt ans*, ce que ledit Trousseau refusa obstinément. Alors Louis de Chévenon et ses enfants se transportèrent sur les lieux, enlevèrent une certaine quantité de bestiaux, et détruisirent même une partie des bâtiments, sur quoi Jacquelin Trousseau porta plainte, et le fit ajourner à Paris, mai, Louis de Chévenon s'adressa à Jean, duc de Berry

son seigneur, qui évoqua l'affaire à sa cour, seule compétente, abolit le cas criminel, et ordonna que la cause serait plaidée au civil, en considération des services rendus par le suppliant et ses enfants, pendant les guerres du roi, par lettres données à Bourges, en septembre 1365, expédiées le 17 mars 1387.

(Trésor généal. de dom Villevieille.)

Jacquelin Trousseau, voyer de Bourges, seigneur du Bois-sire-Ameil, était mort au mois de septembre 1365. Il eut pour unique héritier son frère Jacquelin.

IV. JACQUELIN TROUSSEAU, V[e] du nom, dit le jeune, porta le nom de Jacquelin Trousseau des Meules du vivant de Jacquelin, son frère aîné, et posséda la seigneurie de *Quincy* avec Jeannet Trousseau, son autre frère. Il était, en 1365, l'unique héritier dudit Jacquelin, et devint, ainsi que nous l'avons vu, seigneur du Bois-sire-Ameil, du moins en partie.

Il épousa, vers l'an 1365, Philippe de La Charité, fille et héritière de Laurent de La Charité, seigneur de Saint-Georges de Moulon, des Granges, possesseur de moulins à Dun-le-Roi et de biens à La Charité.

Cette famille, originaire de la ville de La Charité, en avait reçu le nom. Guy de La Charité était prieur de La Charité, en 1179. Jean de La Charité était garde du scel du roi en la prévôté de Dun-le-Roi, en 1308. Dreux de La Charité, clerc du roi, fut chargé d'une enquête sur une plainte intentée par les bourgeois de Dun-le-Roi contre le Bailli de Berry, en 1311.

La famille de La Charité comptait plusieurs secrétaires du roi dans la seconde moitié du XIV[e] siècle.

Philippe de La Charité portait : *coupé, au 1er de gueules à trois étoiles rangées d'or, à sept rais,* qui est de La Charité ; au 2e *d'argent à une laye de sable, défendue et allumée du premier*, qui est de Morvillier, famille originaire de Blois, à laquelle devait appartenir la mère de Philippe, et qu'il ne faut pas confondre avec les Morvilliers, de Picardie.

(*Le Laboureur sur Castelnau*, III, 261.)

Ces armoiries, représentées sur le vitrail de la chapelle des Trousseaux, à Bourges, ne peuvent être attribuées qu'à la mère de l'archevêque de Reims, son fondateur.

C'est par erreur que Philippe de La Charité est nommée de La Chastre par le père Anselme et Moréri dans leur généalogie de la maison de Linières, et par du Chesne, au tome 54, page 106, de la collection de ses manuscrits. La généalogie fantaisiste de la maison de La Chastre, publiée en 1788, la fait fille d'Archambaud de La Chastre, seigneur de Dornon, et de Marguerite de Mehun.

Jacquelin Trousseau dut se signaler dans les guerres contre les Anglais, et obtenir du roi Charles V (1364-1380), l'autorisation de charger son écusson qui était : *de gueules à trois trousseaux d'or, — d'une fasce d'azur à trois fleurs de lys d'or.*

Jacquelin Trousseau, *écuyer*, servait dans la compagnie de messire Guy Foucault, chevalier, seigneur de Saint-Germain, en Marche, capitaine ès-pays de Berry, Auvergne, Bourbonnais et Marche, qui fut reçue à Poitiers, au mois de juin 1373.

(Ms. de Gaign., vol. 787.)

Jacques TROUSSEL, qualifié chevalier, est nommé parmi les vassaux de Pierre de Saint-Quentin, seigneur de Blet, en 1375. (*Noms féodaux*, 1re édition, page 875), et était aussi vassal de Jean de Vendosme, seigneur de Châtost, en 1380.

(Aveu de Châtost.)

Jacquelin Trousseau, de Bourges, *damoiseau*, possédait, vers l'an 1380, l'hôtel de Quincy, en la ville de Quincy, mouvant du duc de Berry.

(Archives du Cher, *État des fiefs du Berry*.)

Cette mention doit se référer à une époque antérieure, Jacquelin Trousseau étant qualifié *chevalier*, dès l'an 1375.

Il était, en novembre 1383, maître d'hôtel du duc de Berry (Bibl. nat., cab. des titres, pièces orig.) et, en 1385, châtelain d'Issoudun. (Ibid. 2,580.)

Jacquelin Trousseau, chevalier, élu des aides au diocèse de Bourges, donna quittance de ses gages le 15 mars 1385 (n. style), sous son sceau, rond, de 27 millimètres, représentant *un écu à la fasce chargée de trois fleurs de lys, et accompagnée de trois bourses, deux en chef et une en pointe, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de femme ; supporté par deux aigles*. (Demay, invent. des sceaux de la collect. Clairambault, bibl. nat.)

Il possédait des terres en la paroisse de Vorly, en 1386.(Trésor généalogique de dom Villevieille, v. Bigny.)

Noble et savant homme, messire Jacques Trousseau, chevalier, (*nobili et sapienti viro domino Jacobo Trousselli, militi*) acheta, en 1390, de Humbaud de Blet et de

Jeanne, sa femme, paroissiens de Saint-Privé de Bourges, un chezal, situé à Asnières.

(Arch. du Cher, sect. E. fam Labbe de St-Georges.)

Le terrier de Saint-Laurent mentionne, entre les années 1392 et 1400, les moulins de messire Jacques Trousseau, chevalier, à Bourges.

(Arch. du Cher, fonds de Saint-Laurent, comm. par M. G. de Boismarmin.)

Noble homme, messire Jacques Trousseau, chevalier, et dame Philippe de La Charité, (*de Caritate*) sa femme, accensèrent une pièce de terre en la paroisse de Saint-Georges-de-Molon, en 1395.

(Arch. du Cher, E. *ibid.*)

Jacquelin Trousseau, chevalier, maître d'hôtel de Mgr le duc de Berry, donna quittance, le 22 février 1393 (n. st.) de deux septiers de sel pour la dépense dudit hôtel. Son sceau représente *une fasce chargée de trois fleurs de lys, accompagnée de trois trousseaux*. Supports : *deux aigles ;* cimier : *une tête humaine.*

(Bibl. de l'Arsenal, ms. 705, hist. Collect. Gaignières, vol. 781.)

L'année suivante (1396), Jacques Trousseau obtenait du duc de Berry permission *d'élever une tour au Bois-Sire-Amé*, au milieu des terres qu'il avait acquises de Louis de Bigny.

(Arch. nat. J. J. 150, n° 85.)

Il dut se mettre incontinent à l'œuvre, car cinquante ans plus tard, le roi accordait à Artault Trousseau, son petit-fils, une somme de mille écus d'or, à employer en réparations au château. (Voir plus loin.)

Messire Jacques Trousseau, *chevalier*, scella de son

sceau, avec Jehan du Colombier, seigneur de Moncauquier, *chevalier*, et Martin Le Roy [1], tous les trois maîtres d'hôtel de Mgr le duc de Berry, le rôle de la dépense ordinaire de l'hôtel de ce prince pour le mois de novembre 1397.

(Arch. nat., compte dudit hôtel, K. K. 253.)

Jacques Trousseau, chevalier, maître d'hôtel du duc de Berry et d'Auvergne, donna l'ordre, le 13 décembre 1397, de fournir un muid de sel pour la dépense de l'hôtel de ce prince, à Paris. Même sceau qu'en 1383.

(Collection Clairambault.)

Il reçut de lui en don, pour une fois, de grâce spéciale, pour les bons services qu'il lui avait faits, et *pour avoir de la robe*, *pour être plus honestement au service dudit seigneur*, cent livres tournois 1397-1398.

(Compte de l'hôtel du duc, K. K.253.)

La nommée de Robert de Bonnay, seigneur de Menetou-Salon, en date du 14 décembre 1397, mentionne *le fié* de Messire Trousseau, de 40 livres tournois. (Arch. du Cher, C. 812, p. 103) et celle de Jehan de Crevant, écuyer, seigneur de Maubranches et de Marmaigne, en date du 15 novembre de la même année, mentionne

1. *Qui dicit de uno negat de altero.* Martin et Jacquelin Le Roy, *frères*, *bourgeois de Bourges*, font aveu de Saint-Florent, en 1402. (Archives du Cher, C. 812.)

Martin Le Roy, seigneur de Saint-Florent, 1405. — *Bourgeois de Bourges*, maître d'hôtel du duc de Berry, 1407. — Qualifié simplement maître d'hôtel du duc de Berry, le 25 mai 1407, et, *pour la première fois*, *écuyer*, le 21 juillet 1409.

De très nombreux documents prouvent qu'auparavant, la famille Le Roy appartenait à la vieille bourgeoisie de Bourges, et non à la noblesse.

également les héritages tenus par messire Jacques Trousseau, chevalier.

(Arch. du Cher, C. 812, p. 7.)

Messire Jacques Trousseau était, en 1398, un des quatre maîtres d'hôtel de Jean, duc de Berry. (Douët d'Arcq, pièces inédites rel. au règne de Charles VI, I. 180.)

Noble homme, messire Jacques Trousseau, *clerc*, (*qualifié sapiens* en 1390), maître d'hôtel du duc de Berry, ayant acquis l'hôtel et appartenances du Bois-Sire-Amé, de messire Louis de Bigny, chevalier, le dit hôtel mouvant du chastel de Dun-le-Roi, fut reçu à composition pour la somme de 25 livres de rachat, duè au duc de Berry, par Guillaume Anizon, général et clerc des fiefs en Berry pour Monseigneur le duc, le 26 juin 1399.

(Arch. du Cher, c. 812, p. 137.)

Il était encore *maître d'hôtel du duc de Berry*, en 1401, 1402.

(Bibl. nat., ms. suppl. franç. n° 2,340.)

Messire Jacques Trousseau, chevalier (*Dominus Jacobus Troucelli, miles*) et dame *Philippe*, sa femme, accensèrent une pièce de terre en la paroisse de Saint-Georges-de-Moulon, le 10 août 1402.

(Arch. du Cher, E, tit. des Labbe de Saint-Georges.)

Ils possédaient, du chef de ladite Philippe, *des moulins au dessous de la grosse tour de Dun-le-Roi*, mentionnés dans la nommée de Macé Rolant, bourgeois de Bourges, du 15 août 1402.

(*Ibid.* c. 812, p. 25.)

Celle de N. Le Roy, seigneur de Saint-Florent, du 19 octobre de la même année, nous apprend que le *port de*

Villeneuve-sur-Cher appartenait alors à messire Jacques Trousseau, chevalier.

(*Ibid.* c. 812, p. 15.)

Messire Jacques Trousseau, chevalier, *maître d'hôtel du duc de Berry*, possédait la haute, moyenne et basse justice de *Cocuyn*, paroisses de Menetou-Salon et de Quantilly, *par années;* l'hôtel, fief et véherie des *Granges*, paroisse de Saint-Georges de Moulon ; *les vicomtés et véheries de Saint-Georges*, Peigny et Sollangy, Saint-Michel de Vollangy et du Puy-de-Molon, paroisse de Quantilly, desquelles Jean de La Porte, seigneur des Deux-Lions et de Veaugues, fit hommage, en 1541, comme héritier et biens tenants, par ses père et mère, dudit Jacques Trousseau.

(Arch. du Cher, C. 813.)

Jacques Trousseau, chevalier, possédait, en 1405, *le grand hostel de l'Écu de France, assis en la rue d'Auron*, qui lui venait de *maître Pierre Champion, père de sa grand'mère.*

(Arch. du Cher, fonds de la Ste-Chapelle, livre des cens, comm. par M. G. de Boism.)

Noble homme, messire Jacques Trousseau, chevalier, seigneur du *Bois-sire-Amé*, reçut de Robert Boileau, fils et unique héritier de feu Robert Boileau, bourgeois de Bourges, la foi et hommage du 12e de la dîme de bled, lainage et charnage de Saint-Germain-des-Bois, mouvante de sa terre du Bois-sire-Amé, le 2 décembre 1407.

(Trésor gén. de dom Villevieille.)

Jacques Trousseau, chevalier, seigneur du *Bois-Trousseau*, était en procès avec des bourgeois de Châteauneuf-sur-Cher, en 1408.

(Bibl. Nat., pièces originales.)

Dame PHILIPPE DE LA CHARITÉ, veuve de messire Jacques Trousseau, chevalier, maître d'hôtel du roi, fit foi et hommage pour son hostel et fief des *Granges*, mouvant du château de Mehun-sur-Yèvre, en 1410, (Arch. du Cher, c. 813, p. 240), et vivait encore en 1418.

JACQUES ou JACQUELIN TROUSSEAU, V^e^ du nom, chevalier, seigneur du Bois-sire-Amé, devenu le Bois-Trousseau, de Quincy, de Cocuyn, des Granges, vicomte de Saint-Georges de Molon, etc., élu des aides au diocèse de Bourges, maître d'hôtel du duc de Berry, puis du roi, châtelain d'Issoudun, eut de Philippe de La Charité :

1. JACQUES, qui suit ;

2. JEAN Trousseau, marié à Marie de Clamecy (vers 1400).

(Ms. de Duchesne, t. 54. p. 500.)

Son frère, l'archevêque Pierre, lui légua, en 1413, ses lieux de *Quincy* et de *Givresay*, en Berry, sa maison de *Cormeilles* et ce qu'il possédait proche Paris. *Il brisait ses armoiries d'un lambel d'argent.*

(Vitrail de la chapelle des Trousseaux.)

JEAN Trousseau, écuyer, *maître d'hôtel de Mgr le duc de Berry*, fit hommage, en 1410, de la seigneurie de *Cocuyn*, mouvante en plein fief de Menetou-Salon, et en arrière-fief de Mehun-sur-Yèvre.

(Arch. du Cher, C. 813, p. 240.)

Les vénérables du Château-lès-Bourges devaient aux dames de Saint-Laurent de Bourges, en 1435,

un cens pour une maison, un chezal et ses appartenances, qui furent jadis à *feu Jean Trousseau.*

(*Ibid.*, abbaye de Loroy, paroisse de St-Palais.)

Jean Trousseau était mort quand sa fille :

JACQUELINE Trousseau épousa, vers 1430, Pierre de la Porte, seigneur de Veaugues et de Pesselières.

(Catherinot, *Tombeau généal.*, p. 30.)

Elle était dame des *Granges* et de *Cocuyn*, à la suite de Jacques Trousseau (Arch. du Cher, rég. C. 813.), et vicomtesse de *St Georges-sur-Moulon.*

(La Thaum., *Commentaires sur la coutume de Berry*, p. 82.)

Messire Pierre de La Porte, chevalier, seigneur de Pesselières, à cause de sa femme, fille de *feu Jean Trousseau*, possédait deux étages de maison, rue Segrétain, à Bourges (de 1405 à 1440.)

(Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle, livre des cens, comm. par M. de Boismarmin.)

3. PIERRE, né à Bourges *de parents médiocres,* dit Blanchard, s'éleva peu à peu, par son savoir éminent, jusqu'aux premières dignités de l'ordre ecclésiastique.

(Blanchard, *Hist. des maîtres des requêtes.*)

De licencié en lois, il devint successivement chanoine et archidiacre de Saint-Étienne de Bourges, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris, et

conseiller maître des requêtes de l'hôtel du roi, qualité qu'on lui voit prendre en 1399, 1405 et 1407.

(Blanchard, *ibid.*; La Thaum., p. 109 et 350.)

Il était en outre prévôt de Saint-Omer, dès 1396.

(*Gall. Christ.*, III, 474.)

Il construisit, dans la cathédrale de Bourges, la chapelle dite des Trousseaux, et y fonda deux vicairies avec un revenu annuel qui fut amorti par une charte du duc de Berry, de janvier 1404.

(De Girardot et Durand, *La Cathédrale de Bourges*, Moulins, 1849, page 90.)

En 1405, nous voyons Pierre Trousseau, archidiacre de Paris, et maître des requêtes de l'hôtel, chargé, avec plusieurs seigneurs, par Marguerite de Sancerre, de diviser ses biens entre ses deux enfants.

(Invent. des titres de Nevers.)

Le 18 avril de la même année 1405, il assistait à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Bourges comme l'un des commissaires apostoliques chargés de représenter le pape.

(Raynal, *Hist. de Berry*, II, 244.)

Enfin, Pierre Trousseau, archidiacre de Paris, s'accorda, au mois de décembre 1406, avec Pierre (d'Orgemont), évêque de Paris, sur certains différends élevés au sujet de leur mutuelle juridiction.

(*Gall. Christ.*, VII, 142.)

Il est probablement le même qu'un maître Pierre Trousseau, qui prêta foi et hommage à Valentine, duchesse d'Orléans, comtesse de Blois, ayant la

garde et gouvernement de son fils, Charles, pour le four bannier et de *coustumes* de la ville de Selles, en Berry, tenu en fief du comte de Blois, le 16 février 1407 ; acte signé : J. de Villebresme, pour Mme la duchesse.

(Inventaire des titres de la Chambre des comptes de Blois. — Arch. nat., rég. 1,479, cote CCCLXXVII.)

Pierre Trousseau archidiacre de Paris, maître des requêtes de l'hostel du roi (*Petrus Trosselli, archidiaconus Parisiensis, et magister clericus libellorum supplicum*) fut nommé évêque de Poitiers et reçu le 1er novembre 1409. Il succédait à Gérard de Montaigu (*Gall. christ.* III. 474) et était auparavant chancelier du duc de Berry. Une charte de la chambre des comptes de Paris nous apprend que maître Jean de Marle, licencié ès-droits, remplaça Pierre Trousseau, alors évêque, dans son office de maître des requêtes, par lettres du 6 décembre 1409.

(*Gall. christ.* II. 1,198. Collect. Gaignières, n° 772, tome Ier, page .25)

Les titres de l'évêché de Poitiers lui donnent à cette époque les qualifications de citoyen et chanoine de Bourges, prévôt de Saint-Omer, archidiacre de Paris et maître des requêtes.

(Bibl. nat., collect. Gaignières, vol. 17,042.)

Pierre Trousseau fit son entrée solennelle à Poitiers, un dimanche de l'an 1410. Entré d'abord dans l'église de Saint-Saturnin, il se revêtit d'habits blancs et de joyaux, reçut une mitre blanche, et, monté sur un cheval blanc, vint à la porte Enjo-

bert, donnant au peuple, selon l'usage, la bénédiction épiscopale. Plusieurs des ordres mendiants s'y rendirent avec la croix. Le collège de Sainte-Marie-Majeure de Poitiers y vint également, en procession, revêtus de chapes de soie, avec la croix et la bannière, et les autres collèges de la ville.

(Manusc. de Gaignières, vol. 17,042.)

Le 18 janvier 1409 (v. style, 1410) Pierre Trousseau, évêque de Poitiers, naguères maître des requêtes de l'hôtel du roi, reconnut avoir été payé de ses gages du mois de juin précédent, pendant lequel il avait *servy à court,* aux gages de 24 sous parisis par jour, dont il donna quittance à Hémon Raguier, trésorier, le 18 janvier 1409, sous son sceau, en cire rouge, représentant *une fasce chargée de* 3 *fleurs de lys, accompagnée de* 3 *trousseaux.*

(Manusc. de Gaignières, n° 781 ; — *id.* 17,042 ; — bibl. de l'arsenal, m. 705, hist.)

Un mandement de Philippe, comte de Nevers, à Guillaume Le Tort, son receveur général du Nivernais, daté de Paris, le 13 avril 1410, le chargea de payer à messire Pierre Trousseau, évêque de Poitiers, la somme de 4,000 écus, qu'il lui devait à cause du retrait de 300 livres parisis de rente, par lui naguères acquises sur la terre et seigneurie de Montfaucon, mouvante du châtel de Nevers.

(De Soultrait, Invent. des tit. de Nevers, 59.)

Étant en son château épiscopal de Chauvigny, Mgr Pierre, évêque de Poitiers, reçut, le 5 décembre 1410, l'hommage par procureur de Louis de Harcourt, élu archevêque de Rouen, vicomte de

Châtellerault, seigneur du château de Harcourt, à Chauvigny, pour le chastel et chastellenie de Chauvigny, appelé le chastel de Harcourt, et la terre de la Peyrate, mouvants du château *Evescal* de Chauvigny.

(Ms. de Gaignières, n° 17,042.)

Le 4 janvier 1410 (v. style, 1411) il transigeait avec Blanche de Harcourt, abbesse de Fontevrault, relativement à sa juridiction.

(*Gall. christ.*, II, 1,198; — Ms. de Gaignières, 17,042.)

Pierre Trousseau fut transféré de l'église de Poitiers à celle métropolitaine de Reims, par la démission de Simon de Cramaud, nommé cardinal, le 14 avril 1413, et en prit possession par procureur au mois d'août. Le 16 décembre suivant, il mourut à Paris, et fut inhumé dans la chapelle fondée par lui dans la cathédrale de Bourges, où il avait été chanoine et archidiacre.

(*Gall. christ.*, III, 474. — II. 1,198; — Ms. de Gaign. 17,042.)

Voici son épitaphe, qui nous a été transmise par la *Gallia Christiana*, d'après Marlot et Sainte-Marthe, et par La Thaumassière :

Epitaphium memorandissimi et admodùm famosi viri Petri Trousselli, dudùm citrà et intrà præmia, et honores susceptos, Archiepiscopi Remensis, et eodem de pacto ducis et summi paris Franciæ.

Quem decor et mores quondam celebrare solebant
Trousselli Petrum frigida petra tegit.
Quem pietas, virtus et honos, et pulchra sophiæ
Nobilitas vexit, militiæ que genus,
Qui stabilis leges juris, qui pluribus artes
Edocuit, grato preses amore gradu, etc., etc.
(*Gall. christ.* IX, 135.)

Par son testament en date du 1er juin 1413, Pierre Trousseau élut sépulture dans la chapelle qu'il avait récemment construite en l'église de Bourges. Il légua à cette église 150 livres tournois, à employer en revenus pour son anniversaire, en la forme et manière de celui de Simon Alligret, chancelier de la dite église. Il reconnut devoir à son frère Jean 1,422 écus d'or, que ce dernier lui avait prêtés lors de son mariage; à sa mère et à ses frères 4,000 francs. Il légua audit Jean les lieux de Quincy et de Gyvresay, en Berry, sa maison de Cormeilles, tout ce qu'il possédait près de Paris, et 600 écus, en récompense de la dîme de Brécy, que son frère lui avait cédée, pour la fondation de sa chapelle en l'église de Bourges.

Il légua à son frère Jacquelin, époux de Marie de Saint-Germain, sa maison près de Saint-Jean-des-Champs de Bourges; son droit sur la *pyneta* de Beauregard, ses vignes et autres biens de *La Charité*, 60 livres de rente sur le château de Prumiers.

Enfin à Catherine Trousselle, sa sœur, femme

de Guillaume Odard, 1,350 écus, restituables au cas où elle n'aurait pas d'enfants.

Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires Jean, évêque de Maillezais ; Germain, évêque de Luçon ; Guillaume Ymbert, Regnaud Motin, chanoines de Bourges ; Anselme Le Corgne, chanoine de Laon.

(*Gall. christ.*, X, *instrum.* 77.)

Pierre Trousseau, licencié en lois, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne de Bourges, puis chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris, prévôt de Saint-Omer, conseiller et maître des Requêtes de l'hôtel du roi, évêque de Poitiers, puis archevêque de Reims, et en cette qualité duc et pair de France, portait : *de gueules à la fasce d'azur, chargée de* 3 *fleurs de lys d'or, et accompagnée de* 3 *ballots ou trousseaux d'or liés d'argent.*

(Blanchard, La Thaumassière, *lb.*, pages 109, 350.)

Ces armoiries sont ainsi représentées, sur les clefs de voûte et les vitraux de la chapelle des Trousseaux, dans la cathédrale de Bourges.

André Duchesne, en son histoire de la maison de Dreux (page 152), et après lui La Thaumassière (pages 349 et 351), et M. Chevalier, dans sa notice sur l'archevêque de Reims [1], se sont grandement mépris sur l'extraction de Pierre Trousseau, qu'ils ont fait fils de Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Châteaux, en Anjou,

1. *Le Novateur*, numéro du 29 janvier 1841.

bailli de Chartres, chambellan du roi Charles VI. Cette erreur, qu'un passage des manuscrits de Duchesne (T. 54, page 500), rectifie formellement, en restituant à Pierre Trousseau, archevêque de Reims, sa véritable extraction, est également relevée par Blanchard, qui distingue fort bien les Trousseau de Touraine et d'Anjou de ceux de Bourges.

L'armorial des évêques de Poitiers a donné aussi par erreur, à Pierre Trousseau, 84e évêque, les armoiries des Trousseau de Touraine : *de gueules à la bande de voir.*

(Ms. de Gaign., n° 17,042.)

4. CATHERINE, femme de Guillaume Odard. Son frère, Pierre, lui légua 1,350 écus, restituables au cas où elle n'aurait pas d'enfants, en 1413. La famille Odard est une des plus considérables du Loudunois.

5. AGNÈS Trousselle, fille de Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, et de Philippe de La Chastre [1] (Ms. de Duchesne, T. 54, page 500 ; — Moréri, généalogie de Linières.), épousa vers 1385 Godemar de Linières, dit le Jeune, seigneur de Méréville, Rougemont et Menetou-sur-Cher, fils d'autre Godemar de Linières, seigneur de Méréville, Rougemont et Achères, et de Jeanne de Brosse. Elle en eut cinq enfants.

Godemar de Linières, le Jeune, mourut au

1. Lisez : de La Charité.

voyage de Hongrie, l'an 1396 ; sa femme lui survécut, et vivait encore en 1402. (Ms. de Duchesne, *Ibid.* ; — Généalogie de La Clastre ; — La Thaumassière, page 667.)

De ce mariage issurent, entr'autres enfants :

a. JEANNE de Linières, dame de Méréville, de Menetou-sur-Cher, de la Ferté-Gilbert, mariée à Dreux de Vaudenay, seigneur de la Motte-de-Feuilly, vers 1410, d'où, entr'autres enfants :

HÉLIETTE de Vaudenay, mariée à Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune, dont :

Jean de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune et de la Ferté-Gilbert, marié à JEANNE TROUSSELLE, qui était veuve et tutrice de leur fils, en 1483.

b. FRANÇOISE de Linières, veuve de Jean de Gamaches, seigneur de *Rozemont*, en Nivernais, et de La Guierche, en 1443. Sans enfants.

c. JEANNE de Linières, la Jeune, mariée, en 1411, a Jean, seigneur de Brisay et de Saint-Germain, du consentement de M. Pierre Trousseau, évêque de Poitiers.

(Ms. de Duchesne, T. 58, page 95.)

Peut-être aussi :

6. Guillaume Trousseau, qui était doyen du Chapitre du Château, à Bourges, lors de la réunion de ce Chapitre à celui de la Sainte-Chapelle, fondée par le duc Jean, en 1392.

(De Raynal, *Histoire de Berry*, II, 440.)

V. JACQUES ou JACQUELIN TROUSSEAU, VI[e] du nom (marié vers 1400), était, en 1386, *un des échansons du roi.*

(Ms. de Gaignières, vol. 771, p. 26.)

Il est nommé Jacquelin Trousseau, échanson du roi, dans une quittance qu'il donna à Jean Besuchot, grenetier de Bourges, le 12 mai 1395, d'une somme de 210 livres, dont le roi lui avait fait don. Cette quittance fut scellée de son sceau, représentant *une fasce, accompagnée de trois paquets ou trousseaux, avec une étoile en chef.* Supports : *deux oiseaux.* Cimier, *une tête humaine.*

(Manusc. de l'arsenal, côté 705 hist.; collection Gaignières, vol. 781.)

Cette brisure d'une étoile différenciait son sceau de celui de son père, qu'il perdit vers l'an 1410.

Jacques Trousseau, écuyer, échanson du roi, donna quittance de ses gages, le 25 octobre 1405, scellée du même sceau que la précédente.

(Collect. Clairambault. T. 108, 8,437.)

Jacques Trousseau, fils d'autre Jacques Trousseau et de Philippe de La Chastre (*de La Charité*), épousa Marie de Saint-Germain.

(Manusc. de Duchesne, vol 54, p. 500.)

Ce mariage dut avoir lieu vers l'an 1400. Marie de Saint-Germain appartenait à l'ancienne maison de Saint-Germain-Laval, en Forez, qui portait *d'or, semé de fleurs de lys d'azur*. Elle pouvait être fille d'Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond, Rochetaillée, bailli de Forez, chambellan du duc de Bourbon.

Jacquelin Trousseau reçut, par le testament de l'archevêque de Reims, son frère, un legs de certaines sommes, en 1413. Marie de Saint-Germain, sa femme, y est aussi dénommée.

Noble homme messire Jacques Trousseaul, chevalier, seigneur du Bois-Trousseaul, accensa des héritages sis en la paroisse de Saint-Georges de Moulon, en 1420.

(Arch. du Cher, E, Labbe de Saint-Georges.)

Il était chevalier, *chambellan du Régent*, au mois d'avril de la même année (1420).

(Bibl. nat., pièces origin.)

Une sentence de l'officialité de Bourges, de l'année 1426, le qualifie noble et honorable homme messire Jacques Trousseau, chevalier (*nobilis et honestus vir, dominus Jacobus Trousselli, miles*) *maître d'hôtel du roi et du dauphin de Viennois*.

Messire Jacques Trousseau, chevalier, *vicomte de Bourges*, seigneur du Bois-Trousseau, s'accorda avec les vénérables de la Sainte-Chapelle de Bourges, au sujet des moulins de la Chappe, en 1428.

(Fonds de la Sainte-Chapelle, moulins *messire Jacques*. Comm. par M. de Boismarmin.)

Il fit hommage de la vicomté de Bourges, en 1430, aux abbé et religieux de Saint-Sulpice (La Thaumass.

Hist. de Berry, p. 25), et était un des vassaux d'Antoine de Saint Quentin, écuyer, seigneur de Blet, en 1445.

(Noms féodaux, p. 875.)

Messire Jacques Trousseau, chevalier, époux de Marie de Saint-Germain, mourut du 8 au 23 octobre 1445.

Des héritages leur appartenant furent mis en décret et adjudication, de 1442 à 1467.

(Fonds de la Sainte-Chapelle. Comm. par M. de Boismarmin.)

Du mariage de Jacques ou Jacquelin Trousseau, VI[e] du nom, chevalier, seigneur du Bois-Trousseau, Saint-Georges-sur-Moulon, vicomte de Bourges, échanson du roi, puis maître d'hôtel du roi et du dauphin de Viennois, et de Marie de Saint-Germain, sont nés, entre autres enfants :

1. ARTAUD, qui continua la postérité.

2. JACQUELIN, qui suit.

Jacquelin Trousseau, VII[e] du nom, est dit frère d'Artaud dans un acte de l'année 1454. (Invent. des titres de Nevers.)

Il était conseiller du roi Charles VII et son *premier maître d'hôtel*, lorsqu'il reçut en don l'office de *capitaine des tour et ville de Dun-le-Roi*, en Berry, le 31 décembre 1455.

(Collect. Gaignières, vol. 771, p. 156.)

Le 16 septembre 1461, le roi Louis XI lui renouvela le don des *château, ville et châtellenie de Dun-le-Roi, avec la capitainerie dudit lieu*,

(*Ibid.* p. 137.)

et lui donna encore, pour sa vie, le château, terre et seigneurie *de Moret*, au bailliage de Mehun, par lettres du 7 janvier 1463.

(*Ibid.* p. 150 et trésor généal. de Villevieille.)

Il était *premier maître d'hôtel du roi Louis XI* en 1463, 1464, (Bibliothèque nat., manusc. suppl. Franc., n° 2,340.) et occupait pour ce prince Dun-le-Roi et Sancoins lors de la guerre dite *du bien public*, en 1465.

(Collection du Ministère de l'Instruction publique, documents publiés par Quicherat.)

Chazaud, par erreur, fait Jacquelin Trousseau gendre de Jacques-Cœur.

(*Une campagne de Louis XI*, p. 40.)

Il fut nommé maître d'hôtel de la reine, au lieu de Philippe des Essars, le 1er septembre 1465, mais il n'exerçait plus ces fonctions en 1468.

(Manus. suppl. Français, n° 2,340.)

Jacquelin Trousseau, maître d'hôtel du roi, résidait avec la reine au château d'Amboise, au mois d'octobre 1465.

Louis XI lui envoya l'ordre d'y introduire et d'y loger Jehan Grasleul, dit Grelet, capitaine des Francs-archers de Touraine, et lui écrivit en ces termes : « Jacquelin, je vous envoie Grelet, que « vous cognoissez bien, avec ses francs-archers, « pour un rapport que l'on m'a fait, *qu'il vous* « *dira en l'oreille*. Mettez-le dedans le chasteau « d'Amboise, et là ordonnez son logis ainsi que « vous adviserez, et m'en ferez, vous et lui, bonne « garde, *et qu'il n'y ait point de faute*. Donné à

« Paris, le VIII[e] jour d'octobre 1465. Signé Loys, « et plus bas : Bourré. »

(Cartier, Essais historiques sur la ville d'Amboise, p. 34 ; Lettres de Louis XI, II, 367.)

On peut mettre Jacquelin Trousseau et Jean Grasleul, (seigneur de la motte Grasleul, en Berry,) au nombre des affidés et *compères* de ce souverain méfiant et impérieux.

Noble homme Jacquelin Trousseau, représenté par Jehan de Varsy, son procureur, fit hommage pour deux moulins situés à Dun-le-Roi en 1464, (provenant de Philippe de La Charité.)

(Archiv. du Cher, c. 814, f. 57.)

Adjudication lui fut faite, le 29 mars 1465, pour la somme de 5,500 livres tournois, *de la vicomté de Bourges* et autres biens *qui avaient été mis en la main du roi*, probablement par suite du décret et adjudication des héritages de messire Jacques Trousseau et de dame Marie de Saint-Germain.

(Arch. du Cher, *Moulins Messire Jacques*, communiqué par M. G. de Boismarmin.)

Louis XI, par lettres de mars 1466, lui permit de réédifier et fortifier son hôtel et seigneurie de Chambon, sur la rivière d'*Auzon*, et lui concéda le droit de guet et de haute, moyenne et basse justice, en la paroisse de Saint-Just, où se trouvait située cette seigneurie.

(Bibl. de Saint-Germain-des-Prés, dom Villevieille.)

Une pierre rapportée dans le mur de la tour, encore existante, du château de Chambon, porte

un écusson de... *à la fasce chargée de trois fleurs de lys, accompagnée de trois trousseaux, 2 et 1, et d'un croissant en chef* (pour brisure).

(*Histoire et statistique monumentale du Cher*, par M. de Kersers, p. 99.)

Le 13 juin 1466, Jacquelin Trousseau, maître d'hôtel du roi, vint au chapitre de Bourges exposer qu'à sa requête, le roi avait bien voulu confirmer les privilèges de l'église et du cloître, mais qu'en même temps il l'avait chargé d'exiger d'eux le serment. Les chanoines le prêtèrent entre ses mains par la voix de leur chantre, et un acte en fut dressé.

(Regist. capitul. *ad annum*, 1466, Raynal, *Hist. du Berry*, III, 105.)

Il résulte d'un compte de Mathieu de Beauvarlet, pour l'année 1468, que Jacquelin Trousseau reçut, en récompense de la capitainerie de Xaincoins, un don de 400 livres.

(Collect. Gaignières, n° 772, II, 418, Chambre des Comptes.)

Jacquelin Trousseau, *écuyer*, vicomte de Bourges, premier maître d'hôtel du roi, rendit aveu pour la seigneurie de *Marsy*, mouvante de Germigny, en 1472. (Noms féodaux, 1re édit., p. 955.)

Il était, en 1475, vicomte de Bourges, premier maître d'hôtel du roi et de Monseigneur le Dauphin (Bibl. nat. Suppl. Franç. 2,340) et n'existait plus en 1476. (*Ibid.*)

Jacquelin Trousseau, VIIe du nom, écuyer, vicomte de Bourges, seigneur de Chambon, Marsy,

Moret, conseiller et premier maître d'hôtel des rois Charles VII et Louis XI et du dauphin, maître d'hôtel de la reine, capitaine de Dun-le-Roi, de Sancoins et d'Amboise, eut pour héritiers ses neveux, fils d'Artaud Trousseau. Il avait eu d'une femme inconnue :

a. JACQUES.

b. JEAN. Ils étaient décédés lors du mariage de Marguerite Trousseau, leur cousine, avec Gamaliel de La Châtre, en 1429.

(L'abbé de Marolles, Invent. des Titres de Nevers, Bibl. nat.)

VI. ARTAUD TROUSSEAU, est qualifié écuyer, seigneur de Mareuil (sur Arnon) du chef de Marie de Saint-Palais, sa femme, en 1431 et 1438.

(Arch. de l'Indre, fonds de la Prée.)

Elle était fille de Philibert, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, et de Marguerite de Giac, celle-ci fille de Louis de Giac, chevalier, seigneur de Giac, Château-Gay, etc., en Auvergne, de Saint-Germain-des-Bois, en Berry, échanson de France, chambellan des ducs de Berry et de Bourgogne, et de Jeanne du Peschin.

Marie de Saint-Palais devint unique héritière de ses père et mère par la mort sans enfants de Jean, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, son frère, arrivée avant le 28 mai 1434, epoque à laquelle Artaud Trousseau transigea avec les religieux de la Prée, et accorda qu'ils demeureraient exempts de la juridiction de sa justice

de Mareuil, et deviendraient justiciables du roi en la juridiction d'Issoudun.

(Fonds de la Prée, n° 1.)

Ayant établi nouvellement sur la rivière d'Arnon une *moline à faire fer*, au-dessous du moulin de Baignoux, appartenant aux religieux de Chezal-Benoit, il transigea avec ces derniers, qui se plaignaient d'un préjudice causé par le barrage à leur moulin et à leurs prés, par acte passé devant Pierre du Boys, licencié en lois, garde du scel royal de la prévôté d'Issoudun, l'an 1453.

(Arch. du Cher, *Chezal Benoît — Cartier de Saint-René*, Soc. des Antiq. du Centre, VII, 286. *Hist. de Mareuil*, 253 et suiv.)

Noble homme, Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-Trousseau, Mareuil et Rozemont[1], époux de Marie de Saint-Palais, et Jacquelin Trousseau, son frère, délaissèrent, en 1454, au comte de Nevers, tout le droit de propriété qu'ils pouvaient prétendre en la somme de 300 livres parisis de rente, sur la terre et la seigneurie de Montfaucon, assise en Berry, du chef de feu très révérend Père en Dieu messire Pierre Trousseau, archevêque de Reims.

(Inventaire des titres de Nevers.)

Noble homme Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du *Bois-Trousseau*, de Mareuil et de Rosemont, pour lui et Marie de Saint-Palais, sa femme, composa, le 10 octobre 1454, avec les gens de la chambre des comptes de Nevers, pour tous le droit de quint denier dû au

1. Rosemont, en Nivernais, appartint auparavant aux Thianges, puis aux Linières, aux Gamaches.

comte de Nevers, à cause des aliénations et rachats faits de la terre de Rosemont avec feu M. de Gamaches et Françoise de Linières, sa femme, à la somme de 60 écus d'or.

(Invent. des titres de Nevers, p. 60.)

Jean, sire d'Aigreville, chevalier, obtint contre Artaud Trousseau, écuyer, et sa femme, en 1435, une sentence aux requêtes du Palais, décidant que le péage, par eau et par terre, de Cosne, appartenait à feu Hue d'Amboise, seigneur de Saint-Verain, et depuis à Jean d'Aigreville, descendu de l'une des filles dudit Hue d'Amboise.

(*Ibid.* p. 304.)

Artaud Trousseau transigea, la même année, avec messire Jean d'Aigreville, touchant le péage de Mesve.

(*Ibid*, p. 455.)

Il fit la foi et hommage de la vicomté de Bourges, le 21 septembre 1456.

(La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 25.)

Et se qualifia écuyer, seigneur de Mareuil et de Nancray, dans un acte de la même année, par lequel il reconnut que l'abbé de Saint-Satur avait droit de prendre 25 livres de rente sur la terre et justice de Nancray.

(Arch. du Cher, fonds de Saint-Satur.)

Nancray appartenait, en 1370, à Jeanne de Rochechouart, femme de Jean de Saint-Palais, seigneur de Mareuil, et aïeule de Marie de Saint-Palais, femme d'Artaud Trousseau.

Une sommation fut faite, le 21 mars 1457, à Artaud

Trousseau, en son hostel et domicile, à Mareuil, et, en son absence, reçue par *Jacques et Charles, ses fils.*

(Fonds de la Sainte-Chapelle, comm. par M. de Boismarmin).

Il était, en 1498, seigneur de *Saint-Vérain-des-Bois*, (en Nivernais) pour un tiers, et Jean d'Aigreville l'était pour deux tiers.

(Invent. des titres de Nevers, p. 304.)

Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sir-Amé et de Mareuil, vendit, en 1459, aux vénérables de la Sainte-Chapelle de Bourges les *Moulins Messire Jacques*, sis à Bourges. Cette vente fut garantie par dame Marie de Saint-Palais, sa femme, et par damoiselle Perrette Cuer, femme de Jacquelin Trousseau, son fils.

(Arch. du Cher, liasse cotée : Moulins Messire Jacques, comm. par M. de Boismarmin.)

Messire *Jacques, autrement messire Artault* Trousseau, chevalier, *seigneur du Bois-sire-Amé*[1], rendit hommage, le 31 juillet 1462, pour les seigneuries du Bois-sire-Amé et de Mareuil, et déclara que la *véherie* de Bourges était tenue en fief des religieux, abbé et couvent de Saint-Sulpice de Bourges.

(Arch. du Cher, C. 814, p. 60.)

Il fournit, la même année, au nom de sa femme, l'aveu du château et Châtellenie de Mareuil, mouvante d'Issoudun.

(*Ibid.*, mouvance d'Issoudun.)

Artaud Trousseau, seigneur de Mareuil, et Marie de

1. Le Bois-Trousseau avait donc repris son ancien nom de *Bois-sire-Amé.*

Saint-Palais, sa femme, affranchirent les abbé et religieux de la Prée de toutes les prétentions qu'ils pouvaient avoir contre eux, le 17 janvier 1466 (et non 1476).

(Arch. de l'Indre, Invent. des tit. de la Prée.)

Marie de Saint-Palais se disait veuve d'Artault Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sir-Amé, en 1475.

(Invent. des tit. de Nevers.)

La Thaumassière le qualifie seigneur du Bois-Trousseau (pages 741 et 865) seigneur de Saint-Palais et de Mareuil (page 89), vicomte de Bourges (pages 25, 89, 865.)

Catherinot : seigneur de Saint-Palais, Mareuil, Nancray, Tauvenay, et du péage de Coué (Cosne-sur-Loire.)

(Tombeau généalogique, p. 38.)

Charles VII visitait souvent le château du Bois-sire-Amé, qui, suivant la tradition, offrait un asile à ses amours avec Agnès Sorel. La résidence qu'il y faisait a fait supposer à La Thaumassière qu'il l'avait acquis de la famille Trousseau. C'est une erreur [1]. Seulement, Charles VII, soit pour récompenser Artault Trousseau de sa complaisance, soit afin qu'il pût rendre ce vaste manoir plus digne encore de devenir le séjour d'un roi, lui avait donné une somme de mille écus d'or, qui valait alors 1,374 livres, 19 sous tournois à employer en réparations au château. C'était Jacques-Cœur, lui-même, qui était chargé de payer cette somme. Sa disgrâce l'empêcha de s'acquitter entièrement de cette dette.

1. Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, vendit sa seigneurie du Bois-Trousseau au roi Charles VII, qui en fit don à Agnès Sorel, sa maîtresse. (La Thaumassière, *Histoire de Berry*, page 691.)

Aussi Artault Trousseau, lors de la confiscation des biens de Jacques Cœur, fit-il opposition sur les deniers provenant de leur vente. Mais sa prétention fut rejetée par une décision du 5 septembre 1455.

(L. Raynal, notice sur le Bois-sire-Amé.)

Du mariage d'Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-Sire-Amé, de Saint-Palais, de Mareuil, de Nancray, de Thauvenay, de Rozemont, de Saint-Vérain-des-Bois en partie, et de moitié du péage de Cosne-sur-Loire, Vicomte de Bourges [1], et de Marie de Saint Palais, sont nés : [2]

1. JACQUELIN, qui suit :

2. CHARLES, dit de Saint-Palais, auteur de la branche de Mareuil, mentionnée à son rang.

3. PHILIPPE, archer de la garde du corps du duc de Berry, en 1471, 1472 (Bibl. nat., suppl. franç. n° 2,340) ; *écuyer d'écurie du roi*, en 1476 ; (Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle de Bourges) puis l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, de 1473 à 1488, qualifié chevalier dès 1484. (Suppl. franc. n° 2,343, état des maisons, etc.) Chevalier, *vicomte de Bourges*, *frère de Louis*, *seigneur de Chambon*, en 1487. (Arch. de Mareuil.)

1. Il est à remarquer qu'Artaud Trousseau n'eut aucune charge à la cour.

2. *a*. Jacques.

b. Jean.

c. Marie, qui épousa Antoine d'Aubusson, chambellan du roi, en 1457. (*Histoire de Mareuil*, 511.)

Il s'empara de la terre de Mareuil après la mort de *son frère Charles*, et Guérin Le Groing, époux de la veuve de ce dernier, lui intenta, à cette occasion, un procès criminel. (Gén. de Le Groing, Guérin Le Groing mort le 6 janvier 1491.) Philippe Trousseau possédait *le Breuil*, paroisse de Saint-Florent. (de Kersers, *Hist. et Stat. mon. du Cher*, III, 176.)

La succession de feu messire Trousseau, chevalier, vicomte de Bourges, fut partagée, le 13 juin 1494, entre son frère *Louis*, seigneur de Chambon, *Jean* Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, son neveu, et les *deux filles* de *Charles Trousseau* de Saint-Palais, *ses nièces*.

(Arch. du Cher, série E. n° 1,118, p. 4, recto, minutes de Babou; comm. par M. de Boismarmin. — Catherinot, tombeau généalogique, p. 38.)

4. Louis, seigneur de Chambon, qui a fait branche.

5. Marie, qui épousa, par contrat reçu Vallet, notaire à Bourges, en 1457, Antoine d'Aubusson, chambellan du roi.

(Cartier de Saint-René, *Histoire de Mareuil*, p. 511.)

Marie Trousselle se remaria, vers l'an 1466, avec Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Chouday, dont:

Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Paudy, qui assistait, en 1486 au mariage d'Antoinette de Châteauneuf, fille de Jeanne Trousselle, de laquelle il est dit *neveu*.

Il épousa, vers 1500, Marguerite d'Aubusson, fille de Louis, seigneur de la Villeneuve, en Marche, et de Catherine de Gaucourt.

6. JEANNE Trousselle épousa, vers 1470, Jean de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune et de la Ferté-Gilbert, fils de Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune, et d'Héliette de Voudenay, fille de Dreux de Voudenay, seigneur de la Motte-Feuilly, et de Jeanne de Linières, dame de Méreville, de Ménetou-sur-Cher et de la Ferté-Gilbert, fille de Godemar de Linières, seigneur de Méréville, de Rougemont et de Menetou-sur-Cher, et d'Agnès Trousselle, fille de Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, et de Philippe de La Chastre (de La Charité).

Jeanne Trousselle, veuve de noble homme Jean de Châteauneuf, seigneur de la Ferté-Gilbert, eut de la succession de feu noble homme *Jacquelin Trousseau, son oncle*, la terre et seigneurie *des Trousseaux*, mouvante à foi et hommage de l'abbaye de Masçay. Elle la cèda à Antoinette de Châteauneuf, sa fille, lors de son mariage avec Jean du Moustier, valet de chambre du roi, et ces derniers la vendirent à messire Mouton de Cluys, chevalier, seigneur de Briante, pour le prix de 925 ducats, le 9 juillet 1490.

Jeanne Trousselle transigea avec son gendre et sa fille, qui lui assurèrent un douaire de 200 livres par an, un logement à la Ferté-Gilbert, etc., en présence de Louis Trousseau, écuyer, seigneur de

Chambon et de Rozemont, *frère de la dite Jeanne*, de Jean Chevrier, écuyer, seigneur de Paudy, Philippe de La Chastre, écuyer, seigneur de Breuillebaut, le 25 avril 1496.

Du mariage de Jeanne Trousseau et de Jean de Châteauneuf, naquit :

ANTOINETTE de Châteauneuf, sous la tutelle de sa mère, en 1485, fit aveu de la Ferté-Gilbert, en 15...

Elle épousa 1° le 24 août 1486, Jean du Moustier, écuyer, valet de chambre du roi, seigneur du Moustier-Malecar en Marche, et de Briante, qualifié, en 1495 et 1497, chevalier *vicomte de Bourges*, seigneur de la Ferté-Gilbert, conseiller et chambellan du roi, bailli et gouverneur du Berry.

2° Guichard de Viersac, qualifié, en 1505, seigneur de Saint-Aubin, de la Ferté-Gilbert, *vicomte de Bourges*.

Elle eut pour enfants :

Du 1er lit :

a. Gilberte du Moustier, fille unique, *Vicomtesse de Bourges*, qui épousa, en 1505, François Bertrand, seigneur du Lys-Saint-Georges, dont elle n'eut pas d'enfants. — Il se qualifiait, en 1511, *vicomte de Bourges*, du chef de sa femme.

(Gén. de Bertrand; — La Thaumas. 25.)

En 1516, Marc Esmoingt, écuyer, seigneur de Luant, était *vicomte de Bourges*, à cause de Suzanne de la Jarrie, sa femme, héritière de Gilberte du Moustier. Il vendit la vicomté de Bourges à Olivier de Boueix, chevalier seigneur de Richemont, qui en fit les devoirs en 1519, et la revendit, la même année, à Julien Girard, seigneur de Dierry.

La vicomté de Bourges appartenait en 1528 à Louis Trousseau, seigneur de Chambon et de Saint-Just.

(La Thaum., p. 25.)

Du 2e lit :

b. Gilbert de Viersac, seigneur de la Ferté-Gilbert.

c. Antoinette de Viersac, mariée par contrat du 19 juillet 1524, à Jacques Trousseau, seigneur de Rozemont. Elle eut en partage la seigneurie de *Massay* (Marsy ?) échue à Antoinette de Châteauneuf, sa mère, du chef de Jeanne Trousselle, mère de celle-ci ; plus la maison de Maurepas et ses dépendances, avec la somme de 5,000 livres.

(Invent. des titres de Nevers.)

Antoinette de Viersac mourut sans postérité, et sa succession fut recueillie par son frère, Gilbert.

(*Ibid.*)

7. MARGUERITE, dite *Margot*, épousa, par contrat du 12 janvier 1472 (Gén. de La Châtre, p. Anselme, VII, 370), *aliàs* : du 11 janvier 1479 (Invent. des titres de Nevers). Gamaliel de La Chastre, fils de noble homme Georges de La Chastre, seigneur de Breuillebaut et de Jacquette de Barbançois. Elle eut en dot 2,000 écus d'or.

(Invent. de Nevers, par de Marolles.)

De ce mariage :

HÉLION de La Chastre, chevalier, seigneur de Breuillebaut, qui fit hommage, en 1497, de l'hôtel, motte, fossés, domaine, justice et seigneurie de *Marsy*, mouvant de Germigny.

(*Noms féodaux*, p. 263.)

Il transigea, le 19 juillet 1524, avec Jacques Trousseau, écuyer, seigneur de Rosemont, neveu de sa mère et époux d'Antoinette de Viersac, lequel, pour demeurer quitte envers le dit Hélion de la dot de sa tante, lui abandonna 120 arpents de pré, que sa femme lui avait apportés en mariage.

(Invent. des titr. de Nevers.)

Hélion de La Chastre, tuteur des enfants mineurs de feu Jean Trousseau, fit hommage du *Bois-sire-Amé*, en 1542.

(Arch. du Cher, série C, n° 813, p. 41.)

Il épousa Perrette Barton de Montbas, fille de Bernard, vicomte de Montbas, et de Marie de Seuly-Vouillon, dont, entre autres enfants :

CATHERINE de La Chastre, mariée, le 29 mars 1540, à François Gastet, écuyer, seigneur de Marcibaud, en Marche. Elle fut assistée de messire Pierre de Sully, écuyer, seigneur de Vouillon, son oncle, et de demoiselle *Magdeleine Trousseau, dame de la Limaye et de Boisgibault, sa tante* (femme dudit Pierre de Sully).

8. ANNE TROUSSEAU, épousa : 1° Claude de Malleret, écuyer, seigneur de Gouzon, Lussac et La Roche-Guillebaud, avec lequel elle vivait en 1487. 2° En 1497, Gilles de Malesset, seigneur de Chastellux, en Marche, dont elle n'eut pas d'enfants.

(La Thaum., p. 928.)

Anne Trousseau, femme du seigneur de Lussac, fut héritière de Philippe Trousseau, vicomte de Bourges, son frère, avec Louis Trousseau, seigneur de Chambon et autres, en 1494.

VII. JACQUELIN TROUSSEAU, VIII[e] du nom, écuyer, fils aîné de noble homme Artaud Trousseau, seigneur de Mareuil et de Saint-Palais, et de dame Marie de Saint-Palais, épousa, par contrat passé les 27 mai et 13 juin 1447, par-devant P. Destrées, J. Le Maire et J. de Châteaufort, notaires royaux, Perrette Cuer, fille de Jacques Cuer, argentier du roi, baron de Saint-Fargeau, seigneur de Menetou-Salon, Marmaigne, Maubranches, etc., et de Macée de Léodepart. Les père et mère de la future lui constituèrent, pour tout droit de succession de père, mère, frère et sœurs, tant qu'il y

aurait hoir mâle ou descendant d'hoir mâle, la somme de 10,000 livres, plus des joyaux beaux et convenables, selon son état.

(Catherinot, *Tombeau généal.*, p. 38 ; — La Thaumass, p. 89 ; — Manusc de Gaignières, vol. 771, p. 130.) Ce dernier extrait indique pour date l'année 1457, au lieu de 1447. C'est une erreur évidente, Jacques Cœur ayant été condamné en 1453.

Jacquelin Trousseau, écuyer, était, vers 1450, *premier échanson* du dauphin de Viennois (Louis XI).

(D'Hozier, gén. de Chastellard, preuves, p. 15.)

Perrette Cuer, sa femme, garantissait la vente des moulins Messire Jacques, à Bourges, faite par Artaud Trousseau, son beau-père, en 1459.

Le musée de Bourges conserve la matrice du sceau de Jacquelin Trousseau, trouvée près du Bois-sire-Amé. Elle représente *un écu incliné, portant une fasce chargée de trois fleurs de lys, et accompagnée de trois tourteaux. Au-dessus de l'écu est un heaume, surmonté d'une aigrette et de lambrequins énormes chargés des mêmes armoiries que l'écu, sauf que les deux trousseaux sont en bas et le troisième en haut.* Légende : *Sigill. Jaqueli Trousseau.*

(*Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, X, 306.)

Perrette Cuer survécut son mari et, quoiqu'elle eût trois enfants, se fit religieuse à Sainte-Claire de Bourges.

(La Thaum. *Hist. du Berry*, p. 89.)

Elle est dite religieuse de Sainte-Claire au contrat de mariage de sa fille Françoise, du 22 décembre 1476. Elle avait pour enfants :

1. JACQUES, chanoine, en 1486. (Arch. de Mareuil, procès relatif à la succession d'Artaud Trousseau, époux de Marie de Saint-Palais), grand archidiacre de Bourges, 1484-1485 (Arch. du Cher, fonds de Saint-Étienne, comptes de cette église, comm. par M. de Boismarmin), semble décédé en 1494.

2. JEAN, qui suit.

3. FRANÇOISE, qui épousa, par contrat du 22 décembre 1476, Bernard Barton, vicomte de Montbas, chancelier de La Marche.

(Nadaud, *Nobil. du Limousin*, I, 146.)

Il se remaria le 22 janvier 1479, avec Marie de Sully, de la maison de Vouillon.

(Généal. Manusc. de Barton.)

VIII. JEAN TROUSSEAU, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé en partie, en 1487, est qualifié noble homme Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé et de Saint-Palais, dans un acte du 16 avril 1493, par lequel il vendit aux vénérables du chapitre de Bourges une rente annuelle de 54 livres tournois, assignée principalement sur la seigneurie de Saint-Palais.

(Arch. du Cher, série E, n° 1,118, p. 98, rectò., minutes de Babou, notaire, commun. par M. de Boismarmin.)

Noble homme Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, partagea la succession de Philippe Trousseau, vicomte de Bourges, son oncle, le 13 juin 1494, et possédait, de 1495 à 1500 :

La terre de *Tauvenay*, mouvante du comté de Sancerre.

(Arch. du Cher, série C, n° 813, p. 228.)

La terre et seigneurie de *Nancray*, mouvante de la Chapelle-dam-Gilon [1].

(*Ibid.*, p. 453.)

La dîme de *Caneteau*, paroisse de Sainte-Solange, mouvante du seigneur de Brécy.

(*Ibid.*, p. 235.)

Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, tant en son nom que comme prenant fait et cause pour damoiselle Anne Trousselle, femme de noble Claude de Malleret, seigneur de Lussac, transigea, en 1494, avec Anne de Damas, veuve de Guérin Le Groing, et auparavant femme de feu Charles Trousseau, dit de Saint-Palais, tutrice de Marie et Jeanne de Saint-Palais, ses filles, dames de Mareuil, pour raison de leurs partages et droits dans la succession de feu Artaud Trousseau et Marie de Saint-Palais, et de *Philippe* Trousseau. La dite dame de Damas s'obligea à payer une somme de 800 livres tournois à messire Jean Trousseau, qui renonça à tous ses droits et prétentions.

(*Hist. de Mareuil*, p. 513.)

Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé et de Saint-Palais, *petit-fils d'Artaud Trousseau* et de Marie de Saint-Palais, délaissa à Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges (de 1493 à 1505) la moitié de la justice et châtellenie de Saint-Palais, avec le droit qu'il

1. Il dut vendre cette terre à Etienne de Cambray, frère de l'archevêque de Bourges, qualifié seigneur de Nancray, en 1502.

avait de prendre sur les habitants d'icelle la somme de 60 livres, à chaque mutation d'archevêque, en échange de la terre de Sainte-Radegonde (Cuzay-Sainte-Radegonde), près de Dun-le-Roy.(La Thaumassière, pp. 739 et 1,040.)

Ce fut ainsi que les archevêques de Bourges devinrent seigneurs de la totalité de la châtellenie de Saint-Palais, dont ils possédaient la moitié, depuis un temps immémorial.

Noble homme Jean Trousseau, seigneur du Bois, *levait le péage de la terre de Cosne, par moitié*, avec Madame la douairière de Nevers, en 1501.

(*Invent des titres de Nevers*, p. 266.)

Jean Trousseau, qualifié seigneur de Chambon en 1500, avait épousé Madeleine Bonin, fille de Jean Bonin, seigneur de Férolles, garde des sceaux du duc de Berry, et de Jacquette Le Roy de Saint-Florent.

(La Thaumassière, p. 1,058.)

Ce mariage ne fut pas de longue durée.

Madeleine Bonin, veuve de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire Amé, vendit à Madeleine de Graville, veuve de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, *le péage de Cosne*, en 1512.

(Arch. du Cher, fonds de l'Annonciade, de Kersers, *Statist. mon.*, IV, 8.)

Elle vivait en 1515.

Du mariage de Jean Trousseau, premier du nom, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, de Saint-Palais, de Chambon, de Nancray, de Tauvenay, de moitié du péage de Cosne etc., et de Madeleine Bonin, sont nés :

1. JEAN, qui suit :

2. JACQUES, seigneur de Rosemont, mentionné après son frère aîné.

3. LOUIS, seigneur de Chambon et Saint-Just, qui a fait branche.

4. JACQUELINE, mariée à Gadifert de Malleret, écuyer, seigneur de Lussac, en Marche, veuf de Marguerite de Comborn. Il était frère puîné de Claude de Malleret, époux d'Anne Trousseau, tante de Jacqueline. Cette dernière était veuve en 1536. et avait eu entre autres enfants :

RENÉ DE MALLERET, seigneur de Lussac, qui épousa par contrat passé au Bois-sire-Amé, le 4 juin 1536, Marguerite Le Roy, fille de François Le Roy, écuyer, seigneur d'Evry, et de Philiberte de Baulin, sa première femme. Il y fut assisté de Jacqueline Trousseau, sa mère, de Louis Trousseau, son oncle maternel, et eut pour fils :

PIERRE de Malleret, seigneur en partie de Bois-sire-Amé, y demeurant, en 1577. (Généalogie de Malleret.)

5. JEANNE Trousseau, abbesse de Saint-Laurent de Bourges, en 1536.

6. MADELEINE, qui reconnut devoir au Chapitre des Aix-dam-Gilon deux deniers de cens, à cause d'une grange au village de *La Limaye*.

(Archives du Cher, *Chapelle des Aix*, inventaire, communication de M. de Boismarmin.)

Elle épousa : 1° noble homme Jacques Cothin, écuyer, seigneur de Vallières et de Boulleret, qui testa, le 12 octobre 1525. — 2° Pierre de Sully, écuyer, seigneur de Vouillon, avec lequel elle vivait en 1540, se qualifiant noble demoiselle, dame de La Limaye et de Boisgibault, (en Septaine). Elle assistait, le 29 mars 1540, au mariage de Catherine de La Chastre, *sa nièce;* ainsi que Pierre de Sully, oncle de celle-ci, et se qualifiait dame de *Lusson et de La Limaye*, (près des Aix-dam-Gilon,) veuve de Pierre de Sully, en 1547.

Madeleine Trousseau, dame de Lusson, Rougemont, Boisgibault, gouvernante de Mademoiselle, fille aînée de Mgr le duc de Nivernais, fournit le dénombrement de la grande maison de Vallières sise aux Aix, en 1560.

(Archives du Cher, *Seigneurie des Aix*, E. 382. Commun. par M. de Boismarmin.)

La même, veuve de noble seigneur, Pierre de Sully, gentilhomme de la maison du roi, baron de Limard et seigneur de Lusson, gouvernante de Mlle de Nevers, et dame de Lusson et Boisgibault, fit un échange avec les Vénérables du Chapitre des Aix, en 1563.

(Minutes de Huchier, commun. par M. de Boismarmin.)

Lusson et La Limaye sont acquis par la famille Riglet.

IX. JEAN TROUSSEAU, deuxième du nom, seigneur de Bois-sire-Amé, qualifié noble homme, s'unit à Madeleine Bonin, sa mère, pour la vente de la dîme de *Caneteau*, le 8 juillet 1515.

(Archives du Cher, *Saint-Laurent*, l. 74, communication de M. de Boismarmin.)

De concert avec Louis Trousseau, seigneur de Chambon, son fils, Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, vendit la *vicomté de Chiepou*, (paroisse de Vorly) à Jacques de Treignac, seigneur de Solangy-sous-Levet, le 20 août 1519.

(La Thaumassière, *Coutumes du Berry*, p. 83.)

On lit dans un aveu de la seigneurie et haute justice de Sollangy, paroisse de Levet, rendu au Roi, en 1541, par Catherine Esterlin, veuve de messire Jean Vesse, conseiller des grands jours de Berry, que cette seigneurie avait été acquise par son mari des seigneurs du Bois-sire-Amé.

(Archives du Cher, C. 813.)

Une foi et hommage du fief de *Chezal-Chauvier*, paroisse de Saint-Denis du Palin, rendu la même année (1541) porte que ce fief provenait de Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, et de Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Chambon, tous deux fils de Madeleine Bonin.

(*Ibid.*, page 40.)

Le 5 septembre 1541, il fut accordé aux enfants de feu Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, souffrance pour l'hommage de cette seigneurie, attendu que François Le Roy, écuyer, seigneur d'Évry, qui avait épousé leur mère, représenta qu'ils

avaient reçu pour tuteur Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Chambon, leur oncle paternel, et que ce dernier était absent depuis cinq années, ce qui obligeait à les pourvoir d'un autre tuteur.

(Archives du Cher, C. 813.)

Messire Hélyon de La Chastre, chevalier, seigneur de Breuillebault et de *Marcy*, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Jean Trousseau, écuyer, seigneur du *Bois-sire-Amé*, fit hommage lige à la reine de Navarre, duchesse de Berry, pour la terre, justice et seigneurie du Bois-sire-Amé, mouvante de Dun-le-Roi, le 14 octobre 1542.

(Archives du Cher, C. 813.)

Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, avait épousé, vers 1520, Charlotte de Brillac, fille de Charles de Brillac, chevalier, seigneur d'Argy, Mons, maître d'hôtel du Roi, et de Louise de Balzac, sa deuxième femme.

La Thaumassière (page 986, généalogie de Saint-Avit) fait Charlotte de Brillac, femme de Louis Trousseau, seigneur de Bois-Trousseau, mais c'est une erreur évidente, Louis Trousseau, seigneur de Chambon, frère de Jean, seigneur du Bois-sire-Amé, ayant épousé, en 1523, Gaillarde Fumée, qui lui survécut.

Charlotte de Brillac, veuve du sieur Trousseau (dit La Thaumassière, page 689, généalogie de Le Roy), se remaria avec François Le Roy, seigneur d'Yvry.

Nous avons vu que ce dernier était marié, en 1541, avec la veuve de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé.

Mais il n'eut pas de Charlotte de Brillac, (ainsi que le

dit La Thaumassière page 689), une fille, Marguerite Le Roy, dame de Lussac.

Marguerite Le Roy, mariée, le 4 juin 1536, *au Bois-sire-Amé*, avec René de Malleret, écuyer, seigneur de Lussac, était fille de François Le Roy, écuyer, seigneur d'Évry, et de Philiberte Baulin, sa première femme.

Du mariage de Jean Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, et de Charlotte de Brillac, naquirent, comme nous l'avons vu, *des enfants*, *encore mineurs* en 1541, et parmi lesquels on peut compter :

1. Louise Trousseau, mariée, vers cette époque, à Antoine de Saint-Avit, écuyer, seigneur d'Aigues-Mortes.

La Thaumassière (page 984, généal. de Saint-Avit), la fait fille de Louis Trousseau, seigneur *du Bois-Trousseau*, et de Charlotte de Brillac.

Antoine de Saint-Avit, seigneur d'Aigues-Mortes, et Louise Trousseau, sa femme, *demeuraient en la paroisse de Vorly*, en 1565. Ils ont eu postérité.

(Généalogie de Saint-Avit.)

? N. Trousseau, qui aurait épousé François Le Roy frère puîné du seigneur d'Evry, auquel La Thaumassière donne la qualification de seigneur du *Bois-sire-Amé* (page 689, généalogie Le Roy.)

Les biens de la famille Trousseau ayant été saisis à la requête de ses créanciers, le Bois-sire-Amé fut

adjugé à André de Tollet, écuyer d'écurie et maître d'hôtel du roi, qui en était seigneur, en 1586.

(La Thaumassière, *Histoire de Berry*, 691, 1155.)

IX. JACQUES TROUSSEAU, IX[e] du nom, écuyer, second fils de Jean, seigneur du Bois-sire-Amé, Chambon, etc., et de Madeleine Bonin, fit hommage à Marguerite, duchesse de Berry, de la terre et seigneurie du Bois-sire-Amé, en 1519.

(Arch. du Cher, c. 813, fol. 110, verso.)

Jacques Trousseau, écuyer, seigneur de Rosemont, épousa, le 19 juillet 1554, Antoinette de Viersac, fille de Guichard de Viersac, seigneur de Saint-Aubin et de la Ferté-Gilbert, vicomte de Bourges, et d'Antoinette de Châteauneuf, fille de Jean de Châteauneuf, seigneur de Pierrebrune, et de *Jeanne Trousseau*. Elle devait être sa nièce-bretonne.

Il transigea, le 29 juillet de la même année, avec Hélion de La Chastre, seigneur de Breuillebault, son cousin-germain (fils de Marguerite Trousseau, tante du dit Jacques), auquel il abandonna cent vingt arpents de pré qu'il avait eus de sa femme, pour demeurer quitte envers lui de la dot de ladite Marguerite Trousseau, sa *tante*.

(Invent. des tit. de Nevers.)

Noble seigneur Jacques Trousseau, seigneur de *Rozemont*, tenait fief du comte de Nevers, en 1540.

(*Ibid.*, p. 52.)

Après la mort sans enfants d'Antoinette de Viersac, sa femme, un procès s'engagea au sujet de la propriété de la terre de *Rozemont*. Elle fut adjugée, par arrêt du

13 août 1538, à *Louis Trousseau*, écuyer, seigneur de Lothenay, contre Gilbert de Viersac, frère et héritier d'Antoinette.

(Invent. des tit. de Nevers, p. 147.)

Ce dernier se qualifiait pourtant seigneur de *Rouzemont*, à la date du 5 février 1560.

SEIGNEURS DE CHAMBON ET DE SAINT-JUST

IX. LOUIS TROUSSEAU, troisième fils de JEAN, seigneur du Bois-sire-Amé, Chambon, et de Madeleine Bonin, fut seigneur de Chambon, et vendit, avec son frère Jean, la vicomté de Chiepou, le 20 août 1519. Il est qualifié écuyer, seigneur de Chambon, Saint-Just et Givrou, dans son contrat de mariage, passé à Loches, le 2 janvier 1523, avec Gaillarde Fumée, fille d'Adam Fumée, IIe du nom, seigneur des Roches-Saint-Quentin, maître des requêtes, et de Catherine Bourdelot. Elle eut en dot trois mille livres.

(Gén. de Fumée.)

Il possédait la vicomté de Bourges, en 1528, sans qu'on sache à quel titre, cette vicomté étant sortie de la famille Trousseau pendant quelque temps. Il la vendit, le 17 août 1529, à Guillaume Maublanc.

(La Thaumass., *Hist du Berry*, p. 25.)

Jacques Galliot de Genoillac, seigneur d'Acier, fit hommage, en 1541, du *vicomté hérédital de Bourges*, à cause de Louise d'Étampes, sa femme, au lieu de Louis Trousseau, seigneur de Chambon.

(Arch. du Cher, C, n° 813, f. 316.)

Louis Trousseau, qualifié seigneur du Bois-sire-Amé, assistait, en 1536, au mariage de René de Malleret, seigneur de Lussac, son neveu, avec Marguerite Le Roy, seigneur d'Evry (second mari de Charlotte de Brillac), et de Philberte Baulin, sa première femme. Le mariage fut contracté au Bois-sire-Amé.

Élu, vers cette époque, tuteur des enfants de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, son frère aîné, Louis Trousseau, seigneur de Chambon, n'en put remplir la fonction par suite de son absence, qui durait depuis cinq ans, le 5 septembre 1541.

(Arch. du Cher, C, 813.)

François du Bouex, seigneur de Richemont, s'accorda, vers 1541, avec Marguerite Compain, veuve de Julien Girard, seigneur de Dierry, alors femme d'Alexandre de Ménipeny, au sujet de la possession de *la vicomté de Bourges*, que l'un et l'autre prétendaient tenir de *Louis Trousseau*.

Ladite Compain consentit à céder l'office acquis par elle au prix de 400 écus sol, moyennant un remboursement de 1,050 livres par le dit du Bouex.

(Arch. du Cher, E, 1,305.)

Gaillarde Fumée, dame de Chambon et Saint-Just, veuve de noble Louis Trousseau, seigneur de Chambon, fit hommage de la terre et seigneurie de Chambon, le 13 novembre 1561 (Arch. du Cher, C. 814, p. 35). Elle avait la garde noble de ses enfants, en 1564 (Gén. de Fumée), et céda Chambon à Gabrielle Trousseau, sa fille aînée, le 9 février 1574. Elle eut pour filles :

1. Gabrielle[1], alors mariée avec Antoine de Canduc, qui avait été élevé dans la maison de la Chastre. Il est qualifié écuyer, seigneur de Chambon et Saint-Just en 1577, époque où il assista au mariage de Pierre de Malleret, seigneur de Lussac et du Bois-sire-Amé, en partie, son cousin, petit-fils de Jacqueline Trousseau.

(Gén. de Malleret.)

Antoine de Canduc, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, fit hommage de Chambon, le 2 novembre 1591, et mourut sans enfants.

Il releva les bâtiments du château de Chambon, suivant l'épitaphe d'Hilaire de Westrebourg, son neveu.

2. Catherine Trousseau, dame de Saint-Just, épousa, vers 1575, Étienne de Ségault, écuyer, seigneur de la Fougerolle, dont :

Catherine de Ségault, héritière de Saint-Just et Chambon en partie, par Gabrielle Trousseau, sa tante, et dame de Chambon par testament de son oncle, en 1593, épousa Hilaire de Westrebourg, écuyer, seigneur d'Alguet, allemand de naissance, élevé dans la maison de La Chastre. Il commanda pendant quinze ans en la grosse tour de Bourges, devint veuf en 1611, et mourut en son château de

1. Un document peu sûr la qualifie dame *de Luçon* et *des Chaumes*.

Chambon, le 11 décembre 1619. Son épitaphe le qualifie écuyer, seigneur de Chambon, Saint-Just et Givrou. Il fut inhumé, ainsi que sa femme, dans l'église de Saint-Just, et laissa deux filles :

a. GABRIELLE de Westrebourg, femme de René de Mathefelon, seigneur de Couffy, près Saint-Aignan, *Givroux*, décédé en 1650, dont :

MARIE de Mathefelon, dame de Givroux, paroisse de Saint-Denis de Palain, près Dun-le-Roi, mariée au château de Chambon, paroisse de Saint-Just, à Eustache d'Hérouard, écuyer, seigneur de Gaville, en 1650.

b. JEANNE de Westrebourg, mariée le 19 mai 1621 à Lancelot Chevalier, seigneur d'Almont, Chambon et Saint-Just, dont :

HILAIRE Chevalier, écuyer, seigneur de Chambon et Saint-Just, en 1650, époux de Marguerite de Hallot, vendit ces terres à Louis Foucault, le 1er février 1655, se réservant d'en porter le titre.

Les fiefs de Chambon et Saint-Just, mouvants de Dun-le-Roi, furent possédés par la famille Foucault de Rozoy, et passèrent ensuite à celle de Culon, 1723.

SEIGNEURS DE MAREUIL

VII. CHARLES TROUSSEAU, second fils d'Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, et de Marie de Saint-Palais, dame de Mareuil, demeurait avec son père, à Mareuil, en 1457.

Il était, en 1471 et 1472, archer de la garde du corps du duc de Berry, et grand veneur de ce prince. (Bibl. nat. Ms. suppl. franc. n° 2,340.) puis, en 1476, échanson du roi.

Il devint à cette époque, héritier universel, du consentement de ses frères et sœurs, des biens de feu Jacquelin Trousseau, premier maître d'hôtel du roi, vicomte de Bourges, leur oncle.

(Arch. du Cher, Sainte-Chapelle, moulins Messire Jacques ; série E, n° 1,152, actes de Beaujard, comm. par M. de Boismarmin.)

Charles Trousseau, *dit de Saint-Palais*, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, épousa Anne de Damas qui se remaria avec Guérin Le Groing, chevalier, seigneur de La Motte-de Bré, de Challuau, en Gastinais, d'Esternay et du Chassin, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, mort le 6 janvier 1491.

(Gén. de Le Groing.)

Anne de Damas, gardienne de ses enfants, plaidait contre les religieux de la Prée, en mai 1494.

(Arch. de l'Indre, fonds de la Prée.)

Elle eut de son premier mari deux filles :

a. Marie Trousseau, dite de Saint-Palais, mariée du vivant de son beau-père, avec Jean Le Groing, seigneur de Challuau, fils de ce dernier et d'Ysabeau Taveau de Mortemer, sa première femme.

Jean Le Groing, écuyer, seigneur de Mareuil, au nom de sa femme, fit aveu de la châtellenie de Mareuil, avec justice haute, moyenne et basse, mouvante de la grosse tour d'Issoudun, et ayant pour arrière-fiefs les fiefs de Verjon, de La Roche, la maison de la Cour, La Triboullerie et la métairie du Lac.

(Arch. du Cher, mouvance d'Issoudun.)

Le 26 juillet 1503, noble seigneur Jean Le Groing seigneur de *Mareulh*, et Marie de Saint-Palais, dame dudit Mareulh, sa femme, ratifièrent la transaction entre Artaud Trousseau et Marie de Saint-Palais, dame de Mareuil, sa femme, d'une part, et les religieux de la Prée, de l'autre, en date du 28 mai 1434, et reconnurent en outre, pour mettre fin à de longs démêlés portés devant la Cour du parlement de Paris, que les religieux auraient droit de suivre sur leur seigneurie de Mareuil, à cor et à cri, le gibier lancé sur leurs terres et d'y chasser également, mais sans cor ni cris, toutes sortes de bêtes.

(Arch. de l'Indre, La Prée, n° 1.)

Damoiselle Marie de Saint-Palais, dame de Mareuil, femme de Jean Le Groing, écuyer, seigneur de Chaluau, vendit, le 8 juillet 1509, à noble sei-

gneur Jean du Puy, seigneur du Coudray, conseiller et chambellan du roi, pour le prix de six mille livres, la terre, justice et châtellenie de Marseuvre, tenue à foi et hommage du roi, à cause de sa grosse tour d'Issoudun, et en laquelle étaient compris six ou huit villages, la prévôté, le scel aux contrats et amendes, estimé d'adcense, par chacun an, vingt livres, les fiefs de Chappet, de la Cour et de la Couldraye, avec hommes, serfs, taillables et mortaillables, droit de guet, etc.

(Fonds de La Prée, n° 6.)

Elle fit, sur l'emplacement de la moline à fer, établie en 1452, par Artaud Trousseau, un moulin qu'elle accensa sous le nom de moulin de la Vieille-Forge, le 15 juillet 1511.

(Cartier de Saint-René, *Mém. des Antiquaires du Centre*, VII, 287.)

Marie de Saint-Palais, dame de *Mareuil*, en 1510 et 1515, semble n'avoir pas eu d'enfants de son mariage avec Jean Le Groing.

Elle peut avoir été la même qu'une Marie de Saint-Palais, qui était mariée le 3 avril 1548, avec Jean Damas, de la branche de Digoine.

(Lainé, général de Damas, p. 143.)

2. JEANNE de Saint-Palais, épousa, par contrat reçu par d'Avril et Rémy, notaires, le 11 octobre 1497, François Damas, chevalier, baron de Digoine, seigneur de Clessy, Beaudéduit, Saint-Amour, de Villeneuve et du Cheylard, chambellan du duc de Bourgogne. Il testa en 1517, et Jeanne

de Saint-Palais, sa veuve, fut nommée tutrice de leurs enfants mineurs, par acte du bailli de Charolais, du mois d'avril 1520. Elle vivait en 1526, ayant été mère de :

a. JEAN, qui suit ;

b. PHILIBERTE, morte au monastère de Marcigny, en 1538.

(P. Anselme, t. VIII, p. 331. Laîné, gén. de Damas, p. 147.)

A cette Philiberte, l'histoire de Mareuil substitue Philippe Damas, qui aurait vendu sa portion de Mareuil à René de Rochefort, en 1572.

(Hist. de Mareuil, p. 433, 518.)

c. SUZANNE Damas, dame de Beaudéduit, mariée 1° le 30 septembre 1533, avec Jean de La Menue, chevalier, seigneur de Périgny, enseigne de la compagnie d'ordonnance du comte de Saint-Paul ; — 2° le 27 avril 1544, avec Jean de Braque, chevalier, seigneur de Garchy, lieutenant de celle du comte de Lévis.

d. FRANÇOISE Damas, dame de Saint-Amour, mariée au château de Digoine, le 6 octobre 1531, avec Philibert de la Baume, chevalier, seigneur de Pérez et de Corgenon, en Bresse, ambassadeur du duc de Savoie, en Suisse.

(P. Anselme, VIII, 331, Laîné, *ibid.*)

Jean Damas, baron de Digoine, seigneur de Clessy, du Cheylard, de *Mareuil*, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant-général au gouvernement de Bresse, Bugey et Valromey, se signala à la défense de Bourg-en-Bresse, en 1557, et fut nommé chevalier de l'ordre du roi, par brevet daté du camp de Saint-Jean d'Angély, en 1569.

En qualité de seigneur de Mareuil, il comparut lors de la rédaction des Coutumes du Berry, en 1539.

(Procès-verbal.)

Il releva la forge de Mareuil en 1546, et se qualifiait seigneur de Mareuil, en 1549 et 1551.

(*Hist. de Mareuil*, p. 256, 517.)

Il était, en 1551, en procès avec l'abbaye de la Prée, qui, par arrêt du bailliage d'Issoudun, fut confirmée dans l'exemption de la justice des seigneurs de Mareuil.

(*Hist. de Mareuil*, p. 518.)

Il vendit, le 15 octobre 1565, à René de Rochefort, seigneur de La Croisette, une partie de Mareuil, et lui fit donation de ses droits sur le reste, en 1583.

(*Hist. de Mareuil*, p. 133, 518.)

Il avait épousé 1° Jeanne de Rochebaron, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Rochebaron, en Auvergne, et de Madeleine de Brion, dame de Châteauclos, en Marche ; — 2° par contrat du 28 juin 1541, passé à La Voûte, Jacqueline de Lévis, fille de Gilbert, comte de Ventadour, baron de la

Voûte, et de Jacqueline du Mas, de la maison de l'Isle-sur-Arnon, près Linières.

Jacqueline de Lévis fut séparée de son mari par arrêt du parlement de Paris, en date du 14 août 1550, et testa en 1570.

(P. Anselme, VIII, 331, Lainé, *ibid.*, p. 148.)

Elle se qualifiait dame de *Mareuil*, en 1565,1569 et 1571.

(*Hist. de Mareuil*, p. 518.)

De son mariage avec Jean Damas étaient nés [1] :

a. Antoine Damas, chevalier de l'ordre du roi, baron de Digoine, Clessy, guidon des 50 lances de M. de Cousan, en 1569, 1570, épousa Philiberte de Bernaud, dame de Montmort, Savigny-sous-Beaune, qui en était veuve en 1595. Leur postérité s'est éteinte vers 1670.

b. Esther Damas, dame de Chassey, de Pantier, du Breux, de Saint-Seine, était mariée en 1574, avec Jean de Bernaud, seigneur de Montmort, chevalier de l'ordre du roi. Elle vivait en 1588, et était morte sans postérité, en 1609.

(P. Anselme, VIII, 331, Lainé, gén. de Damas, 148, 149.)

1. *L'histoire de Mareuil* fait Antoine et Esther de Damas enfants, non de Jean et de Jacqueline de Lévis, mais de Philippe de Damas, frère dudit Jean.

Elle fait Jacqueline de Levis la femme *divorcée*, non de Jean de Damas, mais d'Antoine, qui était leur fils. (Pages 517, 518.)

SEIGNEURS DE ROZEMONT EN NIVERNAIS

VII. LOUIS TROUSSEAU, quatrième fils d'Artaud Trousseau, écuyer, seigneur du Bois-sire-Amé, Saint-Palais, Mareuil, Rosemont, Saint-Verain-des-Bois, et de Marie de Saint-Palais, épousa, vers l'an 1470, Hélène de Valengy. (Catherinot, *Le Sanctuaire du Berry*, page 33.) Autrement de *Valigny* (Arch. du Cher).

Il était un des cent gentilshommes de l'hôtel du roi, première bande, le 1er janvier 1472, et encore en 1473. (*Supplém. français*, n° 2,343) se qualifiait, en 1476, noble homme Louis Trousseau, écuyer, échanson du roi, de même que Charles Trousseau, son frère, et seigneur de Chambon, par succession de Jacquelin Trousseau, son oncle. Il transporta à son frère Philippe le tiers du droit à une rente de cent livres tournois sur la terre de Mareuil, qu'il possédait à cause de feu Jacquelin Trousseau, leur oncle, en 1483.

(Cartier de Saint-René, *Hist. de Mareuil*, 512.)

Il se qualifiait alors noble homme, écuyer, seigneur de Chambon, Chennevoisin, Vicomte de Saint Just-lez-Bourges.

(Arch. du Cher, E, 1152, p. 6. Actes notul. de P. Baujard, comm. par M. de Boismarmin.)

Noble homme Louis Trousseau, écuyer, vicomte de Saint-Just, seigneur du Bois-Trousseau, Rosemont, Chambon, Saint-Vérain-des Bois en partie, tant en son nom qu'au nom de noble Philippe Trousseau, chevalier, son frère, vendit, en 1486, au comte de Nevers, pour le

prix de 500 écus d'or, au soleil, une rente de 60 livres tournois, sur la seigneurie de Saint-Vérain. Il avait toujours pour femme Hélène de Valengy, mal nommée de Baligny.

(Invent. des titres de Nevers, 306, 310.)

Noble homme Louis Trousseau, seigneur de Rosemont, vendit encore au duc de Brabant, comte de Nevers, une portion de la seigneurie de Saint-Vérain-des-Bois pour le prix et somme de 1,200 écus d'or neufs, au coin du roi, à la couronne, valant 35 sous tournois la pièce, par acte du 7 avril 1489.

(Inv. de Nevers, 306.)

Il partagea, le 13 juin 1494, la succession de messire Philippe Trousseau, chevalier, vicomte de Bourges, son frère, avec les fils de Jacquelin, ses neveux, et les deux filles de Charles Trousseau, ses nièces, et assista, avec la qualification de noble homme, écuyer, seigneur de Chambon et de Rozemont, à une transaction entre damoiselle Jeanne Trousselle, sa sœur, veuve de Jean de Châteauneuf, seigneur de la Ferté-Gilbert, et Jean du Moustier, son gendre, le 25 avril 1496.

(Généalogie du Moustier.)

Enfin, nous voyons Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Rosemont, convoqué au ban du Nivernais, en 1503.

(Invent. des titres de Nevers, p. 453.)

Jacques Trousseau, son petit-neveu, était seigneur de Rosemont, en 1524.

Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Lothenay (près Rosemont,) obtint après la mort sans enfants d'Antoinette de Viersac, femme de Jacques Trousseau, seigneur de Rosemont, l'adjudication en sa faveur de la dite terre

de Rosemont, contre Gilbert de Viersac, frère et héritier d'Antoinette, par arrêt du 13 août 1558.

(Invent. de Nevers, p. 147.)

Jacques Trousseau, *dit de Lotenay*, valet de chambre du marquis d'Isles, fils du duc de Nevers, reçut de ce dernier un don de 600 livres, en considération de ses services, par lettres données à Blois, le 15 juin 1560.

(Invent. de Nevers, p. 359.)

Louis Trousseau, seigneur de Rosemont, chanoine et archidiacre de Nevers, donna *Rozemont* au duc et à la duchesse de Nevers, le 12 août 1557, aux charges et conditions énoncées au contrat.

(Invent. de Nevers, p. 147.)

Louis Trousseau, écuyer, seigneur de La Fons, épousa Renée Chasteigner, veuve de François Taveau, seigneur de La Tour-aux-Connions, en Basse-Marche, et fille de Jacques Chasteigner, seigneur du Verger, et de Louise de La Haye. Elle était veuve en 1585. (Duchesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, p. 486.)

Messire Trousseau était chantre du chapitre de Châtel-Censoir, en 1611. (Quentin, *Invent. des Arch. dép. de l'Yonne*, p. 395.)

Christophe de La Chassaigne, écuyer, baron de Givry, président des comptes de Nevers, acquit Rozemont du duc de Nevers, en 1586, et transmit cette terre à ses descendants.

(Généalogie de La Chassaigne, *en Nivernais*).

On a confondu la famille Trousseau, de Bourges, avec la famille Troveau, des environs de Vierzon.

Humbaud Troveau était un des *chevaliers* de Geoffroi, seigneur de Vierzon, en 1142.

Un fils de Guy Troveau se fit moine en l'abbaye de Vierzon, sous l'abbé Arnaud, vers 1150.

Macé Aguillon tenait en fief, de Menetou-sur-Cher, l'habergement de *La Motte-de-Troveau,* prés, cens, vignes, terrages, hommes et femmes, etc., 1338.

Pierre Aguillon était seigneur de *La Motte-de-Trouveau,* 1381.

La Motte-de-Trouveau passe aux Le Groing.

TROUSSEAU EN TOURAINE ET EN ANJOU

De gueules à la bande de vair.

(Sceaux ; du Chesne, *Histoire de la maison de Dreux* ; Blanchard, *Histoire des Maîtres des Requêtes ;* Segoing, *Trésor héraldique,* etc.)

Les Trousseau de Touraine et ceux de Berry étaient d'origine différente. Mais aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, ils marchaient presque de pair par les emplois, les charges honorifiques, les alliances et les possessions.

Aussi plus d'un historien, et La Thaumassière lui-même, ont confondu les deux familles, qui y ont peut-être aidé. Un archevêque de Reims, duc et pair de France, était un haut personnage à l'actif des Trousseau de Bourges.

La publication simultanée des généalogies des deux familles mettra un terme à cette confusion.

NOMS ISOLÉS

FULBERTUS TROSSEL fut témoin d'une charte de Tetbaud de Vendosme en faveur de l'abbaye de Marmoutier, en l'an 1064.

Le même et son fils, HERBERT, furent encore, quelques années après, témoins pour le même Tetbaud, (Cartulaire de Marmoutier, Vendômois.)

GAUTERIUS TROSSELLUS possédait moitié d'une terre dont l'autre partie fut donné à Fontevrault par Gauthier Rimalt, au temps du roi Louis, de Foulques, comte d'Anjou, et de Raoul, archevêque de Tours. Il fut témoin de plusieurs donations faites au même monastère, dans les premières années du XII^e^ siècle (Cartulaire de Fontevrault.)

JOUDOIN TROUSSEAU (*Trosselli*), du consentement d'*Adelicie,* sa femme, fit don à l'abbaye de Marmoutier, pour le remède de son âme et de ses ancêtres, de tout son droit sur les eaux et le moulin de Nantonville, sur les eaux de Chambon et toutes leurs dépendances, ce qui fut ratifié par Pierre de Bullon, seigneur de fief, au mois de novembre 1224.

Ce dernier confirma encore la donation de partie du moulin de Nantonville, situé sur la rivière de la Conce, en octobre 1230.

(Cartulaire de Marmoutier, Dunois.)

I. GUILLAUME TROUSSEAU, chevalier, seigneur de *Launay-Trousseau*, en Anjou, et de Vérets, en Touraine, en 1320, n'existait plus au mois de septembre 1327.

Il avait contracté mariage, vers l'année 1280, avec une femme dont le nom est inconnu, et qui lui donna pour fils :

II. PIERRE TROUSSEAU, chevalier, seigneur de Launay-Trousseau, de Vérets, puis de Châteaux, en Anjou [1], chambellan du roi Philippe de Valois [2], se maria deux fois : la première avec une femme dont le nom est ignoré ; la seconde, par contrat d'environ l'an 1327, avec Isabeau de Dreux, fille de Robert de Dreux, III[e] du nom, seigneur de Beu, et de Béatrix de Courlandon, sa première femme. Cette princesse reçut en dot, entre autres biens, 48 livres parisis de rente sur le péage ou travers du village de Saint-Brice, près Montmorency, et 40 sous de rente sur certaines mâsures situées au même lieu.

(Du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, p. 151 et suiv.)

Au mois de septembre de la même année 1327, Jean L'Archevêque, sire de Parthenay et de Châteaux, considérant les services que lui avaient rendus en ses guerres feu monsieur Guillaume Trousseau, chevalier, et monsieur Pierre Trousseau, son fils, chevalier, ac-

1. Depuis Château-La-Vallière, à 9 lieues de Tours.

2. Mais non en janvier 1350, comme le dit Chalmel (*Histoire de Touraine*, III, 312), puisqu'il mourut en 1340.

corda à ce dernier la haute, moyenne et basse justice et voirie sur tout ce qu'il possédait dans la châtellenie de Chasteaux, avec tous les biens qu'il avait acquis de Guillaume de Floiré, et les fois et hommages qui lui étaient dûs par monsieur Hardouin de Boessay, Philippon de Fresnay, monsieur Hardouin de Rosiers et Guillaume d'Andigné, à la charge, seulement, de lui en faire un seul hommage, et d'un éperon doré de service, à chaque mutation du seigneur de Châteaux.

(Arch. du duché de la Vallière, trésor généal. de dom Villevieille.)

Noble homme monsieur Pierre Trousseau, *chevalier, chambellan du roi*, s'obligea, par acte du 15 avril 1328, à acquitter haut homme et noble monsieur Jean, dit L'Archevêque, chevalier, sire de Parthenay, de l'obligation où il était de fournir quinze hommes d'armes au pape, pendant un an, pour le service de l'église, et quinze muids de froment au chapitre de Saint-Maurice de Tours.

(Arch. du duché de la Vallière, *ibid.*)

Étant en l'armée du roi, devant Cassel, au mois d'août 1328, il assigna à Guillaume Trousseau, son fils aîné, d'un premier lit, pour tout droit de succession paternelle et maternelle, les terres de Launay-Trousseau, de Floré, de Bréville et autres, au comté d'Anjou.

(Du Chesne, *Hist. de Dreux*, *ibid.*)

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, lui donna, en 1326, cent livres de rente à prendre sur le trésor du roi, ce qui fut depuis confirmé par Sa Majesté à Guillaume Trousseau, son fils.

(Du Chesne, *Hist. de Dreux*, *ibid.*)

Noble homme monsieur Pierre Trousseau, chevalier, est qualifié seigneur de *Chastiaux*, en Anjou, dans une quittance d'une pipe de vin d'Anjou, à lui donnée par le roi, datée du 22 juin 1337, et scellée de son sceau, rond, de vingt-trois millimètres, représentant un écu à *la bande de vair*, supporté par deux lions, dans un quadrilobe.

(Bibl. nat., fonds de Clairambault, rég. 108, p. 8,435. Demay, inv. de cette collection, II, 265.)

Le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, coté 705, hist., mentionne cette quittance à la même date, avec cette différence qu'il indique, au lieu d'une bande de vair, *une fasce vairée de trois traits*.

Messire Pierre Trousseau fut présent avec Monseigneur du Lude (Geoffroy de Beaumont) et G. du Bois, aux lettres d'absolution accordées par le roi Philippe, au bois de Vincennes, du mois de novembre 1338, à Macé Gallier, poursuivi pour un meurtre commis dans la chapelle de Talmont.

(Arch. nat., JJ, 71, n° 131, fol. 104. *Arch. hist. du Poitou*, XIII, 141.)

Comme seigneur de Vérets, il eut un différent avec Geoffroy de la Haye, archevêque de Tours, qui prétendait avoir droit à une redevance de cinq muids de seigle sur la terre de Vérets. (Voir plus loin.)

(*Hist. de Dreux*, *ibid.*)

Il mourut à Paris en 1340, nomma pour exécuteurs de son testament Hardouin d'Avoir et Guillaume du Bouchet. Pierre Trousseau, fils de sa seconde femme, était sous la tutelle de Robert de Dreux, son aïeul, en 1340.

(Arch. hist. du Poitou, XIII, 277.)

Un arrêt du Parlement, en date du 21 juillet 1340, mentionne une vente du château de *Rochecorbon* faite par le vicomte de Thouars à Pierre Trousseau, chevalier.

(Arch. hist. du Poitou, XIII, 277, note.)

Il avait eu pour enfants :

Du premier lit :

1. GUILLAUME, qui suit ;

2. ISABEAU Trousselle, mariée avec Renaud de Précigny, sire de Marans, qui, de son consentement, transporta à Charles d'Espagne, connétable de France, les terres, château, ville et île de Marans, La Bertinière et Laleu, en échange du lieu et terre de Chailly, par contrat du 7 octobre 1352.

(Du Chesne, *Hist. de Dreux*, p. 153.)

Renaud de Précigny était frère de Marguerite de Précigny, mariée à Godemar de Linières, seigneur de Linières, en Berry, d'où, entre autres enfants :

Godemar de Linières, dit le jeune, seigneur de Menetou-sur-Cher, qui épousa Agnès Trousseau, fille de Jacques Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, vicomte de Bourges, et de Philippe de La Charité.

Renaud de Précigny, n'eut pas d'enfants, et fut décapité par l'ordre du roi Jean, en 1353. (Du Chesne, *Hist. de la maison de Chasteigner*, p. 170.) Froissart nous apprend au contraire qu'il fut traîné et pendu au gibet par jugement du Parlement, et de

plusieurs du grand conseil du roi, le 21 mars 1354. Sa femme lui survécut.

3. MARGUERITE Trousseau, mariée à N. d'Avoir, dont :

Philippe d'Avoir, femme de Geoffroy Brun, chevalier, dont : Pierre et Jeanne Brun, sous la tutelle de Marguerite Trousseau, leur aïeule, en 1382. (Du Chesne, *ibid.*, p. 105, 107.)

Du deuxième lit :

4. PIERRE Trousseau, auteur de la branche de Launay et Châteaux.

III. GUILLAUME TROUSSEAU, deuxième du nom, reçut de son père, au mois d'août 1328, les terres de Launay-Trousseau, Floré, Bréville et autres, au comté d'Anjou, pour tout droit de succession paternelle et maternelle. (Du Chesne, *Hist. de Dreux* ; arch. hist. du Poitou, XIII, 277.)

Il joignit depuis à ces possessions celle de Vérets, près Tours, et épousa en 1328, Marguerite de Bauçay, veuve de Guy de Montléon, seigneur de Touffou, près Chauvigny (qui avait testé en 1318,) et fille de Guyon de Bauçay, seigneur de Cheneché, en Poitou. Elle était sœur et devint héritière de Pierre de Bauçay, seigneur de Chéneché, mort en 1349.

(Arch. hist. de Poitou, XIII, 267.)

Guillaume Trousseau, chevalier, était un des gentilshommes de la suite de Louis, vicomte de Thouars, sei-

gneur de Menetou-sur-Cher, en Berry, et fit avec lui, en 1332, un voyage à Paris, pendant lequel il fut impliqué dans une affaire d'assassinat commis, rue de la Harpe, sur la personne de Guyart de Noireterre, mais sa complicité ne paraît pas avoir été suffisamment démontrée (Arch. hist. du Poitou, XIII, 267, 277.)

Guillaume Trousseau portait : *de gueules à une bande de vair.*

(Collect. de dom Housseau, t. XXII, bibl. nat.)

Les comptes de Barthelemy du Drach, trésorier des guerres, pour 1338-1341, mentionnent que Monsieur Guillaume Trousseau, chevalier *banneret*, servait avec cinq chevaliers sans bannière, et vingt-quatre écuyers, ès-parties de Gascogne, sous le gouvernement du roi de Bohême, lieutenant du roi ès-dites parties.

(Bibl. nat., collect. Gaignières, n° 772, tome I^er^, p. 283 ; — manusc. *Suppl. français*, n° 2,340 *bis*.)

Un compte du même trésorier qualifie Guillaume Trousseau, sire de Marans, sans doute après la mort de Renaud de Précigny, son beau-frère. Il servait alors avec quatre chevaliers bacheliers, et dix-huit écuyers.

(Collect. Gaignières, n° 772, tome I^er^, p. 339.)

Il est nommé par Decamps Guillaume Troussel.

(Bibl. nat., manusc. de Decamps, vol. 83.)

Noble homme Monsieur Guillaume Trousseau, chevalier, sire de *Vérez*, *hoir* en partie et fils aîné de feu Monsieur Pierre Trousseau, jadis chevalier, et seigneur de Vérez, s'accorda avec Monseigneur Pierre, archevêque de Tours, le dimanche de *Jubilate*, 14 avril 1342, et ratifia la transaction intervenue entre Geoffroy de la Haye, alors archevêque de Tours, et son père, relative-

ment à une rente de 6 muids (864 boisseaux) de froment, mesure de Cormery, due à l'archevêque sur la terre de Vérez, et au droit de chasse qu'avait le seigneur de cette terre en ses bois de Vérez, sur les *connins et les lièvres*, et qui fut étendu par l'archevêque aux grosses bêtes, rouges et noires.

(Arch. d'Indre-et-Loire, Cartul. de l'archevêché de Tours.)

Guillaume Troussel, chevalier, est qualifié, en 1343, fils de feu Pierre Troussel, chevalier, seigneur de *Châteaux*.

(Manusc. de Duchesne, t. XXXVII, p. 132, v°.)

Noble homme Messire Guillaume Trousseau (*Trocelli*) chevalier, *du diocèse d'Angers*, et noble dame Marguerite de Baussay, sa femme, vendirent, par acte passé devant Jean Tartarin, notaire du diocèse d'Amiens, le 20 juin 1343, la terre de Maraval, paroisse de Fromental, au diocèse de Limoges, valant 83 livres de rente, au prix de 1,600 deniers d'or à l'écu, à noble homme Pierre de Saint-Martial, damoiseau, du diocèse de Tulle;

Mais comme cette terre avait été constituée en douaire à ladite Marguerite de Baussay lors de son mariage avec Guillaume Trousseau, ce dernier, avec son consentement, et par acte passé à *Tofou*, paroisse de Bones (près Chauvigny), au diocèse de Poitiers, le 23 août 1343, lui assigna en récompense 160 livres de rente sur ses hébergements de Roche-Butot et de Rochausse, au diocèse de Tours, dans la paroisse de Saint-Antoine de Semblançay et de Charentilé; ce qui fut confirmé par Jean, duc de Normandie, comte de Poitou, à la Villeneuve, près d'Avignon, le 1er juin 1344. (Arch. nation.

JJ. 68, n° 70, fol. 40; — Arch. histor. du Poitou, XIII, 276-980.)

Guillaume Trousseau et sa femme étaient en procès avec Hugue, sire de Bauçay, au sujet de la possession de la terre de Chéneché (en Poitou), provenant de la succession de Pierre de Bauçay, frère de Marguerite, qui par testament, paraît-il, l'avait léguée audit Hugue avec le tiers de ses biens, mais par arrêt du 14 mai 1350, Marguerite de Bauçay fut déclarée unique héritière de son frère et de son père, Guyon de Bauçay, et en cette qualité, elle reconnaissait, en 1353, devoir chaque année 600 livres sur la terre de Chéneché, à titre de douaire, à Mahaud de Clisson, veuve de Guy de Bauçay, grand-père de Marguerite, et alors remariée à Savary de Vivonne.

(Archives hist. du Poitou, XIII, 277.)

Guillaume Trousseau, chevalier, seigneur de *Vérets*, et Marguerite de Bauçay, sa femme, reçurent une foi et hommage de Jean Légier, d'Illiers, le 24 août 1352.

(Archives hist. du Poitou, XVII, 382.)

Par lettres passées sous le sceau de la prévôté de Paris, le samedi, 8 mars 1353, noble homme Monsieur Guillaume Troussel, chevalier, sire de *Verets*, en Touraine, tant en son nom qu'au nom de Marguerite de Bauçay, sa femme, vendit à noble et puissant homme Monsieur Thibault, sire de Matefelon et de Durestal, chevalier et conseiller du roi, et à noble et puissante dame Madame Béatrix de Dreux, sa femme, pour le prix de 400 livres tournois, une rente de cent livres sur le trésor du Roi, qui lui était advenue par succes-

sion de feu noble homme Monsieur Pierre Troussel, sire de Chasteaulx, son père.

(*Histoire de Dreux*, page 314.)

Il plaidait, en 1334, contre Pierre de Craon, seigneur de la Suze, époux de Catherine de Machecoul, fille unique de Louis, seigneur de Machecoul, et de Jeanne de Bauçay, dame de Champtocé, morte en avril 1344.

(Archives historiques du Poitou, XVII, 381.)

Monsieur Guillaume Trousseau possédait en 1338, l'hébergement du Charrault de Mons, mouvant de Chauvigny, en Poitou, par indivis avec Guillaume de Jaunay, écuyer.

(Bibliothèque nationale, Gaignières, *Fonds latin*, 17,041.)

Il était capitaine de Tours, en octobre 1359.

(Archives historiques du Poitou, XIII, 277.)

Et fut, en 1360, avec le sire de Saint-Palais, en Berry [1], Bouchard de l'Isle, fils de Jeanne de Saint-Palais, cousin-germain de ce dernier, et présumablement beau-frère de Guillaume Trousseau, par son mariage avec Agathe de Bauçay, l'un des ôtages que le roi Jean dut livrer à l'Angleterre en exécution du traité de Bretigny. (Rymer, *Fœdera*, III, deuxième partie, 24.)

Guillaume Trousseau n'existait plus en 1362.

(Archives historiques du Poitou, XVII, 381.)

1. Pierre, seigneur de Saint-Palais, fut bisaïeul de Marie de Saint-Palais, dame dudit lieu, Mareuil, mariée à Artaud Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé, en Berry.

Chalmel le qualifie seigneur de Vérets, *vicomte de Bourges*, (le confondant avec les Trousseau du Berry,) et lui donne pour père Pierre Trousseau, gouverneur de Tours, en 1369, qui était son frère consanguin.

(*Histoire de Touraine*, III, 312.)

C'est également par erreur que du Chesne donne pour fils à Guillaume Trousseau et à Marguerite de Bauçay, le même Pierre Trousseau, chambellan du roi Charles VI et bailli de Chartres, en 1398.

(*Histoire de Dreux*, page 152.)

Ce dernier était frère consanguin, et non fils de Guillaume Trousseau.

(Voir, plus loin, les seigneurs de Launay-Trousseau et de Châteaux.)

C'est encore par erreur que l'on a mentionné Pierre Trousseau, fils de Guillaume, comme étant qualifié seigneur de *Vérets*, dans une charte de 1369. (*Dictionnaire historique d'Indre-et-Loire*, VI, 383.)

Si, véritablement, un PIERRE Trousseau se qualifiait seigneur de Véretz à cette époque, concurremment avec Pierre d'Avoir, qui l'était en 1366, suivant la même histoire, ce ne pouvait être que Pierre Trousseau, seigneur de Châteaux, frère du défunt.

En effet, Guillaume Trousseau et Marguerite de Bauçay, sa femme, n'avaient pas eu d'enfants, et la terre de Véretz avait dû être dévolue aux héritiers de celle-ci, pour la remplir de ses reprises.

AGATHE de Bauçay, qui pouvait être sœur de Marguerite, avait épousé : 1° Jean de la Porte, chevalier; 2° Bouchard VII, seigneur de l'Ile-Bouchard, fils de

Jeanne de Saint-Palais. Bouchard VII vivait en 1345, 1360, et avait eu d'Agathe de Bauçay :

1. JEAN, qui suit :

2. JEANNE, femme de Pierre d'Avoir, bailli de Touraine, mort en 1393.

Pierre d'AVOIR, seigneur d'Avoir et de Château-Fromont, était seigneur de *Véretz*, en 1366.

(De Busserolles, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, VI, 383.)

Jean de l'Ile, seigneur de l'Isle-Bouchard, de *Véretz*, en 1407, (*Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, VI, 383), fut tué à Azincourt, ayant eu de Jeanne de *Bueil* :

Catherine de l'Ile, mariée 1° à Jean des Roches, seigneur de *Véretz*, mort en 1416 ;

2° à Hugue de Châlon, seigneur de Crusy, tué à Verneuil, en 1424 ;

3° à Pierre, seigneur de Giac, tué à Issoudun, en 1426 ;

4° à Georges, seigneur de la Trémouille, mort en 1442.

Elle mourut en 1474.

M. Beauchet-Filleau (Généalogie de Bauçay), pense que Marguerite de Bauçay, veuve de Guillaume Trousseau, contracta un troisième mariage avec Simon Burles ou Burleigh, chevalier anglais, puis un quatrième avec Lestrange de Saint-Gelais.

Nous croyons qu'il s'agit ici d'une autre Marguerite de Bauçay.

Simon de Burlay, chevalier, seigneur de Chessoux en Marennes, reçut, au nom de Marguerite de Bauçay, sa femme, l'aveu de Guillaume Giraut de Montsamson, pour des hébergements sis à Salles-en-Marennes, et autres lieux, le 13 juin 1364.

Simon de Burlay, chevalier, seigneur de *Chéneché*, de Broue et de Chayssours, affranchit de tous devoirs de grands marais à mettre en culture, le 4 octobre 1367.

En 1369, Pierre de Craon se disait héritier, à cause de Catherine de Mâchecoul, sa femme, de *Marguerite* de Bauçay, alors femme de Simon Burleigh, chevalier, auquel elle avait fait don de ses biens.

(Catherine de Mâchecoul était fille unique de Louis, seigneur de Mâchecoul, et de JEANNE DE BAUÇAY, *dame de Champtocé*, morte en avril 1344.)

Marguerite de Bauçay, dame de Chayssoux, reçut l'aveu et dénombrement de Guidon de Raussains, valet, pour l'hébergement de la Gataudière, près Marennes, et autres fiefs, le 6 novembre 1382.

(Arch. historiques du Poitou, XVII, 381, 382, et suivantes).

Marguerite de Bauçay se remaria à Lestrange de Saint-Gelais, dont elle devint veuve en 1382.

Elle testa le 6 septembre 1396. (Arch. de la Vienne, *Cordel. de Poitiers*), et demanda des prières pour le repos de l'âme *de ses deux maris*.

(Archives historiques du Poitou, XIII, 278.)

BRANCHE DE LAUNAY-TROUSSEAU ET CHATEAUX

III. PIERRE TROUSSEAU, IIe du nom, fils de Pierre, seigneur de Launay-Trousseau, de Vérets et Châteaux, chambellan du roi, et d'Isabeau de Dreux, sa seconde femme, demeura, après la mort de son père, sous le gouvernement de Robert de Dreux, seigneur de Beu, son aïeul maternel, en 1340. (*Hist. de Dreux*, p. 152; —Arch. hist. du Poitou, XIII, 277 note.) Robert de Dreux, en sa qualité de tuteur eut à soutenir un procès contre Hardoin d'Avoir et Guillaume du Bouchet, exécuteurs du testament de Pierre Trousseau, le père, à la date du 20 mars 1342. (Arch. nat., X, a, 9, fol. 140; Arch. hist. du Poitou, XIII, 277.)

Il portait, de même que son frère Guillaume, *de gueules à une bande de vair*, et brisait *d'un lambel d'or*. Il était chevalier bachelier, tandis que Guillaume était chevalier banneret.

(Dom Housseau, t. XXII.)

C'est à tort que Chalmel, le confondant avec son père, qualifie Pierre Trousseau seigneur de Vérets, Launay-Trousseau et Châteaux.

Il était, suivant cet historien, *Chambellan du roi* Philippe de Valois, au mois de janvier 1350, et fut nommé *gouverneur du château de Tours*, en 1369.

(Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 312.)

Monsieur Pierre Trousseau, chevalier, servait dans la compagnie du connétable du Guesclin, qui fit montre à

Caen, le 1er décembre 1370. — à Paris le 1er janvier 1370.

(Hay du Chastelet, *Hist. de du Guesclin*, p. 333.)

Après son frère Guillaume, qui l'était en 1359, Pierre Trousseau, chevalier, fut retenu par le roi Charles V capitaine de la ville de Tours, avec six hommes d'armes pour la garde de cette ville, par lettres du 12 février 1370.

(Delisle, mandem. de Charles V, 751.)

Nous trouvons en effet que Pierre Trousseau, *sire* de *Chasteaux*, était *capitaine de la ville de Tours*, en 1370 et 1387.

(Ms. de Gaignières, n° 772, t. 1er p. 424; n° 771, p. 29.)

Noble homme messire Pierre Trousseau, chevalier, sire de Chasteaux, avait épousé en premières noces, noble dame Bertrande de Bruniquel, vicomtesse de Bruniquel.

Ayant vendu l'héritage de sa femme, qui valait 400 livres de rente, il donna, après sa mort, à noble homme Pierre Trousseau, écuyer, leur fils, la terre de *Launay-Trousseau*, par acte passé à Angers, le 16 février 1371.

(Manusc. de dom Housseau, n° 10,753 et suiv.; — trésor généal. de dom Villevieille.)

Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Chasteaux, fut institué *bailli de Chartres*, par lettre du 8 avril après Pâques, 1393.

(Manusc. de Gaignières, n° 771, p. 35, et 772, t. 1er, p. 10.)

On a une quittance de lui en cette qualité.

(Catal. des archives de Joursanvault, 11,184.)

Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Chasteaux, en Anjou, devait être âgé d'environ 66 à 67 ans, lorsqu'il fit don, par acte du 28 septembre 1396, à demoiselle Marguerite Aubine, fille de feu M. Jean Aubin, chevalier, et de Madame Isabelle La Bouteillère de Senlis, dame de Malicorne, jadis sa femme, alors remariée à noble homme Pierre de Villaines, chevalier, chambellan du roi, gouverneur de la Rochelle, de 200 livres de rente sur l'hôtel de *Launay-Trousseau* [1].

(Manusc. de dom Housseau, n° 10,753 etc.)

Il épousa, quelques jours après, la dite Marguerite Aubine, le 29 septembre 1396.

(Manusc. de dom. Housseau, n° 3,765, tom. VIII; — Arch. du duché de la Vallière, trésor généal. de dom Villevieille.)

Pierre Trousseau, chevalier, seigneur de Châteaux, *chambellan du roi, son bailli à Chartres*, y avait pour lieutenant Pierre d'Estampes, en 1398.

(*Hist. de Dreux*, p. 152.)

Noble homme messire Pierre Trousseau, chevalier, sire de Chasteaux, en Anjou, chambellan du roi, bailli de Chartres, vendit, le 15 août 1398, le chastel et chastellenie de Chasteaux, en Anjou, pour la somme de 10,000 livres tournois, à Hardoin de Bueil, évêque d'Angers. Il en donna quittance le 31 octobre 1398. L'acquéreur en fit la foi et hommage à la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, le 23 août 1398.

Pierre Trousseau mourut peu après, car au commen-

1. Pierre II, seigneur de Villaines, en Bretagne, roi d'Yvetot, tué à Azincourt, en 1415, était fils du célèbre Bègue de Villaines

cement de l'année suivante, sa veuve Marguerite Aubine, et ses héritiers contestèrent la vente de Châteaux.

Par une première transaction, du 16 mars 1399, Armand-Rogier de Comminges, fils de feu Isabeau Trousseau, abandonna tous ses droits sur la succession de Pierre Trousseau, moyennant 7,500 livres.

Par une autre transaction du 24 avril suivant, la veuve de Pierre Trousseau fit également abandon de ses droits, à condition qu'Hardoin de Bueil lui verserait 5,000 livres, et divers joyaux ayant appartenu à son mari.

(Manusc. de dom Housseau, nos 10,733 et suivants.)

Du premier mariage de Pierre Trousseau avec Bertrande de Bruniquel étaient nés un fils et deux filles : [1]

1. PIERRE, qui suit ;

2. MARGUERITE, qui était mariée, en 1383, avec Pierre, seigneur de Chevreuse, chevalier, lieutenant pour le roi ès parties de Languedoc, mort le 22 septembre 1393. (Manusc. de dom Housseau ; — Duchesne, *Hist. de reux*, 152.) Pierre de Chevreuse, chevalier, seigneur du Tremblay, conseiller et maître d'hôtel du roi, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, gouverneur du comté de Dreux, général des finances du Languedoc, 1390.

(P. Anselme, II, 643.)

3. ISABELLE, vicomtesse de Bruniquel, femme de Roger de Cominges, vicomte de Conserans, d'où :

1. Duchesne ne lui donne que deux filles et omet le fils, Pierre.

a. Raimond-Rogier, chevalier, vicomte de Conserans, 1399.

b. Arnaud-Rogier de Cominges, qui vendit à Hardoin de Bueil, évêque d'Angers, tout ce que son frère et lui prétendaient du chef de son aïeul et de son oncle maternels, sur la châtellenie de *Châteaux* et la terre de *Launay-Trousseau,* pour la somme de 7,500 francs d'or, le 16 mai 1399.

(Manusc. de dom Housseau, nos 10,753 et suiv., Duchesne, *Hist. de Dreux*, p. Anselme, II, 643, gén. de Cominges.)

IV. PIERRE TROUSSEAU, IIIe du nom, *écuyer*, reçut de son père, après la mort de sa mère, la terre de *Launay-Trousseau,* en 1371.

Il servait comme *écuyer*, dans la compagnie de Bertrand du Guesclin, le 1er janvier 1370.(Rôle.)

Se qualifiait chevalier, seigneur de Launay-Trousseau, lorsqu'il testa, le 26 avril 1382. Il était mort, le 15 février 1383, avant son père, et sa sœur et son beau-frère renoncèrent à sa succession au profit de ce dernier.

Pierre Trousseau, IIe du nom, seigneur de Châteaux, bailli de Chartres, est scindé par Duchesne en deux individus, l'un fils de Pierre Trousseau et d'Isabeau de Dreux, l'autre, fils de Guillaume et de Marguerite de Bauçay.

(*Hist. de Dreux*, 152.)

Cet historien se trompe également *en lui donnant pour proche parent Pierre Trousseau, archidiacre de Bourges* et de Paris, évêque de Poitiers, puis archevê-

que de Reims. Ce dernier appartenait aux Trousseau de Bourges.

La Thaumassière, enchérissant sur l'assertion de Duchesne, fait Pierre Trousseau, archevêque de Reims, et Jacques Trousseau, vicomte de Bourges, son frère, *enfants* dudit Pierre Trousseau, seigneur de Chasteaux, bailli de Chartres. (*Hist de Berry*, 330.) M. Chevalier, dans sa notice sur l'archevêque de Reims, le fait également fils de Pierre, chevalier, chambellan de Charles VI.

Chalmel en donnant à Guillaume Trousseau, frère aîné de Pierre et seigneur de Vérets, la qualification de vicomte de Bourges, héréditaire chez les Trousseau de Bourges, confond également les deux familles.

Blanchard a, le premier, rectifié cette erreur, et distingué les Trousseau d'Anjou et de Touraine, de ceux de Bourges, *famille alors médiocre*, dit-il, en parlant de l'archevêque de Reims.

(Voir le Père Anselme. T. II, pp. 44-45).

TROUSSEAU EN HUREPOIX

Guy, *seigneur de Mont l'Héry*, surnommé *Troussel* par tous les anciens historiens, était fils de *Miles*, dit le Grand, seigneur de Montl'Héry, Bray, vicomte de Troyes, qu'on croit issu de la maison de Montmorency. *Guy Troussel* se croisa en 1096, avec Hugues de France, comte de Crespy, assista à la prise d'Antioche, et épousa, vers 1099, Adélaïde, qui lui survécut, et se remaria avec Guy de Rochefort, ou Le Roux, dont elle fut ensuite répudiée. Guy de Rochefort était en effet l'oncle de Guy

Troussel, et cette parenté fut vraisemblablement le motif de cette répudiation.

Guy Troussel, du consentement de sa femme, donna les églises de La Ferté-Baudoin à l'abbaye de Morigny, et n'eut de son mariage qu'une fille :

Élisabeth, héritière de Mont l'Héry, mariée à Philippe, comte de Mantes, fils naturel de Philippe Ier, roi de France, et de Bertrande de Montfort, comtesse d'Anjou.

(Duchesne, *Hist. de Montmorency*, p. 693 ; — Antiquités de la ville et duché d'Étampes, par le P. Fleuriau, 1683.)

TROUSSEAU, EN NORMANDIE

Le nom de *Trussell* figure parmi ceux des Normands qui florissaient en Angleterre avant la conquête.

(Duchesne, *Recueil des historiens de Normandie.*)

Les Trousseau de Normandie ont donné leur nom au fief de *Trousseauville*, situé dans cette province, et qui plus tard, les a désignés.

Belleassez Trousseau épousa, vers le milieu du XVe siècle, Roger de Hellande, seigneur de Hellande, au pays de Caux, frère de Guillaume de Hellande, évêque et comte de Beauvais.

Roger vivait encore, fort âgé, en 1470.

Gilles de Trousseauville était marié avec Renée de Hellande, en 1503. (P. Anselme, II, 282.)

De Trousseauville, en Normandie : *de sable à la croix ancrée d'or.* Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, en 1668.

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 19)

Par MM. DE KERSERS, MATER, CHÉNON

GAULOISES

M. Chénon a recueilli, trouvé dans un champ contigu au nouveau cimetière de Feucines (Indre), un statère d'or, de bon style :

Tête à droite, dont les cheveux très divisés sont indiqués par un assez fin travail. — ℞. Bige, les pattes des deux chevaux sont indiquées par des points marquant les jointures, mais qui n'ont pas été réunis; sous le cheval, symbole de trois points juxtaposés devant indiquer une foudre. Gravée (n° 1).

Cette pièce où les cheveux ne sont pas encore réunis en grosses boucles (Cf. *Bull. num.*, n° 14, t. XV, p. 293) paraît se rattacher plus directement aux Philippes d'or et doit être de monnayage gaulois fort ancien, postérieure cependant au quart de statère que nous avons publié (*Bull. num.*, 4, n° 1, t. IV, p. 336).

ROMAINES

Les trouvailles de monnaies romaines cette année n'ont eu d'autre intérêt que de donner des indications intéressantes sur les lieux de leurs découvertes.

Une pièce de Gordien et une de Gallien trouvées dans l'enceinte rectangulaire de Villeville, commune de Mornay-Berry, a confirmé l'origine romaine de cet ouvrage auquel sa forme et la nature de ses ouvrages nous avait déjà permis d'assigner cette date (Cf. *Mém. des Antiq. du Centre*, t. II, p. 64).

Il en est de même d'une monnaie de Trajan trouvée, avec des débris de poterie, dans un monceau de laitier, à Ivoy-le-Pré, et signalée par M. le comte René de Pomyers ; elle établit l'époque de formation de ce dépôt industriel.

Ainsi encore des pièces romaines trouvées dans les fouilles de la villa de Bengy, par M. Grandjean, et qui sont l'accompagnement habituel des établissements romains.

ROYALES

Par une singularité assez inattendue, trois trésors de monnaies royales d'or du XIV^e^ et du XV^e^ siècle ont été découverts à quelques mois de distance sur des points divers de nos entours.

Trésor de La Chapelle-d'Angillon. — Trouvé dans la maison occupée par la gendarmerie, au nord de la rue qui descend à la Sauldre et non loin du pont établi sur le canal des anciens fossés, ce trésor a été communiqué par le propriétaire, M. Sévin, à notre collègue M. Mater, qui l'a catalogué et dont nous analysons le travail.

Jean-le-Bon. — Mouton d'or, + AGN. DEI, etc. Mouton pascal, au dessous : IOH, REX.

— ℟. XPC. VINCIT, etc. Croix feuillue (Hoffman, Pl. XIX, n° 3)..... 1 ex.

2. — Franc-à-cheval (Hoffman, Pl. XIX, n° 10). 1 ex.

3. — Franc-à-pied, KAROLVS. DI. GR. FRANC... etc. (Hoffman, Pl. XXIV, n° 2)..... 1 ex.

4. — Même pièce : des étoiles entre les mots du revers..... 1 ex.

5. — *Charles VI.* Écu d'or, KAROLVS, etc. Écu couronné..... 3 ex.

6. — Avec variantes d'ateliers monétaires (Hoffman, Pl. XXV, n° 1)..... 10 ex.

7. — Agnel, AGN. DEI QVI... etc. Agneau pascal. — ℟. Croix cantonnée de trois fleurs de lys et d'une croisette..... 1 ex.

8. — Même pièce, la croix du revers cantonnée de 4 lis (Hoffman, Pl. XXV, n° 3)..... 1 ex.

9. — *Henri VI.* Salut d'or, léopard, HENRICUS DEI GRA. FRACORV· ET AGLIE REX. Deux écussons, l'un de France, l'autre écartelé de France et d'Angleterre, sous une annonciation ; entre les deux personnages, une banderole avec le mot AVE, gloire au-dessus. — ℟. XPC VINCIT... Croix à long pied, accostée d'un lis et d'un léopard dans une rosace fleurdelisée à huit lobes (Hoffman, Pl. XXX, n° 2)..... 4 ex.

10. — Noble d'or, HENRIC. DI GRA REX ANGL. FRANC. DNS HYB. (des sautoirs séparent les mots). Le roi armé et couronné, tenant une épée et l'écu écartelé de France et d'Angleterre, debout sur un navire marqué au flanc d'une fleur de lys. — ℟. + IHS AVTEM TRANSIENS

PER MEDIV. ILLORV IBAT. (deux petits sautoirs superposés séparent les mots). Croix fleuronnée avec la lettre H dans une rosace au centre, cantonnée de quatre léopards sans couronne, dans une rosace à quatre lobes, anglée de huit trèfles. (Berry, Pl. XXXXII, n° 5)..... 1 ex.

11. — *Charles VII.* — Royal d'or, KAROLVS etc. Le roi tenant le sceptre et la main de justice. — ℞ XPC VINCIT... etc. Croix feuillue (Hoff. pl. XXXI, n° 9) Atelier de Bourges..... 1 ex.

12. — Id. De différents ateliers..... 5 ex.

13. — *Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.* — Noble d'or, + PHS DEI GRA DVX BVRG COMES DNS FLAND. Le duc debout, armé de l'épée et tenant l'écu aux armes de Bourgogne dans un navire fleurdelisé sur le flanc, avec le lion de Flandre dressé en proue. — ℞ + IHS AVTEM TRANSIENS PER MEDIV ILLORV IBAT (deux petits sautoirs superposés séparent les mots). Croix fleuronnée, rosace au centre, cantonnée de quatre lions couronnés dans une rosace à huit lobes, anglée de trèfles..... 2 ex.

Trésor de la Faule. — Trouvé dans un ancien bois, à la Faule, commune du Châtelet, comprenant soixante-huit pièces, dont soixante-deux ont été étudiées par notre collègue M. Chénon :

1. — *Jean-le-Bon.* — Moutons d'or, AGN : DEI etc. Agneau pascal, au-dessous IOH REX. — ℞ XPC VINCIT etc. Croix feuillue (Hoff. pl. XIX. 3..... 2 ex.

2.— *Charles V.*— Francs-à-pied, KAROLVS. DEI. GR. FRANCORV REX. Le roi debout tenant l'épée et la main de justice. — ℟ XPC etc. Croix fleuronnée. (Hoffm. 2)..... 2 ex.

3. — *Charles VI.* — Mêmes légendes, le roi assis sur le trône, tenant l'épée et le sceptre, les pieds sur deux lions, — même revers (Hoff. 9) 1 ex.

4. — *Écus d'or.* — Mêmes légendes, l'écu de France couronné, — même revers (Hoff. 1.)... 40 ex.

5. — Agnels ou moutons d'or de Charles VI ou Charles VII, type du n° 1, dans le champ K. F. REX (Hoff. 3)..... ..... 16 ex.

6. Noble d'or d'Henri VI d'Angleterre, HENRICVS etc. voy. plus haut..... 1 ex.

Trésor enfoui au commencement du règne de Charles VII.

Trésor de Merverange. — Celui-ci, sensiblement postérieur au précédent, a été trouvé dans une ancienne maison, appartenant à M. Desfosses La Gravière, au château de Merveranges, commune de Boussac-les-Églises (Creuse) et a été étudié par M. Chénon ; il comprenait quarante-cinq pièces.

1. — *Charles VII.* — Royal d'or frappé à Bourges. KAROLVS DEI GR FRANCORV REX. Marque monétaire B. Le roi debout portant l'épée et la main de justice. (Hoff. 9)..... 1 ex.

2. — Écus à la couronne du même. (Hoff. 6) 8 ex.

3. — Saluts d'or d'Henri VI, HENRICVS... (voy. plus haut)..... 2 ex.

4. — Noble, d'or du même ..... 2 ex.

5. — Écus de Louis XI, dauphin, LVDOVICVS DALPHS VIENENSIS. Écu écartelé de France et de Dauphiné. — ℞ XPC. VINCIT etc., croix feuillue. (Poey d'Avant. C N° 4,974)..... 2 ex.

6. — Louis XI, Écus à la couronne. (Hoff. 4). 3 ex.

7. — Id. Écus ou soleil. (Hoff. 1).

8. Louis de Savoie, LVDOVICVS DVX SABAVDIE, le duc à cheval, tenant l'épée de la main droite. — ℞ F. E. R. T. Les armes de Savoie, timbrées d'un heaume, dans un quadrilatère à angles saillants..... 1 ex.

9. — François II, duc de Bretagne, Ecu, FRANCISCVS DVX BRITONV. Le duc à cheval et armé, etc. (Poey d'Avant 1310) ..... 1 ex.

10. Florins à armoiries diverses..... 1 ex.

11. Monnaie de Rome. ROMA CAPVT MVDI. S. P. Q. R. Saint Pierre debout dans une gloire, accosté de neuf étoiles.— ℞ S. PETRVS. SENATOR VRBIS. Le sénateur de Rome recevant l'étendard des mains de saint Pierre. Diam. 0,020 1 ex.

12. — Monnaie de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht (1437-1491), SANCTVS MARTIN EPIS. Saint Martin, assis à droite : au-dessous armoiries. — ℞ MON. NOVA AVLE TRAJECTEN. Écu écartelé ; au 1er et 4e de France ; au 2e et 3e de Bourgogne ; écu en abîme, diam. 0,022 1 ex.

1 pièce brisée ..... 1 ex.

Trésor enfoui vers la fin du règne de Louis XI.

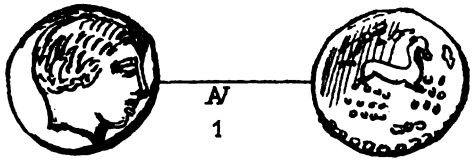

1

3

11

4

5

12

7

8

6

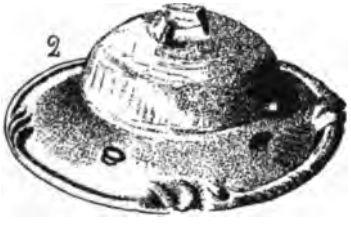

2

13

10

9

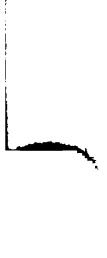

Trésor de la Preugne. — M. Chénon nous signale encore un trésor de treize nonnaies de billon en bas argent, trouvées dans un champ à La Preugne, commune Briantes (Indre). Ce sont des blancs portant l'écu de France entre trois couronnes et attribuables à Charles VI.

Et aussi la découverte, à Néret (Indre), d'une monnaie d'or de Philippe II, frappée par ce prince comme roi d'Espagne et d'Angleterre, et par conséquent pendant son mariage avec Marie Tudor (1554-1558).

ÉTRANGERES

Monnaies bractéates de Dun-sur-Auron. — Un petit groupe de seize monnaies a été présenté à la Société par M. Albert de Grossouvre, ingénieur en chef des mines, comme trouvé dans le lit de l'Auron, à Dun-le-Roi. On peut croire que ces monnaies proviennent de la trouvaille faite en 1874 et mentionnées par M. Paul Moreau dans son histoire de Dun-le-Roi, page 215. Elles étaient contenues, quand on les remit à notre collègue, dans une petite capsule en cuivre à larges bords plats, dont nous donnons le dessin, n° 2. Si elles n'ont pas été trouvées dans cette patère même, on peut regarder comme certain qu'elles gisaient au même lieu et ont avec elle une très probable communauté d'origine.

Ces pièces, en assez bon argent, sont petites et fort légères, car leur ensemble ne pèse que 3 grammes 71, ce qui donne pour chacune d'elles 0 gr. 23, en moyenne. Leur poids n'est pas absolument uniforme et varie de 0 gr. 22 à 0 gr. 235. Elles sont très minces, concaves

d'une face, et convexes de l'autre, et appartiennent aussi à la variété dite *bractéates*, c'est-à-dire formée d'une feuille de métal. Les empreintes apparaissent en saillie à la face concave, dont la dépression semble ainsi le résultat de la frappe elle-même ; à la face opposée on distingue en creux les saillies en relief de l'avers.

Elles portent des armoiries différentes pour la plupart ; presque toutes ont aussi des lettres au-dessus de l'écu.

Il est facile de reconnaître dans ces monnaies légères des pièces émises par les villes des bords du Rhin au XVI^e^ siècle, et connues sous le nom de *hellers*. Plusieurs des emblèmes que portent les écussons conviennent à certaines de ces villes ; et, comme on en trouve de réunies sur certaines pièces, on reconnaît que celles-ci sont le produit d'unions monétaires conclues entre villes voisines, tant pour accroître le crédit de leur monnayage, que pour assurer la circulation de leurs monnaies communes sur leurs territoires réciproques.

Ainsi l'on voit sur plusieurs la roue formée d'un cercle à six rayons, emblème qui se trouve sur les monnaies de la ville de Mayence ; sur d'autres la roue est jointe à un fuselé qui indique la Bavière ou, plus spécialement, le Palatinat. Les signes et lettres qui sont en chef doivent indiquer les villes qui les ont émises, ainsi les trois couronnes ne peuvent convenir qu'à Cologne, qui s'identifiait en quelque sorte avec le tombeau des trois rois mages. Les lettres W. M. A. etc. doivent être les initiales des villes de Worms, Mayence, Aachen (Aix-la-Chapelle) etc.

Nous pouvons donc être fixés sur les lieux d'origine de ces pièces ; de même leur style, divers détails, la forme des écussons et des pièces du blason, permettent de fixer l'époque de leur frappe au XVI^e^ siècle.

Il est malheureusement plus difficile de déterminer et la date précise et les auteurs de leur émission. Les éléments de cette détermination existent cependant pour la plupart. En effet, plusieurs portent des armoiries assez nettement frappées et bien reconnaissables, et il n'est pas douteux que ces armoiries sont celles des évêques de ces villes, qui y exerçaient, entre autres droits seigneuriaux, celui de monnayage ; on pourrait donc, par une étude précise de ces armoiries épiscopales, connaître les dates d'émission.

Mais une telle étude n'est pas abordable pour nous, et nous n'avons pas les documents indispensables. Ces documents existent-ils ? Les villes du Rhin ont-elles toutes leurs La Thaumassière et leur Polluche, pour fixer le souvenir des armoiries de leurs évêques ? et si ces travaux ont été faits, où les trouver ? Cette recherche ne pourrait être menée à bien que sur les lieux mêmes, avec une connaissance approfondie de l'histoire locale et municipale de ces villes.

Nous pouvons seulement conclure, avec toute certitude, que c'est bien aux guerres de religion et probablement aux reîtres de Vulfang, duc de Deux-Ponts, en 1569, que peut-être attribuée la perte de ces monnaies, hypothèse émise par M. Moreau et que vient corroborer l'archéologie, d'accord ici avec l'histoire.

Et, puisque le hasard et l'obligeance d'un distingué collègue met dans nos mains quelques exemplaires de

ces pièces qu'on rencontre assez rarement dans nos contrées, nous croyons devoir en donner une description.

1. — Écusson écartelé : au 1er roue, au 2e et 3e croix, au 4e fuselé ; autour de l'écu cercle de gros points ; au-dessus de l'écu trois couronnes, indice certain des rois mages et, par conséquent, de Cologne. Gravé sous le n° 3. Monnayage de Cologne et de Mayence..... 1 ex.

2. — Mêmes armoiries : au-dessus, la lettre M en majuscule gothique. Mayence ?..... 1 ex.

3. — Mêmes armoiries, mais l'ordre des cantons est renversé : 1er et 4e croix, 2e roue, 3e fuselé. Au-dessus N (ou M) Nassau ? Gravée n° 4). 2 ex.

4. — Écu parti : au 1er roue, au 2e lion ; au-dessus la lettre A. Aachen ? Gr. n° 5..... 1 ex.

5. — Trois écus groupés : celui de dextre (gauche) portant un lion ; celui de la pointe semblable ; celui de senestre fuselé ; au-dessus W. Worms ? Gr. n° 6..... 2 ex.

6. — Écu écartelé : 1er et 4e canton, un lion ; 2e et 3e fuselé ; sur le tout, écu portant un lion ; au-dessus, W. Worms ?..... 2 ex.

7. — Écu écartelé : au 1er et 4e canton, clef en bande accompagnée de six points, trois en chef, trois en pointe ; au 2e canton, anneau centré ; au 4e, anneau sans point central ; au-dessus T (Trèves ?) Gr. fig. 7..... 1 ex

8. — Écu parti : au 1er lion ; au 2e fuselé ; au-dessus I (Juliers ?) Gravé fig. 8..... 2 ex

9. — Écusson confus : au-dessus L. (Liège ?).. 1 ex

10. Écusson échancré : au 1er lion ; au 2e fuselé ; au 3e en pointe, clef (?) ; au-dessus P. Gr. fig. 9. 1 ex.

11. — Autre analogue, plus confus, au-dessus P. (Philisbourg?)..... 1 ex.

12. — Écu portant une grande clef en bande. Gr. fig. 10..... 1 ex.

Total.... 16 ex.

Sceau de sainte Solange. — Nous avons communiqué au nom de Mme la baronne de Montesquieu, une matrice de sceau en bronze, circulaire, de 22 millimètres de diamètre, représentant sainte Solange portant sa tête dans ses mains. La sainte est vêtue d'une robe à longs plis flottants ; le buste très rejeté en arrière, la forte accentuation des hanches lui donnent un aspect très artistique ; la tête est très finement traitée.

Autour, on lit entre deux cercles : *S. sancte Solengie* en caractères minuscules gothiques. Derrière la figure, dans le champ, on distingue trois fleurons à cinq pétales réunis par une tige très fine. Nous en donnons un dessin, fig. 11.

Ce sceau est garni d'une bélière à six pans aboutissant à un couronnement saillant hexagone surmonté d'un quatre-feuille évidé. Le lobe supérieur de cet appendice est surmonté d'un autre petit anneau.

Ce sceau d'une excellente conservation peut être attribué a la deuxième moitié du XVe siècle, et paraît afférent à la paroisse de Sainte-Solange.

Il a été trouvé au château de Brécy par M. le comte de Villers, père de Mme de Montesquieu.

Plaque de sainte Barbe. — Nous devons à notre collègue M. G. Mallard, de Saint-Amand, membre associé libre, communication d'une plaque en argent, sensiblement convexe, octogone, aux faces légèrement évidées et angles saillants, garnie en arrière d'une saillie en boucle d'attache aujourd'hui cassée. Cette plaque porte, gravée sur sa face convexe, une légende en caractères minuscules gothiques et les emblêmes suivants : S. BARBARA, ORA PRO NOBIS, entre deux traits circulaires, celui du dehors simple, celui du dedans à fort grenetis longé à l'intérieur d'un second trait distinct. A gauche est la sainte, debout, faisant saillie de la tête et des pieds sur la zone de la légende et tenant de la main gauche une palme, de la main droite un livre ouvert ; la tête est nimbée, le corsage est ouvert en carré, le manteau plissé à la taille est drapé et relevé de façon à laisser voir les plis de la jupe qui tombent droit. Derrière la sainte s'élève une tour carrée percée de diverses ouvertures, à laquelle est annexée un porche ou auvent porté par deux colonnes sur stylobate. Les angles de l'octogone au dehors du cercle extérieur sont garnis de tierce-feuilles allongés. — Diam. entre les pointes opposées 0 m. 04. Gravée fig. 12.

Cette plaque peut remonter à la fin du XV^e^ ou au XVI^e^ siècle et doit avoir été un insigne de corporation. Le dessin, le style et la gravure sont bons.

Enfin on nous a fait connaître un cachet ovale des Capucins de Vierzon, paraissant du XVII^e^ siècle ou du XVIII^e^ : SIG : CONV : CAPVCINORVM VIERSONE, entre deux cercles elliptiques, celui du dehors pointé, celui

du dedans continu. Dans le champ un évêque tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite un petit personnage agenouillé. Grand diam. 0 m. 027. Petit, 0 m. 025. Grav. fig. 13.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président :	M. DE KERSERS.
Vice-président :	M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Secrétaire :	M. DES MÉLOIZES.
Secrétaire-adjoint :	M. BERRY.
Trésorier :	M. le Cte RAYMOND DE LA GUÈRE.
Bibliothécaire :	M. DE GOY.
Membres du Comité de rédaction :	MM. P. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE. ALBERT DE GROSSOUVRE, ✻. le Mis DE LA GUÈRE. O. ROGER, ✻. TOUBEAU DE MAISONNEUVE.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Membres bienfaiteurs

(Article 5 des Statuts)

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet, (Cher.)
2. Mme la Baronne DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher.)

Membres fondateurs et titulaires

(*Le nombre en est limité à cinquante par l'art.* 3 *des statuts.*)

MM.	Date d'admission.
1. KERSERS (A. BUHOT DE), membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	23 janvier 1867.
2. MÉLOIZES (Marquis DES), ✤, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Jacques Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	Id.
3. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.	Id.

4. SALLÉ (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*. Id.

5. TOUBEAU DE MAISONNEUVE, r. Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*. Id.

6. NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*. 5 juin 1867.

7. LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, rue Hôtel-Lallemant, 13, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président. 10 janvier 1869.

8. GUÈRE (Comte Alphonse DE LA), rue de Paradis, 22, à Bourges, *membre fondateur*. 10 février 1869.

9. LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue Saint-Louis, 2, à Bourges. 2 juin 1869.

10. GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges. 2 février 1871.

11. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 14 février 1877.

12. CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, 30, rue des Écoles, à Paris. 20 juin 1877.

13. VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulle-

ret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris. 2 janvier 1878.

14. Brimont (le vicomte Thierry de), au château d'Aunay, par Essay (Orne). 6 mars 1878.

15. Goy (Pierre de), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Bibliothécaire. 17 mars 1880.

16. Ponroy (Henri), avocat, rue Coursarlon, 21, à Bourges. 5 mai 1880.

17. Bengy de Puyvallée (Anatole de), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges, ou rue d'Aguesseau, 12, à Paris. 3 juin 1880.

18. Dubois de la Sablonière (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

19. Guère (Comte Raymond de la), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier. 23 mars 1881.

20. Verneuil (Huard de), ancien magistrat, rue de Linières, 4, à Bourges. 4 janvier 1882.

21. Personnat (l'abbé), Chanoine honoraire, Directeur de l'Institution Sainte-Marie, rue de Dun, 38-48, à Bourges. 7 juin 1882.

22. Roger (Octave), ✻, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. Id.

23. Jugand, docteur médecin, à Issoudun (Indre). 3 janvier 1883.

24. Machart (Paul), capitaine d'artillerie, avenue des Charmes, 50, à Vincennes (Seine). 7 mars 1883.

25. Mater (Daniel), avocat, président

de la commission du Musée, rue Saint-Sulpice, 14, à Bourges. Id.

26. GUÈRE (Marquis DE LA), rue du Guichet, 4, à Bourges. 2 mai 1883.

27. TOULGOET-TRÉANNA (Comte DE), C ✤, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). 22 février 1884.

28. GAUCHERY (Paul), architecte, à Vierzon (Cher). Id.

29. BERRY (Victor), au château de Feularde, par Saint-Martin d'Auxigny (Cher), *membre fondateur*, Secrétaire-Adjoint. 22 février 1884.

30. BAZENERYE (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges. Id.

31. DEBALLE (Alfred), professeur au lycée, 34, rue d'Orléans, à Bourges. 5 mars 1884.

32. CHAUMONT-QUITRY (Marquis Félix DE) ✤, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Bourges (Cher). 4 novembre 1885.

33. SAINT-VENANT (Julien DE), ✤, inspecteur des forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, à Nevers (Nièvre). 8 décembre 1885.

34. GROSSOUVRE (Albert DE). ✤, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges. 5 mai 1886.

35. CHÊNON (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*. 30 mars 1887.

36. CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, à Châteauroux (Indre),

ou château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher). 1er août 1887.

37. Roche (l'abbé Auguste), curé-doyen de La Guerche (Cher). 4 janvier 1888.

38. Méloizes (Comte Henri des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 7 mars 1888.

39. Choulot (Comte Paul de), Lieutenant au 85e régiment d'infanterie, à Cosne (Nièvre). 6 juin 1888.

40. Thabaud des Houlières (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher). 27 février 1889.

41. Bengy de Puyvallée (Antoine de), rue Coursarlon, 2, à Bourges. 4 décembre 1889.

42. Jacquemet (Léon), impasse Saint-Louis, à Bourges, ou au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.

43. Glatigny (Baron le Pelletier de), rue du Four, 8, à Bourges. Id.

44. Boismarmin (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. 5 novembre 1890.

45. Grossouvre (Henri de), place de la Cathédrale, 14, à Bourges. 2 décembre 1891.

46. Bournichon (l'abbé), curé doyen d'Aigurandes (Indre). 2 mars 1892.

47. Pontbrs (le comte René de), château de Veaux, par Argenton-sur-Creuse (Indre). 4 janvier 1893.

48. Tardy (Gustave), imprimeur-éditeur, rue Joyeuse, 15, à Bourges. 4 mars 1896.

49. Lelong (l'abbé), vicaire général, à l'Archevêché de Bourges. 3 février 1897.

50. TÉNOT (le docteur Daniel), docteur en médecine, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu, rue des Quatre-Piliers, 6, à Bourges. 17 mars 1897.

ASSOCIÉS LIBRES

(*Le nombre n'en est pas limité par les statuts.*)

MM.

1. ACHET (Louis), ancien notaire, aux Aix-d'Angillon (Cher).
2. ARENBERG (le prince Auguste D'), ✻, député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), ou rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.
3. ASTIER DE LA VIGERIE (D'), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Rançay, par Villedieu (Indre).
4. AUBEIGNÉ (Gaston D'), à Ciron, par Le Blanc (Indre), ou place Saint-François-Xavier, 5, à Paris.
5. AUBERTOT DE COULANGES, conseiller général du Cher, au château de Coulanges, par Lury (Cher), ou rue du Mont-Thabor, 7, à Paris.
6. AUCLAIR, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, à Saint-Amand (Cher).
7. BARAUDON, au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
8. BAYE (le baron Joseph DE), de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
9. BEAUFILS (l'abbé), curé-doyen de Châteaumeillant (Cher).
10. BEAUFRANCHET (le comte F. DE), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
11. BEAUVAIS (A. DE), auditeur à la Cour des Comptes, rue de Lille, 37, à Paris.
12. BOISGUERET DE LA VALLIÈRE (Henri DE), rue Denfert-Rochereau, 25, à Paris.

13. Boissieu (de), au château du Grand-Besse, par Châteaumeillant (Cher).
14. Bonnault (Gabriel de), au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
15. Bonnelat, rue Hôtel Lallemant, 11, à Bourges.
16. Bonnegens (de), au château de Moison, par Ivoy-le-Pré (Cher).
17. Bonneval (le comte de), O ✻, ancien colonel de cavalerie, château de Thaumiers, par Dun-s-Auron (Cher).
18. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).
19. Bonsire (l'abbé), curé de Sainte-Montaine, par Aubigny-sur-Nère (Cher).
20. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
21. Bouchage, à la Bourgeoisie, par Sancergues (Cher).
22. Bourbon-Chalus (la comtesse de), avenue de la Gare, 62, à Bourges.
23. Bourbon-Lignières (le comte de), au château de Lignières (Cher).
24. Bourdaloue, ancien receveur-principal des postes, à la Jacquetterie, par Saint-Gaultier (Indre).
25. Bousquet (l'abbé), licencié ès-lettres, à Paris.
26. Brach (Raoul de), au château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).
27. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
28. Brunet (Fernand) ✻, inspecteur-général des Finances, rue Joyeuse, 22, à Bourges.
29. Burdel, avocat, rue Samson, 12, à Bourges.
30. Chapelard, ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
31. Chénon de Léché (Henry), au château du Solier, par Saint-Florent (Cher).
32. Chertier (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).

33. Clément (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue de la Cage-Verte, 2, à Bourges.
34. Clément (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, via Fontane, 113, à Rome.
35. Clérambault (de), conservateur des Hypothèques, à Beauvais (Oise).
36. Collard, ✻, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières par Veaugues (Cher).
37. Corbin (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).
38. Corbin (Paul), ✻, ancien magistrat, au château de Villair, par Dun-sur-Auron (Cher),
39. Corbin de Mangoux (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).
40. Costa de Beauregard (le comte), au château de Beauregard, par Douvaine (Haute-Savoie), ou au château de Châtost (Cher).
41. Deschamps, docteur médecin, à Henrichemont (Cher).
42. Deschamps (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.
43. Desjobert (Léopold), au château de Corbilly, par Arthon (Indre).
44. Diette (l'abbé), curé de Vorly, par Levet (Cher).
45. Drake del Castillo, au château de Saint-Cyran, par Châtillon (Indre).
46. Dubois de la Sablonière (Joseph), rue Porte-Saint-Jean, 4, à Bourges.
47. Dufour, au château de Lauroy, par Clémont, (Cher).
48. Duprê-Goudal, notaire, à Saint-Amand (Cher).
49. Duroisel (l'abbé), curé-doyen de Poulaines (Indre).
50. Duvergier de Hauranne, ✻, conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), ou rue de Prony, 95, à Paris.
51. Espérandieu (Émile), capitaine d'infanterie, corres-

pondant du ministère de l'instruction publique, à Bastia (Corse).

52. Fougères (Raymond de), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), ou faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

53. Fournier (Henri), ancien sénateur, au château de Jarrien, par Saint-Florent (Cher).

54. Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

55. Goffart, ✻, conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

56. Grandjean, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

57. Grassin (le vicomte de), au château de Lantan, par Dun-sur-Auron (Cher).

58. Gravet de la Buffière, capitaine d'artillerie, à Bourges.

59. Grenouillet (Prothade), au château de Parçay, par Châteauroux (Indre).

60. Grillon (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

61. Guidault, (l'abbé Placide), curé-doyen de Saint-Gaultier (Indre).

62. Guillard, architecte, rue Descente-de-Ville, à Châteauroux (Indre).

63. Haly O'Hanly, ✻, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Jars (Cher).

64. Hemery de Lazenay, au château de Lazenay, par Lury (Cher).

65. Jarre (G.), rue de Rennes, 82, à Paris.

66. Juliac (de), au château de la Motte d'Ennordres, par Aubigny-sur-Nère (Cher).

67. La Celle, (le comte Hildebert de), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

68. Lalande, avoué près la Cour d'Appel, rue Saint-Sulpice, 18, Bourges.

69. LEBLANC-DE LESPINASSE (René), ✱, archiviste-paléographe, conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).
70. LE BOURGEOIS, au château de Launay, par Thénioux (Cher).
71. LEDDET (Louis), inspecteur des Forêts, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
72. LEDDET (Pierre), inspecteur-adjoint des Forêts, boulevard des Invalides, 34, à Paris.
73. LEGRAND (Ernest), maître de conférences à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.
74. LEMOINE, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).
75. LE NORMAND DU COUDRAY, à Nérondes (Cher).
76. LÉTANG, architecte de la ville de Châteauroux, rue de la République, 6, à Châteauroux (Indre).
77. LIÉGE (Émiland DU), rue d'Alsace, 17, à Bourges.
78. LIÉGE (René DU), rue de Béthune-Châtost, à Bourges.
79. LIGNAC (le comte DE), au château de Touchenoire, par Levroux (Indre).
80. LIGNAC (Ferdinand DE), au château de Chapelutte, par Saint-Eloi-de-Gy (Cher).
81. LOUIT (Achille), à Vierzon (Cher).
82. LYONNE (le comte DE), ✱, ancien capitaine d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), et rue de Varenne, 88, Paris.
83. MALLARD (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand (Cher).
84. MALLEBAY (René), rue des Varennes, au Blanc (Indre).
85. MANCERON, conservateur des hypothèques, à Épernay (Marne).
86. MARANSANGE (Henry DE), conseiller général du Cher, au château de Vieille-Forest, par le Châtelet (Cher).

87. Marcandier, au château de Billerat, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
88. Marchain (Léonce), au château de la Lienne, par Châteauroux (Indre).
89. Marguerye (R. de), rue de Versailles, 216, à Paris.
90. Marin (Paul), ancien capitaine d'artillerie, rue de Strasbourg, 6, à Bourges.
91. Masquelier (Valery), au château des Planches, par Châteauroux (Indre).
92. Maussabré (le comte de), au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).
93. Mignan, au château du Chaumoy, par Saint-Florent (Cher.)
94. Monnier (Philippe), conseiller d'arrondissement, au château de Foëcy (Cher).
95. Montalivet (Georges Masson de), au château de Villedieu (Indre).
96. Montesquieu (le baron de), au château de Mazières, par Les Aix (Cher).
97. Moreau (l'abbé), curé doyen de Vatan (Indre).
98 Moreau, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.
99. Moreau (René), à Sancergues (Cher).
100. Moulineau (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).
101. Neuflize (le baron de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher).
102. Orsanne (René d'), contrôleur des contributions indirectes, rue du Petit-Bercy, 64, à Paris.
103. Pascaud (Fernand), rue de la Grosse-Armée, 5, à Bourges.
104. Paultre, au château de Châteauvert, par Jouet-sur-l'Aubois (Cher).
105. Perrot de Preuil (Julien), place Lafayette, à Châteauroux (Indre).

106. PEYROULX (le comte DU), au château de Mazières, par Saulzais-le-Potier (Cher).
107. PIERRE, homme de lettres, à Éguzon (Indre).
108. PIGEAT (l'abbé Louis), curé de Saint Baudel, par Châteauneuf (Cher).
109. PIGELET (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).
110. PILLIWUYT (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).
111. PINEAU DES FORÊTS, docteur en médecine, au château des Peluées, par Charost (Cher).
112. PIROT, au château de Boisvert, par Savigny-en-Septaine (Cher).
113. POUPAT (Charles), photographe, place Jacques-Cœur, à Bourges.
114. RANCY (Gaston), à Graçay (Cher).
115. RAPIN (Philippe), rue Paradis, 23, à Bourges.
116. REGNAULT (Théagène), au château des Epourneaux, par Saint-Amand (Cher).
117. RICHARD-DESAIX (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).
118. ROCHE (l'abbé Xavier), curé de Foëcy (Cher).
119. SABARDIN (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.
120. SAINT-MARTIN (DE), ✻, député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.
121. SAINT-SAUVEUR (le vicomte DE), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).
122. SAINT-SAUVEUR (Georges DE), au château de Madrolles, par Vierzon (Cher).
123. SARRIAU (Henri), rue de Berry, 45, à Paris.
124. SALLÉ (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Bourbonnoux, 18, à Bourges.
125. SALLÉ DE CHOU (François), rue Moyenne, 13 bis, à

Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).

126. SERVOIS DU WATELET, au château d'Aubigny, par Jouet (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.

127. SÈZE (le vicomte Maurice DE), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

128. TABOUET (Edmond), à Saint-Désiré, ou à La Palisse (Allier).

129. TAUSSERAT, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).

130. VASSON (Jean GIRARD DE), au château de Laleuf, par La Châtre (Indre).

131 VERGENNES (le comte Charles DE), au château de Boisrogneux, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).

132. VERDON (DE), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.

133. VERNE (Charles DU), au château du Veuillin, par le Guétin (Cher).

134. VORYS (Jules DE), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. BARIAU, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2. BARTHÉLEMY (Anatole DE) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris.

3. BERTRAND (Alexandre), O. ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4. CHABOUILLET, O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire du département des médailles et antiques de

la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, boulevard Malesherbes, à Paris.

5. CHASTELLUX (le Comte DE), au château de Chastellux (Yonne).

6. DELISLE (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7. R. P. DELATRE, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

8. LA BOURALIÈRE (A. DE), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).

9. LASTEYRIE (le Comte Robert DE) ✻, membre de l'Institut, député professeur à l'école des Chartes, secrétaire duComité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

10. LE BLANT (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'école française d'archéologie de Rome, rue Leroux 7, à Paris.

11. MARSY (le Comte DE) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

12. MOREAU (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

13. MOWAT (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

14. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

15. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✠, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).

16. RUBLE (le baron Alphonse DE), au château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).

17. THÉDENAT (l'abbé Henry), de la Société nationale des Antiquaires de France, quai des Célestins, 2, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne.....	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier.....	3 Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-).....	4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.
Calvados.....	6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente.....	9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure..	10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).

Charente-Inférieure..	11.	Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.
Cher.....	12.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.
Corrèze.....	13.	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.
Côte-d'Or.....	14.	Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.
—	15.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Creuse.....	16.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.
Dordogne.....	17.	Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.
Doubs.....	18.	Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
Eure-et-Loir.....	19.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
—	20.	Société Dunoise, — à Châteaudun.
Gard.....	21.	Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
Garonne (Haute-).....	22.	Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
Gironde.....	23.	Société d'anthropologie de Bordeaux.
—	24	Société archéologique de Bordeaux.

Ille-et-Vilaine.....	25	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.
Indre-et-Loire.....	26.	Société archéologique de Touraine, — à Tours.
Loir-et-Cher.....	27.	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
—	28.	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
Loire.....	29.	*La Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
Loire (Haute-).....	30.	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, – au Puy.
Loire-Inférieure.....	31.	Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Loiret.....	32.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
—	33.	Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
Maine-et Loire.....	34.	Société académique de Maine et-Loire, — à Angers.
Manche.....	35.	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	36.	Société nationale académique de Cherbourg.
Marne.....	37.	Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Meurthe-et-Moselle...	38.	Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
Meuse.....	39.	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan..... .... 40. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

Nièvre..... 41. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.

Nord..... 42. Société d'émulation de Cambrai.

Oise..... 43. Société historique de Compiègne.

— 44. Comité archéologique de Senlis.

Pyrénées (Basses-)... 45. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône..... 46. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire..... 47. Société Éduenne, — à Autun.

Sarthe..... 48. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie .... 49. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine ..... 50. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

— 51. Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.

— 52. Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.

Seine-et-Marne..... 53. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.

54. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise.....	55.	Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure.....	56.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	57.	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
Somme.....	58.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	59.	Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
Tarn-et-Garonne.....	60.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.
Vienne.....	61.	Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
Vienne (Haute-).....	62.	Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
Yonne.....	63.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
—	64.	Société archéologique de Sens.
Algérie.....	65.	Académie d'Hippone, à Bône.
Angleterre.....	66.	Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.
Dalmatie.....	67.	Société des Antiquaires, à Knin.
États-Unis.....	68.	Smithsonian Institution, à Washington.
Suède.....	69.	Académie royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Publications périodiques reçues par la Société

1. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

3. *Journal des Savants.*

4. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

5. *Répertoire des travaux historiques.*

6. *Bulletin monumental.*

7. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.

8. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

9. *Analecta Bollandiana.*

10. *Revue archéologique, historique et scientifique du Berry.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Archives du Cher.
3. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
4. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
5. Musée du Trocadéro, à Paris.
6. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
7. Cour d'appel de Bourges.
8. École normale d'instituteurs, à Bourges.
9. Grand Séminaire de Bourges.
10. Lycée de Bourges.
11. Petit Séminaire de Bourges.
12. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
13. Association des anciens élèves des Frères des Écoles chrétiennes, à Bourges.
14. Ville de Bourges.
15. Ville de Châteauroux.
16. Ville de Saint-Amand.
17. Ville de Sancerre.
18. Ville d'Issoudun.

TABLE

Rapport sur la situation financière et morale de la Société, année 1895, par M. de Kersers, président.... I

Rapport sur la situation financière et morale de la Société, année 1896, par M. de Kersers, président.... VII

Rapport sur les travaux de la Société en 1895-1896, par le Secrétaire XV

Musée de Bourges. — Description des bronzes figurés antiques, par M. D. Mater, président de la commission administrative du Musée..... 1

Rapport sur les fouilles exécutées à Bengy-sur-Craon (Cher). les 7, 8, 9, 10 et 11 octobre 1895, par le capitaine Grandjean..... 21

Notes archéologiques sur le Bas-Berry, par M. Émile Chénon..... 33

Fouilles à l'église de la Comtale, 1896 (salle du Lycée), note par M. de Kersers..... 49

Cinq fers à hosties du diocèse de Bourges, par le Comte Alphonse de la Guère..... 65

Mémoire historique et descriptif du palais construit à Bourges par Jean de France, duc de Berry, par M. P. Gaucher..... 75

Compte des obsèques d'un chancelier de France sous Louis XII, — Jehan de Ganay (1512), — publié par le Marquis des Méloizes..... 103

Généalogies berruyères. — La famille Trousseau, par le Comte de Maussabré..... 145

Bulletin numismatique (n° 19), par M. de Kersers..... 243

Liste des Membres de la Société des Antiquaires du Centre 257

Liste des Sociétés correspondantes..... 273

Bourges. — Imprimerie Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTE DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

ALPHONSE-LOUIS-MARIE BUHOT DE KERSERS

6 MAI 1835 † 11 DÉCEMBRE 1897

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

1897 - 1898

XXII[e] VOLUME

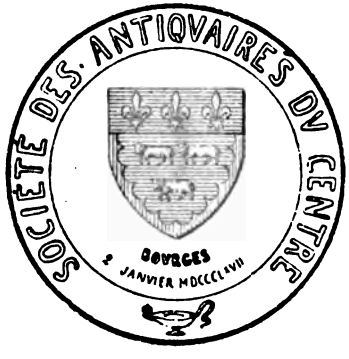

BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1899

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1897

Par M. DE LAUGARDIÈRE, Président

MESSIEURS,

Dans quelques lignes ajoutées au rapport sur notre situation, qu'il nous avait présenté à la séance du 17 mars 1897, mon très regretté prédécesseur avait tenu à exprimer sans retard la douloureuse émotion causée à la Société tout entière par la mort foudroyante de son Trésorier, M. le Comte Raymond de la Guère, frappé brusquement, le 20 mars, à la Mairie de Sainte-Montaine, dans l'accomplissement de l'une de ses fonctions municipales. A l'hommage immédiat rendu à la mémoire du sympathique collègue qui, en exerçant avec un complet dévouement la charge confiée à ses soins, avait si utilement contribué à établir notre prospérité financière, M. de Kersers n'aurait pas manqué de joindre, dans le rapport annuel qu'il ne lui a pas été donné de rédiger, l'éloge des

travaux archéologiques publiés par M. le Comte de la Guère dans nos Mémoires. Je ne les rappellerai pas tous, mais je ne peux passer sous silence sa description scrupuleuse et savante des moules céramiques de la collection Roubet, dont il a si victorieusement, dans la dernière communication qu'il nous ait faite, maintenu l'authenticité contre les doutes élevés par je ne sais quel personnage étranger.

Quelque cruel qu'ait été pour la Société des Antiquaires du Centre ce premier coup porté, voici un an, dans ses rangs, la perte que nous fîmes alors a été dépassée par celle qui est venue, le 11 décembre, nous surprendre encore et nous consterner. M. le Président Alphonse de Kersers, enlevé en quelques jours par un mal sans remède, laisse un vide immense parmi nous. Apte aux études les plus diverses, en histoire comme en archéologie, maniant le crayon de l'artiste avec autant d'aisance et de succès que la plume du littérateur, il avait conquis rapidement pour lui-même et pour notre Compagnie, dont il incarnait en quelque sorte la meilleure part, une grande place dans le monde savant, où sa situation avait été consacrée par de hautes récompenses. Dans les paroles que j'ai prononcées près de sa tombe, comme son ami de jeunesse et comme votre interprète, Messieurs, j'ai esquissé à grands traits son

existence si bien remplie. Y revenir, même très vite et sommairement, ce serait excéder les bornes qui me sont aujourd'hui imposées. Une notice biographique sur M. de Kersers, ornée de son portrait, sera imprimée dans notre XXII[e] volume; la bibliographie complète de ses multiples productions s'y trouvera annexée, et, donnant l'entière mesure de son assidu labeur, le fera revivre pour l'avenir. Quant à nous tous qui garderons un impérissable souvenir de la cordialité de ses relations et des rares qualités de sa présidence, nous honorerons sa mémoire en nous conformant aux désirs que souvent il nous a exprimés, et en redoublant de zèle et de dévouement à nos études, qu'il a engagées dans la meilleure voie; nous nous efforcerons de marcher fidèlement sur ses traces inoubliables, afin de bien montrer que, si sensible qu'elle nous soit, la perte que nous avons éprouvée n'a pas irremédiablement altéré la vitalité que M. de Kersers avait su infuser à sa chère Société des Antiquaires.

C'est avec l'intention évidente de perpétuer ses traditions, que vous avez appelé à lui succéder son collaborateur de longue date. Je vous ai déjà remerciés, et je me plais à vous remercier itérativement du grand mais périlleux honneur que vous m'avez décerné. Vous m'aiderez, par une émulation constante, à conserver le bon renom

scientifique que nous avons acquis, à l'accroître, s'il est possible. Rester stationnaires, en effet, ce serait courir le risque de rétrograder. La marche en avant est la loi de toute institution humaine. De vastes horizons s'ouvrent à nos investigations ; les sujets d'étude abondent autour de nous. Abordons-les avec le ferme vouloir d'en vaincre les difficultés, et continuons dans une louable persévérance à bien mériter, comme jusqu'à ce jour, du pays auquel nous avons voué nos incessantes recherches, payées souvent par les plus heureuses découvertes.

Ne nous laissons point troubler, ni surtout décourager, par la liste de nos deuils, si longue que l'ait faite cette année 1897, vraiment funeste. Outre les noms que nous venons d'y inscrire, en caractères qui devraient être ineffaçables, elle comprend, est-il besoin de vous le remémorer ? ceux de cinq de nos associés libres et ceux de deux hommes éminents qui nous avaient fait l'honneur d'accepter le titre, d'apparence certes trop modeste, de correspondants de notre Société.

De ces deux savants, le premier qui nous ait été ravi, M. Le Blant, illustre vétéran de l'archéologie chrétienne, nous avait en plus d'une occurrence donné des témoignages non équivoques de l'intérêt qu'il portait à nos travaux ; l'autre, M. le Baron de Ruble, y avait pris une part directe en publiant

dans notre XV^e^ volume de curieux documents inédits sur le siège de Bourges en 1562, qu'il avait recueillis au cours de ses fécondes études sur l'histoire du XVI^e^ siècle.

Les cinq associés libres que nous regrettons n'avaient jamais eu l'occasion de nous faire de communications destinées à l'impression, mais ils suivaient le développement de notre œuvre avec sympathie, s'intéressaient à la lecture de nos Mémoires, et tenaient ainsi leur fort honorable place dans ce premier public d'élite, que ceux d'entre nous qui produisent sont heureux et fiers d'avoir groupé autour d'eux. L'excellent M. Bonnelat, qui s'était plu à réparer pour s'y installer, dans le voisinage de l'Hôtel-Lallemant, une vieille demeure qu'il a trop peu habitée ; M. de Bonnegens et M. le Vicomte de Grassin, qu'unissaient à plusieurs de nous des liens plus intimes qu'une simple communauté de goûts pour nos études spéciales ; M. Marcandier, qui avait donné à notre Bibliothèque un bel exemplaire, en édition originale, de l'*Histoire de Berry* de La Thaumassière ; M. Poupat, enfin, le photographe émérite qui a jadis reproduit, en des planches devenues rares et recherchées, un certain nombre des curiosités archéologiques du Musée de Bourges ; tous appellent, au même titre de collègues dévoués, la men-

tion expresse du souvenir que nous gardons de leur inscription au milieu de nous.

Comme compensation à trop de tristesses, vous me permettrez, Messieurs, de mentionner la joyeuse fierté que nous avons eue à voir l'Académie Française choisir deux de ses lauréats parmi les membres de notre Société : l'un, titulaire, M. le Vicomte de Brimont, auteur d'un ouvrage tout local : *M. de Puységur et l'Église de Bourges pendant la Révolution,* écrit avec cette conscience et ce riche recours aux sources authentiques qu'il nous a fait apprécier déjà, dans les communications dont nos Mémoires ont profité ; le second, associé libre, M. Baraudon, auteur d'un livre au titre « très alléchant, »[1] *La Maison de Savoie et la Triple-Alliance...* non pas de nos jours, mais en 1717.

J'arrive maintenant à l'exposé de notre situation financière, que j'ai cru devoir, Messieurs, pour une raison de sentiment que vous comprendrez tous sans que j'y insiste, reléguer cette fois au deuxième plan. J'en emprunte les éléments aux comptes dressés par M. Girard de Villesaison, avec un zèle et une ponctualité dont il a su, dès son début, s'approprier la tradition efficace.

1. Rapport de M. Gaston Boissier, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les concours de l'année 1897, lu à la séance publique annuelle du 18 novembre.

En caisse, à la clôture du dernier compte.....		3104, 35

RECETTES

Revenu des fonds placés	125,80	
Cotisations recouvrées	1565 »	
Frais d'envoi recouvrés.....	66,85	1942,45
Vente de volumes.....	143,50	
Recettes diverses.....	41,30	
Total de l'avoir.....		5046,80

DÉPENSES

Annuité payée à la ville.....	260,25	
Impôt.....	29,50	
Assurances (2 années).....	11,80	
Solde de l'impression du XXI[e] volume	830,90	1315,60
Frais d'administration.....	80,35	
Frais d'envoi et de recouvrement	102,80	
Excédent des recettes.....		3731,20

Vous le voyez, la situation est prospère. L'encaisse de 1897 offre sur celui de 1896 un excédent de 626 fr. 85. Nous pourrons donc, avec cette

ressource, dans le projet de budget que nous allons dresser pour l'exercice courant, nous mouvoir sans entraves, et, dotant plus largement certains de nos services sociaux, pourvoir à la conservation des collections de notre Bibliothèque par de nombreuses reliures devenues indispensables, chercher à augmenter nos collections d'antiquités et spécialement d'inscriptions lapidaires, par des fouilles dont il sera facile de préparer le programme.

6 avril 1898.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1898

Par M. DE LAUGARDIÈRE, Président

Pour se conformer à la décision prise par vous, le 6 avril de l'an dernier, en Assemblée Générale, votre dévoué trésorier a mis en recouvrement les cotisations de 1898 dans le courant de décembre, et les comptes qu'il vient de vous présenter sont arrêtés, en recettes comme en dépenses, au 31 de ce dit mois. Dorénavant, il en sera toujours ainsi, car il est plus régulier et meilleur que les opérations budgétaires concordent avec la durée exacte de l'année civile.

Je résumerai en quelques lignes et quelques chiffres les données détaillées qui vous ont été soumises, me bornant toutefois aux perceptions et aux déboursés de l'exercice écoulé[1].

1. En caisse, au 6 avril 1898, 3 731 fr. 20.

RECETTES :

Revenu des fonds placés....	174,95	
Cotisations recouvrées au 31 décembre	1445	
Frais d'envoi recouvrés.....	27,70	
Somme versée par M. Louis de Kersers et Mme la Baronne de Glatigny, en souvenir de leur père, ancien Président de la Société....	1000	2730,35
Recettes diverses.....	82,70	

DÉPENSES

Annuité payée à la ville.....	260,25	
Impôt	22,95	
Frais d'administration.....	12,75	
Entretien des collections.....	36,70	365,60
Frais d'envoi et de recouvrement	32,95	
Excédent des recettes.....		2364,75

De ce qui précède, il résulte que depuis le dernier arrêté de comptes, qui date du 6 avril 1898, notre avoir s'est augmenté de 2 364 fr. 75. Cette augmentation insolite tient d'abord au versement généreux de la famille de Kersers, puis en grande

partie aussi à ce que, contrairement aux prévisions, le 31 décembre de l'année écoulée, rien n'avait encore été payé sur les frais d'impression du XXII[e] volume des Mémoires, actuellement sous presse, et que nous espérons pouvoir vous distribuer prochainement. Il sera promptement suivi du XXIII[e] volume, dont les éléments sont à moitié déjà réunis, et que nous nous efforcerons de livrer à nos Sociétaires avant la fin de l'année courante. Nous aurons donc à faire face, en 1899, à des dépenses considérables, et les ressources ne nous feront pas défaut.

Vous savez tous à quelle circonstance inopinée est dû le trouble apporté, cette fois, dans la régularité de nos publications, mais vous me permettrez de la rappeler et d'y insister, car il est bon de consacrer d'une manière spéciale, dans nos annales, le souvenir d'un événement qui fait honneur à la Société des Antiquaires du Centre, et n'a pas peu contribué à étendre au loin sa bonne renommée.

Quelques jours à peine après votre Assemblée Générale, l'un de nos meilleurs et plus honorés correspondants, M. le Comte de Marsy, Directeur de la Société française d'Archéologie, faisait appel à votre concours pour organiser, à l'improviste, à Bourges, la 65[e] session du Congrès Archéologique, qui aurait dû se tenir dans une ville depuis long-

temps désignée, où tout à coup et pour ainsi dire au dernier moment, sa réunion était devenue impossible. Assuré sans délai de votre coopération absolue, M. le Comte de Marsy venait assister à votre séance réglementaire de mai, y dressait avec vous le programme des questions à traiter et des excursions à faire. Au jour fixé, 6 juillet, le Congrès improvisé s'ouvrait dans des conditions de réussite qui ont vivement frappé les savants, plus nombreux peut-être que jamais, accourus de Paris, de tous les points de la France, même de l'étranger. Devançant le compte-rendu officiel que publiera ultérieurement la Société française d'Archéologie, plusieurs des congressistes ont déjà donné au public le fort intéressant résumé des réunions, où la Société que je me fais gloire de présider a su dignement occuper une large place[1]. Détournée de sa marche ordinaire pendant plusieurs mois, votre activité scientifique ne s'est point ralentie; tout donne lieu de croire qu'au contact des éminents archéologues avec lesquels nous avons noué les plus avantageuses relations, et dont plusieurs nous ont fait l'honneur d'entrer

1. Le Congrès Archéologique de Bourges, par le Comte Ch. de Beaumont, (extrait de la *Correspondance historique et archéologique*); — Compte-rendu du Congrès d'Archéologie de Bourges, par le Comte A. de Ghellinck d'Elseghem, (extrait du *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*); — Le Congrès Archéologique de Bourges, par L. Quarré-Reybourbon, (extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*).

dans notre Compagnie au titre de correspondants, elle s'est au contraire ravivée et accrue. Que viennent à nous maintenant les vocations nouvelles qui toujours s'éveillent au passage des Congrès, que continue ainsi à s'augmenter le nombre de nos adhérents, et l'année 1898, bien qu'elle n'ait point vu paraître notre XXII[e] volume attardé, n'en comptera pas moins parmi les plus marquantes et les plus favorables de la Société des Antiquaires du Centre.

Il y a cependant des ombres funèbres au tableau de notre situation. Le doyen d'âge de nos correspondants et des archéologues français, M. Frédéric Moreau, qui nous gratifiait encore, il y a quelques mois à peine, d'une dernière suite à ses splendides publications sur ses fouilles si fructueuses de Caranda, est décédé plus que centenaire, et deux de nos membres titulaires nous ont été enlevés, coup sur coup, par la mort : M. le D[r] Jugand et M. le Marquis Arthur de la Guère.

Le premier, auteur de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu d'Issoudun,* œuvre sérieuse et bien informée, était de ces hommes faits pour honorer les associations qui se les agrègent. Quant à l'autre, adonné par goût aux études héraldiques, après avoir écrit et publié une excellente *Généalogie de la Maison de Stutt,* dans laquelle il avait pris alliance, il s'était, pendant de longues années, livré à la préparation

consciencieuse d'un *Armorial* des électeurs de la noblesse de Berry, convoqués à l'occasion des États-Généraux de 1789, et il avait eu l'ultime satisfaction d'en faire présenter le manuscrit complet à l'une des séances du Congrès Archéologique. M. le Marquis de la Guère avait fait partie de notre Comité de rédaction, et grâce à la variété de ses connaissances et à la sûreté de son sens littéraire, il y avait rendu à la Société beaucoup de ces services qui, pour demeurer ignorés, n'en ont pas moins une utilité profonde. De trop près il avait suivi dans la tombe son frère, le regretté Comte Raymond, de trop près il y a précédé son frère, le tout aussi regrettable Comte Alphonse, aux obsèques duquel nous nous trouvions réunis hier même, et qui aura sa notice nécrologique dans le prochain rapport annuel. Des trois collègues du même nom que nous confondions dans la même affectueuse estime, la main sans pitié de la mort nous a privés en moins de deux ans. Mais ils se survivront dans les lignes tracées par leurs plumes d'historiens et d'archéologues.

Ainsi se perpétue dans la reconnaissance émue des anciens collaborateurs, ainsi se recommande à l'attentive sollicitude des futures générations studieuses, l'existence utilement remplie de ceux qui ont cultivé, en quelque portion que ce soit, le vaste et toujours fécond domaine de l'érudition locale. 1er mars 1899.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PAR LE SECRÉTAIRE

1897-1898

MESSIEURS,

Le dernier rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre remonte à deux années, et le présent compte-rendu devant, par suite, embrasser une durée inaccoutumée de votre vie, menace de prendre des dimensions que je m'efforcerai de restreindre, sans être assuré d'y parvenir; car votre activité n'a pas été moindre que dans le passé, depuis la publication de votre XXI^e^ volume et les communications faites en séance ont été aussi nombreuses que jamais. Si l'impression de votre XXII^e^ recueil a subi quelque retard, cela tient à diverses causes sur l'une desquelles je me permettrai d'insister : nous nous laissons aller trop souvent, il faut le reconnaître

à la tentation de parler au lieu de lire, et les explications verbales se rapportant à des découvertes que nous sommes, naturellement, désireux de communiquer le plus tôt possible, laissent attendre trop longtemps leur transformation en rapports écrits, prêts pour l'impression. Les procès-verbaux de nos réunions prennent ainsi plus d'étendue, mais, aux termes du règlement, ces procès-verbaux ne sont pas publiés, et nos volumes de mémoires ne paraissent pas avec la régularité qui serait assurée, si nous étions aussi zélés rédacteurs qu'observateurs empressés. Combien de constatations intéressantes vous ont été soumises, dont nous attendons, après plusieurs années, l'exposé écrit ! Efforçons-nous de réagir contre cette tendance à *remettre au lendemain*. Nous nous le devons à nous-mêmes et surtout nous le devons à nos membres associés libres qui, n'assistant pas aux réunions ordinaires, ont besoin, pour demeurer en communauté de vues et d'études avec leurs collègues titulaires, de recevoir régulièrement nos recueils.

D'ailleurs, les travaux déposés en ces derniers temps ont été assez nombreux pour que, notre XXII[e] volume à peine achevé, nous soyons en mesure d'entreprendre la composition du suivant, qui pourra vraisemblablement être distribué avant la fin de cette année ; de sorte que le repro-

che de lenteur, s'il est un peu mérité à l'heure actuelle, semble déjà ne devoir plus l'être à l'avenir.

Le volume auquel le présent rapport sert comme d'introduction, s'ouvre par une notice consacrée par son distingué successeur au président éminent, à l'ami excellent et sûr que nous avons eu la douleur de perdre il y a seize mois. M. de Laugardière s'était déjà fait, aux obsèques de M. de Kersers, l'éloquent interprète de la Société, en rendant hommage aux vertus du citoyen, aux rares et charmantes qualités de l'homme, aux talents de l'écrivain et du savant. Il apprécie aujourd'hui plus particulièrement l'œuvre archéologique de celui qui, sans parler des multiples travaux que rappelle une bibliographie complète, a ajouté par l'*Histoire et Statistique monumentale du département du Cher,* un durable ouvrage intellectuel à tous ceux qui font la gloire de notre Berry.

Dans l'exposé sommaire des communications qui ont fait, depuis le mois d'avril 1897, l'objet de vos amicales discussions, je suivrai, comme il est d'usage, l'ordre chronologique de leurs sujets divers.

A l'époque préhistorique, se rapporte un intéressant envoi de M. Sauvaget, agent-voyer à Lignières qui, habitant précédemment le canton de Graçay, a employé ses remarquables aptitudes

photographiques à conserver l'image des monuments mégalithiques de cette dernière région. A une représentation fidèle, donnée sous les différentes faces, des menhirs de Boisy (Bagneux) et de Pont-Bordat (Giroux); des dolmens de Bué (Bagneux), du village aux pois (Graçay), du Creuset (Graçay), et de l'allée couverte de Liniez, il a joint une notice dont la lecture a donné lieu à des observations qui expliquent pourquoi je la mentionne ici, quoique M. Sauvaget n'appartienne pas à notre Société. Celle-ci a joint ses vœux au souhait formulé par son correspondant occasionnel pour le classement, au nombre des monuments historiques et, par suite, la préservation d'une destruction plus ou moins prochaine, des deux derniers mégalithes de la liste ci-dessus.

Notre excellent collègue, M. de Saint-Venant, bien qu'éloigné de nous depuis quelques années, ne cesse point pour cela de recueillir tout ce qui se rattache à la pré-histoire du Berry. C'est ainsi qu'il a appelé notre attention sur l'utilité scientifique de noter les objets de provenance berruyère, répandus dans les collections particulières ou les musées situés en dehors de notre province. Il nous a, dans cet ordre d'idées, fourni la liste des objets de cette nature que possède le musée de Saint-Germain, et a également offert à nos archives. le dessin d'une belle hache-marteau en

diorite, trouvée autrefois à Beffes (Cher) et conservée actuellement dans la Nièvre, au musée de Varzy.

Je ne dois point omettre de mentionner l'exhumation récente, signalée par M. Mater, près du pont de la Croix-Moreau, à Vierzon-Village, d'une poterie entière, a-t-on dit, au moment de sa découverte, mais malheureusement fragmentée pendant son extraction. Cette céramique, noire, non tournée, est décorée de dessins géométriques en lignes gravées et en pointillés. Quelques silex travaillés étaient dans le voisinage.

Le musée de Bourges possède une œnochoé en bronze à bec relevé, dont tout fait présumer la provenance locale. Son origine vous a paru assez certaine pour que vous ayez bien voulu décider l'impression dans le présent volume, quoiqu'ayant déjà paru dans le *Bulletin Archéologique*, d'une note descriptive que votre secrétaire, comme correspondant du Ministère, a envoyée au Comité des travaux historiques.

Comme toujours, les trouvailles de l'époque romaine ont été fréquentes en Berry et ont donné lieu à de nombreuses dissertations : M. Ponroy nous a entretenus de la découverte faite aux Valins, près Châteauneuf-sur-Cher, à côté d'un tumulus rempli de débris romains, de deux excavations, où les traces d'un feu violent sont évi-

dentes, et qu'il présume avoir servi à des incinérations. Il a présenté ses observations dans un rapport qu'on lira plus loin.

Le même collègue, toujours bien informé des rencontres archéologiques faites dans notre contrée, a signalé la mise au jour de substructions gallo-romaines dans la commune de Saint-Christophe-le-Chaudrier. Ces ruines appartiennent à une villa au milieu de laquelle ont été trouvés des fragments importants d'une statue presque de grandeur naturelle, qui peut être celle de Jupiter. Une photographie nous a fait apprécier le caractère réellement artistique de cette sculpture.

Enfin, M. Ponroy nous a présenté une collection de curieux vases dans un très bel état, fort intéressants par leur bonne conservation, leurs formes variées et leur ornementation. Tous proviennent de cette mine, inépuisable, semble-t-il, du *Fin-Renard* ou des terrains voisins du boulevard de l'Arsenal. Ils mériteraient d'être publiés et nous avons enregistré la promesse faite par notre confrère d'en fournir la description avec dessins à l'appui.

C'est du même cimetière gallo-romain que proviennent une quantité d'autres céramiques, de vases en verre, de stèles et d'objets divers que M. Mater a recueillis pour le musée de Bourges et dont il fournit le catalogue raisonné que nous

publions, avec d'excellentes lithographies dues au crayon délicat de M. de Goy.

M. le président de Laugardière vous a parlé de la découverte près de Châteaumeillant, à lui signalée par M. Baudon, ancien instituteur, d'un puits renfermant un grand nombre de poteries antiques. Il n'est pas certain, comme l'a fait remarquer notre président, que ce puits ait jamais eu la destination funéraire qu'on lui a prêtée. Nous sommes assurés d'être renseignés exactement sur sa nature et sur l'intérêt que peuvent mériter les vases qui en ont été extraits, puisque nous savons qu'il a été étudié par notre zélé et érudit collègue, M. Chénon, qui lui consacrera, nous l'espérons, un chapitre dans une nouvelle série d'observations sur les environs de Châteaumeillant.

Peu de mois avant sa mort, notre si regretté président de Kersers lisait en séance une note relative à la date des murs d'enceinte élevés autour de beaucoup de villes romaines, par l'utilisation hâtive des débris des monuments et des temples païens. Dans cette note, que le *Bulletin monumental* a publiée [1], l'auteur qui a toujours attribué ces constructions au milieu du v[e] siècle et a distingué ces murs barbares des enceintes généra-

1. *A propos des murs de Saintes* (*Bulletin monumental*, 7[e] série, t. I[er], 61[e] volume, 1896, pages 441 et ss).

lement plus vastes, construites au temps de la puissance romaine, faisait ressortir les arguments qui résultaient, à l'appui de sa thèse, d'un mémoire récent de Mgr Julien-Laferrière, enlevé trop tôt, lui aussi, à la science archéologique, sur les murs de Saintes. Nous écoutâmes, vous vous en souvenez, avec un vif intérêt, cette lecture de notre cher président, ainsi que ses explications verbales qui montrèrent comment elle touchait par beaucoup de points à la question de l'âge des murs d'Avaricum.

C'est dans le proche voisinage de ce mur de la cité de Bourges, et à quelques mètres du point où l'enlèvement des assises de sa base pour la construction d'une maison procurèrent, en 1885, deux importantes découvertes épigraphiques[1], que furent trouvés, dans le cours de l'été dernier, des fragments d'une belle inscription que M. de Laugardière a pu recueillir, rapprocher et traduire dans un mémoire qu'on lira plus loin. Notre président étudie dans le même travail une stèle épigraphique, découverte à la même époque dans une muraille au centre de la ville.

Notre jeune confrère, M. Louis de Kersers, nous a remis un mémoire trouvé dans les notes laissées par son père et que celui-ci écrivait pour

1. V. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 13e vol., 1885.

nous peu de jours avant sa mort. La question qu'il traite est de celles que M. de Kersers étudia dès le début de sa carrière scientifique et dont il ne cessa jamais de poursuivre la solution. C'est celle du *Classement des enceintes en terre,* qui fit l'objet du premier de ses travaux paru dans nos recueils et qui se trouve être aussi le sujet du dernier mémoire qu'il ait écrit. Nous le publions avec un empressement bien justifié.

Le moyen-âge a inspiré à plusieurs d'entre vous un certain nombre de sujets d'études. Le précédent rapport de votre secrétaire mentionnait une question posée par M. Gauchery, au sujet du gisement ignoré d'un grès dont il trouvait des échantillons dans les contreforts de beaucoup d'églises de Sologne, et qu'il constatait fréquemment avoir servi également à la fabrication des cercueils. Or, notre collègue, chez qui l'archéologue est doublé d'un géologue expert, a, depuis, complètement élucidé cette question en trouvant à Coulandon, près de Moulins-sur-Allier, la carrière qu'il recherchait. Mais il a fait de plus, à cette occasion, une découverte aussi curieuse qu'inattendue, en constatant que les blocs de ce grès particulier, dont il relevait l'emploi dans les contreforts d'églises, n'étaient autre chose que des morceaux de cercueils retournés. Il a ainsi établi que les constructeurs d'églises, aux environs de l'an

mil, ont pris leurs matériaux dans les cimetières, où les cercueils offraient des pierres toutes taillées dont un blocage venait remplir la cavité. Il est fort curieux que cette exploitation des cimetières n'est pas un fait spécial aux contrées, telles que la Sologne, où la pierre manque, mais a été générale au XI^e^ siècle, dans le Centre tout au moins, puisque M. Gauchery le constate dans toutes les églises de cette époque qu'il étudie depuis sa très originale découverte. Le compte-rendu de celle-ci, donné par son auteur dans le présent volume, sera certainement accueilli avec intérêt,

M. Gauchery, il y a quelques mois, a eu l'occasion de montrer à plusieurs d'entre nous, cet emploi courant des cercueils dans la construction des églises, lorsqu'une délégation de la Société, répondant à une gracieuse invitation de Mlle de Crussol, a visité les fouilles que la châtelaine de Sancerre poursuit depuis le mois de septembre dernier, sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Romble. De cette visite, particulièrement intéressante, je ne veux en ce moment que retenir le souvenir reconnaissant du bienveillant accueil fait à notre délégation, et au nom de celle-ci, consigner dans ces pages l'expression de notre respectueuse gratitude. En effet, les fouilles reprendront à la belle saison, et il en sera rendu compte, dans notre XXIII^e^ volume, par M. Gau-

chery, que ses travaux sur l'église du Monastère de Dèvres, dont l'analogie avec celle de Saint-Romble est frappante, désignaient tout naturellement au choix de notre commission comme son rapporteur.

M. Ponroy nous a entretenus des *enseignes de pèlerinage* dont il possède dans son cabinet des spécimens fort remarquables, trouvés dans le département du Cher. Nous comptons qu'il réalisera l'engagement qu'il a pris de nous mettre à même de publier une notice sur ce sujet, dans le volume de mémoires qui suivra celui-ci. Cette communication a donné à M. de Laugardière, l'occasion de nous présenter les bijoux de même nature qui font partie de ses collections.

M. le comte de Marsy, dans une lettre que nous publions, a signalé la trouvaille à Béthune (Pas-de-Calais), d'une médaille en étain, datée de 1586, gravée au profil et aux armes de Marie de la Châtre, dame de Châteauneuf. On s'est demandé, à cette occasion, quelle fut la raison du passage, en 1586, de cette dame d'honneur de la reine Louise de Lorraine dans les Pays-Bas, où cette médaille semble, par son procédé de gravure au trait, avoir été faite. Nos historiens locaux ne rapportent rien qui soit de nature à éclaircir la question.

A propos de la vente Poncet, de Lyon, et du ca-

talogue qui en a été publié, M le président de Laugardière a donné lecture d'une notice dont l'impression a été immédiatement décidée. Elle se rapporte à certains méreaux faussement attribués à Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, à Mâcon ou à Melun, et qu'il a depuis longtemps reconnus comme appartenant à Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), sans publier jusqu'ici ses observations, communiquées seulement à quelques amis du Nivernais et du Berry. La publicité récente donnée à une attribution certainement erronée, devait le décider à rompre le silence. Il en a profité pour présenter deux de ces méreaux, jusqu'à présents inédits, qui font partie de son médaillier.

Le savant éminent qui présida pendant plus de seize années nos travaux, avait créé, dès la fondation de la Société, le *Bulletin numismatique* qui a toujours été jusqu'ici inséré dans nos volumes. L'utilité de cette publication, destinée à fournir la statistique de toutes les trouvailles de monnaies, jetons, médailles et sceaux faites en Berry, a été trop appréciée pour que nous n'ayons pas à cœur de suivre la voie qu'avait tracée le regretté de Kersers. M. Mater, que sa compétence spéciale désignait pour continuer cette œuvre, a accepté de rédiger, à l'avenir, le compte-rendu qui figure ainsi, comme par le passé, à la fin de notre re-

cueil. Souhaitons aux bulletins numismatiques qui paraîtront désormais sous son nom, le succès que rencontrèrent constamment ceux de son devancier.

Les questions d'histoire locale n'ont pas été moins en honneur parmi nous que les recherches archéologiques.

M. Romieu nous a offert la primeur d'un chapitre de son *Histoire de Selles en Berry*. La lecture qu'il en fit à l'une de nos réunions et qui se rapportait à la remarquable église de cette localité, était bien faite pour nous donner l'impatience de voir paraître un livre que la librairie met en montre au moment où je termine ce rapport.

M. de Boismarmin nous a présenté l'*Histoire de Saint-Georges-sur-Moulon et de ses anciens seigneurs*, étude très fouillée que je ne fais que mentionner ici, puisque la place nous manquant dans ce volume, elle paraîtra seulement dans le prochain. Du même auteur, nous publions sous le titre de l'*Hôtel Pucelle à Mehun-sur-Yèvre,* une dissertation sur le passage de Jeanne d'Arc dans cette ville et sur la maison où la tradition indique qu'elle reçut l'hospitalité d'un chirurgien du roi Charles VII.

Nous publions également un travail que M. François Deshoulières a consacré au *Château de l'Isle-sur-Arnon* qui lui appartient. Parmi les possesseurs de cette seigneurie, depuis le XIII^e^ siècle,

quelques-uns ont joué un certain rôle dans l'histoire de leur temps et ont été mêlés à des épisodes que rappelle notre collègue de façon à rendre fort attrayante la lecture de son mémoire.

Une communication de M. l'abbé Duroisel, clôt la série des travaux historiques, ici imprimés cette année. Le laborieux doyen de Poulaines emploie ses rares loisirs à explorer les archives privées de sa paroisse et sait en tirer des renseignements intéressants pour l'histoire locale ou pour l'étude des mœurs du passé. Vous avez été heureux de recueillir, pour nos publications, le travail qui a pour titre : *Deux Seigneurs berruyers à la Conciergerie*.

Ce sont également des recherches dans des archives privées qui m'ont permis de vous présenter des documents rectifiant la date assignée par La Thaumassière, Moreri et les auteurs modernes qui ont écrit sur l'histoire de Châteauroux, à la mort de Charles de Maillé de la Tour-Landry, comte de Châteauroux. Charles de la Tour, dit la Thaumassière, « fut tué en duel à Paris, en 1605. » Or, des pièces de procédure existant dans mes archives de famille, font connaître que l'adversaire du comte de Châteauroux fut Henri de Vaudetar, baron de Persan ; qu'après informations faites, « pour raison du dit homicide, le 28 juillet 1603, » le baron de Persan obtint du roi, au mois d'octo

bre de la même année, des lettres de rémission adressées au grand prévôt de France, avec interdiction au Parlement d'en connaître, « attendu, est-il dit, que le fait dont il est question, est arrivé à la suite de la Cour, » La sentence d'entérinement des lettres de rémission est prononcée, le 16 février 1605, par le grand prévôt qui « restitue le sieur de Vaudetar en sa bonne fame et renommée » et prononce, après paiement par lui de la somme de cent cinquante livres qui « sera employée en œuvres pies », son élargissement des prisons de Fort-l'Évêque. Il suit de là, que Charles de la Tour fut tué en duel par Henri de Vaudetar, non en 1605, mais une date probablement de peu antérieure au 28 juillet 1603. Henri de Vaudetar qui devint conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine et gouverneur du château de Fontainebleau et chevalier des Ordres, mourut en 1622. Il avait épousé, en 1607, Louise de l'Hospital, d'où naquit, le 10 avril 1617, François de Vaudetar, marquis de Persan, le défenseur de Montrond pour le prince de Condé pendant les guerres de la Fronde.

Depuis que notre bibliothèque est l'objet des libéralités de plusieurs de nos membres, parmi lesquels il faut nommer avant tous autres, Madame la baronne de Neuflize, qui ne se lasse pas de justifier le titre de membre bienfaiteur, nous avons

de temps à autre la bonne fortune d'entendre des dissertations bibliographiques de notre savant président. C'est ainsi que M. de Laugardière appelait naguère votre attention sur un petit volume de format in-16, relié en velin, bien conservé, d'une très jolie impression, intitulé : *Coustumes générales des pays et duché de Berry... de nouveau reveües et corrigées*. L'éditeur est Marc Guérin, libraire à Bourges, *à l'écu de Bâle*, au-dessous des grandes Ecoles, 1552, et le nom de l'imprimeur, Thibault-Payen, à Lyon, se lit à la dernière page. M. de Laugardière a rappelé que la marque de l'Ecu de Bâle fut employée par un autre libraire de Bourges, Pierre Bouchier, éditeur, lui aussi, d'une coutume de Berry, qui avait épousé Marie Guérin, fille de Marc. Celui-ci, comme on le voit sur le titre du petit volume en question, entourait cette marque de la légende : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous*. Brunet, dans son manuel, cite bon nombre d'éditions de la coutume de Berry, mais n'a pas connu celle que nous possédons et qui est une pièce rarissime et des plus précieuses. Marc Guérin, d'après les recherches de M. de Laugardière, avait épousé Marie Maugis et demeurait rue Bourbonnoux, non loin de la rue des Trois-Maillets. Il était libraire à Bourges, dès 1541, et mourut vers 1555. Dans un travail de M. Léopold Delisle, publié en 1896 par la Société de l'Histoire

de Paris, on peut lire deux lettres, l'une du 20 novembre 1549, l'autre sans date, adressées à Jacques Montignon, libraire à Nevers, par son confrère de Bourges, Marc Guérin, que M. Delisle appelle Guarin, par une lecture probablement fautive de sa signature. Ces correspondances ont trait à des envois de livres, dont il est intéressant de relever les titres et les prix. Il y est fait mention d'une coutume de Berry, cotée deux solz, qui se trouva sans doute épuisée bientôt après et fut remplacée par la petite édition de 1552.

La quarante-neuvième session du congrès archéologique de France a été tenue à Bourges l'année dernière. Notre compagnie s'est montrée particulièrement empressée de répondre à l'appel que lui adressait personnellement, en assistant à notre séance du 4 mai 1898, l'éminent directeur de la Société française d'Archéologie, M. le comte de Marsy, depuis longtemps un de nos honorés membres correspondants. Dans cette séance fut constituée la commission d'organisation du congrès, formée, sous la présidence de M. de Laugardière, de membres des bureaux de la Société historique et de la Société des Antiquaires du Centre. Cette commission s'appliqua à proposer les excursions les mieux choisies pour faire goûter les richesses archéologiques de Bourges et du département du Cher aux nombreux savants français et étrangers,

dont beaucoup visitaient notre pays pour la première fois. Les congressistes ont offert avec la plus gracieuse affabilité, l'assurance du souvenir durable que leur laissera ce trop court passage à Bourges. Pour notre part, nous garderons précieusement la mémoire de ces séances instructives et de ces excursions où le charme des relations ajoutait une saveur particulière à notre satisfaction de voir admirer par une élite d'archéologues les monuments dont notre patriotisme local est fier.

Parmi les deux cent vingt-trois noms qui figurent sur la liste de membres du congrès, quarante-deux sont ceux de membres de la Société des Antiquaires du Centre. Treize ou quatorze d'entre-eux, par d'importants mémoires écrits, ou par des commentaires oraux, ont pris une part effective à ces assises scientifiques. Je ne citerai aucun nom, dans la crainte d'en omettre quelqu'un, mais je rappellerai les médailles décernées aux membres de notre Société, parce que l'attribution de ces récompenses a été ratifiée par l'unanimité de vos applaudissements et aussi parce que les distinctions que nos collègues ont obtenues, est un honneur pour la Compagnie à laquelle ils appartiennent :

Une grande médaille de vermeil a été décernée à M. le vicomte Ch. de Laugardière ; des médail-

les de vermeil à Messieurs Gauchery, de Goy et Mater ; des médailles d'argent à Messieurs l'abbé Duroisel et Roger[1].

Avant de clore cet exposé de nos travaux et de nos actes, je mentionnerai les efforts que, fidèle à ses traditions de conservation des monuments qui perpétuent dans le présent le souvenir des arts et de l'histoire du passé, la Société a tentés auprès de la municipalité de Bourges pour faire sauvegarder une maison ancienne aussi intéressante par son mérite architectural que par le nom du personnage qui la fit construire au XV^e^ siècle.

Des exigences d'édilité imposant la démolition de l'hôtel de Varye, vous vous êtes préoccupés de la possibilité d'une réédification de sa façade, et après examen de cette question, vous avez décidé de transmettre à M. le Maire et au Conseil municipal de Bourges, un extrait du procès-verbal de votre séance du 11 mai 1898, ainsi conçu :

« Plusieurs membres demandent ce qu'il y a « de fondé dans un bruit, d'après lequel l'hôtel de « Varye, à l'angle des rues Coursarlon et Porte- « Jaune serait voué à une démolition prochaine. « M. Mater confirme cette nouvelle, mais fait con- « naître qu'il a reçu mission de désigner tout ce

1. M. des Méloizes oublie de mentionner le rappel de la grande médaille de vermeil qui lui fut décernée, pour ses *Vitraux de la Cathédrale de Bourges*, au Congrès d'Orléans, en 1895.
(Note du Comité de rédaction.)

« qui, dans l'architecture de cette maison, pré-
« sente un intérêt archéologique, afin que les dé-
« tails en soient réservés par l'entrepreneur chargé
« de la démolition et remis à la ville. C'est ainsi
« qu'en outre de certains morceaux de sculpture
« et des épis des toitures qui seront déposés au
« musée, la porte à tympan sculpté sur la rue
« Coursarlon, avec la fenêtre qui la surmonte, et
« l'encadrement de la petite boutique de la rue
« Porte-Jaune sont dès maintenant désignés pour
« être réédifiés dans le square.

« La Société estime que cela n'est pas suffisant.
« La disparition de cette maison lui paraît regret-
« table, car c'est la seule du XV^e^ siècle, en pierre,
« offrant un réel mérite architectural, qui existe
« à Bourges. De plus, des souvenirs historiques
« locaux s'y rattachent, puisqu'elle fut bâtie par
« Guillaume de Varye, un des principaux facteurs
« de Jacques-Cœur, et elle présente ce caractère
« intéressant de montrer dans le même édifice le
« magasin typique du marchand du XV^e^ siècle et
« sa riche habitation bourgeoise.

« On rappelle le souci archéologique dont
« beaucoup de villes de France : Rouen, pourtant
« si riche en belles maisons anciennes, Orléans et
« tant d'autres, ont fait preuve en relevant, dans les
« dépendances de leurs musées, des façades en-
« tières de maisons que les nécessités de voirie

« avaient fait démolir. La Société émet le vœu « qu'il soit fait de même à Bourges et qu'indépendamment des réserves déjà faites par la « ville pour la sauvegarde de certains détails de « l'hôtel de Varye, la municipalité prenne les mesures nécessaires pour la conservation intégrale « de la façade de cet édifice, en la transportant et « la reconstruisant sur un emplacement appartenant à la ville, dans le square du musée, par « exemple. »

La Société historique du Cher a émis un vœu semblable. La commission du musée vient de formuler une demande analogue. Nous ne voulons pas désespérer du succès de ces démarches.

12 avril 1899. DES MÉLOIZES.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. DE KERSERS

Le Président hors ligne que regrettera longtemps la Société des Antiquaires du Centre, Alphonse-Louis-Marie Buhot de Kersers, est né à Bourges le 6 mai 1835, d'un père qui joignait aux aptitudes et aux connaissances spéciales de l'ancien élève de l'Ecole polytechnique, devenu ingénieur, une culture littéraire étendue et des facultés d'historien et de critique dont témoignent plusieurs ouvrages estimés : *Histoire de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, rédigée d'après sa correspondance, ses papiers de famille et les documents les plus authentiques,* (1841); *Etude sur le génie et les écrits du Cardinal de Retz,* (1862); *Éloge de Bourdaloue,* (1874). Fille et doublement petite-fille de hauts magistrats, Madame Buhot de Kersers avait transmis avec leur sang, à son propre fils, les tendances ancestrales à l'étude du droit et aux fonctions de la justice. Ce fut, en effet, dans cette direction qu'il fit ses premiers pas, en devenant *attaché* au Parquet de première instance de

sa ville natale ; mais ce n'était qu'être aspirant, ce n'était pas encore avoir pris rang dans la hiérarchie judiciaire. Aussi, lorsqu'il résolut de changer de voie, il n'eut pas à démissionner ; il se borna simplement à retirer une candidature, appuyée de titres déjà sérieux.

Félicitons-nous de cette détermination. Il n'est loisible qu'à un Louis de Raynal d'être en même temps un Avocat-Général des plus écoutés et le remarquable auteur de l'*Histoire du Berry*. Magistrat, M. de Kersers aurait pu, comme quelques autres, se distraire, se délasser parfois des absorbantes occupations professionnelles, par des recherches archéologiques ou historiques. Quelle qu'ait été sa puissance de travail, il n'aurait pas certes pu pousser et approfondir ses études sur tous les points qu'il a, en histoire et en archéologie, victorieusement attaqués ; fût-il parvenu, même au prix d'efforts surhumains, à rassembler en majeure partie les innombrables matériaux de son grand ouvrage, le temps lui eût manqué pour les compléter ; il ne les aurait ni coordonnés, ni livrés à l'impression.

Dressée avec le plus grand soin par la plume amie de M. le M^is^ Albert des Méloizes, la liste complète des publications de M. de Kersers, à laquelle cette courte notice sert d'introduction, montre sur combien de sujets s'exerçait son

activité et quelle place importante il s'était faite, non seulement au sein de notre Société, mais encore parmi les savants et les érudits de l'époque. Je n'entreprendrai point de reproduire par fragments, en ce qui concerne les spécialités archéologiques et historiques, ni de paraphraser cette nomenclature de travaux variés qui tous, dans cet ordre d'idées, tendaient au même but : élucider les problèmes multiples de notre passé local. Il en est certains, toutefois, sur lesquels j'appelle plus particulièrement l'attention, parce qu'ils ont contribué à donner à leur auteur sa notoriété scientifique et à la bien établir. En première ligne je citerai, comme je l'ai déjà fait ailleurs[1], les dix-neuf bulletins numismatiques dont le savant Adrien de Longpérier encourageait les débuts. J'y joindrai les nombreuses dissertations sur les inscriptions romaines sorties en abondance de notre sol, dissertations que le distingué directeur de la *Revue épigraphique,* M. Robert Mowat, appréciait à si juste titre, et notamment le mémoire sur les *Monuments consacrés à Mars, découverts à Bourges en 1885.* Je noterai aussi les recherches sur les tumuli, sur les enceintes et les forteresses en terre, dont les théories avaient reçu la haute approbation de Jules Quicherat ; les

1. Discours prononcé le 15 décembre 1897, aux obsèques de M. de Kersers.

considérations, plusieurs fois reprises, sur les murailles des fortifications gallo-romaines et leur date controversée; les études, particulières ou synthétiques, sur l'architecture religieuse et féodale en Berry. Je m'arrêterai enfin sur un sujet qui tenait grandement à cœur à M. de Kersers, et qu'il avait traité dans diverses notes : les vestiges archéologiques laissés, surtout dans leurs sépultures, par les premiers Bituriges et leurs prédécesseurs immédiats. Dans un tableau d'ensemble, précis et substantiel, résumé de ses investigations personnelles et de celles de ses collègues, et que pour ce motif il a laissé anonyme, le Président de la Société a groupé l'énumération de ces restes de si grande valeur au point de vue ethnographique. Nos archives conservent les témoignages de la faveur qui accueillit cette publication vraiment révélatrice; j'y choisis les plus caractéristiques, signés des noms les plus notables:

« La Société des Antiquaires du Centre, écrivait M. Gabriel de Mortillet, a eu l'excellente idée de publier la liste raisonnée des découvertes d'*Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer* faites dans le Berry, c'est-à-dire dans les départements du Cher et de l'Indre, 14 se rapportant au bronze et 21 au fer. C'est plus que suffisant pour bien établir que la première industrie du fer s'est

répandue aussi bien dans le Centre de la France que dans l'Est, et avec le même luxe. »

« C'est un travail du plus grand intérêt, disait de son côté M. de Nadaillac, et si l'on pouvait le dresser dans toutes nos provinces, on obtiendrait de nouveaux aperçus sur ces temps encore si peu connus. »

Et M. de Quatrefages ajoutait : « Démontrer que l'âge de Halstadt est représenté dans le Berry, est évidemment un fait d'une très réelle importance. En le mettant hors de doute, votre Société a bien mérité de l'archéologie et de l'histoire. »

Des archives sociales j'aurais à extraire bien d'autres marques de la considération qu'accordaient à notre Président, dans la plus large mesure, et M. Chabouillet qui le traita vite en ami, et M. Alexandre Bertrand, et M. de Lasteyrie, et plus d'un savant étranger. Les preuves de ses relations étendues dans le monde de la science deviendraient surabondantes, si je pouvais feuilleter aujourd'hui, comme parfois il m'avait amicalement admis à le faire avec lui, les richesses de sa correspondance privée. En sus des Sociétés et des Commissions berruyères entre lesquelles il partageait son dévouement, il appartenait à des corps savants haut placés ; depuis longtemps Associé Correspondant national de la Société des Antiquaires de France, il était devenu, de Corres-

pondant très zélé, Membre non-résidant du Comité des travaux historiques établi près le Ministère de l'Instruction publique. Aussi de toutes parts on le consultait, on avait recours à ses obligeantes lumières.

Une gigantesque entreprise, qu'il a su réaliser, a mis le sceau à sa réputation d'écrivain et, tout à la fois, d'artiste, d'archéologue et d'érudit.

Au mois de mars 1868, la Société Française d'Archéologie tenait à Bourges des séances générales. Son directeur, M. de Caumont, avec son ardeur d'apôtre habile à provoquer les grandes initiatives, invita les archéologues du pays à s'occuper de publier la Statistique monumentale des départements de l'Indre et du Cher, en adoptant une marche régulière, basée sur les circonscriptions administratives, commune par commune, canton par canton, comme il l'avait fait récemment lui-même pour le département du Calvados. L'Indre avait déjà la première édition de ses *Esquisses pittoresques;* tout à peu près était à faire pour le Cher. Pour cette région, M. de Kersers entendit l'appel. Immédiatement il se mit au travail, et tenant tour à tour le crayon du dessinateur exact et sans fantaisie, la plume de l'archéologue observateur, celle de l'historien qui veut être bien informé, il visita un à un les cantons de chaque arrondissement, l'une après l'autre les communes

de chaque canton, se consacrant en outre au dépouillement, mené avec une sagace célérité, des archives départementales et des archives particulières qui lui furent libéralement communiquées. Plusieurs années d'active préparation lui furent nécessaires pour mûrir son plan, pour en tracer soigneusement les lignes principales, en esquisser sauf révision les détails essentiels. En 1875, le premier fascicule de la *Statistique monumentale du département du Cher*, consacré au canton des Aix-d'Angillon, voyait le jour, et, la même année, le canton d'Argent était publié. Le canton d'Aubigny paraissait en 1876. L'ordre alphabétique par noms de chefs-lieux de cantons qu'avait choisi M. de Kersers lui avait, par une heureuse rencontre, permis d'inaugurer son œuvre par la description et l'historique des monuments et des contrées qu'après Bourges et Nérondes, il aimait le plus et connaissait le mieux. Sur la couverture de ces trois premières livraisons se lisait le titre indiqué par M. de Caumont ; mais l'auteur avait élargi le cadre, il y avait fait entrer les données philologiques, les textes inédits, les résumés historiques, tantôt sommaires et tantôt développés selon l'importance de chaque sujet. Lorsqu'en 1877, le canton de Baugy eut complété le premier volume, le titre de l'ouvrage était à bon droit libellé : HISTOIRE ET STATISTIQUE MONUMENTALE.

De 1879 à 1883, parut en trois parties le volume entier exigé par Bourges et si merveilleusement rempli. Deux ans après fut publié le 12e fascicule, achevant par Châteauneuf le troisième volume où figuraient déjà les cantons de La Chapelle-d'Angillon (1883), de Charenton et de Charost (1884), de Châteaumeillant (1885) ; M. de Kersers eut alors la glorieuse satisfaction d'augmenter son titre de ces mots : *ouvrage honoré d'une médaille d'or par l'Académie des Inscriptions, au concours des antiquités nationales de 1885.* De cette date à 1888, le quatrième volume était remis aux souscripteurs, par livraisons cantonales que je croirais superflu de continuer à dénombrer nominativement ; en 1891, ils avaient reçu le cinquième ; en 1892, le sixième ; enfin, le 31e et dernier fascicule, Vierzon, terminait le septième volume en 1895. Une application assidue de plus de vingt ans, sans défaillance et sans « rapidité trop hâtive », avait eu raison des mille et mille rudes difficultés d'une publication aussi importante. Un nouveau triomphe attendait l'ouvrage complet. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le distingua au milieu des travaux, d'un *niveau scientifique singulièrement plus élevé* que précédemment, envoyés au concours des antiquités de la France pour 1896. C'est du rapport présenté à l'Académie, dans sa séance du 7 août, par M. Anatole de Barthélemy,

que je tire l'indication qui précède ; je ne saurais mieux faire que de lui emprunter, pour bien caractériser le mérite de l'œuvre couronnée, les appréciations suivantes :

« La seconde médaille est attribuée à M. Buhot de Kersers pour son ouvrage intitulé : *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*. Ce livre n'était qu'à son début, en 1885, lorsque l'Académie lui a déjà décerné une seconde médaille. Depuis, l'auteur l'a mené à bonne fin, et il forme aujourd'hui 7 volumes grand in-8°. Le texte et les dessins sont dus exclusivement au travail personnel de M. Buhot de Kersers ; c'est le fruit d'un labeur de près d'un quart de siècle, qui représente l'ouvrage le plus considérable tenté depuis longtemps et consacré à l'étude des antiquités nationales.

« L'auteur, avec une louable persévérance, a parcouru le département du Cher canton par canton, commune par commune, relevant tout ce qui pouvait présenter quelque intérêt depuis l'époque anté-historique jusques aux siècles les plus voisins de notre temps. Il a pris la peine de visiter lui-même tous les monuments dont il donne la description, de dessiner de sa main tous ceux qu'il jugeait mériter d'être reproduits. Il en est résulté le répertoire le plus complet, formant un ensemble de plus de 2,000 pages.

« M. Buhot de Kersers est un archéologue expérimenté, connaissant parfaitement la région explorée par lui. Les appréciations qu'il porte sur le style des monuments sont généralement justes : ses dessins donnent une idée très suffisante à l'appui de ses descriptions. Il a utilisé les sources manuscrites conservées dans les archives du Berry et a pris soin de reproduire en appendice, à la suite de chaque fascicule, un certain nombre de chartes inédites.

« La Statistique monumentale du Cher est un ouvrage indispensable à consulter par toute personne désireuse d'étudier les monuments du Berry ; seulement on ne peut s'en servir qu'avec une certaine réserve. En pareille matière, et dans un ouvrage aussi complexe et aussi étendu, la perfection est presque impossible à réaliser...

« Il n'est pas dans les habitudes de la Commission d'accorder deux récompenses au même ouvrage. Mais celui-ci, par le fait, se compose de plusieurs monographies distinctes l'une de l'autre, dont chacune forme un travail original. L'œuvre est tellement considérable qu'il a semblé juste de faire une exception en sa faveur. La Commission a pris en considération la somme de sacrifices multiples imposée à une publication due à l'initiative privée, publication qui, malgré quelques imperfections, a une grande valeur scientifique. »

Ce sont ces derniers mots qu'il faut retenir. Peut-être M. de Barthélemy aurait-il atténué ses réserves, en somme légères, s'il s'était reporté à ce qu'imprimait l'auteur, au mois d'octobre 1885, dans l'avis qui termine son troisième volume : « Concilier la crainte des erreurs avec les exigen- « ces du temps qui fuit sous nos pieds ; ne nous « attarder, ni aux hésitations, ni aux scrupules ; « franchir au besoin même quelques lacunes ; telles « sont les obligations qui nous sont faites si nous « voulons ne pas laisser notre œuvre inachevée. »

Il n'a pas été donné à M. de Kersers de publier lui-même le complément nécessaire de cette œuvre, tout apprêté par lui : les CONCLUSIONS, synthèse lumineuse dont une première rédaction, profondément remaniée et conduite à terme depuis, avait paru dès 1888 dans la *Revue Archéologique ;* les ADDITIONS et les CORRECTIONS, fruits d'une attentive et constante révision du texte édité ; la TABLE GÉNÉRALE, patiemment et minutieusement disposée sur fiches. La main pieuse et déjà experte de son fils, M. Louis de Kersers, notre jeune collègue, s'est chargée et parfaitement acquittée de ce soin.

Les distinctions académiques que je viens de rappeler n'étaient point les premières qu'avait obtenues, pour ses productions, le savant si complet qu'était M. Alphonse de Kersers. La Société Française d'Archéologie, en 1873, au Congrès de

Châteauroux, attribuait une médaille d'argent à son recueil des inscriptions gallo-romaines des cinq départements, Cher et Indre compris, formant la 7e division archéologique. Et si, en 1879, au Congrès de la Sorbonne, la Société des Antiquaires du Centre avait obtenu la première des médailles d'or, placée qu'elle était ainsi au premier rang de celles des Sociétés savantes qui travaillaient le plus efficacement à faire progresser l'archéologie, on peut voir dans le rapport élogieux de M. Chabouillet, inséré en tête du VIIIe volume de nos Mémoires, quelle influence prépondérante les travaux individuels du Secrétaire de la Société avaient eue, parmi ceux de ses autres membres, pour lui faire accorder cette éminente récompense.

Devenu notre Président, lorsqu'en 1881 M. des Méloizes, ancien Conservateur des forêts, abandonna par une retraite volontaire des fonctions qu'il avait, en administrateur émérite, exercées avec honneur dans de difficiles moments, M. de Kersers a su donner un grand éclat, une heureuse fécondité à sa présidence de seize ans, longue en apparence et que nous nous accordons tous à considérer comme ayant été de trop brève durée. L'un des savants d'universel renom qui nous honorent en nous appartenant comme Membres Correspondants, M. Léopold Delisle, Administra-

teur général de la Bibliothèque Nationale, dans des lettres que renferment aussi nos archives, lui donnait de fréquents témoignages de sa haute estime. Tantôt le louant du zèle avec lequel il dirigeait nos travaux, tantôt le félicitant de la part active qu'il y prenait, un jour il lui accusa réception du tome XIX des Mémoires de la Société en ces termes : « Je ne veux pas ranger dans ma bibliothèque ce volume, sans vous dire combien j'apprécie vos efforts et ceux de vos collaborateurs pour étudier, avec critique et dans les moindres détails, toutes les questions d'histoire et d'archéologie auxquelles peut donner lieu le passé de votre province. » Après un tel suffrage, il serait superflu d'insister sur les mérites et la fructueuse influence du Président auquel il a été décerné ; à plusieurs reprises déjà, je me suis fait un devoir de leur rendre pleine et publique justice.

Mais ce que je n'ai pas assez dit, c'est l'affection en quelque sorte familiale qui unissait à tous ses collègues le chef de notre Compagnie. Tous ceux, et déjà ils se font rares, hélas ! qui ont assisté aux fêtes intimes données par M. de Kersers, pour célébrer le vingtième et le trentième anniversaire de notre fondation, ont gardé l'impérissable souvenir d'un accueil dont la splendeur n'avait d'égale que la cordiale aménité. Avec quelle joie évidente il prolongeait, à son hôtel de la rue du Doyen, les

succès de sa présidence à l'Hôtel Lallemant ! Il nous aimait, comme il était aimé de nous ; il aimait la Société des Antiquaires du Centre et lui en a légué une preuve suprême.

Notre Président, dans la maturité de son âge et la plénitude des facultés de son exceptionnelle intelligence, nous a été enlevé, le 11 décembre 1897, alors qu'il se trouvait à sa propriété de La Chaumelle, près Les Aix-d'Angillon, par un mal inexorable qui l'avait effleuré quelques années auparavant, et que l'on se plaisait à croire conjuré pour toujours. Dans les dernières heures de sa vie brisée, il s'est souvenu et a parlé des Antiquaires du Centre ; il a manifesté le désir qu'une somme de mille francs fût remise à la Société, en son nom. Ses enfants, M^me^ la B^onne^ de Glatigny et M. Louis de Kersers, en se conformant religieusement à cette dernière volonté généreuse, nous ont fourni le moyen d'inscrire en tête de la liste de notre association, au nombre des *Membres bienfaiteurs,* le nom vénéré de leur père. Ce nom, durable illustration de la Société, rappellera jusqu'à la fin à nos successeurs notre reconnaissance. Les œuvres qui en sont signées leur serviront comme à nous, et longtemps après nous, de guides et de modèles.

CHARLES DE LAUGARDIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

DES

ŒUVRES DE M. ALPHONSE BUHOT DE KERSERS

(1865-1897)

1. Une société d'Agriculture au XVIIIe siècle. (*Courrier de Bourges.* Numéros des 2, 5 et 7 avril 1865.)

2. Jacques Cœur. (Poésie couronnée à la suite d'un concours ouvert par la Revue du Berry). (*Revue du Berry, année* 1865, Bourges, 1865, p. 105-110.)

3. La cathédrale de Bourges, poésie. Bourges, 1er juillet 1866. (*Semaine Religieuse du Berry,* IIe vol. 1866, p. 353-357.)

4. Les enceintes en terre dans le département du Cher. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* 1867, Ier volume, Bourges, 1868, p. 13-57, et pl. I à VIII ; et tirage à part in-8°, 45 pages.)

5. Bulletin numismatique. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* 1867, Ier vol., Bourges, 1868, p. 325-335 ; et tirage à part in-8°, 11 pages.)

6. Observations sur l'église collégiale des Aix (Cher). *Congrès archéologique de France,* XXXVe session, 1868, p. 35-41.)

7. Note sur les aqueducs romains de Bourges. (*Congrès archéologique de France,* XXXVe session, 1868, p. 56-59.)

8 Fouilles exécutées au domaine des Grandes-Barres, commune de Menetou-Couture. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* 1868, IIe vol., Bourges, 1869, p. 21-27.)

9. Les Tumuli et les forteresses en terre dans le département du Cher. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du*

Centre, 1868, IIe vol., Bourges 1869, p. 49-80. et pl. I à III : et tirage à part in-8°, 32 pages.)

10. Bulletin numismatique, n° 2. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1868, 2e vol., Bourges, 1869, p. 327-346, et pl. I et II ; et tirage à part in-8°, 20 pages.)

11. Observations sur les églises d'Avord, Soye, Sancergues et Jars, mai 1869. (*Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges*, 1867-1875, p. 160-161.)

12. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre pendant l'année 1869. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1869, IIIe vol., Bourges, 1870, p. I-XIII, et pl. I à III.)

13. L'enceinte dite de Philippe-Auguste à Bourges. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1869, IIIe vol., Bourges, 1870, p. 47-65, et pl.)

14. Essai sur l'architecture religieuse en Berry. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1869, IIIe vol., Bourges, 1870, p. 91-157, et pl. I à XIII ; et tirage à part in-8°, 67 pages.)

15. Bulletin numismatique, n° 3. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1869, IIIe vol., Bourges, 1870, p. 297-307, et pl. ; et tirage à part in-8°, 11 pages.)

16. Petit guide complet de l'étranger dans la ville de Bourges, avec plan de Bourges. Bourges, 1re édition, 1870, in-32, 68 pages, avec supplément de 8 pages ; — 2e édition, 1873, in-32, 66 pages ; 3e édition, 1875, in-12, 70 pages ; 4e édition, 1879, in-12, 70 pages ; 5e édition, 1882, in-12, 70 pages ; 6e édition, 1887, in-12, 80 pages ; 7e édition : Guide de l'étranger dans la ville de Bourges, 1892, in-16, 82 pages ; 8e édition, in-12, 86 pages.

17. Notes sur l'histoire de la ville des Aix-d'Angillon. Bourges, 1871, in-8°, 10 pages.

18. Bas-reliefs de l'église de la Celle-Bruère. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872, p. 143-144.)

19. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, années 1870, 1871, 1872. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1870-71-72, IVe vol., Bourges, 1873, p. I-XVII et pl.)

20. Catalogue du Musée lapidaire de Bourges. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1870, 1871, 1872, IVe vol., Bourges, 1873, p. 1-40 ; et tirage à part in-8°, 40 pages.)

21. Epigraphie romaine dans le département du Cher. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1870, 1871, 1872, IVe vol., Bourges, 1873, p. 103-192, fig. 1 à 10, pl. I à V.)

22. Bulletin numismatique, n° 4. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1870-71-72, IVe vol., Bourges, 1873, p. 335-350, et pl. ; et tirage à part in-8°, 16 pages.)

23. Recueil des inscriptions gallo-romaines de la 7e division archéologique : Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre. (*Congrès archéologique de France*, XLe session, 1873, p. 183-264.)

24. Lettre à M. de Cougny, directeur de la Société française d'Archéologie, sur l'existence probable des murs de ville antérieurement à l'invasion des Barbares. (*Bulletin monumental*, 5e série, t. Ier, XXXIXe vol., 1873, p. 610-616.)

25. Même sujet : réplique de M. Ledain. (*Bulletin monumental*, 5e série, t. IIe, XLe vol., 1874, p. 184-189.)

26. Même sujet : un dernier mot à M. Ledain. (*Bulletin monumental*, id., id., p. 466-468.)

27. Les chapelles absidales de la cathédrale de Bourges, (*Bulletin monumental*, 5e série, t. IIe, XLe vol., 1874, p. 417-430, et pl. I à III.)

28. Deux pierres tombales de l'église de Méry-ès-Bois, septembre 1874. (*Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges*, 1867-1875, p. 354-356.

29. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, années 1873-1874. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1873 1874, Ve vol., Bourges 1875, p. I-XVII, et pl.)

30. Rapport sur le classement des monuments historiques du départememt du Cher. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1873-1874, V^e^ vol., Bourges 1875, p. 13-36.)

31. Sépulture gallo-romaine. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1874, p. 100.)

32. Epigraphie romaine dans le département du Cher (supplément). (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1873-74, V^e^ vol., Bourges, 1875, p. 83-96 et pl. I à III.)

33. Bulletin numismatique, n° 5. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1873-74, V^e^ vol., Bourges, 1875, p. 323-353, fig. 1 à 3, pl. I et II ; et tirage à part in-8°, 31 pages.)

34. Mémoire sur l'architecture féodale au XII^e^ et au XIII^e^ siècle dans le département du Cher. (*Revue archéologique*, nouvelle série, 17^e^ année, XXXI^e^ volume, Paris, 1876, p. 389-396.)

35. Observations sur le miracle de saint Antoine de Padoue dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Comité diocésain d'histoire et d'archéologie, séance du 15 décembre 1876 (*Semaine religieuse du diocèse de Bourges*, XIII^e^ vol., 1877, p. 45.)

36. Communication sur une pierre tombale de l'église de Moulins-sur-Yèvre. — Comité diocésain d'hist., et d'archéol., séance du 20 avril 1877. (*Semaine religieuse du diocèse de Bourges*, XIII^e^ vol., p. 277.)

37. Observations sur l'abbaye de Noirlac, — (idem, idem.)

38. Les colonnes octogones (*Bulletin monumental*, 5^e^ série, tome V^e^, XLIII^e^ vol., 1877, p. 194-197 et pl.)

39. Boucle en ivoire trouvée à Issoudun (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1877, p. 182.)

40. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, années 1875-1876 (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1875-76, VI^e^ volume, Bourges, 1878, p. I-XVIII et pl. I et II.)

41. Stèles découvertes à Bourges en décembre 1875 et en septembre 1877. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1875-76, VI^e^ volume, Bourges, 1878, p. 91-96, et pl. I à III.)

42. Essai sur l'architecture militaire et féodale au XII^e^ et au XIII^e^ siècle dans le département du Cher (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1875-76, VI^e^ vol., Bourges, 1878, p. 107-128, et pl. I et II.)

43. Bulletin numismatique, n° 6 (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1875-76, VI^e^ vol., Bourges, 1878, p. 329-344, et fig. 1 à 5 ; et tirage à part in-8°, 16 pages.)

44. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, année 1877. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, VII^e^ volume, Bourges, 1878, p. I-XII, et pl.)

45. Boucle mérovingienne découverte en 1877 à Issoudun. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, VII^e^ vol., Bourges, 1878, p. 243-247, et pl.)

46. Bulletin numismatique, n° 7. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1877, VII^e^ vol., Bourges, 1878, p. 319-325, et pl. ; et tirage à part in-8°, 7 pages.)

47. Communication sur la date de construction du pont de Moulon. — Comité diocésain d'hist. et d'archéol., séance du 15 février 1878. (*Semaine religieuse du diocèse de Bourges*, XIV^e^ vol., p. 217.)

48. Communication sur les antiquités d'Alléan. — Comité diocésain, séance du 15 mars 1878 (*Semaine religieuse du diocèse de Bourges*, XIV^e^ volume, 1878, p. 244.)

49. Le Millénaire de sainte Solange, patronne du Berry, poésie. (*Semaine religieuse du diocèse de Bourges*, XIV^e^ vol., 1878, p. 284-287 ; et tirage à part in-8°, 4 pages.)

50. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, années 1878-1879. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, VIII^e^ volume, Bourges, 1879, p. LXXV-LXXXVIII, et pl. I à III.)

51. Note sur trois épées de bronze et un mors de bride

gaulois trouvés en Berry (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, VIII[e] volume, Bourges, 1879, p. 1-9 et pl. I et II.)

52. Objets trouvés sur l'emplacement du cercle, rue Moyenne, 15, à Bourges. — Peigne en os mérovingien. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, VIII[e] volume, Bourges, 1879, p. 73-81, et pl. I et II.)

53. Sociétés savantes du département du Cher. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, VIII[e] volume, Bourges, 1879, p. 333-361.)

54. Bulletin numismatique, n° 8. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, VIII[e] volume, Bourges, 1879, p. 363-368, et pl. ; et tirage à part in-8°, 6 pages.)

55. Avaricum, fragments d'architecture. (*Revue archéologique*, nouvelle série, 20[e] année, XXXVIII[e] volume, Paris, 1879, p. 359-373.)

56. Communication sur la crypte sépulcrale des Archevêques de Bourges. — Comité diocésain d'hist. et d'archéol., séance du 20 décembre 1878 (*Semaine religieuse du diocèse de Bourges*, XV[e] volume, 1879, p. 39.)

57. Première partie du rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, année 1880. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, IX[e] volume, Bourges, 1881, p. I VI, et pl.)

58. Note sur les sculptures romaines récemment découvertes à Bourges. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, IX[e] volume, Bourges, 1881, p. 73-77, et pl. I et II.)

59. Bulletin numismatique, n° 9. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, IX[e] volume, Bourges, 1881, p. 317-324, et pl. ; et tirage à part in-8°, 8 pages.)

60. Inscription latine découverte à Bourges. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1882, p. 204.)

61. Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal, à Bourges. — Partie épigraphique. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, X[e] volume, Bourges, 1882, p. 69-78, et pl. I à III.)

62. Stèles romaines découvertes à Bourges en mars 1882. (*Revue Archéologique*, nouvelle série, 23e année, XLIIIe volume, Paris, 1882, p. 257-263, et pl.)

63. Bulletin numismatique, n° 10. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, Xe vol., Bourges, 1882, p. 285-306, et pl. ; et tirage à part in-8°, 22 pages.)

64. Lettre à M. le Rédacteur de la *Semaine Religieuse*, sur l'apostolat de saint Ursin. (*Semaine Religieuse du diocèse de Bourges*, XIXe vol., 1883, p. 474-476.)

65. Bulletin numismatique, n° 11. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIe vol., Bourges, 1884, p. 277-317, et pl. I et II ; et tirage à part in-8°, 41 pages.)

66. Rapport du président de la Commission d'examen des écoles libres. (*Œuvre des Ecoles chrétiennes dans le diocèse de Bourges. — Réunion générale du 18 janvier* 1885. — Bourges, 1885, p. 14-22.)

67. Monuments consacrés à Mars découverts à Bourges en 1885. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIIIe vol., Bourges, 1885, p. 135-154, et pl. I à III.)

68. Bulletin numismatique, n° 12. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIIIe vol., Bourges, 1885, p. 237-249 ; et tirage à part in-8°, 13 pages.)

69. Plaque de bronze émaillée du XIVe siècle. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1885, p. 159.)

70. Essai de classification des enceintes fortifiées en terre. (*Bulletin monumental*, 6e série, t. II, LIIe vol., 1886, p. 594-619, 27 figures et une planche ; et tirage à part in-8°, 28 pages.)

71. La fontaine des Baptisés, dans le Cher. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 174.)

72. Stèles romaines avec bas-reliefs et inscriptions trouvées à Bourges (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 173.)

73. Rapport du président de la Commission d'examen des écoles libres. (*Œuvre des Ecoles chrétiennes dans le diocèse de Bourges. — Réunion générale du* 23 *janvier* 1887. — Bourges, 1887, p. 4-11.)

74. Epée en fer et rasoir en bronze trouvés à Lunery. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887, p. 209.)

75. Stèles découvertes à Bourges en avril 1886. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIV^e^ vol., Bourges, 1887, p. 21-25, et pl. I et II.)

76. Inscriptions murales de l'église de Plaimpied (Cher). (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIV^e^ vol., Bourges, 1887, p. 35-51, et pl. I à IV.)

77. Bulletin numismatique, n° 13. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIV^e^ vol., Bourges, 1887, p. 327-341, et pl.; et tirage à part in-8°, 15 pages.)

78. Saint-Aoustrille-les-Graçay (Cher). (*Bulletin monumental*, 6^e^ série, t. III, LIII^e^ vol., 1887, p. 511-521, et pl. I à IV.)

79. Note sur une épée en fer et un rasoir en bronze trouvés à Lunery (Cher) en 1887. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1887, p. 359-362 et fig.; et *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XV^e^ vol., Bourges, 1888, p. 29-35.)

80. Statistique monumentale du département du Cher. Conclusions. Histoire de l'architecture dans le département du Cher. (*Revue archéologique*, nouvelle série, 29^e^ année, XLVII^e^ volume, Paris, 1888; et tirage à part grand in-8°, 28 pages.)

81. Lettre à M. le président du Comité des Travaux historiques et scientifiques sur une barque prétendue antique trouvée à Vierzon. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1887, p. 419.)

82. L'architecture religieuse aux XI^e^ et XII^e^ siècles. (Conférence faite à Bourges, résumée dans le *Messager du Cher* du 15 février 1888.)

83. Théâtre romain d'Alléan. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XV^e^ vol., Bourges, 1888, p. 63-69, et pl. I et II.)

84. Bulletin numismatique, n° 14. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XV^e^ vol., Bourges, 1888, p. 293-310 et pl.; et tirage à part in-8°, 18 pages.)

85. Commission d'examen des écoles libres. Rapport sommaire du président sur les opérations de l'année 1888. (*Œuvre des Ecoles chrétiennes dans le diocèse de Bourges. — Réunion générale du 20 Janvier 1889.* — Bourges, 1889, p. 6-9.)

86. Bulletin numismatique, n° 15. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVI[e] vol., Bourges, 1889, p. 269-274, et fig.; et tirage à part in-8°, 6 pages.)

87. Discours prononcé, le 4 décembre 1889, à la première séance tenue par la Société des Antiquaires du Centre à l'Hôtel Lallemant. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVII[e] vol., Bourges, 1890, p. XXI-XXVII.)

88. Note sur une découverte de haches en bronze près Graçay. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVII[e] vol., Bourges, 1890, p. 11-14, et pl. I et II.)

89. Ruines romaines découvertes à Bourges, en 1883, chez M. Lacave, place Séraucourt, n° 5. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVII[e] vol., Bourges, 1890, p. 37-42, pl. et fig.)

90. Les Aubels, près Sancerre. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVII[e] vol., Bourges, 1890, p. 55-63, et pl.)

91. Bulletin numismatique, n° 16. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVII[e] vol., Bourges, 1890, p. 293-304, et pl.; et tirage à part in-8°, 12 pages.)

92. Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer découverts en Berry. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVII[e] volume, Bourges, 1890, p. 305-316, et carte; et tirage à part in-8°, 12 pages.)

93. Caractères de l'architecture religieuse en Berry à l'époque romane. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1890, p. 25-37, avec plans d'églises.)

94. Découverte de stèles antiques à Bourges. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1891, p. 46-47.

95. Découverte d'une sépulture mérovingienne à Bour-

ges. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1892, p. 220-222.)

96. Rapport sur la situation financière et morale de la Société des Antiquaires du Centre, année 1891. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII[e] volume, Bourges, 1892, p. IX-XII.)

97. Stèles romaines découvertes à Saint-Aoustrille près Bourges, en 1890. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII[e] volume, Bourges, 1892, p. 39-49.)

98. Sépulture mérovingienne du cimetière des Capucins. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII[e] volume, Bourges, 1892, p. 51-63, et pl. I et II.)

99. Le château de Jussy, note. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII[e] volume, Bourges, 1892, p. 107-115.)

100. Bulletin numismatique, n° 17. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII[e] volume, Bourges, 1892. p. 385-397, et pl. I et II ; et tirage à part in-8°, 13 pages.

101. Commission diocésaine d'examen des écoles libres, Rapport du président sur les opérations de l'année 1892. *Œuvre des Écoles chrétiennes dans le diocèse de Bourges. — Réunion générale du 20 janvier* 1893, Bourges, 1893 p. 27-33.)

102. Note sur une barque monoxyle découverte dans le Cher. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1893, p. 264-266 ; et tirage à part grand in-8°, 3 pages.

103. Stèles et sculptures trouvées à Bourges. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1893, p. 132.)

104. Rapport sur la situation financière et morale de la Société des Antiquaires du Centre, année 1892. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIX[e] volume, Bourges, 1893, p. III-VI.)

105. Rapport sur la situation financière et morale de la Société des Antiquaires du Centre, année 1893. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XX[e] volume, Bourges, 1895, p. III-VII.)

106. Rapport sur la situation financière et morale de la Société des Antiquaires du Centre, année 1894. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XX^e^ volume, Bourges, 1895, p. IX-XIV.)

107. Note sur les stèles découvertes à Bourges, boulevard de l'Arsenal, en janvier et février 1893. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XX^e^ volume, Bourges, 1895, p. 17-22.)

108. Observations sur un aqueduc romain découvert dans les travaux du chemin de fer de Bourges à Cosne, en 1893. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XX^e^ volume, Bourges, 1895, p. 26-28.)

109. Notes archéologiques. — Fragment de borne milliaire. — Tombe carlovingienne près de Quantilly. — Tombes découvertes à Pleinpied en 1891. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XX^e^ volume, Bourges, 1895, p. 29-37, et pl. I et II.)

110. Bulletin numismatique, n° 18. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XX^e^ volume, Bourges, 1895, p. 335-341, et pl.; et tirage à part in-8°, 7 pages.)

111. A propos des murs de Saintes. (*Bulletin monumental*, 7^e^ série, tome I^er^, LXI^e^ volume, 1896, p. 441-447.)

112. Rapport sur la situation financière et morale de la Société des Antiquaires du Centre, année 1895. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXI^e^ volume, Bourges, 1897, p. I-VI.)

113. Rapport sur la situation financière et morale de la Société des Antiquaires du Centre, année 1896. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXI^e^ volume, Bourges, 1897, p. VII-XIII.)

114. Fouilles à l'église de la Comtale, 1896. (Salle du Lycée). (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXI^e^ volume, Bourges, 1897, p. 49-64, et pl. I à III.

115. Bulletin numismatique, n° 19. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXI^e^ volume, Bourges, 1897, p. 243-255, et pl.; et tirage à part in-8°, 13 pages.)

116. La numismatique moderne. (*Revue numismatique*,

4e série, t. II, Paris, 1898, p. 116-121 ; et tirage à part. grand in-8°, 6 pages.)

117. Classement des enceintes en terre. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXIIe volume, Bourges, 1899, p. 71-80.

---

118. Histoire et statistique monumentale du département du Cher, 8 volumes in-4°, texte et dessins :

Tome Ier. — Cantons des Aix-d'Angillon, d'Argent, Aubigny et Baugy ; Paris, 1875, II-298 pages, 4 cartes et 73 planches.

Tome II.— Canton de Bourges ; Bourges, 1883, 375 pages. 1 carte et 49 planches.

Tome III. — Cantons de la Chapelle-d'Angillon, Charenton, Châtost, Châteaumeillant et Châteauneuf ; Bourges, 1885, 345 pages, 5 cartes et 79 planches.

Tome IV. — Cantons du Châtelet, de Dun-le-Roi, Graçay, La Guerche et Henrichemont ; Bourges, 1889. 339 pages, 5 cartes et 69 planches.

Tome V. — Cantons de Léré, Levet, Linières, Lury et Mehun ; Bourges, 1891, 323 pages, 5 cartes et 74 planches.

Tome VI. — Cantons de Nérondes, Saint-Amand-Montrond, Saint-Martin-d'Auxigny et Sancergues ; Bourges, 1892, 346 pages, 4 cartes et 65 planches.

Tome VII. — Cantons de Sancerre, Sancoins, Saulzais-le-Potier, Vailly et Vierzon ; Bourges, 1895, 369 pages, 5 cartes et 72 planches.

Tome VIII. — Conclusions. Histoire de l'architecture dans le département du Cher. Additions et rectifications. Table générale des matières ; Bourges, 1899, 208 pages.

ŒNOCHOÉ EN BRONZE

DU

MUSÉE DE BOURGES

Par M. DES MÉLOIZES

Une œnochoé à bec relevé, en bronze, dans un bel état de conservation, est entrée, il y a peu de temps, par acquisition, au musée de Bourges. On ne connaît pas le lieu précis de la découverte de ce vase ; mais il ne paraît pas douteux qu'il a été trouvé dans le département du Cher, car le marchand qui l'a cédé au musée venait de l'acheter à des ouvriers de la campagne lorsqu'il me le montra encore empreint de terre et portant la marque, qui semblait toute récente, du coup de pioche qui l'avait fait sortir du sol. D'ailleurs, l'enquête que j'ai tenté de faire pour arriver à connaître les circonstances de la découverte, s'est heurtée à la crainte manifeste qu'avaient les inventeurs, travaillant sur le terrain d'autrui, de se voir, s'ils fournissaient des renseignements, exposés à une poursuite en restitution.

Dans une note intitulée : *Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer,* la Société des Antiquaires du Centre a publié en 1890 [1] la liste des armes

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVII[e] v. 1890, p. 305 à 316.

et ustensiles appartenant à ces deux époques et trouvés en Berry. La quasi-certitude d'une provenance semblable paraît suffisamment acquise pour que le vase que je signale aujourd'hui doive prendre place dans la deuxième série de cette liste et soit compté à l'avenir comme une nouvelle épave du séjour des Gaulois dans nos contrées du centre, à l'époque contemporaine des grandes invasions d'Italie et de Grèce.

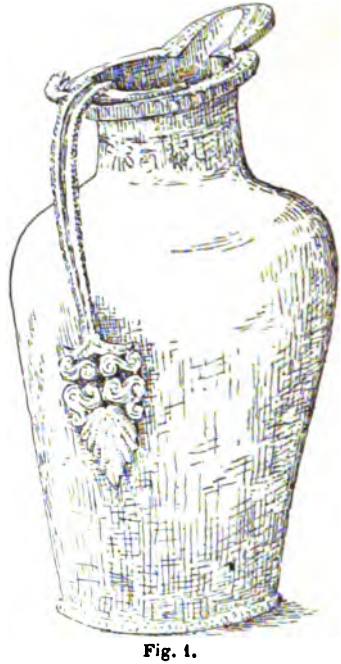

Fig. 1.

Je crois devoir joindre à la reproduction de cet objet (fig. 1) une description détaillée et le relevé de quelques dimensions :

Hauteur prise à lapartie dominante de l'anse, 0 m. 227 ;

Hauteur prise à l'extrémité du bec relevé, 0 m. 273 ;

Hauteur de la panse, 0 m. 187 ;

Diamètre de la panse à sa partie la plus large (0 m. 155 au-dessus du fond), 0 m. 142 ;

Diamètre de la base, 0 m. 097 ;

Diamètre du col dans sa partie cylindrique, 0 m. 067.

Le col s'épanouit en une ouverture ovale dont le grand axe, perpendiculaire à l'anse, mesure 0 m. 099, y compris la bordure, de 0 m. 008 à 0 m. 012 de largeur, qui l'entoure. Cette bordure, plane en dessus et ornée de trois rangs de perles séparés par une gorge entre deux filets, est rabattue sur son pourtour, qui forme une tranche de 0 m. 0077 d'épaisseur, décorée d'oves.

Le bec, relevé suivant un angle de 25 degrés, est long de 0 m. 075 et large de 0 m. 041, bordure comprise. Aux deux angles de la bordure, à la naissance du bec,

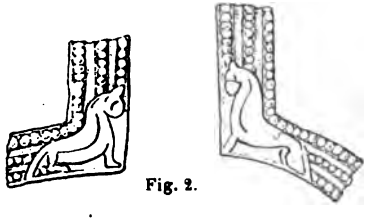

Fig. 2.

sont deux lions assis, tournés vers l'intérieur du vase. (V. fig. 2.)

L'anse, fixée par des rivets, s'appuie sur la panse par une palmette à neuf branches surmontée de deux paires de spirales en forme d'S horizontalement superposées,

avec deux spirales latérales obliques dont la volute supérieure se confond avec l'enroulement extérieur des spirales voisines. La tige de l'anse est unie en dessous et creusée en dessus de trois gorges, avec rangée de petites perles sur les arêtes extérieures. Elle se bifurque à angle droit en deux branches qui s'appliquent sur la bordure du goulot, où deux rivets les fixent. L'une de ces branches a été brisée à la place du rivet et son extrémité est perdue. L'autre se termine par la figure sommaire d'un animal couché, les pattes de devant allongées, la tête un peu relevée.

Le fond du vase est replié en dessus pour s'unir à la base en formant un léger bourrelet orné de perles.

La décoration est complétée par une ornementation gravée qui entoure le col : quatre traits horizontaux

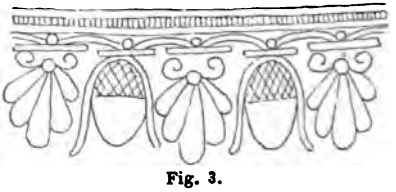

Fig. 3.

laissent entre eux un vide de 0 m. 001, dont l'intermédiaire est rempli de stries verticales. Au-dessous, de petits cercles, réunis par des arcs formés de deux traits et tournant leur convexité vers le haut, sont espacés de 0 m. 014 et s'appuient sur un double trait horizontal qui sert de base, alternativement, à une sorte de gland accosté de deux pendants, et à une palmette de sept lobes (voir fig. 3). La hauteur de ce bandeau décoratif est de 3 centimètres.

Cette œnochoé est beaucoup plus ornée que celle qu'on a trouvée dans un tumulus à Prunet, commune de Morthomiers (Cher), en 1880, et dont j'ai fourni la même année une description aux réunions de la Sorbonne[1].

Elle se rapproche beaucoup, dans les détails de son ornementation, de l'œnochoé d'Eygenbilsen.

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, IX^e^ vol., 1881, p. 1 à 10.

NOUVELLES DÉCOUVERTES

AU

CIMETIÈRE ROMAIN DU FIN-RENARD

Par M. D. MATER

L'importance du cimetière romain du Fin-Renard s'est sans cesse affirmée depuis l'époque où l'ouverture du boulevard de l'Arsenal[1], révéla définitivement son existence jusque-là à peine soupçonnée. Messieurs Alphonse de la Guère[2], Vallois[3], de Goy[4] et de Kersers[5] en 1882, de nouveau M. de Goy[6] et M. Ponroy[7] en 1884, M. Albert des Méloizes[8] en 1889 et enfin une seconde fois M. de Kersers[9] en 1895, ont fait connaître ici même,

1. 1881.
2. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. x : Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal à Bourges, observations de M. Alphonse de la Guère.
3. *Ibidem* : Observations de M. Valois.
4. *Ibidem* : Observations de M. Pierre de Goy.
5. *Ibidem* : Partie épigraphique par M. de Kersers.
6. *Ibidem*, t. xi : Vases romains découverts au Fin-Renard.
7. *Ibidem*, t. xi : Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal.
8. *Ibidem*, t. xiii : Notes archéologiques sur les fouilles faites à Bourges en 1884-85.
9. *Ibidem*, t. xx : Note sur les stèles découvertes à Bourges, boulevard de l'Arsenal, en janvier et février 1893.

dans de savants mémoires, les fouilles dont ils avaient été les témoins vigilants et les objets qu'ils avaient pu recueillir. Depuis lors, la moisson archéologique au Fin-Renard ne s'est pas arrêtée, et, à mon tour, j'apporte sur cet ancien cimetière d'Avaricum, mon contingent de renseignements ainsi que la description d'une collection déjà nombreuse de pièces qui en proviennent.

Ces objets qui se trouvent aujourd'hui pour la plupart déposés au Musée, y sont entrés dans des conditions différentes : pour quelques-uns il y a certaines incertitudes sur l'époque et le lieu précis de leur découverte, tandis que pour les autres cette double circonstance est fixée avec précision. Pour ces divers motifs il sera donc préférable de les réunir en groupes distincts et de les étudier successivement.

I

J'aborderai en premier lieu la description d'objets, qui bien certainement ont été exhumés au Fin-Renard, mais ne sont pas directement entrés dans les collections du Musée et sur lesquels, par conséquent, règnent quelques doutes.

1. — Urne en verre à large panse avec une ouverture de 70 mill. de diamètre, elle renferme encore des ossements incinérés.

Haut., 126 mill. — Circ., 490 mill.

Boulevard de l'Arsenal, 1892.

Musée de Bourges, *Inventaire* B. 643.

4

5

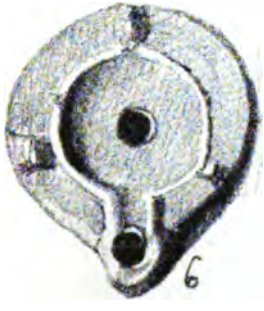

6

6 bis

P.G.

UNIV. OF TORONTO

2. Calix, gobelet à galbe légèrement convexe, orné de stries sur les deux tiers de sa hauteur.

Pl. I, n° 3[1].

Haut., 95 mill. — Circ., 210 mill.

Boulevard de l'Arsenal, 1892.

Musée : *Ibid.*, 644.

3. — Calix, gobelet à galbe légèrement convexe, décoré sur les deux tiers de sa hauteur d'ornements en relief, de cercles d'arcatures, d'un cordon d'hippocampes et de fleurons ; — terre grise recouverte d'un vernis plombifère jaunâtre.

Pl. I, n° 2.

Haut., 90 mill. — Circ., 224 mill.

Boulevard de l'Arsenal, n° 50, 1896.

Musée : *Ibid.*, 1022.

4. — Biberon en terre rouge.

Haut., 66 mill. — Circ., 320 mill.

Boulevard de l'Arsenal, 1892.

Musée : *Ibid.*, 645.

5. — Guttus, bouteille piriforme à goulot étroit et anse qui manquent l'un et l'autre ; — terre rouge.

Haut., 111 mill. — Circ., 269 mill.

Rue des Chalets, 1896.

Musée : *Ibid.*, 1209.

1. Les planches jointes à ce travail sont dues au crayon fidèle de notre collègue, M. Pierre de Goy, que nous remercions de son aimable concours.

6. — Stèle en pierre à portique, fronton triangulaire avec une feuille au centre, acrotères ; guirlande dans le tableau ; sur la frise l'inscription :

FLORINA

Pl. III., n° 1.
Haut., 74 cent. — Larg. 22 cent.
Boulevard de l'Arsenal, 1896.
Musée : *Ibid.*, 1096.

7. — Stèle rectangulaire en pierre, à portique, fronton triangulaire et acrotères ; feuille au centre du fronton ; sur la frise l'inscription :

SECVELOS

Pl. III, n° 5.
Haut., 68 cent. — Larg., 30 cent.
Boulevard de l'Arsenal, 1896.
Musée : *Ibid.*, 1019.

8. — Stèle en pierre à fronton triangulaire, au centre duquel est figuré un oiseau picorant à gauche ; dans le tableau une draperie.

Pl. III, n° 4.
Haut., 49 cent. — Larg., 29 cent.
Boulevard de l'Arsenal, 1896.
Musée : *Ibid.*, 1020.

II

En 1892, sur l'initiative d'un de nos collègues, passionné chercheur, quelques fonds furent réunis pour faire des fouilles dans un terrain situé au point de rencontre de la rue des Chalets et de la rue Pasteur, voies de nouvelle création, ouvertes à l'est du boulevard de l'Arsenal et dans son voisinage.

Les recherches conduites et surveillées avec soin par plusieurs membres de la Société des Antiquaires, ne donnèrent pas cependant tous les résultats que l'on en espérait ; les objets découverts furent ensuite partagés et dispersés sans avoir été jusqu'ici ni décrits, ni étudiés par suite de douloureux événements dont personne, parmi nous, n'a perdu le souvenir[1]. Heureusement, par suite de l'abandon généreux que leurs propriétaires en ont fait depuis au Musée[2], la presque totalité de la collection s'est, de nouveau, trouvée reconstituée, ce qui permet de l'étudier ici.

Les fouilles de 1892 ont produit 52 objets dont 5 en verre, 20 vases ou fragments de vases anépigraphes en terre, 15 vases ou fragments en terre avec marques de potier, et 12 médailles ou objets divers en bronze. En voici la description :

1. La mort si subite de MM. Raymond de la Guère et de Kersers, qui avaient suivi les fouilles avec attention et recueilli des renseignements qui paraissent perdus.

2. MM. Bazenerye. Antoine de Bengy-Puyvallée, Pierre Dubois de la Sablonière. Paul Girard de Villesaison, Pierre de Goy, Albert et Henri de Grossouvre, Mater, marquis des Méloizes, Ponroy, Roger, Tarlier père, Toubeau de Maisonneuve et de Verneuil.

9. — Grande urne en verre de forme cylindrique à goulot, avec anse plate de 65 mill. de large.

Pl. I, n° 1.

Haut., 313 mill. — Circ., 1035 mill.

Musée : *Ibid.*, 918. — Don du marquis des Méloizes.

10. — Urne en verre à panse arrondie, (incomplète).

Haut., 100 mill. — Circ., 380 mill.

Musée : *Ibid.*, 922. — Don de M. Ponroy.

11. — Ampoule en verre dont le goulot manque.

Haut., 55 mill. — Circ., 100 mill.

Musée : *Ibid.*, 1011. — Don de M. Toubeau de Maisonneuve.

12. — Fragment de verre formant une mosaïque de plaques rouges, bleues, jaunes, vertes et blanches alternées.

Long., 41 mill.

Musée : *Ibid.*, 940. — Don de M. Girard de Villesaison.

13. — Fragment de vase en verre violacé, marbré de blanc avec bordure striée de blanc.

Long., 56 mill.

Musée : *Ibid.*, 939. — Don de M. Girard de Villesaison.

14. — Flacon avec anse, représentant un animal couché de l'espèce des cervidés ; — terre blanche avec vernis plombifère verdâtre.

(Le catalogue du Musée de Moulins mentionne une pièce semblable découverte à Vichy, n° 604, p. 44.)

Pl. II, n° 3.

Haut., 104 mill. — Long., 68 mill.

Musée : *Ibid.*, 927. — Don de M. Henri de Grossouvre.

15. — Jouet d'enfant : animal fantastique tenant du chat ; — terre blanche, (incomplet.)

Pl. II, n° 4.

Haut., 105 mill. — Circ., 126 mill.

Musée : *Ibid.*, 930. — Don de M. Roger.

16. — Vase en forme d'amphore à deux anses se terminant par un pied ; — terre grise revêtue d'une couverte plombifère verdâtre, (incomplète.)

(Une pièce semblable a déjà été rencontrée en 1882, dans le même cimetière par M. Valois. (T. X., n° 21).

Pl. II, n° 1.

Haut., 130 mill. — Circ., 145 mill.

Musée : *Ibid.*, 912. — Don de M. de Goy.

17. — Calix, gobelet à galbe légèrement convexe dans le bas et évasé dans le haut, décoré de stries sur les deux tiers de sa hauteur.

Pl. 1, n° 4.

Haut., 94 mill. — Circ., 168 mill.

Musée : *Ibid.*, 998. — Don de M. Henri de Grossouvre.

18. — Pot de forme évasée (Calathus), dont les parois extérieures sont décorées de stries sur toute la hauteur ; — terre jaune.

Haut., 89 mill. — Circ., 354 mill.

Musée : *Ibid.*, 929. — Don de M. de Verneuil.

19. — Calix, gobelet à bords droits en terre jaune, (incomplet).

Haut., 70 mill. — Circ., 210 mill.

Musée : *Ibid.*, 1010. — Don de M. Toubeau de Maisonneuve.

20. — Bouteille à anse, en terre rouge, avec couverte blanche, (le goulot manque).

Haut., 139 mill. — Circ., 273 mill.

Musée : *Ibid.*, 931. — Don de M. Pierre Dubois de la Sablonière.

21. — Bouteille en terre blanche dont le goulot manque.

Haut., 88 mill. — Circ., 262 mill.

Musée : *Ibid.*, 923. — Don de M. Ponroy.

22. — Petite cruche à goulot (Epichysis), et à anse courte, panse large ; — terre rouge.

Haut., 135 mill. — Circ., 420 mill.

Musée : *Ibid.*, 920. — Don du marquis des Méloizes.

23. — Petite cruche analogue à la précédente, (incomplète.)

Haut., 135 mill. — Circ., 475 mill.

Musée : *Ibid.*, 919. — Don du marquis des Méloizes.

24. — Petite cruche analogue à la précédente.

Haut., 132 mill. — Circ., 420 mill.
Musée : *Ibid.*, 925. — Don de M. Tarlier.

25. — Biberon en terre rose, couverte blanche avec quelques traces de peinture rouge.
Haut., 57 mill. — Circ., 330 mill.
Musée : *Ibid.*, 921. — Don du marquis des Méloizes.

26. — Petite tasse dont les parois sont décorées de stries couvrant tout le bas; — terre rosée avec traces d'enduit rouge.
Haut., 60 mill. — Circ., 260 mill.
Musée : *Ibid.*, 933. — Don de M. Girard de Villesaison.

27. — Olla, petite urne en terre rose, (incomplète.)
Haut., 66 mill. — Circ., 90 mill.
Musée : *Ibid.*, 924. — Don de M. Ponroy.

28. — Olla, petit vase en terre noire fine, (incomplète).
Haut., 90 mill. — Circ., 95 mill.
Musée : *Ibid.*, 1009. — Don de M. Toubeau de Maisonneuve.

29. — Petit bol (patella) à bords arrondis en terre rouge lustrée.
Haut., 47 mill. — Circ., 235 mill.
Musée : *Ibid.*, 960. — Don de M. Antoine de Bengy.

30. — Petite écuelle en terre rose avec couverte rouge, (incomplète).

Haut., 38 mill. — Circ., 90 mill.
Musée : *Ibid.*, 909. — Don de M. Bazenerye.

31. — Ecuelle en terre rouge, (incomplète).
Haut., 34 mill. — Circ., 80 mill.
Musée : *Ibid.*, 914. — Don de M. de Goy.

32. — Petite écuelle en terre rouge, (fragmentée).
Haut., 33 mill. — Circ., 75 mill.
Musée : *Ibid.*, 916. — Don de M. Mater.

33. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

AD

Long., 45 mill.
Musée : *Ibid.*, 1001. — Don de M. Albert de Grossouvre.

34. — Tasse en terre rouge lustrée, à l'extérieur un bandeau de stries ; au fond l'estampille

CIANVS F (?)

Haut., 53 mill. — Circ., 371 mill.
Musée : *Ibid.*, 932. — Don de M. Girard de Villesaison.

35. — Petite écuelle à bords arrondis en terre rouge; au fond l'estampille deux fois répétée

IOTHVR (VR liés)

(Ce nom a déjà été trouvé à Primelles et à Autun : *Mém. Soc. Ant. du Centre*, T. II. — Harold de Fontenay : Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun : *Mém. Soc. Eduenne*, nouv. série, T. III, 1874, n° 196.)

Haut., 42 mill. — Diam., 80 mill.

Musée : *Ibid.*, 913. — Don de M. de Goy.

36. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

IVLI-F

(Conf. de Fontenay, n° 509 : C. IVLI SVRI.)

Long., 55 mill.

Musée : *Ibid.*, 1002. — Don de M. Albert de Grossouvre.

37. — Petite écuelle en terre jaune ; an fond l'estampille

OFIVII peut-être OF IVLI

(Schuermans : Sigles Figulins, 1872, n° 2781, Allier, Tudot).

Haut., 36 mill. — Diam., 75 mill.

Musée : *Ibid.*, 917. — Don de M. Mater.

38. — Fragment de bord de vase en terre rouge avec l'estampille placée en dehors

MATVRIX

Long., 82 mill.

Musée : *Ibid.*, 1000. — Don de M. Albert de Grossouvre.

39. — Petite écuelle à bords arrondis en terre rose; dans le fond l'estampille

OMO

(Schuermans : n° 3997, d'après de Caumont, OMONVS tr. à Orléans.)

Haut., 40 mill. — Diam., 85 mill.

Musée : *Ibid.*, 911. — Don de M. Bazenerye.

40. — Fond de vase en terre rouge lustrée; intérieurement l'estampille

SCOINVS ou plutôt SCOTNVS

(Schuermans, n° 5002, tr. à Paris; — de Fontenay, conf., n° 352.)

Long., 46 mill.

Musée : *Ibid.*, 1006. — Don de M. Albert de Grossouvre.

41. — Fond de vase en terre rouge; intérieurement l'estampille

SENIS.F

(Schuermans, n° 5095, tr. en Poitou d'après Fillon).

Long., 64 mill.

Musée : *Ibid.*, 1004. — Don de M. Albert de Grossouvre.

42. — Fond de vase en terre rouge ; intérieurement l'estampille en deux lignes

SVAVII
RVANVS

Long., 50 mill.
Musée : *Ibid.*, 1003. — Don de M. Albert de Grossouvre.

43. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

TOCOSFII

(Conf. TOGO, rencontré par M. de Goy dans le même cimetière ; *Mém. Soc. Antiq.* T. XI, p. 191.)
Long., 55 mill.
Musée : *Ibid.*, 1005. — Don de M. Albert de Grossouvre.

44. — Petite tasse en terre rouge ; au fond l'estampille

VITLV

Haut., 44 mill. — Diam., 80 mill.
Musée : *Ibid.*, 915. — Don de M. de Goy.

45. — Petite tasse en terre rose avec couverte rouge; au fond une estampille indéchiffrable.

Haut., 41 mill. — Diam., 82 mill.

Musée : *Ibid.*, 910. — Don de M. Bazenerye.

46. — Petite écuelle en terre rouge lustrée ; à l'extérieur bandeau de stries ; au fond une estampille indéchiffrable.

Haut., 47 mill. — Diam., 114 mill.

Musée : *Ibid.*, 908. — Don de M. Bazenerye.

47. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement une estampille indéchiffrable.

Long., 44 mill.

Musée : *Ibid.*, 1007. — Don de M. Albert de Grossouvre.

48. — Tintinnabulum, petite clochette en bronze avec son battant.

Pl. II, n° 8.

Haut., 16 mill. — Diam., 22 mill.

Musée : *Ibid.*, 926. — Don de M. Tarlier.

49. — Monnaies romaines, sept moyens bronzes :

2 de la colonie de Nimes ;
2 de Tibère (autel de Lyon) ;
1 de Vespasien ;
2 de Trajan.

Musée : *Ibid.*, 941. — Don de M. Girard de Villesaison.

50. — Quatre anneaux en bronze de dimensions variées :

A. Anneau de 42 mill. de diamètre
B. » 30 »
C. » 26 »
D. » 23 »

Musée : *Ibid.*, 941. — Don de M. Girard de Villesaison.

III

Depuis longtemps, M. Philosa, un de nos compatriotes, rencontrait des objets antiques chaque fois qu'il remuait le sol d'un terrain lui appartenant rue de Dun-sur-Auron. Ces découvertes continuelles l'engagèrent à profiter de la saison d'hiver pour procéder avec ses deux fils à l'exploration méthodique de sa propriété ; en même temps son patriotisme berrichon lui suggéra, ainsi qu'à ses enfants, l'excellente pensée de réserver pour le Musée de sa ville natale, tout ce qui serait trouvé dans les fouilles. Ils se mirent à l'œuvre à partir de 1893, et à l'heure présente le Musée possède le produit de leurs récoltes archéologiques des hivers 1895-96, 1896-97 et 1897-98, formant déjà une collection d'une certaine importance puisqu'elle atteint le chiffre de cent dix pièces.

En même temps qu'ils mettaient au jour, dans un sol profondément bouleversé, de nombreux spécimens du mobilier funéraire des cimetières romains, MM. Philosa faisaient une série de constatations archéologiques

qui présentent un certain intérêt et dont on va lire l'exposé fidèle d'après leurs indications [1].

La propriété de M. Philosa est placée à l'angle de la rue de Dun-sur-Auron et d'une rue de nouvelle création appelée rue Mazagran, qui aboutit à la rue de Dun après la rue des Chalets, dont il a été question précédemment. Ce terrain, qui a la forme d'un quadrilatère presque régulier, a sur la rue de Dun une façade qu'occupent les maisons portant les numéros 105 à 111. Ce côté parait stérile au point de vue archéologique. Cependant, lors de la construction des maisons 109 et 111, on aurait retrouvé un tronçon de l'ancien aqueduc de Traslay et le pavage de la voie romaine de Lyon, qui, par conséquent, en cet endroit, n'aurait pas suivi le tracé actuel de la route nationale n° 153.

La partie de la propriété de M. Philosa qui a été fouillée est celle du nord. A 15 mètres environ de la limite du terrain de ce côté et dans l'axe du pignon séparatif des maisons portant les numéros 107 et 109, au point A du plan, on a trouvé à 3 mètres de profondeur deux grosses pierres de taille, mesurant chacune 1 m. 25 de longueur, sur 83 centimètres de largeur et 67 d'épaisseur. Ces pierres, placées à côté l'une de l'autre, étaient reliées par du mortier et reposaient partie sur de la maçonnerie, partie sur le sol naturel. Elles formaient l'angle d'un bâtiment long et étroit dont on a pu relever trois côtés et elles furent le point de départ d'autres découvertes plus importantes.

1. Le plan qui accompagne ce travail n'est qu'un simple croquis dressé conformément aux données des explorateurs, données qui manquent souvent de précision.

En effet, au point A commençait une forte muraille, construite en grosses pierres et avec soin, se dirigeant vers le Nord-Ouest ; elle a été reconnue sur une trentaine de mètres de longueur jusqu'au point B, à la limite de la propriété Philosa.

Au point A, et à angle droit avec la précédente, on trouva une seconde muraille A C, de 6 mètres de longueur, orientée vers le Nord-Est. Du point C, un troisième mur sensiblement parallèle au mur AB, se dirigeait comme lui vers le Nord-Ouest. On l'a suivi sur 8 mètres de longueur, jusqu'au point D où il pénétrait sur les propriétés voisines. La largeur des murs AC et CD n'était que de 50 centimètres ; ils étaient régulièrement construits en petit appareil.

Le quatrième mur découvert n'appartenait plus au bâtiment BACD ; il s'en détachait au milieu du petit côté AC, pour se prolonger dans la direction du Sud-Est, où l'on a suivi ses traces pendant une trentaine de mètres environ. Ce mur, qui porte sur le plan les lettres EF, avait 60 centimètres de largeur, et était construit d'une façon très défectueuse.

Parallèlement, et au Nord-Est de ce mur, on a rencontré trois lignes successives de fossés ou de tranchées, espacées inégalement entre elles et ayant deux mètres de profondeur et autant de largeur. Entre le premier et le second fossé on trouva une excavation rectangulaire profonde de trois mètres qui était remplie de charbons et de cendres (au point G du plan).

C'est principalement autour de ces fossés que les découvertes funéraires ont été faites. La terre était littéralement mélangée de débris de poterie et de verre, les

vases, les stèles généralement bouleversés par la culture ou des fouilles antérieures. Cependant on a constaté que les urnes de terre étaient comme groupées autour du point H, tandis que les vases de terre se rencontraient plutôt du côté du point I. On n'a rien trouvé au Sud-Ouest des murs ni au Nord-Est du troisième fossé. Le terrain, à cet endroit, recouvert de pierres et de sable, offrait l'aspect de l'empierrement d'une voie antique.

Pour terminer cette description, il faut dire un mot de l'état dans lequel les murs ont été trouvés. Les murs AC, CD et EF présentaient les traces d'une destruction poursuivie avec ténacité ; au contraire le mur A B, nivelé avec soin, semblait avoir conservé son aspect primitif. A quelques mètres du point A, ce mur était coupé par un caniveau coudé (J), près duquel on a découvert un morceau de corniche en pierre, qui doit avoir appartenu à un édifice d'une certaine importance. Cette corniche mesurait 1 m. 25 de longueur dans le haut et 40 centimètres à la base, sur 75 de hauteur et 50 de largeur ; elle était soigneusement travaillée avec des moulures et des détails bien exécutés.

Si, raisonnant par hypothèse, on admettait que les bâtiments fussent une dépendance du cimetière, on peut se demander, si dans le mur EF, il ne faudrait pas voir un mur de clôture, et dans le bâtiment BACD un édifice formant avant-corps et ouvert peut-être du côté de la grande voie de Lyon, ce qui expliquerait la disposition particulière du mur AB. Pénétrant ensuite dans la partie où les sépultures ont été exhumées, on pourrait voir dans l'excavation pleine de cendres et de char-

PLAN DES FOUILLES

dans la propriété de Mr PHILOSA.

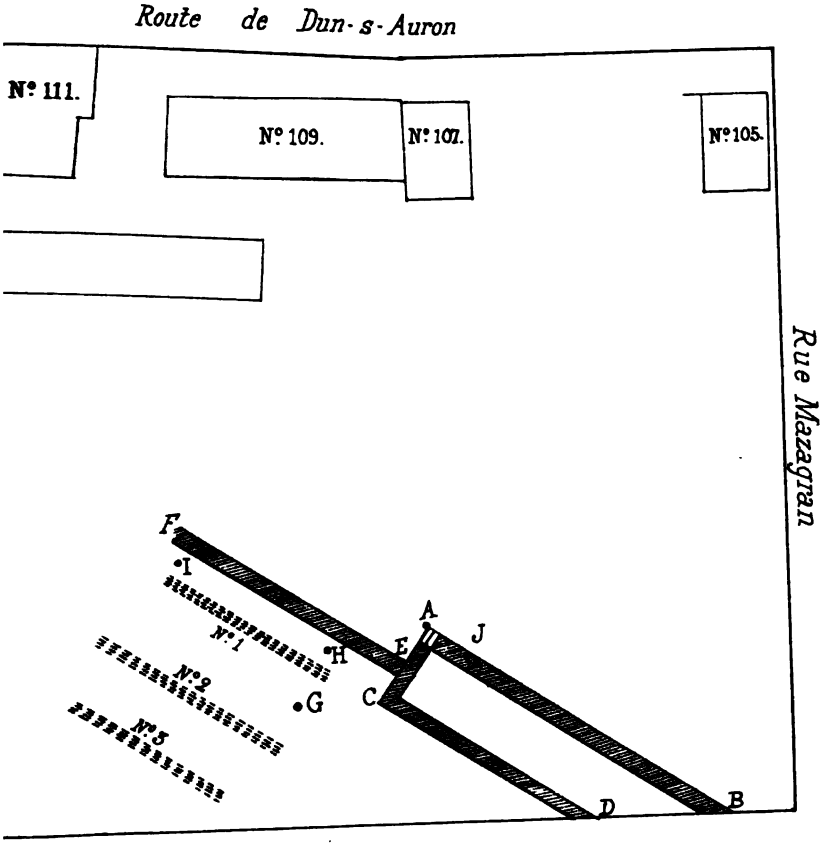

Pierre trouvée au point A

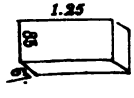

Corniche trouvée au point J

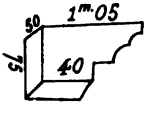

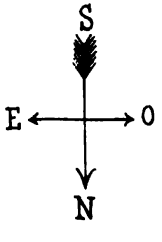

bons[1], un *Ustrinum*, bien qu'à vrai dire son installation paraisse un peu rudimentaire pour l'annexe indispensable du cimetière d'une métropole romaine. Quant aux trois tranchées parallèles, aucune hypothèse ne semble pouvoir être proposée, aucune explication tentée et le problème archéologique reste absolument entier et insoluble.

Tels sont les renseignements qu'il a été possible de recueillir de la bouche des propriétaires du terrain. Malgré les lacunes et les incertitudes que laisse subsister l'inexpérience archéologique des laborieux explorateurs, on entrevoit l'existence de faits intéressants. Si dès le début on avait relevé avec un zèle pareil toutes les indications fournies par les nombreux travaux de voierie et de construction, poursuivis depuis une trentaine d'années sur l'emplacement de l'ancien cimetière romain, on aurait sur sa topographie générale, ses dispositions et son histoire, des données qui seraient d'un puissant secours pour résoudre des problèmes particuliers, comme celui qui se présente dans la circonstance.

Quoi qu'il en soit, ce que l'on constate, c'est que les constructions dont on a retrouvé les vestiges, avaient été élevées à la limite même du cimetière du côté du Sud-Ouest. Dès lors étaient-elles une dépendance du champ funéraire ou bien, malgré leur étroite proximité, lui étaient elles absolument étrangères ? Ici il serait

1. Messieurs Philosa m'ont affirmé avoir trouvé au milieu des cendres des morceaux de bois et de pommes de pin non entièrement consumés.

téméraire de proposer aucune conclusion, malgré les vraisemblances qui résultent peut-être du voisinage immédiat des sépultures et des constructions.

VASES EN VERRE

51. — Urne en verre de forme ovoïde, avec une large ouverture à rebord de 85 mill. de diamètre.
Haut., 132 mill. — Circ., 445 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Inv.* B., 1162.

52. — Urne en verre à panse évasee.
Haut., 130 mill. — Circ., 499 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 901.

53. — Urne en verre à panse évasée dont l'ouverture a 72 mill. de diamètre.
Haut., 112 mill. — Circ., 490 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1052.

54. — Urne en verre de forme ovoïde coupée en deux au milieu par un étranglement circulaire.
Pl. II, n° 2.
Haut., 100 mill. — Circ., 250 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1053.

55. — Urne en verre à large panse, de forme évasée,

ouverture à rebord dont le diamètre est de 70 mill. (Incomplète.)

(Cette forme d'urne a déjà été rencontrée plusieurs fois au cimetière du Fin-Renard : Voyez Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal par M. Alphonse de la Guère, pl. II, n° 6. *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, T. X.)

Haut., 128 mill. — Circ., 520 mill.

Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1160.

56. — Petite urne en verre à panse évasée ; ouverture à rebord ayant 55 mill. de diamètre. (Incomplète.)

Haut., 95 mill. — Circ., 330 mill.

Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1161.

57. — Petit vase en verre à six pans concaves, décore de lignes bleues transversales. (Très incomplet et tout brisé.)

Haut., 60 mill.

Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1163.

58.— Ampoule en verre bleu, déformée par le feu et dont le col manque.

Haut., 25 mill. — Circ., 110 mill.

Fouilles 1896-97.

Musée : *Ibid.*, 1054.

59. — Grosse perle de collier de forme annulaire, en verre bleu tordu avec les filets multicolores.

Diam., 30 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1199.

60. — Deux fragments de vase en verre jaune, décorés d'une bande de cannelures.
Fouilles 1895-96.
Musée: *Ibid.*, 994.

61. — Petit fragment de pâte de verre rouge avec des incrustations d'émail jaune.
Long., 33 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1198.

VASES EN TERRE AVEC DÉCORATION EN RELIEF OU EN FORME D'ANIMAUX

62. — Petit cruchon à goulot et à anse, qui n'existent plus ; panse évasée, décorée dans le haut d'un feston dont chaque dent est terminée par une fleur à cinq pétales, et encadre une suite d'ornements glandiformes au-dessous d'une guirlande de feuillages et enfin d'un cercle de grènetis et d'un double filet ; — terre blanche couverte d'un vernis verdâtre plombifère.

(M. des Méloizes a décrit deux vases analogues comme forme, style, fabrication et couverte. *Mém., de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XIII, p. 129 pl. II, 2 et 3.)

Pl. II., n° 7,
Haut., 90 mill. — Circ., 340 mill.

Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1055.

63. — Flacon analogue au n° 14, représentant un cerf accroupi, l'anse manque. — Terre blanche, vernis plombifère verdâtre.
Haut., 73 mill. — Long., 86 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1067.

64. — Oiseau en terre blanche, (incomplet.)
Haut., 51 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1181.

65. — Partie antérieure d'une tête d'enfant à cheveux bouclés, en terre blanche, portant les traces d'une couverte rouge.
Pl. II, n° 5.
Haut., 61 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1084.

VASES ANÉPIGRAPHES EN TERRE

66. — Urne en terre noire, décorée de trois rangs de stries, (incomplète).
Haut., 148 mill. — Circ., 390 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1180.

67. — Urne en terre jaune de forme sphérique allongée ; ouverture à rebord de 88 mill. de diamètre, (incomplète).

Haut., 128 mill. — Circ., 410 mill.

Fouilles 1896-97.

Musée : *Ibid.*, 1057.

68. — Olla en terre noire mélangée de grains de sable; ouverture 68 mill. de diamètre.

Haut., 840 mill. — Circ., 383 mill.

Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1171.

69. — Olla piriforme à ouverture étroite de 48 mill. de diamètre, en terre grise très fine.

Haut., 124 mill. — Circ., 320 mill.

Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1172.

70. — Olla en terre jaune, ouverture de 50 mill. de diamètre.

Haut., 105 mill. — Circ., 327 mill.

Fouilles 1895-96.

Musée : *Ibid.*, 971.

71. — Petite olla dont la base s'allonge en forme de pied, ouverture, 55 mill. de diamètre ; — terre jaune.

Haut., 83 mill. — Diam., 270 mill.

Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1173.

72. — Petite olla à panse évasée dont la partie inférieure se termine en forme de pied, ouverture à rebord de 31 mill. de diamètre ; — terre noire.

Haut., 78 mill. — Circ., 229 mill.

Fouilles 1896-97.

Musée : *Ibid.*, 1058.

73. — Petite olla de forme évasée et allongée, ouverture à rebord de 37 mill. de diamètre ; — terre jaune fine avec couverte rouge.

Haut., 73 mill. — Circ., 210 mill.

Fouilles 1896-97.

Musée : *Ibid.*, 1056.

74. — Guttus, bouteille à long col et à anse (laquelle manque) ; — terre jaune avec traces de couverte blanche.

Haut., 149 mill. — Circ., 230 mill.

Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1174.

75. — Guttus, ou bouteille piriforme à anse et à goulot étroit en terre rosée recouverte d'un enduit blanc.

Haut., 134 mill. — Circ., 233 mill.

Fouilles 1895-96.

Musée : *Ibid.*, 969.

76. — Petit guttus, bouteille à anse et goulot étroit de moindre dimension ; — terre rose avec un enduit blanc.

Haut., 113 mill. — Circ., 228 mill.

Fouilles 1895-96.

Musée : *Ibid.*, 970.

77. — Petit cruchon à anse et à large panse en terre rouge.
Haut., 151 mill. — Circ., 453 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1175.

78. — Petit cruchon à anse et à large panse en terre grise avec couverte rouge.
Haut., 150 mill. — Circ., 430 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1176.

79. — Petit cruchon à anse et à large panse en terre jaune, (l'anse manque).
Haut., 141 mill. — Circ., 440 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1177.

80. — Petit cruchon à anse et à panse aplatie en terre jaune.
Haut., 106 mill. — Circ., 420 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1178.

81. — Scyphus, tasse en terre grise, couverte d'un enduit noir.
Haut., 71 mill. — Circ., 322 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1039.

82. — Tripus, plat à trois pieds en terre jaune, (fendu).

Pl II

2 ½

7 ½

14

P.G.

Haut., 102 mil. — Diam., 198 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1061.

83. — Tripus, plat à trois pieds en terre rose avec traces d'enduit cuivré ; — poterie commune.
Haut., 72 mill. — Diam., 163 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 972.

84. — Tripus, plat à trois pieds, terre jaune, fabrication grossière.
Haut., 50 mill. — Diam., 138 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 973.

85. — Tripus, plat à trois pieds en terre rouge, (un pied manque).
Haut., 50 mill. — Diam., 132 mill.
Fouilles, 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1060.

86. — Trois fragments de tripus, en terre jaune, recouverts d'un enduit cuivré.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 990.

87. — Patera à pied, en terre grise d'un grain tres fin.
Haut., 34 mill. — Diam., 192 mill.
Fouilles 1896 97.
Musée : *Ibid.*, 1064.

88. — Patera, en terre jaune, fabrication commune.
Haut., 31 mill. — Diam., 166 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 974.

89. — Patella, petite soucoupe à bords arrondis avec deux anses en relief, terre rouge lustrée.
Pl. II, n° 6.
Haut., 34 mill. — Diam., 94 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1166.

90. — Patella en terre rose avec traces d'une couverte rouge.
Haut., 37 mill. — Diam., 98 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1168.

91. — Patella en terre grise.
Haut., 36 mill. — Diam., 85 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1169.

92. — Patella en terre rosée.
Haut., 18 mill. — Diam., 80 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1065.

93. — Fond de vase coupé de façon à lui donner la forme d'un petit plateau.
Haut., 22 mill. — Diam., 58 mill.

Fouilles 1895-96.
Musée, *Ibid.*, 975.

94. — Biberon en terre jaune, (incomplet). Cet ustensile, rencontré à différentes reprises dans les fouilles du cimetière du Fin-Renard, accompagnait sans doute des sépultures de petits enfants. (*Mém. de la Soc. des Ant. du Cent.*, T. XI, Pl. II-3).

Haut., 50 mill. — Circ., 311 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1171.

95. — Boule creuse de forme aplatie, percée d'un trou et renfermant un corps dur résonnant comme un grelot, jouet d'enfant en terre rouge avec couverte blanche.

Haut., 45 mill. — Circ., 230 mill.
Musée : *Ibid.*, 1066.

FRAGMENTS DE VASE EN TERRE AVEC ESTAMPILLES ANÉPIGRAPHES VARIÉES

96. — Fond de vase en terre jaune, estampillé d'une rosace à cinq pétales.

Long., 69 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 989.

97. — Fragment de vase en terre rouge lustrée, estampillé d'une rosace à sept pétales.

Long., 85 mill.

Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1193.

98.— Fond de vase en terre rouge lustrée, estampille d'une rosace à huit pétales anglés de points ronds.
Long., 66 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 988.

99. —Fragment de plat en terre rouge lustrée, estampillé d'une rosace à huit pétales anglés de points triangulaires.
Long., 125 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1195.

100. — Fragment de plat en terre rouge lustrée, estampillé d'une rosace à dix pétales.
Long , 82 mill.
Fouilles 1897-98,
Musée : *Ibid.*, 1194.

101. — Fragment de plat en terre rouge lustrée, estampillé d'une feuille.
Long., 85 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1192.

FRAGMENTS DE VASES EN TERRE AVEC DÉCORATION EN RELIEF OU INCISÉE

102. — Trois fragments de poterie en terre rouge

lustrée, portant des figurations d'hommes ou d'animaux en relief.

A. — Animaux sauvages : un éléphant et un oiseau de proie.
B. — Combats de gladiateurs et d'animaux.
C. — Animaux marins : dauphin.

Long., 70 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1196.

103. — Trois fragments de vases décorés de rangs de stries :

A. — Terre brune : 1 rang de stries.
B. — Id. 2 id.
C. — Terre rouge : 6 id.

Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 992.

104. — Fragment de vase décoré de deux bandes de stries et d'olives en relief, terre rouge avec enduit brun.
Long., 78 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 993.

105. — Fragment de poterie rouge lustrée avec le rebord décoré de feuilles d'eau.

Long., 85 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1197.

106. — Fragment de vase en terre rouge lustrée, décoré d'une bande d'oves en relief.
Long., 67 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 997.

107. — Fragment de vase orné de pointes en barbotine et recouvert d'un enduit brun.
Long., 51 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 995.

108. — Fragment de vase en terre lustrée, decoré de fleurons et de feuilles en creux.
Long., 63.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 998.

FRAGMENTS DE VASE EN TERRE AVEC DÉCORATION PEINTE

109.— Fragment de vase recouvert d'un enduit brun, décoré de cercles rouges et d'une ligne de points blancs.
Long., 40 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 996.

110. — Fragment de vase en terre rouge recouverte d'un enduit vert, décoré de trois rangs de perles blanches.

Long., 56 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 991.

VASES ÉPIGRAPHIQUES EN TERRE

111. — Fragment de vase en terre rose grossière ; extérieurement, sous le rebord, l'estampille

ABIA

(Schuermans, n° 18, ABIANI.)
Long. 50 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1182.

112. — Fond de grand vase à ombilic, en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

ACVRIO F

(Schuermans, n° 50.)
Long., 125 mill.
Fouilles, 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1080.

113. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

ALBINIMA

(Schuermans, n° 192, Allier, Londres.)
Long., 74 mill.
Fouilles 1896-97
Musée : *Ibid.*, 1073.

114. — Fond de vase en terre rouge lustrée; intérieurement l'estampille

AIBINVZ

(Schuermans, n° 194, mais avec S final.)
Long., 63 mill.
Fouilles 1897-98,
Musée : *Ibid.*, 1184.

115. — Fond de vase en terre rouge lustrée; intérieurement l'estampille

ATEI (AT liés)

(Schuermans, n° 533, Paris. — De Fontenay, n^os 36 à 49.)
Long., 43 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1183.

116. — Patella à bords arrondis en terre rouge lus-

trée, avec un bandeau extérieur de stries ; intérieurement l'estampille

AVIII peut-être AVILI

(Schuermans, n° 674.)
Haut., 31 mill. — Diam., 81 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1167.

117. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

AVITVS

(Schuermans, n° 689. Allier, Bavay, Londres.)
Long., 68 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1072.

118. — Patina à bords évasés en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

AVNIM (?)

(Schuermans, n° 697. Amiens.)
Haut., 63 mill. — Diam., 140.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1165.

119. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

BIILINICCI

(Schuermans, n° 767, Paris, Londres, etc. — De Fontenay, n°s 78, 81.)
Long., 62 mill.
Fouilles, 1895-96.
Musée : *Ibid.*, B. 984.

120. — Deux fonds de vase en terre rouge lustrée; intérieurement l'estampille

BIRRANTI

(Conf. Schuermans, n°s 819 et 820, et de Fontenay, n° 86. — M. des Méloizes a signalé en 1884 le nom BIR.RAN.T. *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, T. XIII.)
Pl. II, n° 10.
Long., 58 et 68 mill.
Fouilles 1895-96 et 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 983 et 1077.

121. — Patère à pied en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

CAMVLO. (AM liés)

Haut., 34 mill. — Diam., 168 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1065.

122. — Trois fonds de vase en terre rouge lustrée et terre rose avec enduit rouge ; intérieurement l'estampille

CARVSSA.F

(Schuermans, n° 1119.)
Long., 80, 110 et 130 mill.
Fouilles 1895-96, 1896-97, 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 987, 1170 et 1185.

123. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

F.E.L.I.X.F (l'F initial et l'E rétrogrades.)

(Schuermans, n° 2203, Londres, Douay, Bavay, etc., et de Fontenay, n° 169.)
Long., 75 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1076.

124. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

IVLLINI F

(Schuermans, n° 2819, Londres).
Long., 47 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1074.

125. — Jatte en terre jaune grossière avec un bec d'écoulement ; rebord avec une nervure et portant l'estampille

LITTVS F

(Schuermans, n° 2996, Poitou.)
Haut., 267 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1179.

126. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

MACRINVS

(Schuermans, n° 3162, Bavay, Douai, Londres, etc., et de Fontenay, n°s 242-244.)
Long. 43 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 982.

127. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

MASTICENI

Long., 55 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1187.

128. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

MAS...

Long., 80 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1186.

129. — Fond de patère en terre rouge lustrée ; interieurement l'estampille

MATEAVNI (AVN liés)

Pl. II, n° 11.
Long., 166 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée, *Ibid.*, 1188.

130. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

MOSSI.M

(Schuermans, n° 3712.)
Long., 53 mill.
Fouilles de 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 981.

131. — Deux fonds de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille de grandeur différente ·

MVSICI.M

(Schuermans, n° 3767.)
Long., 90 et 56 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 980 et 1082.

132. — Patella en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

ODVSINI

Haut., 31 mill. — Diam., 74 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1069.

133. — Patère en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

ONTICOR

Haut., 35 mill. — Diam., 170 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1164.

134. — Fond de vase en terre grise ; intérieurement l'estampille

ORVI

Long., 66 mill.

Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1189.

135. — Fond de patère à ombilic, en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

PRIMANI

(Schuermans, n° 4423, Calvados, Douai, etc.)
Long., 115 mill.
Fouilles de 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 979.

136. — Fond de patère en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

QVARTIO

(Schuermans, n° 4566, Arrezo, et de Fontenay, n°s 332 et 333.)
Long., 153 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1190.

137. — Fond de patère en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

QVARTI

(V. le n° précédent.)
Long., 114 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1071.

138. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

QVINT.I.M

(Conf. Schuermans, n°s 4571 et 4571.)
Long., 70 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1075.

139. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

REGV

(Schuermans, n° 4642.)
Long., 50 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1081.

140. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

SACIRO.FI

(Conf. Schuermans, n° 4858. — De Fontenay, n°s 347 et 485.)
Long., 72 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1079.

2

141. — Fond de patère en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

SANTIANI M (ANT liés)

(Schuermans, n° 4919, Orléans.)
Long., 105 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1191.

142. — Fond de vase en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

SEV.....

(De Fontenay, n°s 370-373.)
Long., 60 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1078.

143. — Patella en terre rouge lustrée avec un bandeau extérieur de stries ; intérieurement l'estampille

TOƆO

(Le sigle TOCO avec le C non rétrograde a déjà été signalé par M. de Goy qui en a rencontré quatre exemplaires : *Mém. Soc. Ant. Cent.*, t. XI.)
Haut., 34 mill. — Diam , 80 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée *Ibid.*, 1068.

144. — Fond de vase en terre rouge lustrée; intérieurement l'estampille

VENERAND

(Schuermans, n° 5614, Poitiers, Londres.)
Long., 106 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 985.

145. — Fond de vase à ombilic, en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

VIINIIRMIIDI.M

(Déjà rencontrée en 1895-96 sous la forme VENERAND : Voy. le n° précédent.)
Long., 123 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.* B, 1083.

146. — Patère à pied en terre rouge lustrée ; intérieurement l'estampille

VIAMOS-F

Haut., 34 mill. — Diam., 173 mill.
Pl. II, n° 9.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1062.

147. — Fond de vase en terre rouge lustrée, intérieurement l'estampille

...SI·M

Long., 61 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 986.

LAMPES EN TERRE

148. — Lampe à bec peu saillant, ornée de 3 boutons en terre rouge lustrée ; dessous l'estampille en relief

EGIDI

Pl. I, n° 6 et 6 *bis*.
Haut., 22 mill. — Long., 70 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 976.

149. — Lampe en terre grise avec couverte rouge portant en relief sur le dessus de la lampe l'inscription rétrograde

PAIX

Pl. I, n° 5.
Haut., 20 mill. — Long., 67 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid*, 902.

150. — Lampe à bec saillant en terre brune ; dessus l'inscription rétrograde en relief

PIN

Pl. I, n° 7.
Haut., 14 mill. — Long., 66 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 977.

151. — Partie postérieure d'une lampe en terre jaune.
Haut., 28 mill. — Long. 50 mill.
Fouilles de 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 978.

152. — Partie antérieure et bec d'une lampe en terre rouge.
Haut., 25 mill. — Long., 50 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 978 *bis*.

OBJETS EN MÉTAL, DIVERS.

153. — Fibule cruciforme, décorée de boutons : un à chaque extrémité de la traverse et un autre au point de croisement ; bronze en partie couvert de dorure.
Long., 80 mill.
Fouilles 1895-96.
Musée : *Ibid.*, 900.

154. — Fibule en bronze ornée de filets guillochés.
Long., 41 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1085.

155. — Deux anneaux de bronze, soudés par l'oxyde.
A. — Diam. 39 mill.
B. — *Id.*, 28 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1201 et 1202.

156. — Monnaies de bronze :

1 Potin gaulois.
1 Auguste (autel de Lyon), moyen bronze.
1 Colonie de Nimes »
1 Vespasien »
1 Tetricus, petit bronze.

Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1086.

157. — Clou en fer à large tête.
Long., 65 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1203.

158. — Morceau d'os long de 61 mill. et large de 14 mill., percé de deux trous et orné de stries transversales.
Fouilles 1897-98.

Musée : *Ibid.*, 1205.

159. — Petit carré de nacre pour incrustation.
Long., 12 mill.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1200.

STÈLES, FRAGMENTS DE SCULPTURE EN PIERRE

160. — Stèle en pierre, forme rectangulaire, à portique, fronton triangulaire avec rosace au milieu, acrotères à volutes de chaque côté et pilastres décorés de volutes superposées, (incomplète et fragmentée.) Sur la frise on lit l'inscription

D. M. AETERN...

Pl. III, n° 6.
Haut., 66 cent. — Larg., 32 cent.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 999.

161. — Stèle en pierre à portique, fronton triangulaire et acrotères, mascaron au centre du fronton; dans le tableau, un cartouche à queue d'aronde contenant l'inscription en trois lignes

DEMI
ONCI
ME

Pl. III, n° 2.

Haut., 72 cent. — Long., 26 cent.
Fouilles 1897-98.
Musée : *Ibid.*, 1208.

162. — Stèle en pierre à fronton triangulaire et à arcade surbaissée ; au centre du fronton un mascaron ; de chaque côté de l'arcade deux triangles ; dans le tableau l'inscription

DIS MAN
L GRAECVS

Pl. III, n° 3.
Haut., 63. cent. — Larg., 27 cent.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1050.

163. — Base de stèle : boîte funéraire en pierre, percée d'une cavité, avec les ferrements scellés qui fixaient la stèle.
Haut., 16 mill. — Larg., 37 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1051.

164. — Corps d'une petite statue en pierre représentant une femme assise.
Pl. III, n° 7.
Haut., 200 mill.
Fouilles 1896-97.
Musée : *Ibid.*, 1087.

La composition du mobilier exhumé appelle une première observation à cause du nombre singulièrement restreint des véritables objets funéraires, comme les stèles et les urnes cinéraires en verre qui y figurent. Presque tous les autres ne sont que des ustensiles d'un usage ordinaire, qui détournés de leur destination habituelle, accompagnent les restes de leurs anciens propriétaires dans leurs dernières demeures. On peut en conclure que le plus grand nombre des habitants de cette partie du cimetière, n'avaient que des ressources restreintes : c'était un quartier de sépultures pauvres.

Une autre remarque à faire c'est la différence des époques auxquelles appartiennent les vases *en terre*. En effet en dehors des récipients grossiers, ustensiles de cuisine, de table ou de ménage, dont la fabrication se continua longtemps et n'a guère d'époque, on doit distinguer 1° les vases en terre rouge lustrée, avec ou sans décoration, qui datent du commencement de la domination romaine, c'est-à-dire des I^er^ et II^e^ siècles, et 2° les vases plus élégants en terre blanche avec couverte plombifère qui sont postérieurs. La fabrication de ces derniers ne devait avoir commencé que depuis un temps assez rapproché de celui où les inhumations furent pratiquées en cet endroit, à en juger par leur extrême rareté.

Est-il possible de déterminer d'une façon approximative l'époque où cette partie du cimetière du Fin-Renard servit aux habitants d'Avaricum? Les monnaies rencontrées au milieu des sépultures fourniront quelques indications pour répondre à cette question.

En 1884, M. Ponroy découvrit à proximité *et plus* près du boulevard de l'Arsenal, un moyen bronze

de Claude (41-54), quatre monnaies de Néron (54-58), et un denier d'argent de Titus (79-81). En 1893 on a recueilli deux bronzes de Nîmes, deux de Tibère (14-37), un de Vespasien (69-79) et deux de Trajan (98-117). Enfin chez M. Philosa on a trouvé un potin gaulois, des bronzes de Nîmes, d'Auguste, de Vespasien et un petit bronze de Tetricus (268-274).

En résumé, toutes les monnaies, sauf celles de Tetricus, appartiennent au premier siècle de l'empire romain. En admettant qu'elles aient circulé pendant un siècle environ, et leur état de conservation ne trahit pas une plus longue circulation, il en résulterait que l'on s'est servi de la partie du cimetière qui est au Sud-Ouest et à proximité de la grande voie de Lyon, pendant les deux premiers siècles de la domination romaine. Il faut toutefois se hâter d'ajouter que pour le moment cette indication ne saurait avoir qu'un caractère essentiellement hypothétique et qu'elle aurait besoin d'être confirmée par des découvertes ultérieures.

DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES

TROUVÉES A BOURGES

Par Ch. DE LAUGARDIÈRE

La journée du 26 juillet 1898 a été marquée par la découverte, à Bourges, de deux inscriptions romaines, dans deux chantiers de construction différents.

Dans les fouilles exécutées, au n° 16 de la rue du Commerce, en vue de la réédification de la maison de M. Duteil, pharmacien, les terrassiers qui travaillaient à l'extrémité de l'emplacement et non loin du coude en retour de l'impasse du Chat, arrivés à 2 m. 80 environ de profondeur, rencontrèrent sur un dallage antique un amoncellement de pierrailles calcinées, mélangées de gros morceaux de charbons et de longs clous en fer, indiquant la chute de la toiture incendiée d'un important édifice. Un pilastre, engagé dans la paroi droite de l'excavation, et auquel aboutissait l'extrémité d'un mur romain en petit appareil avec chaîne de briques, offrait sur toute sa surface, largement érodée, les traces évidentes de l'action d'un feu intense.

M. Rollin, conducteur des travaux de la ville, étant survenu, remarqua des apparences de lettres sur l'un des débris que remuaient la pioche et la pelle des ouvriers; il le fit soigneusement mettre à l'écart, et recom-

manda de chercher et de conserver tous les fragments analogues. C'est ainsi, et grâce à son intervention, que furent réunis quatorze morceaux d'une plaque en pierre de La Celle, fortement rougie par le feu, qui, rapprochés mais laissant entre eux, en quelques endroits des vides, donnèrent six lignes d'une inscription manifestement votive, incomplète par malheur du commencement et de la fin[1].

La plaque ainsi reconstituée a 0 m. 40 de large et 0 m. 72 de hauteur. Elle est épaisse de 30 à 35 millimètres et a été régulièrement taillée des deux côtés et par le bas. Quant au sommet, il est fracturé de manière à laisser apercevoir, à l'extrémité de droite, la pointe d'un V et la base d'une autre lettre, qui semble bien être un S.

A supposer que cette plaque ait pu contenir, dans sa partie supérieure disparue, le commencement de l'inscription, la fin devait se lire sur une autre plaque adaptée en dessous et dont rien n'a été retrouvé.

La planche scrupuleusement exacte que mon obligeant ami, M. Albert des Méloizes, a bien voulu dessiner pour être jointe à ce court mémoire, me dispense d'énumérer une à une les lettres subsistantes en totalité ou en parties, ténues et quelquefois très fractionnées,

1. M. le Dr Mirpied, maire de la ville de Bourges, s'est personnellement empressé de prendre les mesures nécessaires pour la mise en lieu sûr de ces intéressants fragments, et leur translation au Musée municipal. — Notre confrère, M. Deballe, a tenté à plusieurs reprises à l'endroit, voisin de sa demeure, où avaient été transportés les terres et matériaux des déblais, d'infructueuses recherches pour découvrir de nouveaux restes de l'inscription.

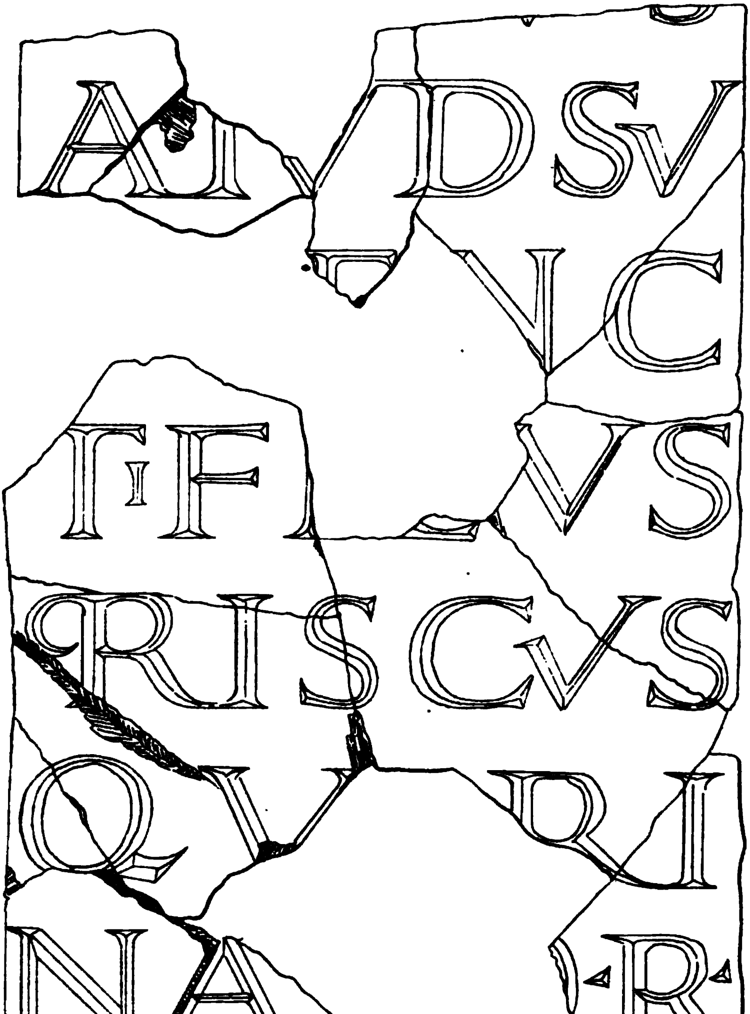
A DSV
VC
T·F VS
RIS CVS
QV RI
NA ·R·

mais cependant jamais douteuses, qui composent les six lignes conservées de l'inscription. Ces lettres, gravées profondément en biseau, avec une remarquable sûreté de main et une rare habileté, sont renfermées entre deux légers traits horizontaux à peine apparents. Elles ont 75 millimètres de hauteur, sauf l'I de la troisième ligne qui n'en a que 28. La forme asymétrique du V, dont l'une des branches est plus courte que l'autre, doit être remarquée à la première et à la quatrième ligne. L'autre V indiqué à cette même première ligne par quelques traces, et celui dont on voit à peine le commencement à la seconde ligne, devaient, l'un et l'autre, affecter cette même forme ; il n'y faut chercher aucune signification prosodique, mais bien reconnaître le résultat d'une obligation imposée au lapicide par le peu d'espace dont il disposait. Un V identique, non signalé jusqu'à présent, si je ne me trompe, se voyait déjà dans une inscription exhumée à Bourges, celle de Cavia Quieta, où le même défaut d'espace avait forcé de l'employer dans CVB, abréviation du surnom des Bituriges Cubi [1].

Le P et le R de la quatrième ligne sont liés.

A la sixième ligne, R final est accosté de points triangulaires. Il pouvait en être de même du T à rétablir à cette ligne.

1. Cette particularité, non reproduite dans la planche insérée entre les pages 134 et 135 du IV^e^ volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, est très reconnaissable dans la reproduction phototypique donnée par M. de Kersers dans son *Histoire et Statistique monumentale du département du Cher*, tome II, pl. VII. Chacun peut au surplus en constater l'existence sur la pierre même, conservée au Musée Lapidaire de l'Hôtel Lallemant.

Sans tenir compte des lacunes existantes, faciles à combler, on peut donc lire d'une façon certaine :

APVD SV
[OS] FVNC
TI FILIVS
PRISCVS
Q V I R I
NA[T] Q. R.

Les caractères brisés de la partie supérieure de l'inscription sont incontestablement la fin du mot HONORIBVS, lequel devait être précédé, probablement en abrégé, de l'autre mot OMNIBVS, complément de la formule bien connue : *omnibus honoribus apud suos functus,* placée ici d'une manière insolite, entre le gentilice du dédicant et sa filiation puis son surnom. Il est vraisemblable que ces deux mots n'occupaient que deux lignes.

Peut-être n'est-il pas défendu d'aller plus loin dans la reconstitution de la partie qui manque au début de ce texte épigraphique, si fâcheusement mutilé.

On se souvient que l'une des deux inscriptions consacrées à Mars, trouvées en 1883, dans les substructions de la maison de M. Chicot, portant aujourd'hui les nos 18 et 20 de la rue du Commerce, présentait une dédicace par TI[berius] IVL[ius] EVNVS à Mars *Rigisamus*, surnom divin qui, selon les plus récentes conjectures du savant celtiste, M. d'Arbois de Jubainville,

voudrait dire « celui qui a les plaisirs d'un roi[1] ». Or, la proximité de gisement de cette inscription et de celle qui nous occupe, sorties de terre à treize ans d'intervalle, suggère la présomption qu'elles peuvent émaner de deux membres de la même famille, le père et le fils. Le dédicant de notre inscription, TI[berii] FILIVS, aurait donc eu le gentilice IVLIVS, et il n'est pas impossible ni même improbable que, comme premier né, fils plus ancien (PRISCVS), son prénom ait été comme celui de son père : TIBERIVS[2]. On peut admettre enfin, sans invraisemblance, que la dévotion à Mars était héréditaire dans la famille.

La restitution, au moins partielle, de la portion absente en haut serait donc celle-ci :

DEO MARTI TI[berius] IVLIVS... OMN[ibus] HONORIB

Se continuant par le développement de la portion subsistante :

VS APVD SVOS FVNC[tus] TI[berii] FILIVS PRISCVS QVIRINA T[ribu] Q[uæstor] R[omanorum civium]...

Le tout complété par quelques lignes peut-être, que mon insuffisance dans la pratique de l'épigraphie m'interdit de suppléer, se terminant par les lettres sacramentelles : V. S. L. M. (*Votum solvit libens merito.*)

1. *Les noms gaulois chez César et Hirtius, première série.* Paris, Bouillon, 1891, in-18 ; p. 12.

2. M. de Kersers, en publiant cette inscription à l'époque de la découverte, dans le XIII[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, avait proposé, toutefois avec le signe du doute, de compléter en *Titus* l'abréviation TI, indicative du prénom de TI. IVL. EVNVS (p. 153). Je crois meilleur d'adopter la notation *Tiberius*, enseignée par M. Cagnat dans son *Cours d'épigraphie latine*. Paris, Thorin, 1889, in-8 ; p. 420.

Traduction : *Au Dieu Mars, Tiberius Julius... qui a passé par toutes les charges chez les siens* (dans sa ville natale), *fils de Tiberius, Priscus, de la tribu Quirina, questeur des citoyens romains... s'acquitte satisfait d'un vœu envers qui le mérite.*

La mention de la tribu, qui disparaît après Caracalla, ne permet pas de faire descendre la date de notre inscription plus bas que la fin du IIe siècle. Certains indices de facture, et le rapprochement que j'ai cru légitime de proposer avec l'inscription dédiée à Mars Rigisamus, où le Dieu et son adorateur ont un surnom gaulois, tendraient à lui attribuer une antiquité plus reculée et à la faire croire plutôt de la fin du siècle précédent.

Si mes déductions sont acceptables, une dernière hypothèse en naît en quelque sorte naturellement, c'est que le monument incendié, dont un pilastre et le commencement d'un pan de muraille ont apparu dans des fouilles fortuites et insuffisamment prolongées, pourrait bien être le temple élevé, chez les Bituriges résignés d'Avaricum, à la divinité romaine de la guerre.

La seconde inscription, de moindre importance, trouvée le même jour que la précédente, dans la démolition d'une bâtisse récente élevée sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Notre-Dame du Fourchaud, devenu dépendance de l'hôtel de Varie, rue Porte-Jaune, n° 2, est une modeste inscription funéraire, gravée par une main peu experte entre les deux colonnes d'une petite stèle, privée de son fronton et réduite à l'aspect et au rôle d'un moellon vulgaire, empâté de mortier. Des

lavages énergiques et réitérés m'ont permis d'y lire en deux lignes, dont la seconde tracée entre deux réglures mal parallèles :

D. MIL M
TAVRILLA

La première branche du V est arrondie, et les courtes bases des L s'adaptent au montant en formant un angle très obtus. L'aspect est barbare et de basse époque.

Ce n'est pas sans beaucoup d'hésitation que je propose d'insérer, entre les deux abréviations banales de la consécration funéraire *Dis Manibus*, la lecture MIL dont je ne tenterai pas la traduction. Le caractère initial est formé par une suite de jambages incurvés qu'il faudrait peut-être considérer comme constituant la ligature MV, ce qui ne rendrait ni la forme du mot évidemment abrégé plus satisfaisante, ni son interprétation plus facile [1].

Comment ne point regretter que cette double découverte n'ait pas eu lieu quinze jours plus tôt? Le Congrès Archéologique siégeait à Bourges ; M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, l'honorait de sa présence. D'un mot, l'éminent épigraphiste aurait arraché leur secret aux sphynx que je viens d'interroger avec une témérité qu'on voudra bien cependant, je l'espère, ne

1. La pierre est actuellement déposée au Musée Cujas, ainsi que les fragments étudiés en premier lieu dans ce mémoire.

pas juger sans excuse. Il convient qu'au fur et à mesure qu'elles surgissent, les trouvailles archéologiques soient enregistrées dans le recueil des travaux de notre Société, sauf à laisser aux savants autorisés la solution des difficultés qu'elles soulèvent.

TUMULUS

ET

FOURS CRÉMATOIRES DES VALINS

PRÈS CHATEAUNEUF (CHER)

Par H. PONROY

Au lieu dit *Les Valins*, propriété de M. André Dubois de la Sablonière, à 400 mètres de la route de Châteauneuf à Issoudun, des ouvriers occupés à niveler un tertre de 15 mètres environ de diamètre et d'une très faible hauteur rendue surtout sensible par les terrains plats qui l'entourent, ont reconnu un tumulus, découvert deux excavations probablement crématoires, et mis au jour deux squelettes.

Ces squelettes qui se trouvaient à fleur de terre étaient placés côte à côte presque parallèlement et orientés de l'ouest à l'est. Ils n'avaient pas été remués ; mais on n'a constaté autour d'eux aucun mobilier funéraire, et rien n'indique l'époque à laquelle remonte l'inhumation.

Le tumulus, dont l'élévation était à peine sensible, par suite des travaux de culture qui avaient nivelé le sol, était parfaitement circulaire et régulier dans son bombement. Il mesurait 1 m. 90 de diamètre et était entouré par un cercle d'assez grandes pierres plates

placées debout, régulièrement disposées et formant comme un petit mur de 0 m. 40 de hauteur sur 0 m. 50 d'épaisseur.

A l'intérieur de ce cercle, point de trace de squelette, ni d'urne cinéraire, mais de nombreux débris d'amphores de grande taille, de vases en terre vernissée et de poteries plus grossières dont les fragments épars semblent indiquer une violation ancienne. A cette violation aurait pourtant échappé une petite coupe en terre rouge lustrée qui fut trouvée brisée, en dedans et près de l'enceinte de pierre, et qui contenait des monnaies inventoriées plus loin, représentant peut-être les offrandes funéraires.

En dehors et tout autour on a remarqué d'abondants débris de vases en terre et de briques à rebords, des dents de cheval, de porc ou de sanglier.

A deux mètres environ au sud-ouest du cercle de pierres se trouvait un trou aux parois évidées, dont on ne peut mieux indiquer la forme qu'en la comparant à celle d'une énorme marmite de 1 m. 20 de profondeur et de 1 m. 30 de diamètre à l'ouverture. Cette excavation creusée dans un sol argileux avait manifestement subi l'action d'un feu violent qui en avait calciné les parois. Elle était depuis longtemps comblée et remplie de pierres qui, par leur teinte spéciale, décelaient l'action du feu. M. A. Dubois a bien voulu la faire déblayer. On a constaté sous les pierres une terre très noire mélangée de cendres dans lesquelles on trouva du charbon, un cornillon de chèvre et des débris d'ossements.

Près de l'orifice de cette excavation qui, nous le sup-

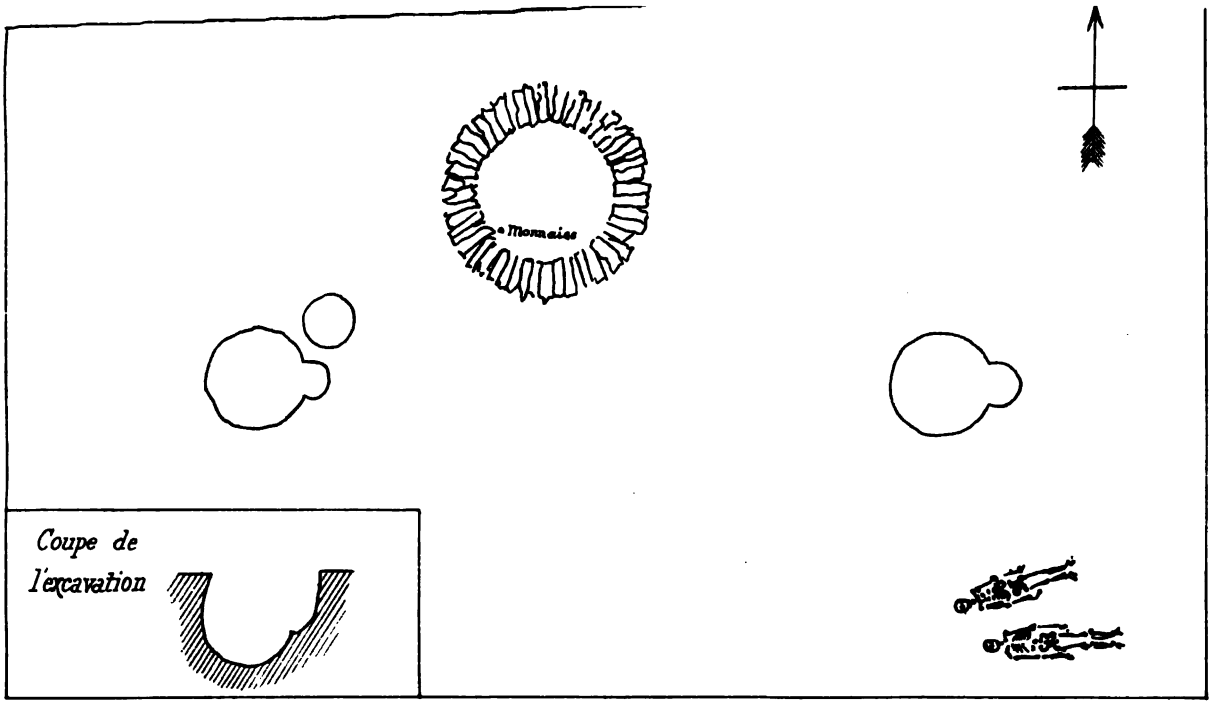
Monnaies
Coupe de
l'excavation

posons, avait dû servir à incinérer un corps [1], existait un trou comblé comme l'autre mais beaucoup plus petit; il mesurait 0 m. 50 de diamètre et 0 m. 60 de profondeur et avait été pratiqué, sans nul doute, pour servir de cheminée d'appel et activer la combustion.

A dix mètres environ plus à l'est était une excavation également comblée, toute semblable et de dimensions presque identiques, avec la même cavité annexe.

A 0m.30 au nord-est du premier trou, il s'en trouvait un autre très régulièrement circulaire, mesurant 0m.60 de diamètre sur 0 m. 80 de profondeur. Il était exactement rempli de pierres plates posées sur champ. Ses parois ne montraient pas l'action du feu. Nous ne pouvons émettre aucune opinion sur l'utilisation de cette cavité, et nous bornons à cette constatation.

Il est possible que d'autres tumulus, d'autres sépultures, existent aux alentours. Il n'a point été fait de recherche dans ce sens.

Nous devons mentionner qu'à huit cents mètres environ des Valins, des ouvriers plantant de la vigne, en 1896, ont découvert de nombreux vases en terre grossière dont la plupart contenaient des cendres et des débris d'os, vestiges de sépultures par incinération.

1. A la séance du soir du 14 avril 1898, au Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, M. Vigne a signalé la découverte des débris d'un bûcher gallo-romain à Nîmes. On a trouvé un mélange de cendres, de terre brûlée, de charbons, de poteries brisées et de verres fondus par le feu. Ce bûcher avait été allumé au fond d'un trou rectangulaire dont les parois sont calcinées.

(*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques ;* année 1898, 1re livraison, p. LXVI.)

Les monnaies trouvées dans le tumulus des Vaïns sont :

Un potin gaulois ;

Un denier en argent de Néron : Tête laurée à droite. NERO CAESAR AVGVSTVS, — ℞ : SALVS. La santé assise à gauche tenant une patère ;

Trente-sept moyens bronzes du haut empire couverts d'une belle patine verte, ayant peu circulé et, presque tous, d'une conservation parfaite. Ils se subdivisent de la manière suivante :

OCTAVE-AUGUSTE,	4 pièces (n° 237 de Cohen),
AGRIPPA,	3 pièces (n° 3 de Cohen),
CLAUDE Ier,	4 pièces (n° 47 de Cohen),
NÉRON,	16 pièces en trois variétés (n°s 100, 141 et 288 de Cohen.)
VESPASIEN,	3 pièces en deux variétés (n°s 24 et 607 de Cohen.)
TITUS,	1 pièce (n° 207 de Cohen.)
DOMITIEN,	4 pièces en deux variétés (n°s 444 et 647 de Cohen.)

et 2 pièces sans attribution possible à cause de l'usure.

CLASSEMENT

DES

ENCEINTES EN TERRE

Mémoire inédit de M. DE KERSERS

MESSIEURS,

Les difficultés que présente la détermination des enceintes en terre, difficultés qui ont donné naissance sur ce point aux théories les plus contraires, m'excuseront, j'espère, si je reviens à nouveau sur ce sujet. Il s'est imposé à moi dès les premiers jours de mes études sur les mouvements de notre sol et j'ai été à diverses reprises amené à le traiter devant vous. Ayant émis quelques hypothèses sur ces vestiges obscurs, j'ai dû suivre avec intérêt les diverses vues produites sur le même objet ; et il est très intéressant pour moi, et peut-être pour quelques-uns de vous, de voir quels progrès a faits cette question, quels points peuvent être regardés comme acquis, quels doutes subsistent encore.

Rappelons les singulières fantaisies auxquelles donnaient lieu ces vestiges, il y a une trentaine d'années. On confondait absolument les tumulus funéraires et les donjons en terre ou mottes féodales. Les uns y voyaient des buttes à signaux, d'autres des prétoires romains.

Les enceintes de fossés étaient universellement connues sous le nom de *camp de César*. Ce n'est pas que là, comme sur toute notre archéologie nationale, le sagace de Caumont n'eût déjà jeté la saine lumière de son jugement presque impeccable, et n'eût fait quelques observations certaines et quelques distinctions justes. Mais ces indications étaient peut-être trop générales et trop vagues ; ou bien, dès lors, un certain nombre d'archéologues négligèrent d'étudier ce que l'illustre et modeste fondateur de la Société française d'Archéologie appelait l'ABC ; ou bien enfin ces humbles monuments n'ayant pas de pierres qui puissent parler ont le privilège de provoquer les dissentiments les plus complets entre les esprits qui les étudient ; en tout cas, les avis les plus divers et les confusions les plus fantaisistes se produisirent.

Ainsi, il y a peu d'années, le savant M. Ledain, dans une lecture à la Sorbonne, n'hésitait pas à attribuer à l'époque romaine l'universalité des ouvrages *en terre* ; il est vrai que, par contre, dans un travail paru plus récemment, M. de la Noé ne croit pas possible d'attribuer à cette même époque un seul de ces monuments. Un autre auteur les place sans exception au moyen-âge, au XI^e^ et au XII^e^ siècle ; tandis que M. Maître, dans la Loire-Inférieure, ne voit dans toutes les mottes et vieux châteaux que des amas de scories ! A en juger par ces travaux aux conclusions si diverses, il ne semble pas que la certitude soit près d'être établie.

Mais à suivre de près les observations qui ont été faites depuis quelques années, il semble possible de fixer, d'une façon à peu près définitive, quelques-uns

des points de cette intéressante histoire. Ces observations précisent nos précédentes hypothèses ou les rectifient sur certains points ; il nous semble donc opportun de les signaler et de les rapprocher de nos propres constatations.

M. de la Noé a trouvé dans des parapets d'oppidums des haches en pierre taillées et il a observé que ces parapets n'étaient précédés d'aucun fossé ; il en a conclu qu'ils étaient antérieurs à l'époque où l'on a commencé à creuser la terre et ils seraient donc contemporains des premiers tumulus, dont les matériaux étaient aussi recueillis à la surface du sol. Nous avons un exemple très caractérisé de ce type dans l'oppidum des Minettes, commune de la Groutte, en face de Drevant. Établi, comme l'on sait, sur une croupe élevée, les escarpements en ont été accrus par un relèvement énergique du sol à la crête supérieure et le col a été barré par un agger haut de quatre à cinq mètres sans fossé extérieur, avec porte dont les côtés sont légèrement repliés à l'intérieur.

A la vérité, M. de la Noé pense que ces enceintes avaient un but religieux, ce qui est bien vague ; mais il corrige immédiatement lui-même ce que sa déduction peut avoir d'exagéré en observant que les populations d'alors devaient être fort inexpérimentées et barbares et que leurs sièges n'étaient peut-être que des attaques brusques et rapides, sans suite ni durée.

Les vastes enceintes à circuit ondulé et à défenses formées de remparts doubles ou triples, semblent bien gauloises, et cette attribution n'est contestée par personne. Nous y voyons des réductions plus ou moins

importantes des oppidums gaulois. Nous avons remarqué, à Sidiailles et ailleurs, que ces vastes enclos étaient parfois divisés par un fossé d'importance secondaire. Était-ce une première limite de l'enceinte ultérieurement accrue, comme l'ont été plus tard les villes fortifiées du moyen-âge? Étaient-ce des réduits, des refuges ou citadelles pour la défense extrême? Ce point reste douteux.

Mais nous avons été appelé à constater qu'en dehors de ces forteresses immenses de 20 hectares et plus, les Gaulois avaient fortifié d'autres points auxquels fut donné le nom de *Dunum*, dérivé de son sens primitif de *tertre* pour prendre celui de *lieu fortifié*, et souvent ce dunum, comme à Dun-le-Roi et à Mehun, fut établi non sur une éminence proprement dite, mais sur une pente relativement escarpée.

A cet ordre appartient un camp, celui de Corny, étudié par M. des Méloizes et dont l'origine et la date peuvent être regardées comme certaines. En effet le savant observateur a recueilli dans les débris des remparts des tiges de fer; celles-ci, d'après leurs dimensions, semblent avoir eu l'emploi indiqué par César dans les fortifications gauloises contemporaines de ses *guerres*: c'est-à-dire de lier ensemble les poutres croisées dans les remparts. Ce détail nous affirme ainsi l'époque approximative, voisine de la conquête, où de tels ouvrages étaient élevés. La situation de l'*enceinte* de Corny sur une déclivité, correspond bien à celle des autres centres gaulois que nous connaissons sous le nom de *Dun*.

L'époque Romaine nous présente les plus grandes

difficultés. M. de la Noë nous affirme, et nous prouve par une étude serrée des auteurs latins, qu'aucune troupe romaine ne fut cantonnée dans la Gaule centrale pendant les premiers siècles de l'occupation.

Mais les affirmations, les preuves même les plus formelles ne peuvent rien contre les faits; et nous avons des camps proprement dits, rectangulaires, que des indices nombreux nous forcent à placer à cette même époque, où aucune troupe, nous dit-on, ne les occupait. Parmi ces enceintes, nous avons placé jadis les *Camps Sarrasins*, près de Sainte-Sévère; l'enceinte de *Boiroux*, où a été trouvé un aureus d'Auguste à hippocampe que nous connaissons. Cette pièce, un peu usée par le frai, doit même avoir été enfouie un certain temps après son émission; mais elle n'est point percée et ne porte aucune trace d'avoir perdu son caractère monétaire, comme il arrivait parfois aux pièces romaines de métal précieux. Tout paraît donc bien placer son enfouissement aux temps de la domination romaine.

Tout récemment encore, une enceinte rectangulaire, au nom si expressif de *Villeville*, que d'après nos indications générales nous avions rattachée, mais avec hésitation, à l'époque romaine, vient de révéler des pièces du III[e] siècle : nous avons tenu cet été, dans les mains, des monnaies de Gordien III que l'ouvrier venait d'y trouver. Cette découverte confirme donc nos inductions et oblige de la classer aux temps romains.

Cette conciliation entre les textes et les faits est la lourde tâche des archéologues. Peut-être ici pourrait-on la tenter en admettant que ces enceintes carrées, conformes aux principes de la castramétation romaine

antique, et antérieures aux déviations que le temps y apporta, eurent pour objet la défense de populations civiles.

Un exemple frappant appuie même près de nous cette attribution.

Le camp d'*Alléan*, d'apect plus archaïque à la vérité et dont les défenses, mal régulières, accusent la dernière époque gauloise, servit, nous en avons la preuve, d'asile et de centre à une agglomération purement ouvrière et artistique. On a trouvé près de lui des travaux hydrauliques, un théâtre, et surtout cette série de stèles bien connues, toutes affectées à des ouvriers ou à des artistes, mais où l'absence même de tombes militaires prouve le caractère civil de la localité.

Le savant mémoire de M. de la Noé, conforme à bien d'autres indices, reconnaît, du reste, qu'un certain nombre de villes romaines de la Gaule étaient entourées de murs à des époques diverses; et cette affirmation, qui a toujours été la nôtre, intéressante, d'ailleurs, pour l'intelligence des anciens auteurs et la topographie de nos villes romaines, prouve quel sentiment poussait les habitants à s'entourer de clôtures. Si les villes avaient leurs murs, les bourgs et certaines campagnes pouvaient avoir leurs fossés.

En tout cas, quoi que vaille cette explication, la date romaine de plusieurs de nos enceintes, celles précisément qui sont carrées et régulières, paraît bien difficile à nier, et si leur cause et leur objet restent douteux, leur date ne nous semble pas l'être.

Avec les terreurs de la fin de l'empire, la chute du pouvoir et le désordre qui s'ensuit, naissent de toutes

parts des forteresses innombrables, et d'autant plus réduites que les populations menacées sont plus fractionnées. Chaque villa s'entoure d'un fossé, et la ferme, ainsi fortifiée, change de caractère et devient un centre de sécurité et de défense, une ville.

Nous n'avons pas à déterminer ici la part fort difficile à reconnaître, qui, dans la constitution primitive de la féodalité, revient à cette organisation de la défense locale par la population autochtone et celle qui doit être attribuée aux peuplades envahissantes et aux guerriers conquérants, rapport qui doit varier suivant les diverses parties du territoire. Nous croyons qu'il faut attribuer à ces hautes époques, de nombreuses fortifications en terre, circuits de fossés et de remparts, que couronnaient des pals ou madriers plantés verticalement.

La disposition de ces accessoires rend fort difficile la détermination des dates.

Toutefois dans cette longue série une modification sensible se manifeste, une importation se reconnaît; c'est celle du *tertre normand*, l'énorme cône tronqué formé des terres que fournit le profond fossé creusé à sa base et qui n'a pas moins de 10 à 12 mètres de hauteur verticale. C'est au IX^e^ et au X^e^ siècle que l'invasion normande nous apporte ces forteresses; et ici, dans notre Centre, où les invasions barbares n'ont guère laissé que des traces négatives et dévastatrices et quelques rares sépultures, les Normands ont semé leurs mottes agressives ou défensives parfaitement élevées.

Et cette importation de conquérants ou bandits heureux (un poète ne les a-t-il pas assimilés?) a une influ-

ence décisive sur la fortification. Dès lors le noyau de la forteresse féodale n'est plus une enceinte fossoyée, mais un tertre tronc-conique, un *donjon* en terre, une *motte* féodale entourée d'ouvrages plus ou moins complexes.

Sous cette forme elle subsiste, nous l'avons dit et le maintenons, jusqu'au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, couronnée de défenses et d'habitations en bois, puis, plus tard, en pierre, et demeure le centre féodal. Lorsqu'au XV^e^ et au XVI^e^ siècle on construira à côté d'elle de plus somptueuses et plus accessibles habitations, elle demeurera le lieu de la seigneurie, le siège où sera porté l'hommage et rendue la justice.

Jusqu'à quel moment ces défenses furent-elles en terre, imposant le doute sur leur origine? Comme M. de Caumont l'a dit, des tours de pierre, dès le XI^e^ et le XII^e^ siècle, s'élevèrent souvent au centre de ces buttes féodales; nous en avons dans nos contrées de fréquents exemples, à Saint-Désiré, à Bruères; sur ce dernier point, l'emploi de l'appareil spicatum, incliné à larges joints, témoignait de l'antiquité de la construction.

Ainsi c'est à cet ordre de faits que se doit rapporter une étude curieuse d'un très ingénieux archéologue qui a signalé toute une série de tours romaines entourées de tertres coniques à leurs bases. Notre savant collègue est-il bien sûr que les tours soient romaines et ne soient pas tout simplement des tours romanes du XI^e^ siècle élevées au centre de mottes féodales du IX^e^ au XI^e^?

Nous avons dit ailleurs et souvent que l'introduction de la pierre dépendit de la *richesse* des propriétaires qui ne reconstruisirent leur demeure que suivant leurs

ressources ; la construction de pierre était chère à cette époque où les chemins manquaient. Cela dépendit aussi de leur *puissance ;* les suzerains redoutaient la trop grande force de leurs vassaux et ne toléraient la reconstruction des châteaux de leurs féaux que sous des conditions très précises. Quand le vassal devenait puissant, il en prenait à son aise. Mais grâce à tous ces obstacles, que probablement, en Berry, la puissance royale et la nature plane du pays maintinrent jusqu'au XIV^e^ siècle, la substitution de la pierre au bois se fit lentement ; et la guerre de Cent ans et ses troubles furent l'occasion qui amena le changement général.

Tels sont les points principaux qui nous semblent acquis pour cette classification difficile des enceintes et ouvrages en terre. Ces conclusions redressent et complètent quelques-unes de nos inductions primitives, mais sans altérer l'ensemble ; et comme nos premières conclusions ont eu l'honneur de paraître dès l'abord dans les mémoires de notre Société, c'est un devoir pour nous d'indiquer ici même à nos collègues les lumières qu'un quart de siècle a fournies sur cette intéressante question.

DE L'EMPLOI DES CERCUEILS DE PIERRE

DANS LA

CONSTRUCTION DES EGLISES

A L'ÉPOQUE ROMANE

Par M. P. GAUCHERY

A la séance du 2 décembre 1896, nous attirions l'attention de la Société des Antiquaires du Centre sur un problème à la fois archéologique et géologique dont nous recherchions la solution :

Dans les églises de Sologne les parties de contre-forts, qui remontent au XI[e] siècle, sont construites en pierre de taille ne ressemblant à aucune de celles que nous connaissons dans la contrée. C'est une sorte de grès grossier qu'un examen superficiel a pu faire prendre d'abord pour une pierre factice composée d'un mortier de ciment et de gros sable quartzeux avec petits cailloux, mais qu'une étude plus attentive a permis de reconnaître pour une roche naturelle : grès ou plutôt arkose, dont les carrières restaient à trouver.

Dans cette contrée les seuls gisements ayant quelque analogie avec ces pierres, consistent en minces bancs de grès tertiaires, que l'on rencontre entre Neuvy-sur-Barangeon et Brinon ; mais ces bancs sont trop faibles

pour fournir les encoignures que nous avions remarquées.

Les églises de Sologne où l'on trouve ces grès, sont celles de Saint-Aubin (La Ferté-Saint-Aubin), de Menestreau, de Souvigny, de Brinon, de Clémont, de Salbris, de Saint-Viatre, de Theillay, de Sainte-Montaine, etc.

Depuis nos premières observations nous avons rencontré ces mêmes grès dans les parties du XI^e^ siècle de beaucoup d'églises du Berry notamment au Gravier (près la Guerche), à Avor, à Mehun-sur-Yèvre, etc.

Notre savant collègue, M. Albert de Grossouvre qui recherchait avec nous les gisements de grès de Sologne, nous dit en examinant un fragment de contrefort de l'église de Saint-Aubin : ces grès ressemblent bien plus aux grès et arkoses de Bourbon-l'Archambault[1] qu'aux grès de Sologne.

La distance qui sépare ces édifices de ces carrières, ne permettait guère de supposer que la masse si considérable de pierres de taille, composant les contreforts d'une église, pût venir de si loin. Et puis, on se demandait comment on serait aller chercher à pareille distance des matériaux d'une qualité très ordinaire, alors que l'on en avait sous la main de bien meilleurs : au Gravier, par exemple, les pierres de taille de l'étage jurassique et, à Mehun, les excellents calcaires sur lesquels l'église même est bâtie.

Ce sont, cependant, les carrières de Bourbon-l'Archambault et de Coulandon (entre Souvigny et Moulins-sur-Allier,) qui ont fourni les matériaux de ces églises,

1. Ce sont des grès Rhétiens, étage sédimentaire situé sur le Lias.

seulement les constructeurs du XIe siècle ne sont pas allé les y chercher, les ayant trouvés au pied de l'édifice qu'ils bâtissaient, apportés sous forme de cercueils par les générations précédentes.

En effet, nous savons que les églises antérieures à l'an mil étaient presque exclusivement construites en bois et qu'elles étaient entourées de cimetières où les sépultures les plus importantes étaient faites dans des cercueils en pierre. Le luxe des sépultures, qui se montre à notre époque par de nombreux monuments élevés au-dessus du sol, se traduisait, depuis la période gallo-romaine, par l'emploi d'auges monolithes recouvertes par une dalle d'un seul morceau. Nous retrouvons auprès des murs des églises qui nous occupent, des auges entières ou en morceaux de la même roche que les contreforts. Ces cercueils nous les rencontrons dans tous les anciens cimetières compris entre les vallées de la Loire, de l'Allier et du Cher, et dans toute la Sologne.

Il existait des fabriques de cercueils à Coulandon comme il y en avait à la Celle-Bruère, sur le Cher, et à Quarré-les-Tombes, en Bourgogne.

Le grès de Coulandon, qui a servi et sert encore de pierre de taille pour Moulins et les environs, est un grès tendre, se taillant facilement quand il sort de la carrière, puis durcissant à l'air. Les auges transportées principalement par voie d'eau, étaient pour Coulandon l'objet d'une fabrication qui dura très longtemps. On les trouve dans les comptes de la batellerie sur l'Allier, au moyen-âge, comme un élément impor-

tant de trafic. Elles venaient jusqu'en Sologne, par l'Allier et la Loire [1].

Quand arriva, vers l'an mil, ce merveilleux mouvement qui fit surgir de terre les nombreuses églises en maçonnerie dont il reste tant de débris, les paroisses les moins fortunées, sous le rapport des matériaux, ne furent pas les dernières à élever leurs églises. On voulait aller vite ; les constructeurs ouvrirent donc la carrière factice qui était au pied de l'édifice, et employèrent les cercueils qui avaient servi à la sépulture des générations antérieures.

En utilisant les faces taillées de ces auges, chacune, par son découpage, pouvait fournir 10 ou 12 encoignures; le couvercle servait à faire des carreaudages. Le parement des contreforts étant ainsi établi, on remplissait l'intérieur en blocage de petits matériaux, suivant le mode de l'époque.

Il nous a été facile de contrôler cette explication en examinant dans une de ces églises, les pièces descellées d'un contrefort. Nous avons constaté que les encoignures étaient évidées, qu'elles étaient taillées aussi bien sur les faces saillantes que sur celles rentrantes : ces dernières retenaient le blocage faisant la masse même du contrefort.

La retaille des faces saillantes ne faisait pas complétement disparaître les bas reliefs qui existaient sur certains cercueils : nous avons vu, à la Ferté-Saint-Aubin,

1. Ce trafic se prolongea pendant le XIVe siècle et peut-être un peu plus tard. Voir MANTELLIER : *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et les fleuves descendant en icelle*, Orléans, imp. G. Jacob, 1867.

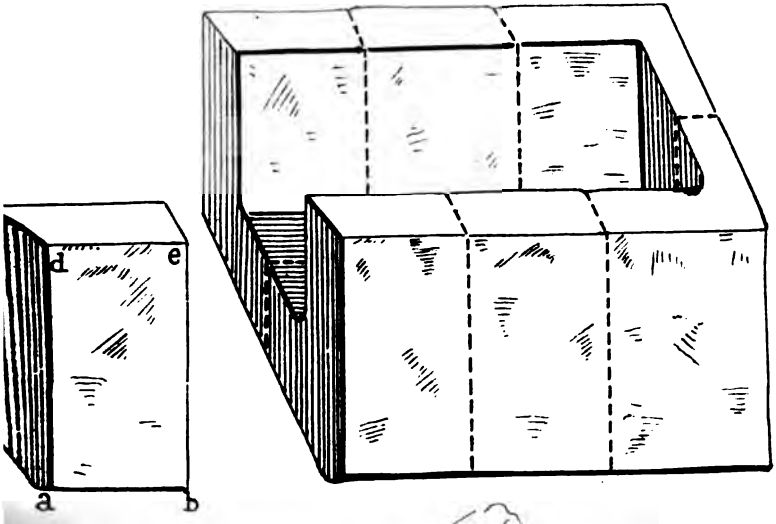

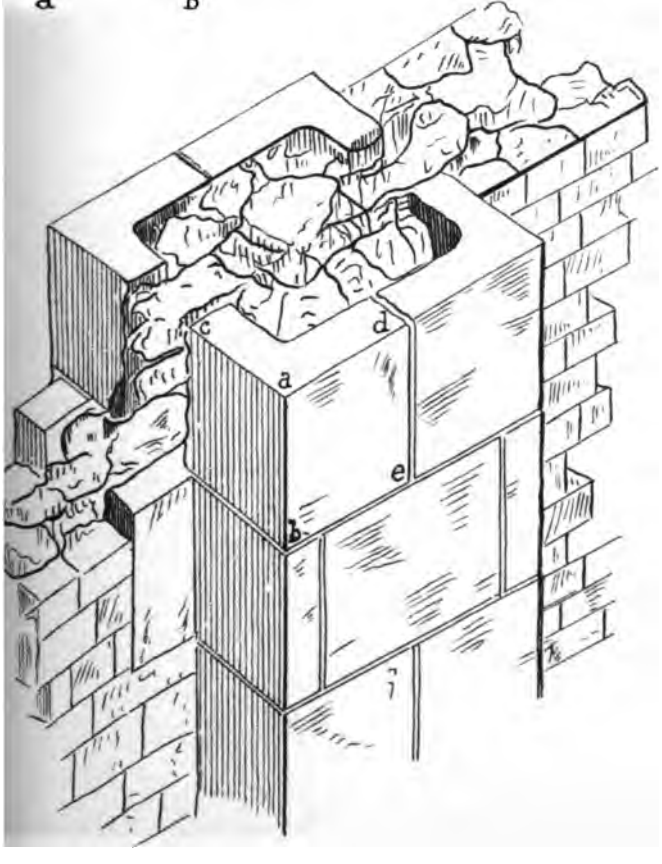

UNIV. OF MICH.

des sarcophages ainsi utilisés, portant encore des sculptures qui reproduisent absolument les ornements des bières conservées au musée lapidaire de la Société des Antiquaires du Centre, sous les nos 99 et 167. Un contrefort de l'église de Mehun montre un fragment de bière en pierre calcaire sur lequel sont figurés dans un encadrement trois personnages vus en buste de profil[1].

En examinant avec soin ces contreforts, on voit qu'à côté des encoignures en grès, il en est d'autres provenant de cercueils de roches différentes : le calcaire oolithique de la Celle-Bruère, le calcaire tendre du Château-les-Bourges, le calcaire de Malvaux, près la Charité, etc., etc.

A toutes les époques, et même de nos jours, on a détruit des monuments pour en prendre les matériaux : on a recoupé les pierres pour les employer dans les constructions nouvelles. Bien avant l'an mil, les cercueils en pierre de différentes provenances étaient employés dans les parties maçonnées des églises : A Saint-Viatre (Loir-et-Cher), la crypte, du IXe ou du Xe siècle, a sa paroi composée de petites arcatures. Les piles et leurs couronnements (sortes de chapiteaux grossiers), sont faits en plaques de grès de l'Allier et les claveaux des arcatures en plaques de cercueils calcaires, séparés par une grande brique dans le joint.

Nous avons tout dernièrement fait constater à nos collègues de la Société des Antiquaires, cet emploi de

1 C'est une sculpture assez grossière qui semble pouvoir être attribuée à la basse époque gallo-romaine.

découpages de cercueils dans l'église de Saint-Romble, à Sancerre.

Mlle de Crussol d'Uzès fait faire en ce moment des fouilles fort importantes et fort curieuses sur l'emplacement de cette église, construite dans les premières années du XI^e^ siècle, et ruinée à l'époque des guerres de religion. Nous avons pu suivre pas à pas, le plan, c'est-à-dire la section horizontale de cet édifice, au niveau de la crypte remise au jour par les très intéressantes recherches de Mlle de Crussol.

A cet endroit, les matériaux pris sur place sont d'ordre tout-à-fait secondaire : silex de l'argile à silex, petits moellons calcaires, etc., etc. Comme il fallait de la pierre de taille pour les nombreuses encoignures de la crypte et que l'on n'avait sans doute ni le temps, ni les ressources nécessaires, pour l'extraire toute des carrières de la contrée, on en prit une partie dans les découpages des cercueils du cimetière environnant. C'est ainsi que nous avons reconnu, dans les encoignures évidées, le grès de Coulandon, la pierre tendre de Sancerre, semblable à celle du Château-les-Bourges, la pierre de la Celle, la pierre de Malveaux, etc., etc. Ces découpages retiennent la maçonnerie en rognures de silex.

La planche ci-jointe montre comment les cercueils étaient coupés en morceaux réguliers et utilisés dans la construction. Nous ne croyons point que cette constatation ait jamais été faite ni signalée jusqu'à présent.

ESSAIS HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

SUR LE

CHATEAU DE L'ISLE-SUR-ARNON

ET SES SEIGNEURS

Par François DESHOULIÈRES

« Tout ce qui vit longtemps a
« une histoire. »
(Vte D'AVENEL.

I

LES PREMIERS SEIGNEURS DE L'ISLE — LES PREMIERS « DU MAS »

Le château de l'Isle-sur-Arnon est situé dans la commune de Touchay, sur les bords de la rivière à laquelle il a emprunté une partie de son nom. Cette place, importante sans doute pendant plusieurs siècles, ne conserve plus que la moitié de ses constructions primitives qui en faisaient alors un vaste quadrilatère composé de plusieurs corps de bâtiments aux murs épais, flanqués de tours, défendus par des meurtrières, couronnés de mâchicoulis et entourés de vastes douves, dérivation de l'Arnon, qui ont été comblées il y a environ trente ans.

Comme tous les châteaux du Berry, il a joué son rôle dans l'histoire locale, tant à cause des importantes

situations qu'occupèrent plusieurs de ses seigneurs, qu'en raison de la valeur qu'avait toute place aux murs assez épais et aux fossés assez larges pour présenter un semblant de défense et d'abri à une époque où successivement, la guerre contre l'Anglais, la révolte contre le roi, la lutte contre l'hérésie, dissimulaient souvent le vol et le brigandage.

Quelque infimes que soient les faits qui se rattachent à l'histoire, par cela même qu'ils n'y sont pas étrangers, ils sont toujours dignes d'être recueillis, et plusieurs des seigneurs de l'Isle ont fait assez bonne figure dans les armées, à la cour, dans le commerce des beaux-arts, pour qu'il soit permis de rappeler qui ils étaient et par quelles vicissitudes ont passé leur demeure et leur domaine.

Nous ne savons trop ce qu'était la seigneurie de l'Isle avant le XV^e^ siècle. Son siège, sans doute, était dans une construction plus ancienne à laquelle fut liée ce qui reste du château actuel ; elle existait cependant incontestablement. En 1175, Jean II, seigneur de Linières, traite avec l'abbé Isambert et les chanoines réguliers Augustins du couvent qui venait de se fonder non loin de là, sur la colline de Puy-Ferrand [1], à propos de certaines contestations relatives aux dîmes de vin, lin, blé, etc., de la paroisse de Saint-Martin d'Ids [2]. Jean de Linières abandonna ces dîmes aux religieux [3],

1. Canton du Châtelet.

2. Commune d'Ids-Saint-Roch, canton du Châtelet.

3. THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *Histoire de Berry*, liv. X, ch. XXXIII.

mais avec cette restriction que cela ne doit pas préjudicier au seigneur de l'Isle [1].

Nous ne saurions dire quel fut ce seigneur de l'Isle. On cite au XII[e] siècle un « Bernardus de Insula », dont on ne connaît que le nom ; de même pour Humbault de l'Isle, chevalier, en 1201 [2] et Reynaud de l'Isle présent en 1252 à l'appel du ban et de l'arrière-ban de la Province, convoqué à Issoudun [3]. C'est plus d'un siècle après, en 1311 et en 1319, que nous voyons le seigneur de l'Isle constituer sur sa terre une redevance en faveur de ce couvent de l'ordre de Fontevrault, que le bienheureux Robert d'Arbrissel avait fondé à quelques kilomètres de là, dans la solitude d'Orsan, et auquel les seigneurs du voisinage distribuèrent leurs bienfaits [4].

Il est fait mention en 1368 d'une Jeanne de l'Isle, dame de Thizay [5], et ensuite nous trouvons une série de chevaliers appartenant à une même famille, la famille du Mas, Dumas ou du Matz, qui posséda la terre pendant deux cents ans et dont certains membres paru-

1. Extrait des mémoires manuscrits de M. Dupré mort en 1816. Une partie de ces mémoires a été publiée, il y a quelques années, nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais nous en possédons dans les archives du château de l'Isle plusieurs extraits manuscrits qui nous ont été remis par M. l'abbé Périgaud, mort en 1896, doyen de Lignières, et dont les patientes recherches, auxquelles il n'a malheureusement pas donné jour, dénotaient un savant aussi modeste qu'érudit et consciencieux.

2. Buhot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département au Cher*, canton de Linières, commune de Touchay.

3. *Recherches sur la ville d'Issoudun*, par Armand Péréné, p. 123.

4. Archives du Cher. Fond d'Orsan. État des revenus et dépenses du couvent d'Orsan dressé en 1710.

5. Buhot de Kersers, *loc. cit.*

rent honorablement dans l'histoire et illustrèrent leur maison, soit par de nobles alliances, soit par des actions d'éclat, soit en occupant avec distinction des charges importantes.

Les du Mas étaient originaires du Berry et tiraient leur nom du lieu dit le Mas-Sarrazin, situé dans la commune de Prévéranges [1]. Ils restèrent dans cette province jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, époque à laquelle, par suite de plusieurs mariages, non des moins honorables, ils s'établirent dans le midi, où leurs descendants existent encore.

§

Les deux premiers seigneurs de l'Isle du nom de du Mas sont Isambert et Humbault. Ils vivaient à la fin du XIV[e] siècle, tous les deux à la même époque. Nous ne savons s'ils n'étaient pas frères; il semble cependant plus probable qu'Isambert était le père d'Humbault.

En 1396, Isambert du Mas rend aveu à Philippe, baron de Linières [2]. A la même époque, Jeanne du Mas, sans doute sa fille, rendait également aveu au même seigneur pour le bois de la Font [3], terre située à quelques kilomètres du château de l'Isle [4].

1. BUHOT DE KERSERS, *ibid.*
2. Dupré, extr. mss. cités.
3. Commune de Rezay.
4. Extrait des notes manuscrites de M. Pelletier, curé de Neuvy-Saint-Sépulcre. — M. Pelletier, mort à un âge très avancé vers 1835, a laissé des notes manuscrites sur l'histoire de Linières. Ils les avait surtout puisées dans l'histoire manuscrite de Linières écrite vers 1640 par M. Jacquemet d'abord

Humbault ou Humbert du Mas était homme d'armes en 1386. C'était l'époque désastreuse de la guerre des Anglais, marquée par tant de ravages et de dévastations dans la partie du Berry confinant le domaine de l'ennemi. Contre celui-ci, s'étaient levés, non sans succès, les plus valeureux chevaliers de l'époque, et des combats nombreux s'étaient livrés sur les « marches du Berry ». Parmi les seigneurs qui guerroyaient ainsi, se trouvait Humbault du Mas, écuyer, comme l'indique une quittance de gages du 18 mars 1386, qui lui furent octroyés pour l'indemniser de ses frais pendant la dernière campagne.

Cette quittance est scellée de son sceau, sceau rond à la fasce accompagnée de trois tourteaux, deux en chef et un en pointe, brisé d'une étoile [1]. Ce sont bien là les armes des du Mas que nous retrouverons d'une façon authentique dans plusieurs témoignages incontestables, entre autres sur les ornements d'architecture du château de l'Isle [2].

procureur fiscal, puis notaire à Linières, en 1638. Ce document déposé au secrétariat de l'archevêché de Bourges par le fils de l'auteur, le chanoine Jacquemet, a disparu en 1847. Mais M. Pelletier l'aurait consulté avant cette époque. Les notes de M. Pelletier ont été trouvées à Linières, cachées derrière une armoire. — Les descendants du notaire M. Jacquemet les avaient communiquées à M. l'abbé Périgaud; celui-ci nous en a donné quelques extraits manuscrits qui sont déposés dans les archives du château de l'Isle.

1. Inventaire Clérambault, publié dans le *Recueil des documents historiques*, p. 613.

2. Les armes des du Mas sont en effet d'or à la fasce de gueules, accompagnée de trois tourteaux d'azur, deux en chef et un en pointe. (Voir détails d'architecture au château de l'Isle et dans l'église de Touchay.) La Chesnaye-Desbois, *Dictionn. de*

Vers la même époque Humbault du Mas était seigneur du Mas-Sarrazin, et en 1404, il était seigneur de l'Isle[1]. C'est à ce titre qu'il fait une fondation au couvent d'Orsan[2].

II

PIERRE 1er DU MAS. PHILIPPE DU MAS. L'ÉVÊQUE GABRIEL DU MAS. LE VÉNÉRABLE PIERRE DUMAS, ABBÉ DE CHEZAL-BENOIT. JACQUES 1er DU MAS.

A Humbault du Mas succéda Pierre du Mas[3]. Il était seigneur de l'Isle vers 1450, alors qu'Édouard de Beaujeu possédait la terre de Linières par son mariage avec

la noblesse. — BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse*, an. 1852 et 1877. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 899. — Différents manuscrits enluminés sur lesquels nous reviendrons plus tard, entre autres : Bibliothèque nationale, Manuscrits *f.* fr., nos 2,608. 6,448. 9.140. Malgré certains auteurs, les émaux véritables sont ceux que nous donnons ; nous nous appuyons pour le soutenir sur les peintures murales du château de l'Isle et sur les enluminures des manuscrits précités.

1. BUHOT DE KERSERS, *loc. cit.*

2. Archives du Cher. fond d'Orsan. invent. précité.

3. *Histoire manuscrite de Linières*, par M. l'abbé Périgaud. Cette histoire à laquelle M. l'abbé Périgaud a consacré de longues années de recherches et de travail, fait partie des archives du château de Linières. Nous devons à l'obligeance de M. le comte de Bourbon d'avoir pu l'étudier à loisir. Ce manuscrit porte que sous Édouard de Beaujeu, seigneur de Linières, mort en 1465, vivait Pierre du Mas, seigneur d'Hauterive. Il y a évidemment confusion, c'est « seigneur de l'Isle » qu'il faut lire. Hauterive à cette époque appartenait à la famille de Melsac. V. LA THAUMASSIÈRE, l. IX, ch. XXIX.

Jacqueline fille unique de Jean VI, dernier baron de Linières.

Pierre épousa Jacqueline de Chamcour. Ce serait lui, d'après une tradition que rien ne vient confirmer, qui aurait construit le château de l'Isle. Nous pensons au contraire qu'il existait déjà, à cet endroit, une construction féodale qui fut plus tard embellie par un des successeurs de Pierre, Jean I[er] du Mas.

Pierre du Mas mourut le 8 juillet 1456, il fut inhumé dans une chapelle latérale de Saint-Martin de Touchay, chapelle qui porte encore aujourd'hui le nom de chapelle de l'Isle. Celle-ci, restaurée dans le goût du XV[e] siècle montre, ainsi que le chœur de l'église, les armes des du Mas à la clé de voûte. La pierretombale existe encore ; elle est de forme rectangulaire et sert de marche à l'autel de la Vierge ; l'arête supérieure en est taillée en chanfrein, et, tout du long, court cette double inscription séparée par un cœur et gravée en lettres gothiques :

« *Cy gist noble hôme Pierre du Mas escuier en son vivant seigneur de lisle du Mas de Bousgueffier et de Bosquot lequel trépussa le VIII[e] jour de Juillet mil CCCCLVI. Priez Dieu po lui. — Cy gist noble damoiselle Jaqueline dame en son vivant de Châccour fême et espouse du d[t] seig[eur] et trespassée le VIII[e] jour... mil... priez Dieu pour elle.* »

De son mariage, Pierre du Mas laissa plusieurs fils qui nous sont connus : Philippe, Gabriel, Pierre et Jean qui méritera une place spéciale dans cette étude.

§

Nous savons peu de chose de Philippe du Mas. Il était seigneur de l'Isle en 1460 et à ce titre il fait abandon au couvent d'Orsan de la locature de Jonchereux, puis, en 1471, il transige avec le prieur de Saint-Blaise en la ville de Linières, Blaise Drouen ou Macé de La Châtre, au sujet des messes qui devaient se dire tous les premiers vendredis du mois dans l'église de ce prieuré, et pour la rente du blé qui était dû à cet établissement par les seigneurs de l'Isle. Cette transaction est du 9 décembre 1471[1]. Nous connaissons encore deux aveux et dénombrements rendus par noble homme Philippe du Mas, écuyer, seigneur de l'Isle, en 1467 et 1472[2]. Mais là se borne tout ce que nous savons sur ce personnage dont les frères devaient être plus illustres.

§

Gabriel du Mas entra dans les ordres, mais ce ne fut sans doute qu'assez tard. Différents documents lui attribuent la construction du château de l'Isle, sans fournir aucune preuve[3]. Nous croyons, au contraire,

1. Périgaud, *Histoire manuscrite de Lignières, loc. cit.* et Arch. du Cher. fonds d'Orsan.

2. Arch. nat. P. 798 (II) Reg. in-f°, titre du duché-pairie de Châteauroux.

3. Dupré, extraits ms. cités. — Pelletier, extr. ms. cités. — Pierquin de Gembloux, *Guide de l'antiquaire dans la ville de Bourges et le département du Cher*, Bourges 1848. — Buhot de Kersers, *loc. cit.*

que s'il a habité l'Isle, il n'en a jamais été seigneur. On cite d'autre part un Gabriel du Mas, seigneur du Mas-Sarrazin en 1476[1] et c'est vraisemblablement de celui-ci qu'il s'agit.

Mais c'est dans la vie ecclésiastique qu'il devait rencontrer les honneurs. Il occupa d'abord certaines charges sacerdotales dans le diocèse de Bourges et fut nommé abbé de Sainte-Marie des Pierres « l'abbaye aux Pierres », ce couvent de l'ordre de saint Bernard, bâti dans un site sauvage non loin du Mas-Sarrazin, grâce aux libéralités de Raoul le Vieil, prince de Déols.

En 1475, Gabriel du Mas était promu à l'épiscopat et une bulle de Sixte IV, datée du 3 avril, le nomme évêque de Mirepoix[2]. Il occupa ce siège jusqu'au 15 juin 1486, époque à laquelle il fut nommé à Périgueux, s'il faut en croire les auteurs de la *Gallia christiana*. C'est pendant qu'il était évêque de Périgueux et seulement le 9 mai 1497, que lui fut conférée une dignité recherchée, celle de trésorier de la Sainte Chapelle de Bourges. Ce n'était pas une charge à dédaigner que celle de conservateur de tous ces trésors que le duc Jean avait réunis dans la « chapelle du Saint-Sauveur du palais de Bourges ». Les titulaires nommés par le roi avaient été jusqu'alors, presque tous, des évêques ou de futurs évêques, et le duc de Berry, entre autres avantages, leur avait concédé deux prébendes et la jouissance du manoir d'Ouzy[3].

Quelle que soit la date de cette nomination et sa con-

1. Buhot de Kersers, *ibid.*, canton de Châteaumeillant.
2. *Gallia christiana*, t. XIII, p. 273.
3. Raynal, *Histoire du Berry*, l. VI, ch. II.

cordance avec celle de l'évêché de Périgueux, il est certain que l'évêque ne prit pas aussitôt possession de ce dernier diocèse et qu'il l'administra d'abord par l'intermédiaire d'un tiers [1]. Il résida probablement pendant cette période dans la province du Berry et sans doute il fit de fréquents séjours dans le château de l'Isle qui appartenait alors à son frère Jean. C'est là que, le 15 novembre 1495, nommé à cet effet par une bulle du pape Alexandre III, donnée l'année précédente, il procéda à l'érection canonique de deux vicairies sollicitées par Jacques de Beaujeu, seigneur de Linières [2], pour être établies dans la chapelle de Saint-Philippe et Saint-Jacques, dépendant du château de ce seigneur [3].

Dans son diocèse de Périgueux et alors qu'il n'y résidait pas encore, Gabriel du Mas eut des démêlés avec l'autorité urbaine au sujet de conflits de juridiction, et ce différend se termina par une transaction en 1490. On cite encore un aveu que lui rendit en 1497, nous ne savons à quel titre, Hugues de Savary, seigneur de Lancosme [4].

La date de la mort de Gabriel du Mas ne nous est pas connue, il avait été le dix-huitième évêque de Mirepoix et le soixantième évêque de Périgueux.

1. *Gallia christiana*, t. II, p. 1.482.
2. Jacques de Beaujeu, seigneur de Linières, 1483-1516, conseiller et chambellan du roi, fils de François de Beaujeu et d'Anne de Culan.
3. DUPRÉ, ms. cité. — PÉRIGAUD, ms. cité.
4. *Gallia christiana*, ibid.

§

Pierre du Mas, un autre des fils du seigneur de l'Isle, se consacra également à l'Église. Son rôle fut moins brillant que celui de l'évêque de Périgueux, mais il eut une portée autrement considérable et un retentissement qui dura longtemps. Ayant pris la robe de moine, ce jeune seigneur fut bientôt nommé abbé d'un monastère du voisinage, déjà célèbre, mais auquel il devait donner un nouvel éclat, le couvent de Chezal-Benoît.

C'est en 1093 qu'un religieux italien, le bienheureux André, disciple de Jean Gualbert, le fondateur du célèbre couvent de Vallombreuse, appelé par Eudes Arpin, le pieux comte de Bourges, et par Adalbert, l'archevêque de la province, vint faire une fondation de l'ordre de Saint-Benoît, dans un lieu sauvage situé au milieu de vastes forêts et que l'horreur de son site avait fait baptiser du nom de Chezal-Malan. Grâce aux libéralités des seigneurs du voisinage, à la puissante protection du nouvel archevêque de Bourges Leodgaire ou Léger, et aux encouragements du pape Pascal II, l'abbaye de Dom André avait pu peu à peu s'affranchir de la tutelle ecclésiastique que prétendaient exercer sur elle les chapitres voisins [1], prendre une autonomie complète et acquérir une puissance qui s'étendait bien au-delà de la province.

1. Le chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun qui voyait avec peine cette atteinte portée à ses privilèges. Sur la façon curieuse dont les moines de dom André surent se soustraire à cette autorité, cfr. RAYNAL, *Histoire du Berry*, l. III, ch. III ; PÉRIGAUD, ms. cit.

Mais, peu à peu, avec les années de prospérité, était venue cette période de dégénérescence de la vie monacale qui était générale au milieu du XV^e^ siècle et qui ne devait prendre fin que dans les épreuves de la Réforme. Les richesses des couvents y avaient amené la corruption dans les mœurs, le relâchement dans la règle, la paresse dans le travail, l'abandon dans les études, la négligence dans les habitudes de discipline, de piété et de régularité qu'avait créées la si grande puissance civilisatrice des moines.

Pierre du Mas fut un des premiers réformateurs, et son influence se fit ressentir bien en dehors de Chezal-Benoît.

Il apporta dans la pratique de la vie monacale une ardeur à l'étude, une soumission à la règle, une rigueur dans l'austérité qui le désignèrent bientôt pour diriger une abbaye. Entré d'abord dans un couvent que nous ne saurions désigner d'une façon précise, peut-être le *château* d'Issoudun[1] ? il en devint bientôt prieur. C'est de là que le pape Sixte IV l'appela pour diriger, en qualité de trente-cinquième abbé, le monastère de Chezal-Benoît. La nomination fut faite par un bref apostolique du 18 août 1479. Le couvent était dans un triste état ; au relâchement de la discipline étaient venues s'ajouter les ruines matérielles que les guerres avaient apportées dans cette région. Les bâtiments du monastère n'étaient plus que décombres ; ils venaient d'être pillés et incendiés par les Anglais, leur reconstruction s'imposait, mais la dépense était considérable et les re-

1. *La Gallia christiana* dit : « abbatia de Castro », t. II, p. 165.

venus des moines ne pouvaient plus suffire. Aussi bien fallait-il une occasion favorable et celle-ci s'offrait au nouvel abbé. Pierre du Mas avait en effet, ainsi que nous le verrons dans la suite, un frère puissant dans la personne de Jean, seigneur de l'Isle. Ce dernier jouissait d'un crédit considérable à la cour, aussi ce fut à lui que le vénérable abbé s'adressa, et, grâce à cette puissante protection, le monastère put être entièrement reconstruit. De ces travaux, il ne reste plus rien aujourd'hui, un incendie ayant, de nouveau, au XVIII^e^ siècle, détruit le couvent de Chezal-Benoît qui fut alors rebâti pour la troisième fois ; mais, à certains détails du mobilier actuel de l'église qui, comme les stalles du chœur, datent de cette époque, on peut juger de l'œuvre matérielle de l'abbé du Mas.

Une autre tâche, non moins importante, incombait à celui-ci : c'était d'apporter l'ordre intérieur là où il avait établi l'harmonie extérieure. Si des abus avaient pu s'introduire dans le couvent, c'est que la règle les avait laissé passer ; il fallait donc changer celle-ci, l'adapter aux mœurs nouvelles, non pas pour l'élargir et la rendre plus douce, mais bien plutôt pour la resserrer et faire ses mailles plus étroites.

Les couvents s'étaient perdus par leurs richesses : les donations, les généreuses aumônes, les fondations dont ils avaient été l'objet avaient amené la corruption dans leurs murs ; c'est la richesse qu'il fallait frapper. « La richesse, écrivait le pieux abbé, est la ruine de la « vie monacale, aussi voulons-nous que ni l'abbé du « couvent, ni aucun de ses frères ne puisse rien possé- « der en propre, qu'il n'ait que ce qui lui sera distribué

« pour ses seuls besoins, qu'il abandonne tout béné-
« fice, tout avantage particulier. [1] » L'abbé du monastère doit tout le premier donner l'exemple du renoncement, et, pour lui faciliter la pratique de cette vertu, son mandat doit avoir un temps, ne plus être à vie.
« Afin que son administration puisse s'armer d'une
« autorité plus grande, et, ce qui est encore moins aisé
« de lui donner, s'exercer avec plus de fruit, elle doit
« ne pas être exposée à succomber sous le poids
« d'une tâche incessante, encore moins se rendre
« accessible à l'orgueil, à l'ambition ou à toute autre
« passion affaiblissante. L'abbé n'est pas nommé pour
« que son titre soit à sa personne un motif de gloire et
« d'honneur, sa mission est de servir le couvent. Il doit
« faire abstraction de tout ce qui se rapproche de sa
« personne. Agir autrement, c'est agir pour sa propre
« perte et pour la perte de ses frères [2]. »

Il fallait certes une grandeur d'âme peu commune, une pureté de mœurs à toute épreuve et une autorité que donne seul le renom de la vertu pour établir de telles règles. Celles-ci peuvent paraître simples aujourd'hui, mais dans les temps où l'autonomie locale existait encore presque intégralement dans la vie civile, la vie seigneuriale et la vie religieuse, ces lois faisaient une révolution complète avec l'état des mœurs.

1. Pièces et titres concernant les abbayes de Chezal-Benoît. Imp. chez Lambert. Paris, MDCCLXXIV. — Extrait des règlements de Pierre du Mas pour la réforme de Chezal-Benoît : Règlement sur le chap. 33 de la règle de saint Benoît. Bibl. nat., Impr. Id. 16. n° 44.

2. Ibid. Règlement sur le chapitre 64 de la règle de saint Benoît « de ordinando abbate ».

Pour donner plus de poids à sa réforme, le vénérable Pierre du Mas sollicita des lettres d'approbation du Souverain Pontife. Le pape Innocent VIII députa pour étudier ces statuts l'archevêque de Bourges Pierre Cadoüet et le 9 mai 14... ce prélat les approuvait solennellement et les imposait à tous les religieux dépendant de Chezal-Benoît.

Cette réforme devait avoir un retentissement considérable ; de nombreux couvents d'hommes et de femmes vinrent se ranger sous la règle de Pierre du Mas et formèrent « la congrégation de Chezal-Benoît ». Ce furent les monastères de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Alire de Clermont, de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Martin de Séez, de Saint-Martin de Tours, de Sainte-Colombe de Sens, de Saint-Germain des Prés de Paris, de Saint-Laurent de Bourges, de Saint-Pierre de Lyon, de Notre-Dame de Nevers, d'Iseure près de Moulins, de Charenton en Berry [1]. Plus tard, enfin la congrégation de Chezal-Benoît devait se confondre dans celle de Saint-Maur dont les membres par leurs savantes recherches et leurs travaux d'érudition ont su accumuler tant de précieux monuments historiques.

La Règle de Pierre du Mas subsista jusqu'à l'époque où Richelieu, dans le but que l'on sait, sécularisa, à son profit, tant de couvents et d'abbayes et se fit nommer administrateur général de Chezal-Benoît, au temporel et au spirituel.

Le vénérable descendant des seigneurs de l'Isle, ne

1. RAYNAL, *Histoire du Berry*, l. VII, ch. v. — LA THAUMASSIÈRE, *loc. cit.*, l. X, ch. XVII. — CARTIER DE SAINT-RENÉ, *Histoire du duché de Charost*, passim.

devait pas assister à l'épanouissement de son œuvre. Sa tâche accomplie, il terminait une vie si bien remplie, laissant à la Providence le soin d'étendre les rameaux de l'arbre qu'il avait planté. Il s'éteignit dans son monastère de Chezal-Benoît et fut enseveli, le 25 mars 1491, dans le chœur de l'église, au milieu de ses frères. Sur sa tombe on grava ces vers :

Hic generose jaces, Petre du Mas, quo Benedictum
Patre Casale novum cœpit habere decus :
Quique reformator tantos novus inter abusus
Denique prodieris, fama perennis erit.
Nempe secunda tibi debetur gloria, teque
Germanum Andreas rite vocare potest.[1]

§

A côté de ces deux hommes d'Église, un homme de guerre : Jacques du Mas, frère des précédents. Il y a tout lieu de croire que celui-ci habita peu le château de l'Isle, toujours est-il qu'il n'en fut jamais qualifié seigneur.

Nous verrons en traitant de son frère aîné, Jean Ier, seigneur de l'Isle, de quelle grande faveur celui-ci jouissait auprès du roi. Mais à l'avènement de Louis XI, il est certain que les du Mas étaient au nombre des seigneurs qui, enrôlés sous la bannière du duc de Berri, cherchèrent à défendre leurs prérogatives seigneuriales contre la politique autoritaire du monarque.

1. *Gallia christiana*, *loc. cit.* Le tombeau de Pierre du Mas n'existe plus depuis longtemps. Nous laissons à l'auteur cité la responsabilité de l'épitaphe qui sent le XVIIIe siècle.

Si Jean ne tarda cependant pas à abandonner le parti des rebelles, Jacques au contraire, suivit jusqu'au bout la politique du plus grand ennemi du roi, et resta un fidèle compagnon de Charles le Téméraire.

En 1465, il était sous les murs de Montlhéry déjà connu par sa bravoure, nous dit le chroniqueur. Dans cette bataille restée indécise, il marchait avec l'infanterie du Comte de Charolais [1].

Il dut suivre ce dernier dans toutes ses expéditions, et lorsque son maître fut devenu duc de Bourgogne, il fut récompensé de ses services par d'insignes faveurs. En 1471, Charles le Téméraire lui donna la terre de Navilly telle que la tenait Baudoin, soi-disant bâtard de Bourgogne [2], et sans doute il lui fit d'autres dons, car la succession de Jacques du Mas devait être importante. Il le nomma quelques années après son écuyer d'écurie, (1475) puis le fit son porte-étendard et l'honora d'une amitié toute particulière.

Mais Jacques du Mas ne devait pas survivre à son maître. C'est quand l'adversité s'attacha aux pas de Charles le Téméraire que ce hardi chevalier devait succomber en cherchant à opposer sa bravoure à la fortune qui s'acharnait contre le duc de Bourgogne.

On sait que peu de temps avant le désastre de Nancy qui devait coûter la vie au duc, celui-ci éprouva deux

1. COMMINES, *Mémoires*, l. I, ch. III.

2. *Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire*, édition publiée par la Société de l'histoire de France : y voir la note d'après PRINCEDÉ. *Recueil de Bourgogne*, XXV-739, et GINGINS LA SARRA, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, II-332. (Nous n'avons pas pu contrôler cette dernière source.)

échecs considérables dans la campagne qu'il avait entreprise contre les Suisses. Battu une première fois à Granson, il essuya peu après une déroute complète à Morat. C'est là que le duc de Lorraine qui, à l'instigation secrète de Louis XI, s'était mis à la tête des troupes suisses et allemandes, après avoir, dans la matinée du 22 juin 1476, harcelé dans une série d'escarmouches les Bourguignons retranchés près de la ville, fondit sur eux au moment où ceux-ci, croyant l'engagement terminé, rentraient dans leur camp, déposaient leurs armes et se préparaient à prendre leur repas. Cette attaque, aussi prompte qu'inattendue, répandit dans les troupes de Charles le Téméraire une terreur si grande que celles-ci épouvantées, sans chercher à se rassembler, se dispersèrent aussitôt dans toutes les directions, ne regardant ni le lac voisin où un grand nombre se noya, ni les marais où, empêchés par le terrain fangeux, ils devinrent les faciles victimes des assaillants.

Inutilement les chefs de l'armée bourguignonne cherchèrent-ils à rallier les fuyards et à ranimer leur courage : leurs efforts s'épuisèrent en vain et ils ne purent que mourir en héros. Jacques du Mas fut de ceux là. Grand étendard de Charles le Téméraire, il déployait sa bannière pour ramener les soldats éperdus; mais pour l'ennemi, les couleurs du duc étaient un objet de convoitise et c'est autour d'elles que la bataille se faisait avec le plus d'acharnement. « Mais ce très « hardi et vaillant gentilhomme ne voulut oncques « tourner le dos aux ennemis, ni rebourser » (rebrous-

ser) [1]. Couvert de blessures, il tenait toujours son étendard droit et ferme pour servir de signe de ralliement. S'il ne put enrayer la déroute, il eut au moins la suprême consolation de remettre le précieux emblême entre les mains de son maître, puis il expira [2]. « Et ce « ainsi, ajoute un autre chroniqueur, eust le duc de « Bourgoingne la fortune deux fois contre luy; et là, « moururent le comte de Marle, fils du conte de Saint- « Pol, et ce bon et vaillant escuyer Jaques du Mas, « l'estendard du duc de Bourgoingne en ses bras que « oncques ne voulut habandonner [3]. »

Ainsi fut tué ce courageux enfant du Berry dont il faut regretter de voir la bravoure s'être épuisée à un autre service qu'à celui de son roi ; faute qu'il partagea avec bien d'autres seigneurs de son temps, mais dont la responsabilité doit certainement être atténuée en raison des mœurs de l'époque, et aussi de cette politique dominatrice, fausse et tortueuse par laquelle le roi Louis XI tout en établissant l'unité du royaume, s'aliénait nombre de cœurs vaillants qui, autrement, se seraient consacrés au service de la France.

Jacques du Mas ne s'était sans doute pas marié, car « après son trépas à Morat, ses biens qui n'étaient pas « petits furent envoyés à son frère Jehan du Mas, « chambellan de Mons. de Beaujeu, comte de Cler- « mont [4]. »

1. Journal de Jean de Roye *(Chronique scandaleuse)*, interpolations et variantes rédigées par Jean le Clerc, en 1502, édition publiée par la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 359.
2. Daniel, *Histoire de France*, Paris, MDCCXXIV, t. IV, n° 489.
3. *Olivier de la Marche*, ibid.
4. Journal de Jean de Roye, ibid.

III

JEAN Ier DU MAS

SA PARTICIPATION A LA GUERRE DU BIEN PUBLIC.
SA FAVEUR AUPRÈS DE LOUIS XI. — SON ROLE
DANS LE PROCÈS DE JACQUES D'ARMAGNAC, DUC DE NEMOURS.
SON INTERVENTION DANS LE MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS
ET DE JEANNE DE FRANCE. — SA GESTION
DE LA TERRE DE L'ISLE. — SON ROLE PENDANT LA RÉGENCE
IL EST COMBLÉ D'HONNEURS PAR LE DUC DE BOURBON,
PUIS PAR CHARLES VIII. — NOMMÉ GRAND MAITRE
DES EAUX ET FORÊTS DE FRANCE.
SES COLLECTIONS DE MANUSCRITS. — SON MARIAGE.
SES ENFANTS. — SA MORT EN ITALIE.

La fortune de Jean du Mas fut encore plus brillante que celle de ses frères. C'est lui qui devint le chef de sa maison et qui posséda la seigneurie de l'Isle. Tour à tour soldat, magistrat, érudit et lettré, conseiller et favori de deux rois de France et d'une régente, il présente le type complet de ce que devait être le grand seigneur de cette époque, alors que la féodalité brisée n'avait plus qu'à se ranger franchement sous la bannière royale pour y rendre des services et en recevoir des faveurs.

Mais avant de servir Louis XI, Jean du Mas fut au nombre de ceux qui combattirent les debuts de ce monarque. Sa participation à la guerre du Bien-Public est incontestable.

Dans les derniers mois de l'année 1463, Louis XI avait à déjouer les intrigues du jeune comte de Charolais qui, malgré son père le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, dont les prétentions semblaient plus conciliantes, fomentait la révolte. Le roi de France se rendait compte des difficultés qu'allait lui créer la maison de Bourgogne, et avant de combattre celui qui devait être Charles-le-Téméraire, il chercha à employer la ruse ; il envoya à son père plusieurs missions dans le but apparent de traiter, mais plutôt dans l'espoir de pouvoir s'emparer de la personne de ses ennemis. Une de ces ambassades alla trouver le duc de Bourgogne à Lille en Flandre, au mois de novembre 1463 ; elle était composée de nombreux personnages et principalement du comte d'Eu, Charles d'Artois, de l'archevêque de Narbonne et du sénéchal de Beaucaire. Mais les Bourguignons surent flairer le piège, et les envoyés de Louis XI durent reprendre piteusement le chemin de la demeure royale. Il faut croire que, de l'autre côté de la Loire, les mécontents attendaient impatiemment le résultat de la mission : sur le chemin des ambassadeurs, ils avaient dépêché des émissaires pour s'emparer de ceux-ci. C'est ainsi que nous voyons Jean du Mas avec un autre jeune seigneur du Berri, Louis de Bueil, un des fils cadets du comte de Sancerre, s'embusquer sur les bords du fleuve, non loin de Blois et, avec l'aide de quelques hommes d'armes, surprendre le sénéchal de Beaucaire retournant vers le roi. Ils se saisirent de sa personne, le dépouillèrent et commirent des déprédations qui soulevèrent les plaintes de Louis XI et motivèrent ses protestations[1].

1. Journal de Jean de Roye, *loc. cit.*, I, p. 39.

Mais le roi devait pardonner ces écarts de jeunesse. Si le Berry et le Bourbonnais furent les provinces où la rébellion s'exerça avec le plus d'animosité, c'est là aussi qu'elle fut le plus vite apaisée. Louis XI s'y rendit en personne, il visita Linières, Le Châtelet, Châteaumeillant, Culan, mais au lieu d'user de rigueur après la victoire, il crut plus politique de s'attirer les sympathies en distribuant des faveurs. Nous ne savons si Jean du Mas combattit avec le comte de Sancerre et les autres rebelles, s'il prit part à la défense de ce château de Montrond, que, par lettres datées de Linières le « IX jour de may (1465) » le roi qualifiait d'une des plus belles et des plus fortes places du Berri[1], s'il prit part aux combats de Châteauneuf-sur-Cher, et aux autres engagements qui se donnèrent dans le voisinage, mais on peut dire qu'en 1465, Louis XI passa certainement devant le château de l'Isle, alors au père de Jean du Mas, et que son attention étant attirée par le sommet des tours du castel, dans un moment où sa politique inclinait vers la clémence, peut-être résolut-il de comprendre la famille de son seigneur au nombre de ceux qu'il allait s'attacher par ses bienfaits.

1. Arch. nat. J. 1 021 publiées par Quicherat. *Collect. des documents inédits, mélanges historiques*, t. II. p. 253-251. — V. Public. de la Société de l'Histoire de France. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 286 et suiv. — V. aussi sur le séjour de Louis XI à Linières. trois lettres de ce monarque que nous croyons inédites. Bibl. nat., fond Bourrée, manuscrits f. fr. 20.496. N^os^ 25. 26. 27.

§

Quelques années après nous retrouvons Jean du Mas comblé d'honneurs. Louis XI l'avait attiré à sa cour et l'avait attaché à la maison de sa fille Anne de France qu'il devait, en 1475, donner en mariage à Pierre de Beaujeu, plus tard duc de Bourbon. Anne de France avait conçu pour la fille du châtelain de l'Isle, Jacqueline, une grande amitié ; elle avait été « nourrie avec elle »[1] ; elle s'était attachée à cette jeune compagne et lui avait prodigué les témoignages d'une sympathie qui devait rejaillir sur toute sa famille. Pierre de Beaujeu, après son mariage, attira Jean du Mas et nous verrons celui-ci associé à toutes les grandes entreprises du duc.

Mais Louis XI avait déjà commencé la fortune des du Mas. En 1475, nous voyons ce dernier, écuyer d'écurie du roi, fonction à laquelle était attachée une pension de 1,000 livres, puis capitaine des places de Mauzain, Alaize et Vertoizon et appointé à ce titre de 500 livres[2]. Enfin il allait bientôt se voir l'objet de nouvelles faveurs comme prix des services chers à Louis XI : l'accomplissement d'un de ces actes de rigueur, sinon de justice, qui tenaient tant au cœur du vindicatif monarque.

1. Contrat de mariage de Jacqueline du Mas et de Gilbert de Levis. Arch. nat., titres de la maison ducale de Bourbon, ms. sur parchemin P. 1.397 [2], cote 1,148. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur cette pièce. Mais les dates ne permettent pas de prendre cette assertion au sens littéral. Anne de France naquit en 1462 et Jacqueline du Mas, nous le verrons, ne serait née qu'en 1480. V. Bibl. nationale, ms. f. fr. 2,408, p. 1.829.

2. ANSELME, *Généalogie de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 879.

Il s'agissait de punir la trahison de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. On sait que ce seigneur, malgré les bienfaits du roi qui, à son avènement l'avait marié à sa propre filleule Louise d'Anjou, lui avait assuré des droits contestés sur le duché de Nemours, lui avait confié une importante mission en Roussillon, qui, en un mot, ne demandait qu'à grandir sa fortune, n'avait pas craint de rompre avec son souverain, d'entrer dans la ligue du Bien-Public, et, alors que Louis XI l'envoyait pour soumettre les rebelles, de faire cause commune avec eux. Pardonné pour cette faute, peu de temps après Jacques d'Armagnac traitait avec Charles le Téméraire et ne dissimulait pas son dépit en apprenant que le duc de Bourgogne avait laissé échapper le prisonnier de Péronne. Nouveau pardon du roi, nouveau serment de fidélité, mais aussi nouvelle trahison : à quelques jours de distance Nemours entretenait des négociations avec le comte de Saint-Pol dans un but qu'il lui fut impossible de dissimuler. L'exécution du connétable devait montrer à son complice que la fortune se tournait contre lui-même sans rémission. Jacques d'Armagnac demanda encore une fois pardon à Louis XI en témoignant un repentir que le désespoir de sa cause rendait probablement sincère. Mais le roi, voyant que la ruse était devenue inutile, résolut d'abattre ce sujet si souvent rebelle. Celui-ci s'était réfugié dans son château de Carlat, place forte presque inexpugnable, plantée à pic sur un rocher des montagnes de l'Aveyron. C'est là que Louis XI dépêcha son gendre, Pierre de Beaujeu, pour s'emparer de la personne de son ennemi, au mois de février 1476. Beaujeu avait avec lui

une importante escorte commandée par ses meilleurs compagnons au nombre desquels nous trouvons Jean du Mas, seigneur de l'Isle [1]. Le duc de Nemours se sentant perdu, dépêcha pour faire sa soumission, deux de ses serviteurs jusqu'à Aurillac où s'était arrêté Pierre de Beaujeu. Satisfait, celui-ci se contenta de faire avancer jusqu'à Carlat une centaine d'hommes commandés par Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière et Jean du Mas, seigneur de l'Isle pour, au nom du roi, mettre main sur la forteresse. D'Armagnac voulut encore parlementer, et afin de tenter d'apitoyer les envoyés de Louis XI, il fit avancer à leur rencontre sa femme Louise d'Anjou, grosse d'un enfant qui, peu de jours après, devait lui coûter la vie; celle-ci les conjura de vouloir bien entendre son mari avant de s'emparer du château. La Bellière et Jean du Mas, touchés de cette démarche, mais ne pouvant pas enfreindre les ordres, promirent à Madame de Nemours de retourner à Aurillac et de faire part de sa demande. Ils partirent donc tous les deux, et revinrent peu de temps après, sans armes, à titre de simples mandataires prêts à prendre acte de la soumission bénévole qui allait leur être faite. Ils reçurent en effet Jacques d'Armagnac, mais dès les premiers mots de l'entretien, ils lui annoncèrent qu'il eût à remettre entre leurs mains, sa personne, ses enfants et ses biens. Nemours protesta, mais sur ces entrefaites, Pierre de Beaujeu arrivait, il fallut se soumettre. On rédigea une sorte de convention par laquelle

[1] B. DE MANDROT, *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours*, *Revue historique*, 1890, n° 88. p. 275. — Pour tout ce qui concerne cet épisode, v. *Revue historique*, n°s 87 et 88, passim.

d'Armagnac s'engageait à rester dans son château sous la garde de ses gens et la surveillance des envoyés du roi, jusqu'à ce que celui-ci en ait décidé autrement; il demandait en échange quelques garanties pour lui, sa famille et sa fortune. On expédia à Louis XI un envoyé porteur de cet acte de soumission que Pierre de Beaujeu, par déférence, voulut bien nommer un traité, et Jean du Mas, ayant assemblé les hommes d'armes et les capitaines du château, leur fit prêter entre les mains du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, serment de fidélité au roi de France.

Nous ne suivrons pas les diverses étapes du long martyre de Jacques d'Armagnac. Si son ingratitude avait été complète, si ses fautes étaient sans excuse, la répression devait être terrible, et la légende s'empara bientôt de ce que son supplice eut de cruel pour voiler ce qu'il pouvait avoir de mérite. Aussi bien n'insisterons-nous que sur les points du procès dans lesquels le seigneur de l'Isle fut appelé à jouer un rôle. Conduit d'abord à Vienne, puis à Lyon, Nemours fut enfermé dans un de ces cachots comme savait en découvrir la vengeance du roi, et là il subit les premiers interrogatoires. Quelques temps après, on le transféra à la Bastille Saint-Antoine, et Louis XI, redoutant l'indulgence du Parlement de Paris, nomma une commission spéciale pour instruire sur le crime de lèse-majesté. C'est dans cette commission que siégea M. de l'Isle[1]: elle était composée du Chancelier, de Louis de Gre-

1. C'est ainsi que les actes officiels du temps nomment souvent Jean du Mas.

ville, seigneur de Montaigne; de Jean du Blossel, seigneur de Saint-Pierre; de Boffile de Juge, vice-roi de Roussillon et de Cerdaigne, de Jean du Mas, seigneur de l'Isle[1] et d'un certain nombre de conseillers au Parlement. Nous ne croyons pas que du Mas ait joué un rôle très actif dans ce tribunal d'exception qui se borna surtout à entendre des dépositions, à déjouer une tentative d'évasion (qui valut au prisonnier d'être enfermé dans une cage étroite), et à provoquer des aveux complets. L'instruction terminée, la cause fut remise au Parlement. Nous sortirions de notre cadre en insistant sur tous les incidents de procédure, conflits de juridiction, exceptions d'incompétence, etc., etc., qui surgirent dans le cours de ce douloureux procès. Disons seulement que, pour en finir, Louis XI évoqua l'affaire par devant lui; mais, par un sentiment de dignité, facile à comprendre, il délégua pour le remplacer Pierre de Beaujeu qu'il chargea de présider un tribunal composé de la première commission d'enquête (ce qui replaça Jean du Mas au nombre des juges), du Parlement convoqué à cet effet et de certains membres du conseil du roi. C'est à Noyon que l'on se réunit pour discuter la peine à appliquer. Plusieurs des juges se récusèrent; nous ne voyons pas le nom de Jean du Mas figurer parmi ceux-ci. Est-ce parce que Louis XI avait pris la précaution de distribuer par avance les dépouilles du condamné et que le seigneur de l'Isle figure parmi les bénéficiaires? La sentence qui condamna

1. Procès du duc de Nemours, arch. nat. Reg. X, 2a 51, cité B. de Mandrot, ibid.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, à avoir la tête tranchée fut prononcée le 29 juin 1477 et elle fut exécutée le 4 août suivant.

Le roi avait à l'avance récompensé ceux qui devaient servir d'instrument à sa vengeance, et ce ne fut pas un des moindres scandales de ce procès que de voir les biens de l'accusé donnés aux juges longtemps avant le prononcé de la sentence. Jean du Mas, dès le 20 février 1477, s'était vu attribuer la seigneurie de Vigouroux et la vicomté de Murat[1].

Il est vrai qu'un mois après l'exécution Louis XI assura ces donations; mais il ne s'agissait plus que d'une confirmation, et le salaire avait précédé la tâche. C'était du reste une jolie part pour le seigneur de l'Isle : la vicomté de Murat, aujourd'hui dépendant du département du Cantal, était estimée comme rapportant en moyenne 2,400 livres tournois[2]. Il faut ajouter que le Parlement n'admit jamais la validité des donations; il en résulta, pour plusieurs des bénéficiaires, des procès dans lesquels nous ne savons si la vicomté de Murat fut impliquée. Du reste après la mort de Louis XI, l'opinion publique que les circonstances pénibles de ce procès avaient remplie de commisération pour les deux malheureux orphelins qu'avait faits le bourreau, porta naturellement Charles VIII à faire rentrer ceux-ci en possession de l'héritage paternel. Aussi nous voyons, en 1485, Jean d'Armagnac s'intituler vicomte de Murat. Jean du Mas ne devait donc plus posséder cette seigneurie.

1. ANSELME, *loc. cit.* — MANDROT, *loc. cit.*
2. Bibl. nat., ms., f. fr. 10,235, cité par B. de Mandrot. *ibid.*

§

Vers la même époque, le seigneur de l'Isle qui ne quittait guère la cour et était tout dévoué à Louis XI, semble avoir été encore l'instrument de celui-ci pour mener à bout un autre dessein du roi. Il s'agissait pour le roi de faire épouser sa fille, Jeanne de France, au futur Louis XII, son cousin le duc d'Orléans. La princesse n'avait qu'un an lorsqu'elle fut fiancée, et à peine douze ans lorsque le mariage fut célébré ; si elle donnait déjà l'exemple de toutes les vertus, elle était difforme et disgracieuse de toute sa personne. Louis d'Orléans n'avait que quinze ans et les qualités morales devaient être de peu de poids dans le choix qu'il avait à faire; aussi ne donna-t-il son consentement au projet de son royal cousin qu'après de longues hésitations, qu'il devait plus tard faire envisager comme n'ayant cédé qu'à une véritable contrainte. Un de ceux qui paraissent avoir agi d'une façon décisive pour arracher la volonté du duc d'Orléans, est incontestablement Jean du Mas. Le seigneur de l'Isle reçut-il dans ce but une secrète mission de Louis XI? Voulut-il seulement faire sa cour à son maître ou à sa protectrice Anne de Beaujeu qui désirait ce mariage? Rien ne le dit; mais son rôle semble avoir été concluant.

C'était le jour fixé pour la cérémonie : l'évêque d'Orléans, François de Brilhac, qui allait conférer le sacrement aux fiancés, prend à part le duc d'Orléans en présence de deux seuls témoins : Jean du Mas, seigneur de l'Isle et un autre personnage muet. Devant

l'irrésolution du prince, il croit devoir lui exposer la gravité de l'acte qui va s'accomplir, lui montrer les liens de consanguinité qui l'unissent à sa future, et lui déclarer, qu'alors que sa liberté est encore entière, il ne doit pas s'engager sans une réflexion approfondie. Tout d'un coup et brusquement, ces paroles son interrompues : c'est Jean du Mas qui intervient ; il semble craindre de voir les exhortations de l'évêque triompher des hésitations du duc, et se tournant vers François de Brilhac il l'apostrophe avec ces paroles pleines de menaces : « Taisez-vous, par le diable ! vous en pourriez bien trop parler. » L'évêque semble comprendre et s'adressant à Louis d'Orléans il se borne à lui dire : « *Monseigneur doncques, estes-vous délibéré de passer outre.* » Et Louis répondant : « *Il m'est force et n'y ai remède,* » on procède de suite à la cérémonie[1].

La scène est ainsi rapportée dans la déposition de l'évêque François de Brilhac lorsque plus tard Louis XII fit casser son mariage, déposition tendant à prouver la contrainte morale, cause de nullité, et si le témoin insiste sur le rôle de Jean du Mas, et rapporte textuellement ses paroles, c'est sans doute pour faire ressortir l'inexorable influence qui présida à cette union et dont le seigneur de l'Isle est présenté comme l'instrument. On pourrait objecter à l'authenticité de cette intervention que cette déposition aurait pu être inventée pour les besoins de la cause. Il ne le semble pas,

1. *Procédures politiques du règne de Louis XII,* publiées dans la collection des documents sur l'histoire de France. *Procès en divorce du roi et de Jeanne de France,* déposition de l'évêque Brilhac, p. 1,018.

car si les défenseurs[1] de la reine, avec un courage qu'on paraît méconnaître, ont énergiquement réfuté plusieurs allégations d'un ordre plus intime, qui furent portées au procès et qui rendirent le divorce encore plus odieux, nous n'avons trouvé, dans les pièces de procédure que nous avons parcourues, rien pour démentir la véracité de l'intervention de Jean du Mas.

§

Les devoirs politiques et les complaisances du courtisan de Louis XI n'empêchaient pas M. de l'Isle de s'occuper de la gestion de ses affaires en Berri. L'Isle relevait féodalement de Linières. Jean du Mas voulut se soustraire à cette tutelle dont le plus grand désavantage était de lui retirer certains revenus. C'était en effet le seigneur de Linières qui exerçait, sur le domaine de l'Isle, les droits de guet et de justice[2].

1. Il est assez piquant de rappeler que le principal avocat de Jeanne de France fut François de Bethoulat dont la famille devait plus tard tenir un rôle important dans celle des seigneurs de Prévert, château situé en face du château de l'Isle sur l'autre rive de l'Arnon. Voir ce que nous disons des seigneurs de Prévert dans notre travail intitulé : *Extraits des registres paroissiaux de la commune de Touchay*. Saint-Amand, 1894.

2. Le droit de guet remontait au recours qu'eurent les habitants des campagnes au seigneur dont ils dépendaient pour venir s'abriter, pendant les guerres, derrière les murailles du château. En revanche les protégés devaient faire le guet pour prévenir les surprises et les attaques imprévues de l'ennemi. Peu à peu le « guet » fut remplacé par une redevance en argent ou en nature qui subsista même lorsque les temps troublés eurent disparu.

Le droit de justice consistait, sous le nom de haute justice à connaître de tous les crimes punissables de mort et toutes les

Ces deux droits à l'époque où nous sommes se traduisaient par des bénéfices sérieux, ils étaient de plus la marque d'une importance que Jean du Mas chercha à donner à sa terre de l'Isle. Aussi entra-t-il en négociation avec François de Beaujeu, seigneur de Linières, pour les acquérir. En effet, en 1476, celui-ci vendait à Jean du Mas, moyennant la somme de 1200 livres, les droits de justice haute, basse et moyenne, ainsi que le droit de guet qu'il exerçait sur la terre de l'Isle, à la condition, cependant que l'appel relèverait du bailli de Linières [1].

Quelques années après, Louis XI, qui avait nommé Jean du Mas son conseiller et chambellan, confirmait cette vente par lettres de juin 1482, et en même temps il lui permettait de créer quatre foires par an dans la terre qu'il possédait à Yvoy en Berri et par conséquent l'autorisait à prélever les droits qui en résultaient.

§

Lorsque Louis XI mourut en 1483, la fortune de Jean du Mas ne subit pas d'atteinte. Le seigneur de l'Isle était le favori du Duc et de la Duchesse de Bourbon, et ceux-ci le firent entrer dans le conseil de la régence qui leur était confiée. Ce n'était pas une

causes civiles sauf les cas réservés aux tribunaux spéciaux. La moyenne justice connaissait de toutes les actions dont les amendes ne dépassaient pas certains chiffres, enfin la basse justice s'étendait sur toutes les matières dont l'amende ou l'importance n'atteignait pas le taux réservé à la moyenne justice.

1. Abbé PÉRIGAUD, ms. cit. — ANSELME, *loc. cit.* — PIERQUIN DE GEMBLOUX, *loc. cit.*

simple place honorifique que conférait cette nomination : le conseil s'assemblait tous les jours et nous voyons la présence de « M. de l'Isle » attestée dans presque tous les procès-verbaux des séances de l'année 1484.

A cette époque il portait le titre de chambellan de Charles VIII et il venait d'être nommé bailli de Cotentin [1], charge qu'il occupa d'autant plus naturellement qu'il possédait dans cette province la terre de Tourville dont il portait le titre de baron [2]. C'est sous cette dénomination qu'il reçut du roi, le 20 août 1486, le château et la place de Renneville. Il dut, à ce moment de son existence, résider souvent en Normandie où il entretenait des troupes pour le roi, ce qui lui valut une pension de 2,000 livres [3].

Nommé déjà chambellan de Pierre de Beaujeu [4] il reçut de ce dernier, le 9 décembre 1488, la prévôté et la seigneurie de la Chapelle qui touchait sa terre de Bannegon en Berri. Il eut la faculté d'y avoir un sceau à contrat, mais il dut cependant payer 30 livres de rente

1. V. Clairambault : quittance de pension du 25 juin 1484, scellée d'un sceau rond portant un écu à la fasce accompagnée de trois tourteaux, deux et un, timbré d'un heaume, surmonté d'une tête de lion couronné. — DEMAY, *Inventaire des sceaux Clairambault*, collection des documents historiques, p. 613.

2. ANSELME, *loc. cit.*

3. Jean du Mas, seigneur de l'Isle, chambellan du roi, donne quittance, le 19 avril 1484, au receveur général Jehan Lallemant de 2 000 livres pour sa pension et son entretenement au service du roi.

4. V. Arch. nat. titres de la maison ducale de Bourbon, 1,390 [3], col. 477 *ter*, une lettre par laquelle Jean Dumas, seigneur de l'Isle, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, mande à Pierre de Thisy de procéder à plus ample information sur la limite de Thisy et de Ranchol, signé : — Dumas.

à son donateur. Cette donation fut expédiée le 22 mai 1489 [1].

Mais la dignité la plus éclatante qu'il obtint, fut celle de Grand Maître réformateur des eaux et forêts de France, à laquelle il fut élevé par Charles VIII, le 22 avril 1489. C'était là une des charges les plus importantes de la couronne ; elle plaçait son titulaire au rang des grands officiers, en lui donnant la haute direction de tout ce qui concernait l'administration, l'entretien, la conservation des forêts réparties sur toute l'étendue du royaume. Cette fonction ne perdit de sa valeur que sous le règne de Henri III qui la divisa entre six maîtres des eaux et forêts. Mais à l'époque que nous étudions elle était encore dans toute son intégrité : elle permettait à son titulaire de pourvoir à tous les postes et offices qui dépendaient de son administration, sauf à ceux qui pouvaient être fieffés et héréditaires ; prérogative importante que Charles VIII, par lettres données à Vienne le 3 décembre 1490, confirme expressément en faveur du seigneur de l'Isle. D'ailleurs si l'on considère que le prédécesseur de celui-ci dans cette charge avait été Louis de Laval, seigneur de Comper et de Châtillon, gouverneur du Dauphiné, puis de Guyenne, de Paris, de Champagne et de Brie, chevalier de l'Ordre du roi[2], on peut voir que cette place était réservée aux grands seigneurs jouissant de toute la faveur royale.

Jean du Mas était d'ailleurs de ceux-là ; il était de plus un des membres les plus assidus du Conseil de

1. ANSELME, *loc. cit.*
2. MORERI, *Dict. généal.*

Charles VIII. Dans la plupart des actes émanant de l'autorité royale, nous voyons la signature du monarque contresignée par celle du sieur de l'Isle, le plus souvent sous ce seul titre, ailleurs accompagnée de son nom et de ses autres qualités [1].

Citons seulement, comme intéressant notre région, les lettres patentes du 3 décembre 1493 [2] où le « sieur « de l'Isle, Grand Maître et réformateur des eaux et « forêts » est témoin avec le sieur de Gréville de la confirmation des privilèges donnés en faveur des habitants de la basse cour du château de Linières.

§

Mais si les revenus de Jean du Mas devaient être considérables, il savait dépenser largement, et sa bourse était grande ouverte pour encourager les artistes de son temps. Nous avons tout lieu de croire qu'il fit faire au château de l'Isle d'importantes réparations et que le bâtiment contenant l'élégante chapelle que l'on admire encore aujourd'hui fut, sinon construit, au moins restauré et décoré par ses soins dans le goût de l'époque. Il est probable qu'il fit entreprendre également à l'église Saint-Martin de Touchay des travaux analogues dans le chœur et dans une chapelle latérale, consacrée à la Vierge, qui offre de grandes analogies avec l'oratoire du

1. V. *les Pièces justificatives de l'histoire de Louis XII* par G. DE JALIGNY. — V. aussi par exemple la nomination du maréchal de Gié à la lieutenance générale d'Anjou le 20 octobre 1489 rapportée en note dans les *Procédures politiques de Louis XII*.
2. Abbé PÉRIGAUD, ms. cité.

château et où nous avons vu qu'un de ses ancêtres avait été inhumé.

En véritable grand seigneur, Jean du Mas était non seulement un amateur des arts mais aussi un lettré; il possédait une importante bibliothèque de manuscrits dont on peut voir plusieurs précieux échantillons conservés à la Bibliothèque nationale [1]. Ces livres sont les types les plus ravissants des manuscrits enluminés du XV[e] siècle. L'un d'eux [2], la *Chronique de France de Saint-Denys*, avait appartenu au duc Jean de Berri qui y a apposé sa signature, puis il passa à « la Duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne » Anne de France. Il porte les armes du duc Jean, puis à côté, et, sans doute ajoutées plus tard, celles des du Mas avec les émaux que l'on retrouve sur les écus des hottes des cheminées du château [3]. On lit sur la dernière page « ce livre est au duc de Berry. — Jehan. — Et de présent à Jehan Dumas, seigneur de l'Isle. — Dumas ». Les enluminures sont d'un style gracieux et d'un coloris charmant; les scènes de la vie des rois de France y sont représentées avec une naïveté, et, en même temps, une science qui révèlent un maître.

Un autre volume est la « *Légende dorée* de Jacques

1. Mgr le duc d'Aumale, dans ses *Notes sur deux petites bibliothèques françaises de la fin du XV[e] siècle* (Philobiblion Society Miscellanies, vol. I[er], 1854). a décrit douze manuscrits somptueusement décorés qui ont appartenu à Jean du Mas, puis aux familles de Montmorency et de Condé et qui se trouvent à Chantilly.

2. Bibl. nat. f. fr. ms. 2,608 (vidi.).

3. D'or à la fasce de gueules accompagnée de trois tourteaux d'azur, deux en chef et un en pointe.

de Voragine[1] », on lit sur le dernier feuillet : « Ceste légende dorée est à Jehan Dumas s^r de lile ouquel a cent soixante-seize histoyres. — Dumas. » Les miniatures sont peut-être encore plus délicates que celles de l'ouvrage précédent ; on y retrouve cette limpidité dans le gamme des couleurs, cette conscience dans les détails, cette touchante sincérité dans les expressions qui semblent être l'apanage des peintres de Cologne ou de Bruges et ces petits chefs-d'œuvre pourraient être signés Breughel le Vieil ou Van Eyk. Ce livre semble avoir été composé tout exprès pour le seigneur de l'Isle : son écusson est reproduit à la première page, timbré du bonnet de chambellan, surmonté d'une tête de lion avec deux aigles en supports ; on retrouve ce blason dans tout le cours de l'ouvrage, tantôt formant avec des lettres initiales une heureuse combinaison, tantôt se mêlant aux guirlandes des marges dans un élégant enlacement. On le voit à la seconde page du manuscrit accolé à un autre qui est coupé de gueules et d'azur chargé de trois quinte-feuilles d'or posées deux et une[2].

Enfin citons « *le livre de la propriété des choses* de Barthélemy l'Anglais »[3] dont les miniatures enluminées par Everard d'Espingles ne sont pas inférieures aux précédentes.

Jean du Mas était donc non seulement un noble chevalier, mais un grand seigneur dans le sens complet du

1. Bibl. nat. f. fr. ms., 648 (vidi.).

2. Sans doute les armes de la femme du seigneur de l'Isle, Carbonnel de Canizy. Cependant les auteurs héraldiques donnent cette famille : coupé de gueules sur azur à trois besants d'argent chargé d'hermines.

3. Bibl. nat. f. fr. ms. 9,140 (vidi.).

terme. Une médaille[1] le représente sous ce double aspect (V. la planche ci-jointe). Au droit il est en buste : la figure est grave et intelligente, encadrée d'une barbe courte qu'il porte entière et de cheveux rognés au-dessous de l'oreille suivant la mode de l'époque ; le profil est accentué, le regard profond et connaisseur ; autour on lit : « I. Dumas chevalier s^r de lisle et de Bannegon cham- « bellan du Roy. » Au revers, Jean du Mas est figuré à cheval, coiffé d'un casque qui se termine en arrière par un couvre-nuque ; il porte une armure ; la main droite tient une lance, la gauche dirige sa monture de guerre, au côté pend une épée. Le cheval est caparaçonné de fer et porte sur la croupe et sur l'épaule l'écu des du Mas ; au-dessus court la devise : « presit decus ».

1. D'un article de M. Aloïss Hess paru dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, année 1884*, sous ce titre : *Médailles de personnages français exécutées à Lyon, en 1494, par Niccolo Spinelli de Florence*, il résulte que la médaille de Jean du Mas, que nous donnons dans la planche ci-jointe, d'après une ancienne reproduction en plomb du *musée* de Bourges, serait l'œuvre de cet artiste italien. M. Heiss la décrit ainsi d'après un exemplaire de la collection Prosper Valton à Paris : I. DVMAS. CHEVALIER. SR. DE. L'ISLE. ET. DE. BANNEGON. CHAMBELLAN. DV. ROY. Buste à gauche, tête nue. — ℞. PRESIT. DECVS. Jean du Mas en armure, tenant le bâton de commandement, sur un cheval armé et couvert d'un caparaçon orné de l'écu des seigneurs de l'Isle. — D. 80. Et il consacre à Jean du Mas une courte notice à laquelle nous *nous* bornons à renvoyer. Cette médaille avait déjà été publiée dans l'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive (année 1877, p. 162), comme faisant partie de la collection Dreyfus. M. de Cazenove, descendant de la famille du Mas, en possède un moulage, il a bien voulu nous en offrir une photographie.

§

Jean du Mas avait épousé Jacqueline Carbonnel[1] de la famille des Carbonnel Canizy[2]. De ce mariage il eut deux fils, Albert et Jacques, dont nous parlerons plus loin, et plusieurs filles, Jacqueline, Claude et Françoise au sujet desquelles nous croyons devoir donner quelques détails qui édifieront sur le monde dans lequel vivaient leurs parents.

Nous avons dit que Jacqueline avait été élevée avec ou plutôt par la fille du roi Louis XI, Anne de France, depuis duchesse de Bourbon. Celle-ci chercha à marier sa jeune compagne d'une façon digne de l'amitié qu'elle avait pour elle. D'ailleurs à cette époque le duc de Bourbon qui allait nommer Jean du Mas capitaine châtelain du château d'Ainay le Chastel[3] avait une dette à remplir vis-à-vis de son chambellan. Le précédent duc de Bourbon, Jean II, dit le Bon, celui-là même à qui Anne de Beaujeu avait su, par son habileté, soustraire la régence, était mort sans enfant le 1er avril 1488, mais il avait deux frères : l'aîné, Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, prélat querelleur et turbulent, aux mœurs plus ou moins régulières, et Pierre de Beaujeu, mari d'Anne de France. Il s'agissait pour celui-là de soustraire à son frère aîné le duché de Bourbonnais

1. Anselme, *loc. cit.*
2. Renseignement communiqué par M. de Cazenove.
3. Anselme, *loc. cit.* Cette nomination fut confirmée par lettres données aux Montils le 28 décembre 1491. — Borel d'Hauterive, *loc. cit.*, donne la date de 1481. Nous croyons qu'il y a là une erreur.

laissé vacant par la mort de Jean. L'habile et astucieuse fille de Louis XI entreprit cette tâche et elle envoya auprès de son beau-frère son chambellan Jean du Mas[1] avec mission d'amener une renonciation. Le seigneur de l'Isle, accompagné de quelques gentilshommes de l'entourage de la Régente, se rendit auprès du cardinal Charles de Bourbon. Celui-ci, accablé d'infirmités que lui avait values sa vie aventureuse, menacé d'une mort prochaine, finit par céder et abandonna à son frère tous les domaines qu'il tenait de Jean, ne se réservant que la seigneurie de Beaujolais et sacrifiant le titre de duc de Bourbon[2]. Le succès de Jean du Mas avait été complet, aussi le nouveau duc ne devait pas se montrer ingrat : lorsque Jacqueline du Mas fut en âge de se marier, il fit demander sa main par l'héritier d'une des plus illustres maisons du royaume : Gilbert de Levis, seigneur de Mirbel et de la Voulte. La maison de Levis était de haute origine[3] ; la légende la fait remonter jusqu'à la tribu de Lévi du peuple Juif ; elle s'était vu attribuer le comté de Ventadour par le mariage de Louis de Levis, seigneur de la Voulte, avec Blanche de Ventadour, fille de Louis de Ventadour et de Catherine de Beaufort, en 1472[4].

Louis de Levis était, ainsi que Jean du Mas, chambellan de Charles VIII, et son fils Gilbert avait été élevé comme enfant d'honneur du roi[5]. C'est sans doute à la

1. V. Borel d'Hauterive, *loc. cit.*
2. Michaud, *Biographie universelle.*
3. Elle blasonne d'or à trois chevrons de sable.
4. Moreri.
5. Anselme, ibid. — Sandret, *Rev. nob.*, t. X, p. 22. Bibl. nat. f. fr. ms. 20,229, cote 206.

cour de France qu'il connut sa fiancée, et lorsque celle-ci eut onze ans, il l'épousa. Le contrat fut passé le 22 novembre 1450[1] par devant Jean Baudreuil « garde du scel établi par le roi en la paroisse de Saint-Pierre-le-Moutier ». Il porte que, en considération du mariage de sa fille Jacqueline « le noble et puissant seigneur « Messire Jean du Mas, seigneur de Lisle et pour iceluy « accomplir, lui donne et constitue en dot pour tous « ses droits paternels et maternels, la somme de « six mille livres tournois monnayés, sonnants, dont « la tierce portion en nature et meubles et dont le sur- « plus monte à quatre mille livres, de harantayé au « profit de leur fille selon la coutume du pays de Bour- « bonnois. »

Quant au futur, il recevait en dot la moitié des biens présents et à venir de son père, non compris les biens de sa mère. C'est alors qu'interviennent dans le contrat Pierre de Beaujeu et Anne de France : il existait depuis de longues années un procès entre les ducs de Bourbon et les seigneurs de Levis, au sujet de l'importante propriété du Comté de Villiars, de Don, Mazillac, Vachères, Vauvert, Porsain, Margueritles et Annonay[2]. Tous ces droits, le duc de Bourbon les abandonna en faveur de Gilbert

1. Ce contrat existe en double aux arch. nat. L'original est sur parchemin et la copie est sur papier; *Titres de la maison ducale de Bourbon*, P. 1397[3], cote 1148 et P. 1362[3], cote 1,148 (vidi.).

2. Il y a à ce sujet une procédure qu'il serait très intéressant d'étudier et qui épuisa toutes les juridictions et même donna lieu à l'intervention papale. - Arch. nat., titres de la maison ducale de Bourbon, P. nos 1,375[1], cote 2,496; — 1,362[2], cotes 1,026, 1,029, 1,114, 1,141; — 1,362[1], cote 1,017; — 1,362[3], cote 1.142.

de Levis. « Item en faveur et contemplation du dict « mariage, mes dicts seigneur et dame suffisamment « autorisée de mon dit seigneur et duc (de Bourbon- « nais) par amour qu'ils ont des dicts seigneurs de la « Voulte et de l'Isle, singulièrement de la dicte Jacque- « line qui a été nourrie avec ma dicte dame... ap- « prouvent la convention, cèdent et transportent au « seigneur de la Voulte tous les droits et actions, etc. »

Certes le cadeau n'était pas banal, et la haute intervention qui apparaît à ce contrat n'était pas un mince titre d'honneur pour Jean du Mas. D'ailleurs il ne semble pas que le gendre de celui-ci ait eu dans la suite à se plaindre de la fortune : Gilbert de Levis devint grand pannetier du roi, en 1496 ; plus tard, il accompagna François Ier dans ses guerres ; il combattit avec courage à Marignan où il fut blessé, et il mourut en 1529. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Rulfe près Valence, lieu ordinaire de sépulture des membres de sa famille [1]. Quant à sa femme, elle vécut jusqu'à un âge avancé et mourut en 1566, à quatre-vingt-six ans [2]. Disons pour terminer qu'elle eut quatre enfants et que tous firent bonne figure dans le monde [3]. Gilbert II qui continua la lignée de la maison de Ventadour, bientôt érigée en duché-pairie, et épousa Suzanne

1. ANSELME, *loc. cit.*

2. Bibl. nat. f. fr. ms. 24,008, p. 1,825 et 24,048, p. 241. — Ces deux manuscrits disent par erreur évidente que Jacqueline du Mas était fille de Jacques du Mas Ier de l'Isle, chambellan du roi de Sicile, grand maître des eaux et forêts. C'est Jean du Mas qu'il faut lire. On sait que Charles VIII porta le titre de roi de Sicile. V. JALIGNY, *loc. cit.*, p. 147.

3. BOREL D'HAUTERIVE, *loc. cit.*

de Leyre [1]; Pétronille qui, veuve d'André de Crussol, se remaria en 1524 avec Joachim de Chabanne; Blanche qui devint baronne du Sault par son mariage avec Louis d'Argout[2]; enfin Jacqueline qui épousa, le 28 juillet 1539, Jean de Damas, baron de Digouin, seigneur de Clessy, du Cheylard, de Mareuil, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant du roi en Bresse. Ajoutons à ce propos que si la fille du seigneur de l'Isle se montra sans doute bonne fille, bonne épouse et bonne mère, elle ne fut cependant pas le modèle des belles-mères, car en 1547, son gendre, Jean de Damas, était obligé de protester contre la prétendue détention dont sa femme était l'objet de la part de sa belle-mère qui refusait de se séparer de sa fille, et il était obligé de lui faire sommation pour rentrer en possession de son épouse [3]. Il devait s'en séparer judiciairement en 1550.

La seconde fille de Jean du Mas, Claude, contracta une alliance non moins illustre : elle épousa Adrien de Hangest [4], fils de Jean de Hangest, conseiller chambellan du roi. Lui-même parvint aux plus hautes dignités à la cour, il fut à son tour conseiller chambellan du roi, puis bailly et capitaine d'Evreux et du château du Louvre, seigneur de Genlis et enfin, en 1520, grand

1. Bibl. nat. f. fr. ms. 24,048 précité.

2. D'après Bibl. nat. ms. f. fr., 24.048 précité, elle aurait épousé Louis de Paule, baron de Roussillon.

3. Arch. du Cher, E. 1,118. C'est M. de Cazenove qui a bien voulu nous indiquer cette pièce. V. aussi *Généalogies berruyères* par le comte de Maussabré, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXIe volume, p. 212 et suiv.

4. Hangest porte d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

échanson de France [1], ce qui était une des plus grandes charges du royaume. Adrien de Hangest mourut en 1532, et Claude du Mas en 1535, laissant quatre enfants : Jean qui fut évêque de Noyon en 1577 [2] ; François qui succéda à son père dans la charge de capitaine du château du Louvre, et serait mort de la rage à Strasbourg ; N... qui se distingua à la bataille de Cérisoles, et fut tué à Châlons en 1544, et Jean qui eut la seigneurie d'Ivoy, du chef de sa mère Claude du Mas. Il prit, comme protestant, et sous le nom du capitaine d'Ivoy, une part active aux guerres de religion, s'empara de Bourges en 1562, et mourut sans laisser de postérité.

La dernière fille de Jean du Mas aurait été Françoise; elle est citée comme ayant épousé Adrien de Genlis [3]. Il y a tout lieu de croire qu'elle doit se confondre avec Claude dont nous venons de parler.

Jean du Mas avait richement marié ses enfants, il avait dignement et honorablement rempli ses charges à la cour. Malgré les faveurs dont il avait été comblé, il faut croire qu'il ne s'était pas enrichi, car nous voyons que le roi est bientôt obligé de faire à son favori de nouvelles générosités. Par lettres adressées de Montils-lès-Tours du 28 décembre 1491, Charles VIII lui faisait payer en 1493 « une somme de 4,000 écus d'or en récompense de ses services et frais qu'il avait faits en Picardie, l'année précédente, pour ses affaires *urgentes* et des dettes qu'il avait contractées en mariant ses

1. MORERI. — ANSELME, VII. p. 747.
2. ANSELME, II, p. 297.
3. Abbé PÉRIGAUD, ms. cité.

filles, et ce en outre des bienfaits qu'il avait reçus du roi et qu'il pourrait en recevoir à l'avenir [1]. »

C'est en Italie que devait mourir Jean du Mas. Il accompagna le roi dans cette promenade plus triomphale que belliqueuse et il était, le 4 mai 1495, à côté de Charles VIII quand celui-ci fit son éclatante entrée à Naples; mais il ne le suivit pas à son retour en France, il resta pour accomplir certaine mission sur laquelle nous n'avons pas de détails. Il ne devait pas en revenir : il mourut à Florence le 13 juillet 1495 et y fut inhumé dans l'église de l'Annonciata [2].

Jean du Mas avait été chambellan et conseiller de Louis XI, de Charles VIII et du duc de Bourbon, écuyer d'écurie de Louis XI, grand-maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de France, bailli du Cotentin, vicomte de Murat, baron de Tourville, capitaine de Pontorson, capitaine d'Ainay-le-Chastel, seigneur de l'Isle, de Bannegon, d'Ivoy [3], de Vigouroux, de Renneville et de la Chapelle.

IV

JACQUES II DU MAS.

L'un des fils de Jean fut Jacques II[e] du nom ; il est qualifié seigneur de l'Isle en 1507, quoique cependant,

1. ANSELME, VIII, p. 899.

2. Nous devons ces derniers renseignements à l'obligeance de M. de Cazenove.

3. M. BUHOT DE KERSERS, *loc. cit.* dit que Ivoy aurait été porté dans la famille du Mas par Jehanne de Rochechouart. Nous n'avons rien pu découvrir se rattachant à ce fait.

à la même époque, son frère Robert portât déjà ce titre, ainsi que nous allons le voir dans la suite[1]. Il prit aussi le nom de seigneur d'Ivoy[2], et aurait possédé également la seigneurie de Bannegon en 1516[3]. Il n'aurait pas eu d'enfants.

Il prit part sous Louis XII aux guerres d'Italie, et s'y fit remarquer dans deux circonstances qu'il est intéressant de signaler.

C'était en 1507, Louis XII avait déjà perdu le royaume de Naples, il venait, pour combattre les Vénitiens, de contracter une alliance avec ce même pape Jules II qui lui avait suscité de graves embarras pendant la dernière campagne, lorsqu'une révolte éclata à Gênes. Il fallait se hâter d'arrêter ces troubles si la domination française ne voulait pas se voir tenue tout à fait en échec dans l'Italie. Le roi partit donc lui-même pour l'Italie et rassembla autour de Gênes une importante armée qu'il fit avancer devant la ville en passant par les gorges de Pozzevera (Poulcevera). C'est là qu'eut lieu un engagement dont Jacques du Mas fut le héros. Les rebelles ayant appris le mouvement de l'armée française, avaient envoyé un parti des leurs défendre ces défilés montagneux. Ceux-ci construisirent sur la hauteur un camp retranché qui dominait le passage. C'est alors que Charles d'Amboise, commandant pour le roi, « appela un jeune gentilhomme, nommé Jacques du Mas, sei-

1. JEAN D'AUTON, *Exorde sur les gestes annales du christianissime roi Louis XII^e^ du nom.* Collection de l'Histoire de France. t. IV, p. 183.

2. BUHOT DE KERSERS, *loc. cit.*, canton de La Chapelle-d'Angillon.

3. Ibid.

gneur de l'Isle, lui bailla [1] » un certain nombre de soldats et lui donna mission d'aller reconnaître et de forcer le passage. Jacques du Mas s'adjoignit quelques compagnons et partit à la tête de sa troupe ; « mais « ceux-ci n'eurent guère monté, que villains de toute « part leur furent en barbe et commencèrent à bien « escarmoucher [2]. » Le combat fut vif : les ennemis descendaient les pentes de la montagne, se précipitaient sur les Français et, pendant que ceux-ci cherchaient à réparer le désordre mis dans leurs rangs, ils remontaient dans les retranchements et accablaient les assaillants d'une grêle de traits. Cependant l'attitude martiale de cette poignée de Français vint à bout des Génois qui, au nombre de 600, durent abandonner leurs positions [3]. Jacques du Mas avait accompli courageusement sa mission.

Il devait également pendant le siège de Gênes se conduire avec éclat. Il faisait partie des troupes qui tenaient en échec les Génois occupant les positions qui dominaient la ville. Les Suisses voyant le danger de l'attaque avaient refusé de marcher ; Louis XII dut avoir recours à ses chevaliers : c'est là qu'on vit donner la fine fleur de la noblesse française, la plupart gentilshommes de la maison du roi : Jacques de Bourbon Comte de Roussillon, Jean Stuart, Jacques de Rohan, Meri de Rochechouard, le chevalier Bayard, Louis de Genlis ; « là aussi, dit le chroniqueur, était à cheval « Jacques du Mas, seigneur de l'Isle... lesquels firent

1. Jean d'Auton, *ibid.*
2. Ibid.
3. Guichardin, *Histoire.*

« une sanglante exécution de Gennevoys qui toujours « se défendoient et eux retirant en la cime de la mon- « tagne, et tant de traits tirèrent que quatre-vingts « Français et Allemands y moururent et plus de quatre « cents y furent blessés[1]. »

Nous ne savons pas autre chose sur Jacques du Mas, mais ces deux faits d'armes constituent des « états de services » suffisants pour que le seigneur de l'Isle mérite de ne pas se voir oublié.

V

ROBERT DU MAS. — PIERRE II DU MAS.

Robert du Mas semble avoir été le fils aîné de Jean; c'est lui qui continua la lignée de sa maison. Il porta les titres de seigneur de l'Isle, le Coudray, Felletin, Hauterive et de Boisgueffier en Berri, terre que possédait déjà Pierre Ier mais que nous n'avons pas retrouvée dans la liste des fiefs de Jean. Il semble qu'il hérita auprès de Charles VIII et de Pierre de Beaujeu de la faveur dont jouissait Jean du Mas, quoique le rôle qu'il joua n'ait pas été si important; tout au moins, nous n'avons pu en retrouver trace.

Il fut cependant chambellan de Charles VIII[2] et il semble qu'il ait accompagné ce dernier pendant l'ex-

1. D'Auton, *loc. cit.* V. aussi Daniel, *Histoire de France*, VII, p. 138.

2. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*. — Robert de Briançon, *État de Provence dans sa noblesse*, II, 35. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, 1852.

pédition d'Italie, mais il ne resta pas après la campagne comme le fit son père et il était avec le roi quand celui-ci revint en France [1].

Le duc de Bourbon lui octroya la succession de Jean du Mas dans la charge de capitaine chatelain d'Ainay-le-Chastel [2] par lettres données à Lyon le 21 novembre 1495, et le dernier jour de novembre 1503, il le nomma capitaine du château de Crozan, dans la Marche, importante forteresse dont les ruines grandioses couronnent encore aujourd'hui l'un des sites les plus sauvages et les plus pittoresques des bords de la Creuse.

Il épousa le 29 mai 1505, Jeanne de Fontenay, nièce d'un des compagnons de son père à la cour, Amaury de Fontenay, chambellan du roi ; celle-ci d'une noble maison du Bourbonnais, qui devait bientôt se confondre avec celle de Montsaulnin, lui apporta en dot la terre de Riffardeau qu'elle tenait de son père, Jean de Fontenay, seigneur de Moison, Montigny et Riffardeau, époux de Louise de Saint-George et qu'il avait achetée vers 1479 [3].

Robert du Mas mourut en 1525 ou 1526 laissant sept enfants ; trois filles : Gilberte et Catherine dont nous ne savons rien ; Françoise qui épousa N... seigneur de Verrières, et quatre fils : Jean, Jacques et Pierre que nous étudierons séparément, qui tous portèrent le nom de seigneur de l'Isle, et enfin N... qui embrassa la vie religieuse [4].

1. Renseignement fourni par M. de Cazenove.
2. Borel d'Hauterive, *ibid.* — Anselme, *loc. cit.*
3. La Thaumassière, *Histoire de Berri*, IX, LVI.
4. Abbé Périgaud, ms. cité.

Robert du Mas avait en 1505 acheté la seigneurie d'Hauterive[1] située sur les bords de l'Arnon à peu de distance de l'Isle. Quelque temps après la mort de son mari, Jeanne de Fontenay eut sans doute à traverser quelques moments difficiles car elle fut sur le point de vendre Hauterive à sa belle-sœur Françoise (ou Claude[2]) que nous avons vu épouser Adrien de Genlis. Les fermiers, comme aujourd'hui, étaient récalcitrants pour payer, et il fallait trouver de l'argent. Mais si nous avons bien compris le passage du manuscrit qui rapporte ce fait[3], Jeanne de Fontenay put faire rentrer ses fermages et la vente fut annulée. La veuve de Robert du Mas mourut vers 1550 ou 1552[4].

1. BUHOT DE KERSERS, *loc. cit.*

2. Voir plus haut, p. 130.

3. Abbé PÉRIGAUD, ms. cité. On y lit le curieux passage suivant d'après M. Bauldon : « En 1528, en présence de Jean Deblois, « notaire royal à Concressault, demoiselle Jeanne de Fontenay, « dame de Riffardeau, veuve de Robert du Mas, en son vivant « seigneur de l'Isle et d'Hauterive, tant en son nom qu'en la « garde de Jehan, Jacques, Pierre, Françoise, Philiberte et « Catherine Dumas, ses enfants, vendit à noble et puissant « seigneur Adrien de Genlis et dame Françoise Dumas, son « épouse, sœur dudit défunt Robert, le château et terre d'Haute- « rive tenu en fief et justice du seigneur baron de Linières aux « charges anciennes qui sont 10 livres de rente pour le lumi- « naire de la chapelle du dit lieu, envers le vicaire et chape- « lain d'icelle, 20 livres de rente dus au curé de la Celle, 5 aux « religieux de Chezal-Benoît, et 38 livres de rente à elle vendresse « et autres moyennant la somme de 3.590 livres payée « comptant en acquit de la vendresse à plusieurs créanciers en « écus d'or au soleil aujourd'hui Louis d'or de 20 livres qui « valaient 41 livres tournois. Mais tôt après la dite dame retira « cette terre et fit compter l'argent par Me François Amourette « licencié en lois, fermier de l'Isle et Pierre Marchand fermier « de Hauterive en présence de Pierre Cauchois, notaire. »

4. Son testament est du 6 janvier 1550. — ROBERT DE BRIANÇON, *loc. cit.*, II-125.

§

Des fils de Robert Dumas et de Jeanne de Fontenay, Jean et Jacques semblent être restés seuls en Berri. Pierre II, qui porta cependant le nom de seigneur de l'Isle et de Bannegon, se retira dans le pays de Foix, sans doute au moment de son mariage qui eut lieu le 4 décembre 1528 avec Marie Dupuy, fille de Marie Jérôme Dupuy, seigneur de Pradies, gouverneur et capitaine du château de Bastide.

Pierre du Mas était capitaine de cent hommes d'armes et fut nommé par François Ier commandant du quartier des Bordes, titre qu'on retrouve rapporté dans son testament le 4 juillet 1539 et dans celui de sa veuve le 14 mai 1546. En 1542 il reçut encore en qualité de seigneur de l'Isle aveu de servitude de Jean Roulet demeurant à la Marche [1]. Il mourut de blessures reçues au service et laissa deux enfants : une fille, Jacqueline, et un fils, Armand, qui embrassa la religion réformée et dont la postérité s'est continuée jusqu'à notre siècle sous le nom de du Mas de Marveille [2].

1. Arch. nat., série P, 798 (II). Reg. in-fo, titre du duché de Châteauroux.

2. Borel d'Hauterive. *loc. cit.*, 1852. C'est à un des descendants de cette branche, M. de Cazenove, que nous devons plusieurs des renseignements reproduits ci-dessus : M. de Cazenove, avec la plus gracieuse obligeance, a bien voulu nous mettre au courant du résultat des recherches qu'il a entreprises sur sa famille et faciliter ainsi notre travail par son érudition et sa courtoisie. Nous lui en exprimons nos remercîments les plus sincères.

VI

JEAN II ET JACQUES III DU MAS.

Jean et Jacques semblent avoir possédé l'Isle simultanément à la mort de leurs parents. Cela paraît ressortir de l'ordonnance de terrier rendue par François Ier en 1546 en faveur de « Jean et Jacques du Mas, « écuyers, seigneurs de l'Isle, Chanceaux, Felletin et « le Coudray [1]. » D'après ce terrier, à cette époque la seigneurie de l'Isle atteignait les localités suivantes: La Noue, les Mottes, le Perron, Malleray, les Mousseaux, Touchay, la Ruelle, Saint-Hilaire, les Chenuats, Rezay, Préalle, les Martinats, les Cotes et les Matherons.

Nous retrouvons encore ces deux frères plaidant ensemble contre Jean Acarie, seigneur de Bourdel en 1552 [2]. Mais peu de temps après, ils se séparèrent. Jacques eut alors Riffardeau et Bannegon, qu'il habita sans doute [3]. Il mourut vers 1555 après avoir épousé Françoise de Sorbiers [4] dont il n'aurait eu qu'un fils, Antoine du Mas, sieur de Riffardeau dont la postérité ne nous est pas connue.

Jean, qui posséda seul la terre de l'Isle quand son frère se fut retiré à Bannegon, ne semble pas y avoir beaucoup résidé. Cependant il est cité au nombre des

1. Arch. du Cher. E-880 copie collationnée faite en 1722.
2. ANSELME, *loc. cit.*
3. BUHOT DE KERSERS, *loc. cit.*
4. La noble famille de Sorbiers était de Châtillon-sur-Indre. LA THAUMASSIÈRE, XI, L, 1.

seigneurs de Berry qui assistèrent à l'assemblée réunie en vertu de l'ordonnance du 9 juillet 1539 par le rédacteur des coutumes. Il épousa le 27 décembre 1542, Honorade de Castellane, fille de François de Castellane, baron d'Allemagne et de Jeanne Gaste de la Barge, dame d'Oize et de Vitrolle[1]. La maison d'Allemagne appartenait à la plus haute noblesse de Provence et prétendait retrouver son origine dans les premiers rois de Castille[2]. Ce mariage honorable appela Jean dans le pays de sa femme, mais il ne négligea pas ses propriétés du Berri. C'est ainsi que nous le voyons, en 1546, vendre à Claude de Laubespine la terre de Hauterive sur laquelle celui-ci fit bâtir un château princier dont il reste à peine quelques ruines aujourd hui[3]. C'est ainsi encore qu'il rendit, en 1559, hommage pour l'Isle à Charles de La Rochefoucault, seigneur de Linières[4]. Jean du Mas laissa trois enfants, Nicolas, Timothée et Sara. Cette dernière épousa Thadée Baschi, seigneur de Saint-Estève et en deuxièmes noces, Simon de Villeneuve, seigneur de l'Espinouze.

1. La Chesnaye-Desbois, *loc. cit.*
2. Moreri.
3. M. Buhot de Kersers dit que Jean II du Mas vendit la terre de l'Isle à Claude de Laubespine ; c'est évidemment Hauterive qu'il faut lire. Voir d'ailleurs ce que dit le savant archéologue sur cette dernière terre.
4. Abbé Périgaud, ms. cité. Charles de La Rochefoucault fut seigneur de Linières de 1559 à 1583.

VII

TIMOTHÉE ET NICOLAS DU MAS.

Avec Timothée et Nicolas du Mas, la terre de l'Isle devait sortir de cette maison. Le père de ces deux seigneurs mourut-il en laissant une situation embarrassée ? Son mariage ne semblerait pas devoir autoriser à le penser, non plus que les alliances brillantes que contractèrent ses enfants. Il faut plutôt dire que cette famille qui avait quitté le Berri pour vivre en Provence et dans le midi chercha à se défaire d'une terre éloignée, située en dehors de son rayon d'existence. Cependant nous voyons que Timothée du Mas n'accepta la succession de son père que sous bénéfice d'inventaire : Henri III rend en effet une ordonnance de terrier en 1576 en faveur de : « notre cher et bien-aimé Timothée « du Mas, seigneur de l'Isle et des seigneuries de « Chanceaux, Boys de Lafont et Felletin, héritier sous « bénéfice du défunt, Jean du Mas, son père[1]. » Ce terrier fut terminé en 1578 et nous verrons qu'en 1579 la terre de l'Isle était passée à d'autres mains.

Timothée mourut vers 1576 ; il avait épousé Françoise d'Albert, fille d'Antoine d'Albert, seigneur de Rogasse et d'Honorade de Bernus. Sa femme lui avait apporté en dot la seigneurie de Lac qu'elle reprit à son veuvage et qu'elle donna le 14 juillet 1577, à son second

1. Arch. du Cher, E, 801.

mari, François de Vintimille, des comtes de Marseille, baron de Tourves, gouverneur de Provence[1].

§

Nicolas rendit hommage pour l'Isle à Charles de la Rochefoucault, seigneur de Linières, le 27 septembre 1576[2], sans doute à la mort de son frère qui n'eut pas d'enfants et dont il hérita. Il avait également bénéficié de l'héritage de son oncle, Melchior de Castellane, baron d'Allemagne, en 1558, à la condition de porter le nom et les armes de cette maison.

Il fut chef du parti des Huguenots et fut tué à la bataille qui eut lieu entre Allemagne et Riez[3] et où Lesdiguières infligea au sieur de Vins, commandant pour la Ligue en 1586, une sérieuse défaite[4].

Il avait épousé Jeanne de Grasse, fille de Claude, comte de Bar et eut des enfants qui ont continué la postérité des comtes d'Allemagne et des du Mas de Castellane dont descendait le maréchal de l'Empire[5].

1. Anselme, *loc. cit.*
2. Abbé Périgaud, ms. cité.
3. Riez, chef-lieu de canton des Basses-Alpes.
4. Davila, *Histoire des guerres civiles*, I-viii, p. 526.
5. Communiqué par M. de Cazenove.

VIII

BEAUFORT MONTBOISSIER, MARQUIS DE CANILLAC, SES CAMPAGNES PENDANT LA LIGUE. — SA MORT, SON FILS. — PREMIER SIÈGE DU CHATEAU DE L'ISLE.

De la famille du Mas, la seigneurie de l'Isle passa entre les mains de celle des Beaufort-Montboissier Canillac.

Les Montboissier prenaient leur origine de Hugues-Maurice, surnommé le Décousu [1] qui vivait en 966, et plusieurs d'entre eux furent illustres. Vers la fin du XV^e^ siècle ou au commencement du XVI^e^, Jacques, fils de Jean, seigneur de Montboissier, et d'Isabeau de Beaufort, hérita de son oncle maternel Jacques de Beaufort, marquis de Canillac, vicomte de la Motte [2], à la charge de porter le nom et les armes des Beaufort [3]. Ce fut cette branche qui posséda l'Isle après les du Mas.

1. DECOURCELLE, *Dictionnaire de la noblesse.* — MORERI.

2. La maison de Beaufort remonte à Roger ou Rogier qui prit son nom d'une terre située en Limousin. Le nom de Beaufort lui vint d'un autre fief dépendant de la province d'Anjou, qui fut donné à Guillaume II, seigneur de Rozier par Philippe de Valois. Cette famille alliée aux plus considérables du royaume a donné naissance aux papes Clément VI, 1342-52, et Grégoire IX, 1370-78.

3. Ecartelé au 1 et 4 d'azur à un lévrier rampant d'argent colleté de gueules, à une bordure crénelée d'argent, qui est Montboissier ; au 2 et 3 d'argent à une bande de gueules accompagnée de six roses de même posées en orle, qui est Canillac ; sur le tout : d'or semé de croisettes de sable au lion de même brochant sur le tout, qui est Beaufort. La branche ainée de cette famille fut celle des comtes d'Alais, Champeaux, et Saint-Georges qui s'est éteinte en 1725. *Archives de la noblesse*, par LAINÉ, Auvergne. — *Armorial général*, Auvergne, II.

En effet nous voyons le 10 janvier 1579, « Jehan de « Beaufort, seigneur du fief de l'Isle, rendre hommage « à Charles de la Rochefoucault, seigneur de Linières [1].» et quelques mois plus tard, le 4 juillet 1579, nous retrouvons « Messire Jean de Beaufort de Montboissier, « marquis de Canillac » donner une procuration à l'effet de rendre hommage à « Monseigneur le duc de « Montpensier, seigneur du Chastelet » pour raison des fief et seigneurie de l'Isle-sur-Arnon, Justice de Malleraye, les Mousseaux Vigoune, etc. [2] »

Jean de Beaufort Montboissier, marquis de Canillac, comte d'Alais, seigneur de l'Isle, était fils de Jacques de Montboissier, l'héritier de Jacques de Beaufort. Il épousa en 1565, Gilberte de Chabanne, fille de Joachim de Chabanne, marquis de Curton, sénéchal de Toulouse, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis et de sa quatrième femme Charlotte de Vienne [3]. Sans être parent de la maison des du Mas, le nouveau seigneur de l'Isle n'était pas étranger à cette famille ; son beau-père Joachim de Chabanne, qui s'était marié quatre fois, avait épousé en premières noces Pétronille (ou Péronelle) de Levis-Ventadour, veuve d'André de Crussol qui n'eut qu'un fils mort jeune, et qui, comme nous l'avons vu, était la petite fille de Jean du Mas, le

1. Abbé PÉRIGAUD, ms. cité.

2. Arch. de l'Indre, registre du duché-pairie de Châteauroux. — Acte sur papier coté n° 2... signé Simonneau, notaire. — François de Bourbon, duc de Montpensier, avait épousé Louise de Bourbon, femme d'André dernier des Chauvigny et par cela même héritier des biens de cette maison.

3. Bibl. nat. f. fr. ms. 24,048, p. 63. — MORERI, à l'article Chabanne. V. plus haut, p. 129.

conseiller de Louis XI, de Charles VIII et du duc de Bourbon [1].

Le marquis de Canillac ne dut pas résider souvent dans son château de l'Isle quoiqu'il fut propriétaire d'autres fiefs voisins [2], mais ardent catholique, il se mêla aux luttes de la Ligue et s'y donna avec fougue.

Il était déjà dans l'Aunis en 1570. C'était l'époque où la guerre de religion se faisait avec le plus de violence dans cette partie de la France. L'armée royale venait de gagner l'éclatante bataille de Jarnac ; mais elle avait été battue à Saint-Jean-d'Angély ; c'est à la suite de ce succès que les protestants vinrent mettre le siège devant Saintes. Le lieutenant du roi, chargé de la défense de cette ville, était le futur seigneur de l'Isle. Jean de Beaufort avait avec lui 1,400 catholiques résolus à défendre héroïquement la place, mais la ville était mal située pour soutenir un siège ; elle était dominée par des collines qui en favorisaient l'attaque, et ses fortifications étaient en mauvais état. C'est sur les hauteurs environnantes que le chef des Huguenots, René de

1. Il est assez intéressant d'ajouter que le 8 juillet 1432, Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne de la branche aînée des Beaufort dont le nom fut continué par les Beaufort-Canillac et plus tard par les Montboissier, avait épousé sans le consentement de ses parents Blanche de Gimelle dont il était éperdûment amoureux. De ce mariage naquit une fille, Catherine de Beaufort, dame de Chaslus qui épousa, en 1445, Louis, comte de Ventadour, seigneur des Granges, d'où une fille unique, Blanche, qui se maria, le 12 juillet 1472, à Louis de Levis, seigneur de la Voulte, lequel devint beau-père de Jacqueline du Mas, la favorite d'Anne de Beaujeu. — V. plus haut, p. 126.

2. Le 11 juin 1582, il acheta la part de la terre de Culan possédée par Jean de Culan, seigneur de Brécy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III. — V. LA THAUMASSIÈRE, *Histoire de Berry*, l. IX, ch. XXIV.

Pontivy, vint établir son artillerie. Il pensait que la seule vue des canons, braqués sur la ville, suffirait pour intimider la défense, aussi, avant de commencer l'attaque, envoya-t-il un trompette sommer Beaufort de rendre la place. Le marquis de Canillac répondit que lui et les siens voulaient mourir sur les remparts plutôt que de souscrire à aucune condition. René de Pontivy commença alors le bombardement et en même temps dépêcha son lieutenant, Soubise, avec une colonne volante pour donner l'assaut. Canillac, à la tête des troupes du roi, s'élança contre les protestants, les repoussa furieusement jusque dans leurs retranchements où Soubise fut ramené blessé. Un second assaut fut encore repoussé avec la même vigueur, mais le bombardement continuait, tandis qu'à l'intérieur de la ville les vivres commençaient à manquer. Bien plus, les assiégés apprirent que Puygaillard qui devait accourir à leur secours venait d'être battu. Il fallut donc capituler, mais Beaufort obtint les honneurs de la guerre et put conduire ses troupes jusqu'à Saint-Jean-d'Angély avec armes et bagages[1].

Le marquis de Canillac était déjà depuis quelques années seigneur de l'Isle, lorsqu'il fut chargé d'une mission aussi délicate qu'importante, mais dans laquelle ses convictions de ligueur furent mises à une épreuve qui devait en avoir raison.

Marguerite de Valois, la célèbre femme d'Henri de Navarre, venait de quitter son mari sous le prétexte

1 Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, l. V, ch. xxvii. — Massion, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. IV, p. 227.

qu'il avait été excommunié par le Pape Sixte V, et vers 1585, elle s'était retirée dans sa ville d'Agen. Les habitants l'en chassèrent bientôt et elle dut se réfugier dans son château de Carlat ; là encore ne se croyant pas en sûreté, elle voulut chercher une retraite ailleurs. Mais le roi Henri III, par une de ces intrigues comme il s'en nouait et s'en dénouait tant à cette époque, voulant faire croire à la mort de la reine de Navarre pour pouvoir lui-même se rapprocher de son mari en faisant miroiter devant ses yeux la possibilité d'un autre mariage, dépêcha Jean de Beaufort [1] pour arrêter Marguerite et l'enfermer étroitement dans la forteresse d'Usson en Auvergne, château situé à pic sur un rocher et où il était facile de séparer un prisonnier du commerce des humains. Il ne devait pas être facile d'en séparer Marguerite : Jean de Beaufort s'empara cependant de la reine de Navarre et la conduisit à Usson. Là il commença par surveiller étroitement sa prisonnière, mais il avait affaire à forte partie. L'astucieuse Marguerite chercha-t-elle à corrompre son geôlier ? Celui-ci fut-il fatalement subjugué par des charmes qui s'étaient si souvent prodigués ? Toujours est-il qu'Amour eut raison de Mars et que Canillac devint éperdûment épris de la prisonnière. La jalousie même s'emparant de son cœur, il fit juger, condamner et pendre le dernier amant de la reine, un nommé Aubiac, ancien valet d'écurie, que par un caprice royal, celle-ci avait honoré de son attention.

Marguerite résolut de profiter du sentiment qu'elle

1. Sur cette intrigue et le rôle qu'y joua le seigneur de l'Isle, V. *Mémoires inédits* de MICHEL DE LA HUGUERYE, II, 373. édition de la Société de l'histoire de France.

voyait naître : elle sut si bien enjôler son gardien, que, pour plaire à sa dame, celui-ci changea complètement le personnel de la garnison et eut la complaisance de le remplacer par des hommes que désigna la prisonnière. Mais le tour était joué : le galant marquis ne devait même pas obtenir la récompense qu'il espérait et malgré ses supplications, et aussi, dit-on, la force qu'il ne dédaigna pas d'employer pour briser la résistance, une fois le château rempli de ceux que la reine y avait appelés, il en fut chassé et dut abandonner sa captive[1].

Nous ne savons comment Henri III récompensa le seigneur de l'Isle sur la façon dont il avait exécuté ses ordres ; cependant celui-ci n'en resta pas moins dévoué ligueur, et nous le retrouvons quatre ans plus tard en Touraine, commandant l'artillerie du duc de Mayenne, qui s'avançait sur Tours où le roi de France et le roi de Navarre venaient de se réunir en 1589. Établi à Châteaurenault, Mayenne apprenait que quelques compagnies royales, commandées par le comte de Brienne, occupaient Saint-Ouen, position située entre Châteaurenault et Amboise, il y envoya une troupe flanquée d'artillerie sous les ordres de son favori Canillac avec mission de le déloger. L'engagement fut assez vif, Brienne dut se rendre, mais le seigneur de l'Isle fut blessé à mort d'un coup d'arquebuse tandis qu'il s'occupait à dresser une batterie, le 28 avril 1589[2].

1. *Divorce satyrique.* — V. également les *lettres* de Marguerite de Valois, édition de l'*Histoire de France*, p. 208. — Mémoires de Marguerite de Valois, même édition, p. 3. — Michel de la Huguerye, *loc. cit.* — Davila, *Histoire des guerres civiles*, II, viii, p. 521.

2. De Thou, *Histoire universelle*, l. 95. — Pierre de l'Estoile,

§

Du mariage de Jean de Beaufort avec Jacqueline de Chabanne, nous ne connaissons qu'un fils : Jean-Timoéon de Beaufort Montboissier, marquis de Canillac, comte d'Alais, qui épousa Gasparde de Miolans, fille de Jacques de Mitte de Miolans, chevalier des ordres du roi, baron de Miolans, de Chevrières et de Saint-Chamont, lieutenant-général pour le roi au gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Ce fils habita-t-il l'Isle? fut-il même seigneur de l'Isle? nous ne saurions le dire. Il guerroya d'abord pour la Ligue en Auvergne, se rangea plus tard dans le parti d'Henri IV qui lui donna la charge de gouverneur de cette province [1], enfin mourut en 1598. Sa veuve, après avoir épousé en secondes noces Henri de la Châtre, comte de Nançay, contracta une troisième alliance avec Claude de Laubespine, marquis de Châteauneuf, seigneur de Saint-Julien, Beauvoir, Hauterive et Verrières, né le 5 avril 1575, maréchal de camp et frère du célèbre ministre d'État [2].

mémoires, journaux : *journal d'Henri III*, t. III, p. 285. — DAVILA, *loc. cit.* l. X, p. 691. Bibl. Nat. f. fr. ms. n° 24,048. p. 65.

1. V. AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *loc. cit.*, p. 200, note 1. — Président IMBERDIS, *Histoire gén. de l'Auvergne*, t. II, l. V. Ces deux auteurs semblent parfois avoir confondu le père et le fils. — V. lettre d'Henri IV au marquis de Canillac. (Bibl. Nat. fond *Béthune* ms. 3,456), publiée dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*, IX, p. 128.

2. De ce mariage ne naquit qu'une fille qui entra au couvent. LA THAUMASSIÈRE (XI-III) dit que le mariage de Gasparde de Chevrier avec Claude de Laubespine précéda l'union qu'elle contracta avec Henri de la Châtre. Nous croyons que c'est une

C'est uniquement par le troisième mariage de la veuve de Jean-Timoléon de Beaufort que nous sommes ramenés dans les environs du château de l'Isle. Et cependant les murailles du manoir des du Mas éprouvaient le contre-coup des guerres qui désolaient cette province. Déjà, en 1569, le pays avait été ravagé, pillé et incendié par les reîtres du duc de Deux-Ponts qui, à quelques centaines de mètres du château de l'Isle, avaient brûlé toute une partie de l'église Saint-Martin de Touchay, mais il semble qu'à cette époque, aucun fait de guerre ne se soit passé sous les murs de l'Isle. Il n'allait pas en être longtemps de même : peu de temps après la mort de Jean de Beaufort dans le combat de Saint-Ouen, le château qui devait appartenir encore à la famille du ligueur était compté au nombre des places du Berri qui tenaient pour le roi. Jean-Timoléon de Beaufort s'était-il déjà rallié au parti de Henri IV? Cela ne semble pas probable s'il faut en croire les historiens qui le font commander la Ligue en Auvergne en 1592, après la bataille d'Issoire [1].

Ce qui est plus probable, c'est que ne s'occupant pas de son château de Berri, il l'avait laissé à la garde d'un

erreur. Nous avons en effet sur les registres paroissiaux de la commune de Touchay (V. notre étude précitée, p. 22) relevé « Gasparde Chevrière. espouse du seigneur de Châteauneuf » marraine de Philippe de Brosse le 22 septembre 1637.

V. aussi Bibl. Nat. f. fr. ms. 24,005, p. 209 où on trouve la confirmation de ce que nous avançons.

1. V. Président Imbert déjà cité. Mais cette histoire contenant quelques faits certainement inexacts. nous nous demandons s'il n'a pas été fait confusion avec quelque autre membre de la famille de Canillac. Nous ne donnons cette opinion que sous la plus extrême réserve.

intendant ou même d'un simple fermier, et que celui-ci ne crut pas devoir faire bande à part au milieu du mouvement qui se produisait dans la province en faveur du roi et de son gouverneur, M. d'Arquian, qui avait remplacé M. de la Châtre après que celui-ci eut publiquement rompu avec Henri IV. Il y eut à ce moment une incessante guerre d'escarmouches dans tout le pays, prises et abandon des moindres places ou châteaux, attaques à main armée, pillages, incendies, faits de guerre de toutes sortes qui causèrent une ruine et une désolation générales. C'est ainsi qu'en 1591, Claude de la Châtre, qui venait d'être obligé de lever le siège d'Aubigny, résolut, pour se venger de son échec, de porter la guerre sur les confins du Bourbonnais. A la tête d'une petite armée, muni de deux canons et d'une couleuvrine, il se rendit à Saint-Amand, reçut sans résistance la soumission de Linières et se dirigea vers Le Châtelet qu'il s'apprêtait à occuper lorsqu'il apprit que M. d'Arquian arrivait au secours de cette place avec 1,200 chevaux. Il dut se réfugier à Châteaumeillant et mettre son artillerie à l'abri du formidable donjon de Culan. Mais entre Linières et Le Châtelet, le 8 janvier 1591, il avait été arrêté par le château de l'Isle. La place était forte ; elle était entourée de larges fossés qu'alimentait, au moyen d'une ingénieuse canalisation, la rivière l'Arnon ; de plus elle avait d'épaisses murailles et, à travers ses courtines un système de ponts-volants, servant de murs de ronde, qui rendaient la défense plus mobile.

L'artillerie de M. de la Châtre devait être impuissante à faire brèche dans ces gros murs, et la position

de la rivière rendait impossible l'établissement des canons devant la porte d'entrée. Il fallut qu'un homme du pays, le nommé Tixier, habitant le village voisin de Malleraye, s'avançât seul probablement par surprise, jusqu'à la porte, et y attachât un pétard[1] pour que, par une explosion dont la trace est encore visible aujourd'hui, l'accès fût ouvert aux assiégeants. M. de la Châtre fit détruire les remparts du château et poursuivit sa route[2].

Que devint le château de l'Isle à la suite de cette guerre? Quels furent ses seigneurs? Pendant une période de plus de trente ans les documents nous font défaut.

IX

MAISON DE VARIE — ORIGINE — RENÉ DE VARIE. GÉNÉRAL MILLET — PHILIPPE DE VARIE ET SES FRÈRES. LE CHATEAU DE L'ISLE PENDANT LA PESTE DE LINIÈRES 1638.

Nous ne savons à quelle date ni comment la terre de l'Isle sortit de la maison de Beaufort-Montboissier-Canillac; mais, au commencement du XVII[e] siècle, elle était entre les mains des Varie, et René de Varie en était qualifié seigneur.

1. Ces pétards qui furent en fréquent usage pendant les guerres de religion étaient de petits canons qu'on accrochait aux portes des places fortes pour les défoncer. Un engin semblable servit en 1589 à la prise de Dun-le-Roi. V. *Hist. de Dun-le-Roi*, par Paul Moreau, I. p. 341. note 1.

2. Extrait des *Mémoires* de M. Dupré et de M. Pelletier précités. — Arch. du château de l'Isle. — Pierquin de Gembloux, *loc. cit.*, Raynal *Histoire*, IV, p. 173 et suiv.

Cette famille n'était pas étrangère au Berri. L'arrière-grand-père de ce nouveau seigneur de l'Isle, Guillaume de Varie (ou Varye) avait joué un certain rôle dans l'administration des finances de Charles VII. Principal facteur de l'argentier Jacques Cœur, il avait été le bras droit de ce dernier dans un grand nombre d'opérations financières et il semble en outre qu'il ait, à l'exemple de son maître, traité nombre d'affaires personnelles avec les favoris du roi, ce qui l'entraîna dans la chute de Jacques Cœur [1], aussi fut-il lui-même emprisonné et ses biens furent-ils vendus en même temps que ceux de l'argentier en 1453 [2], mais il eut la chance de ne pas mourir en exil, et il put profiter de la réhabilitation que le roi accorda à la mémoire de Jacques Cœur, qui n'atteignit que les enfants de ce dernier, mais dont Varie sut profiter en personne [3], en 1457. Il semble même que sous Louis XI, il devint favori de la cour : nous le voyons bailli de Touraine, général des finances, commis au fait des affaires de la chambre du roi, seigneur de l'Isle-Savary [4]. Il avait épousé Charlotte de

1. V. à ce sujet l'Inventaire des papiers de Jacques Cœur : *Jacques Cœur et Charles VII*, par PIERRE CLÉMENT, pièces justificatives.

2. Par une lettre du 1er juin 1453, Charles VII commet Jean Briçonnet pour vendre les biens appartenant à Jacques Cœur et à Guillaume de Varie son principal clerc. Arch. Nat. P 1,393[1] cote 585.

3. PIERRE CLÉMENT, *loc. cit.* — RAYNAL, III, p. 53 et 79.

4. Ne pas confondre l'Isle Savary (départ. de l'Indre) avec l'Isle-sur-Arnon. — ANSELME, *loc. cit.* — LA THAUMASSIÈRE (l. XII donne de la famille de Varie une généalogie qui contient plusieurs erreurs ; nous le rectifions dans ce qui suit en nous appuyant de Bibl. Nat. ms. fond Bourrée n° 20,496, n° 4.

Bar et avait donné naissance à une lignée qui contracta les plus nobles alliances [1].

Entre autres enfants, il eut Guillaume II, mort vers 1543 [2], qui, de sa femme Isabeau Frotier, eut un fils Charles marié à Renée de la Barre. De ce mariage naquirent entre autres deux fils : Jean, chevalier, vicomte de Bridier, qui continua la branche des seigneurs de l'Isle-Savary, et René que nous trouvons qualifié de « seigneur de la Lande, Puybouillard et de l'Isle-sur-Arnon » [3] et qui épousa en premières noces N. de la Forest des Sablettes et ensuite Gabrielle de Grailly.

§

C'est sans doute René de Varie qui succéda à la maison de Beaufort dans la possession de la terre de l'Isle, mais il ne posséda pas longtemps cette seigneurie, du moins d'une façon intégrale ; en effet par contrat du 20 mars 1600 il constitua une rente sur sa terre de l'Isle au profit de Jean Penot, avocat de Bourges, puis il en vendit ou en engagea une portion à Me Mathurin, procureur fiscal à Lignières, et à Pierre Algret, marchand à Touchay [4]. L'Isle, ou partie de l'Isle, aurait été également à cette époque entre les mains d'un certain général Millet [5].

1. Varie porte de gueules à 3 casques de profil d'argent 2 et 1.
2. Bibl. Nat. ms. f. fr. 22.270. p. 126 et 24.048, p. 343, qui complètent celui cité ci-dessus.
3. Bibl. Nat. ms. cité ci-dessus
4. Archives du Cher, E. 4.838 ; mém de Silvain Roze, notaire à Bourges. registre, f° IIII^{xx}-xviii. C'est à une obligeante communication de M. le vicomte Ch. de Laugardière que nous devons ce renseignement.
5. Ms. de M. L. Pelletier et de M. Dupré, *loc. cit.*

C'était probablement Daniel Millet, d'abord huguenot en 1589, puis trésorier général de France, conseiller du roi, élu maire de Bourges en 1607 [1].

Cependant nous retrouvons l'Isle d'une façon certaine entre les mains des fils de René de Varie qui y habitèrent. Celui-ci avait eu au moins trois fils, Philippe, Hugues et Silvain et une fille, Gilberte, qui épousa Louis de la Brosse, seigneur du Poirier et mourut après 1654 : Hugues ne semble pas s'être marié ; Silvain, seigneur de la Lande-Saulzay contracta vraisemblablement deux alliances : l'une avec Antoinette de Bar qui lui apporta la terre de Saint-Loup, en septembre 1605, et la deuxième avec Barthélemye de Muriat. Quant à Philippe il fut seigneur de l'Isle-sur-Arnon et de la Brosse ; il épousa en premières noces Marguerite Morne, puis en deuxièmes noces, le 10 novembre 1635 (?) [2], Louise de la Châtre, fille de son voisin René de la Châtre, seigneur du Plaix [3], et de Marguerite Porte, fille du seigneur de la Bayarderie. Sa résidence habituelle était son château de l'Isle ; c'est ainsi que nous le voyons, en 1629, parrain d'une cloche dans l'église de Saint-Jean-de-Touchay [4]. De ses deux femmes il n'eut

1. V. Lettres du maréchal de La Châtre au Duc de Nevers du 22 mars 1589 et aux maire et échevins de Bourges du 30 avril 1608. (*Mémoires de la Société Historique du Cher*, 4e série, Xe volume, pages 26 et 204). — La Thaumassière, III, xv.

2. La Thaumassière, *ibid.*

3. Le château du Plaix est situé sur les bords de l'Arnon à quelques kilomètres du château de l'Isle.

4. Le 14 mars 1629, baptême de la petite cloche de Saint-Jean « parrain noble homme Philippe de Varie, seigneur de l'Isle », marraine Magdeleine de Bethoulat. Arch. de l'État civil de Touchay. V. notre notice sur ces actes paroissiaux, *loc. cit.*, p. 7, 10 et 29.

point d'enfant, cependant aux actes de la paroisse, nous avons trouvé, à la date du 21 avril 1636, peu de temps après son second mariage, le baptême de Marie, fille de « Philippe de Varie, seigneur de l'Isle et de Marie Allegret[1] ». Les mœurs étaient sans doute faciles à l'époque.

Les frères de Philippe devaient habiter également l'Isle, car le 1er mai 1634, nous relevons le baptême de « Hugues, fils de noble Silvain de Varie et de demoiselle de Muriat », le parrain est « noble homme Hugues de Varie et la marraine Anne de Chevry, dame de Moulin-Porcher ». L'acte est signé : « Deuarie Dechevry[2] ».

§

Ces seigneurs étaient hospitaliers, s'il faut en croire la légende. Une terrible épidémie de peste avait éclaté dans le Berri en 1628, et le fléau sévissait à Bourges, Issoudun, La Châtre, Saint-Amand, avec une intensité accablante. Les habitants de Linières éperdus firent alors le vœu d'envoyer une députation en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, au diocèse de Laon, et d'y offrir un présent à la Vierge s'ils étaient préservés de la contagion[3]. Ce vœu fut exaucé et Linières miraculeusement préservé. Mais dix ans plus tard la peste

1. *Extrait des actes paroissiaux de Touchay*, ibid.
2. *Extrait des actes paroissiaux*, ibid.
3. Un procès-verbal de ce vœu existe encore dans l'étude de Me Durand, notaire à Lignières. Nous en avons vu une copie dans l'Histoire manuscrite de M. l'abbé Périgaud. C'est d'ailleurs à ce manuscrit que nous empruntons les détails qui suivent sur la peste de 1628-1638.

(c'était ce que nous appelons aujourd'hui la peste bubonique) reparut et ravagea de nouveau toutes les localités voisines. Le seigneur de Linières, qui était alors Philippe de Brichanteau, avait fait défense de recevoir dans la ville les étrangers arrivant des lieux contaminés. Cette sage précaution ne fut malheureusement pas ponctuellement exécutée, et la chronique raconte qu'un taillandier de Saint-Baudel, dont plusieurs domestiques étaient morts de l'épidémie, vint chercher un asile à Linières et y apporta la contagion[1]. L'épouvante s'empara de tous et en moins de deux jours, la ville fut abandonnée. « La plupart des « habitants se réfugièrent dès lors au château de « l'Isle[2] en juillet 1638, où l'hospitalité leur fut « donnée; les autorités elles-mêmes se rendirent dans « les environs du château et le bailly tint pendant « quelque temps ses audiences de justice à Touchay[3]. »

§

C'est vers la même époque qu'un des frères du seigneur de Linières, Philibert de Brichanteau, 81e évêque

1. Ce taillandier « nommé Lacofrette » fut reçu à Linières chez Aline au grand faubourg, aussitôt le fils et le valet de ce dernier sont frappés par la maladie. Le fils de Jean Cormier qui demeurait à la métairie de Barbançois, étant venu avec son frère visiter Lacofrette, mourut aussitôt et fut enterré derrière le four de la métairie. Le mal s'étendit dès lors de maison en maison et en peu de jours il mourut 15 à 20 personnes à Linières ou dans les environs. Abbé PÉRIGAUD, ms. cité.

2. Notes ms. de M. Pelletier, archives du château de l'Isle.

3. Abbé PÉRIGAUD, *Histoire manuscrite*, *loc. cit.*

de Laon[1], vint au château de l'Isle et y consacra plusieurs pierres d'autel, dont l'une sert encore au culte dans la chapelle du château[2]. On y lit cette inscription :

« *Altare hoc portabile consecratum est ab Mgr D. D.*
« *Philiberto de Brichanteau Laudunensi episcopo in*
« *castro* (ou *castello*) *de l'Isle die* 23 *Aprilis* 16... *ac*
« *super illud ipse die celebravit.* »

X

CHARLES DE LONGUEVAL, SEIGNEUR DE L'ISLE. ANTOINE DE VILLENEUVE, MARQUIS DE TRANS. SECOND SIÈGE DU CHATEAU DE L'ISLE.

Nous ne saurions déterminer d'une façon exacte à quelle époque les Varie quittèrent l'Isle. Après eux, les représentants de deux illustres familles posséderont cette seigneurie, les Longueval et les Villeneuve Trans.

Les différents manuscrits locaux, que nous avons cités dans le cours de cette étude, rapportent qu'à la mort de Philippe de Varie, le sieur de la Brosse fi l'acquisition de la seigneurie de l'Isle[3]. Or, en 1648,

1. Philibert de Brichanteau, évêque de Laon, après son frère Benjamin, fut exilé de son diocèse par la volonté du Cardinal de Richelieu et vint mourir en Berri le 12 janvier 1652. Il fut inhumé dans l'église de Meillant. — *Gallia christiana*, X, 502. — Morері.

2. Cette pierre a été restituée au château de l'Isle, il y a quelques années, par l'intermédiaire de M. l'abbé Périgaud.

3. Pelletier, ms. cité. — Dupré, ms. cité.

nous voyons, dans les actes de la paroisse de Touchay, le baptême d'un enfant Bardelot dont est parrain : « haut et puissant seigneur Charles de Longueval, « écuyer, seigneur de la Brosse[1]. » L'acte ne donne pas le nom de seigneur de l'Isle au parrain, qui, probablement à cette époque, ne l'était déjà plus; mais l'étude de la généalogie de cette famille prouve, sans réplique, que Charles de Longueval posséda cette seigneurie.

La maison de Longueval de Picardie était une des plus anciennes du royaume; elle portait : bandé de vair et de gueules, depuis Walter de Longueval, surnommé le Dragon, brave chevalier qui, combattant contre les Sarrasins, avec les seigneurs de Coucy et de Châtillon, coupa son manteau d'écarlate fourré de vair et le partageant avec ses compagnons pour en faire un emblème de ralliement, le disposa en fasce sur l'écu de Châtillon, en pal sur celui de Coucy et en bande sur le sien[2].

La famille de Longueval se divisa en plusieurs branches dont l'une, celle des seigneurs de Tenelle et de Vaux, suivit la fortune du duc de Bourgogne et resta ensuite attachée à la Maison d'Autriche : quant à la branche cadette, celle des seigneurs de Haraucourt, elle donna naissance à Philippe de Longueval, seigneur de Cresmail-Haraucourt, maître d'hôtel ordinaire de François Ier, qui, marié avec Suzanne de

1. Notes. *Extrait des registres paroissiaux de Touchay*, déjà cité. p. 12.
2. Bibl. Nat. ms. f. fr., 32, 469. V. aussi La Chesnaye-Desbois *loc. cit.*

Vignancourt, dame de Manicamp, eut plusieurs fils : l'aîné qui eut sa postérité, et le plus jeune Charles qui fut marié à Louise de Buz[1], fille du seigneur de Villemareuil « ce qui le fit père des seigneurs de Crécy, de « Gury et de l'Isle, sur lesquels, dit le document[2] qui « donne ces détails, nous n'avons pas de mémoires. » Nous nous trouvons donc certainement en présence de l'auteur du titulaire de la seigneurie de l'Isle, mais nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce dernier[3].

§

Quelle que soit la date à laquelle l'Isle fut à Charles de Longueval, en 1644, il appartenait à la famille de Villeneuve Trans. Un acte de baptême de cette date nous indique comme parrain d'un enfant N... « haut « et puissant seigneur Messire Anthoine de Villeneuve « marquis de Trans, seigneur de l'Isle[4] » et les différents textes s'accordent à dire que cette propriété commença en 1645[5]. Cependant à la suite de l'acte de baptême que nous citons, nous lisons après la signa-

1. Anselme, VIII, 136. — Baron Trouvé, *Histoire de Jacques Cœur*, p. 178.

2. Bibl. Nat. ms. f. fr., 32,469, précité.

3. Les armes de Longueval, telles que nous venons de les décrire sont également données par l'*Armorial général* de d'Hozier, province de Bourges, avec la désignation de N., marquis de Longueval.

4. V. notre étude précitée p. 11.

5. Buhot de Kersers. *loc. cit.* — *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la ville et des seigneurs de Linières*, par Gilles le Duc et L. J. B. Dupré, publiés par Lucien Jeny. Bourges 1890, p. 152. — Dupré, ms. cité. Pelletier, id.

ture « Trans » celle de « Vary » ; cette dernière famille était donc restée attachée au pays.

Anthoine de Villeneuve, marquis de Trans, appartenait à une ancienne maison de Provence, dont l'origine remonterait à un cadet des comtes de Barcelone, rois d'Aragon. L'un de ses membres Louis de Villeneuve connu du vivant de son père sous le nom de Serenon, commanda l'armée navale et fut, sous Louis XII, deux fois ambassadeur à Rome ; aussi pour prix de ses services, le roi érigea sa baronnie de Trans en marquisat, en 1505. C'est la première terre de France décorée de ce titre avec enregistrement au Parlement[1].

Anthoine de Villeneuve, marquis des Arcs, puis marquis de Trans, par héritage de Jean de Villeneuve marquis de Trans, seigneur de Flayoses en 1626, était troisième fils d'Arnaud de Villeneuve, baron des Arcs et d'Élisabeth de Halluin. Il naquit à Paris où il passa sa première jeunesse. Ayant d'abord eut l'idée de se faire recevoir chevalier de Malte, il abandonna ce projet et épousa, en 1624, demoiselle Gabrielle du Mas de Castellane, fille d'Alexandre du Mas, baron d'Allemagne et de Marthe d'Oraison qui, plus tard, fonda la maison des Capucins de Marseille où elle mourut en odeur de sainteté.

Nous avons vu[2] que Nicolas du Mas, dernier seigneur de l'Isle, hérita en 1558, de son oncle Melchior de

1. ROBERT DE BRIANÇON; *État de Provence*, III, p. 242. — MORRI. — Les armes des Villeneuve Trans sont : de gueules, fretté de six lances d'or et semé dans les claires-voies d'écussons de même; sur le tout, d'azur, chargé de fleurs de lys d'or.

2. V. plus haut, p. 141.

Castellane, baron d'Allemagne, à la condition de porter le nom et les armes de cette maison. La femme d'Anthoine de Villeneuve devait être la petite fille de Nicolas du Mas. Était-elle hantée du désir de revoir le Berri, berceau de ses ancêtres? Il est assez curieux de retrouver ce vieux donjon, après des vicissitudes bien diverses, retourner aux mains de ceux qui lui avaient donné un instant de célébrité. Il semble d'ailleurs que c'est en propre à la marquise de Trans qu'ait appartenu le château de l'Isle. Nous voyons en effet que c'est en faveur de « la dame de l'Isle » qu'est rendue, le 22 août 1666, une sentence de la conservatoire de Bourges attributive des dîmes de la paroisse de Saint-Christophe[1].

Anthoine de Villeneuve mourut en 1672 sans laisser d'enfants[2] et sa veuve vendit ou donna l'Isle ainsi que nous le verrons, à Henry de Mousnier, écuyer, seigneur de Meslan[3].

§

Mais pendant cette période de temps, l'époque troublée de la Fronde n'avait pas été sans laisser de nouvelles traces sur les murailles de la forteresse.

Condé venait de se déclarer ouvertement contre la cour, et il avait résolu de concentrer une partie de ses troupes dans la puissante place de Montrond pour

1. Arch. du Cher, E 802.
2. Nous devons une partie des renseignements qui précèdent à l'obligeante communication qui nous a été faite par M. le marquis de Villeneuve Trans.
3. Pellletier, ms. cité. — Dupré, id.

résister à M. de Saint-Aignan, duc de Beauvillier, qui commandait pour le roi en Berri. Il y enferma donc une importante garnison commandée par ses plus fidèles, Bussy de Rabutin, qui devait cependant bientôt réintégrer l'armée royale, Chavagnac, Tavannes, et surtout François de Vaudetar, marquis de Persan.

M. de Saint-Aignan s'avançait donc vers Montrond en prenant les châteaux qui se trouvaient sur son passage ; c'est ainsi qu'il s'empara de Vouillon, de Bommiers et de Pruniers. Pour répondre à ces succès, Persan dépêcha dans le tout voisinage des partis de soldats, afin de ravager le pays et se rendre maître des places importantes. C'est ainsi qu'il fit une tentative sur Dun-le-Roy et alla même jusqu'à Baugy dont il s'empara. Une de ces expéditions fut dirigée au mois de juillet 1650 contre le château de l'Isle, elle se composait d'un détachement assez important, traînant avec soi de l'artillerie. Le château avait sans doute été réparé depuis l'assaut qu'il avait eu à soutenir contre la Châtre, car il fallut faire un siège en règle. Les canons, suivant la tradition, furent mis en batterie au sud ou au sud-ouest du château, défilés dans un fossé que l'on montrait il y a quelques années, et les traces des boulets qui sont encore marquées sur la façade sud du donjon, prouvent que c'est par là que fut dirigée l'attaque. Une brèche fut ouverte de ce côté, et à onze heures du soir les assiégés devaient se rendre. Les *Condéistes* occupèrent alors la place et se mirent en devoir de la démanteler. Ils passèrent plus de huit jours à ce travail ; une grosse tour fut rasée, on en voyait encore les vestiges il y a quelques années ; toute la

partie Est du château fut démolie et enfin, pour achever leur œuvre de destruction les vainqueurs allumèrent un incendie qui détruisit la moitié de la place. Une inscription gravée probablement par un soldat, sur la muraille intérieure d'une tour et qui est religieusement respectée, donne à ces faits une authenticité réelle. La voici, telle qu'on peut encore la lire.

« *Cette place a été prise le XIII juillet 1650 à XI heures de nuict et brûlée le XXVI du mesme mois par les Condéistes* [1] ».

Quelques semaines après, la paix de Bordeaux venait mettre un semblant d'accord entre les combattants du Berri. L'article IV de ce traité du 30 octobre 1650 porte : « Tous les châteaux occupés par les dites troupes de « part et d'autre, comme ceux de Beaugy, Saint-Flo- « rent, Bommier, Culan, le Châtelet, les Barres et au- « tres seront remis entre les mains de ceux qui les « avaient auparavant et les garnisons retirées de part « et d'autre. » Le sort de l'Isle dépendait évidemment de l'exécution de ce traité qui, on le sait, ne fut pas appliqué, car le véritable siège de Montrond par Palluau ne devait commencer que l'année suivante. Les combats allaient reprendre sous les tours du château de l'Isle, mais si la place démantelée n'offrait plus de retraite aux combattants, le souvenir du dernier siège avait suscité des passions belliqueuses chez les habitants de Touchay, à tel point que dans différentes rencontres

1. V. aussi Pierquin de Gembloux, *loc. cit.*

qui eurent lieu aux alentours, ils se montrèrent les plus acharnés et aussi les plus rusés, car la légende rapporte « qu'ils avaient appris l'art d'ensorceler l'ennemi dont « ils savaient charmer les armes » ce qui leur donnait tout naturellement l'avantage [1].

XI

LES MONNIER DE MESLAN, SEIGNEURS DE L'ISLE. HENRY DE MONNIER. — LOUIS DE MONNIER.

Les mémoires du temps, que nous avons cités [2], disent que la veuve du marquis de Trans, Gabrielle du Mas de Castellane, n'ayant pas d'héritiers directs, vendit ou donna la seigneurie de l'Isle à Henry de Mosnier ou de Monnier. L'hypothèse de la donation n'est pas invraisemblable, car la famille de celui-ci n'était pas étrangère aux du Mas.

La maison de Monnier, des seigneurs de Meslan ou de Chateaudreuil, était originaire de la ville de Moustier

1. *Mémoires inédits* publiés par M. JENY, *loc. cit.* — Le ms. de M. PELLETIER parle d'un autre siège du château de l'Isle qui aurait eu lieu en 1676 « par les partisans du duc d'Enghien et « auquel auraient pris part les seigneurs de Cluis, du Broux et les « chevaliers d'Orqué et de Rhodes, » siège également suivi d'incendie. Peut-être faut-il voir là l'indice d'une entreprise faite en 1616, sous la régence de Marie de Médicis, pendant les troubles qui précédèrent le traité de Loudun, alors que Louis de la Châtre chargea M. de Rhodes de surveiller le Berri contre les tentatives du prince de Condé : il aurait, disent les manuscrits précités, fait occuper le château de l'Isle par le capitaine d'Almont. Les renseignements précis nous manquent.

2. Ms. de PELLETIER et de DUPRÉ.

en Provence[1]. Elle remonte à Antoine Monyer, écuyer de la ville de Moustier en 14... La seigneurie de Meslan lui fut acquise par suite du mariage contracté vers 1495 entre Honoré de Monnier et Philippine de Barres, une des filles de Philippe de Barres, seigneur de Meslan et de Thoard, chambellan de Charles VIII et marquis de Vintimille[2].

A la septième génération, nous trouvons Jean, seigneur de Meslan, fils d'Armand de Monnier, président de la chambre des comptes en 1605, et de Marguerite de Garnier; il fut lui-même reçu conseiller aux comptes en 1625, testa en 1637 et épousa Marguerite Sauvin, fille de Pierre Sauvin, seigneur de Chailar en Dauphiné, maréchal de camp, et de Jeanne de Grasse, fille du baron d'Allemagne ce qui l'alliait à la marquise de Trans. Toujours est-il qu'il eut un fils nommé Henry que nous retrouvons à l'Isle avec le titre de seigneur de cette terre, et qui y habitait même en 1684, car nous voyons le 10 septembre de cette même année « noble « Henry de Monnier, chevalier seigneur de Meslan et de « l'Isle » parrain de Marie Dubois, fille du fermier de cette terre[3]. Il avait même fondé quelques mois auparavant en 1683, une messe à dire tous les vendredis « dans la chapelle de l'Isle, située en plein nord de

1. Porte d'azur à un griffon d'or, accompagné de trois croissants d'argent, un en chef et deux en pointe mal ordonnés; supports deux aigles d'or ; cimier un griffon naissant de même.

2. Rappelons cette coïncidence que la veuve de Timothée du Mas, épousa François de Vintimille en 1577. V. plus haut, p. 141.

3. V. notre *Extrait des registres paroissiaux de Touchay*. p. 13 et 18. — Henri de Monnier est aussi qualifié de seigneur de Thoard. *Dictionnaire de la noblesse* de DUCHESNE (MDCCLXXI).

« l'église (St-Martin) de Touchay, moyennant un bois-« seau de blé-seigle dont le pain serait distribué aux « pauvres [1]. »

Henry de Monnier avait épousé Catherine de Chaix, fille de Jean de Chaix, auditeur à la cour des comptes, et de Catherine de Bourdon, qui lui donna trois fils et une fille : Catherine, abbesse de Sainte-Catherine d'Apt; — N. religieux réformé ; Laurent Henri, officier d'infanterie, qui a laissé des enfants près de Courtenay où il s'était établi, au lieu dit Saint-Pierre. Enfin l'aîné était « Jean Louis de Monier Melan, seigneur de l'Ile en Berry ». Il servit également en qualité d'officier d'infanterie et épousa à Crest en Dauphiné Marie-Anne de Bruyère des seigneurs de Vaumon et de Chateauvieux, dont il n'eut qu'une fille qui s'allia en 1725 à Jean-Joseph de Forges, seigneur de Rousset [2].

XII

LES GOUGENOT DES MOUSSEAUX, SEIGNEURS DE L'ISLE. — GEORGES GOUGENOT. — L'ABBÉ GOUGENOT. PIERRE GOUGENOT. — ADRIEN GOUGENOT.

En 1722 la terre de l'Isle fut acquise par messire Georges Gougenot, écuyer, secrétaire du roi « seigneur de

1. Ms. de M. PELLETIER, *loc. cit.* L'auteur ajoute qu'à la même époque Giraudon était juge de la justice de l'Isle.

2. *Dict. de la noblesse* de DUCHESNE (MDCCLXXI). — *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 147. — ROBERT DE BRIANÇON, *état de Provence dans sa noblesse*, t. II, p. 394.

Croissy et de Lille[1], fils de Didier Gougenot (1642-1701). Il appartenait à une bonne noblesse de robe[2] et était originaire de Paris où nous le voyons, de père en fils, habiter un hôtel de la rue de Condé sur la paroisse Saint-Sulpice[3]. Lui-même était un homme prudent, de bon conseil, sachant administrer ses affaires avec discernement et intelligence; aussi ses qualités le mirent-elles en évidence et il fut désigné, avec le titre de conseiller secrétaire du roi, pour être d'abord « tuteur onéraire « des enfants du Régent et plus tard de Louis-Joseph « de Bourbon, prince de Condé[4]. »

Il épousa Michèle Ferouillat et eut plusieurs enfants : Catherine, née le 22 septembre 1715; Michelle Geneviève, née le 28 octobre 1716; Georges Jean, né le 24 septembre 1717; Louis, né le 13 mars 1719; Angélique Catherine, née le 7 février 1720; Georges, né le 13 juin 1721 et Antoine Pierre, né le 29 octobre 1724.

Le nouveau seigneur de l'Isle habita certainement sa terre, avec sa famille, pendant les instants de loisir que lui laissaient ses occupations. Plusieurs appartements

1. V. notre *Extrait des registres paroissiaux de Touchay*, p. 13. — Mémoire au Parlement signifié pour dame Françoise Dubois contre messire Georges Gougenot seigneur de l'Isle en Berri. C'est M. le baron Corvisart qui a eu la gracieuseté de nous faire don de cette pièce que nous avons déposée dans les archives du château de l'Isle.

2. Porte d'azur au chevron brisé d'or, accompagné en chef de deux croix de Malte d'argent, et en pointe d'un poisson nageant sur une mer de même. Communiqué par feu M. Gougenot des Mousseaux.

3. Sandret. *Archives de la noblesse*, t. X, 1873. — Comte de Chastellux, *Notes prises aux Archives de l'État civil de Paris*, p. 304.

4. Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, né à Paris en 1725 et mort à Chantilly au retour de l'émigration en 1818.

situés dans la partie du château que l'on nomme le « Porche » ou le « Donjon », restaurés dans le goût de l'époque, avec des cheminées du style rocaille et chantourné, des boiseries Louis XV, des alcôves lambrissées, des portes à trumeaux, ont dû être aménagés par lui.

Sa présence est constatée à l'Isle le 7 octobre 1739 et il signait en qualité de parrain au baptême du fils de son régisseur « Claude Cuisinier » homme important dans le pays, seigneur de Jarry et de Preugnes et plus tard directeur des Contrôles[1]. La marraine est une fille du châtelain, Catherine Gougenot.

En 1746, nous le voyons encore faire exécuter. par son régisseur, des réparations dans l'église de Touchay, à la chapelle de l'Isle dédiée à saint Marc « et après « lesquelles, M. Demonville, supérieur du séminaire et « vicaire général du diocèse leva l'interdit dont avait « été frappée cette chapelle[2] ».

Bien qu'il eut un régisseur, il ne négligeait pas ses affaires ; on le retrouve soutenant et gagnant plusieurs procès relatifs à sa terre de l'Isle, devant le bailli de la baronnie de Linières qui le qualifie de : « escuyer, sei- « gneur de l'Isle sur Arnon, conseiller secrétaire du « roy, maison couronne de France, pour son Altesse « sérénissime, Monseigneur le Duc[3]. Plusieurs de ces « jugements ne furent rendus qu'après sa mort, et ne « profitèrent qu'à ses descendants[4] ».

1. Notre *Extrait des actes paroissiaux de Touchay*, p. 13. 18. 19. 30.

2. *Ibid.*, p 30. — PELLETIER. ms. cité.

3. Louis. duc d'Orléans, fils du Régent, 1703-1752.

4. Jugement du 28 juin 1748 contre Michel Dubreuil laboureur et ses communs, concernant le droit d'affermer le pré de

Georges Gougenot devait, en effet, mourir le 10 juin 1748, laissant la terre de l'Isle à ses enfants.

§

Des trois fils de Georges Gougenot, Georges (II[e] du nom) ne semble pas avoir eu des intérêts en Berri ; il fut nommé secrétaire du roi, seigneur de Croissy, épousa Marie-Angélique Véramy de Varennes, et créa une branche étrangère à cette étude. Ce fut Antoine Pierre qui devint seigneur de l'Isle, il y habita avec son frère Louis, lequel dut hériter d'une partie de cette terre, car c'est au nom de ce dernier que se poursuivirent certains des procès commencés par son père et que nous avons mentionnés plus haut. Un autre titre rattachait Louis Gougenot au Berri ; il était abbé commandataire de Chezal-Benoît, ce couvent de Bénédictins que nous avons vu être réformé par le vénérable Pierre du Mas.

Ce n'était d'ailleurs pas un esprit ordinaire que l'abbé Louis Gougenot. Son portrait peint par Greuze et ensuite gravé par Dupuis, nous le représente avec des traits légèrement accentués, avec une physionomie intelligente, fine, élégante, qui reflète les goûts d'un artiste et d'un délicat. D'une affabilité de commerce tout à fait séduisante, il avait su rallier toutes les sympathies, dans cette société raffinée où l'on comptait pour tout les grâces de l'esprit.

Seigueres pour garantir une créance ; du 22 juin 1750, contre Michel Hérault condamné à payer diverses rentes. — *Arch. du château de l'Isle.*

Sa première éducation fut dirigée en vue de lui faire suivre la carrière de la magistrature. Il devint en effet conseiller au Châtelet, puis conseiller au Grand Conseil où il acquit bientôt la réputation d'un magistrat intègre, éclairé, exact et laborieux. Mais ses penchants artistiques le poussaient ailleurs ; il demanda et obtint l'honorariat de sa charge et put se livrer avec plus de loisir à l'étude des beaux-arts où le portait son goût Il s'appliqua dès lors à apprendre les théories du dessin et à connaître d'une façon approfondie la mythologie et l'allégorie, sciences que la mode du XVIII^e^ siècle rendait indispensables, non seulement aux artistes, mais aussi aux gentilshommes qui protégeaient les arts. Il sut alors s'entourer des maîtres de la peinture et de la sculpture, les aidant de ses conseils, dirigeant leurs travaux et vivant avec eux dans le commerce le plus intime.

Il s'était lié avec le peintre Greuze et il entreprit bientôt avec lui un voyage en Italie, s'offrant d'être « le guide du peintre dans le pays des arts ». A l'époque, ce voyage n'était pas la banale et rapide promenade qu'ont vulgarisée les agences et les billets circulaires. C'était presque une expédition, dont les lenteurs des moyens de locomotion rendaient le profit intellectuel encore plus précieux. L'abbé Gougenot resta longtemps à Rome, et c'est là qu'il apprit que l'Académie des Beaux-Arts venait de l'admettre dans son cénacle, en témoignage des services qu'il rendait à Greuze.

De retour en France, le nouvel académicien se livra avec ardeur aux travaux de la noble compagnie, il prononça dans plusieurs séances et avec succès les éloges de Galloche, Oudry, Le Lorrain, Coustou et du

Vivier. Affectueux et affable envers ses collègues, il ne négligeait rien pour mettre son influence et sa bourse à leur service et l'on disait de lui « qu'il avait peu de connaissances et beaucoup d'amis[1] ».

Mais il ne négligeait pas le Berri où l'appelaient ses intérêts, et il avait, étant à Rome, sollicité pour la chapelle du château de l'Isle des reliques qui lui furent accordées par le Pape Benoît XIV, le 7 juin 1755. C'étaient des ossements des saints martyrs « Justus, Purpuratus, Pius, Probus, Humilié et Liberé » lesquels placés dans deux reliquaires furent solennellement déposés dans la chapelle du château le 28 octobre 1758, avec permission de l'archevêque de Bourges de les y exposer à la vénération des fidèles[2].

L'abbé Gougenot, car il portait « le petit collet » et outre son titre d'abbé dé Chezal-Benoît, il avait celui de prieur de Maintenay, mourut le 24 septembre 1767[3], à Paris où il fut inhumé dans la chapelle de la rue des Cordeliers. L'académie des beaux-arts, en reconnaissance de ce qu'elle lui devait pria le sculpteur Pigalle de lui élever un monument qui se composait d'un buste en marbre, entouré d'ornements allégoriques et accompagné de chaque côté des médaillons de son père et de

1. V. *l'Éloge de l'abbé Gougenot* par Sallé. — Le nécrologue. *Paris*, 1768, h. 99.

2. Dans notre *Extrait des registres paroissiaux de Touchay*, p. 14, nous avons reproduit l'intéressant procès-verbal de cette cérémonie où figure la signature d'Antoine Pierre Gougenot écuyer, seigneur de l'Isle, secrétaire des commandements de Son A. le Prince de Condé, de Pierre Jacques Louvel, avocat au Parlement, greffier de la chambre des comptes de Paris et de plusieurs curés du voisinage.

3. Michaud, *Biogr. universelle.*

sa mère [1]. Ce buste a sans doute été détruit pendant la tourmente révolutionnaire; quant aux deux médaillons, ils auraient été déposés dans le magasin du musée de Versailles [2].

§

Antoine Pierre Gougenot des Mousseaux, le châtelain de l'Isle, portait le titre de seigneur de l'Isle sur Arnon, Mallerays et autres lieux, il était conseiller du roi et fut nommé, en outre, sans doute à cause des services que son père avait rendus à ce prince, secrétaire des commandements de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé.

Il fit dresser par Claude Cuisinier, son intendant, comme celui-ci l'avait déjà été de son père, un terrier de la seigneurie de l'Isle [3] qui englobait ou atteignait les localités de « La Nouë, Les Mousseaux, Mallerays, « Rezay, Les Forges et les Machounats, Les Jaux, « Saint-Hilaire, Touché, Ids-Saint-Roch. »

Antoine - Pierre Gougenot des Mousseaux avait épousé Zénobie de Court qu'il laissa veuve en 1763 avec la charge de deux enfants mineurs : Adrien, né le 12 avril 1761 et Antoine, le 19 juillet 1762. Ce fut sa veuve qui dut administrer les biens de ses enfants, et c'est ainsi que nous la voyons, le 9 juillet 1777, nommer bailli de la justice de l'Isle et de Mallerays, Jean-

1. DANGERVILLE, *Voyage pittoresque à Paris*, p. 306.
2. *Mémoires inédits sur la vie et les membres de l'Académie royale de peinture et sculpture*. Paris, Dumoulin, 1854. t. II. Instrum, p. XXXII.
3. *Livre terrier de l'Isle 1750-1754*. Archives du château.

Baptiste Durand, procureur à Linières, en considération de « ses capacités supérieures » et des services qu'il avait rendus à la famille [1].

§

Adrien Gougenot, chevalier des Mousseaux, seigneur de l'Isle, Mallerays et autres lieux, devait être avant la Révolution le dernier châtelain de cette terre. Il n'avait d'ailleurs pas vingt-cinq ans, lorsqu'éclata la tourmente et il partit pour l'émigration en 1792 [2].

Il venait d'affermer la terre de l'Isle le 19 septembre 1789 au sieur Alloncle de Laumoy, mais le contrat ne put être mis à exécution, ses biens furent confisqués et la seigneurie, en exécution de la commission du district de Châteaumeillant, fut divisée par lots et mise en vente.

Le château, y compris la réserve, fut adjugé le 24 ventôse, an II, au citoyen Étienne Boulié dont la famille l'a gardé jusqu'en 1859, époque à laquelle il fut acquis par le propriétaire actuel [3].

François DESHOULIÈRES.

Juin 1897.

1. Archives du Cher. B 3,347, liasse 20.

2. Lié avec le général La Fayette, il avait reçu en cadeau de le dernier une carabine ; lorsqu'il partit pour l'étranger le chevalier Gougenot la cacha dans les murs du château de l'Isle. Cette arme n'a pu être découverte depuis. (Communiqué par feu le fils du Chevalier Adrien Gougenot des Mousseaux.)

3. Revenu de l'émigration le chevalier Gougenot des Mousseaux ne chercha pas à rentrer en possession de la terre de l'Isle. Il avait épousé Françoise Apolline Oudan, dont il eut un fils. Henri Roger, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre né à Coulommiers le 22 avril 1805, mort en 186... sans laisser d'héritier mâle.

TABLE

I. Les premiers seigneurs de l'Isle..... 87
Isambert du Mas..... 89
Humbault ou Humbert du Mas..... 91
II. Pierre 1er du Mas..... 93
Philippe du Mas..... 94
Gabriel du Mas, évêque..... 94
Pierre Dumas, abbé de Chezal-Benoît..... 97
Jacques Ier du Mas..... 102
III. Jean Ier du Mas..... 106
IV. Jacques II du Mas..... 121
V. Robert du Mas..... 134
Pierre II du Mas..... 137
VI. Jean II et Jacques III du Mas..... 138
VII. Timothée et Nicolas du Mas..... 140
VIII. Jean de Beaufort Montboissier, marquis de Canillac, seigneur de l'Isle..... 142
Premier siège de l'Isle..... 150
IX. Maison de Varie. — René de Varie, seigneur *de l'Isle*. 151
Philippe de Varie et ses frères..... 154
X. Charles de Longueval, seigneur de l'Isle..... 157
Anthoine de Villeneuve, marquis de Trans, seigneur de l'Isle..... 159
Second siège de l'Isle..... 162
XI. Les Monnier de Mesjan, seigneurs de l'Isle..... 164
XII. Les Gougenot des Mousseaux, seigneurs de *l'Isle*... 166

Tableau généalogique des du Mas, seigneurs de l'Isle.
Id. id. de la maison de Varie.

GÉNÉALOGIE DES DU MAS.

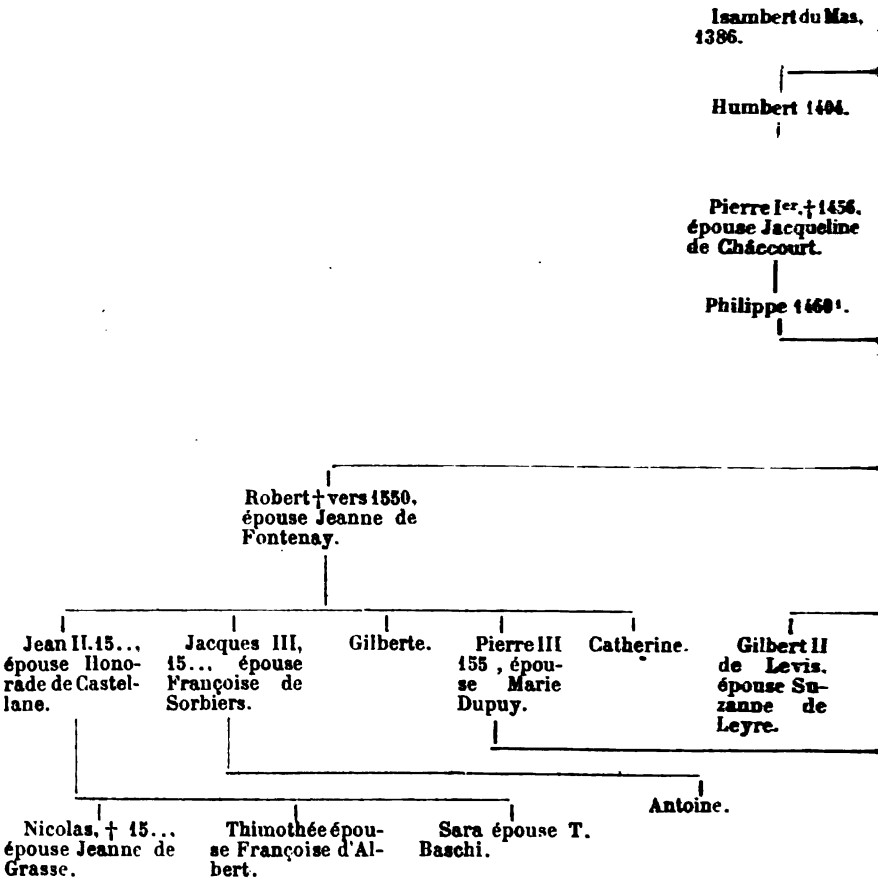

1. Nous ne saurions préciser si Philippe était le père ou le frère de Jean Ier et autres.

URS DE L'ISLE-SUR-ARNON

Jeanne, dame du Bois de Lafont, épouse Etienne Signonneau, sans postérité.

Jean Ier, † 1495, pouse Jacqueline arbonnel de Cadsy.

Pierre II, † 1491, abbé de Chezal-Benoît.

Gabriel, † 149., évêque de Périgueux et de Mirepoix.

Jacques Ier, † 1476, sans postérité.

Jacqueline, † 1580, épouse Gilbert de Levis, comte de Ventadour.

Claude Françoise épouse Adrien de Hangest de Genlis.

Jacques II, sans postérité.

Pétronille, ép. 1° André de Crussol; 2° Joachim de Chabanne.

Blanche, ép. Louis d'Argoult.

Jacqueline, épouse Jean de Damas.

Joachim évêque de Noyon.

Françoise.

N.

Jean.

Arnaud épouse N., d'où la branche des Dumas de Marveille.

Jacqueline.

GÉNÉALOGIE DE

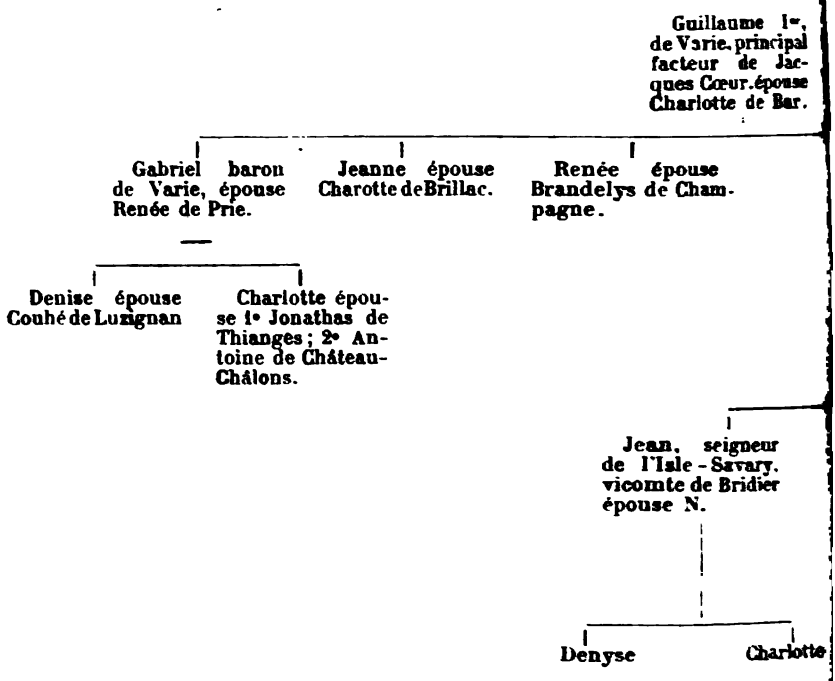

Guillaume II. seigneur de l'Isle Savary, épouse Isabeau Frotier.

Charles seigneur de l'Isle-Savary, épouse 1° Renée de la Barre ; 2° Gabrielle de Culan.

René, seigneur de la Lande, Puybouillard et de l'Isle-sur-Arnon, épouse 1° N. de la Forêt des Sablettes 2° Gabrielle de Grailly.

Philippe. seigneur de l'Isle-sur-Arnon et de la Brosse, épouse 1° Marguerite Morne; 2° Louise de la Châtre (branche des seigneurs du Plaix) 10 novembre 1635, sans postérité.

Hugues.

Sylvain seigneur de la Lande Saulzay, épouse 1° Antoinette de Bar; 2° Barthelemye de Muriat.

Gilberte épouse Louis de la Brosse, seigneur du Poirier, teste le 26 mai 1634.

Hugues, né le 1er mai 1631.

Claude, religieux Carme.

LES MÉREAUX

DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Par Ch. DE LAUGARDIÈRE

La dispersion récente d'une riche et belle collection de jetons et de méreaux, formée par un amateur lyonnais[1], a rappelé au monde des numismates et a presque remis en circulation une des grossières erreurs de Pierquin de Gembloux.

Dans le catalogue dressé à cette occasion, catalogue où les jetons et méreaux de notre ville occupent les nos 275 à 296, M. Florange, après le no 294 (méreaux donnés dubitativement à Saint-Pierre sans plus préciser, et qui sont certainement de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges), a glissé une petite note ainsi conçue : « Voyez les nos 375 et 376 attribués par Gembloux à « Saint-Pierre-le-Marché de Bourges. » Et sous ces deux derniers numéros, avec l'indication hésitante : « Melun ou Mâcon ? Saint-Pierre »; il imprime les descriptions suivantes :

« 375. Clé et crosse en sautoir, cantonnées de S P M

1. Collection de M. le docteur Poncet à Lyon. — Jetons et méreaux français. — Vente aux enchères publiques... les Vendredi 16 et Samedi 17 décembre 1898... *Expert* : *M. J. Florange, Quai Malaquais, 21, Paris.* (*Mâcon, Protat frères, imprimeurs*); petit in-8o de 48 pages.

« et de trois étoiles. ℞. Les chiffres X.II entre deux « rosaces ; au-dessus et au-dessous, une rosace. Laiton. « T. B.

« 376. Autre variété avec les chiffres VI (Gembloux, « pl. 7, n° 8. Méreau attribué à Saint-Pierre-le-Marché « de Bourges). Laiton. B. »

Deux planches sont jointes au catalogue ; sur la seconde est reproduit, quoique *beau* seulement de conservation, celui de ces deux méreaux que Pierquin avait déjà publié. Il est regrettable que l'on n'ait pas choisi, pour le faire graver, celui que cet auteur n'avait pas connu et qui avait le mérite d'être *très beau*[1].

M. Raymond Serrure ayant annexé à la huitième

1. Dans ma première rédaction, j'avais rappelé la publication par M. Berry père, dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Bourges*, séance du 15 février 1867, p. 11 et pl. 1, n° 2, d'un méreau de provenance c'est-à-dire d'origine ignorée de lui, portant simplement les lettres P M et chiffré XII, qui, sauf l'absence de la lettre S et des trois étoiles, serait identique au n° 375 de la vente Poncet. M. Victor Berry, présent à ma lecture, m'a immédiatement averti que la lettre, omise par inadvertance, existait sur l'exemplaire décrit dont il a hérité. Grâce à l'amicale communication qu'il m'en a donnée

je peux en présenter ici une reproduction minutieusement fidèle, due comme les deux autres dessins qui enrichissent mon mémoire à la plume si fine de M. Albert des Méloizes.

livraison de la cinquième année de son *Bulletin de Numismatique* ces deux planches, plus affirmatif que son confrère chargé de la vente, imprime nettement dans son texte, p. 126 : « Méreau du chapitre de Saint-Pierre de Melun », et fait connaître le prix modique de l'adjudication, 5 fr.

Pierquin de Gembloux avait, ai-je dit, commis une grossière erreur en attribuant à Saint-Pierre-le-Marché, aujourd'hui Notre-Dame, église paroissiale et jamais collégiale de la ville de Bourges, l'exemplaire rencontré par lui au Musée alors départemental du Cher, qu'il décrit en ces termes peu exacts :

« P. S. M. ou S P M cantonnés dans les angles formés « par une clef et une crosse en croix. ℞. Dans le champ, « le nombre VI en gros caractères, quatre rosaces aux « quatre angles. — Pl. VII, n° 8[1]. »

Il ignorait que les méreaux ecclésiastiques étaient des monnaies de convention, à l'usage des églises pourvues d'un corps ou collège de chanoines, des *monnaies de chapitre,* ordinairement distribuées aux titulaires présents aux offices et, plus tard, à eux remboursées par le receveur en espèces ayant cours légal. Et son tort d'attribuer à une simple paroisse un méreau capitulaire se complique d'une autre bévue : il s'imagine que tous ceux qu'il publie servaient à régler le salaire des ouvriers employés à élever les églises, et selon lui celui qui nous occupe « ne peut appartenir qu'à la recon-

1. Histoire monétaire et philologique du Berry, par Pierquin de Gembloux. Tome premier (seul paru). *Bourges, chez veuve Ménagé, Imprimeur-Éditeur, rue Paradis,* 1840, in-4° ; p. 157, §. VIII.

« struction de l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-
« Marché, bâtie l'an 1157, incendiée le jour de la Mag-
« deleine 1487, rétablie aux frais des paroissiens en
« 1520, et dont la tour fut commencée le 5 mai 1525[1]. »

Si ce n'est point pour Bourges qu'ont été frappés le méreau du Musée de Bourges et ceux du Dr Poncet, l'ont-ils été pour Mâcon ou Melun? Je ne le crois pas davantage. J'ignore sur quelles présomptions s'appuient MM. Florange et Serrure, le premier pour proposer avec le signe du doute l'une ou l'autre de ces deux villes, le second pour choisir la dernière. Mais j'ai de bonnes raisons, que je crois convaincantes et décisives, pour présenter une nouvelle attribution : Saint-Pierre-le-Moûtier.

Depuis longtemps je possède dans mes cartons, et j'ai classé au Nivernais, deux méreaux inédits, qui me viennent de la collection Duleau [2], et qui se rattachent par les liens les plus étroits à la série des précédents.

En voici la description et la figure :

1° Clef et crosse en sautoir, cantonnées d'une couronnelle à dextre, du côté du panneton de la clef, et d'une fleur de lys à senestre, du côté de la volute de la crosse. ℞. Les chiffres IIII, entre deux lignes de grènetis, surmontés d'une fleur de lys et accompagnés endessous d'une couronnelle ; le premier et le dernier I sont extérieurement accostés chacun d'une petite fleur

1. *Ibid.*
2. Trompé par Pierquin, cet amateur les considérait comme berruyers.

de lys, et le second et le troisième sont séparés par une petite rose [1].

Traces de grènetis au pourtour du droit et du revers.

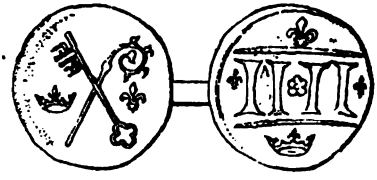

Ce méreau paraît sensiblement antérieur au suivant.

2° Crosse et clef en sautoir, la volute de la crosse à dextre et le panneton de la clef à senestre, accompagnées de deux fleurs de lys l'une en haut, l'autre en bas, et accostées de la date coupée en deux: 15 84.

1. Les couronnelles et les fleurs de lys, celles-ci figurant sur mes deux méreaux, font peut-être allusion à la qualité de ville royale qu'avait Saint-Pierre-le-Moûtier. Cependant, comme la famille Baudreuil portait *trois cœurs couronnés*, il serait à la rigueur possible que les petites couronnes du premier fussent une marque et un souvenir du droit de présentation que cette famille exerçait à l'égard du chapitre, ainsi qu'on le verra plus loin. — Le prieuré de Saint-Pierre-le-Moûtier avait pour armoiries: D'argent, à la clef à double panneton de sable en pal. (C^te^ DE SOULTRAIT. *Armorial historique et archéologique du Nivernais*. Nevers. Michot. 1879, gr. in-8°; tome I, p. 80 et pl. v). Les armoiries primitives de la ville étaient une église, *un moûtier*, sur champ semé de fleurs de lys; dans la suite, les fleurs de lys réduites à trois furent rangées en chef, et, au XVII^e^ siècle, la clef du monastère y fut ajoutée, couchée, à la pointe. (*Ibid*, p. 95 et pl. VII). Le chapitre, déjà en décadence sans doute et très appauvri à la fin du XVII^e^ siècle, n'a rien fait enregistrer à l'*Armorial général* de d'Hozier; le C^te^ de Soultrait ne lui a point connu d'écusson. On peut présumer que si jamais il en eût un, il devait être chargé de la clef et de la crosse en sautoir des méreaux.

Les chiffres VI en gros caractères, entre quatre roses placées en croix. Grènetis aux deux pourtours.

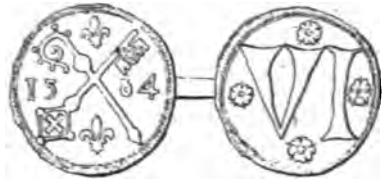

Le revers de ce dernier méreau est absolument identique au revers de celui qui a été gravé dans les planches de l'Histoire monétaire du Berry et du catalogue Poncet ; les prétendues rosaces ne sont pas autre chose que des roses héraldiques.

Voilà maintenant, très brièvement exposés, les motifs que j'ai eus d'attribuer ces deux pièces et leurs *congénères* à Saint-Pierre-le-Moûtier.

La clef est l'attribut de saint Pierre et rappelle nécessairement son nom. La crosse est l'attribut d'un établissement monastique, et Saint-Pierre-le-Moûtier devait la seconde partie de sa dénomination, usitée dès le XII^e^ siècle, au prieuré important fondé au VIII^e^ et dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin d'Autun. Les lettres qui accompagnent la crosse et la clef sur les méreaux du Musée de Bourges et de la collection Poncet, SPM, s'expliquent parfaitement par les mots : *Sanctus Petrus Monasterii ;* quant aux miens, si ces lettres leur manquent, leur aspect et leur faire ne permettent point de les séparer du groupe connu. Mon revers VI, du méreau de six deniers, les y rattache même d'une manière indubitable.

Saint-Pierre-le-Moûtier enfin possédait un chapitre[1]. Les historiens du Nivernais ne sont point d'accord sur la date de sa fondation, qu'ils rapportent toutefois à diverses années du XVI^e^ siècle. Ce n'est probablement pas exact, car une copie du pouillé manuscrit des bénéfices du diocèse de Nevers, en 1478, contient cette mention : *Duodecim praebendae dicti S^ti^ Petri Dominus de Villemone et Petrus de Bauderel scutifer et dominus de la Motte alternative presentant D. D. Episcopo*[2]. Il y a là un problème d'histoire ecclésiastique locale que je n'ai pas à élucider ; il me suffit qu'une collégiale ait existé au XVI^e^ siècle à Saint-Pierre, pour que je sois fondé à la doter des petits monuments numismatiques qui font l'objet de cette notice.

Toutefois ce problème m'avait préoccupé, et j'en avais entretenu mon bon ami, feu M. l'abbé Boutillier la dernière fois que je l'avais vu dans son presbytère de Coulanges-lès-Nevers. Lui qui possédait alors l'unique méreau du chapitre de Cervon, il s'était vivement intéressé à l'existence des méreaux non encore signalés que je lui révélais, sans lui interdire d'en aviser nos collègues de la Société Nivernaise, et il m'avait promis de me communiquer tous les renseignements qu'il pourrait recueillir sur le chapitre peu connu de Saint-Pierre-le-

1. Dénommé chapitre de Notre-Dame de Saint-Pierre-le-Moûtier. dans un arrêt du Parlement de Paris du 16 septembre 1560. (*Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts ;* XVII^e^ volume, 1898 ; p. 473).

2. Le Pouillé sans date, antérieur en tout cas au concordat de 1516. édité par Mgr Crosnier, reproduit à peu de chose près cette mention : « ... dominus de Villelume et Petrus de Baudreuil scutifer, etc. » (*Monographie de la Cathédrale de Nevers...* Nevers, Fay et Morel, 1854, gr. in-8° ; *appendices*, p. 368).

Moûtier. Vainement je les attendis [1], et d'autres travaux me firent perdre de vue, et laisser dormir dans mon médaillier, les méreaux qu'une circonstance fortuite a rappelés à mon attention et m'a décidé à publier.

Ce n'est point sortir des bornes assignées aux recherches de la Société des Antiquaires du Centre, car il importe de détruire pour toujours une fausse attribution introduite dans la numismatique du Berry. Or, il ne suffisait pas de dire que les titres de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges à se voir gratifier de méreaux, mal étudiés, étaient radicalement nuls ; il fallait encore désigner la localité à laquelle ils appartenaient, et c'est ce que j'ai cru opportun de faire.

1. La seule communication qu'il m'ait faite, séance tenante, à cet égard, est celle d'un curieux petit livret en sa possession : « Almanach nouveau de la ville de Saint-Pierre-le-Moutier pour « l'an de grâce 1771. *Nevers, P. Louis le Febvre;* in-12. » On y voit, à la signature B 2, que la Collégiale de Saint-Pierre était composée d'un doyen et quatre chanoines, dont trois seulement alors en fonctions. — Dans sa *Statistique monumentale, canton de Saint-Pierre*, insérée à l'Almanach Général de la Nièvre pour 1850, 2e partie, p. 45, le Cte de Soultrait dit que l'église des chanoines, qui ne résidaient même plus, formait paroisse sous l'invocation de *Notre-Dame*, à la fin du siècle dernier. Transformée en grange elle se voit, ou se voyait encore en 1850, à l'entrée de la ville, au sud.

L'HOTEL PUCELLE

A MEHUN-SUR-YÈVRE

Par M. C. DE BOISMARMIN

L'un des principaux hôtels de Mehun-sur-Yèvre est celui qui porte pour enseigne : *Hôtel Charles VII*.

C'est un édifice du XV^e^ siècle dont la façade, donnant sur la rue, a été reproduite par la gravure dans l'ouvrage de M. de Kersers [1].

On remarque sur cette façade, au rez-de-chaussée, les restes d'une fenêtre ancienne de plein cintre, encadrée de dents de scie et garnie d'un boudin, — architecture du XI^e^ ou du XII^e^ siècle.

Au premier étage, se trouve une fenêtre double ou mieux une fenêtre coupée en deux par un meneau vertical et surmontée de deux arcatures trilobées, sculptées dans la pierre du dessus.

On voit enfin deux autres ouvertures assez étroites, pour éclairer le grenier dans le haut du pignon. Cette façade est construite en pierre de taille.

Celle qui regarde le couchant n'offre rien de remarquable, si ce n'est trois fenêtres pareilles à celle du pignon et un avancement dans le mur.

1. Voir *Statistique monumentale du Cher*, canton de Mehun, pl. II, fig. 3.

Cet avancement se continuait, autrefois, jusqu'au bas et logeait un corps de cheminée allant du sous-sol au toit.

Afin de pouvoir percer une porte donnant accès au sous-sol, on a supprimé cet avancement de mur sur une hauteur de 3 à 4 mètres et l'ouverture, alors pratiquée, est limitée en dedans par les montants d'une vaste cheminée. Des deux autres façades, dont l'une, du reste, est masquée par la maison voisine, il n'y a rien à dire.

Cet édifice, aux murs de plus d'un mètre d'épaisseur, constitue un corps de logis de 25 mètres de long sur 9 mètres de large environ.

Si, de l'extérieur, nous passons à l'intérieur, nous trouvons un sous-sol auquel on accédait autrefois par je ne sais quelle autre face que celle du couchant, puisqu'on y trouve les restes de la grande cheminée à colonne cylindrique avec bases et chapiteaux prismatiques entre lesquelles passe la porte actuelle, comme je l'ai dit.

De ce sous-sol assez réduit, on passe dans des caves creusées dans le roc.

Le rez-de-chaussée comprenait, autrefois, deux grandes pièces, suivant la description des aveux et dénombrements des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Actuellement, ce rez-de-chaussée très modifié possède encore une grande salle éclairée par trois fenêtres hautes du côté du nord. Elle est chauffée par une cheminée moderne masquant une vaste cheminée ancienne, pareille, sans doute, à celle du sous-sol et à celle du grenier.

La partie la plus curieuse de tout l'édifice est assurément le grenier auquel on arrive par un escalier accédant à une porte avec gorges et moulures dans ses montants, porte pratiquée dans le long pan du côté du levant.

Ce grenier qui court sur toute la longueur et la largeur du bâtiment peut avoir, par conséquent, 24 mètres de long sur 5 de large.

Les murs montent encore de 3 m. 50 environ au-dessus du plancher avant de rencontrer la toiture en tuiles. Ils sont percés, du côté du couchant, des trois fenêtres que j'ai signalées en parlant de la façade extérieure.

Ces fenêtres ont un aspect disgracieux parce qu'elles sont plus larges que hautes. Elles ont des sièges en pierre dans les embrasures, à droite et à gauche.

Une cheminée de pierre de vastes proportions, au-dessus de celle du sous-sol, prouve l'intention de l'architecte d'avoir des chambres à cet étage, et non pas simplement un grenier.

Je ne pense pas que cette partie du plan primitif ait été terminée, car l'œil embrasse toute la charpente du toit, sans autre obstacle que celui de trois ou quatre tirants assez minces, reliant les deux versants du toit.

Dans le fond de la cour et adossée au mur d'enceinte de la ville, regardant le nord, se trouve une écurie voûtée de 18 mètres de long sur 6 de large environ. Elle est partagée en deux loges, dont l'une est beaucoup plus grande que l'autre, par un mur de refend moderne. Les autres murs sont fort épais et percés d'une porte cintrée sans grand caractère.

Cette écurie paraît de construction fort ancienne : elle est mentionnée dès 1681 dans un acte d'aveu et dénombrement, mais elle est certainement d'une date antérieure : on met habituellement des toits sur les écuries. Si l'on a recouvert celle-ci d'une voûte, c'était sans doute pour permettre la continuation du chemin de ronde qui devait exister le long des remparts.

Somme toute, ces diverses constructions et la maison voisine aux fenêtres du XV^e^ siècle, n'offrent qu'un intérêt restreint au point de vue archéologique. Je n'aurais point pris la peine d'en faire la description s'il n'y avait pas lieu de croire, comme je le pense, que nous sommes là sur un coin du vieux Mehun, où a séjourné la grande héroïne du XV^e^ siècle.

Les historiens de Jeanne d'Arc connaissent l'existence de Regnaud Thierry, chirurgien du roi et doyen de l'église collégiale de Mehun-sur-Yèvre qui, en 1455, durant le procès de réhabilitation, déposa en faveur de celle dont il avait été le compagnon d'armes.

Ceux qui se sont occupés de l'histoire de Mehun savent qu'il y a eu dans cette ville une maison appelée *Hôtel Pucelle* où Jeanne d'Arc aurait habité suivant la tradition populaire. Compiègne avait aussi, et dans les mêmes conditions, son hôtel de la Pucelle[1]. Mais l'on n'a peut-être pas assez remarqué une chose venant singulièrement à l'appui de cette tradition : c'est que l'ensemble des constructions, dénommé *Hôtel Pucelle* à Mehun, occupe précisément l'emplacement de la maison de Regnaud Thierry dont la haute position à la cour de

1. Voir une brochure de M. Sorel : *Séjour de Jeanne d'Arc à Compiègne*, pages, 13, 14, 15.

Charles VII et la prudhommie, pour parler le langage du temps, expliquent très naturellement qu'il ait abrité sous son toit la Pucelle, durant ses séjours à Mehun. Regnaud Thierry était né en 1391. Il fut de bonne heure attaché à la maison du dauphin, en qualité de chirurgien, car une pension de 600 livres lui fut attribuée par lettre du 12 décembre 1422.

Quelques années plus tard, en 1425, il recevait des lettres de noblesse et l'on peut voir encore ses armoiries d'azur au chevron d'or accompagné de 3 perdrix d'argent, membrées et becquées de gueules, posées 2 et 1, à la voûte de la chapelle qu'il fit construire en 1466 dans l'église paroissiale de Mehun [1].

Jeanne d'Arc qui s'occupait avec tant de sollicitude de tout ce qui concernait les soldats sous ses ordres, l'avait sans doute déterminé à suivre les opérations militaires de la campagne qu'elle fit à la fin de 1429, pour soigner les malades et les blessés ; toujours est-il qu'il se trouvait au siège de Saint-Pierre-le-Moutier [2].

Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et devint doyen de la collégiale de Mehun probablement entre 1452 et 1455, car dans une autorisation de tenir garenne, datée de juillet 1452, il n'est encore qualifié que du titre de chirurgien.

Des faits de ce genre n'étaient pas très rares à cette époque. Ainsi l'un des collègues de Regnaud Thierry, le sieur Pierre Beschebien, maître en médecine, premier physicien du roi en 1429, était en 1435 chanoine de

1. Voir l'*Histoire de Charles VII*, par M. DE BEAUCOURT, et les cantons de Mehun, par M. DE KERSERS.
2. Voir sa déposition.

la Sainte-Chapelle de Bourges, et titulaire de l'évêché de Chartres en 1443.

Pour en revenir à Regnaud Thierry, il semble avoir amassé une fortune considérable. Il possédait, entre autres biens, la seigneurie du Courpoy et une grande maison sise près la porte Barberine à Mehun, dont son gendre Regnaud Bonin fournissait un acte de foy et hommage à cause de sa femme, en juillet 1462[1]. Le fils de Regnaud Bonin et de Marie Thierry, maître Pierre Bonin, licencié ès-lois, procureur général du roi au grand conseil, marié à Jeanne Fumée, donna en 1519 un acte de foy et hommage pour divers héritages et en particulier pour « sa grand'maison assise près la porte Barberine en la ville de Mehun avec ses appartenances[2] ».

L'un des fils de Pierre Bonin et de Jeanne Fumée, Méry Bonin, lieutenant général du bailly de Berry au siège de Mehun, sieur de Noriou et de Chantegrue, fournit un acte de foy et hommage pour divers héritages y compris « la grand'maison près la porte Barberine à Mehun, avec ses foussés et autres appartenances d'icelle, le 2 septembre 1541[3] ».

Ils eurent pour successeur Jean Bonin, seigneur de Noriou, marié le 28 janvier 1582 à Marie Bernard. Après la mort de Jean Bonin, sa veuve tant pour elle que comme tutrice de leurs enfants mineurs, fit un acte de foy et hommage le 13 octobre 1609, pour cause de divers héritages, y compris « une maison appelée la

1. Voir Archives du Cher, C. 813, p. 154 et 100.
2. Idem.
3. Voir C. 813, p. 358.

grande maison assise en la ville de Mehun, proche la porte Barbarin [1] ».

Dans le même recueil d'actes de foy et hommage et à la même date, 13 octobre 1609, on en trouve un fourni par Jehan Béchereau, procureur à Mehun « pour raison de *la moitié* de la grande maison assise près la porte Barbarin cy-devant appartenant aux Bonins, par lui acquise par décret sur Jacques des Crosses [2]. Ainsi l'on voit que dès 1609 une partie de la maison de Regnaud Thierry était sortie des mains de ses descendants.

Quant au surplus, comprenant ce qui est en ce moment l'hôtel Charles VII, il resta plus longtemps dans la famille.

Charles Bonin, l'un des mineurs de 1609, en était possesseur à sa mort. N'ayant point eu d'enfants de son mariage avec Madeleine Gougnon, il constitua pour son héritier René de Tripier, fils de Charles de Tripier, s^r de Pierry, mais après son décès, sa maison de Mehun fut saisie, vendue et adjugée par décret à Nicolas de Rigault d'Egrefeuille, s^r du Crotet, le 17 septembre 1681.

Ce dernier revendit cette maison presque de suite à Jehan de Villantroys, prêtre, curé de l'église de Mehun, qui fournit un acte d'aveu et dénombrement le 28 novembre 1681 [3].

A la mort de Jehan de Villantroys, ses neveux Pierre Basset, bénéficier de l'église de Mehun, et Marie Basset, héritèrent et fournirent l'aveu et dénombrement de cette maison le 6 juin 1704.

1. Voir C. 837, p. 6 et 7.
2. Voir C. 837, p. 6 et 7.
3. Voir Archives du Cher, C. 843.

Dans l'acte lui-même, il n'est pas encore question de l'hôtel Pucelle, mais dans la réception libellée par les présidents trésoriers de France, il est dit que cette maison est appelée *Hôtel Pucelle* [1].

Un dernier acte d'aveu et dénombrement en 1765, reproduit par M. Jény, dans son *Histoire de Jeanne d'Arc en Berry* (2e édit., p. 170), montre qu'à cette époque la maison appartenait à Françoise Pajot, après avoir été possédée par la famille Delavarenne.

Si je ne connais pas d'acte établissant la transmission des Basset aux Delavarenne, la similitude de description, comme on peut le voir aux pièces justificatives, et surtout de joutes entre les trois neveux de 1681, 1704 et 1765, démontre péremptoirement que c'est bien la même maison dont il s'agit.

Quant à l'identification de l'hôtel Pucelle des XVIIe et XVIIIe siècles avec l'hôtel Charles VII actuel, il est facile de remarquer que cet édifice se trouve dans une rue s'appelant autrefois rue de l'Horloge-aux-Ponts et que la voie, avant de s'engager sur le premier pont, traversait le mur d'enceinte sous la porte dite porte Barbarin ou Barberine.

Cette porte a été détruite en 1770 [2], mais sa position, très facile à déterminer, était tout près de l'hôtel Charles VII.

Si l'on m'objectait enfin que le qualificatif *grand maison*, s'est aussi appliqué à une maison en face de

1. Voir Archives du Cher. C. 856.
2. Voir le canton de Mehun, p. 294, par M. de Kersers.

l'hôtel Charles VII, mais de l'autre côté de la rue[2], je répondrais que dans tous les aveux de l'hôtel Pucelle et par conséquent de la maison de Regnaud Thierry, cet hôtel joute la rue du côté du midi et que ses dépendances sont bornées par le mur d'enceinte de la ville au nord.

La partie de l'hôtel de Regnaud Thierry, sortie des mains des Bonin avant 1609 et alors aux Beschereau, a été l'objet d'aveux fournis par Pierre Raymond Bourdaloue, procureur du roi à Mehun, et par Louis Vermeil, bourgeois de Mehun, son petit-fils, 30 janvier 1670 et 27 février 1740[1]. Selon toutes probabilités, c'est la très vieille maison attenant à l'hôtel Charles VII, en remontant vers le centre de la ville, et qui montre plusieurs ouvertures également fort anciennes.

1. Cette maison a été aussi possédée par les Thierry au XV^e^ siècle, puis par les familles de l'Estang de 1541 à 1611 et Pinon en 1668. Voir KERSERS dans le canton de Mehun, p. 292, et Archives du Cher.

En 1462, Perrette Thierry très probablement fille aussi du chirurgien, femme de Jehan Thierry, grenetier de Rouen, était inquiétée par les agents du duc de Berry pour ne pas avoir produit d'acte de foi et hommage de propriétés qui ne sont pas spécifiées. Voir Archives du Cher, C. 814, p 56.

Mais dans le registre suivant (C. 815. p. 387) il est fait mention d'un aveu, produit vers 1500 par Perrette Thierry, veuve de feu M^e^ Loys Blain, secrétaire ordinaire du roi, pour une maison sise à Mehun.

C'est bien celle-ci dont il s'agit, car dans le registre C. 813, p. 398, il est constaté que François de Lestang, seigneur de Thinay possède en 1541 « une grande maison seigneuriale assise en la ville de Mehun .... qui fut à feu Perrette Thierry, jadis femme de feu messire..... chevalier ».

2. Voir Archives du Cher, C. 843 et 856.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Pièces relatives à l'Hôtel Pucelle et à la partie de cet hôtel devenue l'Hôtel Charles VII.

1

Juillet 1462.— M^tre Renault-Bonin fait acte de « foy et hommage à cause de *Marie*[1], sa femme, pour raison d'une maison assise en la ville de Mehun, près la porte Barbarin avec les foussés ».

(Archives du Cher. — Ç. 813, p. 154, verso.)

2

Avril 1519. — M^tre Pierre Bonin, licencié ès-lois, procureur du roy au grand conseil, fournit un acte de foy et hommage, pour diverses terres et seigneurie et pour « sa grand maison, assise près la porte Barbarin, en la ville de Mehun, avec ses appartenances ».

(Archives du Cher. — C. 813, p. 178.)

3

2 *septembre* 1541. — Méry Bonin fournit un acte de foy et hommage pour divers héritages, y compris « la grand maison, près la porte Barbarin, à Mehun, avec les foussés et autres appartenances d'icelle ».

(Archives du Cher. — C. 813, p. 358, verso.

1. C'est Marie Thierry, fille de Regnault Thierry. Voir La généalogie Bonin dans La Thaumassière (*Histoire du Berry*, l. XIII.)

4

13 *octobre* 1609. — Acte de foy et hommage rendu par Dlle Marie Bernard, Vve de Jehan Bonin, et Sr de Noriou, tant pour elle que comme tutrice des enfants mineurs d'elle et dudit défunt, pour divers héritages, y compris « une maison appelée la Grande-Maison, assise en la ville de Mehun, proche la porte Barbarin ».

(Archives du Cher. — C. 854, p. 6.)

5

Jehan Béchereau, procureur à Mehun, fournit un acte de foy et hommage pour raison de « la moitié de la grande maison, assise près la porte Barbarin, cy-devant appartenant aux Bonins, par lui acquise, par décret, sur Jacques des Crosses, le 13 octobre 1609 ».

(Archives du Cher. — C, 857, p. 7.)

6

28 *novembre* 1681. — Aveu et dénombrement fourni par Me Jehan de Villentrois, prêtre, curé et recteur de la cure de la ville de Mehun, qui confesse tenir au lieu de Nicolas de Rigault d'Esgrefeuille es. Sr du Crotet, en fief et hommage du roi « une maison de demeure couverte de tuiles, située proche la porte Barbarin, en cette ville de Mehun, qui consiste en deux chambres basses à cheminée, une cuisine, greniers au-dessus, caves au-dessous, une petite chambre à côté, haulte et basse-cour et une escurie voûtée, le tout se tenant, qui joute d'un long du côté d'orient, la maison et jardin de noble Pierre Raymond Bourdaloue, procureur du roy aux sièges royaux dudit Mehun, à cause de son épouse, en laquelle demeure à présent Jacques Auvinet, Sr de Permelle, d'autre, par un bout du côté du midi, la rue tendant de l'orloge aux ponts, d'autre long, du côté

d'occident, un jardin, les murs de cette dite ville entre deux et d'autre bout, du septentrion, joute aux dits anciens murs de ladite ville.

Laquelle maison et dépendances ci-dessus appartient audit avouant en conséquence du délaissement qui lui en a été fait au bailliage de Mehun par ledit S^r^ d'Esgrefeuille, le mercredi 17^e^ septembre dernier, auquel elle avait été adjugée par décret fait audit bailliage sur René de Tripier es. S^r^ de Pierry, le mercredi 20^e^ d'août dernier. » témoins René François Béchereau, procureur au siège rolal de Mehun et Pierre Charlemagne, marchand, signé Bellouvre, not. (Archives du Cher. — C. 843.)

[Dans la conclusion du trésorier de France, il est dit que cette maison avait été saisie sur Charles de Tripier, es. S^r^ de Pierry, en qualité de tuteur de René de Tripier fils, héritier universel du défunt Charles *Bonin* vivant *es. S^r^ de Noriou.*]

7

6 *juin* 1704. — Aveu et dénombrement rendu par Pierre Basset, bénéficier en l'église N.-D. de Mehun, en son nom et au nom de Catherine et de Marie Basset, ses sœurs, tous héritiers de M. Jean de Villentroys, prêtre, curé de N.-D. de Mehun, leur oncle maternel, pour « une maison de demeure couverte à tuile, située proche la porte Barbarin de cette dite ville, qui consiste en deux chambres basses ayant cheminée, cave au-dessous, une cuisine, greniers au-dessus, une petite chambre à côté, haute et basse-cour, porte cochère pour y entrer, avec une écurie voûtée, le tout se tenant, qui jouxte d'un long du côté d'orient la maison et jardin de présent appartenant à Dlle Hélène Bourdaloue, épouse de M^e^ Vincent Vermeil, avocat, au lieu de noble Pierre-Raymond Bourdaloue, son père, procureur du roy aux sièges royaux dudit

Mehun, et de Dlle Marie Bechereau, son épouse, d'autre, par un bout du côté du midi, la rue tendant de l'horloge dudit Mehun aux grands ponts, d'autre long, du côté d'occident, un jardin appartenant aux dits avouants, les murs de cette ville seulement entre deux et d'autre bout, du côté de septentrion, joint auxdits anciens murs et à la tour de Bourbon dépendant de cette dite ville. »

(Archives du Cher. — C. 856.)

[Ledit aveu est fait par Pierre Belleuvre, not. à Mehun. A la fin, dans les conclusions du trésorier de France, la maison (qui ne l'a pas été jusqu'alors dans cet acte) est appelée l'hôtel Pucelle.]

II

Pièces concernant
la moitié de l'hôtel Pucelle sortie, dès 1609, des mains des Bonnin, ayant appartenu aux Bourdaloue.

1

30 *janvier* 1670. — Aveu et dénombrement devant Pierre Belleuvre not. à Mehun-sur-Yèvre, fourni au roy par noble homme Pierre Raymond Bourdaloue, conseiller du roy et son procureur à Mehun, pour « une maison située en la ville de Mehun appelée l'hôtel Pucelle consistant en deux chambres basses à cheminées, une garderobe et estude, deux caves voûtées au-dessous desdites deux chambres. une cuisine et la boulangerie, grenier au-dessus, deux chambres hautes dans l'une desquelles il y a une estude, deux greniers au-dessus desdites chambres haultes, le tout couvert de tuile. une escurie deux galletas et jardin derrière ladite maison se tenant, avec la moitié de la cour de ladite maison où y a un puits, qui joute par le devant la

rue publique tendant de la porte de Bourges à la porte Barbarine, dudit Mehun, d'autre l'autre moitié de la cour de lad. maison du costé de la grange et chambre dud. avouant, qui a esté acquise par le père d'iceluy advouant, de défunt Simon Minant et Urban Taconnat ; par le derrière les anciens murs de la ville et d'autre la maison des héritiers maistre François Bechereau.

Et a une escurie appartenant aud. avouant proche du puits et a un galletas appartenant à Dlle Hélène Gougnon, etc. etc. »

fait en présence de noble Charles Vermeil conseiller du roi Lieutenant particulier de Mehun et de Jacques-Joseph Laudas, clerc de notaire, etc. 30 janvier 1670.

av. et den. reçu le 22 mars 1670 sans mention d'aucun ancien dénombrement, led. S. Bourdaloue ayant déclaré ne pas en avoir.

(Archives du Cher. — C. 843.)

2

11 *octobre* 1726. — Aveu de l'hostel Pucelle par François de Lavarenne, conseiller du roy, Lieutenant général au bailliage de Mehun-sur-Yèvre, devant Louis Chenu notaire Le 11 octobre 1726, reçu le 16 mai 1727 pour « une maison située aud. Mehun appelée l'hostel de la Pucelle consistant en un corps de logis ayant un vestibule, 3 chambres de plein pied, 2 cabinets, 1 cuisine, 1 boulangerie, 2 caves voûtées au-dessous de 2 desdites chambres, deux chambres hautes, grenier au-dessus, une escurie, une petite chambre à côté, le tout couvert de tuile, un petit jardin derrière ladite maison le tenant, avec la cour au-devant d'icelle maison, en laquelle il y a un puits. Joutant lad. maison : par le devant la rue publique allant de la porte de Bourges à celle de Barbarin ; d'autre une grange aud. s[r] avouant ; par le derrière les anciens murs de lad. ville ; d'autre la maison d'Agnan Goyer chanoine semi prébendé en l'église de Mehun. »

L'acte de foy et hommage a été fait par ledit François Delavarenne le 22 décembre 1722 de cette maison lui appartenant par suite d'un échange avec Pierre Raymon Bourdaloue passé le devant

[On cite un précédent aveu de ladite maison fourni Pierre Raimond Bourdaloue, le 13 mars 1717.]

(Archives du Cher. — C. 856.)

3

27 *février* 1740. — Louis Vermeil, bourgeois de Mehun-sur-Yèvre, fait aveu de moitié d'une maison appelée l'hostel Pucelle, comme héritier d'Hélène Bourdaloue sa mère, f^e de Vincent Vermeil procureur aux sièges royaux de Mehun :

« Laquelle moitié consiste en un corps de logis composé d'une chambre basse, deux chambres haultes grenier au-dessus, cuisine, grange, un puits, 2 caves, un jardin, une cour ; Le tout joutant d'une part la maison de Pierre-Raimond Bourdaloue ; D'autre part la moitié dud. hostel Pucelle appartenant au s^r Pierre de Lavarenne; par devant la grand'rue allant aux ponts dud. Mehun et par derrière les murs de la ville de Mehun, laquelle maison peut valoir 20 l. de revenu par an. »

[Est dit conforme à l'aveu et dénombrement de lad. moitié de maison fourni par M. Raymon Bourdaloue, le 30 janvier 1670 et reçu le 22 mars 1670.]

(Archives du Cher. — C. 856.)

DEUX SEIGNEURS BERRUYERS

A LA CONCIERGERIE

1608-1612

Par M. E. DUROISEL

Deux arrêts du Parlement de Paris récemment découverts sont l'occasion de ce mémoire. Ils concernent deux seigneurs berruyers, prisonniers l'un après l'autre à la Conciergerie. Même à cette époque de troubles, où la Ligue avait si profondément divisé la France, il ne paraît pas que la noblesse du Berry ait fourni de nombreux pensionnaires aux prisons du roi. C'était donc une bonne fortune de rencontrer, à deux sources différentes et à quelques jours d'intervalle, deux noms d'importance inégale, il est vrai, mais qui appartiennent à l'histoire de notre province, et rappellent des disgrâces dignes, au moins, de quelque attention.

Le cas de Pierre de la Porte et celui de Florimond du Puy étaient fort dissemblables; leur sort le fut aussi. Un autre Joseph eut pu prophétiser pour eux l'horoscope des officiers de Pharaon : l'un, en effet, recouvra la liberté, reprit sa vie de soldat, et mourut au château de Poulaines à un âge avancé ; tandis que l'autre, après quelques jours seulement d'emprisonnement, porta sa tête en place de Grève.

I

C'est à Dun-le-Roi que nous reporte le premier arrêt du Parlement dont j'ai à parler. Le passé de mon pays natal a été minutieusement fouillé par mon compatriote, Paul Moreau, et, en vérité, il a si bien fait les choses que la pensée ne me serait pas venue de chercher après lui. Des détails lui ont forcément échappé. J'expérimente aujourd'hui qu'on devra surtout au hasard de les retrouver. C'est en explorant les papiers de la seigneurie de Poulaines, dans l'Indre, que, contre toute attente, le nom de Dun-le-Roi et celui d'un seigneur de ses environs me sont tout d'abord tombés sous les yeux. La pièce qui les contient relate un fait grave ignoré jusqu'ici de l'histoire intime de la vieille ville royale.

En 1615, Pierre de la Porte, seigneur d'Issertieux (paroisse de Chalivoy-Milon), homme d'armes de la compagnie du Dauphin, pour lors l'enfant qui devait être bientôt Louis XIII, était seigneur de Poulaines, par suite de son mariage avec Madeleine de Courauld, héritière en partie de son oncle, Louis Herpin, seigneur de la Sanière et de Poulaines. Il rendit foy et hommage pour le dit Poulaines mouvant en plein fief des vénérables trésorier, chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal de Bourges, seigneurs barons de Graçay.

Le temps du calme était revenu pour Pierre de la Porte, mais il avait été quelques années auparavant le héros d'un événement qui troubla profondément sa vie et dut mettre en grand deuil la dame de Poulaines et ses

filles toutes jeunes encore, il est vrai, en l'année où se passèrent les faits que je vais raconter. Ils sont extraits des Lettres de Rémission accordées par les rois Henri IV et Louis XIII et entérinées en Parlement, le 7 juillet 1611. Elles ont été mises très gracieusement à ma disposition par le propriétaire actuel du château de Poulaines, M. le commandant vicomte Martial de Brettes.

En ce temps-là — c'était vers le milieu de l'année 1608 — Jehan du Chevre, escuyer, sieur d'Ascon [1], bourgeois de la ville de Bourges, avait de graves difficultés avec les seigneurs de *Rymbier* [2], enfants de défunt François de la Porte, neveux et pupilles de Pierre de la Porte. D'après les Lettres de Rémission, ce Jehan du Chevre était un assez mauvais coucheur, *étant d'un naturel audacieux, grandement injurieux, médisant, en quoi même il ne discernait pas ses plus proches, ayant, pour*

1. *Ascon* ou *Acon*, aujourd'hui simple ferme appartenant à la famille de Champgrand, située dans la commune de Chalivoy-Milon.— M. de Kersers écrit Jean du Chièvre, mais la pièce que nous étudions ne permet pas de lire autrement que Jean du Chevré. L'arrêt qui la termine parle des *enfants d'icelui défunt*. C'était sans doute une formule, puisqu'il n'est question plus haut que d'une fille représentée par son tuteur. D'après M. de Kersers, cette fille s'appelait Jehanne et épousa plus tard François du Coing, auquel passa Ascon. (*Histoire et statistique monumentale du département du Cher, canton de Dun le-Roi*, p. 77.)

La Thaumassière (*Histoire de Berry*, p. 201) imprime également du Chièvre ; mais antérieurement, le P. Labbe (*Histoire du Berry abrégée*, p. 127), avait employé la forme *du Chèvre*. C'est de celle-ci que je me servirai pour ne point m'éloigner trop de mon document.

2 Le Rimbé fait partie de la commune de Bannegon, canton de Charenton. Cette seigneurie arriva à la famille de la Porte par le mariage d'une de la Porte, Charlotte selon M. de Kersers, Jeanne selon l'auteur de la généalogie de cette famille (M. Armand de la Porte) avec Jean de Chaus (1586-1595). Elle passa bientôt à la famille de Châteaubodeau.

cette occasion, été surnommé par ses concitoyens de ce nom d'abbé de Maubert, par allusion sans doute aux vauriens de toutes catégories dont ce point de Paris était le rendez-vous, et au proverbe qui dès lors avait cours : « Faire des compliments de la place Maubert ». Il était porté d'ailleurs, continuent les lettres, *au mépris de notre noblesse et de nos lois et défenses prohibitives du port d'armes, lesquelles il transgressait par trop licencieusement.*

En quoi consistait le différend qui s'était élevé entre du Chèvre et les messieurs du Rymbé? nous savons seulement que, désireux d'en finir, les enfants de François de la Porte avaient prié leur oncle de leur servir d'intermédiaire et de s'aboucher avec le sieur d'Ascon. La mission était délicate, vu le caractère bien connu du personnage; aussi M. de la Porte prit-il ses précautions et ne *s'immisça-t-il de pacifier le différend entre Jehan du Chevre* que *par le commandement de notre cher cousin, le sieur de la Châtre, maréchal de France.* L'ayant obtenu, du moins les lettres le disent, il rechercha *amiablement à cette fin le dit du Chèvre, lequel finalement il fit condescendre, et, de fait entrer sur ce en conférence avec lui et autres amis communs des parties.* Mais le sieur d'Ascon, au lieu d'apporter à la conférence le calme et la modération qui seules eussent pu faire espérer une issue favorable, se laissa *emporter à plusieurs incivilités et propos injurieux*, même à l'endroit de M. de la Porte. Celui-ci, au contraire, aurait fait preuve du plus grand sang-froid. *Il dissimula et supporta pour le respect des assistants, la différence de sa qualité à celle d'icelui du Chèvre, et pour ne vouloir rompre ni nuire à ses dits ne-*

veux auxquels il importait infiniment de sortir de ce différend, joint le sort qu'il reconnaissait qu'il se fût fait d'en rechercher réparation par l'une ou l'autre voie, préférant en cela l'oubli à la vengeance.

Du Chevre ne se laissa pas toucher par tant de magnanimité. Mis hors de lui-même, *encore qu'il eût le tort comme offensant, et de cette sorte qu'il fût comme obligé de rechercher et requérir cet oubli du suppliant par quelques excuses ou soumission, interprétant l'intention du suppliant selon son offense, le tient comme ennemi et croit l'avoir rendu tel.* Il n'a plus qu'une pensée : satisfaire son ressentiment et trouver le *moyen de se défaire de son ennemi, ainsi que la suite l'a montré.*

Laissons les Lettres de Rémission nous raconter elles-mêmes le drame du 5 juillet 1608. Les propres termes de cette narration nous feront mieux juger des motifs qui ont porté Henri IV et Louis XIII à l'indulgence dans une circonstance si grave.

« Le cinquième du dit mois (juillet 1608) jugeant « que le suppliant (P. de la Porte), selon sa coutume, « seroit au marché, qui se tenoit en ce jour en notre « ville de Dun-le-Roi, où de malheur il alla seul pour « affaires particulières, monté sur une faible, petite et « fort mauvaise hacquenée, sans autres armes que son « épée, et qu'il logeroit en son logis ordinaire qui est à « l'Ecu [1], il (le sieur d'Ascon) s'y rendit et y descendit, « accompagné de Blaise Ragot, son serviteur, qu'il « avoit formé et façonné à ses mœurs, et d'un sien fer-

1. L'hôtel de l'*Ecu de France*, situé sur la place de l'Église, était sans doute celui qui devint, de notre temps, le Cheval-Blanc.

« mier, nommé Montagne, dit La Ramée, armés d'épées « et de petits pistolets en leurs chausses.

« Le suppliant ayant donné ordre à ses affaires et se « retirant à l'hôtellerie (de l'Ecu) pour monter à che- « val, arriva, soit qu'icelui du Chèvre en eût recherché « l'occasion ou autrement, qu'ils se rencontrèrent dans « la Grande-Rue, passant si près l'un de l'autre, à cause « de la foule en cet endroit, qu'ils se coudoyèrent si « rudement que le dit du Chèvre le fit tourner à demi; « et, comme si c'eût été préparation à pis recherchée, « le dit du Chèvre retourna promptement sur ses pas, « rentra en l'hôtellerie, fit brider ses chevaux et se mit « sous le portail d'icelle avec les dits Ragot et Mon- « tagne, allant et venant tout pensifs comme personnes « ayant mauvais desseins et ennuyés d'attendre, épiant « le retour du suppliant (P. de la Porte), lequel cepen- « dant ne pensoit aucunement à eux. Enfin, l'avisant « de loin, sortant du ravelin que l'on voit facilement « de dessous le dit portail, ils rentrèrent promptement « en une chambre basse de l'hôtellerie, bandèrent, « amorcèrent et abattirent le chien de leurs pistolets, « et retournèrent sous le dit portail, et, le voyant « approcher, se mirent l'un d'un côté et l'autre de « l'autre, comme pour fermer l'entrée et le contraindre « à passer entre eux. Et, de fait, voulant entrer, du « Chèvre lui présente le pistolet en l'estomac et lui dit « et réitère ces paroles plusieurs fois : *Mort-Dieu! La « Porte, tu tiens aujourd'hui la vie de moi : il faut que « tu le confesses.* Les sieurs de Nizerolles et du Breuil, « qui suivoient de près le suppliant (de la Porte), l'avi- « sant en ce péril, coururent et survindrent, disant ces

« mots : « *Holà ! messieurs, retirez-vous !* » et premiè-
« rement le dit Nizerolles se mit entre deux pour les
« séparer. Mais, étant faible de corps et d'ailleurs
« estropié des deux bras, le dit du Chèvre, fort et
« robuste, le repoussa au loin, et, changeant son pis-
« tolet de main, tira l'épée du foureau, et, au même
« instant, lâcha le dit pistolet sur le suppliant. Mais il
« faillit à faire feu. Ce que voyant le suppliant, et qu'il
« avoit à défendre sa vie contre trois en état et appa-
« reillés de la lui faire perdre, il fait un pas en arrière
« et tire son épée, de laquelle pressé, il porta une
« estocade au dit du Chèvre, lequel en tomba à l'instant.
« Ce fait, se vouloit retirer ; mais pressé et poursuivi
« avec menaces de mort par le dit Ragot, serviteur,
« qui lui tiroit des coups d'épée, desquels il l'avoit jà
« blessé au bras et à la main, voyant outre qu'icelui
« Ragot méprisoit et s'animoit d'autant plus des prières
« qu'il lui faisoit de le laisser en paix, il lui porta enfin
« par contrainte une estocade de laquelle il tomba
« pareillement à l'instant. L'un et l'autre étant demeu-
« rés morts sur la place, à son très-grand regret. Et
« comme il se retiroit, le dit Montagne le suivit encore
« et lui tira un coup de pistolet par derrière. »

Qu'advint-il de ce dernier et traître coup de pistolet ? Manqua-t-il de partir comme le premier ? ou bien, mal dirigé par un homme transporté de colère, s'égara-t-il loin de son but ? c'est ce qu'on ne nous dit pas. Mais ce que nous savons, c'est que, *informations en ayant été faites, décret de prise de corps fut décerné contre de la Porte par le lieutenant au dit Dun-le-Roi, et ses biens saisis.*

Ce fut le commencement du procès qui ne devait prendre fin que trois ans après. Voyons-en les différentes phases, et admirons avec quelle persévérance, pour ne pas dire avec quel acharnement, chacun défendit sa cause. Ce fut un tournoi dans lequel les adversaires étaient alternativement vainqueurs. Je cite seulement l'exposé qui précède le récit des faits et le dispositif des lettres, en ajoutant les chiffres d'ordre.

1° Procès criminel commencé à faire par le Bailly de Bourges ou son lieutenant criminel à Dun-le-Roi et Bourges, à la requête de Simonne Macé, veuve de Jehan du Chèvre, escuyer, sieur d'Ascon et Etienne du Chèvre, sieur de la Grange-Saint-Jehan, au nom et comme tuteur de demoiselle (en blanc) du Chèvre, fille mineure du dit defunt Jehan du Chèvre, et de Catherine Le Rasle, veuve de feu Etienne Ragot, marchand en Berry, mère de défunt Blaise Ragot, vivant serviteur du dit défunt Jehan du Chèvre, demandeurs et accusateurs à l'encontre de Pierre de la Porte, escuyer, sieur d'Issertieux, accusé et demandeur en Lettres de Rémisson par lui obtenues du défunt Roi, données à Paris, au mois de juillet 16[illegible]8, signées HENRY, et sur le replis : par le roi, à votre relation POTTIER et scellées du grand scel en cire verte, et encore demandeur en autres Lettres de confirmation des précédentes et abolition par lui obtenues en faveur du sacre et couronnement du roi à présent régnant, au mois de février, an présent (1611).

2° Les dites lettres lues en jugement, l'audience tenant, en présence du dit de la Porte qui en auroit requis l'entérinement le 13e mai 1611.

3° Interrogatoire du dit de la Porte rendu par devant l'un des conseillers de la Cour, à ce commis, le 13e mai.

4° Moyens d'obreption et de subreption baillés à la dite

Cour par le dit Etienne du Chevre, au dit nom de tuteur, sur l'obtention des dites lettres.

5° Réponses à iceux par le dit de la Porte.

6° Arrets d'icelle [Cour] de 4e avril 1609 et 8e juillet 1610 obtenus sur congés par les dits du Chèvre, tuteur, et Le Rasle contre le dit de la Porte défaillant, par lequel le dit de la Porte est débouté de l'effet et entérinement des dites Lettres de Rémission par lui obtenues au dit mois de juillet 1608.

7e Lettres patentes en forme de Requête civile obtenues contre les dits arrêts par le dit de la Porte, en date du 21e mai 1611.

8° Requête présentée à la Cour par la dite Catherine Le Rasle les 19e et 28e du dit mois de mai aux fins y contenues.

9e Autre arrêt d'icelle du 20e du dit mois, donné entre le dit de la Porte, demandeur, afin d'être reçu à purger la contumace jugée par arrêt en refondant les dépens au défendeur, et encore à l'entérinement des dites Lettres en forme de Requête civile, et défendeur à l'entérinement d'une requête du 6e mai, d'une part, et la dite Demoiselle Simonne Macé et Etienne du Chèvre au dit nom, et la dite Le Rasle, mère du dit Ragot, demandeurs et défendeurs, d'autre part, par lequel les dits défauts et contumace auraient été mis à néant, le dit de la Porte condamné aux dépens des contumaces, et, sur la requête à fin de consignation des réparations, les parties auroient été appointées en droit d'écrire et produire. Et, pour le regard de la requête civile, auroient été appointées au conseil, et acte au procureur du dit de la Porte de ce qu'il employait pour moyens de requête civile ce qu'il avoit écrit au procès.

10° Production des dits demandeurs. Requête présentée à la dite Cour, par la dite Macé, le 8e juin dernier passé, à ce que les deux informations du mois d'avril y mentionnées fussent jointes au dit procès. Ce que la Cour auroit ordonné.

11° Autre requête par elle présentée le 17e du dit mois aux fins y contenues.

12° Requête du dit Etienne du Chèvre, tuteur, à ce que les recolements faits à Bourges fussent apportés au greffe d'icelle [Cour].

13° Conclusions du Procureur général du Roi auquel le tout a été communiqué. — Ouï et interrogé par la dite Cour le dit de la Porte sur les cas à lui imposés contenus au dit procès et Lettres de Rémission desquelles la teneur en suit : HENRY, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous présents et avenir, salut. Nous avons reçu l'humble supplication de Pierre de la Porte, sieur d'Isserieux. . . .

Et le reste que nous avons vu plus haut.

Les lettres de Henri IV se terminent ainsi :

« Il (de la Porte) a recouru à notre Clémence, et, pour nous y incliner, nous a très humblement supplié nous vouloir représenter le dessein et l'état du défunt, son agression et humeur, au contraire, sa patience, la nécessité de défendre sa vie et ce qu'il a fait pour éviter cet accident... Ces choses considérées, en préférant clémence à sévérité et rigueur, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons au suppliant quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons le fait sus dit avec toutes peines et amendes corporelles et civiles. »

C'est dans le mois même de la scène sanglante dont l'hôtellerie de l'Écu de France, à Dun-le-Roi, avait été le théâtre, que le roi Henri IV avait accordé les Lettres de Rémission. Le maréchal de la Châtre qui avait en Berry une puissance presque absolue et auquel Bourges devait faire peu de temps après des funérailles quasi royales, n'avait pas sans doute été étranger à une fa-

veur obtenue si promptement. N'avait-il pas permis que son témoignage fût invoqué ? et cela dans une forme qui lui donnait une part de responsabilité dans ce triste événement.

Décreté de prise de corps par le lieutenant criminel, Pierre de la Porte dut réussir à échapper à l'arrestation. Mais lorsqu'il eut obtenu les premières Lettres de Rémission, s'il pensa en avoir fini avec cette malheureuse affaire, son illusion fut de courte durée.

Tout fut mis en œuvre par les ayant cause de Jehan du Chèvre, et pendant trois ans ils suspendirent l'effet de la clémence royale. Il fallut de nouvelles Lettres de Rémission pour mettre fin à ce procès, car le Parlement ne semble pas avoir été très disposé à la même indulgence que le roi.

Il paraît bien, du reste, que P. de la Porte jugea meilleur d'être en état de contumace pendant la plus grande partie du procès. Mais, enfin, c'était là une situation fausse et périlleuse, et il profita de l'occasion du couronnement du jeune roi, Louis XIII, à Reims, pour se constituer prisonnier dans la ville du sacre et lui adresser un nouveau recours en grâce. Le roi le reçut favorablement. Voici la conclusion de ces nouvelles Lettres de Rémission qui sont précédées de celles données par Henri IV et que nous venons de lire.

A CES CAUSES, désirant, à l'exemple de nos prédécesseurs rois, étendre notre clémence à l'endroit de ceux qui se sont trouvés prisonniers, comme ledit suppliant, en notre ville de Reims, lors de notre entrée, sacre et couronnement en icelle, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale et de l'avis de la Reine Régente, notre

très honorée dame et mère, avons audit suppliant, en confirmant et approuvant les dites Lettres de Rémission et pardon par lui obtenues de notre dit feu seigneur et Père, quitté, remis et pardonné, éteint et aboli, et en faveur de notre dite joyeuse entrée, sacre et couronnement au dit Reims, quittons, remettons, pardonnons, éteignons et abolissons, par les présentes signées de notre main, le fait et cas dessus dit, ainsi qu'il est ci-dessus exposé par forme d'ampliation et aux dites Lettres de Rémission du dit mois de juillet 1608, avec toutes peines, amendes et offense corporelle, criminelle et civile en quoi, pour raison de ce, il pourrait être encouru envers nous et justice. Mettant au néant tous deffauts, sentences, jugements, arrêts, contumaces et autres procédures faites pour raison du dit homicide, ayant, de notre plus ample grâce, remis et restitué, remettons et restituons ledit suppliant en ses bonnes fame et renommée au pair, et à ses biens non confisqués, satisfaction préalablement faite à partie civile, si faite n'est. Et, sur ce, avons imposé et imposons silence perpétuel à notre Procureur général, ses substituts présents et à venir et tous autres. CI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Cour du Parlement à Paris, au ressort desquels ledit cas est advenu, qu'ils fassent jouir et user le dit suppliant du contenu en ces présentes et ès Lettres de Rémission du dit mois de juillet 1608, pleinement, paisiblement et perpétuellement, et cesser tous empêchements contraires, lui donnant pleine et entière main levée de ses biens, s'ils ont été pour ce saisis, encore que le dit suppliant ne se soit présenté sur les assignations par lui données aux dites parties, en notre dite Cour, ce que ne voulons lui nuire ni préjudicier : ainsi l'en avons relevé et dispensé, relevons et dispensons par ces dites présentes pour les considérations susdites et nonobstant tous édits, ordonnances, mandements, règlements, deffenses et lettres à ce contraire, auxquelles... nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard... DONNÉ A PARIS, au mois de février, l'an de grâce mil six cent onze,

et de notre règne le premier. Signé, Louis, et sur le replis : Par le Roi, LA REINE RÉGENTE, sa mère, présente.

On a vu par tout ce qui précède, que le droit de grâce ne s'exerçait pas d'une façon aussi arbitraire qu'on le pense trop communément. « Les juges, dit M. de Cormenin [1], auxquels étaient adressées les lettres de grâce pouvaient faire des représentations. Les graciés devaient les leur présenter dans un délai de trois mois. Elles devaient être communiquées à la partie civile à laquelle il était permis de fournir ses moyens d'opposition. S'il était reconnu par le tribunal que les lettres avaient été accordées pour des cas non graciables, elles étaient déclarées nulles, parce qu'on supposait que la bonne foi du roi avait été surprise. » Tout cela fut observé, nous en avons eu la preuve, dans cette cause.

Les Lettres de Rémission réservaient les droits et justes revendications de la partie civile ; le Parlement y pourvut par son arrêt :

« Tout considéré, dit a été par la dite Cour, entérinant la dite requête civile, a remis et remet les dites parties en tel état qu'elles étaient avant les dits arrêts des 4e avril 1609 et 8e juillet 1610, et, faisant droit au principal a entériné et entérine les dites Lettres de Rémission et abolition par le dit de la Porte obtenues, pour jouir par lui du bénéfice contenu en icelles, selon leur forme et teneur ; et, néanmoins, l'a condamné et condamne en la somme de six cents livres tournois, moitié à la veuve du dit défunt

1. *Encyclopédie du* XIXe *siècle*, article : Grâce (droit de), — 4e édition, tome XXII, p. 307.

sieur d'Ascon, et l'autre aux enfants d'icelui défunt ; et deux cents livres tournois vers la dite Le Rasle, mère du dit Ragot, pour dommages et intérêts, et aux dépens du procès chacun pour son regard, et sans dépens de l'instance de requête civile. Aumônera le dit de la Porte la somme de quatre-vingts livres parisis au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais. Laquelle somme sera prise sur la somme de sept cent cinquante livres par lui consignée ès mains du receveur des amendes de la dite Cour, et le surplus lui sera rendu et restitué.

Fait en Parlement, le 7e juillet 1611. (Signatures illisibles.) »

Inclinons-nous devant la chose jugée ; mais avouons qu'il fallait vivre en d'autres temps que les nôtres pour admettre que M. de la Porte était passible d'une réparation quelconque envers les héritiers de ses victimes, si, vraiment, il avait tout le bon droit que lui reconnaissent les lettres royales, s'il porta la patience à ses extrêmes limites, et s'il ne frappa ses assaillants que pour défendre sa vie en danger. Ne serait-ce pas plutôt que les débats au Parlement permirent aux juges de voir les choses sous un jour un peu différent ?... Pour ce qui est du pain des prisonniers, j'imagine que P. de la Porte aima mieux en payer l'aumône que de continuer à en prendre sa part, et qu'il ne récrimina pas.

Les *Chroniques de la Châtellenie de Lury*[1] mentionnent, sans que leur auteur, M. Tausserat, ait pu trouver la date et les causes de cette séparation, que Pierre de la Porte et Madeleine de Courauld étaient séparés de

1. *Chroniques de la châtellenie de Lury*, par J.-B.-E. Tausserat. (*Mémoires de la Société Historique du Cher*, 8e série, 1er vol., 1878, p. 235).

biens. Le drame de 1608 et la nécessité de soustraire à des poursuites les biens de Madeleine de Courauld expliquent tout. Jusqu'en 1614 ou 1615 ils habitèrent ensemble le château d'Issertieux ou celui de la Chaume. En ce temps, Pierre de la Porte régla les comptes de tutelle de ses neveux et vendit à l'aîné, Amador de la Porte, ses droits sur Issertieux, la vieille demeure des pères. Madeleine, de son côté, avait vendu à son frère, Benjamin de Courauld, la métairie du Champ-au-Lièvre et autres héritages situés en la seigneurie de Chevilly[1]. L'occasion se présenta pour M. de la Porte de s'éloigner du théâtre des évènements de 1608 ; il en profita. L'oncle de Madeleine de Courauld, Louis Herpin, seigneur de la Sanière, de Poulaines, de la Roche et de Billy, était mort en 1611, sans laisser d'enfants. Son héritage revenait à ses neveux. Pierre de la Porte acheta de ses cohéritiers le château et la plus grande partie de la terre de Poulaines[2]. Il n'est plus désigné, dès lors, que sous les titres *d'escuyer, seigneur de Poulaines et de la Chaulme*[3], *enseigne de la Compagnie des gendarmes de Monseigneur le Maréchal de Vitry.*

Madeleine de Courauld n'existait plus quand sa fille, Marguerite, épousa en 1621 ou 1622, Pierre du

1. *Idem*, p. 236.

2. Benjamin de Courauld, qui arrondissait alors sa terre de Chevilly, vendit sa part de Poulaines à son beau-frère, Pierre de Laporte, le 21 octobre 1614, moyennant « 19 000 livres tournois en principal et 200 livres pour les épingles de l'épouse dudit vendeur », par acte passé devant Claude Symon, notaire à Poulaines.

3. Il s'agit de la Chaume, commune de Lantan.

Plessis, sieur de Savonnières. Celle-ci était enceinte, quand elle devint veuve, la même année [1]. A cette époque Pierre de la Porte avait déjà épousé en secondes noces Anne du Griffon [2], veuve de Lucullus du Plessis, et mère de son défunt gendre Pierre du Plessis. Il vivait encore et se qualifiait seigneur de Poulaines, le 28 mai 1630 : après cette date, son nom ne se retrouve plus. Le fief de Poulaines passa à un autre de ses gendres, Pierre de Crespin.

II

Le second arrêt du Parlement vient du bureau de l'Enregistrement de Poulaines. Il nous reporte à un autre seigneur dont le souvenir marque d'une tache sanglante l'histoire du Berry. Le fait qui en constitue

1. Les généalogistes ne mentionnent qu'une fille, Marguerite, de Pierre de Laporte, qui, en réalité, en eut quatre, ainsi qu'il résulte de mes recherches dans les anciens actes mis obligeamment à ma disposition par M. Aubrun, notaire à Poulaines : 1° *Marguerite*, veuve de *Pierre du Plessis*, sieur de Savonnières, épousa en secondes noces *Jacques de Péan*, sieur de Vernillon et de la Coudraye, dont elle eut au moins deux enfants : Jacques de Péan, qui habitait Romorantin, et Louise, mariée à Louis de Hernault, sieur de Beauvais ; 2° *Elisabeth*, mariée à *Louis de Salignac*, sieur de la Rochegaudon, son cousin-germain, dont postérité ; 3° *Diane*, mariée à son cousin au 3e degré, *Louis de Crespin*, sieur de la Roche et de Billy, qui eut plusieurs enfants ; 4° Anne mariée à Pierre de Crespin, frère du précédent, sieur de la Chabosselaye et, en 1632, de Poulaines, d'où postérité. En 1650, il demeurait déjà au château de Poulaines, avec son beau-père.

2. Elisabeth, la sœur de Madeleine de Courauld, avait épousé le sieur du Griffon seigneur de la Nouée et de Villeneuve sur-Beuvron. Elle avait eu deux filles du nom de Anne ; l'une d'elles avait épousé Jacques de la Taille, seigneur des Essarts, l'autre épousa Pierre de Laporte, son oncle par alliance.

le fond n'a pas de rapports directs avec ces lugubres évènements, mais il nous fait mieux connaître le caractère d'un homme dont la vie devait s'achever d'une façon si tragique. A ce titre il a son importance.

Il n'y avait pas six mois que Pierre de la Porte avait recouvré la liberté, que *haut et puissant seigneur, messire Florimond du Puy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Vatan, Le Mez, Villeneuve-sous-Barillon, Le Puy, Saint-Laurian et Buxeuil*, venait prendre sa place à la Conciergerie du Palais.

Son histoire est connue. La voici résumée, d'après Raynal, pour ceux qui l'auraient oubliée : violent et indomptable, imbu de l'esprit de révolte qui était le fond de la Réforme à laquelle il appartenait ainsi que sa famille, il fut du nombre de ces seigneurs à prétentions illimitées que n'arrêtèrent ni le respect de l'autorité royale, ni la crainte d'une répression facile cependant à prévoir.

Son père Vincent du Puy, dont nous retrouverons le nom tout à l'heure, avait péri, en 1591, au siège de Selles-sur-Cher [1]. Protecteur des faux-saulniers, Flori-

1. Pierre du Puy et son fils avec lui étaient probablement, l'année précédente, au siège de Graçay que M de Raynal raconte en quelques mots seulenent. Qu'on me laisse ici reproduire une note curieuse du notaire René Mourisset sur ce fait de guerre. — « Le jour de saint Christophe (25 juil et) entour soleil levé, l'an 1590. M. d'Arquian a battu la ville de Graçay tout le long du jour à grands coups de canon à l'endroit de l'église Notre-Dame ; a fait brèche à la tour aux Sorciers, le canon étant dans les ouches de Saint-Phalier, y ayant quatre pièces, lesquelles ont été tirées toujours ensemble, et jusqu'au nombre de 89 coups

mond prit le parti de M. de Jeufosse[1] qui avait été arrêté près de Vatan, avec son frère et un de ses cousins, par le Prévot de la maréchaussée de Touraine, parce qu'on l'avait trouvé receleur de sel de contrebande. Il envoya Saint-Martin, son maître d'hôtel, sommer le Prévôt de remettre M. de Jeufosse en sa garde; non seulement cet officier refusa, mais il fit arrêter Saint-Martin. Florimond furieux se mit à la tête de ses hommes, se rendit au château de Bellair, près d'Arçay, à dix lieues de là, enleva de vive force un des enfants du vicomte Robin de Coulognes, receveur général des Finances en Berry et fermier général des Gabelles, et le retint prisonnier à Vatan (2 octobre 1611). Sur la plainte du père, un lieutenant du Grand-Prévôt, M. de la Morlière, fut envoyé par le Conseil à Vatan, pour

chacun, qui reviennent à 336 coups. Et sur le soir furent à l'assaut et entrèrent quelques [soldats] par la dite brèche dans la dite tour, mais furent bien repoussés et beaucoup tués. M. de Beauvais, capitaine et gouverneur de la ville de Levroux, fit la première pointe avec sa compagnie, de laquelle il ne s'en sauva guère, lui bien blessé, Burat et plusieurs autres. De ce pour en avoir mémoire. M. de Venet était pour lors gouverneur de la ville de Graçay. » (*Notes de R. Mourisset, année 1584 à 1595; étude de Me Aubrun, notaire à Poulaines.*)

1. Il est curieux de retrouver, précisément en ce temps, le nom de ce seigneur de Jeufosse, intime du seigneur de Vatan, accolé à celui des seigneurs de Buxeuil. En 1593, Robert de Jeufosse, seigneur d'Arcourt et de Maisonneuve, est parrain avec Mme de Buxeuil, et, en 1598, la dame de Jeufosse, Catherine de Bourges, est marraine avec Charles de Boisvilliers, fils du seigneur de Buxeuil. (*Registre de René Mourisset, notaire à Poulaines.*) On peut conjecturer qu'il y avait parenté entre les seigneurs de Jeufosse et ceux de Poulaines, de ce fait que le moulin de la Roche (près Poulaines) était indivis entre eux. En 1615, la dame de Jeufosse donne procuration à son mari, par devant Gommot et Bertrand, notaires à Vatan, pour vendre sa moitié.

faire le procès du seigneur. Celui-ci enjoignit à M. de la Morlière de se retirer, ce qu'il fit, ne se sentant pas en force. Alors le Conseil envoya le Grand-Prévôt, M. de Bellangreville, et ordonna aux gouverneurs de Berry et de Blésois, MM. de la Châtre et de Cheverny, de lui prêter main forte. Une petite armée fit le siège de Vatan ; la ville fut enlevée le 14 décembre (1611). Florimond aurait pu résister encore, renfermé qu'il était dans le château, si une bonne partie de sa troupe n'eût déserté pendant la nuit. Enfin il fut obligé de parlementer ; il se rendit à M. de Cheverny, et fut emmené à Paris. Quelques jours après, son procès commença.

Mais avant d'en donner la conclusion, disons que ce n'était pas la première fois que le Parlement avait à s'occuper de Florimond du Puy. Un procès, qui avait duré trois ans, lui avait déjà fait connaître les tendances envahissantes et oppressives du seigneur de Vatan. La sentence rendue en cette affaire témoigne que, si le Parlement se montra inexorable en 1612, il ne marchanda pas non plus l'envahisseur des droits seigneuriaux de Buxeuil en 1599. Voici les faits tels qu'ils ressortent de l'arrêt :

En 1596, la seigneurie de Buxeuil, près de Poulaines, avait pour seigneurs Odet de Boivilliers et dame Claude Guisarme, son épouse. Ils avaient acheté cette terre de messire Claude de Bourbon, *seigneur de Busset et de Buxeuil, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Limousin*, qui la détenait du fait de son mariage avec dame Marguerite de Larochefoucauld, laquelle la tenait elle-même

de son premier mari, Pierre du Puy, seigneur de Vatan, Buxeuil, le Puy et autres lieux, celui-ci la lui ayant laissée en douaire et à titre de remploi des deniers de sa dot.

Depuis l'année 1563 environ, au vu et au su des seigneurs de Vatan, héritiers de Pierre du Puy, M. et Mme de Bourbon avaient joui en paix de la terre et seigneurie de Buxeuil et étendu leur juridiction et droit de justice haute, moyenne et basse sur six paroisses voisines : Buxeuil, Pouligny, Aize, Guilly, Fontenay et Rouvres. Odet de Boisvilliers n'avait pas joui moins paisiblement depuis 1584, date de son acquisition. Mais, avec Florimond du Puy, neveu du défunt Pierre du Puy, héritier de son père, Vincent du Puy, et de son oncle, Philippe du Puy, dans la seigneurie de Vatan, les choses ne pouvaient aller plus longtemps ainsi. Il s'avisa, après trente et un ans, de trouver que le testament de son oncle avait été mal interprété et de déclarer illégitime la jouissance des seigneurs de Buxeuil.

Il fit main basse sur leurs prérogatives, nomma lui-même d'autres officiers de justice, et leva de force le péage de la foire de Pouligny[1]. Nous l'avons vu plus haut s'intituler seigneur de Buxeuil, et cela à la veille de l'arrêt qui allait le condamner. Cette énumération de ses titres est tirée d'un acte d'acquisition d'immeuble fait en 1598, en présence de René Mourisset, notaire de la seigneurie de Buxeuil. Il entrait sans

1. Pouligny, ancienne paroisse rattachée aujourd'hui à la commune de Rouvres les-Bois.

doute dans ses plans de s'assurer des biens dans la terre qu'il disputait à ses légitimes possesseurs. Messire de Boisvilliers n'entendit pas être frustré de ses droits seigneuriaux, et bientôt commença un procès qui passa par toutes les juridictions, et qui fut enfin porté devant la Chambre des Requêtes du Parlement de Paris.

Mais le Parlement donna complètement tort à Florimond du Puy. Il s'entendit condamner à restituer tout ce dont il s'était indûment emparé, à payer des dommages et intérêts dont la Cour se réservait de fixer le chiffre, et le sieur de Boisvilliers fut maintenu en possession de tous les droits seigneuriaux dont les maîtres de Buxeuil avaient joui depuis et avant Pierre du Puy.

L'arrêt du Parlement qui déboutait Florimond du Puy de ses prétentions était du 22 décembre 1599. Il fit à son amour propre une blessure profonde, et contribua peut-être à jeter dans cette âme vindicative ces aspirations à la révolte dont les suites devaient lui être si fatales.

Le sieur d'Issertieux, sorti de la Conciergerie cinq mois avant les événements de Vatan, devait tenir à honneur de témoigner sa reconnaissance au roi. Sa réclusion ne l'avait arraché que temporairement à la vie militaire, puisque les Lettres de Rémission mentionnent sa situation auprès de M. de la Châtre, et que nous le retrouvons plus tard enseigne de M. le maréchal de Vitry. Il est donc infiniment probable que M. de la Châtre ne lui laissa pas manquer l'occasion de se signaler au service du roi, et le mena avec

lui au siège du château de Vatan. Ainsi se seraient trouvés en présence ces deux seigneurs dont l'un venait de recouvrer la liberté par la grâce du roi, et dont l'autre allait, avant de marcher au supplice, prendre le chemin de la même prison. Ils ne pouvaient, du reste, être des inconnus l'un pour l'autre. Peut-être même étaient-ils alliés par les Courauld; nous voyons en effet signer au contrat de la belle-mère de Pierre de la Porte, le même Pierre du Puy, seigneur de Buxeuil dont le testament donna lieu au procès en question.

« Le procès de Florimond du Puy fut bientôt fait, dit Raynal... Après les fêtes de Noël, le Parlement s'occupa de le juger. L'arrêt qui le condamna à mort et prononça la confiscation de ses biens fut rendu le 2 janvier 1612... Le jour même, il fut conduit dans un tombereau à la place de Grève et y périt du supplice des gentilshommes : il eut la tête tranchée... En sa personne s'éteignit cette ancienne famille qui possédait Vatan depuis plus de deux siècles. Son écu, *échiqueté d'argent et de gueules de sept traits*, fut brisé de la main du bourreau, et la sœur de Florimond du Puy, Marie, qui obtint à grand peine remise de la confiscation, mourut elle-même sans enfants[1]. »

1 RAYNAL : *Histoire du Berry*, Livre XI, chapitre Ier : t. IV, pp. 241-244.

Les différents auteurs qui ont raconté l'histoire des seigneurs de Vatan, mentionnent que Marie du Puy n'a pas laissé de postérité. Ils oublient de dire si elle a contracté une alliance. Je ne puis, non plus qu'eux, trancher la question ; mais je soumets aux chercheurs les lignes suivantes extraites des minutes (année 1614) de Claude Pynon, notaire à Poulaines à cette époque :

D'après le notaire René Mourisset qui exerçait à Poulaines à cette époque, il manquerait à ce récit un détail qui aurait son importance, s'il était avéré. A la fin d'un de ses registres, dont il remplissait les moindres blancs des dernières pages des menus faits qui lui semblaient dignes de mémoire, après mention de la mort de messire Louis Herpin, en décembre 1611, enterré dans sa chapelle, il consacre juste six lignes, dont trois sont en renvoi, aux évènements de Vatan, dont le seigneur avait été le client de son étude au moins une fois, en 1598. Voici ce que j'en ai pu ressaisir, le commencement des trois premières lignes ayant été rongé : « .... ensuivant, la ville et le chastel de Vatan. La ville a été.... le mercredi ensuivant le château rendu. Le jeudi le dit seigneur de Vatan a été mené à Paris au Roi et à la Reine Régente de France, lesquels lui ont fait trancher la tête, *son corps brûler et jeter les cendres au vent* et retenir son bien en la possession du roi. »

Aucun des historiens qui racontent le supplice de

« Personnellement établi Benjamin de Courauld, écuyer, sieur de Chevilly-le-Portal et de Poulaines en partie, paroisse de *Meriou* (Méreau) lequel a reconnu et confessé et par ces présentes reconnaît et confesse et avoue tenir en foy et hommage lige de haute et puissante dame Marie du Puy, épouse de haut et puissant prince Monseigneur Henri de Lorraine, sieur de Cœur (sic)... »

L'acte ne dit pas un mot de plus. Marie du Puy a-t-elle vraiment épousé Henri de Lorraine ? Benjamin de Courauld rangaina-t-il son compliment en s'apercevant qu'il s'était empressé sur un faux bruit?.. . Quel motif particulier le portait à faire avec tant de hâte œuvre de vassal ?.... Où étaient situés les fiefs pour lesquels il faisait foy et hommage à la dame de Vatan ?.... J'ai fait trop tard cette petite découverte pour la mentionner autrement qu'en note, et pour poursuivre mes recherches avant l'impression de ce mémoire.

Florimond du Puy ne fait allusion au traitement qu'auraient subi ses restes. Je n'ai lu nulle part que cette aggravation de peine ait été infligée à la noblesse coupable. Le corps de Montmorency, comme chacun sait, fut rendu à sa veuve et déposé dans le splendide tombeau de Moulins.

Peut-être ne faut-il voir dans le susdit récit qu'une exagération qui avait cours dans le peuple et dont le notaire de Poulaines se sera fait l'écho.

La première sentence est une copie de belle écriture, sur parchemin. Le cahier se compose de 16 pages (0,30 sur 0,24) dont 13 seulement sont écrites. Deux signatures illisibles la terminent. Elle appartient aux archives du château de Poulaines. Cette seigneurie devenait, vers 1765, la propriété de Anne Pornay, veuve de Jean Duchalais, marchand de fer à Valençay, qui l'achetait de M. Hippolyte du Coudreau, escuyer, seigneur de Boislarcher. La bonne dame, personne d'ordre et très attentive à sauvegarder les droits de sa terre seigneuriale, avait écrit au verso de la dernière feuille ces trois mots : *Inutil pour Poullain,* qui ressemblaient terriblement à une condamnation. Le parchemin y échappa cependant. Puissé-je espérer que ce *qui était* jugé inutile pour Poulaines ne sera pas considéré comme sans intérêt pour notre histoire locale?

L'arrêt concernant la seigneurie de Buxeuil forme un cahier en parchemin de 24 pages (0,27 sur 0,19) dont 23 sont écrites. Elle est également signée de deux noms

illisibles. L'écriture, belle aussi, ne peut être comparée à la précédente. Il est vraisemblablement venu en droite ligne des archives seigneuriales de Buxeuil à celle de l'enregistrement de Poulaines, à la fin du siècle dernier. Les archives du département de l'Indre en auront désormais la propriété.

BULLETIN NUMISMATIQUE

ET

SIGILLOGRAPHIQUE

Par M. D. MATER

En province, la numismatique est la plus négligée des études archéologiques; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les volumes des mémoires des sociétés savantes des départements, on n'y rencontrera que rarement des travaux sur les monnaies. Les fondateurs de la Société des Antiquaires du Centre ont eu l'heureuse inspiration de lui assurer une place importante, par la création dans nos publications, d'une tribune permanente : *le Bulletin numismatique.*

Notre Société eut alors cette bonne fortune de trouver en la personne de M. de Kersers, le savant qui pouvait le mieux assurer le succès de cette intéressante innovation et le plus capable, suivant ses propres expressions, de *faire comprendre toute la valeur artistique, toute la portée historique, voire même philosophique, que peut prendre dans un esprit élevé l'étude si froide et aride d'aspect des monnaies et médailles, ces petits fragments de métal, témoins éternels des grands événements* [1]. Telles étaient ses dernières lignes sur la

1. La numismatique moderne, par A. Buhot de Kersers, *Revue numismatique,* 4e série, t., II, année 1898.

numismatique, écrites moins de trois mois avant sa mort et publiées seulement après, dans lesquelles, avec une véritable élévation de pensée, il rendait à notre numismatique nationale, la grande place dont elle était digne et qu'elle n'avait pas obtenue complètement à ses yeux, dans le remarquable discours de M. Babelon.

Numismatiste convaincu, ses travaux étaient facilités par les connaissances archéologiques les plus étendues et les plus complètes, par la notoriété scientifique qui s'attachait à sa personne et lui assurait la communication empressée de tout ce qui se découvrait dans le vieux sol berruyer. Aussi, les dix-neuf bulletins que M. de Kersers fit paraître de 1867 à 1896, constituent pour notre numismatique française, et particulièrement pour celle de la province, une mine abondante et sûre, où se rencontrent de précieux renseignements, de sagaces aperçus et des notices rapides d'un grand intérêt. Dès le début, son Bulletin obtint la haute approbation d'un savant éminent, M. Chabouillet[1]; il ne cessa depuis de mériter une estime toujours grandissante, et de voir s'augmenter la légitime autorité qui s'attachait à ses travaux.

On comprendra sans peine combien sera lourd le poids d'une pareille succession, et celui qui, pour répondre à l'appel de ses collègues, en accepte la charge honorable, le ressent tout le premier. Mais le bulletin numismatique est devenu une partie trop importante de l'œuvre de la Société des Antiquaires du Centre, pour

1. M. de Laugardière l'a rappelé dans le discours prononcé sur sa tombe le 15 décembre 1898.

que l'on puisse consentir à le voir cesser de paraître. Au risque de nous exposer à une comparaison redoutable, nous acceptons donc la tâche délicate et laborieuse de lui donner une suite. A nos collègues, à tous ceux qui feront des découvertes numismatiques, de nous donner un concours bien nécessaire en nous les communiquant et en devenant ainsi pour nous de véritables collaborateurs.

DÉCOUVERTES ET DESCRIPTIONS

Statère Arverne. — Il a été découvert dans notre région un nouvel exemplaire, dans un très bel état, d'une pièce bien connue, une imitation gauloise des statères d'or de Philippe de Macédoine, dont voici la description :

Tête laurée d'Apollon à droite. — ℞ Bige au galop à droite ; l'aurige tient les rênes de la main gauche et un fouet de sa main droite ; devant les chevaux le monogramme AP (liés), qui est celui des Arvernes, et un symbole difficile à déterminer, buste radié dégénéré ou gerbe d'épi ; à l'exergue ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

Pl. I, n° 1.

Or, statère : 8 gr. 35.

Musée de Bourges.

Le poids normal des statères d'or de fabrication macédonienne était de 8 gr. 40 : notre exemplaire s'en rapproche donc beaucoup. Ce détail, joint à la pureté de style qui le caractérise, place son émission au début

même des imitations gauloises, qui, suivant M. Lenormant[1] commencèrent vers 230 et 220 avant Jésus-Christ.

Un fait à remarquer; c'est l'extrême fréquence de la rencontre des *Philippes* en Berry. En ce qui nous concerne personnellement nous en avions déjà trouvé un premier exemplaire il y a quelques années, appartenant également aux premières imitations, avec le monogramme Arverne, mais toutefois d'un poids légèrement inférieur (8 gr. 06).

Si l'on veut avoir la preuve de l'abondance particulière de ces sortes de monnaies dans l'ancien pays des Bituriges on n'a qu'à consulter le curieux opuscule que Catherinot écrivit le 26 février 1687, sous ce titre significatif *les Philippes du Berry :* « On en trouve, « dit-il en parlant des monnaies antiques, on en trouve « de Grecques et particulièrement de Philippe de Macé- « doine : j'en ai vu plusieurs et entre autres celles-ci : « la première est en ma possession et fut trouvée à « Pleinpied. M. Hémeré, conseiller au présidial de « Bourges et maire de la ville de 1653 à 1654, m'en fit « présent vers 1662. Je l'en remerciai par une épi- « gramme que j'ai fait imprimer en mon V^e^ livre « d'épigrammes. La seconde est dans le trésor de « M. de Maubranche qui la tenait de feu M. Drouet, « célèbre avocat à Bourges : elle fut trouvée dans la « paroisse de Sainte-Solange, aliàs Saint-Martin du « Crot, *de Crypta*. La troisième était en la possession

1. Révision de la numismatique gauloise : monnaies des Arvernes. *Revue numismatique*, nouvelle série, T. I.

« de M. Poubeau, imprimeur et marchand libraire, « prévôt des marchands, échevin et auteur des Instituts « consulaires. La quatrième était à M. d'Estat, sieur « de Jarien. La cinquième à M. de l'Hourt, curieux de « Paris, qui a Monsieur son fils abbé de Plaimpied « en Berry. J'ai vu la sixième entre les mains de « M. Popineau d'Issoudun. La septième fut trouvée « dans le voisinage de Vierzon et fut achetée par le « R. P. Hodeau, mon ancien et intime ami, prieur « claustral de l'abbaye régulière de Vierzon, ordre de « Saint-Benoît. »

On ne saurait hésiter à identifier ce que Catherinot appelle des *Philippes*, aves les imitations Arvernes que nous venons de signaler, car voici la description qu'il en donne : Ces monnaies représentent, dit-il, « Philippe « d'un côté et de l'autre un char tiré par deux chevaux « et un homme dedans ce char et cette inscription en « bas : ΦΙΛΙΠΠΟΥ » et pour l'effigie : « Cette tête est nue « et ses cheveux courts... couronnés de lierre... de « côté », en un mot il dépeint la tête d'Apollon.

Quant à la distinction entre les *Philippes* originaux et leurs imitations gauloises, Catherinot n'en dit mot, par cette excellente raison qu'il ne soupçonnait même pas l'existence du monnayage gaulois.

Quoi qu'il en soit, la rencontre continuelle dans notre pays, des Philippes d'imitation gauloise et spécialement de fabrication arverne, est un fait intéressant à signaler : elle témoigne de l'activité des relations commerciales qui existaient entre les deux pays voisins et est peut-être un signe de la suprématie que les Arvernes exercèrent sur les Bituriges.

Statère d'or gaulois. — Tête couronnée et barbue d'Hercule (?) à droite. — ℞. Cheval au galop à gauche, un oiseau (un échassier?) au-dessus; derrière, une rouelle.

Pl. I, n° 2.

Statère d'or. — Poids : 7 gr. 20.

Trouvé au Dorat (Haute-Vienne).

Musée de Bourges.

L'attribution de cette monnaie offre de grandes difficultés. Le droit, avec ce qui paraît être la tête d'Hercule, présente un type dont nous n'avons pas trouvé d'analogue dans la numismatique gauloise ; par l'élégance du style il paraîtrait appartenir à l'art grec ou en être une imitation très proche, tandis que le revers est franchement gaulois par le sujet et la barbarie de l'exécution, en un mot entièrement différent comme faire, de ce que nous constations pour le droit. Nous ne trouvons dans l'examen du statère aucune indication pour son attribution particulière à l'un des peuples de la Gaule. Le cheval surmonté d'un oiseau, type connu dans le monnayage gaulois, ne rappelle en rien celui qui a été observé chez les Carnutes, et ne peut par conséquent être d'aucune utilité pour son attribution.

Monnaies romaines. — Les seules découvertes de monnaies romaines dont nous ayons eu connaissance sont celles qui se sont produites aux Valins et au cimetière du Fin-Renard. Ni l'une ni l'autre ne présentent d'intérêt numismatique et il suffira de se reporter à la description donnée par notre collègue, M. Henri Ponroy, dans son compte-rendu de l'exploration du tumulus

des Valins, ainsi qu'à celle qui fait partie de notre notice sur le cimetière du Fin-Renard.

Denier de Charles-le-Chauve frappé à Bourges. — M. de Kersers a étudié dans le bulletin n° 13 la curieuse série de deniers carolingiens à effigie de Charles, qui ont été frappés à Bourges. Il a rappelé la controverse qui s'est élevée pour savoir si ces monnaies émanaient de Charles-le-Chauve comme roi de France, ou de son fils Charles, roi d'Aquitaine. Il a même proposé une solution basée sur la différence des légendes du droit, attribuant à Charles-le-Chauve les monnaies à la légende complète, CARLVS REX et à Charles d'Aquitaine celles à la légende tronquée, CARLVS RE. Voici un nouveau denier trouvé à Bourges, qui va sans doute trancher la question.

✠ CARLVS REX F. Buste lauré et vêtu du paludamentum à gauche. — ℟ Au revers, la légende bilinéaire BITV | RIGES.

Denier d'argent. — Poids : 1 gr. 50.

Pl. II, n° 1.

Collection D. Mater.

La présence à la fin de la légende du droit de l'F, lettre initiale du mot *Francorum*, démontre d'une façon certaine que ce denier appartient à Charles-le-Chauve et non à Charles d'Aquitaine. Il en est de même, croyons-nous, de toute la série à l'effigie. En effet il n'y a pas à s'arrêter aux différences signalées pour le second mot de la légende du droit : la présence ou l'absence de l'X de REX. Ce qui montre bien que de semblables différences n'ont aucune importance, ne sont pas intention-

nelles, mais proviennent seulement de l'ignorance ou de la fantaisie des monnayeurs, c'est ce que l'on remarque pour le vêtement des effigies des deniers. Tantôt ce vêtement est une chape, tantôt le paludamentum, sans que cela ait aucune signification, puisque l'on trouve indifféremment la chape ou le paludamentum avec REX ou avec RE : il en est vraisemblablement de même pour l'X de REX.

Monnaies des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. — M. Pinon a découvert dans un vieux mur, à Léré, un petit trésor de 31 monnaies, dont il a fait don au Musée et dont voici la composition :

1° Monnaies royales.

Louis VII (1137-1180), denier parisis.....	1
Louis VIII (1223-26), deniers tournois	4
Louis IX (1226-70), deniers tournois.....	7
» » oboles tournois.....	2
Philippe III (1270-85), denier tournois	1
Philippe IV (1285-1314), deniers tournois.....	3
bourgeois simples	2
mailles bourgeoises	4
	24

2° Monnaies seigneuriales.

Saint-Martin de Tours, deniers tournois	4
Raoul de Clermont, vicomte de Châteaudun (1259) denier (*Poey d'Avant* n° 1877).....	1
Eudes IV, duc de Bourgogne (1315-1350) 2 deniers (*Poey d'Avant*, n° 5688).....	2
	7

Pl. I

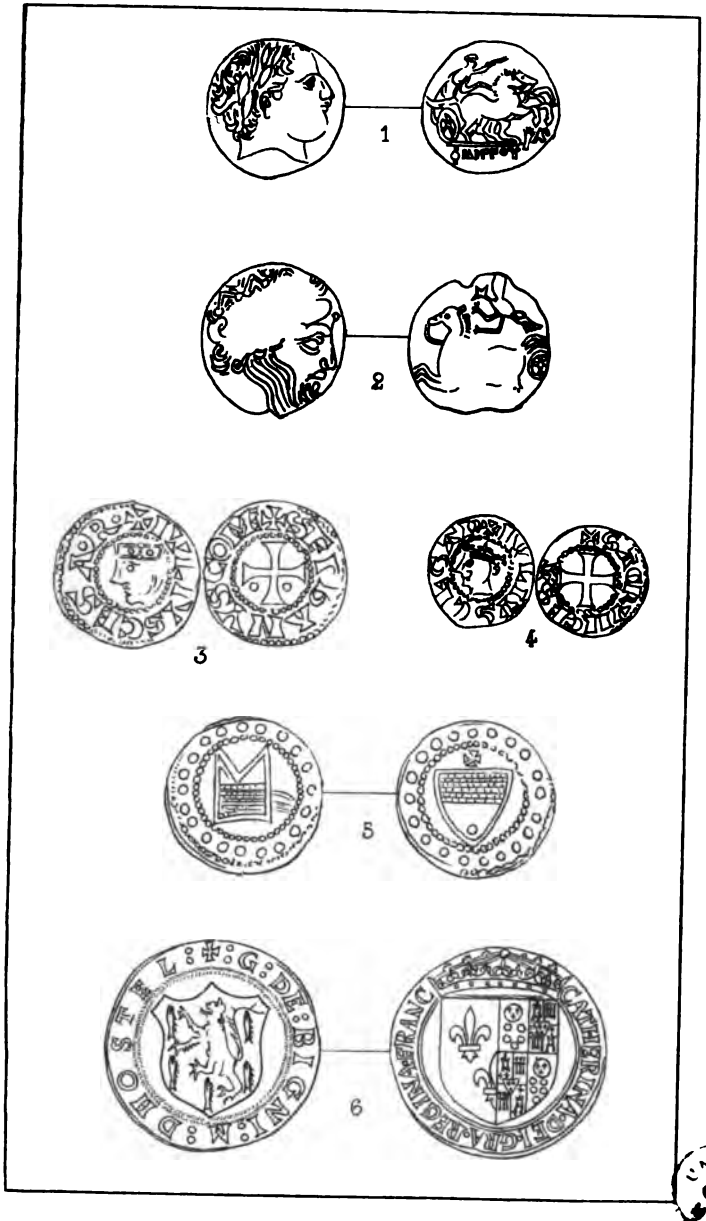

L'enfouissement de ce petit pécule doit être contemporain d'Eudes IV, et par conséquent avoir été fait dans la première moitié du XIVe siècle. Les monnaies se trouvaient réunies dans un petit gobelet à anse, entièrement intact, en terre rose, avec couverte plombifère rouge.

Monnaies de Sancerre, fouilles de Saint-Romble à Sancerre. — Les fouilles que Mlle de Crussol d'Uzès a fait exécuter à Sancerre, pour dégager les ruines de l'ancienne église de Saint-Romble, ont amené la découverte de quelques monnaies dont voici la nomenclature :

Louis VII (1137-1189) denier parisis (Hof. 1).

Henri IV, roi d'Angleterre (1399-1413) pour l'Aquitaine. — Denier (Poey d'Avant. Pl. LXVI, n° 144).

Gui de Forez, comte de Nevers (1226-41). — Poey d'Avant. Pl. XLVII, n° 1).

Henri III (1574-1583), double tournois.

Gaston d'Orléans, usufruitier de Dombes (1627-1650), dernier tournoi.

On a également trouvé au même endroit, un denier d'Etienne Ier, comte de Sancerre (1152-1192), dont voici la description.

✠ IVLIVS CESA.R. Tête mitrée de profil à gauche. ℟-✠ STEPhANVS COME (lettres liées : T-E dans le premier mot, M-E dans le second). Croix pattée, cantonnée d'un besant aux 3e et 4e.

Pl. I, n° 3.

Bill. Denier.

Collection de Mlle de Crussol.

Cette pièce est une variété de celle qui est décrite

sous le n° 21, dans l'article sur les monnaies de Sancerre, qui a paru dans le XV^e^ volume des mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.

Au monnayage de Sancerre se rattache aussi une obole faisant partie de la petite collection numismatique de pièces sancerroises réunies par Mlle de Crussol, qu'intéresse légitimement tout ce qui concerne cette antique localité :

✠ IVLIVS CESAR. Tête de profil à gauche avec l'œil et l'oreille très accusés, ceinte d'une couronne formée de deux traits et surmontée de trois fleurs de lis. — ℞ ✠ SACRVN CESAR... — Croix.

Pl. I, n° 4.

Bill. Obole.

Commencement du XIV^e^ siècle.

Cette pièce constitue également une variété de coin du n° 47 (Pl. IV-5) de la monographie numismatique sur Sancerre, citée plus haut.

Trésor d'Aubepierre (XVI^e^ siècle). — Notre collègue, M. Octave Roger, nous a communiqué une trouvaille de monnaies du XVI^e^ siècle faite en 1898, à Champaville, sur les limites du Berry, près de l'endroit où existait l'ancienne abbaye d'Aubepierre (commune de Measnes. Creuse). Ce dépôt se composait de 368 monnaies d'argent ou de billon dont voici l'inventaire succinct:

Philippe VI. —	Denier tournois.....	1	
Charles VIII. —	Douzains	23	
Id.	Karolus	16	46
Id.	Karolus pour la Bretagne.	3	
Id.	Karolus pour le Dauphiné.	2	
Id.	Blanc, au soleil.....	1	

Louis XII. —	Douzains	21	
Id.	Douzains de Provence, 2 var.	4	28
Id.	Douzains de Dauphiné	2	
Id.	Blanc à l'L couronné	1	
François Ier. —	Douzains à la couronne	31	
Id.	Douzains pour la Bretagne.	25	
Id.	Douzains pour le Dauphiné.	7	
Id.	Douzains à la salamandre.	3	
Id.	Douzains à la croisette	37	126
Id.	Douzains à la croisette (Dauphiné)	5	
Id.	Dizains dits Franciscus	16	
Id.	Indéterminées	2	
Henri II. —	Douzains aux croissants	143	
Id.	Gros de Nesle	2	
Id.	Demi-gros de Nesle	8	
Id.	Teston	1	159
Id.	Demi-teston (tête couronnée)	1	
Id.	Demi-testen Id.	2	
Id.	Douzains du Dauphiné	2	
Charles IX. —	Teston aux 2 K	1	2
Id.	Demi-testons, 2 K	1	
Angleterre : Henri VII		1	
Gueldre : Charles d'Egmont		1	7
Loraine : Antoine		1	
Neuchâtel		1	
Navarre : Henri		3	

Au point de vue berruyer il n'y a à noter que 4 douzains aux croissants de Henri II fabriqués à Bourges :

que nous décrivons à cause des variétés qu'ils présentent :

1. — HENRICVS II.DEI.FRANCOR ★ REX.

Écu de France couronné, accosté de 2 croissants couronnés ; à l'exergue Y.

℟. — ✠ SIT.NOMEN.DNI.BENEDICTVM ✠ 1550. Croix cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4 et d'un H aux 2 et 3.

2. — Même droit et même revers avec la croix cantonnée d'un H aux 1 et 4 et d'une couronnelle aux 2 et 3.

3. — Même droit ; à la place de l'étoile un P sur un point creux. — Même revers et croix que le n° 2.

L'enfouissement de ce trésor a dû être fait en 1569, lors du passage de l'armée du duc des Deux-Ponts qui saccagea tout sur sa route, principalement les églises et les couvents.

Jeton d'offices royaux. — M. Ponroy possède dans sa collection trois jetons de laiton, qui, bien qu'étrangers au Berry, méritent d'être décrits : ils ont d'ailleurs été trouvés à Bourges.

1. — *Jeton du Trésor du roi.* — (Quatrefeuille), AVE M (M oncial) : — (quatrefeuille) ; — (quatrefeuille), ARIA, (quatrefeuille). — Le roi debout sous un portique gothique au type du Royal d'or de Philippe de Valois et de Jean le Bon. — ℟. Quatre clefs disposées en croix et réunies au centre par un anneau commun en forme de rosace, le tout dans un entourage à quatre lobes anglé de points creux ; au lieu de légende une

bordure composée de dix-sept oves remplis de fleurs de lis.

Ce jeton appartient au XIV^e^ siècle et est contemporain de Philippe VI ou de Jean le Bon. On doit l'attribuer au trésor royal à cause de sa similitude avec les pièces décrites par Rouyer et Hucher, page 60, dont il diffère cependant sur plusieurs points.

Jetons de la chambre des comptes.

2. — ✠ (entre quatre points), GETOIRS:DE LA CAMBRE, (E lunaires et M oncial). — Ecu à deux fasces dans un entourage de trois arcs de cercle et de trois angles alternés, anglés extérieurement de six trèfles. — ℟. ✠ : AV:GARDES VOS (trèfle), D'BARAT, (E lunaire). Croix fleurdelisée à triple nervure dans un quadrilobe, anglé extérieurement de quatre fleurs de lis et extérieurement de quatre points creux.

XIV^e^ siècle.

Ce jeton diffère de ceux décrits par Rouyer et Hucher par certains détails d'ornementation et par les légendes, qui se rapprochent de celle du revers d'un jeton de Jeanne de Navarre : BARAT TV SERAS BARATEZ[1]. Dans l'ancien droit et dans le vieux langage *barat* était synonyme de dol, fraude, tromperie et la barateriecon-stitue encore un délit dans le droit maritime moderne.

3. — ✠ × GETTES, (deux branches de feuillage), SEVREMENT × (E lunaires, M oncial et N à l'envers). Dans le champ JEC en lettres gothiques entre deux étoiles. — ℟. ✠ × ET + LE + COMPTE + TROWE-RES × (C et E lunaires, M oncial). — Chaise.

1. *Histoire du Jeton au moyen-âge*, p. 81.

XVI^e^ siècle.

Ce jeton a déjà été décrit et reproduit par M. Serrure, dans le catalogue de M. Adolphe Wustenfelden, n° 303 et dans le *Bulletin Numismatique* de l'année 1893-1894, p. 109.

Jeton d'Henry d'Avaugour, archevêque de Bourges. — Une mitre dans un cercle en grènetis ; entourage de besants.

℟. Écusson surmonté d'une croisette aux armes du prélat qui portait d'argent au chef de gueules ; cercle en grènetis et entourage de besants.

Pl. I, n^e^ 5.

Cuivre.

Collection Creusot.

Henry d'Avaugour, d'une ancienne maison de Bretagne, fut élevé au siège archiépiscopal de Bourges en 1421. Il en descendit volontairement en 1436 pour se retirer dans l'abbaye de Noirlac où il mourut en 1446. Sous son pontificat se tint, dans la salle Saint-Guillaume, l'assemblée pour la Pragmatique Sanction.

Le jeton que nous reproduisons est le plus ancien monument métallique connu des archevêques de Bourges.

SIGILLOGRAPHIE

Chapelain de Vil... — ✠ S' CAPELLAN DE VILARIO SIL'ET ou SAL'ET (E lunaires). Chimère debout; sous son aile apparaît à droite une tête barbue de profil à droite

Sceau ogival en cuivre; par derrière, un anneau de suspension dans le haut. Longueur, 37 millimètres.

XV^e^ siècle.

Pl. II, n° 2.

Trouvé à Bourges.

Musée de Bourges.

Baillage de Vierzon. — ✠ SIGILLVM : BAILLIVIE : VIERSIONIS en minuscules gothiques; au centre, écusson aux armes de France brisées d'une cotice.

Sceau orbiculaire de cuivre avec appendice à charnière. Diamètre : 128 millimètres.

Fin du XV^e^ siècle ou commencement du XVI^e^.

Pl. II, n° 3.

Trouvé à la Ferrière, (commune de Massay) par M. Blanchet qui a bien voulu le communiquer.

Les armes figurées sur le sceau sont celles de la maison de Bourbon-Clermont ainsi décrites par La Thaumassière : de France brisé d'un bâton ou cotice de gueules.

Les ducs de Bourbon et d'Auvergne possédèrent à plusieurs reprises différentes la seigneurie de Vierzon. Tout d'abord elle fut acquise par Jean II, en 1463, d'Antoine de Levis, seigneur de Vauvert. Cette vente était

faite à charge de rachat perpétuel au profit du roi. Louis XI chercha par tous les moyens possibles à empêcher Jean de Bourbon de prendre possession de sa nouvelle seigneurie : il commença par l'engager à Charles de Gaucourt, gouverneur de Paris. En 1469, il parut un instant reconnaître les droits de Jean, ce qui ne l'empêcha pas de l'engager une seconde fois à Marguerite d'Amboise, femme de Louis de la Trémoille. Enfin, en 1489, Pierre II, duc de Bourbonnais, frère et successeur de Jean II, obtint sa mise en possession, mais pour une durée qui fut limitée à dix années seulement. Revenant toutefois à de meilleures dispositions, le roi Louis XI donna la seigneurie de Vierzon à sa fille Anne de Beaujeu, la femme du duc Pierre. Elle passa ensuite à leur fille Suzanne qui épousa le fameux connétable de Bourbon et mourut sans enfants en 1521.

M. Tausserat a rencontré aux archives communales de Vierzon un sceau en cire de la prévôté de Vierzon également aux armes des Bourbons, qui était attenant à un acte de 1505. C'est vers la même époque que nous proposons de fixer la date de la confection de la matrice du sceau du baillage. On trouvera dans le livre de M. de Toulgoët une liste très étendue des baillis de Vierzon.

(La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. V, ch. LXXI et LXXII ; liv. IX, ch. LXXI. — De Toulgoët, *Hist. de Vierzon*, p. 222 et 302. — Tausserat, *Vierzon et ses environs*, *Mém. de la Soc. hist. du Cher*, années 1896, p. 273, et 1897, p. 11.)

Le Collège Sainte-Marie de Bourges, le Collège royal

2

— 1 —

3

et le Lycée impérial de Bourges. — On a retrouvé au Lycée de Bourges une série de cachets et de fers de relieurs en cuivre, ayant appartenu aux différents éta-

blissements qui se succédèrent dans cette maison d'éducation. En voici la description :

COLLÉGE ROYAL DE Ste MARIE DE BOURGES

Écu ovale aux armes de France, couronné et entouré du cordon des ordres de saint Michel et du Saint-Esprit ; extérieurement une bordure fleurdelisée.

— Fer de relieur ovale en cuivre, long., 98 mill.; larg., 82 mill.; sur la tranche, on lit : *Arault fecit 1781.*

Arault, graveur qui vivait à Bourges, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, était un véritable artiste dont on possède quelques pièces remarquables. (*Coll. sigillographique du Musée de Bourges*, par D. Mater, p. 10. — *Mém. Soc. hist. du Cher*, année 1884.)

— Fer de relieur plus petit et de même type sauf la légende qui porte seulement
COLLÉGE ROYAL DE BOURGES, branche de fleur.
Long., 61 mill.; larg., 49 mill.

(Voir pour l'histoire du collège Sainte-Marie de cette époque l'*Enseignement secondaire et supérieur des lettres et des sciences à Bourges*, par Marcel Bruneau. — *Mém. de la Soc. hist. du Cher*, année 1890.)

Venaient ensuite trois cachets humides du même collège, l'un sous l'Empire, l'autre sous la Restauration ; enfin un cachet que l'on peut qualifier d'amusant, pour employer une expression à la mode, et que nous décrivons :

Au-dessus : COLLÈGE ROYAL DE BOURGES.

Au-dessous : VU PAR LE CENSEUR.

Dans le champ un *œil rayonnant*.

Cachet ovale en cuivre.

Long., 37 mill. ; larg., 32 mill.

Ces divers monuments ont été déposés au Musée de Bourges, par M. Garnier, proviseur du Lycée qui a voulu ainsi en assurer la conservation.

BIBLIOGRAPHIE NUMISMATIQUE

Il nous semble utile d'apporter à l'ancienne organisation du Bulletin une modification qui pourra contribuer au développement des études numismatiques berruyères. On se bornait jusqu'ici à étudier les découvertes qui se produisaient dans la région sans signaler les écrits publiés sur la numismatique locale. C'était une lacune dont le résultat était de laisser ignorer du public le plus intéressé, des travaux souvent précieux pour l'histoire et l'archéologie de la province. Pour mettre fin à cette situation, une notice bibliographique numismatique fera désormais partie intégrante du Bulletin.

***

PAUL BORDEAUX : *L'adjonction au domaine royal de la châtellenie de Dun et les deniers frappés à Dun par Philippe Ier et Louis VI* (Revue numismatique, 1897)[1].

Tous les numismatistes connaissent deux deniers frappés par Philippe Ier et Louis VI, dont l'attribution a fortement exercé la sagacité des chercheurs et portant l'un et l'autre la légende CASTELLVM DON avec le monogramme d'Herbert du Mans. Donzy, Châteauduo, Châteldon ont été successivement mis en avant comme le lieu probable de leur fabrication, mais M. Bordeaux, rejetant ces attributions, dans un mémoire très etudié, a proposé celle de Dun-le-Roy, qui aurait été ainsi le siège momentané d'un atelier monétaire. Je ne crois pas que le problème qui a provoqué ces recherches, ait enfin trouvé sa solution définitive et j'ai le regret, comme numismatiste berruyer, de ne pouvoir acquiescer à la thèse de M. Bordeaux pour démontrer l'existence

1. L'attribution proposée par M. Bordeaux a été discutée au congrès tenu à Bourges au mois de juillet 1898 par la Société française d'Archéologie : elle a été défendue par M. Caron, nous l'avons au contraire vivement combattue. On trouvera le compte rendu de cette controverse et de la nouvelle discussion qui s'est depuis produite dans le procès-verbal de la séance de la Société française de Numismatique du 5 novembre dernier. (*Revue numismatique*, 4e série, t. II p. LIII.) Malgré les nouveaux arguments apportés par MM. Caron et Bordeaux à l'appui de leur thèse, M. de Marcheville a déclaré se ranger à notre opinion.

d'un atelier royal à Dun au commencement du XII^e^ siècle.

C'est qu'en effet les objections les plus sérieuses s'élèvent contre sa proposition. Et, tout d'abord, s'il est exact, comme le constate M. Bordeaux, que les premiers Capétiens se soient fait une règle de frapper monnaie dans toutes les seigneuries composant leur domaine, anciennes possessions ou nouvelle acquisition, comment se fait-il qu'après avoir acheté d'Eudes Arpin sa vicomté de Bourges et la seigneurie peu connue de Dun, Philippe I^er^ ait exercé son droit régalien de monnayage, non à Bourges, l'antique métropole, le siège d'un archevêché, mais à Dun, simple petit *castellum*, comme M. Bordeaux le qualifie lui-même.

Il nous apprend, il est vrai, qu'Eudes Arpin préférait de beaucoup Dun à Bourges, parce que Dun était son fief personnel, celui qu'il tenait de ses ancêtres, tandis que celui de Bourges lui venait de sa femme. Je ne sais pas si on possède sur les sentiments et les préférences d'Eudes Arpin des renseignements bien positifs : ce qui m'en ferait douter, c'est que l'on est si peu fixé sur ce qui se passait à Bourges à cette époque, que l'on ne connaît même pas avec certitude la date de la vente des seigneuries de Dun et de Bourges. D'ailleurs qu'importent les sentiments d'Eudes Arpin, puisque c'est de Philippe I^er^ qu'il s'agit ; or, je le répète, je ne saurais comprendre pourquoi ce roi, voulant constater par une émission de monnaies la récente extension de son domaine, aurait choisi pour exercer son droit, Dun au lieu de Bourges qui jouissait d'une tout autre notoriété. L'ouverture d'un atelier monétaire à Dun plutôt qu'à Bourges, serait donc entièrement inexpli-

cable à moins de motifs particuliers que l'on ne nous fait pas connaître.

Le point essentiel, quand il s'agit de l'attribution d'une monnaie à une localité, c'est la concordance des noms. Or ici, entre DVNVM ou DVN et DON, y a-t-il une identification satisfaisante ? Pour écarter cette objection, M. Bordeaux nous dit que les gens du pays auraient la fâcheuse habitude d'appeler leur ville DON, que cela se serait produit de tout temps, fait dont d'ailleurs il ne rapporte d'autre preuve que la feuille de congé d'un grenadier délivrée en 1783, ce qui, il faut en convenir, est un peu loin de l'époque à laquelle vivait Philippe, et il ajoute que vraisemblablement les monnayeurs de Philippe Ier et de Louis VI, induits en erreur par cette prononciation fautive, auraient cru que le véritable nom de Dun était DON.

Je ne crois pas que l'on puisse reconnaître à ce dernier argument un caractère bien probant ; il est d'ailleurs facile d'y répondre en faisant remarquer que les clercs de la chancellerie royale avaient une oreille moins facile à tromper, puisque les chartes qu'ils rédigèrent à la même époque portent bien DVNVM et non DONVM[1]. On peut donc se demander pourquoi les officiers de la monnaie du roi auraient commis une semblable erreur, quand ils n'ont dû procéder à leur fabrication que sur le vu d'un ordre royal écrit, émané de la chancellerie et portant, selon toute apparence, le nom de Dun régulièrement orthographié.

1. M. Bordeaux s'attache à une faute de copie relevée dans un cartulaire de Philippe-Auguste qui donne la forme DVNON et non DVNVM ; changement de forme qui s'applique d'ailleurs à la seconde et non à la première syllabe.

Ce défaut de concordance n'est du reste pas le seul : Dun-le-Roy n'a jamais porté le titre de CASTELLVM, qui se lit sur les monnaies, on n'en trouve nulle trace dans les anciennes chartes et quand on rencontre son dérivé CASTELLANIA, c'est qu'il s'agit de désigner la châtellenie.

On peut aussi faire remarquer que jamais les numismatistes du Berry n'ont, à notre connaissance du moins, trouvé dans leur province de spécimens des deux monnaies de Philippe Ier et de Louis VI à la légende CASTELLUM DON, et on sait toute l'importance que les questions de provenance peuvent avoir pour la détermination de l'habitat des monnaies incertaines.

Il faut ajouter que si l'existence des ateliers monétaires de cette époque est presque toujours constatée d'une façon indirecte par la présence dans les chartes de stipulations de paiement en monnaies qui en proviennent, nulle charte ne mentionne l'existence de l'atelier de Dun ni de ses produits. Bien plus, dans une donation consentie du temps de Louis VI, de 1120 à 1136, dans laquelle il est question d'héritages situés dans la paroisse de Saint-Just et par conséquent dans la châtellenie de Dun, il est parlé d'un paiement à faire en monnaies de Bourges : « VI libras biturícensis monete »[1]. Voilà, semble-t-il, qui rend peu probable l'hypothèse du fonctionnement, à cette même époque, d'un atelier à Dun.

Pour répondre à cette objection, M. Bordeaux dit que l'on a très peu frappé à Dun et que l'on préférait la

1. Archives du Cher : Fonds de l'abbaye de Pleimpied. liasse de la paroisse de Saint-Just.

monnaie, qui de longue date se forgeait à Bourges, à cause de son bon aloi qui la faisait rechercher. J'accepte, pour mon compte, la réponse de M. Bordeaux et je lui demande avec bien plus de force, comment il expliquera que Philippe Ier et Louis VI, ayant dans leur nouvelle possession un atelier en pleine activité et jouissant d'un bon renom, aient été le délaisser pour créer une officine rivale dans le voisinage.

Le type des deniers de CASTELLVM DON va fournir un dernier et décisif argument. Il reproduit complètement celui des monnaies du Mans : d'une part le monogramme d'Herbert et de l'autre la croix avec l'alpha et l'oméga suspendus. Le denier de Louis VI pousse même plus loin le souci de l'imitation : dans la légende du droit le mot VIVIT remplace le mot REX pour mieux offrir l'aspect des légendes mancelles avec SIGNVM DEI VIVI. M. Bordeaux considère comme probable l'infiltration du type du Mans dans le Berry ; pour moi, elle me paraît une anomalie difficile à admettre dans un pays dont le monnayage se caractérise par l'originalité des types. Et surtout je ne puis supposer que Philippe Ier et Louis VI frappant monnaie dans leurs nouvelles possessions pour y affirmer leurs droits royaux aient été emprunter le type d'un vassal? Ce serait, il faut en convenir, une démonstration qui eût ainsi singulièrement perdu de sa valeur et de sa portée.

On fait remarquer, il est vrai, que Philippe Ier a employé à Pontoise le monogramme d'Herbert, mais il s'agit là, somme toute, d'un fait unique, ayant sans doute une cause particulière, comme, par exemple, de

se produire dans une région où les monnaies du Mans circulaient de préférence.

Il ne faut pas oublier que les deniers de CASTELLVM DON étaient de véritables contrefaçons des monnaies mancelles, qui n'avaient par suite leur raison d'être que dans un milieu où ces dernières formaient le fond principal de la circulation monétaire. Pour trouver la région où était CASTELLVM DON, il est donc nécessaire, comme on l'a fait observer, de déterminer auparavant le rayon de circulation du monnayage manceau, et il est certain que le Berry était en dehors de ce rayon. La preuve, de ce qui vient d'être affirmé, résulte 1° du défaut de stipulations de paiement en espèces mancelles dans les chartes du temps, fait qui démontre bien que celles-ci ne jouissaient pas dans le pays d'une faveur exclusive, 2° de la rareté des mêmes monnaies dans les trouvailles faites en Berry, rareté qui témoigne de leur peu d'abondance dans la circulation locale. On arrive donc forcément à cette conclusion : les deniers de CASTELLVM DON ne sont donc pas d'origine berruyère, puisque le Berry n'appartenait pas à la région desservie par le monnayage manceau ; c'est donc ailleurs qu'il faut en rechercher la provenance, là où les monnaies frappées au Mans étaient particulièrement en faveur.

***

Paul Bordeaux : *Le gros le demi-gros des gens d'armes de Charles VII à la croix cantonnée* (Annuaire de la Société de numismatique, année 1896). — Comte de Castellane : *Les grands et les petits*

blancs au K de Charles VII à la croix cantonnée frappés à Beauvais et les monnaies d'or sorties du même atelier (Gazette numismatique, année 1897.

La question de l'attribution à l'atelier de Bourges des blancs au K à la croix cantonnée, a soulevé dans le cours des dernières année une controverse numismatique qui offre pour nous un intérêt particulier. On sait que ce qui caractérise spécialement cette variété de blancs des gens d'armes, c'est au revers, tout d'abord l'existence d'une croix cantonnée de deux couronnelles et de deux fleurs de lys, au lieu de la croix simple habituelle, et ensuite la présence d'une façon invariable à la fin de la légende, de la lettre B, different de l'atelier de Bourges, ce qui les faisait considerer comme un produit certain de cette officine. A l'appui de cette attribution, M. Paul Bordeaux a apporté des preuves et des arguments qui peuvent paraitre decisifs, mais que M. de Castellane repousse energiquement en proposant de lui substituer l'atelier de Beauvais.

La demonstration de M. Bordeaux est basee sur certaines indications rencontrees dans des documents particuliers à l'atelier de Bourges, mentions qui s'appliquent d'une façon frappante à un demi-blanc des gens d'armes à la croix cantonnée avec le different B.

En 1435, la fabrication des blancs au K, qui jusque-là s'était poursuivie avec la croix simple, touchait à sa fin; le roi avait decidé, le 15 septembre, l'adoption d'un nouveau type, celui du blanc à l'écu non couronné, mais les fers de la nouvelle monnaie n'etant pas encore arrivés, l'atelier de Bourges fut obligé de continuer à

forger au type des blancs au K. On possède les états de fabrication de cette dernière émission qui, commencée le 13 septembre 1433, se termina le 22 du même mois ; ils constatent que l'on frappa des grands blancs de 10 deniers tournois à la taille de 80 au marc et des petits blancs de 5 deniers tournois à la taille de 140 au marc, ce qui donne pour les premiers le poids légal de 3 gr. 059, et pour les seconds celui de 1 gr. 72.

Pour couvrir l'irrégularité de cette émission ainsi faite au type des blancs au K et non à celui des blancs à l'écu, une note fut mise en marge de leur registre par les officiers de l'atelier. Elle était conçue en ces termes : « Me que l'ouvraige de cette boiste a été fait sur la forme des blancs de 10 d. t. au K et non sur le nouvel pie des blancs à escu. » Il faut ajouter que malgré sa rédaction peu claire, cette note s'applique comme on va le voir, aussi bien aux petits blancs qu'aux grands, dont on ne peut séparer la fabrication.

De ce qui précède il résulte donc : 1° le rapport habituel du petit blanc avec le grand, qui d'ordinaire était exactement celui de la moitié à l'entier, s'est trouvé modifié pour cette émission, car le grand blanc devait peser 3 gr. 059 et le petit 1 gr. 72 au lieu de 0 gr. 53, ce qui fait 20 centigrammes en plus, rapport absolument anormal et contraire à la pratique ; 2° les conditions de l'émission du 22 septembre étaient spéciales à l'atelier de Bourges, aucune prescription analogue n'a été trouvée pour une autre officine ; 3° elles constituent relativement aux émissions antérieures de blancs au K, un changement au point de vue du poids, changement qui avait été autorisé et était régulier, on n'en saurait

douter, bien que la preuve originale n'en soit pas rapportée, puisqu'il était ouvertement pratiqué et officiellement constaté sur le registre ; 4° enfin cette modification se produisit, fait singulier, à la dernière émission des blancs au K, quand la forme des blancs à l'écu était déjà ordonnée.

Ces indications étaient si contraires à l'usage, que l'on se demandait si elles étaient bien exactes et quelle foi on devait y ajouter, quand M. Bordeaux découvrit un demi-blanc au K, qui pesait 1 gr. 72, c'est-à-dire, précisément le petit blanc dont il était fait mention dans les états de fabrication de 1435. Il se produisait donc entre le poids anormal énoncé dans les états et celui relevé sur le petit blanc une concordance si caractéristique que l'on devait en être frappé.

En effet, on vient de voir par les états de fabrication qu'il avait été forgé des grands et des petits blancs, puis par la note marginale du registre que le type employé était celui des blancs au K, or voici que l'on retrouve un des produits de cette fabrication qui montre, à son tour, que ces blancs étaient des blancs au K à la croix cantonnée. De plus comme les grands blancs au K à la croix cantonnée appartiennent incontestablement par leur style et par leur faire à la même fabrication que les petits blancs, on aboutit ainsi forcément à cette conclusion : l'émission du 22 septembre 1435 a consisté en blancs, grands et petits, au K à la croix cantonnée.

Ce n'est pas tout, du même coup va se trouver confirmée l'attribution à l'atelier de Bourges, déjà annoncée par la présence au revers de son différent B. On a vu qu'il était établi que jusqu'ici l'émission du 22 septem-

bre était particulière à l'atelier de Bourges, et que l'on n'a pas encore découvert d'indices d'une fabrication analogue dans un autre atelier, pas plus que l'on n'a trouvé ces grands blancs et de petits blancs avec d'autres lettres ou d'autres signes monétaires. Voilà bien, on en conviendra, une autre coïncidence qui vient encore confirmer l'attribution à l'atelier de Bourges.

Pour combattre la démonstration, en quelque sorte matérielle, de M. Bordeaux, M. de Castellane, sans s'attaquer directement à ses arguments, formule un certain nombre de critiques destinées à établir l'invraisemblance de l'attribution à l'atelier de Bourges. A cette manière de discuter on pourrait répondre, d'une façon générale, qu'un fait parfaitement certain peut être accompagné de circonstances ou de détails douteux et discutables sans que cela puisse frapper de suspicion le fait en lui-même.

Quoi qu'il en soit, M. de Castellane fait tout d'abord remarquer combien il est peu vraisemblable que pour la dernière émission des blancs des gens d'armes, on ait adopté un type nouveau ? On peut répondre que cette tardive évolution de type n'est pas plus inadmissible que la grave modification de poids entre le grand et le petit blanc, venant bouleverser toutes les règles habituelles du monnayage.

D'ailleurs ce changement est-il aussi radical et a-t-il bien le caractère que l'on paraît croire? Il consiste simplement dans la substitution d'une croix cantonnée à la croix simple du revers. Or, cette croix cantonnée est justement celle du blanc à l'écu non couronné. On voit dès lors comment les choses ont pu se passer : les

officiers de l'atelier ne pouvant frapper la monnaie nouvellement ordonnée dont ils n'avaient pas le trousseau, mais désirant s'en rapprocher le plus possible, conservèrent pour le droit la forme du blanc au K, comme le dit expressément la note du registre, mais pour le revers employèrent, soit la pile nouvelle, qui peut-être leur était seule parvenue, soit un ancien coin de blanc dit Guénar, offrant un type analogue et remis provisoirement en service.

Il n'y a donc pas eu à proprement parler d'adoption tardive d'un nouveau type, mais la combinaison de deux types, de celui dont l'abandon venait d'être décidé avec celui qui devait le remplacer, de façon à se rapprocher autant que possible du type prescrit. Cette conduite des officiers de la monnaie était rationnelle: tenus d'appliquer pour cette dernière émission les prescriptions de l'ordonnance du 15 septembre 1435 quant au poids et au titre, il était naturel qu'il cherchassent aussi à s'y conformer pour le type. Dans ces conditions la fabrication des blancs au K à la croix cantonnée, loin d'être la création inexplicable d'un type nouveau et irrégulier, est au contraire un effort pour rentrer dans la forme.

M. de Castellane dit qu'il résulterait des examens des anciens comptes de l'atelier de Bourges, que l'on n'aurait pas frappé de petits blancs avant le 3 novembre 1435, époque à laquelle il ne pouvait plus être question de blancs au K, puisque la fabrication des blancs à l'écu non couronné était commencée? Mais M. de Castellane est ici en contradiction formelle avec M. Bordeaux, qui, de son côté, cite un passage des etats de

fabrication de l'atelier, dans lequel, comme on l'a vu, il est parlé de la frappe des blancs de 5 deniers tournois, c'est-à-dire de petits blancs. Comment concilier des affirmations si opposées et à laquelle donner la préférence ? Il semble cependant que la présence dans un état de fabrication d'une mention relatant l'émission d'une monnaie, ne permet guère de mettre en doute le fait même de sa fabrication.

M. de Castellane fait encore observer que les blancs au K à la croix cantonnée renferment au moins deux variétés qu'il reproduit, et il se demande comment on pourra attribuer à l'unique émission du 22 septembre, deux variétés qui supposent deux émissions ? Il y a là, il faut le reconnaître, une objection difficile à écarter, mais peut-elle avoir pour effet de faire tomber l'attribution elle-même ou jettera-t-elle seulement des doutes sur les conditions dans lesquelles la fabrication a pu se produire ?

Enfin M. de Castellane insiste sur un détail auquel il paraît accorder une importance particulière, je veux parler de la façon dont le différent monétaire B est disposé sur les monnaies. Dans les produits de l'atelier de Bourges cette lettre se trouve, en général, à la fin de chacune des légendes du droit et du revers. Au contraire les blancs au K, à la croix cantonnée, ne portent le B qu'à la fin de la légende du revers, et M. de Castellane voudrait considérer cette disposition spéciale de la lettre monétaire, comme le propre d'un atelier autre que celui de Bourges.

Ce serait, ce me semble, donner à un détail assez secondaire une importance exagérée et qu'il ne sau-

rait avoir que si l'habitude des officiers de l'atelier de Bourges de mettre le différent à la fin de chaque légende, était une règle tout à fait absolue. Or il n'en est rien et voici quelques exemples empruntés au monnayage de Charles VII qui le prouvent: M. Berry[1] reproduit un blanc aux fleurs de lys qui n'a qu'un seul B à la fin de la légende du revers et un blanc au K à la croix pleine avec un B unique après la légende du droit; enfin le Musée de Bourges possède une florette qui n'a également le B qu'à la légende du droit. On ne peut donc pas dire qu'il y ait eu à cet égard dans l'atelier de Bourges une pratique si constante, que toute dérogation devrait être nécessairement considérée comme le fait d'une autre officine.

D'ailleurs on pourrait peut-être supposer que cette irrégularité était voulue par les officiers de la monnaie, qui, obligés de procéder à une émission qui manquait un peu de régularité, ont eu recours pour le différencier des autres, à cette manière de faire inaccoutumée. On le voit donc l'argument que M. de Castellane comptait tirer de la disposition B, ne paraît pas très probant.

Il faut ajouter que le choix d'un B comme différent d'un nouvel atelier, s'expliquerait assez peu, puisque cette lettre n'était plus libre et avait été donnée à Bourges. L'assigner à une seconde officine était s'exposer à de continuelles confusions entre leurs produits.

On pourra répondre en invoquant certains précédents : les lettres F et M par exemple, données à

1. *Études et recherches historiques sur les monnaies de France* pl. XLIV, 5 et 7.

plusieurs ateliers. En effet en 1420, sous l'empire de circonstances urgentes et par des mesures mal combinées, Figeac reçut pour différent l'F gothique cursif, Fontenay l'F gothique majuscule, Montaigu une sorte d'M oncial et Montferrand l'M en capitale romaine, mais la similitude des différents n'était qu'apparente et la forme des lettres les différenciait bien plus nettement qu'une place déterminée, souvent mal observée.

Du reste ces inconvénients furent promptement reconnus et après 1420 on prit soin d'assigner aux ateliers nouveaux des différents biens distincts, soit comme points secrets, soit comme lettres ou signes particuliers. C'est pendant cette période que fut ouvert l'atelier temporaire de Beauvais, et il est donc peu vraisemblable qu'une seconde officine ait été dotée du différent B.

Ces divers arguments de M. de Castellane, si ingénieux qu'ils puissent être, ne constituent pas la partie essentielle de sa démonstration : le point capital, en effet, est de savoir si l'atelier de Beauvais a quelques droits à revendiquer le B comme lettre monétaire et si par suite les blancs au K à la croix cantonnée peuvent lui être attribués. Il faut, en effet, remarquer que pour ce différent il existe en faveur de Bourges une sorte de possession d'état et qu'il faudrait arriver à démontrer l'existence pour Beauvais d'une possession semblable. Si cette démonstration n'est pas faite, Bourges reste le seul atelier auquel les blancs au K à la croix cantonnée puissent être attribués en raison du différent qu'ils portent et cette attribution devra être maintenue malgré les critiques soulevées par M. de Castellane.

Il est constant qu'il y a eu à Beauvais en 1433 et 1435 un atelier temporaire, créé pour fournir de numéraire les régions environnantes isolées au milieu de l'occupation anglaise. C'est alors, suivant M. de Castellane, que l'on aurait donné pour différent à cette officine la première lettre du nom de la ville, comme cela avait été fait pour plusieurs autres villes, Chinon, Bourges, Loches, etc. Je me bornerai à rappeler ici l'observation que j'ai faite précédemment : si avant 1433 on avait distribué ces différents un peu au hasard, en 1433 on évitait avec soin de choisir des différents faisant double emploi ou pouvant amener des confusions.

M. de Castellane, après avoir posé en fait l'emploi à Beauvais du B comme lettre monétaire, ne se contente pas de faire sortir de cette officine les blancs au K à la croix cantonnée avec ce différent, il lui attribue également des blancs au même type sans aucun différent. Il explique que le graveur du coin, qui aurait été fait à Beauvais, n'ayant pas de modèle sous les yeux, aurait par erreur cantonné la croix du revers ; il nous apprend aussi qu'à la suite d'un conflit de juridiction avec l'évêque de Beauvais ou peut-être par oubli, on négligea de signer d'un B les premières émissions et qu'on ne le fit que pour les émissions ultérieures.

Je me demandais où M. de Castellane avait puisé tous ces intéressants renseignements, m'étonnant un peu qu'un atelier temporaire, installé en plein territoire ennemi, un atelier de campagne en quelque sorte, eût laissé des archives assez riches pour fournir de si précieux détails dont on ne trouverait certainement pas l'équivalent pour l'atelier plusieurs fois séculaire de Bour-

ges, devenu en ce moment même le plus important du royaume. Je m'aperçus alors que l'attribution d'un B comme différent à l'officine de Beauvais, était une supposition très soutenable sans doute, mais une simple supposition ne reposant sur aucune preuve ; que l'attribution à ce même atelier des blancs au K à la croix cantonnée n'était qu'une hypothèse ; l'histoire du tailleur chargé de graver les fers, une pure hypothèse encore, l'explication de la présence ou de l'absence du différent toujours une hypothèse, en un mot que tout ce que M. de Castellané avançait relativement à Beauvais, à son différent, à ses produits étaient des hypothèses très ingénieuses sans doute, vraisemblables peut-être, mais enfin dénuées de l'ombre d'une justification par cette excellente raison, qu'à part le fait du fonctionnement d'un atelier monétaire à Beauvais en 1433 et 1435, on ne sait rien absolument rien sur ce qui s'y passa.

Mais M. de Castellane va plus loin : se basant sur des affinités de style. il attribue à l'atelier de Beauvais la fabrication d'espèces d'or, un salut et un royal, lesquels d'ailleurs ne portent ni l'un ni l'autre le différent B. Cette attribution, qui résulte pour lui de la similitude de faire avec les blancs au K, lui sert ensuite pour confirmer l'origine beauvaisine des blancs au K.

En réalité, la question de style qu'invoque M. de Castellane établit-elle avec certitude que les blancs au K, le salut d'or et le royal ont été fabriqués dans le nord de la France plutôt que dans toute autre partie ? Je ne le crois pas, et on peut ajouter que rien n'est plus problématique que ces arguments tirés du style des monnaies. Un numismatiste berruyer n'aurait-il pas, par

exemple, le droit d'invoquer à son tour ces affinités de style, pour dire que le salut d'or, le royal et les blancs au K à la croix cantonnée, ayant le même caractère, il en résulte que tous sont sortis de l'atelier de Bourges, puisque les blancs au K en portent le différent?

En résumé, rien ne prouve que l'atelier de Beauvais ait eu un B pour différent; rien n'établit que l'on y ait frappé des blancs au K à la croix cantonnée, des saluts d'or, des royaux, ou n'importe quelle autre sorte de monnaie; il est impossible de déterminer le style habituel des produits de cette officine, puisque l'on n'en connaît aucun, et si, sur ces diverses questions, il peut exister quelques probabilités d'un caractère plus ou moins sérieux, aucune ne peut être considérée comme une preuve véritable.

Si telle est la situation pour l'atelier de Beauvais, combien différente est celle de l'atelier de Bourges : il est constant et non contesté que le B lui avait été attribué comme lettre monétaire, qu'on y a forgé des blancs au K et très vraisemblablement les blancs au K à la croix cantonnée qui portent son différent, et à la fabrication desquels se réfèrent plusieurs mentions des registres de l'officine. Comparer ainsi les titres respectifs des deux ateliers, c'est, semble-t'il, trancher la question d'une façon indiscutable et définitive en faveur de la thèse de M. Bordeaux.

J'en aurais fini avec cette trop longue note sur les blancs au K à la croix cantonnée, et les controverses qu'ils soulèvent, si je n'avais encore à répondre un mot au jugement trop sévère, suivant moi, que porte M. Bordeaux sur deux grandes figures de l'histoire du

Berry, Jacques Cœur et Guillaume Lallemant, sur le premier surtout, qu'il traite avec une rigueur extrême.

S'expliquant sur l'anomalie dont nous avons parlé, entre le poids des petits blancs avec les grands blancs, M. Bordeaux considère qu'elle avait été obtenue par les officiers de la monnaie de Bourges, pour favoriser des fraudes et des dissimulations dans la fabrication des monnaies, et il voit dans ces malversations l'origine des fortunes considérables qui permirent à ces deux illustres berruyers de doter leur ville natale des charmants hôtels qui en font encore l'ornement. M. Bordeaux rappelle que Jacques Cœur avait été condamné en 1427 pour mauvais affinage, et qu'il fut encore poursuivi en 1450, lors de son grand procès et condamné pour fabrication irrégulière.

Je ne crois pas qu'il faille attribuer beaucoup d'importance aux procès faits à cette époque aux officiers monétaires. Dans la plupart des cas, le monnayeur était victime, soit de l'insuffisance des connaissances techniques, soit des rigueurs d'une réglementation compliquée, quand la poursuite n'était pas tout simplement le résultat d'une manœuvre calculée, ayant pour but une extorsion d'argent.

Ces procès étaient continuels, peu d'officiers monétaires y échappaient ; mais presque aussitôt après le procès et dès que le coupable s'était exécuté, on le voyait obtenir des lettres de rémission et rentrer en place. C'est ce qui arriva à Jacques Cœur, qui, condamné en 1427, fut, dès l'année suivante, nommé maître particulier à Bourges, avant même la délivrance des lettres de rémission qui ne lui furent accordées

qu'en 1429. Ce traitement montre l'opinion que l'on avait de la probité de Jacques Cœur et ce que l'on pensait du procès qui lui avait été fait. D'ailleurs, celui qui, sous le titre d'Argentier du roi, fut le ministre tout puissant de ses finances, était au-dessus du soupçon d'avoir abusé de ses fonctions pour réaliser des bénéfices déshonnêtes. Je ne m'arrêterai pas davantage à l'inique procès de 1450, dirigé bien plus contre sa fortune que contre sa conduite, par des juges intéressés à une condamnation qui devait leur assurer ses dépouilles.

Point n'est besoin de supposer de déloyaux trafics pour expliquer la fortune Jacques Cœur : les grandes fonctions financières auxquelles il fut appelé, son génie pour le commerce, le développement qu'il sut lui imprimer en Orient, où il couvrait la Méditerranée du pavillon fleurdelisé et avait 300 facteurs, en justifient pleinement le prodigieux essor qu'il n'eut pas la prudence de savoir dissimuler.

Pour Guillaume Lallemant, la défense ne sera pas moins facile, car ce n'est pas lui qui construisit le gracieux hôtel improprement appelé *Maison de Louis XI*, mais son fils Jean, après le grand incendie de 1487. Guillaume Lallemant, d'ailleurs, dont la famille s'était enrichie pendant de longues années dans le commerce, fut nommé par Louis IX, receveur général de Normandie, et son fils lui succéda dans cette charge lucrative qui suffirait pour expliquer leur fortune.

***

A. Blanchet : *Bail de la monnaie d'Henriche-*

mont, en 1635. (Revue numismatique, 1897, p. 197.)

La numismatique berruyère a la bonne fortune depuis quelques années d'appeler l'attention des savants: nous devons à leurs excursions chez nous d'intéressants renseignements sur plusieurs questions de notre histoire monétaire.

M. Blanchet a puisé dans le travail que notre excellent compatriote, M. H. Boyer, avait consacré à la *monnaie d'Henrichemont* un pièce curieuse, *le bail de la monnaie d'Henrichemont en 1635*, et il l'accompagne de notes et de détails, qui lui donnent un intérêt tout nouveau.

*
* *

H. DE LA TOUR: *Trouvaille du champ de Lamoy; monnaies Gauloises*. (Gazette numismatique française 1897.)

On a découvert en 1897, au *champ Lamoy*, commune de Landes, (Loir-et-Cher), un petit trésor de monnaies de bronze[1] gauloises d'un type entièrement nouveau. M. H. de la Tour, qui leur a consacré une intéressante notice les décrit ainsi :

« Au droit de ces monnaies on voit un masque humain barbu, modelé d'une façon grossière et encerclé d'un grènetis. Barbe et cheveux sont indiqués par de

1. Ou plutôt de laiton.

simples traits presque imperceptibles. Autant que l'on peut en juger, étant donnés la barbarie et le mauvais état des pièces, le graveur a voulu représenter au revers un quadrupède à longues oreilles, tourné vers la gauche et très probablement un cheval. Les jambes sont réunies ou en quelques sortes soudées sur une partie de leur longueur, et l'animal tout entier affecte la forme d'un M oncial ou d'un E couché. Quelques traits semés verticalement sur le haut du cou figurent la crinière. Au-dessus de ce cheval informe, est un objet recourbé, qu'on pourrait prendre pour une massue ou pour une corne d'abondance, ou même, sur certains exemplaires, pour la queue de l'animal, relevée comme celle du lion des PIXTILLOS, des ROVECA et aussi de certaines monnaies des Remi, et que l'on pourrait comparer encore à la queue du cheval figuré au revers des potins senonais (Atlas, pl. XXX). Cet objet retourné en l'air et renflé à son extrémité, accompagné d'un annelet centré et de trois points, me paraît être, en réalité, le carnyx gaulois. Dans le champ, à gauche et en bas, un oiseau, tourné à droite, semble picorer et le cheval abaisse la tête vers lui comme pour le saisir. Sous la barre d'exergue, laquelle s'incurve à droite vers le bas et ressemble à un second carnyx, est figuré un sautoir qui rappelle le chiffre X placé sous la tête de Méduse de face des monnaies d'argent de Populonia. »

Voilà, n'est-il pas vrai, une ornementation bien compliquée et, il faut le dire, bien confuse ! M. de la Tour inclinerait à voir dans le type du droit une imitation barbare des deniers d'argent de la famille Plautia sur lesquels on voit une tête de Méduse ou peut-être tout

simplement des phalères décorés aussi d'une tête de Méduse que les vétérans romains portaient sur la poitrine. Pour le revers il signale des réminiscences bien diverses, aussi dispersées au point de vue géographique que vagues en réalité et peut-être contradictoires.

Quoi qu'il en soit M. de la Tour arrive à cette conclusion que les monnaies de Lamoy, comme aspect général et comme style, se rapprochent surtout des statères de Vercingétorix ou de celles des Bituriges aux légendes ABVDOS, ABVCATO et SOLIMA. Les monnaies Arvernes nous reportent aux derniers temps de l'indépendance de la Gaule, mais les pièces de Laumoy, lui paraissent à cause de leur barbarie, appartenir à une époque encore postérieure, et par conséquent correspondant aux premiers temps de la domination romaine, ce qui concorderait bien avec les observations qu'il présentait sur l'origine probable du type du droit qui serait, pense-t-il, une imitation de deniers ou d'insignes romains.

Peut-on tenter une attribution pour des monnaies d'un type aussi nouveau et surtout aussi anormal ? M. de la Tour l'a essayé et, en se basant sur le style des pièces et le lieu de la découverte, il croit qu'elles pourraient appartenir à l'un des peuples du centre de la Gaule, les Carmutes ou les Bituriges-Cubi.

Je n'ai, pour ma part, rien à dire contre les conclusions du savant auteur de l'atlas des monnaies gauloises, malgré l'impression de doute que m'a laissé, au premier moment, je dois le reconnaître, sa proposition d'attribution aux Bituriges des monnaies si dissemblables de celles que l'on est aujourd'hui d'accord pour considérer

comme le produit de leur fabrication. Les arguments que j'aurais pu tirer de la différence des types ou de l'absence de rencontre habituelle de ces monnaies dans le sol biturige, pourraient à vrai dire s'appliquer à tout autre peuple Gaulois, puisque c'est la première fois que l'on trouve ces pièces d'un aspect si exceptionnel. Je ne puis que partager bien sincèrement le désir que de nouveaux renseignements ou de nouvelles découvertes viennent bientôt permettre à M. de la Tour, de compléter son étude et de trancher ce problème.

*
* *

PROU : *Note sur un tiers de sol mérovingien.* (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1897, p. 233.)

M. Prou étudie un tiers de sol d'or dont voici la description :

+(D)ACOMERES. Buste, au diadème perlé, à droite.

℟. + PENNOBRIAS VICO. Croix le pied soudé sur un degré ; un globule, au-dessous.

M. Prou a retrouvé les caractères principaux de la tête et de la croix de cette monnaie sur les produits de divers ateliers du Berry ou limitrophes de ce pays, tels que Brinon-sur-Sauldre (*Briennone*), Marcilly-en-Gault (*Marciliaco*), Pierrefitte (*Petraficta*), Sully-sur-Loire (*Sauliaco*), Vienne-en-Val (*Vienna*), Vouzon (*Vosanno*), Clemont (*Climone*), Déols (*Dolus*), Duno (*Dun*), Châteaumeillant (*Mediolano*), Souesme (*Sesemo*), etc., avec lesquels elle offre la plus grande ressemblance.

On serait tenté de lire DENNOBRIAS et d'attribuer ce triens à Châtel-Deneuvre (Allier), mais M. Prou insiste sur ce que la première lettre est certainement un P. et non un D : la localité où il a été émis doit être cherchée dans le centre de la France mais reste à déterminer.

***

Jacques Soyer : *Description de six monnaies et médailles intéressant le Berry.* (Mémoires de la Société historique du Cher, année 1898, p. 251.)

M. Soyer, appelé à Bourges comme archiviste départemental, a déjà conquis droit de cité parmi nous par les travaux intéressants qu'il a consacrés à l'histoire et à l'archéologie du Berry. Cette fois il s'agit d'une note numismatique, première incursion, si nous ne nous trompons, de M. Soyer sur un terrain sur lequel nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

M. Soyer décrit trois pièces d'or, un écu de Charles VI, un salut de Henri VI et un royal de Charles VII, qui proviennent de la trouvaille de la Chapelle-d'Angillon dont la composition a été donnée ici dans le précédent Bulletin par M. de Kersers, d'après une note que nous avions pu en dresser ; des jetons connus d'André Félibien, sieur des Avaux et de Javersy en Gâtinais et de Georges-Louis Phelypeaux, archevêque de Bourges.

La pièce principale de cette étude était un jeton très rare, sinon inédit, de Gilbert de Bigny, seigneur de Bigny, d'Ainay-le-Vieil, du château de Saint-Amand et

de Préveranges, maître d'hôtel de la reine Catherine de Médicis. Nous félicitons M. Soyer de cette heureuse rencontre dont il a bien voulu se dessaisir au profit du Musée, et nous lui demandons l'autorisation d'ajouter à sa note, un détail qui lui manquait, pour être complète, le dessin de ce curieux spécimen de la numismatique locale.

Pl, I, n°6.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président :	M. Ch. de Laugardière.
Vice-président :	M. Mater.
Secrétaire :	M. des Méloizes.
Secrétaire-adjoint :	M. de Goy.
Trésorier :	M. Girard de Villesaison.
Bibliothécaire :	M. O. Roger, ✻.
Membres du Comité de rédaction :	MM. Berry. P. Dubois de la Sablonière. Albert de Grossouvre, ✻. le Vicaire général Lelong. Toubeau de Maisonneuve.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Membres bienfaiteurs

(Article 5 des Statuts)

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet, (Cher.)
2. Mme la Baronne DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher.)
3. M. BUHOT DE KERSERS, († 11 décembre 1897).

Membres fondateurs et titulaires

(*Le nombre en est limité à cinquante par l'art.* 3 *des statuts.*)

MM.	Date d'admission.
1. MÉLOIZES (Marquis DES), ✤, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	23 janvier 1867.
2. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur.*	Id.
3. SALLÉ (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur.*	Id.
4. TOUBEAU DE MAISONNEUVE, r. Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur.*	Id.

5. NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*. 5 juin 1867.

6. LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, rue Hôtel-Lallemant, 13, à Bourges, *membre fondateur*, Président. 10 janvier 1869.

7. GUÈRE (Comte Alphonse DE LA), rue de Paradis, 22, à Bourges, *membre fondateur*. 10 février 1869.

8. LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, 16, boul. de l'Industrie, Bourges. 2 juin 1869.

9. GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier. 2 février 1871.

10. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 14 février 1877.

11. CHÉNON (Émile), professeur d'histoire générale du droit français, à la Faculté de droit de Paris, 30, rue des Écoles, à Paris. 20 juin 1877.

12. VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris. 2 janvier 1878.

13. BRIMONT (le vicomte Thierry DE),

au château d'Aunay, par Essay (Orne). 6 mars 1878.

14. Goy (Pierre de), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire-adjoint. 17 mars 1880.

15. Ponroy (Henri), avocat, rue Coursarlon, 21, à Bourges. 5 mai 1880.

16. Bengy de Puyvallée (Anatole de), rue Coursarlon, 2, à Bourges, ou rue de Tocqueville, 6, à Paris. 3 juin 1880.

17. Dubois de la Sablonière (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

18. Verneuil (Huard de), ancien magistrat, rue de Linières, 4, à Bourges. 4 janvier 1882.

19. Personnat (l'abbé), Chanoine honoraire, Supérieur de l'Institution Sainte-Marie, rue de Dun, 38-48, à Bourges. 7 juin 1882.

20. Roger (Octave), ✻, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. *membre fondateur*, Bibliothécaire. Id.

21. Machart (Paul), capitaine d'artillerie, avenue des Charmes, 50, à Vincennes (Seine). 7 mars 1883.

22. Mater (Daniel), avocat, président de la commission du Musée, rue Saint-Sulpice, 14, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président. Id.

23. Toulgoet-Tréanna (Comte de), C ✻, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). 22 février 1884.

24. Gauchery (Paul), architecte, à Vierzon (Cher). Id.

25. BERRY (Victor), au château de Feularde, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), *membre fondateur*. 22 février 1884.

26. BAZENERYE (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges. Id.

27. DEBALLE (Alfred), professeur au lycée, 34, rue d'Orléans, à Bourges. 5 mars 1884.

28. CHAUMONT-QUITRY (Marquis Félix DE) ✻, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Bourges (Cher), et boulevard des Invalides, 13, à Paris. 4 novembre 1885.

29. SAINT-VENANT (Julien DE), ✻, inspecteur des forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, à Nevers (Nièvre). 8 décembre 1885.

30. GROSSOUVRE (Albert DE), ✻, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges. 5 mai 1886.

31. CHÉNON (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*. 30 mars 1887.

32. CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, à Châteauroux (Indre), ou château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher). 1er août 1887.

33. ROCHE (l'abbé Auguste), curé-doyen de La Guerche (Cher). 4 janvier 1888.

34. MÉLOIZES (Comte Henri DES), rue Jacques Cœur, 18, à Bourges. 7 mars 1888.

35. CHOULOT (Comte Paul DE), Capitaine au 87e régiment d'infanterie, à Saint-Quentin (Aisne). 6 juin 1888.

36. Tharaud des Houlières (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher). 27 février 1889.
37. Bengy de Puyvallée (Antoine de), rue Coursarlon, 2, à Bourges. 4 décembre 1889.
38. Jacquemet (Léon), impasse Saint-Louis, à Bourges, ou au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.
39. Glatigny (Baron le Pelletier de), rue du Four, 8, à Bourges. Id.
40. Boismarmin (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques Cœur, 7, à Bourges. 3 novembre 1890.
41. Grossouvre (Henri de), place de la Cathédrale, 14, à Bourges. 2 décembre 1891.
42. Bournichon (l'abbé), curé doyen d'Aigurandes (Indre). 2 mars 1892.
43. Pomyers (le comte René de), château de Crezancy (Cher). 4 janvier 1893.
44. Tardy (Gustave), imprimeur-éditeur, rue Joyeuse, 15, à Bourges. 4 mars 1896.
45. Lelong (l'abbé), vicaire général, à l'Archevêché de Bourges. 3 février 1897.
46. Témoin (le docteur Daniel), docteur en médecine, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu, rue des Quatre-Piliers, 6, à Bourges. 17 mars 1897.
47. Romieu (Maurice), rue de Dun, à Bourges, 13 octobre 1897.
48. Kersers (Louis Buhot de), ingénieur-agronôme, rue du Doyen, 2, à Bourges. 2 février 1898.
49. Corvisart (Baron), chef d'escadrons

breveté au 2e cuirassiers, avenue de La Bourdonnais, 7, à Paris. 7 décembre 1898.

50. ROGER (François), avocat, rue Moyenne, 24, à Bourges. Id.

ASSOCIÉS LIBRES

(*Le nombre n'en est pas limité par les statuts.*)

MM.

1. ACHET (Louis), ancien notaire, aux Aix-d'Angillon (Cher).
2. ARENBERG (le prince Auguste D'), ✻, député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), ou rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.
3. ASTIER DE LA VIGERIE (D'), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Rançay, par Villedieu (Indre).
4. AUBEIGNÉ (Gaston D'), à Ciron, par Le Blanc (Indre), ou place Saint-François-Xavier, 5, à Paris.
5. AUBERTOT DE COULANGES, conseiller général du Cher, au château de Coulanges, par Lury (Cher), ou rue du Mont-Thabor, 7, à Paris.
6. AUCLAIR, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, à Saint-Amand (Cher).
7. BARAUDON, au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
8. BAYE (le baron Joseph DE), de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
9. BEAUFILS (l'abbé), curé-doyen de Châteaumeillant (Cher).
10. BEAUFRANCHET (le comte F. DE), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
11. BEAUVAIS (A. DE), auditeur à la Cour des Comptes, rue de Lille, 37, à Paris.
12. BOISGUERET DE LA VALLIÈRE (Henri DE), rue Denfert-Rochereau, 25, à Paris.

13. Boissieu (de), au château du Grand-Resse, par Châteaumeillant (Cher).
14. Bonnault (Gabriel de), au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
15. Bonneval (le comte de), O ✻, ancien colonel de cavalerie, château de Thaumiers, par Dun-s-Auron (Cher).
16. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).
17. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
18. Bouchage, à la Bourgeoisie, par Herry (Cher).
19. Bourbon-Chalus (la comtesse de), avenue de la Gare, 62, à Bourges.
20. Bourbon-Lignières (le comte de), au château de Lignières (Cher).
21. Bourdaloue, ancien receveur-principal des postes, à la Jacquetterie, par Saint-Gaultier (Indre).
22. Bousquet (l'abbé), professeur à l'École libre des Hautes-Études, rue du Cherche-Midi, 55, à Paris.
23. Brach (Raoul de), au château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).
24. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
25. Brunet (Fernand), O ✻, inspecteur-général des Finances, rue Joyeuse, 22, à Bourges.
26. Burdel, avocat, rue Samson, 12, à Bourges.
27. Chapelard, ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
28. Chénon de Léché (Henry), au château du Solier, par Saint-Florent (Cher).
29. Chevâtier (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).
30. Clément (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue de la Cage-Verte, 2, à Bourges.
31. Clément (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, aumônier du Lycée Janson de Sailly, aumônier

auxiliaire de la maison d'éducation de la Légion d'honneur, à Saint-Denis.

32. Clérambault (de), conservateur des Hypothèques, à Beauvais (Oise).
33. Collard, ✻, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières, par Veaugues (Cher).
34. Corbin (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).
35. Corbin (Paul), ✻, ancien magistrat, au château de Villair, par Dun-sur-Auron (Cher).
36. Corbin de Mangoux (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).
37. Costa de Beauregard (le comte), au château de Beauregard, par Douvaine (Haute-Savoie), ou au château de Châtost (Cher).
38. Deschamps (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.
39. Desjobert (Léopold), au château de Corbilly, par Arthon (Indre).
40. Drake del Castillo, au château de Saint-Cyran, par Châtillon (Indre).
41. Dubois de la Sablonière (Joseph), rue Porte-Saint-Jean, 4, à Bourges.
42. Dufour, au château de Lauroy, par Clémont, (Cher).
43. Dupré-Goudal, notaire, à Saint-Amand (Cher).
44. Duroisel (l'abbé), curé-doyen de Poulaines (Indre).
45. Duvergier de Hauranne, ✻, conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), ou rue de Prony, 95, à Paris.
46. Flamare (Henri de), archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.
47. Fougères (Raymond de), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), ou faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

48. Fournier (Henri), ancien sénateur, au château de Jarrien, par Saint-Florent (Cher).
49. Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).
50. Goffart, ✻, conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).
51. Grandjean, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).
52. Gravet de la Buffière, capitaine d'artillerie, à Bourges.
53. Grenouillet (Prothade), au château de Parçay, par Châteauroux (Indre).
54. Grillon (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).
55. Guidault, (l'abbé Placide), curé-doyen de Saint-Gaultier (Indre).
56. Haly O'Hanly, ✻, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Jars (Cher).
57. Hembry de Lazenay, au château de Lazenay, par Lury (Cher).
58. Jarre (G.), rue de Rennes, 82, à Paris.
59. Juliac (de), au château de la Motte d'Ennordres, par Aubigny-sur-Nère (Cher).
60. La Celle, (le comte Hildebert de), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).
61. Lalande, avoué près la Cour d'Appel, rue Saint-Sulpice, 18, Bourges.
62. Larchevêque, avocat, place Planchat, 4, Bourges.
63. Leblanc de Lespinasse (René), ✻, archiviste-paléographe, conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).
64. Le Bourgeois, au château de Launay, par Thénioux (Cher).
65. Leddet (Pierre), inspecteur-adjoint des Forêts, boulevard des Invalides, 34, à Paris.
66. Legrand (Ernest), maître de conférences à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.

67. LEMOINE, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).
68. LE NORMAND DU COUDRAY, à Nérondes (Cher).
69. LÊTANG, architecte de la ville de Châteauroux, rue de la République, 6, à Châteauroux (Indre).
70. LIÈGE (Émiland DU), rue d'Alsace, 17, à Bourges.
71. LIÈGE (René DU), rue de Béthune-Châtrost, à Bourges.
72. LIGNAC (le comte DE), au château de Touchenoire, par Levroux (Indre).
73. LIGNAC (Ferdinand DE), au château de Chapelutte, par Saint-Eloi-de-Gy (Cher).
74. LOUIT (Achille), à Vierzon (Cher).
75. LYONNE (le comte DE), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), et rue de Varenne, 88, Paris.
76. MALLARD (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand (Cher).
77. MALLEBAY (René), rue des Varennes, au Blanc (Indre).
78. MANCERON, conservateur des hypothèques, à Épernay (Marne).
79. MARANSANGE (Henry DE), conseiller général du Cher, au château de Vieille-Forest, par le Châtelet (Cher).
80. MARGUERYE (R. DE), rue de Versailles, 216, à Paris.
81. MASQUELIER (Valery), au château des Planches, par Châteauroux (Indre).
82. MAUSSABRÉ (le comte DE), au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).
83. MIGNAN, au château du Chaumoy, par Saint-Florent (Cher.)
84. MIRPIED (le docteur), maire la ville de Bourges, rue Saint-Sulpice, 59, Bourges.
85. MONTALIVET (Georges Masson DE), au château de Villedieu (Indre).

86. MONTESQUIEU (le baron DE), au château de Mazières, par Les Aix (Cher).
87. MOREAU (l'abbé), curé doyen de Vatan (Indre).
88. MOREAU, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.
89. MOREAU (René), à Sancergues (Cher), et boulevard Saint-Michel, 49, Paris.
90. MOULINEAU (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).
91. NEUFLIZE (le baron DE), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et rue Lafayette, 31, Paris.
92. ORSANNE (René D'), contrôleur des contributions indirectes, rue du Petit-Bercy, 64, à Paris.
93. PAULTRE, au château de Châteauvert, par Jouet-sur-l'Aubois (Cher).
94. PERROT DE PERCIL (Julien), place Lafayette, à Châteauroux (Indre).
95. PEYROULX (le comte DU), au château de Mazières, par Saulzais-le-Potier (Cher).
96. PIERRE, homme de lettres, à Eguzon (Indre).
97. PIGELET (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).
98. PILLIWUYT (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).
99. PINEAU DES FORÊTS, docteur en médecine, au château des Peluées, par Charost (Cher).
100. RANCY (Gaston), à Graçay (Cher).
101. REGNAULT (Théagène), au château des Epourneaux, par Saint-Amand (Cher).
102. RICHARD-DESAIX (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).
103. SABARDIN (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.
104. SAINT-MARTIN (DE), ✻, député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

105. Saint-Sauveur (le vicomte de), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).
106. Saint-Sauveur (Georges de), au château de Madrolles, par Vierzon (Cher).
107. Sarriau (Henri), rue de Berry, 45, à Paris.
108. Sallé (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Bourbonnoux, 18, à Bourges.
109. Sallé de Chou (François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).
110. Servois du Watelet, au château d'Aubigny, par Jouet (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.
111. Sèze (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).
112. Tabouet (Edmond), à Saint-Désiré, ou à La Palisse (Allier).
113. Tausserat, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).
114. Vergennes (le comte Charles de), au château de Boisrogneux, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
115. Verdon (de), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de-Jouvence, 9, à Bourges.
116. Verne (Charles du), au château du Veuillin, par le Guétin (Cher).
117. Vorys (Jules de), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris.
2. Bertrand (Alexandre), O. ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifi-

ques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

3. Bonnault d'Houet (le baron X. de), archiviste paléographe, à Compiègne (Oise).

4. Chabouillet, O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, boulevard Malesherbes, à Paris.

5. Chastellux (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).

6. Delisle (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7. Guiffrey (Jules), O. ✻, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, 42, à Paris.

8. R. P. Delattre, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

9. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut, Conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, Directeur à l'École pratique des Hautes-Études, Vice-Président de la section d'archéologie au Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Washington, 15, à Paris.

10. La Bouralière (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).

11. Lasteyrie (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartes, secrétaire

du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

12. Marsy (le Comte de) directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).
13. Mowat (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.
14. Robillard de Beaurepaire (Charles de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
15. Robillard de Beaurepaire (Eugène de), ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
16. Thédenat (l'abbé Henry), de la Société nationale des Antiquaires de France, quai des Célestins, 2, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne.....	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier.....	3 Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-).....	4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.
Calvados.....	6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente.....	9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure..	10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).

Charente-Inférieure..	11.	Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.
Cher.....	12.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.
Corrèze.....	13.	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.
Côte-d'Or	14.	Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.
—	15.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Creuse.....	16.	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.
Dordogne.....	17.	Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.
Doubs.....	18.	Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
Eure-et-Loir	19.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
—	20.	Société Dunoise, — à Châteaudun.
Gard	21.	Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
Garonne (Haute-).....	22.	Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
Gironde.....	23.	Société archéologique de Bordeaux.
Ille-et-Vilaine.....	24	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Indre-et-Loire.....	25.	Société archéologique de Touraine, — à Tours.
Loir-et-Cher.....	26.	Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
—	27.	Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
Loire.....	28.	*La Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
Loire (Haute-).....	29.	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, — au Puy.
Loire-Inférieure	30.	Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Loiret.....	31.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
—	32.	Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
Maine-et-Loire.....	33.	Société académique de Maine et-Loire, — à Angers.
Manche.....	34.	Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	35.	Société nationale académique de Cherbourg.
Marne.....	36.	Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Meurthe-et-Moselle...	37.	Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
Meuse.....	38.	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan.....	39.	Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
Nièvre.....	40.	Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.
Nord.....	41.	Commission historique du département du Nord, à Lille.
—	42.	Société d'émulation de Cambrai.
Oise.....	43.	Société historique de Compiègne.
—	44.	Comité archéologique de Senlis.
Pyrénées (Basses-)...	45.	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Rhône.....	46.	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Saône-et-Loire.....	47.	Société Éduenne, — à Autun.
Sarthe.....	48.	Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.
Savoie	49.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
Seine.....	50.	Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.
—	51.	Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.
—	52.	Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.
Seine-et-Marne.....	53.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.
	54.	Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise..... 55. Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure..... 56. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— 57. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.

Somme..... 58. Société d'émulation d'Abbeville.

— 59. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.

Tarn-et-Garonne..... 60. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.

Vienne..... 61. Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.

Vienne (Haute-)..... 62. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.

Yonne..... 63. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.

— 64. Société archéologique de Sens.

Algérie..... 65. Académie d'Hippone, à Bône.

Angleterre..... 66. Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

Belgique..... 67. Société archéologique de Bruxelles.

Croatie (Autriche-Hongrie).. 68. Société archéologique croate, à Zagreb.

Dalmatie..... 69. Société des Antiquaires, à Knin.

États-Unis..... 70. Smithsonian Institution, à Washington.

Suède..... 71. Académie royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse..... 72. Société neufchâteloise de géographie, à Neufchâtel.

Publications périodiques reçues par la Société

1. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
3. *Journal des Savants.*
4. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
5. *Répertoire des travaux historiques.*
6. *Bulletin monumental.*
7. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
8. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
9. *Analecta Bollandiana.*
10. *Revue archéologique, historique et scientifique du Berry.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Archives du Cher.
3. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
4. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
5. Musée du Trocadéro, à Paris.
6. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
7. Cour d'appel de Bourges.
8. École normale d'instituteurs, à Bourges.
9. Grand-Séminaire de Bourges.
10. Lycée de Bourges.
11. Petit Séminaire de Bourges.
12. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
13. Association des anciens élèves des Frères des Écoles chrétiennes, à Bourges.
14. Ville de Bourges.
15. Ville de Châteauroux.
16. Ville de Saint-Amand.
17. Ville de Sancerre.
18. Ville d'Issoudun.

TABLE

Rapport sur la situation financière et morale de la Société, année 1897, par M. DE LAUGARDIÈRE, président.

Rapport sur la situation financière et morale de la Société, année 1898, par M. DE LAUGARDIÈRE, président.. IX

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, 1897-1898, par M. DES MÉLOIZES, Secrétaire. XV

Notice biographique sur M. Alphonse BUHOT DE KERSERS, par M. Ch. DE LAUGARDIÈRE..... XXXVII

Œnochoé en bronze du Musée de Bourges, par M. DES MÉLOIZES..... 1

Nouvelles découvertes au cimetière romain du Fin-Renard, par M. D. MATER..... 7

Deux inscriptions romaines trouvées à Bourges, par M. Ch. DE LAUGARDIÈRE..... 59

Tumulus et fours crématoires des Valins, près Châteauneuf (Cher), par M. H. PONROY..... 67

Classement des enceintes en terre, Mémoire inédit de M. DE KERSERS..... 71

De l'emploi des cercueils de pierre dans la construction des églises à l'époque romane, par M. P. GAUCHERY.. 81

Essais historiques et généalogiques sur le château de l'Isle-sur-Arnon et ses seigneurs, par M. François DESHOULIÈRES..... 87

Les méreaux de Saint-Pierre-le-Moûtier, par M. Ch. DE LAUGARDIÈRE..... 175

L'hôtel Pucelle, à Mehun-sur-Yèvre, par M. C. DE BOISMARMIN..... 183

Deux seigneurs berruyers à la Conciergerie (1608-1612), par M. E. DUBOISEL..... 199

Bulletin numismatique et sigillographique, par M. D. MATER..... 225

Liste des membres de la Société et des Sociétés correspondantes..... 269

Bourges. — Imprimerie TARDY-PIGELET, rue Joyeuse, 15.